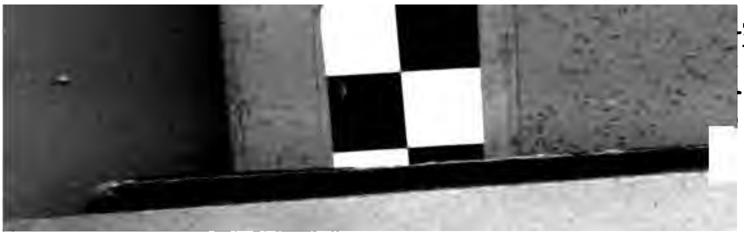


M. TULLII CICERONIS OPERA

ŒUVRES DE CICÉRON

DE ORATORE

LIBER PRIMUS

TEXTE LATIN

REVU ET PUBLIÉ D'APRÈS LES TRAVAUX LES PLUS RÉCENTS
AVEC UN COMMENTAIRE CRITIQUE ET EXPLICATIF
UNE INTRODUCTION ET UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE

PAR

EDMOND COURBAUD

Maître de conférences à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79
LONDRES, 18, KING WILLIAM STREET, STRAND

1905



M. TULLII CICERONIS OPERA

ŒUVRES DE CICÉRON

DE ORATORE

LIBER PRIMUS

TEXTE LATIN

REVU ET PUBLIÉ D'APRÈS LES TRAVAUX LES PLUS RÉCENTS
AVEC UN COMMENTAIRE CRITIQUE ET EXPLICATIF
UNE INTRODUCTION ET UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE

PAR

EDMOND COURBAUD
Maître de conférences à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET C
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79
LONDRES, 18, KING WILLIAM STREET, STRAND
1905

DE ORATORE

LIBER PRIMUS

52788. — PARIS. — IMPRIMERIE LAHURE
9, rue de Fleurus, 9

M. TULLII CICERONIS OPERA

ŒUVRES
DE CICÉRON

DE ORATORE
LIBER PRIMUS

TEXTE LATIN
REVU ET PUBLIÉ D'APRÈS LES TRAVAUX LES PLUS RÉCENTS
AVEC UN COMMENTAIRE CRITIQUE ET EXPLICATIF
UNE INTRODUCTION ET UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE
PAR

EDMOND COURBAUD
Maître de conférences à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET C[ie]
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79,
LONDRES, 18, KING WILLIAM STREET, STRAND
1905

INTRODUCTION

I

DATE ET CIRCONSTANCES DE LA COMPOSITION. PERSONNAGES, CADRE, PLAN DU DIALOGUE.

Quand Cicéron écrivait en 55 les trois livres *de l'Orateur*[1], il y avait une trentaine d'années qu'il avait publié son premier ouvrage[2], celui qu'on appelle d'ordinaire le traité *de l'Invention*[3]. Dans ce long intervalle, absorbé par les occupations du Forum, tout entier à la politique et à la pratique de l'éloquence, il n'avait pas trouvé le temps de revenir à des études théoriques sur l'art oratoire. En 55, la situation est différente. Les événements ont tourné contre lui. L'exil, auquel l'ont condamné Clodius et les démocrates, a brisé son influence, abattu son courage. Lorsqu'il est rentré à Rome (septembre 57), après le jour triomphal du retour, il s'est vite aperçu que l'intrigue et la violence régnaient seules désormais, et que l'heure n'était plus aux conseils de la modération. Les triumvirs, qui semblaient un moment à la veille de se diviser, ont renoué leur alliance dans les conférences de Lucques (avril 56). Que faire, sinon se résigner, courber la tête et laisser passer

1. L'ouvrage était terminé entre le 15 et le 19 novembre, comme le prouve une lettre à Atticus (IV, 13, 2) écrite à cette date : « De libris oratoriis factum est a me diligenter;... describas licet. »

2. Le *de Inventione* parut sans doute vers 84.

3. C'est l'appellation traditionnelle, mais, à vrai dire, le titre manque dans les meilleurs manuscrits. Les anciens, quand ils citent l'ouvrage, l'intitulent, comme faisait probablement Cicéron lui-même, *Rhetorica*, *Rhetorici*, *libri Rhetorici*. Cf. Quintilien, II, 15, 6; III, 1, 20; 6, 50 et 58; 11, 10 et 18.

l'orage? Forcé de se tenir à l'écart, Cicéron songe alors à se réfugier dans les lettres. On voit avec quelles dispositions. Il s'y réfugie, affligé de ce qui se passe, comme à regret, et parce que les affaires publiques lui font des loisirs[1]. Ce n'est pas lui qui a renoncé à la politique; c'est la politique qui ne veut plus de lui. En attendant des temps meilleurs, il quitte, pour la plume, cette parole devenue une arme impuissante. Il évite de paraître au Forum, de paraître même à la ville, et il se retire le plus souvent possible dans ses maisons de campagne. Puisqu'il ne doit plus penser pour le moment à défendre la liberté, le droit, la justice, il s'attachera à d'autres travaux; il reprendra ses premières études si longtemps délaissées, et, sur la prière de son frère Quintus, très épris lui-même de littérature, il consignera par écrit ses réflexions sur l'éloquence[2]. Ce sera une manière pour lui de continuer à exercer son activité, comme aussi de se distraire du présent et d'échapper par la spéculation aux tristesses de la réalité.

C'est ainsi qu'il fut amené à composer son nouvel ouvrage, et, en le composant, tandis qu'il y cherchait d'abord une diversion à ses chagrins, il s'est trouvé faire un chef-d'œuvre : non pas peut-être un chef-d'œuvre d'art accompli; — pour toucher à ce genre de perfection, il lui manque certaines des qualités de Platon, le naturel et la grâce exquise; son art est trop savant, on l'entrevoit; — mais un chef-d'œuvre de bon sens, de raison droite et saine, de pensée généreuse et haute. Le *de Oratore* est le plus original et le plus intéressant des traités de rhétorique.

Pour qu'un chef-d'œuvre apparaisse, le talent ou le génie sont assurément nécessaires; ils ne sont pas toujours suffisants. Il faut en outre que les circonstances soient propices et conspirent en quelque sorte avec ce talent même ou ce génie. Cicéron trouvait-il donc autour de lui des circonstances favorables pour se remettre à écrire? Il semble bien que non, tout d'abord, s'il est vrai qu'il y a eu dans l'histoire peu de périodes

1. *De Orat.*, I, 1, 3 : « *quantum mihi... res publica tribuet otii* ad scribendum potissimum conferam. »
2. *De Orat.*, I, 2, 4-6.

plus affreusement troublées. On était en pleine anarchie. Un gouvernement incapable de contenir les éléments de désordre et de révolution qui s'agitaient dans cette ville immense, tortueuse, obscure, sans police; toutes les lois violées, les magistrats couverts d'outrages; la démagogie déchaînée, joyeuse de s'ébattre dans les pires excès; des aventuriers, des chefs de gladiateurs, des conducteurs de bandes, Milon et Clodius, devenus les vrais maîtres de Rome et se livrant des batailles sanglantes dans les rues, sur les places; chaque jour des maisons assiégées, des meurtres, des incendies, le pillage : tel était le spectacle qu'offrait la république agonisante. Cicéron voulait en détourner les regards, tâcher d'oublier. Encore fallait-il être capable de le faire et ne pas rester sous l'obsession d'une pensée plus forte que la volonté. Tout autre alors eût manqué de cœur pour la besogne littéraire -- c'était bien de littérature qu'il s'agissait ! — et perdu le calme de la réflexion indispensable à la composition d'un grand ouvrage. Mais Cicéron avait, comme personne, la faculté de s'abstraire des événements extérieurs et de garder dans les conjonctures les plus difficiles toute sa liberté d'esprit. Ce que d'autres doivent à une force d'âme exceptionnelle ou à la trempe vigoureuse de leur caractère, il le devait à son étonnante mobilité d'impressions. Il se mettait à chaque fois tout entier dans tout ce qu'il entreprenait. Qu'on se rappelle le discours prononcé pour Muréna, au fort de la lutte contre Catilina, parmi les préoccupations si graves d'un bouleversement social à conjurer; jamais il n'a parlé d'un ton plus dégagé, avec plus de finesse et de verve moqueuse.

A regarder maintenant, non plus les événements politiques, mais sa carrière oratoire, aucun moment ne pouvait être mieux choisi. Il était encore dans la force de l'âge; il avait cinquante et un ans. Il était en pleine possession de son talent. Les Verrines, les Catilinaires, les plaidoyers pour Archias, Sextius, Cœlius, vingt-cinq années de triomphes continus avaient fait de lui le plus grand orateur de Rome, l'un des premiers de tous les temps. Ajoutez que, préteur et consul, il avait mis la

n aux affaires, subi dans la politique le contact des hommes
es choses, appris à connaître la vie. Enfin il ne possédait
seulement la pratique de son art; il était mûri par de
gues études et les réflexions personnelles. Rien de ce
nseignaient l'école ou les livres ne lui était étranger; et
ce que peut suggérer la méditation philosophique, il
ait approfondi, lui qui était allé méditer jusque dans
ènes, à l'ombre de l'Académie et du Lycée, les leçons des
x grands directeurs de la pensée humaine. Tout se réu-
ait donc pour donner une valeur singulière à ses conseils.
uvrage venait à son heure. Plus tôt, il eût manqué quelque
se à la préparation, à l'expérience, à l'autorité de l'écri-
. Quelques années après, il eût été trop tard. Cicéron
ait voir bientôt les partisans d'une école nouvelle, les
vus, les Brutus et tous les *jeunes*, attaquer sa supériorité,
e leurs réserves au milieu de l'admiration générale, for-
er même contre lui des critiques assez vives. Au con-
re, à cette date de 55, son prestige d'orateur est intact, sa
re sans rivale. Nul ne lui dispute, pour employer une de
expressions, la royauté du forum[1]. Il est bien le maître

quelque manuel d'école, comme du temps où, élève docile de Molon le Rhodien, il se bornait à répéter des leçons transcrites sur ses cahiers, et il s'empresse de désavouer ses deux livres *sur l'Invention*, qu'il appelle dédaigneusement un essai de jeunesse, une ébauche informe échappée à son inexpérience[1]. Il vise cette fois à faire vraiment œuvre de pensée et œuvre d'art. Laissant Hermagoras et les autres rhéteurs de la décadence grecque qui ne savent pas s'élever au-dessus d'une érudition scolastique, ou du moins ne leur accordant que la place subordonnée qu'ils méritent, il va droit aux grands esprits ses prédécesseurs. C'est de Platon et d'Aristote qu'il s'inspire — mais s'inspire seulement, gardant sa liberté dans l'imitation, — pour les idées, la substance de l'ouvrage, pour cette manière de mêler la philosophie à la rhétorique et de donner comme support à la science de la parole la science de l'âme. C'est à eux aussi qu'il demande le cadre où il enfermera ses idées, le dialogue. Car il n'expose pas lui-même la conception qu'il s'est faite de son art; il s'efface, pour laisser paraître Crassus et Antoine, et retrace trois conversations où, devant quelques amis de choix, ces deux remarquables orateurs de la génération précédente se sont entretenus de l'éloquence.

La forme du dialogue, où il s'essaye ici par préoccupation d'artiste, et pour montrer au seul aspect extérieur qu'il se dégage résolument des traditions de l'école, est une forme qui lui deviendra chère entre toutes. Il l'emploiera avec une prédilection évidente dans ses ouvrages ultérieurs de philosophie politique, morale ou religieuse[2]. Elle lui offrait plusieurs avantages. D'abord, au lieu de la sécheresse et de la lourdeur didactiques, elle donnait à l'expression de sa pensée un tour plus vif et varié, pouvait reproduire l'allure, le mouvement,

1. *De Orat.*, I, 2, 5.

2. Il ne l'emploiera pas toujours de la même façon. Tantôt il disparaît (*de Oratore*, *de Re publica*, *de Senectute*, *de Amicitia*); tantôt il se met en scène et se donne, suivant l'habitude d'Aristote, le rôle principal (*Brutus*); tantôt il joue un personnage muet (*de Natura deorum*).

la liberté de la conversation familière. Puis elle permettait d'atteindre à une souplesse et, par là même, à une vérité plus grande. La vérité, en littérature, est quelque chose de complexe et ne se laisse pas enfermer dans une formule ni épuiser par une seule opinion. L'opinion contraire a aussi sa part de justesse; à la première elle apporte les nuances qui la précisent et les restrictions qui la corrigent; il faut en tenir compte[1]. Rien de plus facile avec le dialogue. Les différents interlocuteurs, interprètes d'idées opposées, font pour ainsi dire le tour de la question, dont ils éclairent successivement chaque face, et concourent ainsi à la vérité totale. L'impression sur le lecteur ne reste pas indécise. Tel avis dans la discussion devient prépondérant et triomphe. La lumière principale continue à briller au centre; mais elle a gagné en intensité par le reflet de tous les feux secondaires qui, de plusieurs points de l'horizon, sont venus se superposer à elle-même. Enfin, dernier avantage du dialogue, des personnages mis en scène, un entretien, des acteurs, cela crée un intérêt dramatique. Si, de plus, ces acteurs sont connus et ont joué un rôle politique, l'intérêt augmente et la curiosité profite de tout le passé d'histoire qui se réveille en notre esprit.

Quels sont donc ces personnages du *de Oratore?* C'est

1. *In utramque partem disputare*; c'est la méthode même à laquelle Cicéron se ralliait en philosophie, celle que défendaient la Moyenne et la Nouvelle Académie, Arcésilas et Carnéade. Cette doctrine du probabilisme, qui déclarait toutes les opinions plus ou moins vraisemblables, plaisait au tempérament un peu sceptique de l'orateur latin et s'adaptait aux exigences de sa profession d'avocat. Littérairement, la forme dialoguée semblait faite pour un disciple de l'Académie. N'eût-il pas eu une préoccupation d'art, Cicéron aurait encore incliné au dialogue par ses principes philosophiques eux-mêmes. Mais il y a, dans le *de Oratore*, une différence entre lui et les purs probabilistes. Ceux-ci soutenaient les thèses opposées sans conclure. Cicéron conclut. Au cours de la discussion, il laisse entendre bien souvent qu'il se range du côté de Crassus. — De nos jours, E. Renan a surtout employé le dialogue (*Caliban*, *l'Eau de Jouvence*, *le Prêtre de Némi*), pour se dispenser d'affirmer et, comme Arcésilas, pour s'en tenir au doute. « La forme du dialogue est, dans l'état actuel de l'esprit humain, la seule qui, selon moi, puisse convenir à l'exposition des idées philosophiques.... Tout ce qu'on peut, c'est de présenter [les vérités] par leurs faces diverses, d'en montrer le fort, le faible, la nécessité, les équivalences.... » (Préface du *Prêtre de Némi*).

Crassus, non seulement l'orateur le plus parfait que Rome ait connu avant Cicéron[1], le lettré délicat, formé aux arts et doctrines de la Grèce, mais le fidèle soutien de l'aristocratie contre les empiètements populaires, l'homme qui mourra quelques jours après la date de nos entretiens, presque dans la Curie elle-même, de l'ardeur enflammée avec laquelle il aura prononcé un discours pour défendre la république[2]. C'est Antoine, le rival de Crassus en éloquence, que quelques-uns de son temps plaçaient au même niveau[3], mais que la postérité a remis à son rang, un peu en arrière ou au-dessous; homme d'État, lui aussi, consul et censeur; destiné à périr tragiquement dans les discordes civiles, la tête tranchée et clouée à la tribune aux harangues. C'est encore Scævola l'Augure, gendre de Lælius le Sage et beau-père de Crassus, de la *gens Mucia*, une famille de jurisconsultes et de pontifes; nom illustre et grave figure; qui eut la mission de guider les premiers pas de Cicéron dans l'étude du droit[4]; — Cæsar Strabo, grand-oncle du futur dictateur; Lutatius Catulus, le collègue du consul Marius et son compagnon de victoire sur les Cimbres à Verceil; — enfin Sulpicius et Cotta, jeunes gens alors pleins d'avenir, que leur naissance et leurs heureuses facultés désignent déjà aux plus hauts postes de l'État, qui feront parler d'eux, mais dont le premier, dans la suite, transfuge du parti des nobles, se signalera tristement par ses violences démagogiques.

Voilà ceux que Cicéron introduit comme interlocuteurs dans son ouvrage; tous hommes politiques, citoyens considérables par leur talent, leur situation, les magistratures déjà exercées ou celles qui les attendent; tous mêlés activement aux luttes de cette période orageuse, à la guerre contre les Italiens et aux troubles intérieurs de Rome; presque tous emportés par la tourmente et victimes des proscriptions de Marius ou de Sylla. N'y eût-il eu que cette considération, l'intérêt historique

1. *Brut.*, 36, 138; 86, 296; *Or.*, 5, 18.
2. *De Orat.*, III, 2, 6.
3. *Brutus*, 38, 143.
4. *Brutus*, 89, 306; *Laelius*, 1, 1.

soulevé par de grands noms, la possibilité de faire pressentir au cours du dialogue les terribles événements qui vont éclater, d'évoquer par avance dans quelque préambule la fin dramatique suspendue sur toutes ces têtes, on comprendrait que, même imaginant un cadre de fantaisie, l'auteur eût choisi de tels personnages.

Mais il y a mieux. Le cadre lui-même paraît bien ne pas être de pure invention. Cicéron le déclare à plusieurs reprises[1]; c'est Cotta, le seul survivant des interlocuteurs, qui lui a, dit-il, rapporté l'entretien[2]; et rien n'autorise à mettre en doute sa parole. Quoi de plus naturel qu'une conversation sur l'éloquence entre Crassus et Antoine? Les deux orateurs avaient dû en avoir fréquemment de semblables, à propos d'un art qui leur tenait à cœur et faisait l'objet de leur réflexions quotidiennes. Ce jour-là, étant de loisir à la campagne, ils se sont laissés aller à une discussion plus importante que d'habitude, plus solennelle en quelque sorte, devant le public d'élite qui les écoutait. Stimulés par l'assistance, ils se sont surpassés et lui ont offert le spectacle d'une joute brillante. L'éclat même des idées émises, la hauteur des vues échangées a produit sur Cotta une impression profonde: d'autant plus que c'est une des dernières fois que Crassus se soit fait entendre. L'entretien de Tusculum a été « pour cet homme divin presque son chant du cygne[3] »: dix jours après, il était enlevé par une pleurésie. Devenu plus âgé Cotta, surtout en présence de Cicéron, un jeune ami et un homme du métier, devait se reporter volontiers à cette conversation restée dans ses souvenirs une date mémorable et, malgré la distance, pouvoir en retracer, sinon les détails, au moins la ligne générale et quelques points principaux[4].

1. *De Orat.*, I, 2, 4; 7, 26; 8, 29; III, 4, 16.

2. Cicéron avait 15 ans, au moment où l'entretien a eu lieu. *Ad Attic.*, XIII, 19, 4 : « puero me hic sermo inducitur, ut nullae esse possent partes meae. »

3. *De Orat.*, III, 2, 6. Exactement, l'expression est appliquée non à l'entretien de Tusculum, mais au discours que Crassus, revenu de la campagne, prononça dans le Sénat contre le consul Philippe (et à la suite duquel il fut pris du refroidissement qui l'emporta).

4. *De Orat.*, III, 4, 16 : « nos quibus

Ainsi le *de Oratore* repose sur un fond de réalité et bénéficie de l'attrait qui s'attache à la chose vraie, « arrivée ». D'ailleurs la liberté de l'écrivain n'en était pas autrement gênée. Il lui était évidemment interdit, puisqu'il s'adressait à des lecteurs dont certains avaient connu Crassus et Antoine, de leur présenter des personnages de convention ; mais les exigences n'allaient pas bien loin. On lui demandait seulement de ne pas choquer trop violemment ce que l'on savait des deux orateurs, de rester conforme à leur manière et à leur tour d'esprit, de reproduire, non ce qu'ils avaient dit exactement, mais ce qu'ils avaient pu dire. A l'intérieur du cadre transmis, il y avait place encore pour une œuvre personnelle. Et de fait, Cicéron a singulièrement ajouté par lui-même. Sur la trame qui n'était pas de lui, il a jeté des développements qui lui appartiennent, brodé des dessins de son choix, et Antoine ou Crassus ne sont très souvent que les interprètes de sa propre pensée[1]. Dès lors il y gagnait ceci, que ses idées en passant par leur bouche prenaient plus d'importance ; elles s'autorisaient du passé, s'appuyaient à une tradition ; et l'on sait toute la puissance, à Rome, de la tradition. — Enfin, quand il n'aurait pas eu les raisons précédentes, j'imagine que, par reconnaissance encore et pour son intime satisfaction, il aurait aimé, le jour où il inaugurait la forme du dialogue, à mettre en scène, pour les faire revivre de la vie de l'art, ceux-là qui avaient été les conseillers, sinon les maîtres, de sa jeunesse. Car il les avait tous connus, tous entendus, et de Crassus et d'Antoine il avait reçu les plus précieux encouragements. Mais l'un n'avait rien écrit ; l'autre avait laissé à peine quelques pages[2]. C'étaient encore de grands noms ; ce n'étaient plus que deux noms. Leur gloire, qui ne se renouvelait pas au contact d'une œuvre subsistante, risquait de passer avec le temps, de vieillir et de s'effacer, de n'être même plus un souvenir. Il appartenait à

C. Cotta tantummodo locos ac sententias huius disputationis tradidisset. »

1. *Ad Fam.*, VII, 32, 2 : « quae sunt a me... per Antonii personam disputata. »

2. *Brutus*, 44, 163.

Cicéron de les sauver de l'oubli et d'assurer, selon son expression, l'éternité de leur mémoire[1].

Les personnages une fois choisis, le lieu de l'entretien était tout indiqué. Crassus était désigné pour réunir autour de sa personne des amis, pour être l'hôte accueillant, le centre du groupe, celui vers lequel on s'empresse attiré non seulement par la bonne grâce de l'homme et la courtoisie de ses manières, mais encore par un certain air de distinction naturelle et de supériorité qui impose. A lui de faire les honneurs de sa maison, comme ceux de son esprit. Les trois dialogues se déroulent donc chez lui, à la campagne, sous les beaux ombrages de Tusculum, pendant deux chaudes journées de septembre. On est en l'année 91. La lutte politique continue plus ardente que jamais, à propos de cette éternelle question des jugements que chacun des deux ordres, équestre et sénatorial, entend se réserver exclusivement pour lui-même. L'honnête tribun Drusus a essayé par sa réforme judiciaire de trouver un terrain de conciliation entre sénateurs et chevaliers. Ses efforts ont échoué; il a mécontenté les uns et les autres; et c'est au milieu de l'agitation générale, augmentée encore par des projets de lois agraire et frumentaire qui passionnent la plèbe, que les fêtes, appelées les Grands Jeux ou Jeux Romains, sont venues interrompre, du 4 au 12 septembre, les séances du sénat. Crassus en a profité pour se rendre avec Scævola, Antoine, Cotta et Sulpicius, à sa villa des monts Albains. Ils sont désireux de respirer quelques jours, loin de l'atmosphère lourde de la ville, et de reprendre des forces nouvelles en vue des batailles qui s'annoncent. Mais ils n'arrivent pas tout de suite à se débarrasser des soucis qui les assiègent. Comment ne pas être entraîné d'abord, et presque malgré soi, à de tristes réflexions sur l'état présent de la république et sur l'avenir gros de menaces? Peu à peu cependant la campagne exerce son action calmante. On devient plus enjoué. « Si la journée avait rappelé le sérieux de la curie romaine, le soir déjà fut digne de

1. *De Orat.*, II. 2, 7.

la retraite de Tusculum[1]. » Le lendemain, au matin, tous les amis dispos se retrouvent à la promenade et — c'est ici que commencent les dialogues qui seront la matière de l'ouvrage — Crassus, pour dissiper complètement le souvenir de la veille, fait tomber la conversation sur l'éloquence.

Le premier entretien a lieu sous les branches touffues d'un platane, quand tout le monde s'est commodément assis sur des coussins. La question est abordée aussitôt par son côté le plus général. Quelle conception faut-il avoir de l'éloquence? Quelles limites assigner à son domaine? Jusqu'où étendre les devoirs de l'orateur? Selon la méthode socratique, c'est la définition même de l'art qui est en cause. La discussion se prolonge jusqu'au moment de la sieste; et la suite en est renvoyée à un autre entretien. Mais Scævola n'y assistera plus; il est obligé, à son grand regret, d'aller à sa propre villa des environs, où il est attendu le jour même. Il est remplacé par le vieux Q. Catulus et son demi-frère Cæsar Strabo, qui arrivent à l'improviste le jour suivant, vers la deuxième heure. Crassus était encore au lit, ayant Sulpicius à ses côtés; il se hâte de se lever et va rejoindre sous le portique Antoine et Cotta qui s'y promenaient déjà avec les nouveaux-venus. Cette fois la conversation a un objet plus particulier, plus restreint, et prend un tour plus didactique. On y fait, comme dit Cicéron, de la « technologie[2] », et on passe en revue les différentes parties de l'art oratoire. Avant midi on examine l'*invention*, la *disposition*, la *mémoire*, et les règles qui leur conviennent. Puis la chaleur qui se fait sentir avertit qu'il est temps d'aller se reposer un peu et dormir. Mais quand le soleil commence à s'incliner sur l'horizon, les amis de Crassus, impatients d'entendre encore leur hôte, entrent dans sa chambre et lui rappellent qu'ils n'ont pas terminé l'entretien. On gagne alors l'intérieur d'un bosquet, lieu plein d'ombre et de fraîcheur, et on achève ce qu'il restait à dire pour épuiser la matière; on

1. *De Orat.*, I, 7, 27 : « dies inter eos curiae (fuit), convivium Tusculani. »

2. *Ad Attic.*, IV, 16, 3 : « Reliqui libri τεχνολογίαν habent. »

te de l'*élocution* et de l'*action*. C'est le troisième dialogue, prend fin seulement à l'heure du repas du soir.

.e plan, dans ses grandes lignes, est très simple, comme on t. Naturellement, l'on trouvera des écarts à droite et à iche du tracé principal; il y a des idées jetées à la traverse; une interruption, sur une réplique, la conversation dévie. uteur, bien loin de s'interdire les digressions, les a comisamment accueillies. Quelques-unes d'entre elles lui perttaient d'exposer des vues auxquelles il tenait particulièrent, sur l'histoire[1], sur l'union nécessaire de la sagesse et de oquence, de l'art de bien penser et de l'art de bien dire[2]. is elles communiquaient à l'ensemble plus de ressemblance c la vie; elles imitaient le laisser-aller d'un dialogue réel, sence de la conversation étant d'être souple, onduleuse; par là elles ôtaient à l'ouvrage (point très important) le actère d'une discussion d'école, dont l'allure est toujours tiligne. C'est à l'encontre de cette même influence scolasie, et à dessein, que les parties du discours n'ont pas été sentées dans l'ordre traditionnel. L'*élocution* est réservée en et pour le dernier entretien, alors que d'après les traités de

nous que le platane du premier livre, semblable à celui des bords de l'Ilissus sous lequel Socrate s'était couché, convient à un entretien mêlé de philosophie, que le portique du second, architecture solide et imposante, a été choisi tout exprès pour une discussion sur la valeur de l'ordre, la disposition des parties, l'art de construire un discours, et que le bosquet du troisième, à la verdure fraîche et parfumée, est l'endroit par excellence, le lieu qui inspire, dès qu'il faut célébrer les mérites du style et le charme de la forme? N'exagérons rien, si nous voulons prouver quelque chose. Mais reconnaissons, dans ce décor soigneusement indiqué et à chaque fois renouvelé, le désir de plaire au lecteur et d'intéresser son imagination au profit que retirera son intelligence.

Ce désir se traduit encore par l'effort de l'auteur pour donner à ses personnages une physionomie distincte. Y a-t-il bien réussi? Nous aurons à l'examiner plus tard. Notons en ce moment l'effort et le dessin, ébauché tout au moins, des caractères. Crassus est idéaliste, aime les grandes vues, habite les hautes sphères de la pensée; il a le goût de l'art, du style élégant, de la plaisanterie délicate. Antoine, formé par la pratique, ne connaît que la pratique, dédaigne toute science livresque ou théorie pure : avocat rompu aux plaidoiries, médiocrement scrupuleux sur le choix des moyens, pourvu qu'il ait à la fin gain de cause; causeur volontiers paradoxal, aimant à contredire pour le plaisir de contredire. Scævola, juriste un peu étroit, s'enferme dans ses études spéciales, au-dessus desquelles il ne voit rien; il est le représentant des âges antérieurs, parle un langage teinté d'archaïsme, recherche les métaphores empruntées aux formules du droit. Catulus, c'est l'helléniste: César, l'homme du monde spirituel. Ainsi qu'il convient, chacun parle surtout des choses où il excelle; les matières sont réparties suivant les goûts et les aptitudes. Crassus expose ce qui relève de la philosophie; de plus, en sa qualité d'orateur élégant et pur, de maître écrivain, il se charge de l'*élocution*. Antoine, dialecticien consommé,

reçoit pour son lot l'*invention* et la *disposition*. César traite de la plaisanterie, et Scævola intervient, dès qu'il est question du droit civil. Non seulement chacun joue son rôle; mais, comme dans toute pièce bien faite, il y a un personnage principal, sur qui l'intérêt se concentre, Crassus. Les autres, même Antoine, sont des acteurs secondaires ; Crassus est le « protagoniste ». C'est à lui que Cicéron prête ses idées les plus neuves et les plus personnelles; c'est lui qui ouvre et ferme la discussion, lui qui agrandit le débat et le domine tout entier. De là l'unité de composition qui achève de donner à ces dialogues — avec les réserves nécessaires que nous ferons plus loin — leur valeur, très réelle encore, d'œuvre d'art.

II

ORIGINALITÉ DU *de Oratore*. — LES SOURCES.

Nous sommes restés jusqu'ici à l'extérieur de l'ouvrage et nous en avons reconnu les abords. Pénétrons au dedans pour voir ce qu'il contient. Quelle rhétorique y est enseignée?

Cicéron écrivait à Lentulus, en lui envoyant les dialogues : « Ils pourront être utiles à ton fils. Rien ne ressemble moins aux préceptes rebattus de l'école[1] ». Ce sont moins des préceptes, en effet, que les confidences d'un grand orateur sur son art. Sans doute il est possible de tirer de ces confidences toute une théorie, et nous l'en tirerons; mais elle n'y est pas fixée sous une forme rigide ni condensée en règles impérieuses. L'auteur répète à chaque instant par la bouche de Crassus qu'il veut simplement rendre compte de sa manière et qu'il parle d'après une expérience personnelle, non d'après les livres[2]. Il nous apprend la route qu'il a suivie, nous initie à la

1. *Ad Fam.*, I, 9, 23 : « quos arbitror Lentulo tuo fore non inutiles; *abhorrent enim a communibus praeceptis*. »
2. Notamment I, 30, 135.

formation de son talent et au secret de sa brillante carrière. Il nous dit : « Voilà ce que j'ai fait ; et voilà ce qui m'a réussi. » D'où la conclusion qui se dégage : « Faites comme moi. » Le procédé est plus vivant que celui de l'exposition théorique : au lieu d'une abstraction, nous avons sous les yeux un homme. Et il est plus persuasif : à juger d'une méthode par ses résultats, il faut bien croire que celle-ci n'est pas mauvaise ; elle inspire confiance.

Ainsi, pour composer son ouvrage, Cicéron avait surtout à jeter un regard en arrière, à se considérer lui-même dans le passé, à se souvenir. Envisagés de la sorte, les trois livres de *l'Orateur* apparaissent, d'une façon discrète, il est vrai, et à travers un arrangement historique, mais apparaissent tout de même comme une sorte de « Mémoires » ou d'autobiographie littéraire. Nous connaissons directement par les derniers chapitres du *Brutus* quelle fut l'éducation de son adolescence. Le jeune avocat ne s'était pas contenté de déclamer chaque jour ou de pratiquer les autres exercices en usage dans les écoles. Histoire, littérature, droit civil, philosophie, avec son ardeur de curiosité, il n'avait rien négligé de ce qui élève l'esprit et lui ouvre des horizons sur l'homme et le monde. Avant de se spécialiser dans son art, il avait acquis une culture générale, cherchant l'âme capable de vivifier la matière inerte des préceptes techniques[1]. Puisque c'est une éducation toute pareille qu'il veut recommander à ses lecteurs, il n'y aura donc rien de mesquin dans les conseils qu'il leur donnera. Il les mènera aux grands problèmes, les conduira sur les sommets, leur montrera sa conception singulièrement large et noble de l'éloquence, et surtout — c'est toujours là qu'il en faut revenir — il marquera la différence qui le sépare, lui l'orateur-philosophe, des rhéteurs de profession.

1. Voir *Brutus*, 93, 321-322. C'était là vraiment une méthode oratoire toute nouvelle (*animos hominum ad me dicendi novitate converteram*).

§ 1

La différence, c'est trop peu dire; il y a entre eux un abîme. La tentative de Cicéron est une réaction absolue contre la rhétorique, au sens étroit du mot, la rhétorique des écoles[1]. Que fait-on dans l'école? On enseigne des règles et on croit à l'efficacité souveraine de ces règles. On définit, on classe, on divise et subdivise à l'infini; on fait la revue des cas, des genres, des espèces, et l'on donne des formules pour chaque cas, chaque genre, chaque espèce; on catalogue et on étiquète des procédés, tous les procédés. Passe de distinguer les cinq parties du discours, les six parties de l'invention, les trois qualités de l'exorde et de la péroraison, ou autres choses de cette nature, assez générales encore et relativement simples. Mais on entre dans le détail, et quel détail! Ce n'est pas tout d'enseigner que l'exorde doit rendre le juge bienveillant, attentif et docile. Combien y a-t-il de moyens pour le rendre bienveillant, et combien pour le rendre attentif? Autant d'indications à fournir, afin de ne rien laisser au hasard. De même la péroraison comprend la récapitulation, l'invective et le pathétique; mais à combien de sources puiser pour l'invective et la plainte? L'orateur saura qu'il y en a quinze d'une sorte et seize de l'autre. Que dire, dans l'*invention*, du tableau des différents genres de causes, selon que l'on a une question de fait à résoudre par conjecture (*constitutio coniecturalis*), un débat portant sur l'interprétation d'un ou de plusieurs textes (*constitutio legitima*) ou une question de droit (*constitutio iuridicialis*)[2]? C'est ici que la terrible ingéniosité des rhéteurs se donnait pleine carrière[3].

1. Cet enseignement de l'école est bien représenté pour nous par le *ad Herennium* qui n'est pas de Cicéron, et par le *de Inventione* qui est de lui. Avant de répudier complètement les théories en usage de son temps, Cicéron avait commencé par y sacrifier avec l'ardeur de la jeunesse et n'être qu'un fidèle écho d'Hermagoras et des rhéteurs grecs.

2. C'est ainsi que l'auteur de la *Rhétorique à Hérennius* divise les causes. Car le tableau des *constitutiones* est un peu différent chez Hermagoras et dans le *de Inventione*.

3. Je ne prends qu'un exemple tiré de la question de droit (*iuridicialis*). Elle

Il en était résulté une science touffue, compliquée à plaisir, abstraite et vide, une scolastique pédante, toute hérissée de distinctions ou subtiles ou oiseuses, « fantosme à estonner les gents ». Elle n' « étonnait » pas cependant les écoliers d'alors. L'importance qu'on attachait à l'art de la parole était si grande que, pour l'acquérir, on ne se laissait rebuter par aucune difficulté. Une fois en possession de la technique, on croyait naïvement, sur la foi des maîtres, qu'il ne restait plus qu'à s'en servir exactement pour produire un bon discours. Et comme tout était prévu, la thèse de l'accusateur et celle du défendeur, l'argumentation de celui-là et la justification de celui-ci, la réfutation de l'un et la réfutation de l'autre, que chaque cas était accompagné de son arsenal de recettes, on était persuadé qu'on produirait infailliblement un bon discours. Désormais, plus besoin d'aptitudes, de talent. Ce qui importe, c'est la soumission à la discipline des rhéteurs. Appliquons avec méthode les procédés enseignés; n'y mettons rien de nous-mêmes; par le jeu seul et mécanique des règles nous serons éloquents. L'orateur est un instrument à parler; il se fabrique comme tout autre instrument.

Cicéron proteste. Non, dit-il, vous ne serez pas nécessairement des orateurs. Les règles sont utiles, mais d'une utilité restreinte. Car « ce n'est pas l'éloquence qui est née de la rhétorique; c'est la rhétorique qui est née de l'éloquence[1] ». Il y a eu à l'origine des hommes bien doués, naturellement éloquents, dont la parole, sur la place publique, était toute-puissante; ils soulevaient ou apaisaient les colères, dirigeaient à leur gré les sentiments des assemblées, communiquaient leur âme à la foule, sans s'expliquer eux-mêmes comment ils obtenaient ces merveilleux effets. Plus tard, à l'âge de la réflexion,

est dite *absoluta*, si l'action étant légitime se défend par elle-même, ou *assumptiva*, si l'on va emprunter au dehors les éléments de défense que le fait ne contient pas. Mais l'*assumptiva* se subdivise à son tour en *concessio*, *remotio criminis*, *translatio criminis*, *comparatio*. La *concessio* à son tour se décompose en *purgatio* et *deprecatio*. La *purgatio* enfin se résoud elle-même en *imprudentia*, *casus* et *necessitas*.

1. *De Orat.*, I, 32, 146.

chercha les raisons d'un tel ascendant. On se demanda
urquoi certains étaient éloquents, certains autres non, et on
perçut qu'il y a des façons particulières de prendre le
blic et comme un secret de parler. On résolut alors de
produire artificiellement ce qui avait été fait d'abord sponta-
ment; on eut ses procédés, sa méthode, ses règles. La
étorique était créée, et on en mit par écrit les préceptes à
sage de tous. Tel est l'ordre vrai et régulier des choses. Les
éteurs l'intervertissent, et ils se trompent du tout au tout,
and ils déclarent que l'éloquence était inconnue avant la
naissance des règles. On peut se passer de celles-ci; on
n est passé; on ne se passera jamais des dispositions natu-
les.

De là le dédain de Cicéron pour ces gens « qui font profes-
n d'enseigner l'éloquence[1] », « que l'on appelle des maîtres
rhétorique[2] ». Il n'a pas assez de sarcasmes à leur adresse.
x, des maîtres? Toute connaissance sérieuse leur fait
aut[3]. Non contents d'être ignorants, ils sont en outre ridi-
es, souverainement ridicules (*perridiculi*[4]), à ne jurer que
leurs procédés. Tout cela n'est que puérilité ou sottises

ceptes traditionnels, sont ici condensés en une page. S'il se donne la peine de les résumer, c'est pour montrer qu'il les possède, qu'il en parlerait au besoin tout comme un autre; mais c'est matière devenue banale[1], science élémentaire. Qui ne connaît que cela, ne connaît pas grand'chose et ne doit pas s'imaginer qu'il est près d'être éloquent. Après quelques lignes sur la question, écrites avec désinvolture, l'auteur passe et se dispense de revenir. De même pour ces développements généraux, les lieux communs, objet des divisions et classifications assidues de l'école, auxquels Aristote lui-même donnait une place importante, il se borne à des indications sommaires. La cause bien étudiée est pour lui la meilleure pourvoyeuse d'arguments. A qui saura l'interroger, elle livrera toutes les preuves qu'elle renferme; il est assez inutile de chercher à les déterminer par avance. Enfin quand il arrive à l'*élocution*, au lieu de cet interminable défilé des figures, figures de mots et figures de pensées, qui, dans la *Rhétorique à Hérennius* par exemple, encombre plus de quarante chapitres, lui en deux chapitres a dit le nécessaire, expédié son énumération, et il se hâte vers ce qui lui paraît d'un intérêt plus essentiel.

D'où vient que Cicéron et les rhéteurs suivent une méthode si différente? C'est qu'ils sont placés à des points de vue opposés. Les rhéteurs, enfermés dans leurs salles, n'en sortent jamais pour pratiquer une fois ce qu'ils passent toute leur vie à enseigner. Autrement, ils remarqueraient eux-mêmes ou, s'ils s'obstinaient à ne pas voir, le public se chargerait bien vite de leur montrer les faiblesses, les lacunes, les ridicules de leur enseignement. Mais non; « ils n'ont jamais été au forum pour assister à une plaidoirie[2] »; ils fuient le grand jour, l'agitation de la foule, le bruit, les cris, le tumulte[3], et comme Isocrate, leur maître à tous, ils se confinent entre quatre murs[4]. Pour employer les métaphores consacrées, ils

1. *Communia et contrita praecepta* (I, 31, 137; *pervagata* (I, 36, 165); *pervulgata decantare* (II, 18, 75).

2. *De Orat.*, II, 18, 75 et 76.

3. *De Orat.*, I, 34, 157.

4. *De Orat.*, II, 22, 94; *Brutus*, 8, 32.

connaissent l'ombre et l'huile de la palestre, non le soleil et la poussière du champ de bataille[1]. Ce sont des discoureurs en chambre, ce ne sont pas des orateurs de combat, c'est-à-dire de vrais orateurs, et leurs exercices pacifiques ressemblent à un agréable amusement d'oisifs ou à une récréation de paresseux. Il arrive alors ce qui ne pouvait manquer d'arriver : leurs idées sur l'objet de leur art sont radicalement faussées. Au lieu de ne considérer la rhétorique que comme un moyen pour une fin extérieure qui est la discussion au forum, dans une assemblée, devant les tribunaux, des affaires de l'État ou de celles des particuliers, ils la considèrent comme se suffisant à elle-même. Leurs élèves apprennent à parler uniquement pour faire de belles phrases. Aucune application pratique, aucun résultat utile; tout en vue de la parade, de la montre et de la vanité. Le mot de Sénèque est déjà vrai : « Non vitae sed scholae discimus. » Mais si l'on étudie ces préceptes de rhétorique pour eux-mêmes, sans regarder au delà des procédés, comment ne serait-on pas tenté d'en exagérer l'importance et, dès lors, d'en accroître démesurément le nombre? C'est grâce à eux que l'on parvient dans les déclamations d'école à introduire ces arguments ingénieux, ces pensées subtiles, ces figures brillantes, toutes ces jolies choses devant lesquelles l'auditoire transporté se récrie d'admiration. Aussi l'on abonde dans ses défauts, l'on s'enfonce dans ses erreurs; l'on a de plus en plus la superstition des règles et l'on multiplie sans cesse ce qui ne sert justement qu'à emprisonner et à étouffer l'éloquence.

Pour Cicéron, au contraire, le temps passé aux études techniques — il ne veut pas qu'on l'oublie — n'est qu'un temps d'apprentissage. Il faut toujours finir « par s'exposer au contact des hommes et faire l'essai de ses forces dans les luttes de la vie[2]. » Vues de ce biais, les choses prennent aussitôt un autre aspect; tout est remis au point et estimé à sa

1. *De Orat.*, I, 18, 81 ; *Brutus*, 9, 37.
2. *De Orat.*, I, 34, 157.

juste valeur. C'est au nom de l'expérience acquise sur le forum que l'Antoine des dialogues, interprète en cela des idées de Cicéron, abrège, condense, simplifie. Les conditions vraies de l'éloquence ne réclament ni un tel nombre de subdivisions ni un tel luxe de recettes. Dépenses d'esprit inutiles. Il y a un art de parler; mais cet art n'est pas chose si cachée aux regards des profanes, dont l'accès ne soit possible qu'avec l'aide de je ne sais quelle formule mystérieuse[1]. L'intelligence naturelle, aidée de la réflexion, appuyée sur une culture générale, suffit parfaitement à pénétrer jusqu'à lui, et tout homme bien doué peut devenir, à cet égard, un initié. On se rappelle dans *la Critique de l'École des Femmes* l'apostrophe du Dorante de Molière aux pédants de son époque : « Vous êtes de plaisantes gens avec vos règles, dont vous embarrassez les ignorants et nous étourdissez tous les jours. Il semble, à vous ouïr parler, que ces règles de l'art soient les plus grands mystères du monde; et cependant ce ne sont que quelques observations aisées, que le bon sens a faites sur ce qui peut ôter le plaisir que l'on prend à ces sortes d'ouvrages (aux comédies); et le même bon sens qui a fait autrefois ces observations, les fait aisément tous les jours sans le secours d'Horace et d'Aristote. » Cicéron eût volontiers, à propos de l'éloquence, tenu pareil langage aux rhéteurs. Il disait de ceux-ci : « Ils ne savent que couper la nourriture en petits morceaux et vous la mettre toute mâchée dans la bouche, comme font les nourrices à leurs marmots[2]. » Mais ce qui convient à la première enfance ne convient plus à un âge où il faut avoir conscience de ses mouvements et ne pas s'en tenir à quelque opération machinale. Cataloguer tous les genres de causes et les preuves particulières à chacun d'eux, se munir de tant d'arguments qui dispensent de réfléchir dans la suite, c'est, dit encore Cicéron, « avoir l'esprit étroit, suivre les petits ruisseaux et laisser le grand fleuve, s'attacher à l'accessoire et négliger la

1. II, 30, 132 : « perspicua sunt haec quidem et in vulgari prudentia sita. »

2. II, 39, 162 : « omnia minima mansa, ut nutrices infantibus pueris, in os inserunt. »

§ 2.

Ainsi, de toutes parts, qu'il s'agisse d'instruire, de plaire ou de toucher (les trois objets essentiels de l'éloquence, de l'aveu même des rhéteurs), nous aboutissons à la même conclusion : On ne devient pas orateur à force de règles ou à coups de recettes. C'est la nature d'abord qui forme l'homme éloquent, et c'est l'homme ensuite qui se forme lui-même. Il y a la flamme du génie qui est un don[1]. Il y a aussi une formation personnelle de l'orateur, résultat du travail. Elle n'est d'ailleurs que le prolongement de l'œuvre de la nature. Elle consiste à observer celle-ci sous quelque forme qu'elle se présente, à se pénétrer de la nature du sujet que l'on traite, de la nature de ses semblables, de sa propre nature. Mais comment parvenir à cette connaissance des autres et de soi ? Car enfin n'observe pas qui veut, et il faut *savoir* observer. Il faut donc *apprendre* à observer. Par quel moyen ?

Cicéron, qui jusque-là, attaquant les rhéteurs, s'en était tenu surtout à la partie négative de sa méthode, s'applique maintenant, après avoir détruit, à reconstruire sur les nouvelles bases qu'il a établies. Est-ce uniquement par la pratique du forum que nous arriverons au résultat cherché ? La pratique est une chose excellente, nécessaire, concrète et vivante, bien supérieure, par suite, à l'enseignement des écoles, et l'auteur s'en est servi pour battre en brèche cet enseignement, tout de formules abstraites et de froids procédés. S'ensuit-il pourtant qu'il faille s'y borner, comme Antoine le demande ? Non, car ce serait rétrécir et rabaisser l'éloquence, faire d'elle une vulgaire routine ou un art de chicane, et de l'avocat un simple manœuvre[2]. A cette pratique doit venir s'ajouter, ou plutôt

1. *De Orat.*, I, 25, 113-116.

2. *De Orat.*, I, 62, 262 : « *operarium* nobis quendam, Antoni, oratorem facis. » — Un rameur ou un portefaix, dit encore Cicéron, II, 10, 40 : « remigem aliquem aut baiulum... descripseras. » — I, 46, 202 : « non enim causidicum nescio quem neque clamatorem aut rabulam... conquirimus. »

avant même cette pratique, doit avoir été constitué un fonds solide de connaissances générales, et l'on n'abordera le barreau ou la tribune qu'après toute une préparation antérieure aussi vaste que possible. C'est là que l'orateur ira chercher les éléments dont il a besoin pour la méditation de chaque cause particulière; là qu'il trouvera les faits et les idées[1], point de départ de ses réflexions ultérieures, matière sur laquelle s'exercera sa pensée qui ne peut fonctionner à vide; là qu'il acquerra cette science de l'âme humaine que fortifiera ensuite une expérience directe[2].

L'éloquence, suivant Cicéron, est quelque chose d'universel, qui s'applique à tout, traite de toutes les questions, et l'orateur, tel qu'il le conçoit, est l'homme qu'aucun sujet ne prend au dépourvu[3]. En cela, il ressemblerait au rhéteur. Mais voici la différence, qui creuse entre eux le plus profond des fossés. Le rhéteur parle de tout, sans rien savoir; l'orateur parle de tout, en connaissance de cause. Le rhéteur n'a peut-être pas tort de faire rentrer dans son domaine des matières jusque-là réservées aux seuls spécialistes. Il a tort de ne pas les avoir étudiées[4]; et, s'il est ridicule, c'est moins à cause de ses prétentions que de son ignorance. Quoi qu'il dise, il n'apporte que des mots, aucune idée. C'est bien là le propre de la race grecque, de « ces maudits Grecs oisifs et bavards[5] », postérité de Gorgias, d'Hippias et des autres sophistes. Le type en est le Phormion du *de Oratore* qui, sans avoir jamais vu l'ennemi ni un camp, dissertait pendant plusieurs heures devant Hannibal et prétendait, sur l'art de la guerre, en remontrer au vainqueur de Cannes[6]. Ils peuvent bien faire illusion

1. *De Orat.*, III, 26, 103 : « silva rerum. »

2. Il y a donc trois degrés dans cette formation de l'orateur, et ce sont les trois conditions de l'éloquence que Cicéron a sans cesse sous les yeux : 1° *ingenium* ou *natura* (φύσις), les dispositions naturelles; 2° *doctrina* (ἐπιστήμη), les connaissances acquises, la culture générale; 3° *usus* ou *exercitatio* (ἄσκησις, μελέτη), la pratique.

3. *De Orat.*, I, 6, 21 : « vis oratoris professioque ipsa bene dicendi hoc suscipere ac polliceri videtur, ut *omni de re, quaecumque sit proposita, ornate ab eo copioseque dicatur.* » — I, 15, 64.

4. *De Orat.*, II, 3, 10.

5. *De Orat.*, I, 22, 102 : « Graeculi otiosi et loquaces. »

6. *De Orat.*, II, 18, 75-76.

aux enfants ou aux naïfs ; avec les autres, ils risquent de s'attirer la réponse que fit le Carthaginois aux admirateurs du Grec en question : « J'ai déjà vu souvent des vieillards radoteurs ; mais je n'ai encore vu personne qui radotât autant que lui »[1]. Leur virtuosité de paroles n'a d'égale que le néant de leur pensée. Est-il permis alors de dire qu'ils parlent bien ? On parle toujours mal de ce qu'on ignore[2]. Penser juste sans savoir bien parler, cela se peut ; non l'inverse. L'art de bien dire est inséparable de l'art de bien penser, la forme inséparable du fond. Sans une ample provision de connaissances[3], l'éloquence n'est plus qu'un vain bruit, un puéril étalage de phrases[4]. Tranchons le mot, et Hannibal avait raison : c'est du radotage.

Donc faisons provision, munissons-nous d'idées, meublons notre esprit, préparons-nous dès notre jeunesse à notre tâche d'hommes mûrs par de fortes études. Études désintéressées, poursuivies librement, sans souci utilitaire, sans préoccupation du but particulier à atteindre plus tard, mais poursuivies avec persévérance et dans tous les domaines. L'excès, ici, n'est pas à craindre, puisque les devoirs de l'orateur s'étendent à l'infini. Celui qui fait profession d'éloquence, Cicéron le dit et le redit, s'engage par cela même, et sous peine d'être indigne du beau titre qu'il réclame, à discourir d'une manière ornée et abondante sur tout sujet qui lui sera proposé[5]. Et quand même ce sujet serait aussi éloigné que possible de l'ordre d'idées qui lui est habituel, comme les mathématiques, la grammaire, la musique[6], il ne laissera pas d'en parler mieux que ceux-là mêmes qui en ont fait l'objet propre de leurs investigations et de leurs études[7]. En d'autres termes, le savant n'est pas toujours capable d'exposer les résultats de sa science. A l'orateur,

1. *De Orat.*, II, 18, 75.
2. *De Orat.*, I, 14, 63 ; II, 24, 101.
3. *De Orat.*, III, 26, 103.
4. *De Orat.*, I, 5, 17 : « verborum volubilitas... irridenda » ; I, 6, 20 ; I, 12, 51 : « sonitus inanis » ; I, 23, 105 : « Graeci alicuius cotidiana loquacitas sine usu, ex scholis cantilena. »
5. *De Orat.*, I, 6, 21 ; 10, 41 ; 13, 59 ; 15, 64.
6. *De Orat.*, I, 10, 44.
7. *De Orat.*, I, 12, 51

par sa diction élégante, de mettre ces résultats à la portée de tous; mais à l'orateur aussi de commencer par les connaître. Et qu'on n'objecte pas que c'est l'entraîner hors de sa fonction véritable; « lui interdire les hautes matières, pour le reléguer dans les débats des tribunaux ou de la place publique, c'est le traiter en esclave qu'on relègue aux vils travaux du pistrinum[1]. » — Mais soit. J'admets que son activité reste circonscrite dans les limites étroites du barreau (c'est là, en effet, qu'elle a le plus d'occasions de s'exercer[2]). N'y a-t-il pas à chaque instant, impliquée dans la cause en apparence la plus simple, toute une foule de questions étrangères au barreau lui-même? Et l'avocat « pourra-t-il parler pour ou contre un général, s'il ne sait ce que c'est que la guerre, souvent même s'il ne connaît la géographie terrestre ou maritime? »[3] Pourra-t-il défendre un Philon au sujet de ses travaux d'architecture, un Hermodore au sujet de ses constructions navales, s'il ignore l'art de l'architecte et celui de l'ingénieur?[4] Qu'il vienne maintenant à s'adresser au peuple ou au sénat, proposera-t-il à l'un d'approuver ou de rejeter une loi, osera-t-il devant l'autre raisonner sur l'administration de l'État, s'il ne possède toutes les questions politiques, le droit, les institutions, les coutumes?[5] Enfin, dans n'importe quelle assemblée, « comment pénétrer les cœurs, exciter ou calmer les passions — ce qui est le triomphe de la parole —, sans avoir fait une étude approfondie de tout ce que les philosophes enseignent sur la nature morale de l'homme[6]? » Ainsi, droit civil, histoire, philosophie, politique, géographie, art militaire, sciences mathématiques ou physiques ou naturelles, l'orateur doit avoir tout embrassé[7]. — Mais c'est un programme encyclopédique. — Rien de moins. — Et l'éloquence est le plus difficile de tous les arts. — Assurément. Qui

1. *De Orat.*, I, 11, 46.
2. *De Orat.*, I, 12, 52.
3. *De Orat.*, I, 14, 60.
4. *De Orat.*, I, 14, 62.
5. *De Orat.*, I, 14, 60
6. *De Orat.*, *ibid.*
7. *De Orat.*, I, 6, 20 : « Nemo poterit esse omni laude cumulatus orator, nisi erit *omnium rerum magnarum atque artium scientiam consecutus*. »

en doute, n'a aucune idée vraie de ce qu'est l'éloquence.

Cependant, si en théorie il faut tout connaître, il est évident que dans la pratique un tel effort est impossible[1]; plusieurs vies d'homme n'y suffiraient pas. Il s'agit donc d'avoir seulement tout effleuré, d'avoir des notions ou des « clartés » de tout[2]. L'éducation qu'on se donnera ne sera pas celle d'un savant ou d'un érudit; ce sera une éducation d'homme du monde, d'honnête homme, comme on disait au XVII[e] siècle, d'homme bien né, comme disaient les Romains (*eruditio liberô digna*[3]), c'est-à-dire en somme une éducation très générale. Bien plus, l'orateur, qui n'est pas un pédant[4], se gardera de faire montre à tout moment de ses connaissances; mais on sentira qu'il les possède. Le joueur de paume n'a pas besoin d'appliquer méthodiquement à un simple jeu les principes de la gymnastique; à ses moindres mouvements on reconnaît pourtant s'il est assoupli ou non par les exercices du gymnase. De même entendez parler quelqu'un : « vous distinguerez bientôt s'il s'est borné aux stériles déclamations des écoles ou s'il s'est formé à l'éloquence par des études sévères et élevées[5]. »

Cette éducation générale, dont Cicéron fait le fondement indispensable de l'art oratoire, était précisément ce qui manquait le plus aux jeunes Romains de l'époque[6]. Elle aurait pu cependant ne pas leur faire défaut. Régulièrement même, elle devait leur être donnée. Pour tous ceux qui visaient plus haut que l'instruction primaire, il y avait deux cycles d'études à parcourir, l'un sous la direction du grammairien, l'autre sous celle du rhéteur. Le rhéteur ne s'occupait que de l'enseignement direct de l'éloquence. Mais le grammairien n'avait-il pas à toucher, chemin faisant, au cours de ses leçons, à une foule de matières diverses? La grammaire ne se restrei-

1. *De Orat.*, I, 6, 22; 15, 66.
2. I, 50, 218 : « neque ut sua possedisse sed ut aliena *libasse.* »
3. I, 5, 17; 16, 72.
4. I, 24, 111 : « (non) magister atque artifex sed unus e togatorum numero. »
5. I, 16, 73.
6. *Brutus*, 93, 322.

gnait pas, comme on le croirait aujourd'hui, à l'analyse des lois du langage. Outre l'art de parler correctement, elle comprenait encore l'explication des poètes[1]. Par cette voie, elle arrivait à faire le tour complet des connaissances humaines. Car c'était d'abord le champ de la littérature entière qui s'ouvrait devant elle ; après la lecture des poètes grecs et latins venait celle des prosateurs, et chaque texte était commenté, corrigé, critiqué[2]. L'étude philologique et littéraire elle-même ne suffisait pas. A combien d'autres sciences ne fallait-il pas recourir pour donner aux élèves l'intelligence claire de tel ou tel passage ? Successivement l'histoire, la géographie, la philosophie, la musique, toutes les sciences exactes, les mathématiques, la géométrie, l'astronomie, cortège ininterrompu et varié, défilaient sous les regards curieux du jeune auditoire. « Avant de passer chez le rhéteur, dit Quintilien, l'enfant doit avoir fait cette revue des connaissances que les Grecs appellent une éducation encyclopédique[3] ». C'était le programme même du *de Oratore*, la culture générale précédant l'étude particulière d'une science ou d'un art. Par malheur, si cet enseignement était établi en principe, en réalité il n'était appliqué nulle part, et pour deux raisons. La première, c'est que la grammaire, telle qu'elle était comprise alors, aurait demandé beaucoup de temps, et le temps était fort mesuré au grammairien. On ne restait chez lui que juste ce qu'il fallait pour se mettre en état de recevoir l'instruction du degré supérieur, la rhétorique. En quatre ou cinq années on prenait quelque légère teinture de sciences et de lettres, et on se hâtait vers la déclamation, but suprême des efforts, couronnement des études. Si encore le grammairien avait

1. Quintilien, I, 4, 2 : « Cum in duas partes dividatur *recte loquendi scientiam* et *poëtarum enarrationem*, plus habet in recessu quam fronte promittit. »

2. L'explication des auteurs était effectivement divisée en quatre parties : la *lectio*, l'*enarratio* (commentaire), l'*emendatio* (critique verbale), le *iudicium* (critique littéraire). Cf. Jullien, *les Professeurs de littérature dans l'ancienne Rome*, p. 242 et suiv. ; Daremberg et Saglio, *Dict. des Ant.*, art. *Educatio*, p. 484-485.

3. Quintilien, I, 10, 1 : ἐγκύκλον παιδείαν. — Boissier, *Fin du paganisme*. I, p. 157-158

bien employé, je veux dire entièrement consacré à l'enseignement scientifique, ce temps déjà trop court qui lui était laissé! Mais il voyait son collègue, le rhéteur, en possession de la faveur, de l'admiration, de l'engouement de la jeunesse. Était-ce que celui-ci le dépassât toujours en valeur individuelle? Non. Seulement il professait l'art de la parole, réputé le plus beau et le plus utile, le premier de tous les arts. Ce succès tournait la tête au grammairien, et il était tenté de se servir à son tour des moyens qui réussissaient. Puisqu'à l'enseignement de l'éloquence s'attachait un tel prestige, pourquoi n'aurait-il pas, lui aussi, enseigné un peu l'éloquence? De là, des empiètements successifs. Sous prétexte de ne pas livrer au rhéteur des élèves sans expérience[1], il les mettait déjà à des exercices de pure rhétorique[2]. Quant à ces connaissances générales, desquelles seules il aurait dû s'occuper, il les dédaignait de plus en plus pour elles-mêmes. S'il les enseignait encore, c'est qu'elles pouvaient être plus tard à l'orateur des sources d'arguments et de preuves, ou d'ornements et de figures. Il ne les enseignait qu'en vue de l'éloquence, c'est-à-dire qu'il les enseignait mal. Il délaissait ainsi sa fonction propre, et la grammaire n'était plus qu'une préparation à la rhétorique. L'élève se spécialisait trop vite. Toute cette première éducation, qui eût été si profitable, amputée, limitée à quelques notions confuses, était irrémédiablement perdue.

Quelle grave erreur fut alors commise et combien elle pesa lourdement dans la suite, c'est ce que montre bien la littérature de l'Empire. Si, à partir du Ier siècle de notre ère, les écrivains — exceptons le Tacite des *Histoires* et surtout des *Annales* — ont plus de mots que d'idées et apportent plus de phrases que de faits ou de raisons solides, si même chez un Lucain et

1. Suét., *de Gr.*, 4 : « ne sicci omnino atque aridi pueri rhetoribus traderentur. »

2. Suét., *ibid.* : « Veteres grammatici et rhetoricam docebant. »

un Juvénal il y a encore trop de déclamation et d'emphase, c'est qu'ils avaient tous été gâtés dans les écoles par cette éducation exclusivement oratoire. Elle avait façonné tous les cerveaux d'une certaine et uniforme manière, jeté tous les esprits dans un moule unique, imposé partout une même empreinte : empreinte tellement ineffaçable que le christianisme ne put la modifier et qu'au VIe siècle encore, à l'époque de Théodoric, quand le monde romain achevait de périr sous les coups de la barbarie triomphante, l'évêque de Pavie, Ennodius, continuait à être un rhéteur incorrigible. Quintilien a sa part de responsabilité dans cette décadence des lettres latines. Ce n'est pas lui qui détermina le courant; mais il contribua à le précipiter : il fortifia cette disposition des esprits d'abord par l'influence de sa parole, puis par celle de son livre qui resta jusqu'à la fin le manuel de l'enseignement public. C'était un homme de bon sens pourtant, quand il entrait dans le détail des préceptes; mais son point de départ était faux. Féru d'un respect superstitieux pour la rhétorique, il croyait naïvement l'homme mis sur terre à la seule fin de s'y consacrer tout entier. On ne pouvait donc commencer trop tôt à servir un objet si digne de vénération. Ce n'était plus seulement à son entrée chez le grammairien, c'était à sa naissance même, dès le berceau, que l'enfant devait être formé à l'éloquence.

Cette théorie renchérissait sur la tendance de l'époque antérieure, et le mal s'en accrut. Tacite seul protesta. Dans son *Dialogue des Orateurs* il réclamait avec force au nom des études générales contre la fâcheuse habitude de spécialiser l'enfant en bas âge. « Pareil au soldat qui marche au combat pourvu de toutes ses armes, on ne doit, disait-il, descendre au Forum qu'armé de toutes les sciences[1].... C'est de cette vaste érudition, de cette variété d'études, de ce savoir universel que s'élance et déborde, comme un fleuve, la grande élo-

1. Tacite, *Dialog.*, 32.

quence[1]. » Doctrine complètement opposée à celle de Quintilien. Elle ne prévalut point, et rien ne fut plus regrettable pour Rome. Mais ce qu'il faut bien voir, c'est que Tacite s'était borné à l'aller reprendre chez Cicéron et que, s'il eut le mérite d'en découvrir la portée, l'honneur de l'avoir conçue et le premier exposée en revient entièrement à l'auteur du *de Oratore*.

C'est là l'idée maîtresse, qu'on ne saurait trop mettre en lumière, l'idée neuve, originale et féconde de nos dialogues *de l'Orateur*. C'est par là qu'ils nous sont d'un intérêt encore présent, vraiment actuel. Cela seul suffirait à les garder de vieillir. Quand même il s'y trouverait plus de détails relatifs à une époque et à un pays particuliers, appropriés à des mœurs ou des sentiments différents des nôtres, détails qui ne sont guère curieux que pour l'historien des lettres et de la civilisation anciennes, l'ouvrage n'en serait pas moins d'une importance capitale, parce qu'il a éloquemment défendu ce qui devrait rester parmi les classes cultivées le principe même de l'éducation moderne. Si dans l'enseignement secondaire l'essentiel, à nos yeux, est de former l'esprit de l'enfant, de façonner son intelligence, d'exercer son jugement sur les matières les plus diverses avant de l'appliquer à aucune étude spéciale, si nous voulons ne faire tout de suite ni un orateur, ni un savant, ni un ingénieur, ni un artiste, mais travailler d'abord à faire un homme, et un homme complet; si nous croyons que vers la vingtième année, à l'âge où l'on entre véritablement dans la vie, notre élève d'hier, fort de sa préparation générale, quelle que soit la profession qu'il choisira, sera prêt pour la bien remplir : nous pensons et nous disons des choses justes, sensées, excellentes, mais nous les pensons et les disons après Cicéron, sinon d'après lui. Aujourd'hui que l'on a une tendance à les oublier, que l'on se détourne trop volontiers de la culture désintéressée pour courir à des études pratiques et utilitaires, sous prétexte de s'armer de meil-

1. Tacite, *Dialog.*, 30.

leure heure en vue des luttes de l'existence, il est plus que jamais opportun d'appeler l'attention sur le *de Oratore*. On se convaincrait, à le lire, que le moyen le plus rapide d'arriver au but où l'on tend, n'est pas toujours de prendre le chemin le plus court; qu'il y a des détours qui abrègent et que le temps perdu en apparence est souvent du temps gagné; qu'enfin, selon ce mot de l'auteur qui résume bien l'esprit du livre, « c'est seulement après avoir fait passer et repasser la charrue, tourné et retourné la terre, qu'on obtiendra une semence qui lève et une récolte abondante[1]. »

§ 3.

Telle est cette éducation générale, inconnue des Romains, que Cicéron aurait voulu donner comme contrepoids à l'enseignement exclusif de la rhétorique. Elle prépare à tout, à la carrière d'orateur comme aux autres carrières, mais pas plus à celle-là qu'à celles-ci. Dans un traité de l'art oratoire, il restait à montrer de quelle manière on se forme plus directement à l'art particulier de l'éloquence. Puisque c'est un métier d'être orateur, par quels exercices pratiques en fera-t-on l'apprentissage? Cicéron ne pouvait manquer de le dire. Après la préparation générale, voici la préparation spéciale qu'il conseille.

Tout d'abord, s'il repousse la technique des rhéteurs et la théorie de l'école avec ses divisions infinies et inutiles, il n'a pas le même dédain pour le côté pratique de cet enseignement. Il juge, comme les rhéteurs, que pour habituer les jeunes gens à la parole, il est bon de les faire parler. De là l'exercice de la déclamation, qui consiste, de la part de l'élève, à plaider des causes fictives devant ses camarades, en attendant de plaider un jour des causes vraies devant les tribunaux. Le mot de déclamation sonne mal aujourd'hui, et c'est justice;

1. *De Orat.*, II, 30, 131.

n a tant abusé d'elle qu'on fait bien de s'en défier. Sous
Empire romain, on cessa bientôt de la regarder comme un
entraînement » en vue de la parole publique ; on finit par ne
us déclamer que pour le plaisir de déclamer. Dès lors les
jets proposés n'avaient plus besoin de se rapprocher des pro-
s réels, puisqu'on ne devait jamais aborder la réalité face à
ce. On inventait des matières bizarres, compliquées, invrai-
mblables, le plus invraisemblables possible, pour amuser
stimuler davantage celui qui les traitait. Qu'arrivait-il ?
esprit perdait le sens des choses, l'âme prenait un mauvais
i. Accoutumée à plaider sur toute question le pour et le
ntre, indifférente au fond des choses, à la vérité et à la jus-
e, préoccupée seulement de briller et de réussir, la jeunesse
pénétrait de détestables habitudes morales. Mais en s'enga-
ant sur cette pente la déclamation avait complètement dévié.
fonction primitive était autre et, en soi, n'avait rien de
imable. Conçue comme une gymnastique ou une escrime par
uelle on préludait aux combats sérieux du Forum, appli-
ant les élèves à des causes très voisines de celles qu'ils ren-
ntreraient plus tard au barreau, elle était même un exercice

travail de la composition. Il s'agit non plus de développer oralement une matière proposée, mais d'écrire et d'écrire le plus possible (*quam plurimum scribere*). « Pour nous former à bien dire, la plume est le meilleur et le plus habile des maîtres [1]. » Elle apprend à parler, parce qu'elle apprend à réfléchir. Elle donne l'habitude de choisir ses preuves et de les ordonner, de choisir ses expressions, de soigner la forme. Cela aussi, tout le monde le dit aujourd'hui ; mais on ne l'avait pas dit avant Cicéron. Nul de nous ne conteste l'importance des devoirs écrits dans l'enseignement secondaire ; on l'admettait si peu alors que Cicéron n'a pas d'illusion sur la médiocre faveur qui accueillera sa méthode. Elle ne sera guère suivie, dit-il, « parce qu'elle exige un grand travail et que le travail trop souvent nous fait peur[2] ». Il n'en demeure pas moins convaincu qu'elle est la plus efficace. — Mais quoi donc écrire ? Cicéron nous livre son procédé. Il faut surtout traduire. Lui-même avait beaucoup traduit dans sa jeunesse ; l'*Économique* de Xénophon[3], le *Protagoras* de Platon[4], les harangues des grands orateurs de la Grèce[5] l'avaient successivement exercé, et il avait tiré de ces travaux un très grand profit. Il juge avec raison que la traduction façonne admirablement le style et que c'est par elle qu'on arrive à connaître à fond une langue. Dans la lutte avec le modèle, à l'effort pour distinguer les nuances de la pensée se joint un effort pour serrer le sens des termes qui la rendront, pour employer le mot juste, celui qui seul à chaque fois est le mot qui convient. Je le répète, ce sont là pour nous des vérités courantes ; mais ces vérités étaient nouvelles pour les contemporains de Cicéron ; c'est un peu grâce à lui qu'elles sont devenues des banalités.

1. *De Orat.*, I, 33, 150.
2. *De Orat.*, I, 33, 150.
3. *De Offic.*, II, 24, 87 ; Pline, *H. N.*, 18, 224.
4. Saint Jérôme, *Epist. ad Pammach.* (I, p. 571 Migne) et *ad Sunniam et Fretelam* (I, p. 839 Migne).
5. *De Orat.* I, 34, 155.

§ 4.

Quels que soient les préceptes du *de Oratore* que nous
visagions, préceptes opposés à ceux de l'école, préceptes
atifs à la préparation générale ou à la préparation spéciale
l'orateur, toujours Cicéron nous apparaît original, singu-
rement libre d'esprit, affranchi des préjugés qui l'entourent,
avance sur son époque. Il le doit à la manière toute philo-
phique dont il a conçu l'éloquence. Pour les rhéteurs, elle
st que l'art de parler. Pour lui, elle est surtout l'art de pen-
; ou plutôt les deux choses sont confondues, et l'orateur
en même temps un philosophe[1]. Il en était ainsi autrefois.
s hommes éloquents étaient précisément ceux que l'on
pelait les sages : c'étaient les Thalès, les Lycurgue, les
tacus, les Solon[2]. Ils connaissaient « tout ce qui a rapport
x mœurs, à la vie humaine, à la vertu, à l'administration des
ts[3] ». Ce fut avec Socrate et les sophistes que commença
cette distinction fausse, dangereuse, condamnable, entre
oquence et la philosophie, ce divorce entre la langue et le

sophe à son tour[1]. Pour la formation de son talent oratoire Cicéron a trouvé plus de secours auprès de la seule Académie que dans tous les ateliers de rhétorique[2].

Quel est ce profit? Le philosophe, selon Platon, est l'homme qui a des vues d'ensemble[3]. Or, toute cause civile ou politique, particulière de sa nature, se rattache à une idée générale qui lui sert de base. Exemple[4] : le consul Opimius a tué C. Gracchus. Le meurtre est défendu par les lois, comme le rappelle l'accusateur Décius. Mais derrière le fait accidentel il y a une thèse générale, à quoi se ramène tout le procès : « Doit-on être puni pour avoir tué un citoyen, quand on est armé d'un sénatus-consulte et qu'il y va du salut de la république? » Dès lors plus d'acception de personnes, de temps, de circonstances déterminées, mais seulement des considérations d'un ordre commun et universel. Il ne s'agit plus d'Opimius ni de Décius. Quels que soient l'accusé et l'accusateur, la question subsiste : Jusqu'à quel point le meurtre politique est-il légitime, et faut-il admettre la formule *salus populi suprema lex esto*? Qui ne voit quelle ampleur nouvelle prendra le débat? L'orateur sera porté aussitôt à la plus haute éloquence. On doit donc tâcher de découvrir l'idée générale que chaque cause renferme, la dégager des circonstances variables, passagères et contingentes, pour la développer en elle-même et la mêler étroitement à la discussion du fait particulier[5]. Mais cela, ne pas s'en tenir à la surface des choses, les creuser jusqu'au fond, les saisir dans ce qu'elles ont de durable et de permanent, les considérer et les fixer sous leur aspect d'éternité, c'est faire œuvre de philosophe. Tel sera bien l'immense service rendu par la philosophie à l'éloquence[6].

Et maintenant, de ces hauteurs, que les préceptes des gens

1. *De Orat.*, III, 16, 60; 19, 73; 27, 108.
2. *Orator*, 3, 12 : « Fateor me oratorem, si modo sim aut etiam quicumque sim, non ex rhetorum officinis, sed ex Academiae spatiis exstitisse. »
3. Συνοπτικὸς ὁ φιλόσοφος.
4. *De Orat.*, II, 30, 132 et suiv.
5. C'est ce que Cicéron appelle *augere rem*, *amplificare rem ornando*.
6. Cette conception philosophique de l'éloquence s'achèvera dans l'*Orator*, où sera tracé le type de l'orateur idéal.

d'école paraissent petits et leurs recettes misérables! Redescendra-t-on sur terre pour aller leur demander quelques règles d'élocution, apprendre d'eux comment construire une période et employer les figures? Car il est beaucoup question chez eux de toutes ces choses; mais il n'en est question que fort tard dans le *de Oratore*. Remarquons-le d'autant plus qu'on accuse volontiers Cicéron d'avoir trop sacrifié au beau style, et si l'on n'a pas tort de l'en accuser, cela prouve simplement la faiblesse humaine, qu'on ne suit pas pour son compte tous les conseils que l'on donne aux autres, et que le Cicéron des discours ne s'est pas assez souvenu du Cicéron théoricien de l'art oratoire. Il n'en est pas moins curieux de constater que dans notre ouvrage l'auteur n'est point pressé d'arriver à cette partie de la rhétorique. L'exposition qu'il en fait est sobre et coupée à chaque instant de digressions plus importantes qu'elle-même[1]. Là encore d'ailleurs il se montre tel que nous le connaissons, l'ennemi des rhéteurs et le partisan de la nature, le défenseur du bon sens, l'homme des idées générales. Sa théorie du rythme, entre autres, est très intéressante. L'harmonie du style, selon lui, ne consiste pas dans l'application de certains procédés et n'a rien d'artificiel. Elle repose sur le besoin de reprendre haleine. Et il se trouve que du même coup « ce qui est possible et facile à la poitrine de l'orateur est ce qui plaît le plus à l'oreille de l'auditeur[2] ». Car toute chose belle a sa raison d'être, n'est même belle que de cette raison d'être. Dans les œuvres humaines comme dans les œuvres de la nature, dans l'architecture du monde ou celle

1. C'est au livre III qu'il est parlé de *l'élocution*. Or avec les chap. 1-7 on a le préambule de Cicéron lui-même et l'introduction au dernier dialogue. Quand Crassus va entrer en matière, digression sur l'éloquence en général (ch. 7-10). Du ch. 14 au ch. 23, nouvelle digression sur l'union de l'éloquence et de la philosophie. Du ch. 24 au ch. 36, troisième digression sur la nécessité d'acquérir un riche fonds de connaissances. Si bien que Cotta ne peut s'empêcher de faire remarquer que de digression en digression on a perdu de vue la question première et que le vrai sujet est encore à aborder. A partir du ch. 56, on traitera de l'*action*. Restent donc en tout pour l'*élocution* 19 chapitres (37-56). C'était peu, aux yeux des rhéteurs.

2. *De Orat.*, III, 46, 181 — Cf. aussi *Brutus*, 9, 34.

du Capitole, dans la structure des arbres ou celle d'une phrase, la beauté résulte de la nécessité même des éléments employés[1].

A vrai dire, étant donnée sa conception philosophique de l'éloquence, Cicéron pouvait, touchant l'élocution, se borner à des réflexions générales et se dispenser même des quelques préceptes de détail que nous trouvons sur les mots considérés seuls ou réunis dans la phrase, sur les métaphores, le nombre et la cadence, sur le choix des pieds métriques pour constituer la période. Son orateur s'occupe surtout de penser; il n'a plus à se soucier du style. L'idée crée d'elle-même la forme qui l'exprime. Il suffit de l'avoir forte pour que le style s'élève, de l'avoir vaste et profonde pour que les mots suivent à l'envi. C'est ce que répéteront plus tard Boileau et Fénelon. Cicéron les précède : « L'abondance des choses produit l'abondance des expressions; s'il y a de l'élévation et de la noblesse dans la pensée, l'éclat en rejaillira sur les paroles[2]. » Cette manière de ne prendre les questions que par le côté le plus général et de chercher les larges développements universels impliqués dans une cause quelconque, ne laissait pas d'avoir son danger. Elle donnait de la grandeur, certes, mais une grandeur qui risquait de devenir un peu déclamatoire; une riche élocution, mais qui pouvait tourner en une élocution un peu vague. Ne retenons ici que la qualité, à laquelle furent sensibles tous les contemporains, cette *copia dicendi*, comme on l'appelait, qualité à la fois du fond et de la forme, dont César, au moment de la conquête des Gaules, dans son traité de l'*Analogie* dédié à Cicéron[3], faisait en fin lettré cet éloge flatteur[4] : « Tu as découvert le premier tous les trésors de l'éloquence (*te principem copiae atque inventorem*); à ce titre tu as bien mérité du nom romain et tu honores la patrie. » Il disait encore : « Tu as conquis un laurier supérieur à celui

1. *De Orat.*, III, 45, 178 et suiv.
2. III, 31, 125 : « Rerum copia verborum copiam gignit »; III, 30, 120.
3. Aulu-Gelle, XIX, 8, 3.
4. *Brutus*, 72, 253 : « Laudem singularem, » dit Atticus.

s plus grands généraux ; car il vaut mieux avoir reculé les nites du génie romain que les bornes de l'empire[1]. »

§ 5.

Les Sources. — Après ce qui précède, il est inutile d'insister nguement sur les sources du *de Oratore*. La question n'a s, ici, la même importance que pour d'autres ouvrages. ins ses traités philosophiques, par exemple, Cicéron cherche rtout à vulgariser parmi ses concitoyens les doctrines de la èce ; il adapte sans doute à ce public nouveau les auteurs modèles ; mais enfin il les suit de très près et ne se pique ère d'être original : de là le désir et le devoir pour nous de nnaître quels sont ces modèles. De même dans le *Brutus*, nous donne, si l'on veut, un traité d'art oratoire, d'où les éoccupations d'enseignement ne sont point exclues[2] ; mais nous donne d'abord une histoire de l'éloquence, dont la leur dépendra de la valeur même des sources qui auront é employées : nécessité, là encore, de retrouver ces sources de les signaler avec exactitude. Le *de Oratore* au contraire ous parle de Cicéron lui-même et de son passé. Ce sont des

dès longtemps. Souvenirs de son adolescence, souvenirs de sa propre carrière, souvenirs de ses lectures antérieures, il tient avec cela toute la matière de son *de Oratore.*

Veut-il mettre en scène les interlocuteurs du dialogue; il n'a qu'à se rappeler sa jeunesse. Il a personnellement connu tous ceux qu'il fait parler. Crassus et Antoine ont dirigé son éducation; Scævola l'Augure l'a initié à la jurisprudence; Cotta est demeuré son ami. Les exemples dont il appuie ses conseils sont empruntés à l'histoire de Rome, à une histoire qu'il a presque vécue lui-même, quand de bonne heure il s'intéressait aux débats du Forum. S'il n'a pas assisté aux fameux procès de M' Curius et de C. Norbanus, qu'il cite à maintes reprises dans son ouvrage, il en a recueilli l'impression vivante, l'écho direct dans les conversations des grands orateurs qui l'entouraient.

Les faits qu'il rapporte, il ne les emprunte donc qu'à lui-même. Mais les idées qu'il soutient, ce sont celles qu'il a prétendu appliquer dans ses discours; la méthode qu'il conseille dans l'éducation oratoire, c'est celle qu'il a expérimentée pour son compte. Sur ce point encore il ne dépend de personne. Et pour ce qui est des maîtres consultés, il n'est pas nécessaire de supposer qu'il avait sous les yeux, au moment où il écrivait, tel ou tel de leurs ouvrages. Assurément la technique de son art, il l'a tirée des rhéteurs précédents, surtout d'Hermagoras; les règles sur l'*invention*, il les a demandées à Aristote; au sujet de l'*élocution*, notamment en ce qui concerne la prosodie et le nombre oratoires, il a suivi Isocrate, qui après Thrasymaque et Gorgias avait fait de ces questions une étude si savante et parfois si subtile. C'est ce qu'il laisse entendre, quand il dit dans cette lettre à Lentulus que nous avons déjà mentionnée[1] : « [tres libri *de Oratore*] omnem antiquorum et Aristoteliam et Isocrateam rationem oratoriam complectuntur. » Mais les préceptes d'Hermagoras, il les connaissait de longue date, depuis l'épo-

1. *Ad Fam.*, I, 9, 23.

que du *de Inventione* où il les avait largement mis à contribution. L'enseignement d'Aristote lui était si familier que plus tard il pourra, analysant un traité du philosophe grec, écrire ses *Topiques* entièrement de mémoire sur le vaisseau qui devait l'emmener en Grèce[1]. Nous croirons sans peine qu'il était également nourri des théories d'Isocrate et qu'il les retrouvait en lui-même, sans avoir à recourir à l'auteur en cette occasion particulière. De tous ces côtés, nul effort considérable à faire; point de recherches approfondies à entreprendre; mais seulement des souvenirs à utiliser.

Enfin, pour la partie philosophique, il est encore vrai que Platon et Aristote lui avaient montré la voie. Platon avait déjà déclaré nécessaire l'union de la philosophie et de l'éloquence. Aristote, de son côté, avait insisté sur l'importance pour l'orateur d'agir sur l'âme des auditeurs et par suite de connaître la psychologie; dans sa *Rhétorique* il avait donné une large place à l'étude des passions humaines. Cicéron est donc leur disciple, disciple respectueux, mais non point servile. S'il leur emprunte leurs idées, c'est pour les faire siennes en les pensant à son tour. Son imitation demeure très générale. De ses devanciers il *s'inspire*, — c'est le mot juste, — et c'est à peu près tout ce qu'on peut dire.

Pour la forme du dialogue, il n'en va pas tout à fait de même. Cicéron relève plus directement de ses maîtres grecs. De Platon d'abord, le créateur du genre; mais d'Aristote aussi, auteur de Dialogues extrêmement célèbres dans l'antiquité, qui, destinés au grand public, traitaient de métaphysique religieuse, de morale ou simplement de littérature. Nous pouvons établir nettement ce qu'il doit à l'un et à l'autre. Il ne reproduit pas la manière platonicienne, qui procède au moyen d'interrogations et de réponses et s'avance progressivement, par une suite de degrés ou d'étapes, vers la conclusion cherchée. Il se rapproche davantage d'Aristote,

1. Il cherchait alors à fuir les fureurs d'Antoine; mais un coup de vent le rejeta sur la côte d'Italie, à Rhégium (44).

chez lequel les points principaux de la discussion étaient développés en des discours suivis. Il s'en rapproche encore par sa façon de diviser le sujet en plusieurs livres, dont chacun forme un entretien, et de placer, en tête de chaque livre, un préambule où il parle en son nom[1]. D'où l'expression d'une de ses lettres: « Scripsi Aristotelio more... tres libros in disputatione ac dialogo de Oratore[2]. » En revanche il se sépare de lui, puisqu'il ne paraît pas dans la conversation elle-même, alors qu'Aristote se mettait en scène et figurait comme le principal personnage de ses dialogues[3]; et d'autre part, à Platon il emprunte le souci de marquer d'un trait pittoresque le cadre de l'action, de choisir des interlocuteurs d'âge et de goûts divers, qui prennent sucessivement la parole, gardant leur tour d'esprit et leurs habitudes de langage. Comme toujours, il est éclectique. Cependant, dès que nous touchons à l'art proprement dit du *de Oratore*, c'est Platon surtout qu'il a eu devant les yeux, c'est avec lui qu'il a tâché de rivaliser. Nous devons nous arrêter, en terminant, sur cette imitation.

III

L'ART DANS LE *de Oratore*. — CICÉRON ET PLATON.

Pour juger équitablement l'art dans le *de Oratore*, il faudrait le juger en lui-même, faire abstraction de ses souvenirs littéraires et n'avoir dans l'esprit aucun terme de comparaison. Ainsi considéré, cet art est grand, et nous lui avons déjà rendu justice[4]. Le but de Cicéron a été non seulement d'instruire, mais de plaire. Il a cherché à atténuer la sécheresse des

1. *Ad Attic.*, IV, 16, 2 : « quoniam in singulis libris utor prooemiis, ut Aristoteles in iis quos ἐξωτερικοὺς vocat.
2. *Ad Fam.*, I, 9, 23.
3. *Ad Attic.*, XIII, 19, 4 : « quae autem his temporibus scripsi, Ἀριστοτέλειον morem habent, in quo sermo ita inducitur ceterorum ut penes ipsum sit principatus » ; — *ad Quint. fr.*, III, 5, 1 : « Aristotelem... quae de re publica et praestante viro scribat, ipsum loqui. »
4. Voir p. XII-XIV.

conseils ou des théories en les présentant d'une manière dramatique, dans une forme élégante; il a voulu envelopper l'exposé didactique sous l'agrément du dialogue et le parer de tous les ornements du style. On peut dire que le dialogue inaugure avec éclat un genre nouveau à Rome; quant au style, il a toute la perfection cicéronienne. Jamais l'auteur n'a parlé une langue plus facile et plus riche, plus sonore, cadencée et harmonieuse. Tout le préambule du premier livre, à cet égard, est remarquable. La période se déroule avec ampleur, d'un mouvement puissant et majestueux. Elle a cette organisation de toutes les parties, cet équilibre savant, cette fermeté de contour, cette sûreté de dessin qui appartient aux belles œuvres de la nature.

Mais comment parler d'un dialogue, sans songer à celui qui en a donné les premiers et admirables modèles? En dépit qu'on en ait, Platon revient à la pensée. Comment enfin ne pas y songer, puisque, je le répète, Cicéron y a songé lui-même? Crassus essaie de donner une image de Socrate par le sérieux et la hauteur de sa pensée, son amour des belles choses, son goût de la méditation silencieuse. Scævola veut ressembler à Céphale de la *République;* Cotta et Sulpicius rappellent Adimante et Glaucon du même dialogue, à moins que ce ne soit Simmias et Cébès du *Phédon*. Mais surtout que de souvenirs du *Phèdre !* Le platane sous lequel s'engage l'entretien, est le même que celui des bords de l'Ilissus où se reposaient Socrate et son jeune ami; et la façon de terminer ce traité de l'art oratoire par quelques paroles sur la gloire future d'Hortensius rappelle trait pour trait les espérances que faisait naître chez le philosophe grec le talent naissant d'Isocrate. Nous aurions reconnu aisément l'imitation, Cicéron n'en eût-il rien dit; elle est plusieurs fois transparente. Mais c'est de plus une imitation avouée. Bien loin de s'en cacher, l'auteur la proclame ouvertement au début du dialogue[1], et y revient de nouveau dans une lettre à

1. *De Orat.*, I, 7, 28.

Atticus[1]. On le voit, sans même que nous le voulions, la comparaison s'impose. S'étonnera-t-on que Cicéron n'y ait pas l'avantage ?

Le style lui-même, dont nous avons fait l'éloge qu'il mérite, est d'un art très grand ; il n'est pas d'un art achevé. Il y a un peu de pompe dans cette noblesse, un peu de monotonie dans cette élégance continue, un peu de redondance dans cette richesse inépuisable ; la draperie est magnifique, mais trop ornée par endroits et chargée de trop de plis. C'est avant tout un style « éloquent », des plus éloquents parmi ceux que nous offrent toutes les littératures, trop éloquent pour un dialogue. On lui voudrait plus d'abandon, de rapidité, de variété. Il n'a pas l'exquise simplicité qui sait passer en se jouant de l'élévation sublime à la familiarité souriante, de la force à la douceur, qui mêle les tons, les associe et les fond dans une teinte harmonieuse, le parfait naturel, la grâce ailée et divine, pour tout dire, qui est le charme de Platon.

A plus forte raison, si l'on examine la mise en scène, le dialogue proprement dit, le caractère des personnages, la différence est-elle grande entre les deux écrivains. Platon peint le décor d'une touche pittoresque. Son imagination lui fait voir directement les objets et nous les fait voir. Qui ne connaît le début du *Phèdre*? Par un jour d'été, Socrate et son ami se promènent hors de la ville. Après avoir marché quelque temps pieds nus dans le courant de l'Ilissus, ils se sont étendus sur l'herbe épaisse de la rive, à l'ombre d'un platane, les pieds baignant dans le ruisseau. Ils ont le ciel de l'Attique sur leurs têtes ; la brise souffle avec quelque chose de suave et de parfumé ; du haut des branches les cigales, amies des Muses, les bercent, à l'heure de midi, de leurs chants sonores. Et ce qui est remarquable, c'est que la description n'est pas faite pour elle-même ; ce cadre formé par les eaux, les arbres, l'ombre fraîche, toute cette poésie qui se dégage des choses, s'adapte

1. *Ad Attic.*, IV, 16, 3 : « Quod... personam desideras Scaevolae, non eam temere dimovi, sed feci idem quod in πολιτείᾳ *deus ille noster Plato.* »

sujet de la discussion prochainement abordée. Où parler
us à propos d'esthétique, où s'entretenir mieux des mystères
l'éternelle beauté qu'en face de la nature? « Combien ces
scours sur l'amour, combien cette causerie vivante et inspirée
nt mieux d'accord avec le bois des nymphes et le chant des
gales qu'avec le bruit d'Athènes[1]! » — Tout est plus grave
pesant, compassé et guindé, quand on revient à Cicéron.
est de l'art romain, entendez de l'art un peu lourd. Crassus
ses amis se réunissent à la promenade avec solennité;
ême dans les actes ordinaires de la vie, même à la campagne,
se gardent de dépouiller le personnage officiel; ils sont en
présentation. Ce n'est pas eux qui se déchausseraient pour
archer dans le lit d'une rivière ou se coucheraient tout de
ur long dans l'herbe, la tête renversée. Ils ne manquent
mais au *decorum :* le mot est romain comme la chose. Ils se
ettent sans doute à l'ombre d'un platane; mais ils s'asseyent
même, pour avoir plus de dignité, se font apporter des
ussins. Quand chacun a pris place sur les sièges disposés,
ors la conversation peut s'engager. De quelle manière est-
le conduite?

lyrique, tout à coup, au bout des sinuosités de sa courbe, elle découvre à nos regards étonnés et ravis la pure lumière de l'Idée. — Les interlocuteurs du dialogue cicéronien, au contraire, dissertent plus qu'ils ne causent. Chacun à son tour prend la parole et fait volontiers une « conférence »[1]. Très peu d'interruptions de la part des auditeurs. Le rôle de ceux-ci est surtout, la conférence finie, de redonner l'impulsion à l'entretien qui risquerait de tourner court[2]; par une question, une prière formulée, un doute exprimé, ils amorcent la conférence suivante et l'orientent vers un point nouveau. Cela manque d'une certaine continuité facile qui permettrait de glisser par transitions insensibles, et sur une pente douce, d'un développement à un autre; cela sent un peu l'effort[3]. Même absence de facilité, quand les personnages échangent des compliments

1. Conférences en effet, coupées par des silences. L'orateur, après un assez long discours où il a comme épuisé son idée, éprouve souvent le besoin de se recueillir : *silentium est consecutum* (I, 35, 160); *et ipse conticuit et ceteris silentium fuit* (III, 35, 143). D'autres fois, c'est un auditeur qui, à la suite d'un morceau brillant, ne peut s'empêcher de se récrier d'admiration (II, 10, 39; 14, 59; 89, 362; III, 14, 51; 32, 126). Ailleurs encore, c'est le cercle entier qui fait entendre des murmures approbateurs et échange ses impressions à voix basse (I, 26, 122). De diverses façons, il y a des arrêts dans le dialogue, et d'un arrêt à l'autre c'est moins une conversation véritable qui nous est donnée, qu'une série de discussions en règle. « Il faut encore traiter ce point (la plaisanterie), dit Crassus, *ne qua forte dicendi pars... in hoc tali coetu atque in tam accurato sermone praeterita esse videatur.* »

2. Crassus en particulier veut à plusieurs reprises cesser l'entretien; il n'aime point ces discussions sur des questions de théorie pure (I, 22, 99; 24, 112; II, 4, 18) et il essaie de se dérober. Mais Cotta et Sulpicius sont là qui ne le lui permettent pas (I, 22, 100; 29, 133; 47, 205), et Scaevola les encourage : « Quid est, Cotta? inquit, quid tacetis? Nihilne vobis in mentem venit, quod praeterea ab Crasso requiratis? » — Même chose au livre II, quand César fait le modeste, pour ne point parler de la plaisanterie devant Crassus, passé maître en cet art. Sulpicius l'empêche encore de se taire (II, 57, 231).

3. Il semble que cette méthode, qui marque des pauses dans le dialogue et par suite établit des divisions, aurait dû donner à l'ouvrage quelque chose de très ordonné. Il n'en est rien. Les personnages se répètent : répétitions assez nombreuses et importantes pour qu'on ne puisse les mettre toutes au compte des libertés du dialogue. Ce qui est plus grave, ils se contredisent (par ex., I, §§ 126-128 et I, § 213 : Antoine tantôt exige de l'orateur une foule de qualités, tantôt se contente de qualités restreintes; I, § 103 et III, §§ 59, 128 : Gorgias est représenté tantôt comme un charlatan et tantôt comme un grand orateur). En réalité Cicéron, quand il a commencé à écrire, n'avait dans l'esprit qu'un plan très général. Les grandes lignes seules étaient arrêtées, non les détails; et au fur et à mesure qu'il avançait, il exposait ce que sa pensée du moment lui fournissait, sans se soucier toujours de mettre les idées nouvelles d'accord avec les idées antérieures, ni s'abstenir de redire celles qui avaient déjà été exprimées.

plaisantent; leur politesse est cérémonieuse comme leurs isanteries sont graves; on y voudrait davantage la bonne ce et le sourire.

Enfin, pour ce qui regarde les interlocuteurs, Platon avait rate, étrange et admirable figure, originale s'il en fut, raordinaire même, déconcertante au premier abord par ses arreries, mais bientôt d'un charme irrésistible quand se délait peu à peu la noblesse de cette conscience et la beauté cette âme; personnage tout en contrastes: au physique, l comme le satyre Marsyas; au moral, amoureux du bien lu vrai; unissant l'ironie à la douceur, la force à la grâce, rivialité à la poésie, la dialectique d'un logicien à l'ardeur n croyant, presque aux rêves d'un mystique. Où trouver e nature plus complexe et plus riche? Et quel homme mieux pour entrer dans le cadre d'un dialogue que celui qui it dialogué toute sa vie? A côté de Socrate, il y avait aussi disciples, très nombreux, très différents de goûts, d'âge, situation. Il y avait les adversaires, les sophistes, tout un nde bavard et agité, causeur et disputeur, toujours prêt à nuer toutes les questions. Platon n'avait qu'à choisir; une

un vieillard aimable, d'une grande sérénité d'âme, ouvert au sentiment de la nature et à la poésie de la vie rustique, une sorte de sage hellénisé. Aussi, trahi par le caractère national qui se prêtait difficilement à devenir matière de littérature, Cicéron a été réduit à se mettre souvent en scène lui-même. En tout cas, il ne pouvait s'adresser pour la date de ses dialogues qu'à une époque où l'influence de la pensée et de la beauté grecques avait déjà suffisamment poli et affiné l'esprit de ses compatriotes, à l'époque des Scipion Emilien et des Lælius ou, comme dans le *de Oratore*, à celle, plus rapprochée de lui, des Crassus et des Antoine.

C'était là une première cause d'infériorité par rapport à Platon; son choix était limité. Encore fallait-il donner au petit nombre de personnages où s'arrêtait ce choix, une physionomie précise et bien marquée, des traits originaux. Mais ici nouvelle cause de faiblesse. Platon a été dans sa jeunesse un poète dramatique; il l'est resté toujours par sa puissance de peindre et de créer des êtres vivants. Tacite plus tard, dans son *Dialogue des Orateurs*, retrouvera ce talent de saisir le détail pittoresque, la nuance individuelle du caractère, l'attitude même du corps, le geste, le ton de voix propre à chacun. L'interlocuteur est campé sous nos yeux dans ses habitudes familières; on le voit, on l'entend. Cicéron n'a pas un pareil don de création; il ne sait pas complètement sortir de soi pour animer d'autres hommes d'une vie indépendante, et, à travers Antoine ou Crassus, c'est lui encore qu'on reconnaît. Non pas assurément, nous l'avons dit[1], qu'aucun trait n'appartienne en propre à tel ou tel de ses personnages[2]. On regrette seulement que ces détails caractéristiques ne soient pas plus nombreux et que l'auteur, après avoir commencé à distinguer l'un de l'autre ses deux principaux interlocuteurs, ait fini par les confondre en sa personne.

Si Antoine et Crassus en effet sont parfois eux-mêmes, ils

1. Voir p. XIII.
2. Par exemple encore, l'habituelle douceur de Scævola est notée au passage : « comiter, ut solebat » (I, 9, 35).

nt bien plus encore Cicéron; trop souvent ils cessent d'être
s individus pour devenir de simples porte-parole. Cicéron
st, pour ainsi dire, dédoublé en eux. Ils nous montrent,
acun, un des côtés de son éloquence et une des faces de son
ent. Antoine, c'est le Cicéron qui n'ignore rien de la pra-
ue de son art, habile dans le choix et la disposition des
guments, possédant toutes les ressources ou même toutes
petites ruses du métier, merveilleux pour enlever le succès.
assus, c'est le Cicéron homme d'étude, lettré et philosophe,
x connaissances variées, à la haute inspiration. Réunis, ils
it Cicéron tout entier. Aussi, dans le dialogue ils se par-
ent également les idées qu'ils ont à exposer au nom de
iteur. Antoine, qui excelle à réfuter, mène l'attaque contre
iseignement de l'école; son rôle est de détruire; il a la
tie critique ou négative de la tâche. Crassus est chargé de la
tie positive : il reconstruit; il proclame la nécessité, avant
te spécialisation, d'une culture générale aussi vaste que
sible. Or, ruiner les artifices des rhéteurs pour fonder sur
nouvelles bases la préparation à l'éloquence, c'est tout le
gramme cicéronien. Ils ont si bien conscience d'être, en

IV

CONCLUSION

Le *de Oratore* veut être une œuvre de pensée et une œuvre d'art. Comme œuvre d'art, il ne fait pas oublier les dialogues de Platon; mais qui donc les a fait oublier? Comme œuvre de pensée, il est au premier rang. Nous avons dit sa portée, son intérêt actuel et universel : les principes qu'il soutient devraient être ceux de l'instruction secondaire dans tous les pays et dans tous les temps. Nous avons dit aussi le peu d'influence qu'il a eu sous l'Empire. Cette rhétorique qu'il prétendait vaincre resta pendant toute l'antiquité maîtresse du champ de bataille. Elle répondait trop bien à tous les besoins de l'esprit romain, pour être aisément délogée des positions qu'elle avait occupées. A une nation très peu portée vers la philosophie et les questions générales, en revanche très utilitaire, désireuse d'obtenir vite des résultats positifs même médiocres, éprise de la grandeur même factice, de la pompe, de l'effet déclamatoire, aimant les formules, les divisions, les classifications comme tout ce qui établit de l'ordre et relève d'une règle, nullement soucieuse de l'originalité et acceptant volontiers qu'il n'y eût plus qu'un accent dans l'éloquence et qu'une teinte dans la littérature, elle apportait exactement ce qu'il lui fallait : elle était faite à sa mesure. Aussi l'apparition des *Trois livres de l'Orateur* demeura-t-elle sans importance appréciable. Elle n'empêcha rien. Le courant, qui portait ailleurs, n'en fut pas interrompu. On admira, et on continua de fréquenter les écoles des rhéteurs. C'est même à partir de la fin de la République, c'est-à-dire tout de suite après Cicéron, que ces écoles deviennent décidément triomphantes. On y accourt en foule, on s'y précipite avec une ardeur incroyable; on accueille avec des cris d'enthousiasme les

lèles que les maîtres proposent de cet art, et chacun rêve
remporter à son tour les mêmes acclamations bruyantes.
dant quatre siècles, toute la jeunesse de Rome, de l'Italie,
nonde n'a pas eu d'autre éducation.

hez les modernes, les idées de Cicéron ont été vivement
réciées. Le XVIIe siècle notamment, où les études morales
tives à l'antiquité furent si en honneur, ne pouvait man-
r d'être frappé par ce qu'il y a de général, d'humain, de
osophique dans ce traité de l'art oratoire. Fénelon en a
é, comme il a fait toujours en parlant des anciens, avec
sentiment juste, délicat, élevé. Il s'en est nourri, on le
bien; et la plus pure substance, la moelle de l'ouvrage
a passé dans ses *Dialogues sur l'Éloquence*. Il le sait
sque par cœur. « Je crois que je me souviendrai des
pres termes, dit un interlocuteur; tant je les ai relus, et
ils m'ont fait d'impression. » Par la bouche de son person-
e, c'est Fénelon lui-même qui laisse échapper la vivacité
son admiration. Il le cite à chaque instant; il en résume
passages essentiels, et, après le *Phèdre* et le *Gorgias*, il
t aucune autorité dont il aime autant à se réclamer. Si
urd'hui nous jugeons le *de Oratore* avec plus de calme, si

LES MANUSCRITS ET LES ÉDITIONS

I

Les manuscrits du *de Oratore* se répartissent en deux classes. Dans l'une figurent ceux qui contiennent un texte mutilé, avec des fragments plus ou moins étendus (ce sont les *codices mutili*) ; dans l'autre, ceux qui contiennent le texte tout entier ou les *codices integri*. Au xve siècle encore, on n'avait que des manuscrits de la première classe, des manuscrits incomplets. A cette époque précisément, vers les années 1420-1422, Gasparino Barzizza, originaire de Bergame, professeur à Padoue puis à Milan, « grammaticus rhetorque celeberrimus[1] », s'occupait à combler de son propre fonds les lacunes du traité cicéronien. Il n'avait pas l'intention de donner sa prose comme étant de Cicéron lui-même ; mais il voulait, par des additions mises en marge, à l'aide de raccords apparents, unir les différents morceaux, assurer la suite des idées et faciliter au lecteur l'intelligence de l'ensemble[2]. Cette tâche fut rendue inutile par une découverte aussi heureuse qu'inattendue.

En 1422, l'évêque de Lodi, Gherardo Landriani, trouva dans une caisse abandonnée un très vieux manuscrit[3] qui, outre le

1. Flavio Biondo, *Italia illustrata*, Bâle, 1559, p. 346 (cité par Bandini, *Catalogus codicum Latinorum bibliothecae Mediceae Laurentianae*, II, 1775, p. 494).

2. C'est du moins ce qu'indique un témoignage contemporain, rapporté par Bandini (*Catalogus*, etc., p. 499) : « non tamen, ut proprio ex ore audivi, ea intentione, ut textui annecteretur, sed ut esset quaedam postilla in margine, quae utrosque textus defectuosos coniungeret et cum aliqua continuatione et consonantia saltem intellectui legentis satisfaceret aliquantisper. »

3. Pour l'histoire du ms. de Lodi, voir ce que dit, d'après Detlefsen, Heerdegen,

nventione et le *ad Herennium*, renfermait le *Brutus*, l'*Ora-* et les trois livres complets du *de Oratore*[1]. Ce manuscrit aussitôt expédié à Barzizza. Mais il était d'une écriture fort enne et difficile à lire. Gasparino, n'ayant pu le déchiffrer, l'idée de s'adresser à Cosme de Crémone, sans doute l'un ses élèves, lequel parvint à le transcrire[2]. Une fois le tra- exécuté, il renvoya à l'évêque de Lodi une copie très le du vieux parchemin. Il en gardait vraisemblablement autre pour ses besoins personnels. Quant à l'original lui- ne, demeuré aussi en la possession de l'érudit, il disparut ns plus tard (en 1428)[3], ou du moins, dès lors, on perd sa : on ne l'a pas retrouvée.

lais la ou les copies de Cosme de Crémone avaient permis aire de nouvelles transcriptions. Il y en eut bientôt un tel bre qu'elles remplirent, dit-on, l'Italie entière[4]. Beaucoup tre elles nous ont été conservées et forment la famille des anuscrits complets », la plus récente de nos deux sources. ont ces *codices integri* qui, depuis l'édition *princeps* impri- à Subiaco vers 1465-1467 jusqu'au xixe siècle, ont servi base à l'établissement de presque toutes les éditions ulté- res.

datant d'un âge où les copistes prenaient volontiers des libertés avec les modèles à transcrire, ne valaient sans doute pas ceux d'une époque plus ancienne, les *codices mutili*. Successivement Ellendt, Kayser, Piderit, Sorof, Wilkins, Cima, Harnecker accordent à ceux-ci une place de plus en plus grande, et même W. Friedrich, un des derniers éditeurs, se fonde à peu près exclusivement sur leur témoignage. Mais il faut encore distinguer parmi ces *mutili*, suivant les dates; les *mutili vetustiores* au nombre de trois, l'*Abrincensis*, l'*Harleianus*, l'*Erlangensis* (ixe-xe siècles), doivent être considérés comme supérieurs aux *mutili recentiores* (xive-xve siècles).

Avant d'aller plus loin, présentons, sous forme de tableau, les principaux manuscrits dont on dispose dans une étude critique du *de Oratore*.

Première classe : *Codices mutili*, divisés en deux groupes :

1° *Mutili vetustiores*.

a. L'*Abrincensis* 238 (ixe siècle), fol. 1^r-50^r (A), provenant de l'abbaye du Mont Saint-Michel où le vit Montfaucon (cf. *Bibliotheca Bibliothecarum*, t. II, p. 1360), et conservé à la bibliothèque publique d'Avranches[1]. Signalé à Avranches par Bethmann (*Archives de Pertz*, VIII, p. 66 et 383) et Ravaisson (*Rapports sur les bibliothèques des départements de l'Ouest*, 1841), il a été collationné par Le Héricher (à la demande de Baiter pour la 2e édition d'Orelli : collation assez mauvaise), par Schneidewin (dès 1842; collation bien meilleure, mais longtemps inconnue, et utilisée seulement en 1860 dans l'édition de Kayser, puis en 1875 dans celle de Sorof), par Ern. de Leutsch (*Philologus*, X, 758 et XI, 379), plus récemment par F. Heerdegen. Celui-ci étudiait le manuscrit en vue de son édition de l'*Orator* (1884); mais le travail a servi aussi pour le *de Oratore* à Stroebel dans ses études critiques (*Acta seminarii philol. Erlangensis*, t. III, 1884) et à Friedrich dans son

1. Voir, avec une excellente notice sur le ms., un fac-similé tiré du livre III, §§ 115-119 (Châtelain, *Paléographie des Classiques Latins*, I, p. 6^b, pl. XIX.

édition (Teubner, 1891). — J'ai cru devoir collationner à mon tour, et aussi minutieusement que possible, l'*Abrincensis*; on en trouvera les variantes, spécialement indiquées, à partir du livre II.

De tous les *codices mutili* il est le plus incomplet. Le livre I manque tout entier. Des deux autres nous n'avons conservé que les passages suivants : Livre II §§ 19 *tum catulus*-50 *cohortatio*; §§ 60 [*scrip*]*serunt*-90 *exprimat*; §§ 92 *quid enim*-245 *cadere possunt* (encore les §§ 234 *tum ille*-245 *cadere possunt* sont-ils d'une autre main, presque aussi ancienne il est vrai, à laquelle on doit également dans le même manuscrit les fragments de l'*Orator*); §§ 288 *colliguntur* jusqu'à la fin. — Livre III §§ 1-17 *admo*[*nitum*] ; §§ 110 *non ut iure* jusqu'à la fin, où on lit M TULLI CICERONIS DE ORATORE LIBER TERTIUS EXPLICIT (ici de nouveau les §§ 149 *omnis igitur*-171 *rhetoricoterustus eis* proviennent de cette seconde main un peu plus récente $= A^2$). — Il y a des corrections faites par une troisième main du commencement du XIIIe siècle ($= A^3$).

b. L'*Harleianus* 2736 (IXe siècle), fol. 1^r^-106^v^ (= H); écrit sur deux colonnes, conservé autrefois à l'abbaye de Cormery près de Tours, maintenant au British Museum[1], déjà employé çà et là par Pearce, puis par Ellendt, mais entièrement collationné pour la première fois, semble-t-il, par Fr. Ruehl (cf. Stangl, *Blätter f. d. bayer. Gymnasialschulw.* XVIII, p. 270; Sorof, 2e édit., p. VII), ensuite par A. Luchs 1876 et A. S. Wilkins. Il est le plus complet. Voici exactement ce qu'il contient : Livre I §§ 1-128 *paene summo*[*rum*]; §§ 157 [*exer*]*citatione*-193 *ciuili*. — Livre II §§ 13 *temptans*-90 *exprimat;* §§ 92 *quid enim* jusqu'à la fin. — Livre III §§ 1-17 *inclinatio iam in*; §§ 110 *non ut iure* jusqu'à la fin. — Une autre main à peu près de la même époque ($= H^2$) a corrigé le texte par endroits; corrections presque toujours heureuses, au point qu'elles semblent avoir été faites d'après quelque bon manu-

1. Il est décrit aussi dans Châtelain *ouv. cité*, I, p. 27^b^. — Fac-similé, pl. XIX A.

scrit et non par conjecture. Une troisième main, plus récente celle-là, s'est surtout contentée d'enlever les archaïsmes.

c. L'*Erlangensis* 848, dit *Erlangensis prior* (xe siècle), fol. 80^v-146^r (= E); conservé dans la bibliothèque publique d'Erlangen, connu depuis longtemps, collationné par K. Halm (1850), en dernier lieu par Th. Stangl et Ed. Stroebel. Il contient ce qui suit : Livre I §§ 1-123 *has causas*. — Livre II §§ 19 *tum catulus*-90 *exprimat*; §§ 92 *quid enim*-233 *oportere*; §§ 288 *colliguntur* jusqu'à la fin. — Livre III §§ 1-17 *admo* [*nitum*]; §§ 110 *nec genera*-148 *reuortendum*; §§ 171 *quid ergo* jusqu'à la fin. — Lorsque fut découvert le manuscrit de Lodi, un copiste du xve siècle a complété l'*Erlangensis* I, en transcrivant les parties manquantes sur des feuillets intercalés à l'endroit des différentes lacunes : d'où le *codex Erlang.* I β (= ε)[1].

2° *Mutili recentiores.*

L'*Erlangensis* 303 ou *Erlangensis* II (xive siècle), fol. 1-60 et 73-78, collationné par Th. Stangl et Ed. Stroebel. Après avoir transcrit des fragments des livres I (§§ 1-128; 157-193), II (§§ 19-50; 69-90; 92-245; 288-367), III (§§ 1-17; 110-230), le copiste a ensuite ajouté à la fin du livre III, sur les feuillets 73-78, d'autres fragments du livre II (§§ 13-19; 50-60; 245-288).

L'*Erfurtensis* (xive siècle), collationné en partie par Ed. Wunder (*Variae lectiones e codice Erfurtensi enotatae*, Lipsiae, 1827).

Les *Lagomarsiniani* 2, 4, 13, 32, 36 (en partie du xive siècle, en partie du commencement du xve), ainsi appelés du jésuite Jérôme Lagomarsini (1698-1773) qui, réunissant pour son édition des œuvres de Cicéron les matériaux nécessaires à la critique du texte, collationna plus de 700 manuscrits. Sur ce nombre, 26 contenaient le *de Oratore* (tout entier ou par frag-

1. Il faut ajouter à ces trois mss le *Codex Vaticanus Regin.* 1762, qui contient une collection d'extraits faite par un nommé Hadoardus « presbyter », où se trouve un certain nombre de passages des livres I et II du *de Oratore*. (Cf. Paul Schwenke, *Philologus*, supplementb. V, Götting., 1889). Friedrich s'en est servi pour son édition (= R).

ments) et, sauf deux qui ont disparu sans doute au temps de l'invasion française, sont conservés aujourd'hui à Florence (bibliothèques Laurentienne, Riccardi, Magliabecchi). Les seuls qui soient à retenir comme les plus anciens et les plus importants, sont les cinq cités plus haut, tous incomplets.

Le *Gudianus* 3, appelé le *Guelferbytanus* A par Henrichsen (xive siècle), conservé dans la bibliothèque de Wolfenbüttel (*Guelferbytum*), collationné par Ellendt, plus récemment par Sorof (I^{2}, p. 45, note 178).

L'*Ambrosianus* E 14 (xive siècle), collationné par Cima.

Mentionnons encore le *Leidensis* 127 B et l'*Ottobonianus* 1259, tous deux collationnés par W. Friedrich[1]; les *Palatini* 1473 et 1531 (I et II de Gruter), le *Palatinus* 1476 et les *Vaticani* 1706 et 1707[2].

Deuxième classe : *Codices integri* (xve siècle).

Le *Palatinus* 1469, fol. 1-149^{r} (=P); conservé au Vatican, déjà signalé par Gruter[3], étudié récemment par Heerdegen, Stangl et Friedrich. Le texte a été corrigé en bon nombre d'endroits par plusieurs mains, dont l'une a mis à la fin de l'*Orator*, contenu également dans le manuscrit, une « subscriptio » commune aux deux traités. Beaucoup de ces corrections sont indiquées par l'abréviation *al'* ou *al* avec *l* barrée (=*alii*, emprunts faits à une autre copie)[4].

L'*Ottobonianus* 2057, fol. 1-71^{v} (=O); conservé au Vatican, comme le *Palatinus*; outre le *de Oratore*, renfermant l'*Orator* et le *Brutus* (et même le *de Optimo genere oratorum*, mais celui-ci ajouté postérieurement). On connaît la date du manuscrit, grâce à une « subscriptio » qui se trouve au

1. Ils sont décrits par Friedrich *Neue Jahrbücher*, 1887, t. 135, p. 73-74.

2. Deux mss d'Oxford, conservés à Lincoln College et à St John's College, ont été très employés par Pearce dans ses éditions (1716, 1732, 1771).

3. Heerdegen, édit. de l'Orator, *prolegomena*, p. XV et la note.

4. Il n'y a pas de « praescriptio » au ms. Cependant une seconde main a mis entre le 1er et le 2e livre ces mots à la marge : « marci tulii ciceronis de oratore liber primus explicit. Incipit liber secundus lege feliciter. » Une main, plus récente encore, a écrit au-dessus du 3e livre « 3 de Orat. » (Friedrich, *op. c.*, p. 76).

dernier feuillet du *Brutus*. La copie a été achevée « l'avant-dernier jour de novembre 1422[1]. » Une autre subscriptio, placée à la suite, mais écrite d'une autre main, nous donne encore certaines indications. Le manuscrit a été copié pour Francesco Bossi, évêque de Côme, puis corrigé trois ans plus tard, à Pavie, sur le *Laudensis* lui-même, le « codex vetustissimus », par Antoine et Simon Bossi aidés de Francesco Viglevio degli Ardizzi[2]. Les corrections amenées par cette collation portent très souvent en marge l'indication *vet'* (= *vetus codex*), pour rappeler l'origine de la variante. D'autres, empruntées à quelqu'un des *codices mutili* ou puisées ailleurs, sont accompagnées de l'abréviation déjà vue : *al'* ou *al* avec *l* barrée.

Nous pouvons laisser de côté le reste des *codices integri*. Si quelques manuscrits doivent nous représenter la tradition du *Laudensis*, ce sont les deux que nous avons mentionnés: O et P. Ils sont, en effet, le plus rapprochés du moment où fut découvert le vieil archétype; ils sont donc le plus capables de le reproduire par la voie la moins détournée. Les autres transcriptions conservées semblent être postérieures à l'année 1428, c'est-à-dire dater d'une époque où le texte original avait disparu; entre elles et lui, il y a sans doute plusieurs intermédiaires. Ce sont des copies de copies et, comme telles, négligeables. Sans compter que toutes ne doivent pas être la transcription intégrale du *Laudensis*. On a de bonnes raisons de croire qu'un certain nombre de *codices integri* sont tout simplement des *codices mutili*, dont les lacunes ont été comblées ultérieurement par des emprunts faits, lors de la découverte du manuscrit de Lodi, à quelque représentant de cette tradition[3].

1. MCCCCXXII *die penultimo nouembr. in sero finit.* — Cf. Heerdegen, *loc. cit.*, p. XVI, et Stangl (*Brutus*), p. XVII.

2. Heerdegen, *loc. cit.*, p. XVI-XVII; Stangl, *loc. cit.*

3. Strœbel, *Acta seminarii philol. Erlangensis*, t. III, 1884, p. 60-61.

§ 1

Nos deux classes ou familles étant constituées comme on vient de le voir, que valent les manuscrits de chacune d'elles et auxquels accorder notre confiance? Disons tout de suite qu'aucun n'est très bon et ne s'impose dès l'abord. Il faut les examiner d'un peu près et tâcher de distinguer le ou les meilleurs.

Dans la première famille, celle des *mutili*, nous avons séparé les *vetustiores* des *recentiores*. Examen fait, nous n'avons pas à tenir grand compte des *recentiores*. Les éditeurs autrefois les estimaient fort, parce qu'ils ne connaissaient pas ou connaissaient mal les *vetustiores*. Ellendt, entre autres, s'appuyait principalement sur le témoignage des *Lagomarsiniani*[1]. Mais aujourd'hui, après les travaux de la critique moderne[2], on a une idée plus exacte de la filiation des différents manuscrits. Bien qu'on ne possède pas de collations minutieuses de tous les *recentiores*, quelques-unes sont assez bonnes[3], et celles mêmes qui le sont moins sont encore suffisantes, pour permettre de reconnaître la parenté de ces manuscrits. C'est ainsi que les *Lagg.* 4. 13. 32., le *Gu.* 3, l'*Ottobon.* 1259, l'*Erlang.* II se rapprochent beaucoup les uns des autres[4], que l'*Ambros.* E 14 concorde le plus souvent avec *Gu.* 3[5], et que tous découlent d'une même source ou de sources très voisines qui peuvent être déterminées, les *mutili vetustiores*.

Il est même possible, assez souvent, d'indiquer auquel des *vetustiores* se rattache tel ou tel des *mutili* plus jeunes. L'*Erfurtensis* dérive de l'*Harleianus*. L'*Erlangensis* II est issu

1. Ellendt, *praefatio*, p. IX-XVIII.

2. Notamment ceux de Strœbel *de Ciceronis de Oratore librorum codicibus mutilis antiquioribus dissertatio* dans les *Acta seminarii Erlangensis* (III, 1884) et de Friedrich dans les *Neue Jahrbücher für Philologie*, t. 135, 1887, p. 73 et

3. Celles du *Gu.* 3 par Sorof, de l'*Ambr.* E 14 par Cima, du *Lag.* 32 par Vassis, de l'*Erlang.* II par Stangl et Strœbel, du *Leidens.* et de l'*Ottobon.* 1259 par Friedrich.

4. Friedrich, *Neue Jahrb.*, 1887, p. 74.

5. Wilkins, *Introduct.*, p. 67-68.

de l'*Abrincensis* : même étendue des fragments dans l'un et dans l'autre[1] (à part le fol. 4 de A que le copiste de E II a sauté); mêmes leçons données par eux seuls; mêmes corrections : l'origine est manifeste. Bien loin donc de ranger E II parmi les bons manuscrits, comme Adler le voulait[2], ou de lui emprunter encore un certain nombre de leçons, comme Kayser l'a fait[3], nous dirons qu'il est inutile de le consulter partout où A nous a été conservé.

L'*Abrincensis* semble d'ailleurs avoir été le père d'une nombreuse postérité[4]. Friedrich fait remarquer avec raison que dans beaucoup de *recentiores mutili* l'ordre régulier des paragraphes 19-69 du livre II est bouleversé. Un exemple entre autres. L'*Ambrosianus* E 14 commence par le groupe des paragraphes 60-69, puis revient aux §§ 19-30, saute alors aux §§ 39-50, pour reprendre les §§ 30-39 laissés de côté et passer de là au § 69. Or, chacune de ces coupures remplit exactement un recto et un verso et correspond juste avec un feuillet de l'*Abrincensis*. Le 1er feuillet de A contient en effet les §§ 19-30 (*tum catulus-arte*); le 2e, les §§ 30-39 (*mediocris-quidem*); le 3e, les §§ 39-50 (*eloquentem-cohortatio*); le 4e, les §§ 60-69 ([*scrip*]*serunt uoluerunt-traduntur*). Et non seulement il y a concordance pour le nombre des paragraphes, mais il y a concordance absolue pour le mot ou la partie de mot qui commence ou termine chaque feuillet de l'*Abrincensis* et chacune des coupures interverties de l'*Ambrosianus*. On ne saurait attribuer au hasard une conformité aussi entière, et la conclusion s'impose : l'*Ambrosianus* a été transcrit sur l'*Abrincensis* lui-même dont les feuillets étaient séparés, l'ordre de ces feuillets ayant été brouillé; ou plutôt (car les mêmes interversions se retrouvent ailleurs que dans l'*Ambrosianus*), il a été transcrit sur un exemplaire de l'*Abrincensis* qui aura communiqué la confusion,

1. Il va de soi que je laisse de côté le livre I et tous les passages du livre II que le copiste de E II a ajoutés après coup à la fin du livre III.

2. Adler, 5e édit. de Piderit.

3. Kayser a beaucoup d'estime pour E II (cf. *praefatio*, p. XIX-XX.

4. Friedrich, édit. du *de Oratore*, *Adnotatio critica*, p. VI : « Abrincensem parentem magnae esse familiae. »

commise une première fois, à toute une série de manuscrits postérieurs. Ceux-ci ne sont autres que la plupart des *mutili recentiores* indiqués dans le tableau précédent. En dehors des nombreuses leçons communes avec A, ils ont ce bouleversement des paragraphes qui trahit et confirme leur descendance. Si l'on objecte que quelques-uns d'entre eux, sinon tous, comblent en ce même second livre une, deux et même trois lacunes de l'*Abrincensis* (II, §§ 13-19, 50-60, 245-288)[1], nous répondrons que l'exemplaire de A, qu'ils reproduisent, avait dû lui-même être copié à une époque, où l'original était plus complet et possédait encore un certain nombre de feuillets perdus aujourd'hui[2]. De là ces passages supplémentaires[3]; de là aussi sans doute, ou de quelque autre exemplaire analogue, tous les fragments du livre I dont A n'a rien conservé.

§ 2

Passons donc aux sources elles-mêmes des *mutili recentiores* : l'*Abrincensis* (A), l'*Harleianus* (H), auxquels nous joindrons

1. Quatre d'entre eux (*Lag.* 36, *Ambr.* E 127, *Leid.*, *Erlang.* II) contiennent les trois fragments qui manquent dans A; deux (*Palat.* 1473 et *Regin.* 1516) contiennent les deux premiers; un (*Lag.* 2) contient le dernier.

2. C'est ainsi qu'un feuillet (§§ 13-19) a dû disparaître devant le fol. 1 de A, un autre (§§ 50-60) entre les fol. 3 et 4, deux autres (§§ 245-288) devant le fol. 24. L'*Abrincensis* a donc été fort maltraité. Sans parler des feuillets perdus, les traces du dommage sont encore visibles en haut des feuillets conservés; le parchemin a été arraché ou rongé sur le bord, de façon à supprimer ou à rendre illisibles soit des lettres, soit des mots entiers, au recto et au verso de la plupart des 21 premiers feuillets. Le ms. a dû souffrir, très peu de temps après avoir été transcrit; car une main fort ancienne, au verso du fol. 8 (II, 24, 102) où le mot *mali* a presque totalement disparu, a éprouvé le besoin de le récrire au-dessus de la ligne : ce qui montre que la mutilation existait dès cette époque.

3. Friedrich (*Adnot. crit.*, p. VI) inclinerait à croire que, là où l'*Abrincensis* existe, les mss postérieurs ont été copiés sur lui et que c'est seulement pour les passages supplémentaires où A faisait défaut, qu'on a eu recours à l'exemplaire plus complet issu de A : « inde illos codices deductos aut, quod libentius puto, suppletos esse. » La preuve en serait que dans l'*Erlang.* II et l'*Ambrosian.* E 127 les additions sont mises à la fin du livre III, et que dans le *Leidens.*, bien qu'elles aient été insérées, la place de l'insertion est marquée deux fois par ces mots écrits d'une autre main *textus nuper repertus* et *hucusque durat textus nuper repertus* (cf. pour le *Leidens.* les *Neue Jahrbüch.*, 1887, p. 73). — Quant à cet exemplaire de A, aujourd'hui inconnu, il daterait des commencements du XIV[e] siècle.

l'*Erlangensis* I (E). Ces trois manuscrits se ressemblent à ce point, donnant des leçons communes, reproduisant avec scrupule des taches légères, indiquant au moyen d'espaces vides les lacunes du modèle, qu'on peut fort bien reconstituer le texte primitif dont ils dérivent. Toutes les fois qu'ils s'accordent, nous sommes sûrs d'avoir sous les yeux la véritable leçon de l'archétype. Mais quand ils sont en désaccord, lequel suivre de préférence?

Jusqu'à Stangl et Stroebel, on ne s'occupait guère de l'*Harleianus*; et des deux autres, on ne se demandait pas quel était le meilleur : on se contentait de les mettre tous deux au même rang, au premier. Depuis la collation de Ruehl, la valeur de H a été reconnue et il doit prendre place à côté de A et de E.—Stroebel les a soumis tous trois à une étude attentive qui l'a conduit aux résultats suivants :

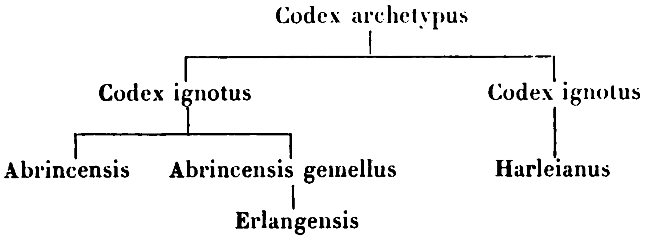
A et H sont très supérieurs à E. Ils ont mieux conservé les formes de l'orthographe antique; ils ont plus soigneusement ou laissé en blanc les lettres et les mots illisibles du modèle ou reproduit les espaces déjà vides dans l'archétype. Ce sont donc des transcriptions plus fidèles. Mais A est supérieur à H lui-même. Il a peu de fautes qui lui soient propres, fautes alors peu importantes le plus souvent. Elles sont même corrigées à plusieurs reprises par une troisième main (= A^3), corrections de lettres, de syllabes, de mots, mises à la marge ou au-dessus de la ligne, et rarement fausses.

H, de son côté, est souvent seul à donner la meilleure leçon. En revanche, il a plus d'omissions qui lui sont propres : c'est son principal inconvénient. Mais si l'on songe que, en 90 passages environ, il a été corrigé très heureusement par une main presque contemporaine (= H^2), on conclura que, A restant le premier des *codices mutili*, H n'est pas loin derrière lui.

Sur E plus d'hésitation aujourd'hui. Il a beaucoup trop de fautes personnelles pour être égalé aux deux mss précédents. Omissions, confusions de lettres, altérations de formes, qui

se retrouvent ni dans A ni dans H et proviennent d'une
indre intelligence des leçons de l'archétype, libertés prises
l'égard du modèle, qui est corrigé, souvent à tort, là où
n'est pas compris, et dont les lacunes en blanc sont moins
pectées : voilà qui doit le faire rejeter sans conteste au
isième rang.

A H E, qui ont une même origine, se rattachent-ils tous
is à l'archétype sans intermédiaire, les différences de l'un
l'autre s'expliquant par la fidélité plus ou moins grande de
rs copistes, ou entre eux et l'archétype y a-t-il des inter-
diaires, et combien? Une comparaison des trois mss
ntre qu'ils ne dérivent pas ensemble de l'archétype. Car
rs on ne verrait pas pourquoi H a conservé, en 120 pas-
ges, la meilleure leçon, tandis que A et E se trompent tous
deux : il y a là certainement des traditions différentes. Et
n-seulement sur ces 120 points A E se trompent tous deux,
is ils se trompent semblablement; leur accord est merveil-
x dans l'erreur. Il s'ensuit que E se rapproche beaucoup
s de A que de H, et que A E réunis forment un groupe à
rt, distinct de H et dérivé d'un ms. intermédiaire différent.
bien qu'entre l'archétype et A E H on doit admettre, en fin



Des observations qui précèdent se dégagent quelques règles pratiques. L'accord de A E H, disions-nous, permet de retrouver sûrement la leçon authentique de l'archétype. Disons plus maintenant. Il suffit que AH soient d'accord pour que nous croyions encore tenir cette leçon primitive : le témoignage de E seul ne peut l'emporter sur celui de AH. D'autre part l'autorité de A, isolé en face de E H, devra presque toujours être prépondérante. Si c'est H, enfin, qui a une leçon différente de A E, il n'est pas impossible que cette leçon soit la meilleure; elle mérite, à tout le moins, d'être examinée sérieusement. Quant aux endroits où A fait totalement défaut (comme c'est le cas pour tout le premier livre), le témoignage de H devient alors d'un grand poids.

Ainsi nous établissons la valeur respective de A H E, suivant qu'ils nous rendent plus ou moins le texte de l'archétype (M). Mais ce n'est là qu'une valeur relative; leur valeur réelle dépendra de la valeur même que nous aurons attribuée à cet archétype. Que vaut donc celui-ci ? — Il n'était pas irréprochable, loin de là. Confusions de lettres, altérations ou transpositions de mots, omissions surtout (lettres tombées, syllabes passées, mots contractés en un seul ou, ce qui est plus grave, mots et même groupes de mots laissés de côté), ces fautes, et d'autres encore, abondent dans nos mss. Et sans doute il en est qui doivent être attribuées aux copistes de A E H, qui ont mal lu l'écriture de leur modèle ou en ont mal compris les abréviations. Mais la plupart se trouvaient dans l'archétype lui-même. Elles ne seraient pas communes, en si grand nombre, à AEH, si elles n'avaient pas existé déjà

dans l'ancêtre commun des trois mss. Celles, entre autres, qui proviennent de la confusion de certaines lettres capitales (E et F, F et T, T et I)[1], ont été commises au moment où notre archétype a été copié en minuscule sur un exemplaire antérieur écrit en capitale.

Mais s'il n'était pas excellent, l'archétype n'était pas non plus un mauvais manuscrit. D'abord beaucoup de ces fautes se corrigent aisément. Le plus souvent, ou les confusions de lettres s'expliquent par le passage d'une écriture à une autre ou les formes altérées se rectifient par le contexte, le sens général du morceau et l'application ordinaire des règles de la grammaire. Puis il y a des omissions relativement légères : omissions d'une lettre parce que la lettre précédente ou suivante est la même, d'une syllabe parce que celle-ci est accompagnée d'une syllabe semblable ; ce sont là bévues de détail, qui sautent aux yeux aussitôt, en même temps que la leçon vraie à y substituer. Les omissions de mots ou de groupes de mots sont plus importantes : elles constituent même le défaut essentiel de l'archétype. Elles sont dues en partie à ce que le ms. a été vraisemblablement copié sur un exemplaire fatigué lui-même et endommagé (le copiste ne serait responsable alors que de n'avoir pas indiqué les lacunes de son modèle) ; en partie à ce que dans la phrase un mot revenait avec une désinence pareille (ὁμοιοτέλευτα) : ici le copiste est déjà plus coupable, et ces omissions prouvent une lecture trop hâtive ; parfois enfin elles ne s'expliquent par rien — que par une négligence plus grande encore et plus blâmable. Cependant notons ce point : presque toutes les erreurs signalées sont des fautes d'inadvertance, non des libertés prises avec le texte. Le copiste omet, confond ou pèche de quelque autre façon ; il n'altère pas volontairement. Non qu'il n'y ait des mots ajoutés, des interpolations : quel est le manuscrit de Cicéron qui n'en a

1. Exemples : E pour F (II, 89 *ut eorum* au lieu de *ut forum*; 195 *adelictum* au lieu de *adflictum*); — F pour T (II, 84 *pugnae facies* au lieu de *pugna et acies*); T pour I (II, 66 *erit et* au lieu de *erit ei*), etc....

pas? Mais si l'on songe combien les ouvrages de cet auteur étaient lus des gens de goût, étudiés dans les écoles, commentés par les professeurs, il faut plutôt admirer qu'il n'y en ait pas davantage.

§ 3.

Nous devons donc rendre de notre confiance à l'ancêtre des *mutili*, et par suite aux *mutili* eux-mêmes, à proportion qu'ils se rapprochent de l'archétype. Est-ce à dire, après cela, que nous devions la leur rendre tout entière et ne plus suivre qu'eux? Est-ce à dire qu'il faille toujours défendre les leçons de l'*Abrincensis* ou de l'*Harleianus*? W. Friedrich l'a tenté, avec une exagération de système manifeste. Quant à nous, c'est le moment de faire intervenir la classe des *codices integri*, ou du moins l'*Ottobonianus* 2057 et le *Palatinus* 1469 qui sont les meilleurs représentants du *Laudensis*.

Car selon nous O et P ne sont pas tellement éloignés du ms. de Lodi que l'on ne puisse par eux remonter souvent jusqu'au texte perdu. Ils ne dérivent pas immédiatement de l'archétype, dit Friedrich[1], et nous en convenons nous-même. De fortes raisons en effet s'y opposent[2] : l'écriture des deux mss qui suppose un modèle facilement lisible, ce que n'était point du tout le *Laudensis* resté longtemps indéchiffrable ; la nécessité où fut l'évêque de Côme, pour faire collationner O avec le *Laudensis*, d'envoyer quelqu'un à Pavie[3], ce qui prouve qu'il n'avait point le ms. original entre les mains. O et P ont donc été transcrits sur un texte qui était déjà

1. Friedrich, *Neue Jahr. f. Phil.*, t. 135, 1887, p. 79. Voir aussi Wilkins, *Introd.* à son édition, p. 69. — Les partisans de O et de P sont du même avis (Stangl, édit. de l'*Orator*, p. IX, et du *Brutus*, p. X-XII; J. Martha, édit. du *Brutus*, p. XXXII-XXXIII).

2. Quant à la *subscriptio* de O, où Viglevio degli Ardizzi félicite l'évêque de Côme *quod primum veterem et superiorem codicem non sat a plerisque legibilem ob antiquarum litterarum effigiem stilumque incognitum in latinas et explicatas bene litteras studioseque interpunctas summa diligentia renovavit*, M. Martha fait remarquer que ce témoignage est suspect (*Brutus*, p. XXXII, note 5).

3. Cf. plus haut p. LIX et n. 2.

une copie du *Laudensis*; mais cette copie, selon toute apparence, était celle même que Cosme de Crémone avait faite pour Gasparino Barzizza; et ainsi ils tiennent encore de bien près au vieux ms. La preuve qu'ils s'y rattachent étroitement, c'est que, si au lieu du *de Oratore* on étudie l'*Orator*, pour lequel est conservé, avec O et P, le *Florentinus Magliabecchianus* (F) dérivé sans intermédiaire, celui-là, du *Laudensis*[1], on s'aperçoit que O et P concordent le plus souvent avec F[2]. En outre nous possédons sur O des renseignements qui sont de nature à augmenter particulièrement le crédit de ce ms. Copié quelques mois après la découverte de Lodi, dès 1422, sur un exemplaire directement issu de l'archétype, il a été collationné dans la suite, nous le savons par la *subscriptio*, avec l'original lui-même[3]; et bien que le travail ait été exécuté un peu rapidement[4], cette collation n'en relève pas moins la valeur de la copie. Les corrections, surtout celles qui sont indiquées O^2 *vetus*, devront être considérées comme précieuses. — On ne peut affirmer, il est vrai, que P ait été, lui aussi, collationné avec le *Laudensis*. Il a été corrigé, mais sur quel modèle? Sur l'archétype ou simplement sur la copie de Cosme de Crémone? En tout cas, il compte parmi les premiers exemplaires qui furent transcrits; il est en relation étroite de parenté avec O, forme avec lui un même groupe et bénéficie de la confiance qui s'attache à son voisin.

Cette confiance vient de ce que nous croyons, par O et P, pouvoir reconstituer fréquemment le *Laudensis*. Mais le Laudensis lui-même avait-il quelque mérite? La chose n'est pas douteuse. C'était un ms. très ancien, *pervetustus*, dit Flavio Biondo, *et cuius litteras vetustiores paucissimi scirent legere*[5], vénérable par son antiquité, *summae quidem venerationis et antiquitatis*, ajoute Giovanni Lamola, un élève de Guarini de

1. J. Martha, *op. cit.*, p. XXXI-XXXII.
2. Voir l'édition de Stangl dans la collection de C. Schenkl (Leipzig, Freytag, 1885).
3. Cf. p. LVIII-LIX.
4. *Quamvis cursim* (même *subscriptio*).
5. Cf. la citation de Flavio Biondo, p. LIV, n. 2.

Vérone[1], ms. à l'orthographe archaïque, au texte suivi sans alinéas, où tous les mots même se tenaient. Il datait du IXe, peut-être du VIIIe siècle et, malgré les fautes dont il était loin d'être exempt, appartenait à une assez bonne tradition. On lui reproche surtout ses interpolations. D'abord elles sont presque toujours assez courtes. Puis elles sont moins nombreuses qu'on ne prétend. Le plus souvent il faudrait démontrer qu'elles existent. Tel passage n'est déclaré une glose dans le *Laudensis* que faute de se trouver dans les *mutili*. En ce cas, est-ce le *Laudensis* qui est coupable d'interpolation ou les *mutili* qui sont coupables d'omission ? Quand on se rappelle les négligences dont l'archétype de AEH donne maintes preuves, il est légitime de se poser la question et il serait téméraire de la trancher toujours en faveur des *mutili*.

M. J. Martha, à propos du *Brutus*, a déjà défendu le *Laudensis* (L) contre la médiocre réputation dont il jouit d'ordinaire. « En faisant le relevé, dans l'édition de Heerdegen, de tous les passages de l'*Orator* où L et A conservent simultanémen le texte, on peut constater... que deux fois sur trois c'est L qui fournit la meilleure leçon[2]. » Sans oser aller aussi loin en ce qui regarde le *de Oratore*, j'aboutis cependant pour mon compte, après examen de l'*Abrincensis*, à une conclusion analogue. Sur bien des points je reviens à la leçon du ms. de Lodi. En réalité, il n'y a pas une tradition dont la supériorité s'impose. Quand donc se produit une divergence entre L et M, j'estime qu'il faut, à chaque fois, peser de quel côté sont les raisons de se décider, et, suivant les cas, c'est tantôt L, tantôt M qui l'emportera[3]. Cette méthode éclectique n'a

1. Lettre de Giovanni Lamola publiée par Sabbadini dans la *Rivista di Filologia*, 1886, XIV, p. 433.

2. J. Martha, *Brutus*, p. XXXVI.

3. Même résultat qui découle des recherches de M. Louis Havet (*Revue de Phil.*, XVII, 1893, 1re et 2e livraisons). Placé à un point de vue spécial et employant l'étude métrique des fins de phrase à la critique du texte de Cicéron, M. Havet, dans les exemples sur lesquels il applique sa méthode, n'accepte souvent, il est vrai, aucune des traditions manuscrites; mais quand il en accepte

pas un caractère bien scientifique, je l'avoue; en l'état des choses, elle est, il me semble, raisonnable et sage. Mais ce qu'on peut, ce qu'on doit demander à l'éditeur, c'est, quand il adopte la leçon de L, d'indiquer en note celle de M, et inversement. J'ai tâché de ne point manquer à ce devoir. De la sorte, le lecteur se fera à lui-même son opinion et restera juge en dernier ressort; il n'approuvera qu'en connaissance de cause, et, s'il n'approuve pas, il trouvera dans les variantes les moyens mêmes de me contredire[1].

Enfin, j'ai été très sobre de conjectures. Je ne parle pas des endroits où, l'erreur étant trop grossière, la restitution est certaine. Mais combien d'autres passages, qui nous paraissent peu clairs, peu conformes aux habitudes de l'auteur ou à la logique du développement, sont aussitôt, et trop vite, déclarés corrompus! Ils ne nous sont peut-être inintelligibles que parce que nous ne savons pas les comprendre. Examinons avec soin si la leçon des mss, surprenante au premier abord, ne serait pas, en définitive, acceptable et, dès qu'elle l'est, acceptons-la. Cela vaut mieux que de s'aventurer dans le domaine des hypothèses: on glisse aisément dans celui de la fantaisie et, pour faire montre de souplesse et de finesse d'esprit, on en arrive à défigurer son auteur. J'ai discuté des conjectures proposées par autrui, presque toujours pour les repousser; je n'en ai admis que devant une nécessité absolue: il m'a paru qu'il ne fallait quitter le terrain des mss qu'à la dernière extrémité.

Pour l'orthographe, il ne pouvait être question de reproduire intégralement tel ou tel manuscrit; aucun d'eux, pas même les *mutili* (les meilleurs à cet égard), n'était assez bon

une, il se trouve qu'en fait c'est tantôt celle de L, tantôt celle de M qui est conforme à ces règles métriques.

1. Je n'ai cependant pas donné toutes les variantes, même de L et de M. Il n'est point de détail sans doute, si insignifiant qu'il paraisse, qui n'ait sa valeur pour tel ou tel objet défini. Mais de simples différences orthographiques, par exemple, demeuraient souvent sans importance dans l'interprétation de notre texte cicéronien. Je les ai, en ce cas, laissées de côté, ainsi que d'autres petites particularités secondaires.

pour faire autorité en la matière. J'ai adopté les formes justifiées par les recherches de W. Brambach[1]. J'ai résolûment supprimé, comme n'étant pas latine, la distinction de l'*i* et du *j*, bien qu'elle ait été maintenue, en général, dans les autres ouvrages de cette même collection. J'ai conservé — avec regret — celle de l'*u* et du *v*; elle peut être excusée davantage, et je ne voulais pas heurter toutes les habitudes du lecteur français. Mais, sur ce point même, j'ai fait exception dans les variantes, où il était nécessaire de conserver l'écriture des manuscrits, certaines fautes ne trouvant leur explication que dans les particularités orthographiques.

II

Depuis l'édition *princeps* imprimée à Subiaco sans indication de date (la 2[e] le fut à Rome en 1468), les éditions du *de Oratore* se sont succédé nombreuses. On les connaîtra en se reportant à l'Introduction de Wilkins (3[e] édit., p. 70-71), qui donne les renseignements bibliographiques voulus.

De ces éditions — je ne cite que les plus récentes, — les unes sont purement critiques, comme celles de W. Friedrich (Leipzig, Teubner, 1891), de Th. Stangl (Leipzig, Freytag, 1893; le texte seul a paru, sans les variantes). Les autres sont accompagnées d'un commentaire explicatif : celles de Ellendt (Königsberg, 1840), riche d'exemples et de rapprochements; de Bake (Amsterdam, 1863), ingénieuse souvent, mais trop téméraire; de W. Piderit (Leipzig, Teubner, 1859; 4[e] édit., 1873; 5[e] édit. revue par Adler, 1878; 6[e] édit. revue par Harnecker, 1886), très bonne pour tout ce qui regarde le vocabulaire spécial de la rhétorique; de G. Sorof (Berlin, Weidmann, 1875, 2[e] édit., 1882), préoccupée surtout des questions de langue et de grammaire; de A. Cima (Turin, Loescher, 1885), aux notes courtes et précises; de A. S. Wilkins enfin (Oxford, 1879;

3[e] édit., 1895), où j'ai trouvé beaucoup à prendre. Du côté français, je m'en voudrais d'oublier l'excellente traduction de Gaillard (4[e] édit., 1852), ou même l'édition donnée par cet auteur (1851), très dépassée assurément, mais faite avec goût et qui a encore son intérêt. Je signalerai aussi de M. Émile Thomas les *Morceaux choisis tirés des Traités de Rhétorique de Cicéron* (Hachette, 1900) ; soit dans l'Introduction soit dans les extraits relatifs au *de Oratore*, mainte indication, comme on pouvait s'y attendre, est à retenir, et j'en ai fait mon profit. J'ai nommé mes devanciers quand le nom de l'éditeur devait ajouter à l'importance de la remarque. Mais lorsque l'explication d'un passage ou d'une expression a été reprise et répétée d'édition en édition, elle est tombée dans le domaine commun et devenue, pour ainsi dire, anonyme. Remonter à la source première eût été parfois incommode, toujours long, et sans utilité véritable. En comparant mon travail et les travaux antérieurs, on verra sur quels points il s'éloigne d'eux, essayant pour sa part de résoudre certaines difficultés d'interprétation ; on verra plus encore tout ce qu'il leur doit.

J'ai tâché très souvent d'expliquer Cicéron par Cicéron lui-même ou par les écrivains de l'époque romaine. Aussi je n'ai pas craint de multiplier les rapprochements avec des passages empruntés au *de Oratore* ou aux autres ouvrages cicéroniens ou aux ouvrages d'autres auteurs. J'ai même cité *in extenso* beaucoup de ces passages, pour que le rapprochement fût frappant et la preuve immédiate.

Je ne pouvais, à propos d'un traité comme celui-ci, rempli des souvenirs du passé et d'allusions aux institutions, me dispenser d'accorder une place importante à l'histoire et à la science romaine par excellence, le droit. J'avais ici un guide tout indiqué, aisé à consulter pour le lecteur, le *Manuel des Institutions Romaines* de M. Bouché-Leclerq (Hachette, 1886). Pour ce qui concerne la Grèce, sur laquelle les interlocuteurs de nos dialogues ont les yeux sans cesse fixés, j'ai recouru à l'*Histoire de la Littérature grecque* de MM. Alfred et Maurice

Croiset (Thorin-Fontemoing, 1887-1899). Enfin, quand il s'agissait des questions grammaticales, la *Syntaxe latine* de Riemann, que je cite d'après la 3e édition revue par M. P. Lejay (Klincksieck, 1894), m'a permis bien des fois de ne pas entrer dans des explications, qui auraient alourdi un commentaire déjà suffisamment chargé.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR LES INTERLOCUTEURS DU DIALOGUE

L. Licinius Crassus, né en 140 av. J.-C. sous le consulat de Q. Servilius Cæpio et de C. Lælius Sapiens[1], le plus célèbre orateur que Rome ait eu avant Cicéron. Ses parents nous sont inconnus. De son enfance nous savons seulement qu'il fut l'élève de l'historien Cælius Antipater[2]. Il débuta de bonne heure au forum, à 21 ans (119)[3], en accusant le consul de l'année précédente, C. Papirius Carbo, d'avoir été autrefois, pendant son tribunat, un ardent partisan de Ti. Gracchus et de l'agitation démocratique[4]. Carbo se sentant perdu s'empoisonna[5]. L'année suivante, Crassus appuya une motion qui prescrivait l'établissement d'une colonie à Narbonne; il croyait que l'aristocratie devait, dans son intérêt, ne pas se montrer indifférente au sort des classes pauvres, et, malgré la résistance du sénat, il fit passer sa proposition. Son discours, dit Cicéron, attestait une maturité au-dessus de son âge[6]. Il fut chargé d'aller lui-même fonder la colonie. Plus tard, en 113, il défendit la vestale Licinia, sans doute une de ses parentes, accusée *de incesto* devant les Pontifes; mais après un premier jugement favorable, il ne put, lors de la revision du procès, la faire absoudre définitivement[7]. Nommé questeur en 109, il partit pour l'Asie et, à son retour, passant par Athènes, il s'entretint avec les philosophes et les rhéteurs grecs les plus fameux d'alors, qui se donnaient rendez-vous dans cette ville toujours éprise du beau langage et des études spécula-

1. *Brut.*, 43, 161.
2. *Brut.*, 26, 102.
3. *Brut.*, 43, 159 : « admodum adulescens. »
4. Cicéron cite un fragment de cette accusation (*de Orat.*, II, 40, 170) : « Non si Opimium defendisti, Carbo, idcirco te isti bonum civem putabunt. Simulasse te et aliquid quaesisse perspicuum est, quod Ti. Gracchi mortem saepe in contionibus deplorasti, quod P. Africani necis socius fuisti, quod eam legem in tribunatu tulisti, quod semper a bonis dissedisti. »
5. *Ad Fam.*, IX, 21, 3; *Brut.*, 27, 103. — Valère-Maxime (III, 7, 6) dit que Carbo partit seulement pour l'exil; mais son témoignage ne peut valoir celui de Cicéron.
6. *Brut.*, 43, 160.
7. *Brut.*, 43, 160; Tite-Live, *Perioch.*, 63; Asconius, *in Milon.*, p. 46 (Orelli).

tives[1]. Son tribunat (107) fut sans événement comme sans intérêt. « S'il n'avait, dit Cicéron, assisté pendant cette magistrature, chez le crieur Granius, à un certain dîner qui fit grand bruit et dont Lucilius nous a parlé deux fois, on ignorerait qu'il eût été tribun[2]. » L'année 106 fut plus importante. Q. Servilius Cæpio s'efforçait par sa *lex iudiciaria* d'enlever aux chevaliers le privilège exclusif de siéger dans les tribunaux, pour le restituer aux sénateurs. Crassus se prononça en faveur de cette loi par un discours (dont un fragment est conservé[3]), où il faisait les plus grands éloges du sénat et attaquait violemment la tyrannie judiciaire de l'ordre équestre[4]. Il semble que la loi fut rejetée malgré ses efforts, ou abrogée peu après[5]. Edile en 103, il donne au peuple des jeux magnifiques, dont on garda le souvenir[6]. Il est ensuite préteur, augure, en même temps que Q. Mucius Scævola, le Grand Pontife, avec lequel il avait déjà été édile, avec lequel encore il sera consul (95)[7]. C'est sous son consulat que fut portée la loi *Licinia-Mucia de redigundis civibus*, « ut in suae quisque civitatis ius redigeretur[8] » ; par là il atteignait les Italiens qui réclamaient avec instance le droit de cité romaine, et contribua à provoquer la guerre sociale. Il eut cette même année l'occasion de disperser quelques bandes de brigands dans la Gaule Cisalpine et voulut, comme plus tard Cicéron pour un semblable fait d'armes en Cilicie, obtenir les honneurs du triomphe[9]. Le sénat était assez disposé à les lui accorder[10]; mais Scævola, plus soucieux de la justice que de l'amitié, s'y opposa formellemeut. Crassus ne fut pas fâché, deux ans après (93), de tirer une petite vengeance de son ancien collègue dans la célèbre cause de M'Curius (une de celles que Cicéron cite le plus souvent), où il accabla sous sa raillerie piquante et sa verve ironique le malheureux Scævola, défenseur de la partie adverse[11]. Élu censeur en 92 ainsi que Cn. Domitius Ahenobarbus, il fut presque constamment en querelle avec celui-ci, prononça contre lui son *altercatio censoria*, un de ses discours les plus spirituels et les plus applaudis[12]. Tous deux ne s'accordèrent que pour faire chasser de Rome les *rhetores latini*, c.-à-d. les maîtres qui enseignaient la rhétorique en latin[13], sous prétexte qu'ils introduisaient des méthodes nouvelles d'enseignement(*novum genus disciplinae*)[14] et,en n'habituant

1. *De Orat.*, I, 11, 45; II, 90, 365; III, 20, 75.
2. *Brut.*, 43, 160.
3. *De Orat.*, I, 52, 225.
4. *Brut.*, 43, 161 ; 44, 164 ; *pro Cluent.*, 51, 140.
5. Orelli, *Onomast.*, III, p. 268.
6. *De Orat.*, III, 24, 92 ; *de Off.*, II, 16, 57 ; *in Verr.*, II, 4, 59, 133.
7. *Brut.*, 43, 161.
8. Asconius, *in Cornel.*, p. 67 (Orelli).
9. *De Invent.*, II, 37, 111 ; *in Pison.*, 26, 62.
10. Asconius, *in Pison.*, p. 14 (Orelli).
11. *De Orat.*, I, 39, 180 ; 57,242 ; II, 6, 24 ; 32, 140 et suiv. ; *Brut.*, 39, 144 ; 52, 194 et suiv., etc.
12. *Brut.*, 44, 164 ; *de Orat.*, II, 11, 45 ; 56, 227.
13. Aulu-Gelle nous a conservé l'édit (XV, 11, 2).
14. Aulu-Gelle, *ibid.*

urs élèves qu'à de stériles exercices de parole, tenaient véritable-ent « école d'impudence[1] ». L'année suivante, à ce qu'il semble, rassus défendit un certain Cn. Plancius, d'ailleurs inconnu, contre . Junius Brutus, fils d'un éminent juriste, mais triste personnage accusateur de métier[2]. Il trouva, pour flétrir ce descendant dégé-éré, des traits du plus mordant sarcasme et des apostrophes de la us haute éloquence[3]. Presque toute cette année 91 fut occupée r sa lutte contre le consul Philippe qui trahissait la cause de la blesse. La dernière fois qu'il parla en public, le 13 septembre ix jours après la date où Cicéron place la scène de ses dialogues), fut justement pour relever les outrages lancés par le consul au nat tout entier. Crassus éclata contre une pareille audace et exprima avec tant de véhémence qu'il fut pris d'un point de côté milieu même de son discours. Il rentra chez lui avec la fièvre. x jours plus tard (le 19 sept.), une pleurésie l'emportait[4] : il avait ans.

Ce qui caractérisait son éloquence, c'était la perfection du lan-ge[5], le charme de la forme, la grâce et l'enjouement. Il excellait ns la plaisanterie. Son pathétique, pour rester dans une mesure eine de dignité, avait de la force. Son geste sobre[6] faisait impres-on. Sa phrase était brève et pénétrante, ramassée[7] : une suite de tites propositions, une flèche toujours prête à partir. Aussi dans réplique était-il sans rival[8]. Ajoutez une grande élévation d'es-it, une vaste culture, inconnue chez les autres orateurs de son mps, un goût très vif des arts de la Grèce, des incursions dans us les domaines, histoire, littérature, jurisprudence, philosophie : comprend que Cicéron ait fait de lui le porte-parole de ses idées

les Cimbres à Noreia[1]. Préteur en 103, il obtient comme province la Cilicie avec des pouvoirs proconsulaires; à la tête d'une flotte il défait les pirates et, pour leur avoir pris un certain nombre de vaisseaux, enlevé quelques places, reçoit les honneurs du triomphe[2]. Avec Crassus il aide activement à la répression des troubles occasionnés par Saturninus, soutient la cause du sénat et, l'année suivante nommé consul (99), prononce en justice un véritable discours, quoique simple témoin, contre le tribun Sex. Titius qui reprenait les projets de Saturninus et cherchait à capter les faveurs du peuple au moyen d'une loi agraire[3]. En 98, il remporte un grand succès oratoire. M'Aquilius, consul avec Marius en 101, vainqueur en Sicile de la deuxième révolte des esclaves (99) et pour cet exploit honoré de l'*ovatio*, était l'année suivante accusé de concussion par L. Fufius : à juste titre, il faut le dire[4]. Antoine sauva cependant l'ancien consul, grâce aux mouvements pathétiques que lui inspira l'émotion et qui remuèrent tout l'auditoire[5]. Pendant sa censure (97), il décore les *rostra* avec le butin pris sur les pirates[6] et chasse du sénat M. Duronius qui étant tribun avait fait abroger une loi somptuaire[7]. Au sortir de charge, il est obligé de se défendre contre ce même Duronius qui, pour se venger, l'accusait *de ambitu*; il est acquitté[8]. Puis c'est le procès retentissant de C. Norbanus (94). Celui-ci était poursuivi *de maiestate* par P. Sulpicius Rufus et le parti aristocratique comme *seditiosus civis*. Mais Antoine l'avait eu autrefois comme questeur et était lié avec lui par les liens de la *sodalitas*[9]; il prit en main ses intérêts. Son discours n'était peut-être pas une bonne action, surtout au point de vue de son parti; mais ce fut un chef-d'œuvre d'habileté sophistique; Norbanus fut absous[10]. Quand éclata la guerre sociale, il se rendit à l'armée pour exercer un commandement[11]. Il tomba peu après sous le coup de la *lex Varia de maiestate*, dirigée contre ceux qui étaient coupables d'avoir amené cette guerre des alliés, c.-à-d. en somme contre la noblesse[12] : il échappa encore. Deux ans plus tard, la démagogie étant maîtresse de Rome avec Marius et Cinna, il fut égorgé dans les massacres qui ensanglantèrent la ville, et sa tête fut clouée à la tribune aux harangues (87)[13].

1. Tite-Live, *Perioch.*, 63; Tacite, *German.*, 37.
2. *De Orat.*, I, 18, 82; Tite-Live, *Perioch.*, 68.
3. *De Orat.*, II, 11, 48; *pro C. Rabir.*, 9, 24; Valère-Maxime, VIII, 1, *Damn.* 3.
4. *Pro Flacc.*, 39, 98.
5. *De Orat.*, II, 28, 124; 47, 194 et suiv.; *in Verr.*, II, 5, 1, 3.
6. *De Orat.*, III, 3, 10.
7. Valère-Max., II, 9, 5.
8. *De Orat.*, II, 68, 274.
9. *Div. in Caec.*, 19, 61; *in Verr.*, II, 1, 15, 38; *pro Planc.*, 11, 28.
10. *De Orat.*, II, 25, 107; 40, 167; 47, 197; 48, 199 et suiv.
11. *Brut.*, 89, 304.
12. Valère-Maxime, VIII, 6, 4; Cic., *Tuscul.*, II, 24, 57.
13. *De Orat.*, III, 3, 10; *Tuscul.*, V, 19, 55; Velleius Paterc., II, 22, 3; Valère-Max., VIII, 9, 2.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR LES INTERLOCUTEURS DU DIALOGUE

L. **Licinius Crassus**, né en 140 av. J.-C. sous le consulat de
Servilius Cæpio et de C. Lælius Sapiens[1], le plus célèbre orateur
e Rome ait eu avant Cicéron. Ses parents nous sont inconnus. De
n enfance nous savons seulement qu'il fut l'élève de l'historien
lius Antipater[2]. Il débuta de bonne heure au forum, à 21 ans
19)[3], en accusant le consul de l'année précédente, C. Papirius
rbo, d'avoir été autrefois, pendant son tribunat, un ardent parti-
n de Ti. Gracchus et de l'agitation démocratique[4]. Carbo se sen-
nt perdu s'empoisonna[5]. L'année suivante, Crassus appuya une
otion qui prescrivait l'établissement d'une colonie à Narbonne; il
oyait que l'aristocratie devait, dans son intérêt, ne pas se montrer
différente au sort des classes pauvres, et, malgré la résistance du
nat, il fit passer sa proposition. Son discours, dit Cicéron, attes-
it une maturité au-dessus de son âge[6]. Il fut chargé d'aller lui-

tives[1]. Son tribunat (107) fut sans événement comme sans intérêt. « S'il n'avait, dit Cicéron, assisté pendant cette magistrature, chez le crieur Granius, à un certain dîner qui fit grand bruit et dont Lucilius nous a parlé deux fois, on ignorerait qu'il eût été tribun[2]. » L'année 106 fut plus importante. Q. Servilius Cæpio s'efforçait par sa *lex iudiciaria* d'enlever aux chevaliers le privilège exclusif de siéger dans les tribunaux, pour le restituer aux sénateurs. Crassus se prononça en faveur de cette loi par un discours (dont un fragment est conservé[3]), où il faisait les plus grands éloges du sénat et attaquait violemment la tyrannie judiciaire de l'ordre équestre[4]. Il semble que la loi fut rejetée malgré ses efforts, ou abrogée peu après[5]. Edile en 103, il donne au peuple des jeux magnifiques, dont on garda le souvenir[6]. Il est ensuite préteur, augure, en même temps que Q. Mucius Scævola, le Grand Pontife, avec lequel il avait déjà été édile, avec lequel encore il sera consul (95)[7]. C'est sous son consulat que fut portée la loi *Licinia-Mucia de redigundis civibus*, « ut in suae quisque civitatis ius redigeretur[8] » ; par là il atteignait les Italiens qui réclamaient avec instance le droit de cité romaine, et contribua à provoquer la guerre sociale. Il eut cette même année l'occasion de disperser quelques bandes de brigands dans la Gaule Cisalpine et voulut, comme plus tard Cicéron pour un semblable fait d'armes en Cilicie, obtenir les honneurs du triomphe[9]. Le sénat était assez disposé à les lui accorder[10]; mais Scævola, plus soucieux de la justice que de l'amitié, s'y opposa formellemeut. Crassus ne fut pas fâché, deux ans après (93), de tirer une petite vengeance de son ancien collègue dans la célèbre cause de M'Curius (une de celles que Cicéron cite le plus souvent), où il accabla sous sa raillerie piquante et sa verve ironique le malheureux Scævola, défenseur de la partie adverse[11]. Élu censeur en 92 ainsi que Cn. Domitius Ahenobarbus, il fut presque constamment en querelle avec celui-ci, prononça contre lui son *altercatio censoria*, un de ses discours les plus spirituels et les plus applaudis[12]. Tous deux ne s'accordèrent que pour faire chasser de Rome les *rhetores latini*, c.-à-d. les maîtres qui enseignaient la rhétorique en latin[13], sous prétexte qu'ils introduisaient des méthodes nouvelles d'enseignement(*novum genus disciplinae*)[14] et, en n'habituant

1. *De Orat.*, I, 11, 45; II, 90, 365; III, 20, 75.
2. *Brut.*, 43, 160.
3. *De Orat.*, I, 52, 225.
4. *Brut.*, 43, 161 ; 44, 164 ; *pro Cluent.*, 51, 140.
5. Orelli, *Onomast.*, III, p. 268.
6. *De Orat.*, III, 24, 92 ; *de Off.*, II, 16, 57 ; *in Verr.*, II, 4, 59, 133.
7. *Brut.*, 43, 161.
8. Asconius, *in Cornel.*, p. 67 (Orelli).
9. *De Invent.*, II, 37, 111 : *in Pison.*, 26, 62.
10. Asconius, *in Pison.*, p. 14 (Orelli).
11. *De Orat.*, I, 39, 180 ; 57,242 ; II, 6, 24 ; 32, 140 et suiv. ; *Brut.*, 39, 144 ; 52, 194 et suiv., etc.
12. *Brut.*, 44, 164 ; *de Orat.*, II, 11, 45 ; 56, 227.
13. Aulu-Gelle nous a conservé l'édit (XV, 11, 2).
14. Aulu-Gelle, *ibid.*

leurs droits, les plus grandes espérances[1]. Il commença par les stifier, en accusant le turbulent tribun Norbanus d'avoir usé de olences pour faire condamner l'aristocrate Cæpio[2]. Il ne put ompher de l'éloquence d'Antoine qui sauva Norbanus; et peut-re est-ce là l'origine secrète et lointaine de sa brouille ultérieure ec les *principes*. Dans l'intérêt de la noblesse il attaquait un magogue dangereux, et ce démagogue était défendu par un des efs du parti des nobles et absous grâce à lui! Il perdit ses illu-ons. Cependant il resta quelque temps encore fidèle à ses pre-iers amis, faisant comme légat campagne contre les Italiens[3], puis opposant comme tribun (88) au retour des exilés de la loi Varia[4]. ais en cette même année il commença à se détacher de son parti, rsqu'il empêcha (conformément à la loi, du reste) un membre de ristocratie, Cæsar Strabo, qui n'avait pas été préteur, d'arriver consulat de l'année 87[5]. Bientôt il devint un des plus ardents rtisans de Marius, proposa diverses lois d'un caractère démocra-ue, la répartition des Italiens et des affranchis dans les trente-nq tribus, le rappel des exilés de la loi Varia, mesure qu'il avait guère combattue[6]. Il fit passer ces motions, malgré la résistance s consuls Sylla et Pompeius Rufus, et quand Sylla se fut enfui en mpanie auprès de l'armée, il persuada au peuple de lui enlever commandement de la guerre contre Mithridate pour le donner à arius[7]. Sylla accourut alors de Nola avec ses troupes, entra par rce dans Rome après un combat sanglant, et l'une des premières ctimes de sa vengeance fut Sulpicius, dont la tête fut tranchée et ouée aux rostres[8].

Sulpicius tenait de la nature tous les dons oratoires. Belle pres-

singulièrement différent de lui et par son personnage et par son éloquence. Issu d'une famille aristocratique, il demeura toujours un champion de l'aristocratie. Neveu par sa mère du grave P. Rutilius Rufus, il avait une parole calme et sérieuse. Il eut précisément à partager avec Scævola, le Grand Pontife, la défense de son oncle dans le procès de concussion qui lui était intenté par les publicains en 92[1]. Tous deux s'en acquittèrent d'une manière simple, dénuée d'ornements et d'artifices oratoires, la seule qui plaisait à Rutilius. Rutilius fut condamné. En 91, Cotta soutint, aux côtés de Sulpicius, le tribun Livius Drusus leur ami commun[2], dont les réformes essayaient de prévenir une révolution politique et la guerre avec les Italiens. Quelques jours après la mort de Crassus, il échoua dans sa candidature au tribunat[3]. Puis il fut frappé par la loi Varia et dut partir en exil (90)[4]. Il revint à Rome en 82 avec Sylla. Nous le retrouvons défendant, avec Hortensius, d'abord M. Canuleius, puis Cn. Dolabella, tous deux poursuivis *repetundarum* : Dolabella était accusé par Jules César alors âgé de 23 ans (77)[5]. En 75, Cotta arrive au consulat et, dans cette fonction, montre encore son esprit mesuré et conciliant : il rend aux tribuns le droit qui leur avait été enlevé par Sylla de briguer, au sortir de charge, d'autres magistratures[6]. Nommé proconsul en Gaule[7], il remporte quelques succès militaires et meurt à son retour en Italie, au moment d'obtenir le triomphe[8].

Comme orateur, il était un représentant du *tenue genus dicendi*. D'une santé médiocre, ne pouvant à cause de la faiblesse de ses poumons se permettre les grands mouvements d'éloquence, il avait accommodé son genre au degré de ses forces physiques[9]. Sa douceur opposée à la fougue de Sulpicius ramenait dans l'esprit la comparaison employée par Isocrate à propos de Théopompe et d'Ephore, « dont l'un avait besoin de frein, l'autre d'éperons[10] ». Il excellait surtout dans l'*invention* des idées[11], et c'est par là que sans avoir la vigoureuse parole d'Antoine, sur lequel il cherchait à se régler[12], il ressemblait pourtant à son maître.

Q. Lutatius Catulus ne paraît avec Cæsar Strabo que dans les deux derniers livres du *de Oratore*, à la place de Scævola l'Augure. Consul avec Marius, il contribue à la victoire sur les Cimbres à Ver-

1. *De Orat.*, I, 53, 229; *Brut.*, 30, 115.
2. *De Orat.*, I, 7, 25.
3. *De Orat.*, III, 3, 11.
4. *De Orat.*, III, 3, 11 ; *Brut.*, 88, 303.
5. *Brut.*, 92, 317.
6. *Pro Corn.*, fr. 27, et Asconius, *in Corn.*, p. 78 (Orelli).
7. *Brut.*, 92, 318.
8. *In Pison.*, 26, 62.
9. *Brut.*, 55, 202 ; *Orat.*, 30, 106.
10. *Brut.*, 56, 204.
11. *Brut.*, 55, 202 ; *de Orat.*, III, 8, 31.
12. *Brut.*, 55, 203 ; *de Orat.*, II, 3, 12.

ceil (30 juillet 101). L'année suivante, il est parmi les adversaires résolus de Saturninus[1]. En 91, toujours défenseur de l'aristocratie, il soutient contre le consul Philippe les projets de Drusus[2]. Marius, revenu d'Afrique à Rome en 87, se hâta de proscrire son ancien collègue qui, pour échapper aux poursuites, se donna volontairement la mort[3].

Catulus est le Romain helléniste, au goût délicat et à la culture érudite, passionné pour les choses de la Grèce, parlant et écrivant le grec en perfection[4]. Mais bien loin de dédaigner sa langue maternelle, comme faisaient quelques grécomanes, il s'exprimait en latin avec la même pureté et la même élégance[5]. Avec lui se conservait intacte la *sermonis latini integritas*[6]. Il composa et dédia au poète Furius des Mémoires sur son consulat, « empreints de cette douceur et de ce charme qui sont le propre de Xénophon[7] ». C'était aussi le caractère de son éloquence[8]. Il n'arrachait pas aux juges par sa véhémence une sentence favorable; mais sans leur faire violence, il savait les bien disposer et incliner doucement leurs cœurs à ce qu'il leur demandait[9].

C. Iulius Caesar Strabo Vopiscus, frère utérin de Catulus, né vers 120, avocat en vogue[10], prit la défense des habitants de la Sardaigne contre leur ancien préteur T. Albucius qui les avait pressurés (103)[11] : Albucius condamné s'exila à Athènes[12]. Plus tard édile (90), il prononça devant le peuple de nombreux discours[13]. Il crut alors être devenu assez populaire pour briguer le consulat, sans avoir passé par la préture (*petitio extraordinaria*) : il en fut empêché par Sulpicius[14]. Il périt dans les abominables massacres commandés par Marius et Cinna, à leur rentrée dans Rome, et sa tête sanglante fut attachée aux rostres (87)[15].

Sa qualité principale était le don de la plaisanterie, par où il dépassa tous ses prédécesseurs et contemporains[16]. *Sal*, *facetiae*, *festivitas*, *lepos*, sont les expressions qui reviennent à chaque instant pour caractériser sa manière[17]. Traiter les sujets sérieux avec enjouement, les sujets tragiques avec le piquant de la comédie,

1. *Pro C. Rabir.*, 7, 21; 9, 26.
2. *De Orat.*, II, 51, 220.
3. *De Orat.*, III, 3, 9; *Brut.*, 89, 307; *Tuscul.*, V, 19, 56; Velleius Paterc., II, 22, 4.
4. *De Orat.*, II, 7, 28.
5. *De Orat.*, II, 7, 28; III, 8, 29.
6. *Brut.*, 35, 132.
7. *Brut.*, 35, 132 : « conscriptum molli et Xenophontio genere sermonis ».
8. *De Orat.*, II, 48, 74; III, 8, 29.
9. *De Orat.*, II, 48, 74.
10. *Brut.*, 57, 207.
11. *Div. in Caec.*, 19, 63.
12. *Tuscul.*, V, 37, 108.
13. *Brut.*, 89, 305.
14. *Brut.*, 63, 226.
15. *De Orat.*, III, 3, 10; *Brut.*, 89, 307; *Tuscul.*, V, 19, 55; Valère-Max., V, 3, 3.
16. *Brut.*, 48, 177.
17. *De Orat.*, II, 23, 98; III, 8, 30; *de Off.*, I, 30, 108; 37, 133.

répandre sur toutes les choses ordinaires de la vie l'agrément et la gaîté, là fut son talent original[1]; là fut la cause de son succès.

Quintus Cicéron n'intervient pas dans le dialogue; mais, comme l'ouvrage lui est dédié et qu'il est question de lui dans les préambules des trois livres, il convient de joindre en quelques mots sa biographie aux notices précédentes.

Quintus Tullius Cicero, né en 103 ou 102 (Marcus était né en 106), fut élevé avec son frère, d'après les mêmes leçons et par les mêmes maîtres[2]. Il suivit son aîné — d'assez loin — dans la carrière des honneurs. Il fut successivement édile (65), préteur (62) et, en cette qualité, président du jury devant lequel Marcus plaida la cause du poète Archias; puis nommé gouverneur de la province d'Asie (61), gouvernement qu'il garda trois ans. Quand il revint en Italie (avril-mai 58), son frère était exilé. Il s'emploie alors en sa faveur, cherche à le faire ramener, luttant contre Clodius et la faction démagogique. En 56, il est envoyé en Sardaigne comme lieutenant de Pompée qui était chargé pour cinq ans de l'administration des blés. En 54, ruiné par ses prodigalités et les troubles politiques, il va, sur le conseil de Marcus, rejoindre César dans les Gaules et devient un des lieutenants du proconsul. Il pensait y trouver la fortune; il y trouva seulement la réputation militaire : c'était bien quelque chose. Dans l'hiver qui suivit la guerre de Bretagne, comme César avait dispersé ses légions sur cinq points différents, Quintus, établi chez les Nerviens, fut assailli dans son camp par l'Éburon Ambiorix avec 50 000 hommes. Il n'avait qu'une légion; il était malade. Il déploya cependant une telle énergie que sa résistance donna le temps à César d'accourir de Samarobriva (Amiens) où il était posté, et de venir le dégager. « Ce beau fait d'armes relève Quintus; il efface les petitesses de son caractère et l'aide à soutenir avec un peu plus d'honneur le rôle ingrat et difficile de frère cadet d'un grand homme[3]. » Il partit ensuite pour servir, en cette même qualité de lieutenant, sous Marcus nommé proconsul de Cilicie (51). On peut croire qu'il eut la part prépondérante dans les succès remportés par l'orateur sur les barbares des montagnes. Quand éclata la guerre civile (49), malgré les souvenirs qui le liaient à César, il finit par suivre, ainsi que son frère, la cause de

1. *De Orat.*, III, 8, 30.
2. *De Orat.*, II, 1, 1 et suiv.
3. Boissier, *Cicéron et ses amis*, p. 254.

Pompée. Mais, après Pharsale, il fit aussitôt sa soumission au vainqueur, et même, peu généreusement, rejeta sur Marcus tous les torts de sa conduite. A la mort de César, il se mit contre Antoine du côté du sénat et de la république, ce qui le réconcilia avec son aîné, et mourut avec lui en 43 dans les proscriptions du second triumvirat.

D'un caractère difficile, à la fois faible et violent, Quintus échoua dans la vie publique et fut malheureux dans la vie privée. Marié à Pomponia, la sœur d'Atticus, il ne put s'entendre avec sa femme et divorça. — Il n'avait aucun goût pour l'éloquence, déclarant que c'était assez d'un beau parleur dans une famille[1]. Mais il était très épris de littérature. La poésie surtout était sa passion. Il faisait des vers même en Gaule, sous la tente, dans l'intervalle des campagnes. C'est ainsi qu'il écrivit une fois quatre tragédies en seize jours[2]. Ces ouvrages dramatiques ne nous sont point parvenus : il ne semble pas que nous devions beaucoup les regretter. Marcus, qui nous a conservé le titre de quelques-uns, en parle légèrement et plaisante volontiers l'auteur[3]. Nous possédons encore sous le nom de Quintus un fragment d'une vingtaine de vers secs et obscurs sur les signes du zodiaque, deux épigrammes contre les femmes et (ce qui est certainement de lui) le traité de *Petitione consulatus* en forme de lettre adressée à son frère. Enfin il avait composé des Annales, peut-être sur les guerres de Gaule et de Bretagne[4]. Mais au fond, malgré ses prétentions littéraires, il n'était qu'un soldat.

1. *De Orat.*, II, 3, 10.
2. *Ad Quint. fr.*, III, 6, 7.
3. *Ad Quint. fr.*, III, 4, 4 ; 6, 7 ; 9, 6.
4. *Ad Attic.*, II, 16, 4 ; *ad. Quint. fr.*, II, 13 (15 a), 4 ; 15 (16), 4.

ARGUMENT ANALYTIQUE

DU PREMIER LIVRE

PRÉAMBULE GÉNÉRAL. Dédicace à Quintus. Motifs pour lesquels Cicéron entreprend son ouvrage. Il veut : 1° satisfaire un désir personnel en revenant aux études théoriques de sa jeunesse sur l'art oratoire; 2° répondre à la prière de son frère Quintus (§§ 1-4).

But de l'ouvrage : établir que la vraie éloquence suppose l'étude presque universelle des sciences humaines (§ 5). Elle est le plus difficile de tous les arts; il n'y a donc pas lieu de s'étonner que si peu y excellent (§§ 6-19). Aussi, pour devenir orateur, les maîtres, les règles, les exercices ordinaires ne sauraient suffire. Cicéron laissera de côté les préceptes des rhéteurs grecs et rapportera à son frère ce qu'ont pensé de l'éloquence les deux plus éloquents des Romains, Crassus et Antoine (§§ 19-24).

INTRODUCTION. Date, scène, personnages, occasion du dialogue. Crassus fait tomber la conversation sur l'éloquence (§§ 24-30).

PREMIÈRE PARTIE DE LA DISCUSSION. Matière et définition de l'éloquence. Jusqu'où s'étendent ses limites? (§§ 30-96).

I. OPINION DE CRASSUS (§§ 30-74). Éloge de l'éloquence, de qui relèvent toutes les questions et qui fonde, dirige, conserve les États (§§ 30-35). Objection de Scævola : 1° ce sont les *prudentes*, non les *eloquentes*, qui ont fondé les cités; 2° ne dépendent de l'éloquence que les questions du genre judiciaire ou délibératif (§§ 35-45). Réplique de Crassus : même si la fonction de l'orateur se réduit à plaider au barreau ou à parler dans les débats politiques, la connaissance des lois, des coutumes, du droit civil, de la nature humaine, c'est-à-dire les notions les plus relevées lui sont encore nécessaires; car tout cela est impliqué dans toute espèce de causes, et l'on ne peut bien parler que de ce que l'on connaît (§§ 45-54). Certaines connaissances, comme la philosophie, appartiennent à certains domaines particuliers; mais la mise en œuvre de ces connaissances appartient à l'orateur seul (§§ 54-59). Pour les questions spéciales qui se présentent dans telle ou telle cause, l'orateur

aura qu'à s'adresser au spécialiste; il s'instruira auprès de lui et aitera ensuite la question mieux que n'aurait fait le spécialiste i-même (§§ 59-71). Crassus maintient, en terminant, ce qu'il avait clamé au début pour l'orateur : l'universalité du savoir, la faculté parler sur tout sujet (§§ 71-74).

TRANSITION. Réflexions de Scævola sur cet idéal conçu par Crass. Crassus ne désespère pas qu'il soit réalisé quelque jour § 74-80).

II. OPINION D'ANTOINE (§§ 80-96). L'idéal proposé par Crassus est op difficile à atteindre; il est même trop différent de la manière i convient à la tribune et au barreau. L'éloquence est surtout faire de pratique. Cette opinion a été confirmée dans l'esprit Antoine par un entretien qu'il a eu à Athènes avec des philophes célèbres. Ceux-ci soutenaient que les rhéteurs par leurs préptes n'avaient jamais formé un orateur et qu'il n'y a point d'art parler, l'éloquence étant une dépendance de la philosophie § 80-94). Antoine déclare avec eux qu'il n'a pas encore vu l'homme aiment éloquent; mais, ainsi que Crassus, il espère qu'on le verra ns l'avenir (§§ 94-96).

TRANSITION DE LA PREMIÈRE A LA DEUXIÈME PARTIE (§§ 96-107). Sulcius et Cotta interviennent dans le dialogue et, appuyés par Scæla, supplient Crassus de leur faire connaître maintenant en tail ses vues sur l'art oratoire. Sulpicius pose la question : Y t-il un art de parler?

DEUXIÈME PARTIE DE LA DISCUSSION. Qualités exigées de l'oraur et conditions requises (§§ 107-262).

B. Après un dialogue de transition entre Cotta et Scævola (§§ 160-165), Crassus est prié d'insister d'une façon particulière sur le droit civil, dont il n'a parlé qu'en passant et à propos des connaissances générales nécessaires à l'orateur. Il montre maintenant l'importance de cette science par une série d'exemples (§§ 166-172). Ceux qui, sans l'avoir étudiée, se mêlent de plaider, sont : 1° des effrontés (§§ 173-185), 2° des paresseux (§§ 185-193). D'autres motifs doivent porter les Romains à étudier le droit civil : le charme de cette étude; son intérêt pour le philologue, l'historien, l'homme d'Etat, le philosophe; la considération qu'elle donne; la vieillesse honorée et entourée qu'elle assure (§§ 193-201). Nécessité pour l'orateur de connaître aussi le droit public et l'histoire. Conclusion : nouveau portrait de l'orateur idéal (§§ 201-204).

Transition. On demande à Antoine son opinion (§§ 204-209).

II. Opinion d'Antoine (§§ 209-262). C'est la contre-partie de celle de Crassus.

Antoine commence par définir à son tour l'orateur et restreint la définition trop ambitieuse de son ami. 1° Il n'est pas nécessaire que l'orateur ait approfondi la politique, et le gouvernement des États n'est pas au nombre de ses attributions : politique et éloquence sont deux choses distinctes (§§ 209-218). — 2° Il n'est pas nécessaire non plus que l'orateur ait étudié la philosophie (§§ 219-234). — 3° Il n'est pas nécessaire qu'il ait étudié spécialement le droit civil (§§ 234-254) : réponse au reproche d'impudence adressé par Crassus à la plupart des avocats (§§ 237-246); réponse au reproche de paresse (§ 246); réponse sur d'autres points (§§ 246-248). Une connaissance générale du droit suffit; pour les cas particuliers on recourra aux hommes compétents (§§ 248-254). La science du droit n'est d'aucun avantage pour la vieillesse (§§ 254-256). — 4° Toutes les connaissances, quelles qu'elles soient, comme on manque de temps pour les approfondir, ne peuvent être qu'effleurées. Conclusion : l'orateur doit être, non un philosophe à l'esprit encyclopédique, mais un praticien exercé bornant son activité à plaider au barreau, et mettant tout en œuvre pour réussir dans cette tâche bien délimitée (§§ 256-262).

ÉPILOGUE. Crassus, qui avec sa haute conception de l'éloquence défend le point de vue cicéronien, doit avoir le dernier mot. En quelques paroles il réfute Antoine et garde ses positions; il amorce en même temps l'entretien du lendemain (second dialogue), auquel, à son grand regret, Scævola ne pourra prendre part (§§ 263-265).

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A = Abrincensis 238.
H = Harleianus 2736.
E = Erlangensis 848 (I).
M = l'accord de A H E (ou seulement de H E, pour le 1er livre).
O = Ottobonianus 2057.
P = Palatinus 1469.
L = l'accord de O P.

R = Vaticanus Regin. 1762.
ε = Erlangensis I b.
e = Erlangensis 303 (II).
g = Gudianus 3.

M. TULLII CICERONIS

DE ORATORE

LIBER PRIMUS

I. [1] Cogitanti mihi saepenumero et memoria vetera repetenti perbeati fuisse, Quinte frater, illi videri solent, qui in optima re publica, cum et honoribus et rerum gestarum

M (*titre*) : *M. TULLI* (*TULLII* dans E) *CICERONIS DE ORATORE.*

§§ 1-24. **Préambule général.** But de l'ouvrage.

1-2. *Cogitanti mihi... illi videri solent.* Tournure familière à Cicéron. Cf. 2, 6; III, 4, 13; *Lael.* 8, 26. — *Saepenumero* (cf. notre locution vieillie *souventefois*) tombe sur *repetenti* comme sur *cogitanti*; et de même *vetera* dépend des deux participes. Mais l'adverbe et le régime sont mis chacun dans un membre de phrase différent pour raisons de symétrie et d'équilibre. De plus les mots, en même nombre de part et d'autre, mais en ordre interverti, forment l'entrecroisement oratoire appelé chiasme. — *Memoria repetenti.* Cf. *ad Fam.* XI, 27, 2 : « quantum memoria repetere praeterita possum ». Cicéron emploie aussi *repetere memoriam rei* (cf. 2, 4 et *pro Deiot.* 7, 20), mais non pas *repetere rem* sans *memoria*. Quant à *repetere*, pris absolument au sens de *recordari*, il appartient à la langue de l'Empire. — *Vetera*, « les âges disparus », un passé déjà lointain (cf. III, 8, 29). Le mot dit plus que *praeterita* (voir plus haut, *ad Fam.* XI, 27, 2). Mécontent du présent, Cicéron remonte par la pensée le cours de l'histoire romaine et se complait a évoquer le vieux temps.

2. *Perbeati.* Même regret plus tard encore (*Brutus* 2, 9) de n'avoir pas été un de ces heureux. Il songe surtout à Scipion Emilien et à Lælius, les amis de Panætius et de Térence, grands citoyens qui ont pu joindre le culte des lettres à une haute situation politique. — *Quinte.* Sur Quintus Tullius Cicéron, voir l'Introduction, p. LXXXIII.

3. *In optima re publica*, « alors que la république était encore bien gouvernée ». S'oppose à l'état actuel de la cité; cf. III, 17, 63 : « hac praesertim re publica ». L'époque qui suivit les guerres puniques, celle où Cicéron aurait aimé à vivre, où il placera la date de ses dialogues sur la *République*, est, en effet, l'une des plus belles de Rome. Equilibre intérieur, puissance extérieure, fidélité aux traditions, esprit nouveau tout pénétré déjà d'élégance hellénique, rien ne manque alors. Avec les Gracques le bouleversement commence : « tum exortus est... in optima re publica Ti. Gracchus, qui otium perturbaret » (*Acad.* II, 5, 15).

gloria florerent, eum vitae cursum tenere potuerunt, ut vel in negotio sine periculo vel in otio cum dignitate esse possent. Ac fuit cum mihi quoque initium requiescendi atque animum ad utriusque nostrum praeclara studia referendi fore iustum et prope ab omnibus concessum arbitrarer, si infinitus forensium rerum labor et ambitionis

NC. 2. *sine periculo uel in otio* tombé dans M, après *negotio* (ὁμοιοτέλευτον). — 3. *fuit quod* M (confusion fréquente dans M de *quod* et de *quom*); *fuit qui* ou *fuit quidem* m ; *fuit tempus illud cum* L. — 4. *adque* H^1.

1. *Eum vitae cursum tenere*, métaphore fréquente, tirée de la navigation. Cf. *pro Sest.* 46, 99 : « enitendumque ... ut... tenere cursum possint et capere otii illum portum et dignitatis ». Se dit d'un vaisseau qui garde la direction une fois prise et suit sa route sans dévier. Donc, ici, « régler le cours de sa vie et le maintenir ferme dans la ligne choisie ».

2. *Vel... vel*, « tour à tour », à leur heure, quand ils l'ont voulu (*vel*, peut-être ancien impératif de *velle*). On envisage successivement les deux alternatives, avec cette idée qu'aucune n'exclut l'autre. Pour ces *perbeati*, elles se sont même toutes deux réalisées. — *Negotium*, *otium*, termes habituellement opposés. Le premier désigne les affaires, l'activité politique, le travail pour l'Etat (cf. *de Off.* III, 1, 2); le second, la retraite. — *Sine periculo*, sans rencontrer sur leur chemin un Catilina, un Clodius. Cicéron a toujours devant les yeux son cas particulier.

2-3. *Otio cum dignitate*. La *dignitas* est définie *pro Sest.* 45, 98 : c'est l'honneur d'exercer les premières magistratures de l'État et la considération qui résulte de l'exercice de ces charges. *L'otium cum dignitate*, ce repos honorable après un *cursus honorum* bien rempli, a été le rêve de toute la vie de Cicéron. Cf. *pro Sest.*, *ibid.* : « quid est igitur propositum his rei publicae gubernatoribus?... cum dignitate otium. Hoc qui volunt, omnes optimates; qui efficiunt, summi viri. » Cf. encore, dix ans après, *Brutus* 2, 8. — *Possent*, comme *potuerunt* plus haut, a toute sa force : « être en état de ». A remarquer la construction de toute cette période, et surtout le savant balancement de la fin, la symétrie et l'opposition des parties, les ὁμοιοτέλευτα : exemple de la *concinnitas* cicéronienne. — *Fuit cum* se rattache à ce qui précède immédiatement : *otium cum dignitate*. Au point de vue grammatical, c'est l'équivalent du grec ἦν ὅτε (Ellendt). Le subjonctif est le mode ordinairement employé (cf. Riemann, *Synt.* § 224, Rem. VII, p. 389-390). « Il fut un temps où les circonstances étaient telles que.... »

4. *Utriusque nostrum*. Sur les goûts littéraires et les prétentions poétiques de Quintus Cicéron, voir la Notice biographique, p. LXXXIV. — *Praeclara studia*, « ces belles études que nous chérissons ». Ce sont les études définies (ou du moins quelques-unes d'entre elles) III, 32, 127 : géométrie, musique, littérature, poésie, sciences naturelles, morale, politique, — en opposition avec les occupations de la vie pratique, ici avec *forensium rerum labor* et *ambitionis occupatio*. Cf. de même *pro Mur.* 10, 22.

5. *Iustum et... concessum*, « un droit reconnu par tout le monde ».

6. *Forensium rerum* comprend les *contiones* et les *iudicia*, les causes politiques et les causes judiciaires, les unes et les autres débattues au forum. — *Infinitus*, emphatique. — *Ambitionis*, « la poursuite des honneurs » (cf. III, 2, 7 : *ambitionis labor*). Combien cette poursuite était pénible et à quelles obligations le candidat devait se plier vis-à-vis des électeurs, c'est ce que nous apprend le *de Petitione consulatus* de Q. Cicéron (passim) et le *pro Mur.* 33, 69 et suiv. : *salutare, rogare, suppli-*

occupatio decursu honorum, etiam aetatis flexu constitisset. [2] Quam spem cogitationum et consiliorum meorum cum graves communium temporum, tum varii nostri casus fefellerunt. Nam qui locus quietis et tranquillitatis plenissimus fore videbatur, in eo maximae moles molestiarum et turbulentis-

NC. 1. *decursu* L; *cursu* M. J'adopte *decursu*; 1° le préfixe a pu facilement tomber; 2° avec *cursu* il faudrait sous-entendre *peracto* ou *secundo*; 3° *decursu*, donnant grâce à son préfixe l'idée d'une course descendante ou finissante, est en correspondance plus exacte avec *aetatis flexu*. — *etiam* Mss; Orelli[1] propose *et iam*; Bake *et* tout court : l'un et l'autre pour supprimer l'*asyndeton*. Raison insuffisante. — 4. *plenus* Bake, Sp. Vassis (*Codicis Lag.* 32 *nova collatio*, II, adnot.); mais le superlatif est nécessaire pour la symétrie (cf. *turbulentissimae tempestates*). — 5. *moles* tombé dans MP, à cause de *molestiarum* qui suit; *molles* O.

care, manus prensare, invitare ad prandium, dare convivia tributim, etc.... Sur ce génitif explicatif (occupation consistant en la poursuite), cf. Riemann, *Synt.* § 49, p. 100.

1. *Decursu honorum* = *decursis honoribus* (voir NC.). Ablatif de temps, ainsi que *aetatis flexu* (cf. Riemann, § 68 2°, p. 138). Cicéron avait achevé, huit ans auparavant, de parcourir la carrière des honneurs (consul en 63). — *Etiam aetatis flexu*. Image empruntée aux jeux du cirque et aux courses de chars (comme, du reste, *decursu honorum*; cf. *Cat. Mai.* 23, 83 : « nec vero velim quasi decurso spatio ad carceres a calce revocari »). Après avoir tourné autour de la *meta*, le coureur revient vers son point de départ. Appliquée à l'existence humaine, l'expression signifie avoir dépassé le sommet ou la *meta* de cette course qu'est la vie, être sur le retour et le déclin de l'âge. Cf. le grec κάμπτειν τὸν βίον. — *Etiam* a été corrigé à tort par quelques éditeurs : voir NC. C'est une seconde raison ajoutée à la première pour justifier le droit à l'*otium honestum*. — *Constitisset*. Mode et temps réguliers. Au style direct, on aurait : *erit iustum et... concessum, si infinitus labor... constiterit* (fut. antérieur). Cf. Riemann, *Synt.* § 240 a, p. 432.

2. *Quam spem cogitationum*. Génitif du sujet. « Cet espoir que formaient *mes* pensées. » Double espoir, celui du repos, celui du retour aux études passées. De là une double désillusion, exprimée plus bas : *qui locus...* répond à *requiescendi*, comme *neque vero fructus otii* à *animum referendi* du § 1.

3. *Graves communium temporum... casus*, c.-à-d. la lutte des partis après la conjuration de Catilina, l'établissement du premier triumvirat, les atteintes portées à la constitution et à la liberté, l'état anarchique de Rome. — *Varii nostri casus*, l'exil de Cicéron et toutes les circonstances qui l'accompagnèrent, notamment les violentes attaques de Clodius. Cicéron se plaît à rapprocher et à opposer ses propres infortunes et celles de la République (cf. *Brut.* 3, 12). Dans le malheur général, il se donne comme particulièrement malheureux : *cum... tum* sert à insister sur le second terme de l'opposition.

4. *Qui locus*. C'est l'époque qui a suivi son consulat. Il pensait, par la ruine du parti de Catilina, avoir consolidé définitivement la république. Cf. *ad Att.* I, 16, 6 : « rei publicae statum illum... qui bonorum omnium coniunctione et auctoritate consulatus mei fixus et fundatus videbatur. »

4-5. *Quietis et tranquillitatis*. Sorof essaye de distinguer les deux expressions : *quies*, le calme des affaires publiques, *tranquillitas*, la tranquillité personnelle; à quoi s'opposeraient, sous forme de chiasme, *molestia* (= *cura, sollicitudo*), les tracas particuliers, et *tempestas*, l'agitation politique. Distinction subtile. C'est simplement un effet oratoire cherché par la répétition même redon-

simae tempestates exstiterunt; neque vero nobis cupientibus atque exoptantibus fructus otii datus est ad eas artes, quibus a pueris dediti fuimus, celebrandas inter nosque recolendas. [3] Nam prima aetate incidimus in ipsam pertur-

NC. 4. H. Muther (*Neue Jahrb. für Phil.*, 1884, p. 606-607) suppose qu'après *nam* la conjonction *postea quam* a dû disparaître et qu'on a ensuite, pour le sens, intercalé *et* devant *hoc tempus omne*. Voir le Commentaire.

dante des substantifs (*quies* et *tranquillitas, molestia* et *tempestas;* cf. plus bas *cupientibus atque exoptantibus*), effet accru encore par les allitérations *moles molestiarum* et *turbulentissimae tempestates*, qui donnent plus d'énergie à l'expression. — *Plenissimus*. Le génitif est la construction régulière chez Cicéron et César (cf. Riemann, *Synt.* p. 150, n. 1).

1. *Neque vero*, « et d'autre part ne... pas; et... non plus ». *Vero* détache le second membre et renforce l'idée négative. — *Cupientibus*, sens concessif; « *malgré* mon désir ». Le pluriel désigne Marcus tout seul (comme déjà auparavant *nostri casus*); il a une valeur oratoire. Voir aussi plus bas § 3 *incidimus*.

2. *Fructus otii*. Le substantif garde sa valeur verbale (= τὸ ἀπολαύειν) « le (fait de) jouir du repos ». Autrefois Cicéron avait une importance politique; mais Clodius ne le laissait pas en repos. Aujourd'hui il serait plus tranquille; mais il n'a plus d'importance politique. De là son amertume.

3. *Celebrandas*, au sens exact du mot, « faire une chose fréquemment, y revenir souvent, la pratiquer avec ardeur; » cf. III, 28, 110; 38, 155. — *Recolendas* = *denuo colendas* (cf. *pro Arch.* 6, 13), « reprendre une étude abandonnée ». (Voir plus haut *animum referendi*.) Régulièrement, *recolere* devrait précéder *celebrare*. — Pour la place de *que* (*inter nosque*), cf. Riemann, *Synt.* § 130, Rem. III, p. 197.

4. *Nam prima aetate*. Les idées ne s'enchaînent pas avec une rigueur absolue. *Nam* devrait expliquer la phrase précédente, et uniquement celle-là, c.-à-d. donner la raison pour laquelle Cicéron n'a pas pu jouir du repos *après son consulat*. Or, l'auteur mentionne auparavant deux autres périodes de sa vie (*prima aetas, consulatus*). Faut-il donc corriger le texte (voir NC.)? Nullement. Un orateur n'est pas un logicien; ou il a sa logique à lui, qui n'est pas celle des philosophes et procède du sentiment plus que de la raison. Depuis le début de sa préface, un contraste obsède Cicéron : « d'autres hommes d'État ont été heureux (*perbeati* § 1); moi, j'ai été malheureux, et malheureux aux divers moments de ma carrière ». Entraîné par sa pensée, il oublie qu'il n'a maintenant à parler que de la période *postconsulaire*; il remonte aux années qui précèdent et embrasse l'ensemble de sa vie, toujours traversée de la même infortune. Voilà pourquoi les trois membres de phrase, qui correspondent à ces trois périodes, sont simplement coordonnés, alors que les deux premiers devraient être subordonnés au troisième.

4. *Prima aetate*. Cicéron, né en 106, avait 18 ans, quand éclata la rivalité de Marius et de Sylla (88). Depuis env. deux ans il était sorti de la *pueritia* et avait pris la toge virile. C'est donc à son entrée dans la *iuventus* qu'il assiste aux guerres civiles, d'où l'ancienne constitution sortira si éprouvée. — *Perturbatio disciplinae veteris*. Non pas ici le trouble apporté dans l'ancienne éducation (enseignement des rhéteurs par les préceptes de l'école substitué à l'enseignement par l'exemple aux côtés d'un orateur en renom), mais les troubles dans l'ordre politique, l'ébranlement donné à la vieille constitution par les réformes de Sylla. Cf. 34, 159 : *disciplina rei publicae*. — *Incidimus* (cf. *ad Fam.* II, 7, 2) indique la rencontre fortuite, involontaire. Cicéron n'a pas été libre de choisir son moment. — *Ipsam* enfin renforce cette idée

bationem disciplinae veteris, et consulatu devenimus in medium rerum omnium certamen atque discrimen, et hoc tempus omne post consulatum obiecimus iis fluctibus, qui per nos a communi peste depulsi in nosmet ipsos redundarent. Sed tamen in his vel asperitatibus rerum vel angustiis temporis obsequar studiis nostris et, quantum mihi vel fraus inimicorum vel causae amicorum vel res publica tribuet otii, ad scribendum potissimum conferam. [4] Tibi vero,

NC. 3. *iis* omis par M (entre crochets chez Friedrich); mais sert à préparer le subjonctif *redundarent* (= *talibus ut*, *eius modi ut*). — 4-5. *redundarunt* vulgate. — 5. *his* L; *eis* M, moins expressif (*his* = *praesentibus*). — 7. *cause* L; *causa* M. *Causa*, l'état, la situation, généralement la situation politique (cf. §§ 24, 159, 225). *Causae*, les procès : sens plus satisfaisant ici.

de coïncidence accidentelle : « juste au moment de ».

1. *Consulatu* est plutôt un ablatif de moyen ou de cause qu'un ablatif de temps. Autrement, on attendrait, semble-t-il, *in consulatu*, du moment qu'il n'y a ni substantif au génitif ni adjectif pour accompagner l'ablatif. C'est *par suite de* ses fonctions de consul que Cicéron a dû intervenir dans la crise politique d'alors, la conjuration de Catilina. — *Devenimus*. A observer la gradation dans le choix des verbes : *incidere*, le hasard; *devenire*, les obligations de la charge; *obicere*, l'action libre et volontaire (s'opposer comme une digue au courant).

2. *Certamen atque discrimen*, hendiadys = *discrimen certaminis*, « le moment le plus aigu, le plus critique de la lutte ». — *Rerum omnium*, parce qu'il y allait de l'existence même de la République.

4. *A communi peste*, c.-à-d. (*depulsi* comportant l'idée d'empêcher) *quominus universae civitati perniciei essent*. Cf. *pro Sest.* 19, 43 : (Clodius) qui hac una medicina sola potuit a rei publicae peste depelli ». — *Redundarent* continue l'image commencée par *obiecimus* : « rejaillir », avec l'idée de quelque chose de nuisible; « retomber sur la tête ». N'a d'ailleurs pas toujours ce sens défavorable (cf. *pro Lig.* 3, 8). Mais Cicéron fait ici allusion à ses malheurs : l'exil, la démolition de sa maison, la confiscation de ses biens. Cf. *pro Sest.* 22, 49. — Pour le subjonctif, voir NC.

5-6. *In*, « étant donné », c'est-à-dire ici « malgré ». — *Asperitatibus rerum*, « les difficultés de ma situation présente provenant de la *fraus inimicorum* ». C'est avec une autre image les *fluctus redundantes* de la phrase précédente. — *Angustiis temporis*. Ellendt entend *tempora dubia*, *aleae plena*. Mais alors le pluriel conviendrait mieux que le singulier *temporis*. De plus, l'expression ne ferait pas une opposition suffisante avec *asperitates rerum*. Il s'agit, en réalité, du peu de temps que laissent à Cicéron ses plaidoyers d'une part (*causae amicorum*) et ses obligations politiques de l'autre (*res publica*). — *Vel... vel*; cf. 1, 1. Ce sont deux motifs qu'il pourrait également alléguer, pour se justifier de ne point écrire.

6. *Studiis* peut se traduire par études (comme § 1), aussi bien que par goûts ou penchant. *Obsequi* implique sans doute l'idée d'obéir, de céder à quelque chose de fort. Mais précisément les études réclament depuis longtemps Cicéron (§ 2 *nobis cupientibus*); il obéit à cet appel. — *Fraus*, le contraire de *fides*, la perfidie. Cf. 46, 202.

7. *Res publica*. Cicéron n'a donc pas complètement renoncé à la vie publique. Il a eu beau protester de son désir du repos (§ 2); au fond il ne revient aux lettres que parce qu'il a, malgré lui, des loisirs. Sur un signe, la politique le rengagera de plus belle.

8. *Tibi vero*, « quant à toi », « d'ailleurs à toi je ne saurais... » *Vero* cf.

frater, neque hortanti deero neque roganti; nam neque auctoritate quisquam apud me plus valere te potest neque voluntate. II. Ac mihi repetenda est veteris cuiusdam memoriae non sane satis explicata recordatio, sed, ut arbitror, apta ad id quod requiris, ut cognoscas quae viri omnium eloquentissimi clarissimique senserint de omni ratione dicendi. [5] Vis enim, ut mihi saepe dixisti, quoniam quae

NC. 4. *sane* omis par M. — 7. *quae* Mss; *quaedam* Lambin. Ellendt et Rubner (*Blätt. f. bayer. Gymn.*, 1871, p. 82) suppriment *quae*. Schöne (*Zeitschr. f. d. Alterth.wissens.*, 1848, n° 3, p. 23) rejette *quoniam* et rattache *quae* à *isdem de rebus* qui suit (l'idée neutre revenant sous la forme du féminin *res*). Aucune de ces conjectures n'est nécessaire ; voir plus bas.

§ 2. C'est une nouvelle raison (le désir de son frère) ajoutée à la précédente (le charme des études).

2-3. *Auctoritate... voluntate.* A *hortanti* répond *auctoritas* (l'autorité de celui qui donne des conseils), comme à *roganti* répond *voluntas* (les désirs manifestés par des prières).

3. *Ac* marque le passage à une nouvelle idée. Équivaut à un *et* renforcé : « et maintenant ».

4. *Memoriae recordatio.* C'est le souvenir d'un entretien qui eut lieu à Tusculum chez Crassus, dont Cotta transmit à Cicéron la substance et les points principaux (cf. III, 4, 16), et qui fera précisément la matière de nos trois dialogues. — La phrase a paru embarrassée à cause de *memoria* et de *explicata*. Mais 1° Cicéron rapproche volontiers *memoria* et *recordatio*, sans pour cela faire une tautologie (*Brut.* 2, 9; *Tuscul.* V, 31, 88; *Lael.* 27, 104; *ad Quint. fr.* II, 2, 1). *Recordatio*, c'est l'opération intellectuelle, l'acte de se souvenir; *memoria*, la chose dont on se souvient (les faits, les circonstances, presque les personnes : *Brut.* 69, 244 « in memoriam notam et aequalem incurro »). — 2° *Explicata* = *distincta*, *perspicua*, « clair, précis ». Ce souvenir peut ne pas être bien net, si l'on songe que l'entretien a été rapporté à Cicéron par Cotta longtemps après s'être passé, et qu'un long intervalle s'est encore écoulé (Cotta étant mort dès 74), avant que Cicéron songeât (en 55) à utiliser les souvenirs déjà affaiblis de son ami. — *Sane* a une valeur concessive : « soit, j'y consens, je le veux bien. »

5. *Apta ad id quod requiris.* Ce que Quintus demande à son frère, ce n'est pas de lui faire connaître l'opinion des orateurs antérieurs (par suite *ut cognoscas* ne dépend point de *ad id quod requiris*), mais de composer un ouvrage supérieur au *de Inventione* (§ 5), qui ne sente pas, comme cet essai de jeunesse, l'enseignement aride des rhéteurs (cf. II, 3, 10). Cicéron se conformera à ce désir, en écrivant son nouveau traité sous forme de dialogue, forme éloignée de celle de l'école. — *Ut cognoscas* se rattache alors directement à *repetenda est memoriae recordatio*; et *non sane satis explicata... quod requiris* est une sorte de parenthèse. Cicéron veut plaire à Quintus; mais il cherche aussi, en s'appuyant sur de graves autorités, à défendre une opinion qui lui est chère. Les deux frères sont divisés sur la question de l'éloquence (§ 5). Quintus prétend former l'orateur par la pratique; Marcus, par la culture générale. Or Crassus, le protagoniste du dialogue, en soutenant victorieusement contre Antoine la même thèse que Marcus, se trouve donner raison à l'auteur lui-même, dont il est le porte-parole.

6-7. *De omni ratione dicendi*, « sur toutes les parties de l'art oratoire ». *Ratio* n'est pas à prendre ici au sens restreint de théorie, puisqu'Antoine, l'un de ces *clarissimi viri*, sera, comme Quintus Cicéron, partisan de la pratique. C'est une périphrase pour dire *eloquentia*. Celle-ci

pueris aut adulescentulis nobis ex commentariolis nostris incohata ac rudia exciderunt vix hac aetate digna et hoc usu, quem ex causis quas diximus tot tantisque consecuti sumus, aliquid isdem de rebus politius a nobis perfectiusque proferri; solesque nonnunquam hac de re a me in disputationibus nostris dissentire, quod ego

NC. 1. *nobis ex* L; *nobis aut ex* M. La répétition de *aut* semble marquer entre *adulescentulis* et *commentariolis* une opposition contraire au sens général de la phrase et à ce que nous savons de la carrière littéraire de Cicéron : les *commentarioli* sont une œuvre de jeunesse. — 2-3. *uix hac aetate digna et hoc usu* Mss. On restitue d'ordinaire le verbe *sum* : *sint* Schütz, Bake (Cicéron rapporterait l'opinion de Quintus); *vix sunt* (écrit d'abord *vix̄*) Sorof, Wilkins, Cima ; *vix hac aetate digna sunt* (écrit *dignā*) Piderit, Adler, Harnecker ; *digna et hoc usu sunt* Stangl. Je garde avec Friedrich la leçon des Mss : une négligence n'a rien d'impossible. La phrase de Cicéron est une phrase oratoire, faite pour être *entendue* plus que pour être *lue*. Or *exciderunt*, placé au point de rencontre des deux propositions, tombe sur toutes les deux en même temps, et pour l'oreille le mot est en quelque sorte deux fois répété (pour plus de détails, voir mon article *Mélanges Boissier*, 1903).

sera considérée dans son ensemble, théorie et pratique.

1. *Aut*, « ou plus exactement ». *Aut* sert ainsi à corriger une expression, d'ordinaire en la renforçant. Cf. *Tusc.* I, 3, 5 : « ut non multum aut nihil omnino Graecis cederetur ».

1-2. *Commentariolis*, « recueils de notes, cahiers d'école », où il reproduit l'enseignement de ses maîtres grecs, c.-à-d. les divisions et subdivisions habituelles de la rhétorique. Il songe à ses deux livres *de Inventione*, composés vers la 22e année sous la direction de Molon le Rhodien, et en parle avec un certain dédain. Quintilien dit, à propos de cet ouvrage (III, 6, 59) : « sunt enim velut regestae in hos commentarios, quos adulescens deduxerat, scholae » (cf. *id.* III, 1, 20). — *Incohata*. Inachevés par rapport à l'ensemble, incomplets; Cicéron devait, après l'invention, traiter des autres parties de la rhétorique (*de Inv.* II, 59, 178), projet qu'il semble avoir abandonné. Mais inachevés aussi en eux-mêmes, encore bien éloignés de la perfection : c'est une ébauche. Le mot s'oppose à *aliquid perfectius* qui suit. Cf. *Brut.* 33, 126 : « manus extrema non accessit operibus eius (il s'agit de C. Gracchus); praeclare incohata multa, perfecta non plane ». — *Rudia* explique et complète *incohata*. « Ébauche qui trahissait l'inexpérience. Je ne savais pas encore arriver au fini, au poli du travail. » S'oppose, lui, à *politius*. Cf. *Brut.* 85, 294 : « (orationes Catonis) significant formam quandam ingenii, sed admodum impolitam et plane rudem. » — *Exciderunt* (cf. 21, 94). L'œuvre « a échappé » à son adolescence. L'indicatif montre que ce n'est pas seulement l'opinion de Quintus. — Pour la construction, voir NC.

2-3. *Hac ætate* = *mea ætate*, « mon âge actuel ». Il avait alors 51 ans. — *Usu quem ex causis...* A cette date il avait prononcé déjà plus de 60 discours (rien que d'après les titres parvenus jusqu'à nous).

4-5. *Politius* et *perfectius* forment avec *incohata* et *rudia* un chiasme. (Voir note 1-2.)

5. *Solesque nonnunquam*. Les deux mots ne se contredisent pas. « Quand nous discutons sur ce sujet, tu es généralement d'un autre avis que moi; mais ces discussions n'ont lieu que quelquefois ».

6. *Ego....* Cette opinion, reprise par Crassus, fera particulièrement l'objet du 1er livre; elle est même, on peut dire,

eruditissimorum hominum artibus eloquentiam contineri statuam, tu autem illam ab elegantia doctrinae segregandam putes et in quodam ingenii atque exercitationis genere ponendam.

[6] Ac mihi quidem saepenumero in summos homines ac summis ingeniis praeditos intuenti quaerendum esse visum est, quid esset cur plures in omnibus rebus quam in dicendo admirabiles exstitissent. Nam quocumque te animo et cogitatione converteris, permultos excellentes in quoque genere videbis non mediocrium artium, sed prope

NC. 1. *prudentissimorum* M; cf. II, 14, 61, où M donne encore *prudentissimi*, manifestement à tort. Voir aussi les remarques de Ellendt, I, p. 5 et II, p. 8. — 7. *rebus* M; *artibus* L. — 10. *quocunque* M, répétition du *quocunque* antérieur.

l'idée essentielle et originale de l'ouvrage tout entier.

1. *Eruditissimorum*. Il s'agit de l'instruction, des connaissances générales (cf. plus bas *elegantia doctrinae*), opposées à l'habileté pratique. Pour Quintus, *ingenium* d'une part (les aptitudes naturelles), *exercitatio* de l'autre (développement de ces aptitudes par l'exercice), cela suffit. Marcus y joint un vaste ensemble de connaissances (*artes*), acquises par l'étude. L'éloquence est-elle donc le résultat du talent naturel, du savoir ou de la pratique? Ce sont là les trois conditions examinées sans cesse : φύσις, ἐπιστήμη, μελέτη (ou γύμνασις); *natura* (*ingenium*), *doctrina*, *industria* (*studium*, *exercitatio*). Tous ces termes sont différemment associés.

1-2. *Contineri re*, « dépendre de, consister en »; *contineri in re*, « être contenu dans ». — *Statuam, putes*, au subjonctif, parce que c'est Quintus qui parle. « Je déclare, dis-tu ».

2. *Elegantia doctrinae*, comme *reconditior doctrina*. Cette culture générale n'est pas à la portée de la foule (cf. *de Fin.* IV, 10, 24 où *elegantiora* s'oppose à *popularia*); elle témoigne d'un esprit *choisi*, distingué, au-dessus du vulgaire. La doctrine destinée à triompher (celle de M. Cicéron-Crassus) est dès maintenant annoncée avec une certaine supériorité de ton, tandis que perce une nuance légère de mépris pour celle de Quintus-Antoine dans les mots (*in quodam... genere*) qui terminent le paragraphe.

5. *Ac*. Cf. § 4. Transition à une nouvelle idée, la difficulté d'exceller dans l'éloquence. — *In*. Cicéron emploie à peu près indifféremment *intueri* avec ou sans la préposition. Exemples de *intueri in* : *Brut.* 6, 22; 7, 26; 97, 331; de *intueri* avec l'accusatif seul : *de Orat.* II, 21, 89; *Orat.* 8, 24; *Tuscul.* I, 30, 73. Toutefois la préposition marque davantage le mouvement de jeter les yeux sur.

6. *Summis ingeniis*. Pluriel assez fréquent chez Cicéron, même quand il est question de plusieurs personnes de talent adonnées au même art (de plusieurs orateurs par exemple; cf. 25, 115; II, 2, 6), à plus forte raison quand ces talents, comme ici, s'exercent dans des arts différents (ce qui suppose évidemment une différence dans les aptitudes naturelles).

8. *Exstitissent*, avec la plénitude de son sens : « s'élever au-dessus de, se montrer, apparaître »; donc plus voisin de *exoriri* que de *esse*.

10. *Quoque*, au lieu de *unoquoque*. Cet emploi de *quisque* est rare chez Cicéron (cf. Riemann, *Synt.* § 15 *bis*, p. 39-40), mais non sans exemple (II, 15, 63; III, 9, 34; 30, 119). — *Mediocrium*. Ce sont ceux dont il sera question aux §§ 10 et 11 : mathématique, musique, grammaire, poésie. Cicéron, avec le mépris

maximarum. [7] Quis enim est qui, si clarorum hominum scientiam rerum gestarum vel utilitate vel magnitudine metiri velit, non anteponat oratori imperatorem? Quis autem dubitet quin belli duces ex hac una civitate praestantissimos paene innumerabiles, in dicendo autem excellentes vix paucos proferre possimus? [8] Iam vero consilio ac sapientia qui regere ac gubernare rem publicam possent, multi nostra, plures patrum memoria atque etiam maiorum exstiterunt, cum boni perdiu nulli, vix autem singulis aetatibus singuli tolerabiles oratores invenirentur. Ac ne qui forte cum aliis studiis, quae reconditis in artibus

NC. 2. *scientiam* Mss. Kayser propose sans nécessité *excellentiam*. Il y a bien une *scientia* (= *ars*) *imperatoris*: cf. 48, 210. — 8. *possent* L; *possint* M, qui peut se défendre à cause de *nostra memoria* (s.-ent. *exstant*). — 11. *ne qui* M; *ne quis* m. Il n'est pas facile d'établir une règle précise sur l'emploi de *quis*, pronom indéfini, et de *qui*, adjectif indéfini; cf. *de Inv.* II, 55, 167 (*ne forte qui*); *de Orat.* II, 15, 65 (*si qui volet*).

affecté du Romain pour la civilisation hellénique, les appelle encore (49,212): « leviora artium studia ». Cf. Brut. 1, 3; 18, 70; *de Fin.* II, 33, 107; *Cat. mai.* 14, 50). Les *maximae artes* pour un citoyen, c'est, en dehors de l'éloquence, la politique et la guerre. Remarquez que *artes* s'applique ici en même temps aux arts théoriques (les *mediocres*) et aux arts pratiques (les *maximae*). Mais l'éloquence peut être comparée aux uns et aux autres, puisqu'elle-même participe à la fois de la théorie et de la pratique.

1. *Quis enim.* Sur la place de *enim*, voir Riemann, § 277, Rem. I b, p. 522. *Est* a toute sa force verbale, « existe ». Donc : « Y a-t-il réellement quelqu'un qui ne préférerait... ».

2. *Scientiam.* Sens très étendu : « les connaissances », qu'elles demeurent spéculatives ou qu'elles soient, comme ici, tournées vers l'application (*utilitas*). D'où synonyme de *ars*, adresse, habileté, talent. La phrase est, du reste, comme une parenthèse, simplement destinée à montrer que l'*ars imperatoris* est au nombre des *maximae artes*. La suite logique des idées reprend avec *quis autem dubitet*, qu'il faut rattacher directement à *permultos excellentes in quoque genere videbis*.

3. *Anteponat.* Au point de vue de l'utilité des services, le général l'emporte sur l'orateur. Est-ce là une bonne manière de juger le mérite? Cicéron ne le croit pas. Sa pensée se complète dans le *Brutus* (75. 254-258), où il donne sans hésitation la supériorité à l'éloquence : « Non quantum quisque prosit, sed quanti quisque sit ponderandum est ». Dans le *pro Murena* il n'avait sacrifié l'éloquence à la gloire militaire (14, 30) que par nécessité d'avocat et pour les besoins de la cause.

6-7. *Iam vero* marque que l'on continue le développement, avec cette nuance que la nouvelle idée est en gradation sur la précédente. — *Consilio ac sapientia*, hendiadys : « sages conseils ». Cf. 9, 37.

8. *Possent.* Cf. NC.

9. *Perdiu.* C'est à peine si pour Cicéron la vraie éloquence commence à l'époque des Gracques. Cf. *Brut.* 97, 333 : « quorum... ad aetatem laus eloquentiae perfectae nondum fuit ».

10. *Singulis... singuli.* Cf. *Brut.* 97,333. « Nonne cernimus vix singulis aetatibus binos oratores laudabiles constitisse ».

11. *Ac* rattache étroitement aux arts pratiques (la guerre, la politique), déjà confrontés avec l'éloquence, les arts théoriques qui vont lui être comparés à leur

atque in quadam varietate litterarum versentur, magis hanc dicendi rationem quam cum imperatoris laude aut cum boni senatoris prudentia comparandam putet, convertat animum ad ea ipsa artium genera circumspiciatque qui in iis floruerint quamque multi : sic facillime quanta oratorum sit et semper fuerit paucitas iudicabit. III. [9] Neque énim

NC. 1. *quadam* vulg.; *quā* H[1], *qua* E[1]; *aliqua* H[2]E[2]. — *uersentur* M L; *uersantur* g (Kayser). — 3-5. Fin de phrase souvent bouleversée par les éditeurs. Sorof, Cima, Stangl écrivent : *comparandam putet : qui convertat... circumspiciatque qui in iis floruerunt quam multi sint, facillime* etc. Bake arrange la phrase tout entière : *ac si quis... putet, is convertat... circumspiciatque qui in iis floruerint quam multi sint, sic facillime.* Le mieux est de s'en tenir au témoignage de M et de L, lesquels donnent *convertat* simplement, sans *qui*. D'autre part, H a *floruerint* (meilleur que *floruerunt* E m) et presque tous les mss ont *quamque*, qu'il faut donc conserver. Quant à *sint* et *sic*, ils ont pu aisément être confondus; mais *sic* est donné par M et L (*sint* par E[2]m seulement). Il n'y a pas lieu d'ailleurs de maintenir à la fois *sint* et *sic* (comme fait Wilkins) : *floruerint* se sous-entend avec *quamque multi.* — 6. *et semper* H; *semper* E; *semperque* L.

tour. — *Ne qui.* Sur toute la phrase, voir NC. *Convertat*, qui commence la proposition principale, a une valeur impérative. Nous traduirons : « Je ne voudrais pas non plus laisser croire...; que l'on tourne donc son attention vers... » *Convertat animum..., sic iudicabit*, façon vive de dire, dont on trouve des exemples analogues dans Horace, *Ep.* I, 16, 54; Juvén. I, 155. — *Reconditis* = *abditis* (cf. § 12) ou *abstrusis* (cf. *Brut.* 11, 44). Ce sont les sciences ou les arts abstraits (par opposition au domaine des affaires publiques, de la vie concrète), arts plus secrets aussi, dont les règles sont plus cachées. Cicéron distingue, d'autre part, les *reconditae artes* et la *varietas litterarum* (les genres variés qui forment le domaine des lettres). Il donnera plus bas quelques exemples des uns et des autres : philosophie, mathématique, musique d'abord, — grammaire, poésie ensuite.

1. *Versentur.* La proposition n'est qu'une partie de l'idée générale *ne qui... putet*, laquelle énonce une opinion possible, l'objection d'un contradicteur supposé. Le subjonctif paraît donc nécessaire. (Voir NC.)

1-2. *Hanc*, démonstratif de la 1re personne : « cette éloquence qui est l'objet de *notre* discussion ». — *Laude.* Dans *laus* est comprise l'idée de *boni* exprimée avec *senatoris*; c'est comme s'il y avait *praestantis imperatoris scientia* (Sorof).

3. *Prudentia*, terme exact pour parler d'un homme d'État (cf. *Brut.* 7, 28, à propos de Thémistocle); c'est la sagesse dans la vie pratique, donc la sagesee politique. *Sapientia* est plutôt la sagesse philosophique. Mais la distinction n'a rien d'absolu (cf. ici même, § 8).

5. *Qui in iis floruerint quamque multi.* Beaucoup d'éditeurs transforment *quamque* en *quam*, malgré les mss, sous prétexte que Cicéron ne doit envisager que le nombre de ceux qui se sont exercés dans tel ou tel art (et non la supériorité dans l'exercice de cet art, idée secondaire qui ne saurait être mise au même niveau). Mais dans la leçon des mss la pensée de l'auteur paraît suffisamment sauvegardée. L'idée de la qualité (*qui* = *quales*) et l'idée du nombre (*quam multi*) ne sont pas sur le même plan; la seconde est en gradation sur la première. La conjonction copulative a beaucoup de force ici : « et de plus », « et encore ». Sans compter que *quamque multi*, ainsi détaché à la fin de la proposition, sans verbe (*floruerint* est sous-entendu), ressort davantage et prend une valeur emphatique.

te fugit omnium laudatarum artium procreatricem quandam et quasi parentem eam, quam φιλοσοφίαν Graeci vocant, ab hominibus doctissimis iudicari; in qua difficile est enumerare quot viri quanta scientia quantaque in suis studiis varietate et copia fuerint, qui non una aliqua in re separatim elaborarint, sed omnia, quaecumque possent, vel scientiae pervestigatione vel disserendi ratione comprehenderint. [10] Quis ignorat ii, qui mathematici vocantur,

NC. 3-4. *enumerare* L; *numerare* M. Dans *enumerare*, qui convient mieux au sens, *e* a pu facilement tomber après *est*. — 6-7. Piderit conjecture, d'après Schütz, *vel scientia et pervestigatione*, à cause de *scientia et cognitione* du § 10, où des mss ont *scientiae cogitatione*. Mais 1° la symétrie avec *disserendi ratione* est détruite; 2° l'erreur des mss au § 10 s'explique justement, si la leçon du § 9 est bien *scientiae pervestigatione*; car c'est le souvenir de celle-ci qui a entraîné le copiste à mettre plus bas une leçon analogue. — 8. *ii* H; *ei* E.

1. *Laudatarum*, comme ailleurs *optimarum*, *liberalium* (voir les connaissances énumérées ensuite), par opposition aux occupations manuelles, si dédaignées des Romains (*artes illiberales*, *sordidae*).

1-2. *Procreatricem*, mot formé par Cicéron. — *Parentem*. Cf. *Brut.* 93, 322 : « philosophiam matrem omnium bene factorum beneque dictorum. » *Tusc.* I, 26, 64 : « philosophia omnium mater artium ». L'idée de mettre au monde, d'enfanter, plus présente dans *parens*, tout voisin de son origine verbale, que dans le mot *mater* aisément pris au figuré, a été préparée et atténuée par *quasi*. Dans la suite, Cicéron emploiera plus hardiment la métaphore (*de Leg.* I, 24, 62) : « earum parens est educatrixque sapientia ».

2. *Quam... vocant*. Ni le mot ni la chose en effet ne sont encore bien familiers aux Romains. Ceux-ci ne connaissent que la *sapientia*, terme qui n'a pas tout à fait le même sens; il désigne seulement la morale, et encore la morale appliquée bien plutôt que la morale théorique. C'est Cicéron qui donnera vraiment au mot *philosophia* droit de cité (plus loin même il l'écrit sous sa forme latine), comme c'est lui aussi qui, par ses dialogues et traités, fera définitivement accepter la chose de ses concitoyens.

4. *Quot viri quanta scientia*. En latin (comme en grec d'ailleurs : cf. Platon, *Républ.* p. 332 c et d; Démosth., *Philipp.* I, 3), deux ou plusieurs termes interrogatifs, soit directs soit indirects, peuvent être accumulés dans la même phrase. De même les exclamatifs (cf. *pro Mil.* 14, 38 : « quantae quotiens occasiones, quam praeclarae fuerunt! »).

5-6. *Qui non una aliqua in re....* Toute la phrase relative est le développement de *quanta in studiis varietate et copia*. La philosophie tend à l'universalité du savoir, et c'est pourquoi Cicéron en fait un cas si particulier. — *Elaborarint*, avec l'idée d'arriver à des résultats par son travail (cf. § 19).

7. *Scientiae pervestigatione*. Génitif de l'objet : « recherches qui portent sur la science, recherches scientifiques. » — *Disserendi ratione*, la méthode à employer dans ces recherches, la dialectique; cf. *Tuscul.* V, 25, 72. — *Quaecumque possent*, subjonctif par attraction modale. Autrement l'indicatif est de règle dans les propositions relatives indéterminées.

8. *Mathematici*. A prendre dans son sens exact de μαθηματικοί, ceux qui s'adonnent à *toutes* les sciences mathématiques (cf. *Tusc.* I, 2, 5). Mais bientôt on désigna plus spécialement ainsi ceux qui s'occupaient d'astronomie (cf. *de Nat. deor.* II, 20, 51 et 40, 103). De là, sous l'Empire, quand l'étude des astres ne fut plus que de l'astrologie, le mot *mathematici* devint l'équivalent

uanta in obscuritate rerum et quam recondita in arte et ultiplici subtilique versentur? quo tamen in genere ita ulti perfecti homines exstiterunt, ut nemo fere studuisse i scientiae vehementius videatur, quin quod voluerit con-ecutus sit. Quis musicis, quis huic studio litterarum, quod rofitentur ei qui grammatici vocantur, penitus se dedit, uin omnem illarum artium paene infinitam vim et mate-iem scientia et cognitione comprehenderit? [11] Vere mihi oc videor esse dicturus, ex omnibus iis, qui in harum

NC. 4. *ei scientiae* L; *scientiae* M (*inscientiae* H¹). — 8. *scientiae cogitatione* M.

astrologi et *Chaldaei* (Tacite, *Hist.* I, 2; Juvén. XIV, 248). — A remarquer la ace du sujet *ii qui mathematici vocantur*, our mettre en relief l'interrogation in-recte qui suit.

1. *Obscuritate rerum.* Le substantif strait fait mieux ressortir que *obscuris bus* la propriété qu'a la chose d'être scure.

1-2. *Recondita*, cf. § 8. — *Multiplici*, rce que la mathématique comprend verses branches : arithmétique, géo-étrie, astronomie. — *Subtili.* Pour

γραμματικά, τὰ γεωμετρικά. *Musica*, ce sont les choses de la musique, mesure, rythme, tons, mélodie (*numeri et voces et modi*, 42, 187).

5. *Huic studio litterarum*, « étude à laquelle de *notre* temps (sens de *hic*) nous nous livrons volontiers ». Depuis L. Aelius Præconinus Stilo, le premier en date des grammairiens latins, le maître de Varron et de Cicéron (*Brut.* 56,205 et 207; Suét., *Gramm.* 2 et 3), ce genre d'études était très cultivé; il plaisait aux Romains par ses recherches précises et

artium liberalissimis studiis sint doctrinisque versati, minimam copiam poëtarum egregiorum exstitisse; atque in hoc ipso numero, in quo perraro exoritur aliquis excellens, si diligenter et ex nostrorum et ex Graecorum copia comparare voles, multo tamen pauciores oratores quam

NC. 2. *minimam copiam poëtarum egregiorum exstitisse atque in hoc ipso numero* .. est la leçon des Mss. D'après O. Hense (*Krit. Bl.*, p. 69), Harnecker, Wilkins, Stangl intercalent *et oratorum* entre *poëtarum* et *egregiorum*. Auparavant, Bake avait proposé d'écrire : *atque hunc ipsum numerum*, qu'il faisait dépendre de *si comparare voles*; Kayser avait mis entre crochets *in* (devant *hoc ipso numero*) et *quam poëtae* (après *pauciores oratores*), l'ablatif *hoc ipso numero* dépendant alors du comparatif *pauciores*. Toutes ces corrections viennent de ce que *hoc ipso numero* ne peut se rapporter qu'à *poëtarum egregiorum* qui le précède immédiatement (et non point du tout, malgré Piderit, à *omnibus iis qui in harum artium liberalissimis studiis sint versati* trop éloigné). Dès lors, pense-t-on, *minima copia poëtarum egregiorum* et *numerus in quo perraro exoritur aliquis excellens* (*poëta*) forment une tautologie ; en outre, *in hoc ipso numero* (*poëtarum egregiorum*) *multo pauciores oratores quam poëtae boni reperientur* est une façon de parler bien bizarre; enfin l'addition *et oratorum* peut s'expliquer paléographiquement. Je maintiens cependant la leçon traditionnelle (voir le Commentaire). — Piderit corrige *atque* en *atqui*, à cause du sens adversatif que comporte la phrase ; mais ce sens est déjà marqué par *tamen*, qui suit ; d'autre part, *atque* a beaucoup de force = *atque etiam* « et même, et encore ».

1. *Liberalissimis* se rapporte par hypallage à *studiis doctrinisque*, mais pour le sens à *artium*.

2-3. *Atque in hoc ipso numero* (s.-ent. *poëtarum*). Tout le passage a été souvent remanié (voir NC.). Pour justifier notre texte, établissons la suite des idées. Dans ce qui précède (depuis § 6), Cicéron a comparé l'éloquence à toutes les sciences et à tous les arts successivement, et à chaque fois il a opposé le grand nombre des talents qui ont excellé en ces diverses études au petit nombre des bons orateurs. Arrivé maintenant aux genres littéraires, il procède de même et oppose, se borne à opposer, l'éloquence à la poésie ; on n'a que faire ici d'envisager tel ou tel caractère commun à l'une et à l'autre. Dès lors, l'addition de *et oratorum* après *poëtarum*, proposée par certains éditeurs, ne peut être que fâcheuse ; car elle rapproche sur un point ce qui doit demeurer nettement séparé ; elle gêne l'allure du développement tout entier. — Mais sans elle, la phrase suivante commence par une tautologie et finit par une absurdité. — Une certaine redondance oratoire n'est pas pour déplaire à Cicéron, et ici il veut, même au prix d'une répétition, mettre en relief une idée qui lui est particulièrement chère, la difficulté qu'il y a à être un grand orateur. Quant à la prétendue absurdité, c'est simplement une anacoluthe. L'auteur avait songé tout d'abord à une construction comme la suivante : *atque in hoc ipso numero* (*poëtarum*)... *multo tamen plures egregii reperientur quam sunt oratores boni*. Mais à cause des deux incidentes, surtout de la seconde un peu vague (*si diligenter*...), où déjà se trouve comprise l'idée de *oratores*, il a oublié le commencement de sa phrase qui ne mentionnait que les poëtes, et il l'a finie par une autre tournure. (Cf. d'autres exemples d'anacoluthe 12, 53 ; 17, 75). L'essentiel, en définitive, dans ce large développement oratoire, c'est le mouvement de la pensée, qui emporte avec lui les irrégularités de détail.

5. *Comparare*, sans complément. Cicéron, d'abord, ne précise pas. Comparer quoi? Ce que Rome et la Grèce nous fournissent comme sujets d'examen. Mais quels sont ces sujets ? Les poëtes et les orateurs à la fois : ce qu'exprimera la proposition suivante. *Si diligenter*... se rattache donc à *multo tamen pauciores*... et non à *in hoc ipso numero*.

oëtae boni reperientur. [12] Quod hoc etiam mirabilius lebet videri, quia ceterarum artium studia fere reconditis tque abditis e fontibus hauriuntur, dicendi autem omnis atio in medio posita communi quodam in usu atque in ominum more et sermone versatur, ut in ceteris id naxime excellat quod longissime sit ab imperitorum intelegentia sensuque diiunctum, in dicendo autem vitium vel naximum sit a vulgari genere orationis atque a consueudine communis sensus abhorrere. IV. [13] Ac ne illud

NC. 3. *e fontibus* L; *e* omis par M. — 5. *more* Mss; *ore* Wilkins (cf. aussi och, *Neue Jahrb. f. Phil.*, 1862, p. 624). *Os* et *sermo* sont en effet souvent joints. lais *Orat.* 40, 138, *sermones moresque*. — 8. *est* M. Voir Madvig *de Fin.* Exrs. I, 9.

1. *Boni* tombe sur *oratores* comme sur *oëtae*.

2. *Ceterarum artium studia*, « les étues qui concernent tous les autres arts »; énitif de l'objet. — Strictement on ne eut pas dire *studia hauriuntur*; mais icéron a en vue les connaissances proenant de l'étude : celles-ci sont puisées. a mis la cause pour l'effet. — *Fere*, à rdinaire

bitude), autant d'expressions accumulées, comme plus bas *vulgare genus* et *consuetudo*, pour mieux établir, en opposition avec ce qu'il y a de spécial dans tous les autres arts, ce qu'il y a de général, d'universel dans celui de la parole. Tout le monde peut prétendre à l'éloquence ; mais combien peu y parviennent ! C'est ce que, plus tard, le *Brutus* établira *historiquement* par la liste de tous ceux qui

quidem vere dici potest, aut plures ceteris inservire aut maiore delectatione aut spe uberiore aut praemiis ad perdiscendum amplioribus commoveri. Atque ut omittam Graeciam, quae semper eloquentiae princeps esse voluit, atque illas omnium doctrinarum inventrices Athenas, in quibus summa dicendi vis et inventa est et perfecta, in hac ipsa civitate profecto nulla unquam vehementius quam eloquentiae studia viguerunt. [14] Nam posteaquam

NC. 2. *spe liberiore* M ; *specie liberiore* Friedrich. — *aut praemiis* Mss ; *ac praemiis* Piderit (*aut spe ac praemiis* formant hendiadys = *spe praemiorum*). Le changement ne s'impose pas : on peut espérer autre chose que des récompenses matérielles. — 3. *atque* Mss ; *namque* Piderit ; [*atque*] Kayser. — 4. *eloquentia princeps* M ; cf. 23, 105 : *consilio linguaque princeps*. Bake rejette tous les mots *quae semper... voluit*, comme une glose de *summa dicendi vis* qui suit. Mais la pensée se présente d'abord à Cicéron sous une forme générale (c'est la Grèce qui a prétendu à la palme de l'éloquence) ; puis elle se précise (dans la Grèce, c'est Athènes qui a donné naissance à cet art de la parole et l'a porté à sa perfection). Cf. *Brut*. 7, 26. — 7-8. *nulla unquam vehementius quam* omis par M.

genre, *peut* aspirer à l'éloquence ; mais *en fait* tous les Romains, ou presque tous, y ont aspiré.

1. *Ceteris*, s.-ent. *artibus* (cf. § 12) ; cependant moins facile à sous-entendre ici. Piderit soupçonne que le mot est réellement tombé devant ou derrière *inservire*.

1-3. *Inservire... commoveri*. Deux parties dans cette phrase, distinguées par les deux infinitifs : 1° l'éloquence a été plus cultivée que les autres arts ; 2° raisons pour lesquelles elle l'a été davantage, cette seconde partie comprenant elle-même trois subdivisions. — *Spe uberiore*. Espérances de quoi ? du succès, de la gloire (indépendamment des avantages matériels, résultats de ce succès). Cf. § 14 : *laudis cupidus adulescens*. Le pluriel de *spes* est inusité ; de là *spe*. — *Praemiis*, cf. § 15 : « praemia vel ad gratiam vel ad opes vel ad dignitatem ». Récompenses qui d'elles-mêmes s'ajoutent à la gloire. — *Aut* répété indique que ces raisons peuvent ne pas avoir agi en même temps. Les uns ont été plus sensibles au charme de l'éloquence, d'autres à l'espoir du succès, d'autres à la perspective des récompenses matérielles. — *Ad perdiscendum* doit être lié à *commoveri*. Séparé de l'infinitif par *amplioribus*, il met cet adjectif en relief.

3. *Ut omittam*.... Cf. 8, 33 ; III, 50, 195. Constructions assez libres formant une sorte de parenthèse ; se rencontrent surtout après *ut* et *ne* (mais cependant aussi après *quod* : 16, 71 ; après *si* : 15, 64).

4. *Esse voluit* (voir NC.) rappelle le grec εὔχεται εἶναι. Implique une idée de fierté, mais non de fierté présomptueuse (pas plus que la formule homérique) ; la prétention est justifiée.

5. *Doctrinarum*. Cf. *Brut*. 97, 332 : « ex urbe ea, quae domus est semper habita doctrinae ». Athènes, le berceau de tous les arts, a été celui de l'éloquence en particulier : d'où la répétition *inventrices, inventa*.

6. *Inventa et perfecta*. Cf. *Brut*. 7, 26 ; 10, 39. En réalité, l'art de la parole est d'origine sicilienne ; mais c'est à Athènes seulement que la grande éloquence (*summa dicendi vis*) a pris pleine conscience d'elle-même et que cette haute idée que l'on s'en faisait a été ensuite réalisée dans la pratique (*perfecta*). Cicéron réunit d'ailleurs volontiers les deux mots *inventus* et *perfectus*. Cf. *Brut*. 7, 26 ; *Tusc*. V, 1,2.

8. *Eloquentiae studia viguerunt*, parce

imperio omnium gentium constituto diuturnitas pacis otium confirmavit, nemo fere laudis cupidus adulescens non sibi ad dicendum studio omni enitendum putavit. Ac primo quidem totius rationis ignari, qui neque exercitationis ullam viam neque aliquod praeceptum artis esse arbitrarentur, tantum quantum ingenio et cogitatione poterant

NC. 2-3. *nemo... putauit* omis par M. — 5. *uiam* L ; *uim* M. *Viam* s'accorde mieux avec *praeceptum*. Ce que les vieux Romains ignorent, ce n'est pas tant l'importance des exercices en général que la méthode, les procédés d'exercice (*viam*, *praeceptum*). Pour défendre *vim*, il faudrait donner à *exercitatio* la valeur restreinte de « exercices méthodiques, exercices d'école ».

que l'éloquence menait à tout. Inversement l'homme *infans* (qui ne savait pas parler) n'arrivait à rien. Cf. Tacite, *Dial.* 36 : « sibi ipsi persuaserant neminem sine eloquentia aut assequi posse in civitate aut tueri conspicuum et eminentem locum ». Cic., *pro Mur.* 14, 30; *Orat.* 41, 141. — *Vigere* a pour conséquence *florere*; c'est la force intérieure et créatrice qui produit la fleur; = *studiose tractari*.

1. *Imperio constituto*, époque indiquée avec un certain vague, mais qu'on peut placer vers le milieu du II[e] siècle av. J.-C. (ruine de Carthage et de Corinthe en 146); Rome est désormais la maîtresse du monde. Or, avec cette même époque coïncide la célèbre ambassade à Rome des philosophes grecs Carnéade, Diogène et Critolaos (155). Carnéade notamment donna des conférences, où il émerveilla par son éloquence la jeune génération. — *Diuturnitas pacis*. Cf. § 40 : « obscuritate rerum ». La paix, ici, n'est que l'absence de guerres étrangères. Mais la pensée de Cicéron est-elle complète? Si l'on se reporte à d'autres passages (*de Orat.* 8, 30; II, 8, 33; *Brut.* 12, 45), n'est-ce pas la paix aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, qui est pour lui la condition du développement de l'éloquence? Dès lors cette thèse serait le contraire de celle que plus tard soutiendra Tacite, *Dialog.* 40 : « eloquentia alumna licentiae..., comes seditionum... ». En réalité les deux opinions sont moins tranchées qu'il ne semble tout d'abord. Dans le passage du *Brutus*, *pax* et *otium* s'opposent à *bella gerentibus* (les guerres étrangères) et *bene constituta civitas* à *constituentibus rem publicam* (une république qui en est encore à s'organiser). De plus dans le *de Oratore* 8, 30 et II, 8, 33, *pacata civitas* peut avoir le sens restreint de « qui est en paix *avec les ennemis du dehors* » (cf. *de Re pub.* II, 3, 6 où *pacatus* s'oppose à *hostis*; *pro Lig.* 2, 4, *in provincia pacatissima*). Enfin à supposer que Cicéron veuille donner à sa pensée un sens plus général, il peut comprendre encore par *tranquilla civitas* (*de Or.* 8, 30) une tranquillité relative, qui n'exclue ni les luttes politiques ni par suite l'éloquence, mais qui ne soit pas un état d'anarchie et d'émeutes sanglantes (celui qu'il avait alors sous les yeux avec les bandes de Clodius), lequel arrive, par la force brutale devenue l'argument décisif, à empêcher toute parole de se faire entendre.

2. *Nemo* peut s'employer comme adjectif à côté d'un nom de personne; cf. Riemann. *Synt.* § 13, note 1, p. 33.

4. *Rationis*, « la théorie », laquelle comprend des préceptes oraux (*praecepta artis*) et même des exercices faits d'après une méthode (*via exercitationis* = *via qua exercetur facultas dicendi*).

4-5. *Ullam* « aucune méthode en général »; *aliquod* « aucun précepte en particulier ». Cf. Madvig, *Gramm. lat.* § 494 a et *rem.* 1. — *Qui* = *cum ii*.

6. *Ingenio*, « les facultés naturelles », aidées de la réflexion personnelle (*cogitatione*), c.-à-d. tout ce qu'on peut atteindre sans avoir rien appris.

consequebantur; post autem, auditis oratoribus Graecis cognitisque eorum litteris adhibitisque doctoribus, incredibili quodam nostri homines dicendi studio flagraverunt. [15] Excitabat eos magnitudo, varietas multitudoque in omni genere causarum, ut ad eam doctrinam quam suo quisque studio consecutus esset, adiungeretur usus frequens, qui omnium magistrorum praecepta superaret. Erant autem huic studio maxima, quae nunc quoque sunt, exposita praemia vel ad gratiam vel ad opes vel ad digni-

NC. 2. *eorum litteris adhibitisque* omis par M. — 3. *dicendi* Mss; *discendi* « quidam docti » (Lambin) : adopté par Adler, Sorof, Harnecker, Stangl, sous prétexte que à *primo rationis ignari* doit s'opposer le désir d' « acquérir » cette méthode (*discere*). Voir le Commentaire. — 4. *uarietas* M; *ac uarietas* L. — 6. *consecutus* HE²L; *adsecutus* Sorof, Friedrich, Stangl.

1. *Auditis oratoribus.* C'est l'ambassade de Carnéade, Diogène et Critolaos (cf. p. 16, note 1). Voir sur cette ambassade Mommsen, *trad. Alexandre*, t. VI, p. 52.

2. *Doctoribus*, s.-ent. *Graecis.* Les maîtres, après ceux qui ont donné des exemples (*oratores*). Il s'agit des rhéteurs grecs qui, dès la fin de la guerre contre Hannibal, affluèrent à Rome avec les autres représentants de la culture hellénique. Mais la grande diffusion de l'art nouveau date seulement du milieu du IIe siècle. C'est surtout par Hermagoras et l'école de Pergame que la rhétorique pénétra en Italie Or l'activité d'Hermagoras se place vers 150; et la mort d'Attale, importante pour l'histoire des rapports de Rome et de Pergame, est de 133. Pendant longtemps l'enseignement fut exclusivement donné en grec, et quand les rhéteurs latins, c.-à-d. ceux qui voulaient professer en latin, eurent l'autorisation d'exister (en 88 seulement, avec Plotius Gallus), ce fut encore la rhétorique grecque qui forma le fond de leurs leçons.

3. *Quodam* n'a pas le sens restrictif (comme au § 12), mais renforce au contraire l'adjectif; « vraiment incroyable ». Même valeur à côté des adjectifs admiratifs : *singularis*, *admirabilis*, *divinus*, etc. Cf. 20, 91 : « innumerabiles quosdam »; 5, 16; 17, 76; 25, 116, etc. — *Dicendi* (voir NC.). Les Romains jusque-là avaient pratiqué assidûment l'éloquence, mais sans règle ni méthode; ils la cultivèrent avec bien plus d'ardeur encore, quand, mis en possession des règles de l'art, ils comprirent la force nouvelle qu'y puiserait la parole.

4. *Excitare*, faire lever; *incitare*, faire avancer quelqu'un qui est déjà *excitatus*. Les circonstances favorables faisaient naître en foule les orateurs. — *Magnitudo..., multitudo.* Ce sont là ces circonstances favorables. Être désireux de gloire et avoir suivi les leçons des maîtres (§ 14) ne suffit pas; il faut encore des occasions de parler. On les eut. (Cf. Tacite, *Dial.* 37 : « Accedebat splendor reorum et magnitudo causarum, quae et ipsa plurimum eloquentiae praestant »). Quand furent créées à partir de 149 les *quaestiones perpetuae* pour réprimer les concussions des gouverneurs de provinces et autres graves délits, les jeunes gens que poussait l'ambition attaquèrent devant ces tribunaux tel ou tel de leurs adversaires les plus connus. C'était pour un Crassus, un César, un Calvus, une manière de débuter avec éclat dans la vie publique (cf. Tacite, *Dial.* 34).

5-6. *Ut... adiungeretur*, proposition consécutive (sans *ita* exprimé). — *Consecutus esset.* Subjonctif par attraction modale (comme *superaret* plus bas). Cf. Riemann, *Synt.* § 234, p. 412.

9. *Exposita*, comme *proposita* 5, 16 et

tatem. Ingenia vero, ut multis rebus possumus iudicare, nostrorum hominum multum ceteris hominibus omnium gentium praestiterunt. [16] Quibus de causis quis non iure miretur ex omni memoria aetatum, temporum, civitatum tam exiguum oratorum numerum inveniri?

Sed enim maius est hoc quiddam quam homines opinantur, et pluribus ex artibus studiisque collectum. V. Quid enim quis aliud in maxima discentium multitu-

NC. 6. *sed enim* M; *sed nimirum* L.

Brut. 49, 182. — *Praemia*, raison décisive pour entraîner les esprits pratiques des Romains, l'intérêt. Cf. Tacite, *Dial.* 36 : « Quanto quisque plus dicendo poterat, tanto facilius honores assequebatur, tanto magis in ipsis honoribus collegas suos anteibat, tanto plus apud principes gratiae, plus auctoritatis apud patres, plus notitiae ac nominis apud plebem parabat.... Hos et praeturae et consulatus vocare ultro videbantur ». — *Gratia*, le crédit, la faveur qui s'attache à la personne; *opes*, l'influence provenant de la richesse; *dignitas*, la considération qui découle de l'exercice des magistratures. — *Ad*, « pour ce qui est de, par rapport à », est assez rarement rattaché, comme ici, au substantif sans l'intermédiaire d'un adjectif. Cependant *Tusc.* III, 5, 11; IV, 10, 23.

1. *Ingenia.* Cicéron exagère les heureuses aptitudes de ses concitoyens, bien doués pour certaines choses seulement comme la guerre, la politique, le droit (*nonnullis* et non *multis rebus*). Il se laisse aveugler par son patriotisme. Cf. aussi *Tuscul.* I, 1, 1 : « Meum semper iudicium fuit, omnia nostros aut invenisse per se sapientius quam Graecos aut accepta ab illis fecisse meliora ».

2. *Ceteris hominibus* = *ceterorum hominum ingeniis.* Abréviation d'expression assez fréquente (cf. 6, 23; 44, 197; II, 1, 4, etc.). C'est une des manières qu'emploie Cicéron pour suppléer à l'absence d'article en latin, *hic* ou *ille* ne pouvant d'autre part avoir les mêmes usages que *celui*, *celle*, *ceux* en français (cf. Riemann, *Synt.* § 4 et Rem., p. 14-15).

4. *Ex omni memoria... civitatum.* On s'attendait à une conclusion particulière visant Rome spécialement; car c'est de Rome seule qu'il s'agit depuis le § 14. Mais Cicéron donne ici la conclusion générale de toute la première partie du préambule (§§ 6-16). L'exemple de Rome est l'exemple le plus frappant à l'appui de sa thèse, mais un exemple seulement, en manière de digression. Et l'idée essentielle (à savoir que chez *tous* les peuples l'éloquence n'a jamais eu qu'un très petit nombre de représentants) devait être ramenée à la fin du développement. — *Quibus de causis.* Ce sont donc aussi bien les raisons énumérées au § 12 que celles des §§ 14-16. — *Aetatum*, les générations qui se suivent au cours des époques (*temporum*).

6. *Sed enim*, « mais c'est que ». Suppose une idée sous-entendue : « mais il ne faut pas s'étonner, car... ». Rare d'ailleurs en prose. Cf. Riemann (*Synt.*, p. 514, note 1), qui rapproche de *sed enim* (ἀλλὰ γάρ en grec) l'expression également elliptique *sed tamen*. — *Hoc*, cette étude de l'éloquence (dont *je* parle).

7. *Pluribus*, s.-ent. *quam homines opinantur.* — *Artibus*, les facultés, les connaissances; *studiis*, les études qui les donnent.

8. *Quid... quis.* Sur l'emploi de plusieurs interrogatifs dans la même phrase, cf. § 9. Voir aussi plus bas 17, 79. — *In* avec l'ablatif indique souvent dans quelles circonstances telle ou telle chose a lieu : « étant donné que ». Ici, « malgré » (cf. § 3). Les autres circonstances de la phrase sont marquées par l'ablatif absolu, d'abord sans participe (cf. Riemann, *Synt.* § 70, p. 141-143), puis avec

dine, summa magistrorum copia, praestantissimis hominum ingeniis, infinita causarum varietate, amplissimis eloquentiae propositis praemiis, esse causae putet nisi rei quandam incredibilem magnitudinem ac difficultatem? [17] Est enim et scientia comprehendenda rerum plurimarum, sine qua verborum volubilitas inanis atque irridenda est; et ipsa oratio conformanda non solum electione, sed etiam constructione verborum; et omnes animorum motus, quos hominum generi rerum natura tribuit, penitus pernoscendi,

NC. 2. *causarum* omis par M.

propositis. C'est une récapitulation des causes énumérées au chapitre précédent.

3. *Esse causae*, à savoir *cur tam exiguus oratorum numerus inveniatur.*

3-4. *Quandam*, cf. 4, 14. — *Difficultatem.* Idée toujours présente dans le *de Oratore*; idée fondamentale du *Brutus* (cf. 6, 25 : « hoc vero sine ulla dubitatione confirmaverim... (eloquentiam) rem unam esse omnium difficillimam ».)

5. *Scientia comprehendenda rerum plurimarum.* Des cinq parties traditionnelles de la rhétorique (invention, disposition, élocution, mémoire, action), Cicéron désigne ici la première, l'invention des idées; mais il ne la réduit pas, comme les rhéteurs de son temps, à l'application mécanique de certains procédés. Puisque l'orateur peut avoir à parler sur tout sujet (§ 64) et qu'il ne peut bien traiter une matière s'il ne la possède parfaitement (§ 48), il doit se soumettre à une éducation préalable, qui embrassera l'ensemble des connaissances humaines. Pour l'instant, Cicéron se borne à indiquer certains points : la philosophie, en particulier l'éthique, qui chez les anciens comprend avec la morale la psychologie (*omnes animorum motus*); la littérature (*eruditio*); l'histoire (*omnis antiquitas*); la jurisprudence (*legum ac iuris civilis scientia*). Sa pensée sera plus longuement développée aux §§ 48-74 (cf. aussi 158-160). Mais il importait, dès le début, de l'affirmer. C'est la thèse capitale et la partie féconde de l'ouvrage. (Voir l'Introduction, p. XXV et suiv.)

6. *Verborum volubilitas inanis atque irridenda*, attribut du verbe *est*. Le sujet est *eloquentia*, dont l'idée domine tout le développement. « Sans quoi il n'y a plus qu'un vain et ridicule verbiage. » Cf. § 20. — *Irridenda.* L'adjectif verbal en *-ndus* joue quelquefois le rôle d'un simple adjectif, pour suppléer au manque d'un adjectif en *-bilis*.

7. *Oratio* = λέξις. La forme, après le fond; le style ou l'élocution, après l'invention (*scientia rerum*). — *Conformanda*, « recevoir sa forme, et une forme *harmonieuse* » (valeur de la préposition *cum*; de même *constructio* qui suit). — *Electione*, amené à la place de *delectu* qui est plus fréquent, par recherche sans doute d'ὁμοιοτέλευτον (*constructione*).

8. *Constructione verborum*, « l'heureux arrangement des mots dans la phrase ». Il ne suffit pas d'avoir choisi ses matériaux; l'orateur est un architecte qui doit encore les disposer en bel ordre. Le résultat de cet arrangement, ce sera la période (*Brut.* 78, 272 : *verborum... apta et quasi rotunda constructio*, « structure de mots qui forme un ensemble arrondi »). L'expression éveille l'image d'un cercle, comme le grec περίοδος.

9. *Rerum natura* = *natura* tout court. *Rerum*, dans cette locution, est presque explétif. Ici, en particulier, il est mis, après *hominum generi*, pour la symétrie de la phrase. — *Penitus pernoscendi.* L'idée de connaître est doublement renforcée par *penitus* et par *per*. (Cf *penitus perspicere*, 11, 53; 20, 92; 51, 219). La connaissance du cœur humain et de ses passions est indispensable pour le

quod omnis vis ratioque dicendi in eorum qui audiunt mentibus aut sedandis aut excitandis expromenda est. Accedat eodem oportet lepos quidam facetiaeque et eruditio libero digna celeritasque et brevitas et respondendi et lacessendi subtili venustate atque urbanitate coniuncta. [18] Tenenda praeterea est omnis antiquitas exemplorumque

movere et le *delectare*, qui sont, avec le *docere*, les trois objets essentiels que se propose l'orateur. Cicéron, après Aristote, y insiste fréquemment (cf. 12, 53; 14, 60; 19, 87, etc.). Voir aussi Tacite, *Dial.* 31.

1-2. *Vis... dicendi expromenda est*, « toute la force de la parole doit être déployée, doit tendre à ». (*Brut.* 6, 25; *Orat.* 36, 125.) *Expromere* est plus fort que *exprimere*.

3. *Lepos facetiaeque*, deux mots souvent rapprochés par Cicéron (34, 156; II, 54, 219). *Lepos*, c'est la grâce, le charme, surtout du langage (cf. 7, 27) et des manières (*Tusc.* V, 19, 55), ce qui, d'une manière générale, révèle l'*urbanus*, « l'honnète homme ». [*Os*, désinence ancienne, seule restée en usage dans *lepos*; cf. Neue, *Formenlehre*, I², p. 168]. — *Facetiae* (mot qui se rattache à *fax*), ce sont les traits brillants, les saillies d'esprit, les plaisanteries. De cette idée de brillant découle le sens de *facetum*, appliqué par Horace (*Sat.* I, 10, 44) à la poésie champêtre de Virgile; c'est une beauté éclatante (*decoris hanc... et exultae cuiusdam elegantiae appellationem puto*, Quintil. VI, 3, 20), comme la plaisanterie est un trait brillant. — Voir au livre II l'importance de la plaisanterie pour l'orateur : *multum in causis persaepe lepore et facetiis profici vidi* (II, 54, 219).

3-4. *Eruditio libero digna*, « la culture élégante d'un homme bien né »; non pas l'érudition au sens moderne du mot, le savoir approfondi; mais « des clartés de tout ». Sur ce riche fonds de connaissances générales, voir plus haut § 17 et la note. *Eruditio* a déjà la valeur que les substantifs en *-io* prendront plus tard, notamment dans le latin ecclésiastique, c'est-à-dire qu'il marque le résultat de l'action et non l'action elle-même, les connaissances acquises et non le fait de les acquérir. — *Libero*, par opposition aux esclaves ou aux affranchis. Rarement employé ainsi au masculin singulier sans le substantif *homine*. Cependant, 16, 72; *in Pis.* 10, 22; *de Fin.* V, 17, 47. — *Celeritasque et brevitas*, la promptitude à entreprendre une chose et, quand on la fait, la brièveté d'exécution qui la rend frappante.

4-5. *Respondendi et lacessendi*, « la riposte et l'attaque », expressions consacrées. Cicéron, Quintilien, Tacite comparent toujours l'orateur à un soldat sur le champ de bataille ou à un gladiateur dans l'arène (par ex. *Inst. Or.* X, 1, §§ 4, 29, 33; *Dialog.* 5, 32, 34, 37, etc.).

5. *Subtili*. Se dit au propre de la finesse d'un tissu, puis de tout ce qui est fin et délicat. De là, soit le sens de grâce et de douceur (III, 11, 42, *subtilitas* appliqué au son de la voix, à la prononciation), soit le sens très fréquent d'exactitude et de précision (23, 109, *subtilis definitio*) = le grec ἀκριβής. Enfin, dans la hiérarchie des genres de style, ce terme désigne le genre simple (III, 7, 28, *subtilitatem Lysias... habuit*). Ici, « fin, délicat, exact ». — *Venustate*, l'agrément d'une chose qui n'est pas déplacée (cf. *decus*, *decorum*, ce qui convient et plaît par cela même); d'où le sentiment des convenances : voilà pour le fond. — *Urbanitate* s'applique davantage à la forme; c'est le ton mesuré, le tact ou la politesse du langage conservés jusque dans l'ardeur de la lutte, comme il sied à l'homme bien né, *urbanus*. — *Coniuncta*, construit sur le modèle de *mixta* avec l'ablatif seul, sans la préposition *cum*; cf. 57, 243. De même *iungere* III, 14, 55.

6. *Omnis antiquitas*, « toute l'histoire des temps passés ». — *Exemplorum vis* développe et explique *antiquitas*. Pourquoi posséder cette histoire? Pour y pui-

vis, neque legum ac iuris civilis scientia neglegenda est. Nam quid ego de actione ipsa plura dicam? quae motu corporis, quae gestu, quae vultu, quae vocis conformatione ac varietate moderanda est; quae sola per se ipsa quanta sit, histrionum levis ars et scaena declarat; in qua cum omnes in oris et vocis et motus moderatione laborent,

NC. 6. *laborent* M; *elaborent* L : voir le Commentaire.

ser des exemples, y trouver des précédents dont s'autorisera l'orateur et qui lui serviront d'arguments. Cf. *Orat.* 34, 120 : « commemoratio... antiquitatis exemplorumque prolatio summa cum delectatione et auctoritatem orationi affert et fidem ». — L'histoire, la philosophie précédemment, la jurisprudence plus bas, font partie de la *scientia rerum plurimarum* annoncée au début du § 17, laquelle est comme le réservoir de l'invention des idées. Elles devraient donc être toutes trois rattachées étroitement au terme général et collectif, au lieu d'en être séparées par ce qui est relatif à l'élocution (*ipsa oratio conformanda*) ou par d'autres idées accessoires (*accedat eodem oportet*). Le développement n'a pas toute la rigueur désirable. Cicéron s'est laissé aller au mouvement de sa pensée, qui peu à peu naît, se précise, se complète et envisage différents aspects, au fur et à mesure qu'ils se présentent. — Sur toutes ces notions nécessaires, cf. avec plus de développement 34, 158 et 159; 46, 201; 60, 256.

2. *Nam* peut ici se traduire par « quant à ». En réalité, il conserve son sens ordinaire. Cicéron sous-entend une idée comme celle-ci : Sur l'action elle-même on peut passer rapidement. Car, reprend-il, quel besoin d'en dire plus que je n'en dis, d'en dire bien long? *Plura* devient à peu près l'équivalent de *multa*. Exactement, *quid plura dicam de* est une formule de prétérition (ce que l'on a à dire est assez connu pour qu'il soit inutile d'insister davantage). *Quid dicam de* (sans *plura*, cf. plus bas) est au contraire, remarque Sorof, une formule d'amplification (ce que l'on a à dire est si important qu'on ne trouve pour le rendre aucune expression suffisante). — *Quae motu... quae sola.* Le premier *quae* est un véritable relatif, introduisant une proposition relative; le second n'est plus qu'un relatif de liaison, tenant la place d'un démonstratif et d'une conjonction de liaison.

2-4. *Quae... moderanda est,* « qui doit être réglée par, dépend de, consiste dans ». — *Motu corporis,* etc. Cf. *Orat.* 17, 55 : « est enim actio quasi corporis quaedam eloquentia, cum constet e voce atque motu »; *Part. or.*, 7, 25. *Motu, gestu, vultu,* les expressions vont du plus général au plus particulier. — *Conformatione ac varietate,* hendiadys : « les inflexions variées de la voix ». La voix est un autre élément de l'action (cf. plus haut *Or.* 17, 55; *Brut.* 38, 141). Sur l'importance de l'action, voir surtout *de Orat.* III, 56, 213 et suiv.

5. *Levis,* « puéril, frivole », à cause du mépris (au moins apparent et officiel) que témoignaient aux histrions les citoyens romains. *Levitas,* le mot lui-même, comme la chose, s'oppose à la *gravitas romana.*

6. *Oris* désigne non l'expression du visage, qui était presque toujours recouvert d'un masque, mais la bonne façon d'ouvrir la bouche, d'où dépend une articulation nette; *vocis* s'appliquera au timbre de la voix, à la souplesse des inflexions, à ce qui fait le charme de la prononciation; *motus* est l'ensemble des mouvements du corps. Et tout cela, bouche, voix, attitudes, doit être réglé (cf. *moderatione*), obéir aux moindres intentions du comédien. — *Laborent,* à distinguer de *elaborent,* le premier insistant seulement sur l'idée de travail, d'effort, abstraction faite du résultat de l'effort qui peut être heureux ou malheureux, le second ajou-

quis ignorat quam pauci sint fuerintque, quos animo aequo spectare possimus? Quid dicam de thesauro rerum omnium, memoria? quae nisi custos inventis cogitatisque rebus et verbis adhibeatur, intellegimus omnia, etiam si praeclarissima fuerint in oratore, peritura. [19] Quam ob rem mirari desinamus quae causa sit eloquentium paucitatis, cum ex iis rebus universis eloquentia constet, in quibus singulis elaborare permagnum est, hortemurque potius liberos nostros ceterosque, quorum gloria nobis et dignitas cara est, ut animo rei magnitudinem complectantur, neque eis aut praeceptis aut magistris aut exercitationibus quibus utuntur omnes, sed aliis quibusdam se id, quod

NC. 1. *ignorat* L ; *ignoret* M. Pour soutenir la leçon *ignoret*, Friedrich renvoie à 4, 16 ; 5, 16 ; 8, 33 ; 9, 36. Mais tous ces verbes sont au subjonctif parce qu'ils expriment un sentiment ou une pensée sous forme de doute, de possibilité (cf. l'optatif grec avec ἄν). Ici, il s'agit de constater un fait ; d'où l'indicatif. De plus, cf. *quis ignorat* (3, 10) donné par tous les mss. — 3. *cogitatis* Mss (*cogi*ta*tis* H) ; *cognitis* Pearce ; *conlocatis* Kayser. — 12. *se id* omis par M (dans H des traces effacées).

tant cette nuance que l'on aboutit à quelque résultat par son travail, que l'on se tire heureusement de sa tâche (valeur de *e* ou *ex*). C'est le premier sens qui convient ici, puisque tous les comédiens sont loin de réussir.

1-2. *Animo aequo*, « avec résignation » ; non pas *avec plaisir*, mais *sans déplaisir*; donc « qui nous paraissent supportables ». — *Quid dicam de*. Cf. p. 21, n. 2. — *Thesauro*. Même métaphore, *ad Herenn.* III, 16, 28.

3. *Cogitatis* n'est pas le synonyme de *inventis* (comme serait *excogitatis*), mais l'équivalent de *perpensis*. Cf. *Cat. mai.* II, 11, 38 : « res multum et diu cogitatas ». Les idées et les mots (*res et verba*) ont été d'abord trouvés, puis bien pesés, longuement médités. Ce sens de « réfléchir » est ordinaire, quand *cogitare* est pris transitivement avec un pronom neutre comme régime.

5. *Peritura*. Le passif de *perdere* étant inusité dans la prose classique, c'est *perire* qui en tient lieu. « Les talents les plus précieux seront perdus pour l'orateur » (Gaillard).

5-6. Tout ce qui précède, depuis le début du chapitre 5, est repris de nouveau et résumé 28, 128, et se termine par une conclusion identique.

8. *Elaborare* est ici le terme juste ; cf. p. 21, note 6.

10-11. *Neque* remplace très correctement *neve* (complément de *hortemur*), la proposition précédente avec *ut* renfermant une exhortation positive. Cf. Riemann, *Synt.* § 268, Rem. III, p. 495.

11. *Praeceptis aut magistris*. Entendez les règles d'éloquence enseignées dans les écoles ou dans les livres, et les rhéteurs qui les enseignent (oralement ou par écrit). C'est précisément contre ces règles et ces maîtres que Cicéron dirige son ouvrage (voir Introduction, p. XVI et suiv.). — *Exercitationibus*, tous les exercices qui développent la facilité oratoire ; en particulier, ceux qui consistent à parler sur un sujet donné, à traiter des *thèses* (des questions générales) ou à plaider des *causes* (analogues aux procès de la réalité), en un mot à déclamer. Mais il n'est point encore question de *suasoriae* ni de *controversiae*, qui ne semblent pas avoir apparu avant la déclamation de l'Empire.

12. *Aliis quibusdam*, au neutre ; cf.

expetunt, consequi posse confidant. VI. [20] Ac mea quidem sententia nemo poterit esse omni laude cumulatus orator, nisi erit omnium rerum magnarum atque artium scientiam consecutus. Etenim ex rerum cognitione efflorescat et redundet oportet oratio; quae, nisi subest res ab oratore percepta et cognita, inanem quandam habet elocutionem et paene puerilem. [21] Neque vero ego hoc tantum oneris imponam nostris praesertim oratoribus in hac tanta occupatione urbis ac vitae, nihil ut iis putem licere nescire, quanquam vis oratoris professioque ipsa

NC. 4-5. *efflorescat* O, *et florescat* P ; *florescat* M. — 5. *nisi subest res* L (cf. 12, 50) ; *nisi sit ab oratore* M ; Piderit *cui nisi subest res* ; Sorof *nisi est ab oratore res* ; Harnecker et Stangl *nisi res est*. Kayser met entre crochets les mots *quae nisi... puerilem* ; Bake, la phrase tout entière depuis *etenim*, sous prétexte que la pensée est déjà exprimée au § 17. Ce n'est pas une preuve suffisante d'interpolation. Cicéron ne craint pas de se répéter, quand il s'agit, comme ici, d'une idée fondamentale. (Voir la même pensée encore exprimée 11, 48, et 12, 50). Il est donc prudent de s'en tenir au texte des mss.

23, 109. — *Id quod expetunt*, à savoir *magnam eloquentiam*, *virtutem oratoriam*. Comme *utuntur* précédemment, *expetunt* est à l'indicatif, parce que ce sont des sortes de parenthèses où Cicéron s'exprime en son nom.

1. *Confidant* ne convient réellement qu'à *praeceptis... exercitationibus* ; il faut avec *aliis quibusdam* un autre verbe comme *existiment*, qui se tire d'ailleurs aisément du premier; c'est un zeugma.

2-3. *Omni laude cumulatus*, « pourvu de toutes les qualités, accompli de tous points. » Cf. 26, 118. — *Magnarum* (« qui ont quelque chose de grand ») tombe à la fois sur *artium* et sur *rerum*. Voir même pensée et presque mêmes termes § 17.

4-5. *Etenim ex rerum cognitione efflorescat et redundet*. Heureuse formule; métaphores élégantes. Tacite s'en est souvenu (*Dialog*. 30) : « ex multa eruditione et plurimis artibus et omnium rerum scientia exundat et exuberat illa admirabilis eloquentia ».

5-6. *Quae, nisi subest res*.... Inversement Cicéron dira avec force, II, 31, 146 : *ea* (i. e. *res*, *sententiae*) *vi sua verba parient*, et III, 31, 125 : *rerum enim copia verborum copiam gignit*. Ainsi 1° on ne peut bien parler si l'on ne possède son sujet; 2° mais quand on possède son sujet, on parle toujours assez bien. — Il semblait cependant inutile, après le début du § 17, de répéter ici, à si court intervalle, la première partie de cette pensée. Il y a redondance dans le développement. Voir à ce sujet NC. — *Percepta et cognita* souvent associés : cf. 12, 50; 54, 222; *Acad*. II, 6, 18 ; *de Fin*. I, 19, 64 ; V, 26, 76.

6-7. *Habet elocutionem*. Le discours (*oratio*) comprend à la fois fond et forme (*res* et *elocutio*). Piderit traduit en grec : ὁ λόγος (ᾧ μὴ ὑπόκειται χρῆμα) κενήν τινα ἔχει λέξιν καὶ μειρακιώδη. — *Neque vero* sert à renouer le fil du discours interrompu par *etenim ex rerum cognitione*, qui forme comme une petite digression.

8-9. *In hac tanta occupatione* explique pourquoi Cicéron désigne à part les orateurs de Rome, et doit être rattaché étroitement à *nostris praesertim oratoribus*. — *Urbis ac vitae*, hendiadys = *urbanae vitae*.

10. *Vis oratoris*, « la force, la signification de ce mot d'orateur ». Cf. 15, 64. — *Professio*, comme beaucoup de substantifs verbaux, indique l'action marquée par le verbe : « le fait d'annoncer bien haut qu'on sait parler, de se donner pour

bene dicendi hoc suscipere ac polliceri videtur, ut omni de re, quaecumque sit proposita, ornate ab eo copioseque dicatur. [22] Sed quia non dubito quin hoc plerisque immensum infinitumque videatur, et quod Graecos homines non solum ingenio et doctrina, sed etiam otio studioque abundantes partitionem iam quandam artium fecisse video, neque in universo genere singulos elaborasse, sed seposuisse a ceteris dictionibus eam partem dicendi quae in forensibus disceptationibus iudiciorum aut deliberationum versaretur, et id unum genus oratori reliquisse : non complectar in his libris amplius quam quod huic generi, re

NC. 1. *uidetur*, d'après tous les bons Mss ; *uideatur*, d'après des Mss inférieurs (tous les *Lagg.*, sauf 2, 36, 76) et la citation de Quintilien (II, 21, 5). Les mss ont pu faire confusion entre *quanquam uis* et *quamuis*. Quintilien, d'autre part, cite souvent de mémoire (Ellendt) ; or, le subjonctif après *quanquam* n'est pas rare à son époque. — 6. *iam* M ; omis par L. — *fecisse uideo* omis par M.

un homme éloquent ». — *Ipsa* = *per se ipsa*, « à elle seule » ; cf. § 18.

1. *Suscipere ac polliceri*. Ordinairement Cicéron se sert des deux verbes *suscipere ac profiteri* (22, 103 ; 25, 116 ; II, 36, 153) ; mais ici, *professio* venant d'être employé, il a pris un synonyme de *profiteri*. Rapprocher le grec ἐπαγγέλλεσθαι.

2. *Sit*. Attraction modale. Cf. § 9. — *Ornate copioseque*, les deux objets essentiels que doit se proposer l'orateur pour la forme (*ornate*) et pour le fond (*copiose*). Expressions qui reviennent sans cesse.

3-4. *Immensum infinitumque*. En réalité, c'est bien cette immensité de savoir que réclame Cicéron (cf. III, 14, 54). La concession qu'il fait ensuite de limiter les efforts de l'orateur aux causes judiciaires et aux harangues délibératives n'est qu'une concession apparente. Car pour bien parler devant le peuple ou un tribunal, il faut déjà tout connaître, au moins avoir tout effleuré.

5-6. *Otio abundantes*, parce que, la vie politique n'existant plus en Grèce, les citoyens sont délivrés de tout souci des affaires : l'*otium* des Grecs était proverbial. Grâce à ces loisirs ils peuvent s'exercer à la pratique de la parole (*studium*). Sur *ingenium, doctrina, studium*, cf. § 5.

6. *Artium* doit être pris dans un sens très général : « les diverses branches du savoir humain » (cf. § 5). Ce domaine est si vaste qu'on ne peut, chacun séparément, réussir (sens de *elaborare*, § 19) à l'explorer tout entier (*universum*).

8. *Ceteris dictionibus* rappelle *universum genus* et s'applique non seulement aux genres d'éloquence, mais à tout ce qui se traduit par la parole (*cetera quae dicuntur*), en d'autres termes à l'ensemble des connaissances humaines. — *Eam partem dicendi* oppose à *ceteris dictionibus* non seulement cette *dictio* spéciale qui est l'éloquence, mais cette partie de l'éloquence qui se produit sur le forum, c'est-à-dire d'une part le genre judiciaire et de l'autre, dans le genre délibératif, les harangues prononcées devant le peuple.

10. *Versaretur* au subjonctif, parce qu'il fait partie de la pensée des Grecs que l'on rapporte. Il y a ici une manière de style indirect : *seposuisse* = *cogitavisse seponendam esse*.

10-11. *Non complectar amplius*..... Cicéron laissera donc de côté une partie du genre délibératif (les discours tenus au sénat) et tout le genre démonstratif. Non qu'il doive se refuser d'y toucher en passant (31, 141 ; II, 10, 43 ; 81, 333);

quaesita et multum disputata, summorum hominum prope consensu est tributum, [23] repetamque non ab incunabulis nostrae veteris puerilisque doctrinae quendam ordinem praeceptorum, sed ea, quae quondam accepi in nostrorum hominum eloquentissimorum et omni dignitate principum disputatione esse versata; non quo illa contemnam quae Graeci dicendi artifices et doctores reliquerunt; sed cum illa pateant in promptuque sint omnibus, neque ea interpretatione mea aut ornatius explicari aut planius exprimi possint, dabis hanc veniam, mi frater, ut opinor, ut eorum,

NC. 6. *non quod* Kayser, Piderit, Adler, Harnecker (sans nécessité). Cf. pour *non quo* : 18, 84 ; 28, 129 ; II, 18, 74 ; 31, 133 ; 75, 305 ; III, 24, 93.

mais en passant seulement. Il dit, du reste, du genre démonstratif : « pompae quam pugnae aptius, gymnasiis et palaestrae dedicatum » (*Or.* 13, 42).

2. *Ab incunabulis.* Le berceau de l'éducation oratoire, ce sont ces premiers éléments de la rhétorique que Cicéron apprit au temps, lointain déjà, de son enfance (*vetus puerilisque doctrina*). Autrement dit, il ne recommencera pas, depuis le début, cette série de préceptes enseignés par les rhéteurs (*ordo praeceptorum*); il visera, par ses recommandations de haute culture générale, à perfectionner le futur orateur dans un art dont la technique est supposée connue ou facile à connaître (cf. plus bas *cum illa pateant* et 31, 137 *communia et contrita praecepta*).

3. *Puerilis doctrinae.* On entrait en général chez le rhéteur vers 15 ou 16 ans (Jullien, *les Professeurs de littérature*, p. 139). C'était le moment où l'on allait quitter la *pueritia* (la prise de la toge virile, qui marquait le début de la *iuventus*, ayant lieu légalement à 16 ans révolus). Il semble donc qu'il faille ne pas serrer de trop près, ici, le sens du mot *puerilis*. Toutefois nous savons que chez le grammairien déjà (où l'on était bien *puer*), on commençait à s'initier à la rhétorique. En outre certains esprits précoces se mettaient plus tôt que d'autres à l'école du rhéteur ; et Cicéron en particulier songea à suivre un maître de rhétorique, dès l'époque où il portait encore la toge prétexte de l'enfance (Suétone, *de Rhet.* 2).

4. *Quondam* tombe sur *esse versata.* Construire : *quae accepi* (sc. *a Cotta*, 7, 26) *versata quondam esse.*

5. *Omni dignitate principum*, « les premiers de Rome, en tout genre de mérite, et non pas seulement par leur éloquence ». Oppose aux rhéteurs grecs, simples théoriciens sans expérience politique, des Romains (*nostri homines*), orateurs versés dans la pratique de leur art et citoyens rompus, par toutes les magistratures qu'ils ont exercées, à la connaissance des affaires.

6. *Non quo.* Restriction par laquelle Cicéron cherche à rester dans la juste mesure. Tout en réagissant contre les rhéteurs, il ne ferme pas les yeux sur les services qu'ils peuvent rendre (cf. 32, 145-146). — *Non quo* = *non eo quo* (*pro Quinct.* 2, 5), qui lui-même est sans doute pour *non eo quod.*

7. *Dicendi artifices* = *artium* ou *artificiorum auctores*, « les auteurs de traités ». *Or.* 51, 172 : « Theodectes... politus scriptor atque artifex ». — *Doctores*, « les maîtres d'éloquence ». Ailleurs (24, 111), c'est *magister* qui est joint à *artifex.*

10. *Dabis hanc veniam* (sens différent de *dare veniam* 21, 98). Cicéron demande cette permission, non sans un sourire (ce que marque *ut opinor*). Il sait bien qu'on

quibus summa dicendi laus a nostris hominibus concessa est, auctoritatem Graecis anteponam.

VII. [24] Cum igitur vehementius inveheretur in causam principum consul Philippus Drusique tribunatus pro senatus auctoritate susceptus infringi iam debilitarique videretur, dici mihi memini ludorum Romanorum diebus

lui permettra aisément d'être moins ennuyeux que ne sont les rhéteurs avec leurs lourds traités didactiques ; et Quintus le lui permettra plus que tout autre, lui qui a si peu de goût pour la théorie pure (cf. § 5).

1-2. *Auctoritatem*, « le jugement éprouvé, plein d'autorité, » des *homines eloquentissimi* annoncés plus haut. — *Graecis*, expression abrégée = *Graecorum auctoritati*; cf. § 15.

§§ 24-29. DATE, scène, interlocuteurs, occasion du dialogue.

3-4. *Causam principum*, « la cause de l'aristocratie », dont Philippe, quoique patricien, fut constamment l'adversaire, sauf à la fin de sa vie. — Sur *principes*, cf. *de Off.* II, 22, 77 : « in principibus et rem publicam gubernantibus » ; *Philipp.* I, 1, 2.

4. *Consul Philippus.* L. Marcius Philippus, tribun en 109 et auteur d'une loi agraire (*de Off.* II, 21, 73), consul en 91, censeur en 86. Nous sommes donc en 91 (663 de Rome). Le consulat de Philippe ne fut qu'une lutte contre le sénat et les réformes de Drusus (cf. *de Orat.* III, 1, 2 et suiv.) — Ce titre de consul est rappelé avec intention, placé même avant le nom du personnage à côté de *in causam principum*, pour montrer ce qu'il y a d'anormal dans la conduite de cet homme qui devait être, de par ses fonctions, le défenseur naturel du sénat et qui en trahit les intérêts pour ceux des chevaliers. Cf. III, 1, 3 : « cuius ordinis a consule, qui quasi parens bonus aut tutor fidelis esse deberet, tanquam ab aliquo nefario praedone diriperetur patrimonium dignitatis ». — Comme orateur, Philippe venait le premier après Crassus et Antoine, à une assez grande distance cependant. *Brut.* 47, 173 : « proximus accedebat, sed longo intervallo tamen proximus ».

4-5. *M. Livius Drusus* avait cherché dans le tribunat une arme pour sauver les droits du sénat. Il voulait prévenir, d'une part la révolution politique et sociale, de l'autre la révolte des alliés, en opérant à temps les réformes nécessaires, et, pour cela, 1° faire aux démocrates et aux Italiens toutes les concessions raisonnables, 2° restituer aux sénateurs les *quaestiones perpetuae* (sauf à leur adjoindre 300 chevaliers), de manière à résoudre enfin cette question des jugements qui divisait toujours les deux ordres. L'opposition de Philippe fut véhémente. Les nobles, qui avaient d'abord soutenu Drusus, regrettèrent bientôt dans leur égoïsme les avantages consentis aux chevaliers et à la plèbe, promis aux Italiens. Déjà détesté de l'ordre équestre qui se trouvait sacrifié, désormais suspect au sénat, le tribun vit peu à peu son autorité s'affaiblir. — *Infringi debilitarique*, expressions souvent réunies (26, 121 ; *pro Flacc.* 26, 62 ; *ad Fam.* V. 13, 3 ; *ad Quint. fr.* I, 1, 2) ; et, comme il arrive souvent avec deux mots de sens très voisin, c'est le plus faible (ou, selon les cas, celui qui marque une action antérieure) qui est placé le second (cf. 35, 161 ; 57, 243 ; *ad Fam.* II, 6, 3, etc.).

6. *Dici*, sc. *a Cotta* (cf. § 26). Infinitif présent au sens d'un infinitif imparfait, (cf. plus bas *dicebatur*). Construction fréquente avec *memini* (voir Riemann, *Synt.* § 154, Rem. IV, p. 239-240). — *Ludorum Romanorum.* Jeux appelés encore *ludi magni* ou *maximi*; institués par Tarquin l'Ancien (*de Re p.* II, 20, 36 ; Tite-Live, I, 35, 10) en l'honneur des trois grandes divinités capitolines, Jupiter, Junon, Minerve, et célébrés chaque année par les édiles curules pendant huit jours, du 4 au 12 septembre (*de Or.* III, 1, 2). L'édile d'alors était M. Marcellus (*ibid.* I, 13, 57).

L. Crassum quasi colligendi sui causa se in Tusculanum contulisse; venisse eodem, socer eius qui fuerat, Q. Mucius dicebatur et M. Antonius, homo et consiliorum in re publica socius et summa cum Crasso familiaritate coniunctus. [25] Exierant autem cum ipso Crasso adulescentes, et Drusi maxime familiares, et in quibus magnam tum spem maiores natu dignitatis suae collocarent : C. Cotta, qui tum tribu-

NC. 2. *fuerit* M. — 7. *tum* omis par M, mis entre crochets par Kayser, Wilkins, Friedrich, Stangl (comme une répétition de la syllabe finale suivante *tribunatum*); suit renforce cependant l'opposition avec *deinceps*.

1. *L. Crassum.* Sur L. Licinius Crassus, voir la Notice, p. LXXIV. — *Colligendi sui*, « recueillir ses forces » (physiques et intellectuelles); cf. *Tuscul.* IV, 36, 78 : « dissipatas animi partes rursum in suum locum cogere », Pendant les *ludi Romani*, les tribunaux et le sénat étaient en vacances; toutes les affaires publiques étaient suspendues. — *Quasi* n'indique pas, comme le veut Piderit, qu'il ne faut voir là qu'un prétexte, la vraie raison étant donnée au § 26 (à savoir, s'entretenir de la situation troublée de la République). Nullement; le désir de causer politique est le motif qui réunit tous les amis autour de Crassus, mais non celui qui a conduit Crassus à Tusculum. *Quasi* prépare la métaphore du verbe suivant; Crassus est comme un lutteur qui *se repose*, *se recueille* avant de reprendre le combat. — *In Tusculanum.* Le goût des maisons de campagne, qui deviendra une passion ruineuse sous l'Empire (voir Friedländer, *Sittengeschichte Roms*, trad. Vogel, III, p. 108 et suiv.), commence dès cette époque. Parmi les plus célèbres villas de Tusculum, citons, outre celle de Crassus qui devint plus tard la villa préférée de Cicéron, celles de Lucullus et de l'orateur Hortensius, de César, de Varron.

2. *Socer.* Q. Mucius Scævola (dit l'Augure, à cause de son petit-cousin et contemporain, Q. Mucius Scævola le Grand Pontife), gendre de C. Lælius et beau-père de Crassus, (voir Notice, p. LXXVIII). — *Fuerat*, au lieu de *erat*, parce que sa fille, la femme de Crassus, était morte à l'époque du dialogue. Cf. les phrases analogues : « Olympias, mater quae fuerat Alexandri » (Corn. Nep., *Eum.* 6); « ademit Albino soceri nomen mors filiae » (Cic., *pro Sest.* 3, 6). Néanmoins la désignation de *socer* pour Scævola et de *gener* pour Crassus se retrouve encore 9, 35; 57, 242; II, 6, 22; III, 18, 68.

3. *M. Antonius*, s. -ent. *dicebatur.* Sur le personnage, voir la Notice, p. LXXVI. — Non seulement ami de Crassus par les relations de société, mais ami politique (*consiliorum in re publica socius*).

5. *Exierant*, sc. *Roma.* — *Adulescentes*, expression d'une justesse simplement approximative (cf. 6, 23 *puerilis doctrinae*). *L'adulescentia* allait de 17 à 30 ans environ. Or Cotta et Sulpicius en avaient 33. Brutus, qui avait le même âge en 46, est dit aussi *adulescens* (*Brut.* 97, 331).

6-7. *Maiores natu*, « leurs aînés » : Crassus avait 49 ans; Antoine en avait 52 et Scævola à peu près 70. — *Dignitatis suae*, s. -ent. *augendae* ou *tuendae.* Ils espéraient que ces jeunes gens défendraient, eux aussi, la cause et les droits du sénat, espoir déçu plus tard en ce qui concerne Sulpicius. — *Collocarent* au subjonctif à cause de *quibus* = *tales ut in iis.* — Sur Cotta et Sulpicius, voir la Notice biographique, p. LXXIX et suiv.

7. *Qui tum... petebat.* Il le briguait en l'année 91 pour l'année 90. Il ne l'obtint pas : « Cotta... paucis diebus post mortem Crassi depulsus per invidiam tribunatu » (III, 3, 11); il fut accusé et exilé de par la loi Varia. (Sur Varius et sa loi, cf. *Brut.* §§ 205, 221, 305.)

natum plebis petebat, et P. Sulpicius, qui deinceps eum magistratum petiturus putabatur. [26] Hi primo die de temporibus deque universa re publica, quam ob causam venerant, multum inter se usque ad extremum tempus diei collocuti sunt. Quo quidem sermone multa divinitus a tribus illis consularibus Cotta deplorata et commemorata narrabat, ut nihil incidisset postea civitati mali, quod non impendere illi tanto ante vidissent; [27] eo autem omni sermone confecto, tantam in Crasso humanitatem fuisse, ut, cum lauti accubuissent, tolleretur omnis illa superioris tristitia ser-

NC. 1. *trib. pl. petebatur* M; confusion avec le *putabatur* de la ligne suivante. — 5. *in sermone* L.

1-2. *Deinceps*, « tout de suite après », c.-à-d. en 89. Sulpicius ne fut cependant tribun qu'en 88. — *Magistratum*. Le tribunat n'est pas à l'origine une magistrature; il ne l'est devenu que par suite d'empiètements ou d'usurpations successives. D'abord uniquement fonctionnaires de la plèbe, les tribuns ont fait peu à peu sortir de leur seule inviolabilité une série d'attributions qui leur a donné action sur le peuple tout entier; ils ont fini par avoir, eux aussi, la « maîtrise du peuple » (*magistratus populi*). Avec le *plebiscitum Atinium* (peut-être vers 119) ils reçurent droit d'entrée au sénat.

3. *Temporibus*. Ellendt : « *tempora illa* significare τοὺς καιρούς, τὰ πράγματα; *tempora* nude dicta res periculosas, ambiguas » = « la crise ». — *Deque*. Sur la place de *que* après une préposition, cf. Riemann, *Synt.* § 130, Rem. III, p. 197.

4. *Venerant*, avec l'idée de *convenerant*. Cf. plus haut, p. 27, note 1.

5-6. *Divinitus*. Souvent employé par Cicéron au sens atténué de « chose admirable, merveilleuse » (7, 28; 11, 49; 53, 227; II, 2, 7, etc.). Il garde ici, au contraire, sa force première : « choses dites par une inspiration divine, avec un pressentiment prophétique ». Cf. la fin de la phrase : *ut nihil incidisset*, etc. (Même force 46, 202). — *Consularibus*, à savoir les *maiores natu* de la page 27, n. 6-7 : Scævola consul en 117, Antoine en 99, Crassus en 95. — *Deplorata et commemorata* : ὕστερον πρότερον; cf. § 10 *scientia et cognitione*.

8-9. *Omni* n'est pas à supprimer comme inutile (Schütz). Il prend une valeur adverbiale = δι᾽ ὅλου, πάντως. — *Humanitatem*. Généralement, mélange d'élévation d'âme et de distinction d'esprit qui fait l'homme complet. A restreindre ici au sens moral : charme du caractère, politesse cordiale, amabilité affectueuse (cf. 23, 106; II, 89, 362). Se distingue des mots suivants *iucunditas* et *lepos*, les agréments de l'esprit, les grâces enjouées de la conversation. — *Lauti*. Le bain était de règle avant la *cena*, le principal repas (au milieu de l'après-midi), le dîner. Cf. *pro Deiot.* 7, 20 : « quid igitur causae excogitari potest cur te lautum voluerit, cenatum noluerit occidere? »; *ad Attic.* XIII, 52 : « inde ambulavit (Caesar) in litore. Post horam octavam in balneum.... Unctus est; accubuit ». Voir aussi Becker-Göll, *Gallus*, 1882, III, p. 152 et suiv. — *Lotus* (*o* à la place de *au*) est la forme populaire. Le descendant des patriciens *Claudii*, après être passé par adoption dans une famille plébéienne, devint le tribun *Clodius*. Cf. 39, 178 la note sur *Orata*.

10. *Tristitia*, « le tour mélancolique de la conversation précédente ». Cf. déjà § 26 : *multa deplorata*. Tristesse expliquée § 24 : *Drusi tribunatus infringi*....

monis, eaque esset in homine iucunditas et tantus in loquendo lepos, ut dies inter eos curiae fuisse videretur, convivium Tusculani. [28] Postero autem die, cum illi maiores natu satis quiessent et in ambulationem ventum esset, [dicebat] tum Scaevolam, duobus spatiis tribusve factis, dixisse : Cur non imitamur, Crasse, Socratem illum qui est in Phaedro Platonis? Nam me haec tua platanus admonuit, quae non minus ad opacandum hunc locum patulis est diffusa ramis quam illa cuius umbram secutus est Socrates, quae mihi videtur non tam ipsa acula, quae describitur, quam

NC. 1. *omni re* Eussner (*Philol.* 44, p. 697). — 1-2. *loquendo* M Lagg. 2, 4, 13, 32-a ; *iocondo* L. — 4-5. *esset dicebat tum* M ; *esse dicebat tum* L. *Dicebat* supprimé par O[2] ; suppression à accepter. Déjà Lambin avait rejeté *dicebat* comme une glose. Mais Kayser rejette *dicebat tum ;* c'est aller trop loin. *Tum* n'est pas inutile pour annoncer le commencement de l'action principale ; cf. § 42, où *tum* n'est pas contesté. — 10. *acula* M Lagg. 13, 32.

1. *Eaque esset.* On attendrait l'infinitif *eamque fuisse... iucunditatem,* se rattachant à *narrabat.* Mais il y a attraction avec la proposition précédente : *ut tolleretur... tristitia.* C'est pour n'avoir pas compris cette construction que Eussner propose *in omni re* au lieu de *in homine* (i. e. *Crasso*) ; correction approuvée par Piderit, mais inutile.

2. *Dies,* la journée jusqu'à l'heure du *convivium* (le repas désigné d'une façon générale). — *Curiae* et *Tusculani* sont deux génitifs de possession se rattachant à *fuisse.* L'entretien du jour, par sa gravité, avait appartenu au sénat (c.-à-d. rappelé les séances de la curie); celui du soir, à table, appartint à Tusculum (par son enjouement), fut digne de cette charmante retraite. Ne point lier, comme Ellendt, *dies curiae,* sous prétexte que c'est une expression courante pour désigner le jour où le sénat tient séance.

4. *In ambulationem,* non pas seulement la promenade habituelle du matin après le lever (περίπατος), mais le lieu de cette promenade (allée de jardin ou colonnade).

5. *Spatiis,* comme nous disons « deux ou trois tours » (de promenade). Cf. *pro Mur.* 31, 70 : « a quibus, ... si uno basilicae spatio honestamur, diligenter observari videmur et coli ».

6-7. *In Phaedro Platonis,* p. 229, 230. Sur cette imitation voir l'Introduction p. XLIV. Cicéron avait évidemment fait de ce dialogue une étude toute particulière. Voici, outre le passage actuel, d'autres rapprochements qui le prouvent : *de Leg.* II, 3, 6 ; *de Divin.* I, 37, 80 ; *Tusc.* I, 22, 53 ; *de Re p.* VI, 25, 27 (cf. *Phèd.* p. 245 c-e); *de Fin.* II, 16, 52 (cf. *Phèd.* p. 250 d).

7. *Haec... admonuit,* « m'a fait songer à ce que je viens de dire », sc. *nos imitari posse Socratem.* — *Haec,* non pas nominatif se rapportant à *platanus* (il faudrait *ista* à côté de *tua*), mais accusatif de qualification. Cf. Riemann, *Synt.* p. 71 note 3, et § 36 p. 74.

8-9. *Patulis est diffusa ramis,* « est largement déployé avec ses branches en éventail ». Cf. Virgile, *Buc.* 1, 1. C'est le grec ἀμφιλαφής. Voir Platon, *Phèdre,* p. 230 b : ἥ τε γὰρ πλάτανος αὕτη μάλ' ἀμφιλαφής τε καὶ ὑψηλή, τοῦ τ' ἄγνου τὸ ὕψος καὶ τὸ σύσκιον πάγκαλον. — *Secutus est,* « a recherché ».

9-10. *Quae mihi videtur.* Toutes ces propositions relatives (*quae non minus, quae mihi videtur, quae describitur*) embarrassent un peu la phrase. Mais nous avons ici une conversation avec son degré de négligence permise. — Il n'y a pas pré-

Platonis oratione crevisse; et quod ille durissimis pedibus fecit, ut se abiceret in herba atque ita illa, quae philosophi divinitus ferunt esse dicta, loqueretur, id meis pedibus certe concedi est aequius. [29] Tum Crassum : Immo vero commodius etiam; pulvinosque poposcisse et omnes in iis sedibus, quae erant sub platano, consedisse [dicebat].

VIII. Ibi ut ex pristino sermone relaxarentur animi omnium, solebat Cotta narrare Crassum sermonem quendam

NC. 1. *sed* L; Dziatzko (*Rhein. Mus.*, 1874, p. 363). — 2. *illa* omis par M. — 6. *iis* o[2]; *his* L; *suis* M. — *dicebat* entre crochets chez Kayser, d'après O. M. Müller, peut-être avec raison; effacé d'ailleurs dans l'*Ottob. Vat.* 1989.

cisément asyndeton avant *quae videtur*, la proposition *cuius umbram secutus est*... étant si étroitement liée à *illa* que l'ensemble ne forme qu'un seul sujet. C'est comme si l'on disait : « cet autre platane (à l'ombre recherchée par Socrate), qui me semble... ».

1. *Crevisse*. Sorte de jeu de mots : « le platane a moins grandi dans la réalité par le filet d'eau (*acula*) qui venait l'arroser qu'il n'a grandi dans la connaissance et l'admiration des hommes par la description qu'en a faite Platon ». Peut-on conclure de là que cette description n'est pas *vraie* et que le platane des bords de l'Ilissus est de l'invention du philosophe? (Sorof.) C'est tirer de la phrase plus qu'elle ne contient. Elle dit simplement ceci, que cet arbre réel doit au charme de l'écrivain d'être passé à la postérité : ce qui est l'évidence même. Cf., à propos du chêne de Marius, *de Leg.* I, 1, 1 : « nullius autem agricolae cultu stirps tam diuturna quam poëtae versu seminari potest ». — *Acula*, traduction du grec ὑδάτιον, dont Platon se sert pour désigner l'Ilissus (*Phèdre*, p. 229 b), mais qui s'applique ici à la source admirée par Socrate au pied du platane (*Ibid.*, p. 230 b: ἥ τ' αὖ πηγὴ χαριεστάτη ὑπὸ τῆς πλατάνου ῥεῖ μάλα ψυχροῦ ὕδατος).

1-2. *Durissimis pedibus fecit*. Socrate marchait toujours pieds nus. *Phèdre*, p. 229 a, ἀεὶ (ἀνυπόδητος ὤν). Cf. Xénoph., *Mém.* I, 6, 2, ἀνυπόδητός τε καὶ ἀχίτων διατελεῖς; Aristoph., *Nuées*, 363.

2. *Ut se abiceret in herba*. Cf. Phèdre, p. 230 e. — Pour l'ablatif avec *abicere*, cf. *de Fin.* V, 30, 92 : « anulum, quo delectabatur, in mari abiecerat ». — *Ut* explicatif du *quod* précédent : « à savoir que ». Cf. 10, 41; 33, 149; 48, 208 et 209, etc.

2-3. *Philosophi*. Le pluriel pour le singulier. — *Divinitus*, cf. § 26. Ici sens atténué. — *Loqueretur*, comme le grec διαλέγεσθαι. Différence avec *dicere* « non idem loqui esse quod dicere :... disputandi ratio et loquendi dialecticorum, oratorum autem dicendi et ornandi » (*Orat.* 32, 113). — *Meis*, à cause de la différence d'âge et d'habitudes.

5-6. *Commodius etiam*, s.-ent. *faciamus*. Ces grands personnages n'oublient pas qu'ils sont magistrats ou sénateurs, et ne sauraient se coucher sur l'herbe comme Socrate. Leur dignité veut qu'ils prennent place sur des coussins (*pulvinos*, à distinguer de *pulvinaria*, dont l'usage était sacré et réservé aux statues des dieux dans les *lectisternia*). — *Quae erant*, l'indicatif, parce que le renseignement est donné par Cicéron lui-même et ne fait pas partie du discours indirect.

§§ 29-96. **Première partie de la discussion.** — I. Opinion de Crassus (§§ 30-74).

7. *Pristino* remplace *hesterno* dans un récit : « la veille » (Cés., *B. G.* IV, 14, 3 : « milites nostri pristini diei perfidia incitati »); mais aussi « hier » par rapport à aujourd'hui (Cic., *in Cat.* II, 3, 6 : « ne illi vehementer errant, si illam meam pristinam lenitatem perpetuam sperant futuram »).

8. *Solebat*. Cotta y revenait sou-

de studio dicendi intulisse. [30] Qui cum ita esset exorsus, non sibi cohortandum Sulpicium et Cottam, sed magis utrumque collaudandum videri, quod tantam iam essent facultatem adepti, ut non aequalibus suis solum anteponerentur, sed cum maioribus natu compararentur : Neque vero mihi quicquam, inquit, praestabilius videtur quam posse dicendo tenere hominum coetus, mentes allicere, voluntates impellere quo velit, unde autem velit deducere. Haec una res in omni libero populo, maximeque in pacatis tranquillisque civitatibus, praecipue semper floruit semperque dominata est. [31] Quid enim est aut tam admirabile

NC. 7. *coetus* omis par M g. Mais il est difficile de le considérer comme une glose (Harnecker). Un commentateur ne peut avoir eu l'idée d'expliquer *tenere hominum mentes*, locution très claire, et de l'expliquer par *tenere hominum coetus*, qui n'est justement pas une locution courante. Celle-ci a cependant sa raison d'être ; c'est l'idée générale dont *mentes allicere* et *voluntates impellere* (séduire les intelligences, entraîner les volontés) sont les expressions particulières. — 9. *maximeque* L ; *maxime* M.

vent; c'était une date mémorable dans ses souvenirs.

1. *Intulisse*, « avait introduit, fait tomber la conversation sur ». — C'est ici que commence vraiment le dialogue, qui portera sur la conception à se faire de l'éloquence et les moyens d'atteindre à la perfection de l'art. Il est tout naturel que Crassus, de par la supériorité de son talent et la hauteur de ses vues, dirige le débat et prenne le premier la parole. Il débute par un éloge enthousiaste de l'éloquence dont s'inspirera plus tard l'Aper du *Dialogue des Orateurs*. (Cf. Tacite, ch. 5 et suiv.) Les deux passages doivent être rapprochés. — Cf. aussi Quintil., II, 16, 17.

2. *Cohortandum*, au lieu de *cohortandos*. Voir Riemann, *Synt.* § 23 b, p. 50. — *Magis* et non *potius*. Car *potius* indiquerait qu'au lieu de faire la première des deux choses (la *cohortatio*), il faut faire plutôt — et seulement — la seconde (la *collaudatio*). Or Cicéron ne renonce pas à exhorter; mais il veut encore plus louer ses jeunes amis (*magis collaudare quam cohortari*).

5-6. *Neque vero*. Cf. 1, 2.

7. *Posse dicendo tenere hominum coetus* (*de Off.* I, 33, 121 : « populum contionibus tenere »). Voir NC. — Cette faculté de tenir un auditoire dans sa main, de le tourner et retourner en tous sens (*impellere quo velit, unde velit deducere*), paraissait aux anciens le plus merveilleux effet de la parole, et l'art qui produisait de tels résultats était, à leurs yeux, le premier de tous les arts (*regina rerum oratio*, Quintil., I, 12, 18).

8. *Velit* (subjonctif par attraction modale) a pour sujet le sujet de l'infinitif *posse*, régulièrement sous-entendu quand il est une personne indéterminée (*aliquem* ; en français *on*). La correction de *velit* en *velis* est donc parfaitement inutile.

9. *Una*, « entre toutes, par excellence », fait pléonasme avec *praecipue floruit* et avec *dominata est* (qui contient aussi une idée superlative). Le cas n'est pas rare chez Cicéron; cf. plus bas §§ 33 et 99. — *Maximeque in pacatis*. Sur la pensée elle-même et l'opposition, au moins apparente, de cette phrase avec la thèse de Tacite dans le *Dialogue des Orat.* (§ 40), cf. 4, 14 et le commentaire.

11. *Dominata est*. Expression habituelle à propos de l'éloquence, comme *regnare* à propos des orateurs. Sur cette souveraineté de la parole qui a toujours frappé les esprits, cf. plus haut note 7. — *Quid*

quam ex infinita multitudine hominum exsistere unum, qui id, quod omnibus natura sit datum, vel solus vel cum perpaucis facere possit? aut tam iucundum cognitu atque auditu quam sapientibus sententiis gravibusque verbis ornata oratio et polita? aut tam potens tamque magnificum quam populi motus, iudicum religiones, senatus gravitatem unius oratione converti? [32] Quid tam porro regium, tam liberale, tam munificum quam opem ferre supplicibus, excitare adflictos, dare salutem, liberare periculis, retinere homines in civitate? Quid autem tam necessarium quam tenere semper arma, quibus vel tectus ipse esse possis vel provocare improbos vel te ulcisci lacessitus? Age vero, ne

NC. 2-3. *perpaucis* HE²L ; *paucis* m. — 12. *improbos* L ; *integros* M Lag. 32-a.

enim est... Cf. Tacite, *Dial.* ch. 6 : « quod gaudium consurgendi assistendique inter tacentes et in unum conversos! etc. ».

1. *Exsistere*, au sens premier du mot, « s'élever au-dessus de, sortir de, se montrer ». — *Unum*. Au-dessus de cette foule, l'orateur se dresse lui tout seul (*unus* opposé à l'immense auditoire), pour faire ce qu'il est seul alors, ou presque seul (*solus vel cum perpaucis*), à pouvoir faire : amener au plein effet de sa puissance cette parole que la nature a cependant accordée à tous les hommes. — *Sit*, attraction modale.

3-4. *Cognitu atque auditu*, charmer l'esprit par le fond du discours, l'oreille par la forme (cf. II, 8, 33). Opposition reprise avec *sapientibus sententiis* et *gravibus verbis*. — L'adjectif *ornata* suffisait pour la pensée ; *polita* est ajouté pour la cadence et la symétrie.

5. *Aut tam potens tamque magnificum*. Selon les cas, trois difficultés, diverses mais également grandes, sont à vaincre : *motus*, les passions impétueuses du peuple qu'il faut dompter ou orienter dans le sens de ses désirs; *religiones*, les scrupules des juges retenus par la lettre de la loi et dont il faut emporter les hésitations; *gravitas*, les solides réflexions, la ferme prudence du sénat si malaisé à ébranler dans sa ligne de conduite. Triompher de ces obstacles, c'est faire éclater le magnifique pouvoir (*potens et magnificum*) de l'éloquence. (Il n'est toujours point question de l'éloquence démonstrative, cf. § 22.)

7. *Quid tam porro regium*. Ainsi placé, *porro* (« en continuant, de plus ») disparaît un peu lui-même, mais fait ressortir *regium*. Cf. des exemples analogues, 15, 65; 18, 82 ; II, 71, 288, etc.; *pro Cael.* 7, 16 : « tam Caelius amens fuisset ». — Pour le sens de *regium*, cf. Ovide, *Pont.* II, 9, 11 : « regia, crede mihi, res est succurrere lapsis ». Nous dirions : c'est être « chevaleresque ». Le mot s'applique surtout à *opem ferre supplicibus* et *excitare adflictos*. — *Excitare adflictos*, « relever ceux qui sont à terre » (cf. 37, 169). — *Retinere in civitate*, « les préserver de l'exil », comme fait Cicéron, en plaidant par exemple pour le poète Archias. Résume et précise en partie ce qui précède.

11-12. *Vel provocare improbos*. Cf. II, 9, 35 ; *in Catil.* III, 12, 28 : « omnes improbos ultro semper lacessamus »; *Div. in Caec.* 21, 70. Voir NC. — Tacite reprend à son compte cette phrase et la précédente (*Dial.* 5) : « Quid est tutius quam eam exercere artem, qua semper armatus praesidium amicis, opem alienis, salutem periclitantibus, invidis vero et inimicis metum et terrorem ultro ferat, ipse securus et velut quadam perpetua potentia ac potestate munitus? »

12. *Age vero*, formule de transition vive

semper forum, subsellia, rostra curiamque meditere, quid esse potest in otio aut iucundius aut magis proprium humanitatis quam sermo facetus ac nulla in re rudis? Hoc enim uno praestamus vel maxime feris, quod colloquimur inter nos et quod exprimere dicendo sensa possumus. [33] Quam ob rem quis hoc non iure miretur summeque in eo elaborandum esse arbitretur, ut, quo uno homines maxime bestiis praestent, in hoc hominibus ipsis antecellat? Ut vero iam ad illa summa veniamus, quae vis alia potuit

Integros n'a pas de sens. *Integer*, qu'adoptent Friedrich et Wilkins d'après Vassis (II *adnotat.*), n'est lui-même pas satisfaisant : 1° il laisse *provocare* sans régime (on propose alors *integer reos* : Deiter, *Neue Jahrb. f. Phil.*, 1879, p. 790) ; 2° il reprend une idée déjà contenue, en somme, dans *tectus* (si l'orateur est mis à couvert par ses armes, il reste sans dommage). Mais, d'autre part, *improbos* n'a pu se corrompre en *integros*. On est donc amené à croire qu'ils ont existé tous les deux et qu'il y a ici une lacune. Piderit : *quibus vel integer intactusque ipse esse possis vel provocare improbos*, arrangement assez arbitraire. La conjecture de Tittler (*Neue Jahrb.*, 1869, p. 489) est meilleure : *quibus vel tectus ipse esse possis vel protegere integros* (cf. 53, 229) *vel provocare improbos vel...* — 5. *in dicendo* M ; *nos dicendo* Friedrich.

... qui marque gradation pour passer à une idée nouvelle. Cf. II, 12, 51.

1. ***Forum***, ***subsellia***, etc., les différents théâtres de l'activité de l'orateur. Le *forum*, où s'exercent toutes les formes de cette activité, est l'expression générale, décomposée en *subsellia*, les tribunaux (au propre, les bancs des juges, greffiers, plaideurs, avocats, témoins); *rostra*, l'assemblée du peuple; *curiam*, l'assemblée du sénat. *Pro Cluent.* 40, 111 : « rem a subselliis ad rostra detulit ». Termes fréquents (ceux-là ou des termes analogues), pour désigner les grands genres d'éloquence, délibératif et judiciaire. Cf. 9, 35 : « remoto foro, contione, iudiciis, senatu »; III, 23, 86 : « qui forum, qui curiam, qui causas, qui rem publicam spectet ». Parfois le terme général *forum* est omis : 16, 73; III, 17, 63 : « a rostris, a iudiciis, a curia ». — ***Meditere***, singulier amené par *age*. La correction de Bake *meditemur* ne s'impose en aucune façon.

2-3. ***In otio***, cf. 1, 1. — *Proprium humanitatis*, « conforme à l'excellence, à la dignité de notre nature d'hommes. » ***Humanitas***, la culture intellectuelle, ce qui distingue l'homme de la bête. Celui qui est habile à parler, porte à son plus haut degré un avantage que n'importe lequel de ses semblables a déjà sur les animaux. C'est ce qu'explique le raisonnement des deux phrases suivantes. Bake ne semble pas l'avoir compris, quand il suppose interpolés tous les mots : *Hoc enim uno... in hoc hominibus ipsis antecellat*. Déjà dans le *de Invent.* I, 4, 5 : « ac mihi quidem videntur homines... hac re maxime bestiis praestare, quod loqui possunt; quare praeclarum mihi quiddam videtur adeptus is qui, qua re homines bestiis praestent, ea in re hominibus ipsis antecellat ». — *Facetus* vise la forme; *nulla in re rudis* (= *eruditus*) vise le fond : « qui se prête à tous les sujets ».

4. *Uno*. Cf. §§ 30 et 33. — *Vel* sert à renforcer *maxime*.

5. *Sensa* = *cogitata*. Cf. III, 14, 55 : « sensa mentis et consilia ».

7. *Elaborandum*. Cf. §§ 18 et 19.

9. *Ad illa summa*, non pas « remonter au plus haut, dans l'ordre des temps », mais « en venir à ce qui est de la plus haute importance » (*illa* emphatique), au plus grand service rendu par l'éloquence : l'établissement de la civilisation

dispersos homines unum in locum congregare aut a a agrestique vita ad hunc humanum cultum civilemque ducere aut iam constitutis civitatibus leges, iudicia, iura scribere? [34] Ac ne plura, quae sunt paene innumerabilia, nsecter, comprehendam brevi : sic enim statuo, perfecti toris moderatione et sapientia non solum ipsius dignitem, sed et privatorum plurimorum et universae rei blicae salutem maxime contineri. Quam ob rem pergite, facitis, adulescentes, atque in id studium, in quo estis, umbite, ut et vobis honori et amicis utilitati et rei blicae emolumento esse possitis.

C. 2. *ad hunc* M²L ; *in hunc* m ; *ad* omis par M¹ Lagg. 13, 36. — 4. *describere* *discribere* H¹R, accepté par Friedrich et Stangl, mais à tort : voir le Comtaire.— 7. *et plurimorum* M. — 11. *possitis* Mss; *possit* Friedrich (sujet *studium*).

formation des sociétés. Scævola stera un peu plus loin (§§ 35 et) et attribuera ce résultat à l'influence sages, non des orateurs. Mais la gence est plus apparente que réelle. ivre III (ch. 15 et suiv.) où la pene Crassus se complète, nous voyons our lui, à l'origine et même jusqu'à

cf. III, 20, 76; pour *discribere*, cf. 13, 58; II, 71, 288.

5. *Brevi* = διὰ βραχέων, « en peu de mots, en bref » ; et non *brevi tempore*.

6. *Moderatione et sapientia*, hendiadys, comme 2, 8 : *consilio ac sapientia*. Ici « sage direction des affaires ». Pour le sens de *moderatio*, cf. 5, 18; *de Nat.*

IX. [35] Tum Scaevola comiter, ut solebat : Cetera, inquit, assentior Crasso, ne aut de C. Laelii soceri mei aut de huius generi aut arte aut gloria detraham; sed illa duo, Crasse, vereor ut tibi possim concedere : unum, quod ab oratoribus civitates et initio constitutas et saepe conservatas esse dixisti; alterum, quod remoto foro, contione, iudiciis, senatu statuisti oratorem in omni genere sermonis et humanitatis esse perfectum. [36] Quis enim tibi hoc concesserit, aut initio genus hominum in montibus ac silvis dissipatum, non prudentium consiliis compulsum potius

NC. 4. *aut* M[1] ; *haud* M[2]m. — *possum* m. — 5. *et ab initio* L. — 7. *omni* omis par M. — 10. *prudentium* omis par M.

1. *Comiter, ut solebat*, « avec son habituelle douceur, son ton affable et bienveillant ». Des traits de ce genre sont fréquents dans le *Dialogue* de Tacite pour peindre le caractère et l'attitude des personnages; on les voudrait plus nombreux dans celui de Cicéron. — En revanche l'auteur prête toujours à Scævola des opinions et un langage en rapport avec son âge, son tour d'esprit, sa situation de jurisconsulte et d'augure.

2-3. A remarquer l'emploi répété de *aut* pour séparer non seulement deux membres de phrase (*aut de C. Laelii aut de huius generi*), mais en même temps les parties d'un de ces membres (*aut arte aut gloria*). Exemples analogues : §§ 13, 36, 190, etc.

3. *Huius generi*, « mon gendre que voici », Crassus. — *Detraham*, pris absolument (sans *quicquam* ou *aliquid*). Cf. *ad Fam.* III, 8, 5 : « si... de tua fama detrahere unquam cogitassem »; *Acad.* II, 5, 15 : « Socrates autem de se ipse detrahens ».

4. *Vereor ut...*, exactement « je me demande avec crainte comment je peux... ». Sur le sens de *ut*, cf. Riemann *Synt.* § 188, Rem. II, p. 314 et note 2.

5. *Initio* ne s'oppose pas strictement à *saepe*, mais à un *postea* sous-entendu. — *Conservatas*, non *servatas*. L'idée est de maintenir la cité dans son premier état, qui était excellent; *servatas* est la conséquence.

6. *Remoto*, non pas délaissé en fait par l'orateur; mais laissé de côté par nous dans la discussion. « Pour ne rien dire de », d'où « indépendamment de ». — Sur *foro*, cf. § 32.

7-8. *In omni genere sermonis et humanitatis* répond à *quid magis proprium humanitatis quam sermo facetus ac nulla in re rudis* du § 32. *Humanitas* prend un sens voisin du grec παιδεία, du latin *eruditio* ou *institutio in bonas artes*; cf. A. Gelle, 13, 17 (16).

10. *Dissipatum*, *compulsum*, *delenitum*. Il faut construire : *Quis concesserit genus hominum in silvis dissipatum se saepsisse non compulsum potius quam delenitum*; et la tournure *non... potius quam* équivaut à *non compulsum sed delenitum* (cf. la phrase suivante *non a sapientibus sed a disertis*). Remarquer que l'idée importante est exprimée non par l'infinitif, mais par les deux derniers participes. En français on intervertira le rapport des formes verbales : Comment croire que les hommes, en venant s'enfermer dans les villes, n'aient pas été chassés de leurs forêts par les arguments des sages, mais aient cédé à l'attrait de la parole ? — *Disertorum oratione* aurait pu dépendre de *compulsum*; néanmoins *delenitum* ajoute une nuance : La raison se fait obéir impérieusement (*compellit*); l'éloquence use de charmes et de séductions (*delenit*). Sans compter que, pour le rythme de la période, il est conforme

quam disertorum oratione delenitum se oppidis moenibusque saepsisse? aut vero reliquas utilitates aut in constituendis aut in conservandis civitatibus non a sapientibus et fortibus viris, sed a disertis ornateque dicentibus esse constitutas? [37] An vero tibi Romulus ille aut pastores et convenas congregasse aut Sabinorum conubia coniunxisse aut finitimorum vim repressisse eloquentia videtur, non consilio et sapientia singulari? Quid? in Numa Pompilio, quid? in Servio Tullio, quid? in ceteris regibus, quorum multa sunt eximia ad constituendam rem publicam, num eloquentiae vestigium apparet? Quid? exactis regibus, tametsi ipsam exactionem mente, non lingua perfectam L. Bruti

NC. 2. *aut* L; *atq* : H; *at* E m. — 4. *et ornate* L. — 6. *conubia* P, *cõnubia* O; *coniugia* M. — 8. *quid enim in* M. — 9. *tullo* H[1], corrigé par H[2]. — 12. *lingua non mente* Weber (cité par Friedrich).

aux habitudes de Cicéron de donner à chaque substantif un verbe qui l'accompagne. — *Discrtorum* sera distingué de *eloquentium* au § 94; ici les deux mots sont synonymes.

2. *Vero* renforce simplement *aut*. Sur la répétition de *aut*, cf. § 35. — *Reliquas* contient en lui-même l'idée de *postea*, qui s'opposerait à *initio* de la phrase précédente. — *Utilitates*, les fondations, les institutions utiles, comme le *ius conubii* accordé aux Sabins.

4-5. *Constitutas*, dans la même phrase que *constituendis*, mais assez loin de lui pour que la répétition ne soit pas choquante. — *An*. Interrogation double dont le premier membre est sous-entendu. Ce premier membre sera, par exemple : « croyez-vous autre chose », et *an* répond à cette idée : « ou bien croyez-vous...? » En d'autres termes : « croyez-vous par hasard que Romulus...? »; et l'on attend une réponse négative.

6. *Conubia*, le mariage considéré du point de vue légal; *coniugia*, une union, un mariage quelconque. De là *Sabinorum*, non *Sabinarum*, car c'est avec le *peuple* sabin que s'établit le *ius conubii*. — *Conubia coniunxisse* = *conubia coniungendo effecisse*.

7-8. *Eloquentia videtur, non consilio*. L'asyndeton oppose souvent avec plus de force deux termes ou deux phrases qu'une conjonction adversative. Cf. 13, 55; 14, 62. — *Consilio ac sapientia*, expression un peu toute faite; cf. § 8. — *Quid?.. quid?* comme au § 39. Effet d'insistance produit par la répétition et destiné à emporter la conviction de l'interlocuteur.

9. *Multa*. Ce sont les *utilitates* du § 36.

11-12. *Tametsi ipsam exactionem... cernimus* forme parenthèse. La pensée générale est celle-ci : « Après l'expulsion des rois je vois partout présider la sagesse, la parole nulle part ». Puis Cicéron intercale comme rectification une idée particulière qui lui vient à l'esprit : « mais déjà cette expulsion elle-même fut l'œuvre du génie avisé, non de l'éloquence de Brutus »; et la pensée principale, après la parenthèse, reprend selon l'habitude au moyen de *sed*. — Il y a évidemment un peu de gène dans l'allure de la phrase. De plus dans le *Brutus* il est dit (14, 53) que le premier Brutus, l'ancêtre, ne manquait pas d'éloquence. D'où cette conjecture ingénieuse : *tametsi... lingua, non mente perfectum*. Scævola reconnaîtrait que la révolution

esse cernimus, sed deinceps omnia nonne plena consiliorum, inania verborum videmus? [38] Ego vero si velim et nostrae civitatis exemplis uti et aliarum, plura proferre possim detrimenta publicis rebus quam adiumenta per homines eloquentissimos importata. Sed ut reliqua praetermittam, omnium mihi videor, exceptis, Crasse, vobis duobus, eloquentissimos audisse Ti. et C. Sempronios, quorum pater, homo prudens et gravis, haudquaquam eloquens, et saepe alias et maxime censor saluti rei publicae fuit. Atque is non accurata quadam orationis copia, sed nutu atque verbo libertinos in urbanas tribus transtulit; quod

NC. 10. *atquis* H; *adquis* E[1]; *atqui* E[2] Lag. 36 l e; *atque* g; *atq ; ui* o[1]; *atque is* autres Mss. — *nuda* M (*nudā* H[1]).

elle-même, due à l'éloquence de Brutus, contredit sa thèse, confirmée d'ailleurs par toutes les périodes suivantes (*deinceps*, cf. § 25). Mais : 1° les faits cités dans le *Brutus*, à les bien considérer, prouvent plus l'intelligence du personnage (*prudentia*) que son talent d'orateur; 2° dans une conversation les idées s'expriment à mesure qu'elles naissent : de là parfois un léger embarras, qui ne doit pas étonner. — *Exactio*, seul exemple du mot chez Cicéron, en ce sens. — *L. Bruti*, placé après *perfectam*, comme si l'auteur se ravisait et, pour être plus précis, ajoutait un nom propre dont la phrase pouvait à la rigueur se passer : « cette révolution, œuvre de la sagesse et non de l'éloquence (de la sagesse de L. Brutus, pour parler avec exactitude) ».

4-5. *Detrimenta*. Cf. *de Inv*. I, 1, 1 : « cum... nostrae rei publicae detrimenta considero,.. non minimam video per disertissimos homines invectam partem incommodorum ». — *Importata*, en mauvaise part (comme *invectam* dans la citation précédente). Ne s'applique donc bien qu'à *detrimenta*.

8. *Pater... haudquaquam eloquens*. Cicéron dira le contraire *Brut*. 20, 79 : « quem civem cum gravem tum etiam eloquentem constat fuisse ». C'est que dans le *de Oratore* il le compare à ses fils (*omnium eloquentissimos*); et que dans le *Brutus*, d'autre part, il a besoin de grossir le plus possible la liste des bons orateurs romains. — Ce père, Ti. Sempronius Gracchus, gendre du premier Africain, vainqueur des Espagnols et des Sardes, deux fois consul en 177 et 163, censeur en 169, eut une grande réputation de sagesse (Tite-Live, XL, 35; 47 et suiv. ; XLI, 6 et suiv.).

10-11. *Accurata*. Cf. Tacite, *Dial*. 6 : « accuratam meditatamque profert orationem ». — *Nutu*, par un signe de tête, expression de sa volonté. Cf. 43, 194 : « auctoritate nutuque legum »; Tite-Live, XXXIV, 62, 18. — *Verbo*, « d'un mot ». Il y aurait gradation, si *nutu* était placé après *verbo*; mais Cicéron a considéré *nutu atque verbo* comme un tout, où l'ordre des mots importe peu. *Uno* est volontiers supprimé avec *verbo* (II, 7, 27; 66, 268); même suppression avec *vox* et les désignations de temps *annus*, *mensis*, *dies*.

11. *In urbanas tribus*, plus exactement dans une seule des quatre tribus urbaines, la tribu Esquiline (Tite-Live, XLV, 15). Déjà en 304 le censeur Q. Fabius avait renfermé dans les quatre tribus urbaines la classe des pauvres, jusque-là répandue dans toutes les tribus de la campagne et de la ville. En 220 on traita de même les affranchis, qui devenaient chaque jour plus nombreux. Sempronius Gracchus n'eut qu'à rendre plus sévères

nisi fecisset, rem publicam, quam nunc vix tenemus, iam diu nullam haberemus. At vero eius filii, diserti et omnibus vel naturae vel doctrinae praesidiis ad dicendum parati, cum civitatem vel paterno consilio vel avitis armis florentissimam accepissent, ista praeclara gubernatrice, ut ais, civitatum, eloquentia, rem publicam dissipaverunt. X. [39] Quid? leges veteres moresque maiorum; quid? auspicia,

NC. 6. *eloquentia* entre crochets chez Kayser. — 7. *moresque* M ; *mosque* L (Ellendt, Henrichsen, Orelli ; expression ordinaire, en effet, pour dire les coutumes des ancêtres au sens collectif ; cf. cependant *mores* à côté de *leges* 11, 48 ; III, 20, 76 ; *Part. Or.* 37, 130.

les dispositions antérieures : au lieu de les laisser dans les quatre tribus urbaines, il les versa dans une seule. Il aurait voulu sans doute aller encore plus loin et leur retirer complètement le droit de suffrage ; mais il en fut empêché par son collègue C. Claudius Pulcher. Du moins Fabius et lui avaient-ils assuré la prépondérance du sénat dans l'assemblée des 35 tribus, puisqu'on y votait par tribu et que les riches, maîtres des tribus rustiques, disposaient de 31 voix. Les aristocrates (comme Scævola) surent toujours gré à Sempronius Gracchus d'avoir contribué à sauver la république.

1-2. *Quam nunc vix tenemus.* Cicéron fait-il allusion ici à la condamnation de P. Rutilius Rufus en 92 (Piderit), « qu iudicio convulsam penitus scimus esse rem publicam (*Brut.* 30, 115) ? A-t-il en vue les tentatives de l'année 100 faites par Saturninus et Glaucia (Sorof) ? En réalité, il ne songe à aucun fait particulier, mais au malaise général dont souffre l'État et aux troubles presque continuels qui l'ont agité depuis les réformes des Gracques. Cf. *de Re publ.* V, 1, 2 : « rem publicam verbo retinemus, re ipsa vero iam pridem amisimus ». — *Nullam*, plus énergique que le simple *non* = *omnino non*. Cf. 2, 8 ; *in Catil.* I, 7, 16 : « misericordia, quae tibi nulla debetur ». — *At vero*, pour marquer la plus forte opposition : « mais au contraire ».

3. *Vel naturae.* Velleius Paterc., II, 2, 2, à propos de Tibérius : « vir alioqui vita innocentissimus, ingenio florentissimus, proposito sanctissimus, tantis denique adornatus virtutibus, quantas perfecta et natura et industria mortalis condicio recipit ».

4. *Avitis armis.* Après la sagesse politique du père (*paternum consilium*), les exploits militaires de l'aïeul, Scipion le premier Africain, qui avait marié sa fille Cornélie à Sempronius Gracchus.

5. *Ista*, démonstratif de la 2e personne (celle dont *tu* parles), avec sens péjoratif et ironique renforcé par *praeclara*. Cf. en français : « cette belle régulatrice ou directrice des cités ».

6. *Dissipaverunt*, non pas tant « renverser, détruire » que « dissiper un patrimoine, gaspiller des richesses » (*Philipp.* II, 3, 6 : « cum tu reliquias rei publicae dissipavisses »). Le mot désigne les distributions que les Gracques voulaient faire des terres du domaine public, les colonisations, toutes les dépenses qu'ils demandaient pour le peuple et dont le trésor aurait payé les frais. — Sur le rôle politique des Gracques Cicéron a varié d'opinion. A propos de la loi agraire de Rullus, il leur adresse des éloges, naturellement (II, 5, 10) : « non sum autem ego is consul, qui ut plerique nefas esse arbitrer Gracchos laudare.... » Mais en général il leur est défavorable ; ses préférences politiques, qui l'inclinent vers le parti conservateur, et son goût de la paix lui montrent surtout en eux des agitateurs (*Acad.* II, 5, 15 ; *Brut.* 27, 103 etc.). Néanmoins il loue toujours leur éloquence ; il parle même avec enthousiasme du talent de Gaius (*Brut.* 33, 125-127).

7. *Quid? leges* etc. répond aux pa-

quibus [et] ego et tu, Crasse, cum magna rei publicae salute praesumus; quid? religiones et caerimoniae; quid? haec iura civilia, quae iam pridem in nostra familia sine ulla eloquentiae laude versantur, num aut inventa sunt aut cognita aut omnino ab oratorum genere tractata?[40] Equidem et Ser. Galbam memoria teneo, divinum hominem in dicendo, et M. Aemilium Porcinam et C. ipsum Carbonem,

NC. 1. *et ego* Lagg. 2, 13, 32. — *crasse* omis par M; entre crochets chez Friedrich.

roles de Crassus § 33 : « quae vis alia potuit... leges, iudicia, iura describere ». — Sur *quid* répété, cf. § 37. — *Leges moresque*, les lois écrites et les simples coutumes, fondement du droit divin (*auspicia, religiones, caerimoniae*) aussi bien que du droit humain (*iura civilia*).

1-2. *Auspicia quibus.... praesumus.* Se rappeler le surnom de Scævola, dit l'Augure. Crassus n'est pas mentionné ailleurs comme ayant été revêtu de cette même dignité. Des autres magistrats on disait *habere auspicia*, mais des augures *praeesse auspiciis*. Sur les auspices et les augures, voir Bouché-Leclercq, *Inst. rom.* VI, 7, p. 532 et suiv. — Scævola atténue, en l'appliquant aussi à Crassus, ce que l'expression *cum magna rei p. salute* aurait eu de peu modeste. Mais d'autre part, il tient à se nommer à côté de son gendre, pour bien montrer qu'on peut rendre de grands services à la république sans être un orateur.

2. *Religiones et caerimoniae* = *religionum caerimoniae*, hendiadys.

4. *Versantur.* La famille des Scævolas est une famille de jurisconsultes. Voir la Notice biographique, p. LXXVIII.

5. *Omnino* prend du voisinage de *num* (est-ce que par hasard?) le sens de « en quoi que ce soit, le moins du monde ». — *Ab oratorum genere*, comporte une nuance de mépris, « la bande des orateurs » (cf. *pro Flacc.* 4, 9). L'ablatif dépend également des trois participes *inventa, cognita, tractata* : hyperbate non sans exemples (52,226; II, 75, 304; III, 19, 71).

6. *Ser. Galbam.* Orateur remarquable surtout par sa fougue et son pathétique. Pendant sa préture en Espagne, il avait conclu une convention avec les Lusitaniens qui venaient de le vaincre, leur avait distribué des terres, puis, les ayant dispersés et désarmés, en avait massacré 7000. A son retour, accusé par L. Scribonius Libo et le vieux Caton, il ne dut son salut qu'à son art d'émouvoir la pitié des juges. Cf. 53,227; II, 65,263; *Brutus*, §§ 80, 82 et 87-91. — Sur le sens de *divinum*, cf. *divinitus*, § 28.

7. *M. Aemilium Lepidum Porcinam.* Cf. *Brut.* 25, 96 : « hoc in oratore Latino primum mihi videtur et levitas (le poli de l'expression) apparuisse illa Graecorum et verborum comprehensio (la période) et iam artifex, ut ita dicam, stilus. » Il brillait donc surtout par les qualités du style; car au point de vue du fonds, ses discours, d'après ce que dit Scævola, laissaient à désirer. — *Carbonem.* C. Papirius Carbo, tout d'abord ardent défenseur du peuple et ami des Gracques, orateur à la voix sonore, à la parole rapide et mordante (34,151; III, 7, 28; *Brut.* 27, 103 et 104-106); triumvir chargé de l'exécution de la loi agraire, tribun en 131 et soupçonné de complicité dans l'assassinat de Scipion Emilien (129). Plus tard, devenu consul (120), il passa du côté des nobles et se fit même l'avocat d'Opimius, le meurtrier de Gaius Gracchus. Il n'en fut pas moins accusé l'année suivante (119) par le jeune Crassus, âgé de 21 ans (*adulescentulus*), pour son ancienne participation aux réformes de Tibérius. Il fut condamné et, d'après Cicéron, obligé de se tuer (*ad Fam.* IX, 21, 3; *Brut.* 27, 103); d'après Valère Maxime (III, 7, 6), il dut seulement s'exiler.

quem tu adulescentulus perculisti, ignarum legum, haesitantem in maiorum institutis, rudem in iure civili; et haec aetas nostra praeter te, Crasse, qui tuo magis studio quam proprio munere aliquo disertorum ius a nobis civile didicisti, quod interdum pudeat, iuris ignara est.

[41] Quod vero in extrema oratione quasi tuo iure sumpsisti, oratorem in omnis sermonis disputatione copiosissime versari posse, id, nisi hic in tuo regno essemus, non tulissem multisque praeissem, qui aut interdicto tecum

NC. 3. *nostra* Mss; *uostra* H (adopté par Friedrich). — 8. *a tuo* M g Lag. 32 a. — 9. *praeessem* Mss; *praeiēm* E[1] : *praeissem* Lambin (et les éditeurs modernes, sauf Wilkins).

1. ***Perculisti*** fait peut-être allusion, non seulement à la victoire de Crassus, mais à la fin tragique de Carbo (crue telle par Cicéron). Cf. II, 70,285. « Scipionis illius qui Ti. Gracchum perculit. »

2. ***Institutis*** = ***moribus***. Rappelle *mores maiorum* du § 39. C'est toujours le droit non écrit, traditionnel, appuyé sur les coutumes (opposé au droit écrit dans les lois).

3-4. ***Tuo studio, proprio munere***, ablatifs de cause rattachés directement, sans participe, à un verbe transitif. Tournure assez rare, et qui demande au moins que le substantif à l'ablatif désigne une passion ou un sentiment : *ira, odio, timore, studio* (cf. *amore* 58,247). *Proprio munere* est entraîné par *studio* qui précède.

5. ***Quod interdum pudeat*** se rapporte à ce qui suit *iuris ignara est*. Le subjonctif marque la conséquence = *ita ut id pudeat* : « ignorante à un point qui fait rougir ». — *Pudere*, « remplir de honte », est employé personnellement avec un sujet neutre exprimé, comme assez souvent dans le latin archaïque. Cf. Térence, *Ad.* 754 : « non te haec pudent? » On trouve encore chez Cicéron, *Tusc.* V, 28, 81 : « sapientis est... proprium nihil, quod paenitere possit, facere ». Scævola, un homme de la vieille époque, continue à se servir de quelques anciennes tournures.

6. ***In extrema oratione***. Pas tout à fait exact; Scævola fait allusion à une idée exprimée par Crassus au § 32, c.-à-d. dans la 1[re] partie de son discours; mais l'inexactitude est excusable dans la conversation, et de plus Scævola a surtout présent à l'esprit l'ordre dans lequel il a annoncé lui-même (§ 35) qu'il répondrait à son interlocuteur *unum... alterum*. — ***Quasi tuo iure***, « comme si tu y étais légalement autorisé, comme de plein droit »; expression juridique plaisamment empruntée par Scævola, comme beaucoup d'autres dans ce chapitre, au langage de sa profession. Cf. *de Offic.* I, 1, 2; *Philipp.* VIII, 7, 20.

6-7. ***Sumpsisti***, comme *sumere sibi*, « s'attribuer, prendre sur soi. » — ***In omnis sermonis disputatione***, « les discussions qui trouvent place dans toute espèce d'entretiens », c.-à-d. toutes les matières possibles.

8. ***Regno***, « domaine ». Crassus est sur ses terres maître absolu, pouvant s'arroger tous les droits. Cf. Virg., *Buc.* I, 69 : « Post aliquot mea regna videns mirabor aristas »; et Horace dans son domaine (*Ep.* I, 10, 8) : « vivo et regno. »

9. ***Praeissem*** offre un sens beaucoup plus intéressant que le *praeessem* des mss, lequel est un peu plat. Scævola s'amuse ici à parler sa langue technique de jurisconsulte; et l'expression a pu d'autant mieux échapper aux copistes qu'elle était plus spéciale et de nuance plus délicate. *Praeesse*, c'est simplement se mettre à la tête des opposants; mais *praeire* (auquel on adjoint souvent *voce* ou *verbis* si le verbe a le sens neutre, *verba* ou *carmen* s'il a le sens actif), c'est leur dicter les formules nécessaires qu'ils n'auront qu'à

contenderent aut te ex iure manum consertum vocarent, quod in alienas possessiones tam temere irruisses. [42] Agerent enim tecum lege primum Pythagorei omnes atque De-

NC. 1. *manu* M.

répéter, de même que les plaideurs devaient autrefois reproduire mot pour mot, afin de ne pas perdre leur procès, les termes exacts que leur avait soufflés le jurisconsulte. Scævola n'agit pas directement; ce n'est pas un belliqueux; mais de la coulisse où il demeure, il fait agir les autres : ce qui est conforme à son caractère et à son rôle.

1. *Contenderent interdicto.* Cette foule de plaideurs ligués contre Crassus pourrait le poursuivre de plusieurs façons : 1° se mesurer avec lui au moyen d'une ordonnance du préteur. Le préteur rendait un édit (c'était à l'origine une défense : *interdictum retinendae* ou *recuperandae possessionis*), et sur cette base s'engageait le procès. Les juges recherchaient si l'on était ou n'était pas en règle avec l'édit. — 2° *Ex iure manum consertum vocarent.* Autre moyen : appeler l'adversaire hors du tribunal du préteur (dans cette formule *ius* = *locus in quo ius redditur* : *Dig.* I, 1, 11); l'assigner, lorsqu'il s'agit, comme ici, d'une affaire de possession et d'un terrain contesté, sur le lieu même de la contestation. Aulu-Gelle, XX, 10, 7 : « Manum conserere... De qua re disceptatur in re praesenti, sive ager sive quid aliud est, cum adversario simul manu prendere et in ea re sollemnibus verbis vindicare, id est vindicia. Correptio manus in re atque in loco praesenti apud praetorem ex XII tabulis fiebat... Sed postquam praetores, propagatis Italiae finibus..., proficisci vindiciarum dicendarum causa ad longinquas res gravabantur, institutum est contra XII tabulas tacito consensu, ut litigantes non in iure apud praetorem manum consererent, sed ex iure manum consertum vocarent, id est alter alterum ex iure ad conserendam manum in rem, de qua ageretur, vocaret atque, profecti simul in agrum de quo litigabatur, terrae aliquid ex eo, uti unam glebam, in ius in urbem ad praetorem deferrent et in ea gleba, tanquam in toto agro, vindicarent. » Les formules consacrées que prononçaient les plaideurs en touchant l'objet symbolique (motte de terre, brique, pierre, branche enlevée à l'endroit en litige), nous ont été conservées par Cicéron, *pro Mur.* 12,26 : « Fundum, qui est in agro qui Sabinus vocatur, ego ex iure Quiritium meum esse aio; inde ibi ego te ex iure manum consertum voco », disait le demandeur. Et le défendeur de son côté : « Unde tu me ex iure manum consertum vocasti, inde ibi ego te revoco. »

2-3. *Agerent lege*, emploieraient contre toi une *legis actio*, c'est-à-dire cette vieille et solennelle procédure, qui vient justement d'être indiquée (note précédente). On appelait *legis actio* une requête présentée par le demandeur et reproduisant les termes mêmes de la loi invoquée. Voir Bouché-Leclercq, *Instit. romaines*, V, II, 2, p. 430-433.

3. Les *Pythagorei* ou μαθηματικοί et les *Democritii* ou φυσικοί, avec les *Eleatici* ou μεταφυσικοί, constituent les trois grandes écoles philosophiques en Grèce avant Socrate. Sur Pythagore et Démocrite, voir Croiset, *Histoire de la Littérature grecque*, II, p. 488 et suiv.; IV, p. 174 et suiv. Pythagore est ici le représentant de la philosophie italo-grecque de la Grande-Grèce (cf. II, 37, 154); Démocrite, avec sa théorie des atomes, celui de la philosophie ionienne préoccupée d'expliquer l'univers physique par les éléments de la nature et les propriétés de la matière (*physici*; cf. aussi § 49). Scævola les mentionne spécialement à cause de la réputation qu'ils ont d'être à la fois des savants et des hommes éloquents dans l'exposé de leurs doctrines (*ornati homines in dicendo*). — *Democritii* de Δημοκρίτειοι, la forme ειος donnant *ius* en latin (Δαρεῖος = Darius) aussi bien que *eus* (Pythagorei).

mocritii ceterique in *iure* sua physici vindicarent, ornati homines in dicendo et graves, quibuscum tibi iusto sacramento contendere non liceret. Urgerent praeterea philosophorum greges iam ab illo fonte et capite Socrate : nihil te de

NC. 1. *ceterique in suo physici uindicarent* Mss; *iure suo* Ellendt; *sua in iure* Orelli, Sorof; *in iure sua* Friedrich (ordre des mots plus voisin de la tradition manuscrite). — 1-2. *ornati homines* omis par M; *ornati... graves* entre parenthèses chez Wilkins.

1. *In iure sua vindicarent*, « réclameraient devant le préteur leur bien indûment envahi » (§ 41 : *in alienas possessiones tam temere irruisses*). — *In iure* comme plus haut § 41, *ex iure*), le tribunal du préteur. Cf. Gaius, 2, 96 : « ut nihil... in iure vindicare possint ».

2. *Sacramento*. Autre terme de droit, tiré de l'ancienne procédure. Dans certains procès en revendication de propriété, les plaideurs, pour affirmer la valeur de leurs prétentions respectives, engageaient un pari dont l'enjeu, fixé par la loi, était déposé dans le temple de *Dius Fidius*. Varron, *de Ling. lat.* 5, 180 : « ea pecunia quae in iudicium venit in litibus, sacramentum a sacro...; qui iudicio vicerat, suum sacramentum e sacro auferebat. » L'enjeu du perdant allait primitivement à la caisse des Pontifes; plus tard il fut versé à l'*aerarium*, mais pour les frais du culte. — *Iustum sacramentum*, c'est un dépôt que le préteur déclarait légitime, c'est-à-dire représentant des prétentions fondées. Cf. *pro Cæc.* 33, 97 (« re quaesita et deliberata sacramentum nostrum iustum iudicaverunt »; ils ont jugé notre enjeu légitime, donc ont rendu une sentence en notre faveur); *de Dom.*, 29, 78; *pro Milon.* 27, 74. Ainsi Crassus ne pourrait pas plaider contre les philosophes avec succès (proprement, sans crainte de perdre son enjeu).

3-4. *Urgerent praeterea*. Suit l'énumération, faite avec verve, de toutes les écoles philosophiques qui poursuivraient sans relâche le téméraire Crassus; telle, chez Aristophane, la bande des *Oiseaux* s'abat sur les deux Athéniens coupables d'avoir osé pénétrer dans le domaine réservé des airs. Scævola met surtout en avant les philosophes, parce que la grande prétention de Crassus, qui voit dans la philosophie la source du savoir humain (§ 9), est de l'annexer purement et simplement à l'éloquence (cf. III, 14, 54 et suiv.). — L'ordre suivi par Cicéron dans l'énumération des écoles est l'ordre chronologique : a) les philosophes antésocratiques, b) Socrate, c) les écoles socratiques, dont on peut donner d'après le *de Oratore* (III, 17, 62 et suiv.) le tableau ci-dessous :

SOCRATE

PLATON — ANTISTHÈNE — ARISTIPPE

Platon : Speusippe, Aristote, Xénocrate

Xénocrate : Crantor, Polémon

Polémon : Arcésilas, Carnéade

Antisthène : Cyniques (Diogène), Stoïciens (Zénon)

On voit comment les Stoïciens (§ 43) se rattachent à Socrate. — *Greges* ne doit pas être pris en mauvaise part. Cf. *de Fin.* 1, 20, 65 : « amicorum greges »; *pro Sull.* 27, 77 : « honestissimorum hominum greges. »

4. *Ab illo fonte et capite*. La provenance est marquée par la préposition seule, sans le secours d'un participe comme *ortus* : construction un peu dure. Cf. III, 16, 61, où *orti* est exprimé. — Les deux substantifs *fons* et *caput* sont

rretitum tenerent. Peripatetici autem etiam haec ipsa, e propria oratorum putas esse, adiumenta atque ornaıta dicendi, a se peti vincerent oportere; ac non solum iora, sed etiam multo plura Aristotelem Theophrastumde istis rebus quam omnes dicendi magistros scripsisse nderent. [44] Missos facio mathematicos, grammaticos, sicos, quorum artibus vestra ista dicendi vis ne minima lem societate coniungitur. Quam ob rem ista tanta tammulta profitenda, Crasse, non censeo. Satis id est gnum, quod potes praestare : ut in iudiciis ea causa, mcumque tu dicis, melior et probabilior esse videatur; n contionibus et in sententiis dicendis ad persuadendum

. 2. *putasses adiumenta* M. — 3. *ab se* L. — 8. *concingitur* HO¹; *contingitur* ıpart des Mss. — *quā* M (*que* E¹), *quae ergo* M²; *quare* e; *quam ob rem* L. *esse* HE². — 10. *magnum arbitror* E³. — *potest* M. — 12. *ut in sententiis* L.

Peripatetici. La philosophie d'Arisest une encyclopédie; elle a porté bservation sur la rhétorique comme outes les branches des connaissances ines. De là l'étude particulière qu'en Cicéron et qu'il recommande aux urs : *de Fin.* V, 3, 7 « ad eos igitur pateticos) converte te, quaeso; ex

sicos. Crassus n'était pas entré dans tout ce détail; il avait dit en général (§ 32) : *sermo nulla in re rudis*. Mais Scævola répond bien à la pensée de son interlocuteur. C'est toutes ces connaissances en effet (*artibus* au sens large, comme §§ 5, 6, 9) que celui-ci demande à l'orateur de posséder. De même Cicéron

bonis rebus in vita, nihil de malis, nihil de animi permotionibus, nihil de hominum moribus, nihil de ratione vitae didicisse, nihil omnino quaesisse, nihil scire convincerent. Et cum universi in te impetum fecissent, tum singulae familiae litem tibi intenderent. [43] Instaret Academia, quae, quicquid dixisses, id te ipsum negare cogeret. Stoici vero nostri disputationum suarum atque interrogationum laqueis

NC. 6. *necaret* M, avec omission de *cogeret*.

souvent rapprochés (44, 195; II, 27, 117). Même métaphore à propos de Socrate chez Quintilien, I, 10, 13. — Sur Socrate, considéré comme le père de toutes les écoles ultérieures, voir le tableau indiqué précédemment et III, 16, 60; 17, 62 et suiv.; *de Fin.* II, 1, 1 : « Socrates parens philosophiae iure dici potest ».

1. *De bonis rebus*... l'étude de l'homme moral, l'éthique, à laquelle Socrate bornait la philosophie, renonçant à l'ambition qu'avaient ses prédécesseurs, les physiciens, d'expliquer l'origine des choses. De là le mot connu de Cicéron (*Tuscul.* V, 4, 10) : « Socrates autem primus philosophiam devocavit e caelo et in urbibus collocavit et in domos etiam introduxit et coegit de *vita* et *moribus rebusque bonis et malis* quaerere ». Cf. aussi *Acad.* I, 4, 15; *de Re p.* I, 10, 16.

2. *De ratione vitae.* Chacun a une manière de vivre (*vita*); mais tout le monde n'a pas une manière rationnelle de vivre, en conformité avec des principes philosophiques (*ratio vitae*).

3. *Te nihil scire convincerent.* C'est ainsi, on le sait, que se terminaient les discussions de Socrate avec ses adversaires; l'interlocuteur, poussé dans ses derniers retranchements, finissait par avouer son ignorance. Crassus subira le sort des présomptueux sophistes.

4. *Universi.. singulae familiae.* D'abord tous ensemble, à cause de leur parenté originelle (III, 16, 61 : « cum omnes se philosophi Socraticos et dici vellent et esse arbitrarentur »); puis chaque école séparément, avec ses procédés de discussion particuliers : dans le groupe commun s'étaient formées des familles distinctes, souvent très différentes les unes des autres (cf. *ibid.*).

5. *Academia*, non pas l'Académie telle qu'elle avait été fondée par Platon, mais la doctrine platonicienne modifiée par Arcésilas et Carnéade (la *Moyenne*, puis la *Nouvelle Académie*). Arcésilas (vers 300 av. J.-C.) avait fait sortir le doute des principes du fondateur — d'après Platon, en dehors des « Idées » il n'y a que des « opinions » plus ou moins vaines — et enseigné le *probabilisme*. Puisque nous vivons dans un monde d'apparences, rien n'est vrai, mais aussi tout est probable, et sur chaque question on peut soutenir également le pour et le contre (*in utramque partem disputare*). L'Académie est une école de contradicteurs (cf. 18, 84 : « adversari semper omnibus in disputando »; *Acad.* II, 3, 7); de là dans notre passage : *quicquid dixisses*, etc. — Pour plus de détails, voir Croiset, *Litt. grecque*, V, p. 76-81.

6. *Nostri.* Scævola est un stoïcien, comme on le fut d'ailleurs dans toutes les grandes familles républicaines vouées à l'étude du droit, chez les Mucius Scævola, les Ælius Tubéron, les Sulpicius Rufus. La logique subtile du Portique plaisait à ces juristes, de même que la mâle fermeté de ses principes moraux convenait à leur gravité de citoyens romains. Panætius, l'introducteur du stoïcisme en Italie, avait été le maître direct de Scævola l'Augure (cf. § 45, *Panaetii illius tui*, et § 75; *Brutus*, 26, 101).

7. *Laqueis te irretitum*, à cause des raisonnements captieux de leur dialectique. *Tusc.* V, 27, 76 : « ut iam a laqueis Stoicorum... recedamus ». Sur la logique stoïcienne, voir Zeller, *Philosophie der Griechen* [3], III[e] part., I, p. 63 et suiv.

quo in libro in hoc maxime admirabar Platonem, quod mihi [in] oratoribus irridendis ipse esse orator summus videbatur. Verbi enim controversia iam diu torquet Graeculos homines, contentionis cupidiores quam veritatis. [48] Nam si quis hunc statuit esse oratorem, qui tantummodo in iure aut in iudiciis possit aut apud populum aut in senatu copiose loqui, tamen huic ipsi multa tribuat et concedat necesse est. Neque enim sine multa pertractatione omnium rerum publicarum, neque sine legum, morum,

NC. 1. *in hoc* MPO^2; *hoc* m O^1 (Ellendt, Piderit, Kayser, Adler; mais cf. II, 78, 316). — 2. *oratoribus* sans *in* M Lg^1 Lag. 32-a. — 6. *aut in iudiciis* M (*et in iudiciis* H^1 adopté par Kayser, Piderit, Adler). — 9. *morum* M; *moris* PO vet'; cf. 10, 39.

quo patrono, ut Plato voluit, philosopho succubuit orator). Quand Cicéron dit *oratoribus irridendis*, comme ici, il exagère. Platon n'est pas l'ennemi de toute éloquence; il attaque la parole de Gorgias, art de mensonge, instrument de cupidité et de domination, mais non point celle qui, appuyée sur la morale et la dialectique, se met au service du vrai et du juste. L'expression est plus exacte dans l'*Orator* (13, 42) : « Plato... exagitator omnium *rhetorum* ».

1. *In hoc*. Voir NC.

2. *Oratoribus irridendis*. Régulièrement,

à l'étranger; Romain sérieux et grave, il méprise ces frivoles déclamateurs, amuseurs publics; auteur d'un traité, il entend se séparer absolument des gens d'école et faire œuvre originale. En toute occasion, il affichera le même dédain, et souvent en se servant du même diminutif. Cf. 22, 102; 51, 221.

5. *Nam* explique le *sed ego neque illis assentiebar* du début du § 47.

6. *In iure*, « devant le préteur » (cf. §§ 41 et 42). C'est la première phase de l'instance; le préteur décide, après audition des parties, s'il y a vraiment matière

iuris scientia, neque natura hominum incognita ac moribus, in his ipsis rebus satis callide versari et perite potest. Qui autem haec cognoverit, sine quibus ne illa quidem minima in causis quisquam recte tueri potest, quid huic abesse poterit de maximarum rerum scientia? Sin oratoris nihil vis esse nisi composite, ornate, copiose loqui, quaero id ipsum qui possit assequi sine ea scientia quam ei non conceditis? Dicendi enim virtus, nisi ei, qui dicet, ea de quibus dicet percepta sunt, exstare non potest.

NC. 2. *in his* E²m L. — 6. *copioseque loqui* H²E²; *copiose eloqui* L. — 8. *concedis* H²E. — *ei qui* L; *et qui* M Lag. 32. — 9. *ea* L; *et ea* M (*et* H Lag. 32). — *de quibus* L ; *quae* M (Friedrich, Stangl, Wilkins; mais cf. § 49 *de qua dixit*). — *percepta sint* E² c.

Plus loin, *moribus*, à côté de *natura*, prendra le sens différent de « caractère, manière d'être ». — *Natura*, au singulier (et non *naturis* comme le veut Bake), parce que l'on envisage ici ce qu'elle a de commun en chacun de nous, ses caractères généraux, qui permettent de fonder une science de l'âme humaine.

1-2. *Incognita*. Le composé, formé de *in* négatif et d'un participe, ne s'emploie guère que là où le participe a pris complètement la valeur adjective (par ex. *incultus, indoctus*). Cf. encore cependant (en dehors de cette exception-ci) 21, 96. — *In his ipsis rebus*, comme plus haut *huic ipsi*, « dans ces débats mêmes dont je parle », pour m'en tenir à ceux-là. — *Callide* et *perite* désignent tous les deux l'habileté pratique (cf. *de Nat. deor.* III, 10, 25 : « callidos autem (appello), quorum tanquam manus opere sic animus usu concalluit »).

3-4. *Ne illa quidem minima* (i.e. *satis callide et perite versari*). Voici le raisonnement : Réduisez-vous l'orateur à parler au barreau ou sur la place publique (§ 44) ? 1° L'habileté pratique est un *minimum* exigé de lui ; 2° il ne peut l'atteindre sans connaître la politique, la jurisprudence, la psychologie ; 3° à qui possède cette science du gouvernement, des lois, de l'âme humaine, manque-t-il aucune des notions les plus relevées (*maximarum rerum*, en opposition à *illa minima*) ? Conclusion : l'éloquence, même ordinaire (celle du simple avocat), est impossible sans la haute culture générale.

5-6. *Sin oratoris*. Seconde hypothèse : Cicéron fait un pas de plus : « Bornez-vous d'autre part la fonction de l'orateur à parler avec élégance, à posséder les qualités de forme ? Comme on ne peut discourir de ce que l'on ignore et que la forme est inséparable du fond, l'éloquence devient quelque chose d'universel, l'art de traiter toute espèce de questions (non plus seulement l'art de s'adresser au peuple ou aux juges), et *quiconque* sait exposer les résultats d'une science *quelconque* est bel et bien, quoi que prétendent les philosophes, un *orateur*. »

6. *Composite* s'applique à la belle ordonnance du langage (la période). Cf. *constructio verborum* 5, 17. — *Ornate* et *copiose*, deux expressions sans cesse employées par Cicéron. La *copia dicendi* est en soi une qualité du fond comme de la forme ; mais ici, s'opposant à *scientia*, elle ne peut viser que la richesse de l'élocution. — *Ornate* résume toutes les qualités du style oratoire ; désigne en particulier l'éclat des figures et la cadence de la phrase. Le mot est défini III, 14, 53.

8. *Non conceditis*, « que vous lui refusez », toi, Scævola, et les philosophes grecs dont tu suis l'opinion. Cf. 11, 59.

9. *Percepta sunt* et non *percepta sint*, donné par de moins bons mss. L'indicatif marque ici : 1° une relation certaine entre la condition (négative) et la consé-

nt. Erat etiam Metrodorus, qui cum illis una ipsum illum rneadem diligentius audierat, hominem omnium in cendo, ut ferebant, acerrimum et copiosissimum; vigetque auditor Panaetii illius tui Mnesarchus et Peripatetici

NC. 3. *ferebant* L; *ferebat* M; *ferebatur* m.

mss avec Carnéade, mais disciple de ui-ci (comme le furent Clitomaque, hine et Métrodore); célèbre par sa digieuse mémoire (cf. II, 88, 360). *Clitomaque*, « Carthaginois de naisce (il s'appelait Hasdrubal), Grec d'ation, écrivain fécond et dont les nbreux écrits (400 environ) paraissent ir été une des sources philosophiques Cicéron puisa le plus abondamment » oiset, *Littér. grecque*, V, p. 76-77). rès la ruine de Carthage, il écrivit *consolatio* à ses compatriotes (*Tusc.* , 22, 54). — *Eschine*, originaire de ples, vécut, comme les précédents, à fin du IIe siècle av. J.-C. (Voir Diog. ërce, *Vie d'Eschine*, II, 7). — *Métroe*, de Stratonicée en Carie, d'abord curien (d'après Diog. Laërce, X, 9), se ensuite à l'école de Carnéade. Ne le confondre avec Métrodore de Scepégalement académicien, et que Crasentendit aussi (mais en Asie, non à

tique de son talent : voix forte, énergie impétueuse, fougue entraînante (Diog. Laërce, IV, 9). Cicéron loue et recommande encore ces qualités II, 38, 161; III, 18, 68. — *Vigebat* indique plus fortement que *florebat* l'influence de son activité philosophique.

4. *Panaetius*, le personnage qui contribua le plus à l'introduction de la philosophie dans le monde romain. Né à Rhodes vers 180, il vint à Rome attiré par les Scipions et vécut longtemps dans leur cercle, en relations étroites avec ceux qui le fréquentaient : Lælius, Rutilius, Publilius Rufus, Tubéron, Q. Mucius Scævola enfin, le personnage du *de Oratore* (de là *Panaetii illius tui*). Stoïcien, il est éclectique, mêlant à sa doctrine certaines idées empruntées aux écoles académicienne et péripatéticienne. Surtout, il donne la première place à la morale : son ouvrage célèbre sur le Devoir (περὶ τοῦ καθήκοντος) a servi de

Critolai Diodorus. [46] Multi erant praeterea clari in philosophia et nobiles, a quibus omnibus una paene voce repelli oratorem a gubernaculis civitatum, excludi ab omni doctrina rerumque maiorum scientia ac tantum in iudicia et contiunculas tanquam in aliquod pistrinum detrudi et compingi videbam. [47] Sed ego neque illis assentiebar neque harum disputationum inventori et principi longe omnium in dicendo gravissimo et eloquentissimo, Platoni, cuius tum Athenis cum Charmada diligentius legi Gorgiam;

NC. 8. [*et eloquentissimo*] Kayser.

dans celle du Lycée. — Quant à *Critolaos*, il prit part avec Carnéade et le stoïcien Diogène à l'ambassade de 155 mentionnée plus haut.

1-2. *Clari* et *nobiles*, deux expressions qui vont ensemble (comme ici) ou qui sont prises l'une pour l'autre (comme II, 37, 155 et 38, 157); donc à peu près synonymes. — *Multi*. Athènes, malgré sa décadence politique, est toujours le grand centre philosophique, et Crassus peut y trouver à discuter avec les représentants de toutes les écoles.

4. *Rerumque maiorum scientia*, « toutes les connaissances d'un ordre élevé », histoire, littérature, politique, philosophie, droit civil, géographie, mathématiques, grammaire, musique, etc. L'éloquence doit être un art universel (cf. 5, 17; 6, 20-22; 11, 48 et ailleurs). — *Tantum* n'est pas bien fréquent chez Cicéron dans ce sens adverbial Cf. cependant 15, 65.

5. *Contiunculas*, « les misérables débats de la place publique » : diminutif de mépris (cf. 2, 5 *commentariolis*; 11, 47 *Graeculos*). — *Pistrinum*, exactement le lieu souterrain, la cave où l'esclave broie le grain dans un mortier. Le malheureux y est poussé violemment (*detrudi* avec l'idée de tomber de haut) et y est enfermé (*compingi*). Travail des plus fatigants, imposé souvent comme punition aux esclaves coupables. Dans la Comédie, c'est une menace perpétuellement suspendue sur leur tête (Plaute, *Mostell.* 17; Térence, *Andr.* 199; 214 « me... praecipitem in pistrinum dabit »; 600). Métaphoriquement, le mot désigne toute espèce de rude métier. Antoine dira à Crassus, en parlant des occupations qui les enchaînent (II, 33, 144) : *tibi mecum in eodem est pistrino vivendum*, « il nous faudra ramer éternellement sur la même galère ».

6. *Compingi*, employé souvent par les Comiques en parlant de la prison (Plaute, *Amph.* 155; *Menaech.* 942). Cicéron recourt aux expressions les plus fortes pour marquer son indignation. Tacite, *Dialog.* 32 : « in paucissimos sensus... *detrudunt* eloquentiam velut expulsam regno suo ».

7. *Harum disputationum inventori*. Au livre III (ch. 16 et 19) Cicéron revient sur ce point avec plus de détails; il fait remonter à Socrate, et à Platon qui a écrit pour son maître, la responsabilité de cette séparation entre l'art de penser et l'art de parler, de « ce divorce entre la langue et le cœur » (III, 16, 61). — *Inventori et principi*, expressions associées encore 19, 91; *Tuscul.* I, 21, 48; *Acad.* II, 42, 131.

8. *Eloquentissimo* (rejeté par Ellendt, Bake, Kayser) n'est pas inutile. Crassus veut dire que Platon, avec toute la séduction de sa parole, n'est pas parvenu à le faire changer d'avis. — La *gravitas in dicendo* (lier *in dicendo* à *gravissimo* seul et non à *eloquentissimo*) s'applique au fond; l'*eloquentia* à la forme.

9. *Gorgiam*. C'est dans ce dialogue surtout que la rhétorique des sophistes est raillée et sacrifiée à la philosophie (cf. III, 32, 129 : *Leontinus Gorgias*,

quo in libro in hoc maxime admirabar Platonem, quod mihi [in] oratoribus irridendis ipse esse orator summus videbatur. Verbi enim controversia iam diu torquet Graeculos homines, contentionis cupidiores quam veritatis. [48] Nam si quis hunc statuit esse oratorem, qui tantummodo in iure aut in iudiciis possit aut apud populum aut in senatu copiose loqui, tamen huic ipsi multa tribuat et concedat necesse est. Neque enim sine multa pertractatione omnium rerum publicarum, neque sine legum, morum,

NC. 1. *in hoc* MPO²; *hoc* m O¹ (Ellendt, Piderit, Kayser, Adler; mais cf. II, 78, 316). — 2. *oratoribus* sans *in* M L g¹ Lag. 32-a. — 6. *aut in iudiciis* M (*et in iudiciis* H¹ adopté par Kayser, Piderit, Adler). — 9. *morum* M; *moris* P O vet'; cf. 10, 39.

quo patrono, ut Plato voluit, philosopho succubuit orator). Quand Cicéron dit *oratoribus irridendis*, comme ici, il exagère. Platon n'est pas l'ennemi de toute éloquence; il attaque la parole de Gorgias, art de mensonge, instrument de cupidité et de domination, mais non point celle qui, appuyée sur la morale et la dialectique, se met au service du vrai et du juste. L'expression est plus exacte dans l'*Orator* (13, 42) : « Plato... exagitator omnium *rhetorum* ».

1. *In hoc*. Voir NC.

2. *Oratoribus irridendis*. Régulièrement, l'ablatif du gérondif sans préposition a une valeur d'instrument ou de moyen (=*oratores irridendo*); donc, ici, l'on attendrait *oratores irridens* ou *dum oratores irridebat* ou enfin *in oratoribus irridendis*. Cependant l'emploi de l'ablatif du gérondif seul, au sens de l'ablatif avec *in*, n'est point sans exemple (cf. *Orat.* 68, 228). Voir Riemann, *Synt.* § 253, Rem. I, p. 461.

3. *Verbi controversia*. L'esprit grec, très fin, a une tendance à la subtilité; volontiers raisonneur et disputeur, il en vient assez vite « aux querelles de mots ». Platon cependant se surveille presque toujours, et Cicéron aurait tort de le ranger parmi les *Graeculi contentionis cupidiores quam veritatis*.

3-4. *Graeculos*.... En revanche, jugement très juste pour les sophistes et pour ceux qui leur ressemblent, les rhéteurs de profession. Cicéron a plusieurs raisons de dédaigner « ces maudits Grecs ». Patriote, il veut paraître ne rien devoir à l'étranger; Romain sérieux et grave, il méprise ces frivoles déclamateurs, amuseurs publics; auteur d'un traité, il entend se séparer absolument des gens d'école et faire œuvre originale. En toute occasion, il affichera le même dédain, et souvent en se servant du même diminutif. Cf. 22, 102; 51, 221.

5. *Nam* explique le *sed ego neque illis assentiebar* du début du § 47.

6. *In iure*, « devant le préteur » (cf. §§ 41 et 42). C'est la première phase de l'instance; le préteur décide, après audition des parties, s'il y a vraiment matière à procès, classe l'affaire dans une espèce juridique et fixe le point de droit. — *In iudiciis*. Seconde phase : la question de fait est tranchée par les jurys des tribunaux permanents ou par des juges spéciaux ou par des arbitres, tous choisis sur l'*album iudicum* que dresse chaque année le préteur urbain. Voir Bouché-Leclercq, *Instit. Rom.*, p. 433-434. — *In iure* et *in iudiciis* n'étant pas synonymes, il n'y a pas lieu de substituer *et* à *aut* entre les deux termes, comme l'ont fait quelques éditeurs (voir NC.); ou bien il faudrait aussi, pour opposer le genre judiciaire au genre délibératif, écrire *apud populum et in senatu*.

7. *Huic ipsi*, « à l'orateur tel que je viens de le définir » (en limitant son activité au barreau et aux assemblées délibérantes). Cf. 6, 22, la note sur *immensum infinitumque*.

9. *Legum*, *morum*, *iuris*, distinction déjà établie précédemment (10, 39)

iuris scientia, neque natura hominum incognita ac moribus, in his ipsis rebus satis callide versari et perite potest. Qui autem haec cognoverit, sine quibus ne illa quidem minima in causis quisquam recte tueri potest, quid huic abesse poterit de maximarum rerum scientia? Sin oratoris nihil vis esse nisi composite, ornate, copiose loqui, quaero id ipsum qui possit assequi sine ea scientia quam ei non conceditis? Dicendi enim virtus, nisi ei, qui dicet, ea de quibus dicet percepta sunt, exstare non potest.

NC. 2. *in his* E^2m L. — 6. *copioseque loqui* H^2E^2; *copiose eloqui* L. — 8. *concedis* H^2E. — *ei qui* L; *et qui* M Lag. 32. — 9. *ea* L; *et ea* M (*et* H Lag. 32). — *de quibus* L ; *quae* M (Friedrich, Stangl, Wilkins; mais cf. § 49 *de qua dixit*). — *percepta sint* E^2 c.

Plus loin, *moribus*, à côté de *natura*, prendra le sens différent de « caractère, manière d'être ». — *Natura*, au singulier (et non *naturis* comme le veut Bake), parce que l'on envisage ici ce qu'elle a de commun en chacun de nous, ses caractères généraux, qui permettent de fonder une science de l'âme humaine.

1-2. *Incognita*. Le composé, formé de *in* négatif et d'un participe, ne s'emploie guère que là où le participe a pris complètement la valeur adjective (par ex. *incultus, indoctus*). Cf. encore cependant (en dehors de cette exception-ci) 21, 96. — *In his ipsis rebus*, comme plus haut *huic ipsi*, « dans ces débats mêmes dont je parle », pour m'en tenir à ceux-là. — *Callide* et *perite* désignent tous les deux l'habileté pratique (cf. *de Nat. deor.* III, 10, 25 : « callidos autem (appello), quorum tanquam manus opere sic animus usu concalluit »).

3-4. *Ne illa quidem minima* (i.e. *satis callide et perite versari*). Voici le raisonnement : Réduisez-vous l'orateur à parler au barreau ou sur la place publique (§ 44) ? 1° L'habileté pratique est un *minimum* exigé de lui; 2° il ne peut l'atteindre sans connaître la politique, la jurisprudence, la psychologie ; 3° à qui possède cette science du gouvernement, des lois, de l'âme humaine, manque-t-il aucune des notions les plus relevées (*maximarum rerum*, en opposition à *illa minima*)? Conclusion : l'éloquence, même ordinaire (celle du simple avocat), est impossible sans la haute culture générale.

5-6. *Sin oratoris*. Seconde hypothèse : Cicéron fait un pas de plus : « Bornez-vous d'autre part la fonction de l'orateur à parler avec élégance, à posséder les qualités de forme ? Comme on ne peut discourir de ce que l'on ignore et que la forme est inséparable du fond, l'éloquence devient quelque chose d'universel, l'art de traiter toute espèce de questions (non plus seulement l'art de s'adresser au peuple ou aux juges), et *quiconque* sait exposer les résultats d'une science *quelconque* est bel et bien, quoi que prétendent les philosophes, un *orateur*. »

6. *Composite* s'applique à la belle ordonnance du langage (la période). Cf. *constructio verborum* 5, 17. — *Ornate* et *copiose*, deux expressions sans cesse employées par Cicéron. La *copia dicendi* est en soi une qualité du fond comme de la forme; mais ici, s'opposant à *scientia*, elle ne peut viser que la richesse de l'élocution. — *Ornate* résume toutes les qualités du style oratoire; désigne en particulier l'éclat des figures et la cadence de la phrase. Le mot est défini III, 14, 53.

8. *Non conceditis*, « que vous lui refusez », toi, Scævola, et les philosophes grecs dont tu suis l'opinion. Cf. 14, 59.

9. *Percepta sunt* et non *percepta sint*, donné par de moins bons mss. L'indicatif marque ici : 1° une relation certaine entre la condition (négative) et la consé-

[49] Quam ob rem, si ornate locutus est, sicut et fertur et mihi videtur, physicus ille Democritus, materies illa fuit physici de qua dixit, ornatus vero ipse verborum oratoris putandus est. Et, si Plato de rebus ab civilibus controversiis remotissimis divinitus est locutus, quod ego concedo; si item Aristoteles, si Theophrastus, si Carneades in rebus iis, de quibus disputaverunt, eloquentes et in dicendo suaves atque ornati fuerunt : sint eae res, de quibus disputant, in aliis quibusdam studiis, oratio quidem ipsa propria est huius unius rationis de qua loquimur et quaerimus. [50] Etenim videmus iisdem de rebus ieiune quosdam et exiliter,

NC. 3. *physicae* M. — *oratorum* M. — 6. *isdem* M (*iisdem* H[1]); *idem* m. — 7. *eloquentes* Mss; *intellegentes* Kayser : conjecture inutile. — 8. *hee* m; *hae* Piderit, Adler, Harnecker.

quence; 2° la répétition de l'action : « si, à chaque fois qu'il parle, l'orateur ne possède son sujet... ». Pour l'idée cf. 6, 20. — *Exstare*, se montrer, apparaître (16, 72 : *apparet atque exstat*). Voir la différence avec *exsistere* 12, 53.

1-2. *Et fertur et mihi videtur*. Le sujet des deux verbes est *Democritus*. Sur la construction personnelle, cf. Riemann, *Synt.* § 178 a, p. 286 et p. 289 Rem. IV. — Sur Démocrite, comme sur Aristote, Théophraste, Carnéade, voir les différentes notes du chap. X. Crassus s'empare de tous les noms que lui a objectés Scævola pour les retourner contre son interlocuteur et y voir autant d'exemples à l'appui de son opinion. — Notez la place des mots : *physicus* avant *Democritus* (comme déjà 11, 45 : *peripatetici* avant *Critolai*), parce que l'idée importante est celle de philosophe, d'école philosophique (ici les physiologues que représente Démocrite), en opposition avec celle d'orateur. « La matière relevait du physicien ; la manière ornée et brillante, de l'orateur ».

4-5. *Civilibus controversiis*, les discussions entre citoyens (au point de vue privé ou au point de vue politique), c'est-à-dire tous les débats du forum (devant les tribunaux ou les assemblées). — *Divinitus*. Cf. *Brut.* 31, 121 : « Quis enim uberior in dicendo Platone? Iovem sic aiunt philosophi, si graece loquatur, loqui ». Sur la valeur du mot, cf. 7, 26.

5-6. *Si item Aristoteles*. A côté des leçons *acroamatiques* (cours fermés réservés aux seuls disciples), Aristote, qui avait subi l'influence d'Isocrate, savait, dans ses leçons *exotériques* (cours publics), rendre son enseignement accessible aux profanes et sacrifier aux agréments de la forme. Cicéron parle du fleuve d'or de son style (*Acad.* II, 38, 119). Quintilien en vante la douceur (X, 1, 83). Il n'avait sans doute pas la grâce de Platon; mais il devait atteindre à une beauté grave, éloquente, justifiant l'admiration qu'excitaient dans l'antiquité ses œuvres faites pour les « gens du dehors » (ses dialogues par ex.). — *Theophrastus* « divinitate loquendi nomen invenit » (*Orat.* 19, 62). Cf. Quintil., X, 1, 83; Diog. Laërce, V, 2, 6. — *Carneades*. Cf. 11, 45, notes.

7-8. *Eloquentes et in dicendo suaves atque ornati*. S'il y a une distinction à établir, *eloquentes* se rapporterait à l'exposition orale, *in dicendo suaves atque ornati* au charme de l'exposition écrite, à l'élégance du style. — *Sint*, subjonctif de concession : « j'admets, j'accorde que ». *Acad.* II, 32, 105 : « haec si vobis non probamus, sint falsa sane, invidiosa certe non sunt ». Cf. Riemann, *Synt.* § 169, p. 264 et suiv.

10. *Rationis*, « catégorie, genre, ordre d'études, art » (ici l'éloquence). — *Huius*

ut eum quem acutissimum ferunt, Chrysippum, disputavisse, neque ob eam rem philosophiae non satis fecisse, quod non habuerit hanc dicendi ex arte aliena facultatem. XII. Quid ergo interest aut qui discernes eorum, quos nominavi, ubertatem in dicendo et copiam ab eorum exilitate, qui hac dicendi varietate et elegantia non utuntur? Unum erit profecto quod ii, qui bene dicunt, adferunt proprium : compositam orationem et ornatam et artificio quodam et expolitione distinctam. Haec autem oratio, si res non subest ab oratore percepta et cognita, aut nulla sit necesse est aut omnium irrisione ludatur. [51] Quid est enim tam furiosum quam verborum vel optimorum atque ornatissimorum sonitus inanis, nulla subiecta sententia nec scientia? Quicquid erit igitur quacumque ex arte, quocumque de

NC. 3. *hanc dicendi ex arte alienam facultatem* L; *in hac dicendi arte aliena facultatem* M; *in hac dicendi arte aliquam facultatem* Halm. — 5. *in dicendo ubertatem* E m. — 7. *adferant* L; *adferent*, conjecture de Schütz [mais il s'agit d'un fait déjà existant : « parmi les auteurs cités (*quos nominavi*), ceux qui s'expriment bien apportent... »] — *propriam* M (*propria* H[1]).

unius, « appartient à cet art dont *nous* parlons (*huius*), et à celui-là seul ».

1-2. *Chrysippum*. Le plus grand nom du stoïcisme après Zénon, celui qui a organisé définitivement la doctrine. Né à Soles en Cilicie vers 280, mort vers 208, il fut le successeur de Cléanthe dans la direction du Portique. Disputeur subtil, inépuisable en ressources dialectiques (*acutissimus*), il avait, moins qu'aucun stoïcien, le sens du beau, le goût de l'art et du style. Il a écrit infatigablement 750 ouvrages, toutes compilations dénuées d'élégance et sans valeur littéraire. Voir Croiset, *Littér. grecque*, V, p. 53-55. — *Neque*, avec une force adversative, comme *nec tamen*, cf. II, 5, 19; 15, 62, etc. — *Ob eam rem*, antécédent de *quod*.

3. *Habuerit* représente la pensée, non de Crassus, mais des adversaires supposés de Chrysippe : « sous prétexte que », « parce que, dit-on, il n'a pas eu... ».

8-9. *Compositam orationem*, à l'accusatif par l'influence du voisinage (le verbe *adferunt* et le complément *proprium*). — *Compositam et ornatam* rappellent *composite, ornate loqui* du § 48. — *Artificio quodam et expolitione*, hendiadys = *expolitione artificii* (ou *artificiosa*), « relevée par les ornements et le *poli de l'art* ».

9. *Haec autem oratio*.... Cf. 5, 17; 6, 20; 11, 48. — Opposition habituelle de *res* et de *oratio*, « le fond et la forme ».

12. *Furiosum*, fou, insensé, extravagant. Cf. *Orat.* 71, 236 : « composite et apte sine sententiis dicere, insania est ».

13. *Sonitus inanis*. Mêmes expressions ou expressions analogues 5, 17; 6, 20. Cicéron insiste et se répète, parce que c'est là ce qui distingue le plus l'orateur du rhéteur de profession. Celui-ci parle de tout, sans rien savoir; il est rempli de mots et de sons, vide de science et de pensée; aussi mérite-t-il la risée publique (*necesse est omnium irrisione ludatur*).

14. *Quicquid erit*....Tout savant ou philosophe qui sait exposer les résultats de sa science, est en cela un orateur (cf. III, 35, 142 : « ...eum philosophum qui copiam nobis rerum orationisque tradat, per me appellet oratorem licet »). Mais

genere, orator id, si tanquam clientis causam didicerit, dicet melius et ornatius quam ipse ille eius rei inventor atque artifex. [52] Nam si quis erit qui hoc dicat, esse quasdam oratorum proprias sententias atque causas et certarum rerum forensibus cancellis circumscriptam scientiam, fatebor equidem in iis magis assidue versari hanc nostram dictionem; sed tamen in iis ipsis rebus permulta sunt quae ipsi magistri, qui rhetorici vocantur, nec tradunt nec tenent. [53] Quis enim nescit maxime vim exsistere oratoris in hominum mentibus vel ad iram aut ad odium aut ad dolorem incitandis, vel ab hisce iisdem

NC. 1. *id orator* L. — 5. *tamquam forensibus* H^2E^2. — 6. *in iis* HE^1; *in hiis* g; *in illis* L. — 7. *iis* HE^1; omis par L. — 8. *isti* L. — 9-10. *maxime uim* LM Lag. 32 (cf. 51, 219); *maximam* vulg.— 10-11. *uel ad iram aut ad odium aut ad dolorem* L, texte plus satisfaisant dans sa symétrie que *et ad odium* (Friedrich) ou *aut dolorem* M.

tout savant ou philosophe ne sait pas exposer ces résultats. C'est alors l'orateur proprement dit qui se chargera de le faire. Celui-ci n'a pas besoin d'avoir approfondi depuis longtemps telle ou telle science particulière ; avant d'en parler, il s'en fera instruire par le spécialiste (comme il se fait instruire de telle ou telle cause par son client), et il en parlera ensuite mieux que le spécialiste lui-même. — *Quacumque... quocumque* sont employés ici conformément à l'usage classique, c.-à-d. non comme pronoms indéfinis, mais comme pronoms *relatifs* indéterminés. Le verbe est simplement sous-entendu. C'est une abréviation d'expression (= *quacumque ex arte erit, quocumque de genere erit*). Cf. 15, 67.

3. *Artifex*, celui qui a la pratique d'un art, qui en fait sa spécialité. — *Nam si quis* confirme la phrase précédente en réfutant la restriction apportée par l'adversaire *esse quasdam oratorum proprias sententias* (cf. § 48).

5. *Cancellis*, barrières, balustrades qui séparaient le public des avocats et des juges. Au figuré, limites. Cf. *pro Quinct.* 10, 36 : « si extra hos cancellos egredi conabor quos mihi ipse circumdedi ».

6-7. *Versari*, au sens assez fort de « s'exercer ». — *Hanc nostram dictionem*, « la parole, qui nous est propre à nous autres orateurs », « notre activité oratoire ». Cf. 6, 22, *dictionibus*.

8. *Ipsi magistri qui rhetorici vocantur.* Cf. 18, 84 ; 19, 86 et 87, etc. Les attaques contre les rhéteurs remplissent, à dire le vrai, tout l'ouvrage. Le maître grec est le grand ennemi contre lequel Cicéron part en guerre (voir p. 51, note 43). Il ne cessera de railler son ignorance et sa vanité présomptueuse. — L'expression marque du mépris ; mais elle indique en même temps que cette rhétorique grecque, pour les Romains de l'époque, était chose assez nouvelle encore. Cf. III, 14, 54 : « horum qui nunc ita appellantur, rhetorum. »

9-10. *Maxime vim exsistere*, « la force de l'éloquence consiste surtout à... ». Cf. Platon dans le *Phèdre* (p. 261 a; 271 c-d : λόγου δύναμις τυγχάνει ψυχαγωγία οὖσα), Tacite (*Dial.* 31), La Bruyère (*des Ouvr. de l'esprit* : « Il semble que la logique est l'art de convaincre de quelque vérité, et l'éloquence un don de l'âme, lequel nous rend maîtres du cœur et de l'esprit des autres, qui fait que nous leur inspirons ou que nous leur persuadons tout ce qui nous plaît). » Cf. aussi plus haut 8, 30.

11. *Dolorem*, « ressentiment, indignation ». III, 25, 96 : *dolores*, « pathétique ».

permotionibus ad lenitatem misericordiamque revocandis? Quae, nisi qui naturas hominum vimque omnem humanitatis causasque eas, quibus mentes aut incitantur aut reflectuntur, penitus perspexerit, dicendo quod volet perficere non poterit. [54] Atque totus hic locus philosophorum proprius videtur, neque orator me auctore unquam repugnabit; sed, cum illis cognitionem rerum concesserit, quod in ea solum illi voluerint elaborare, tractationem orationis, quae sine illa scientia nulla est, sibi assumet. Hoc enim est proprium oratoris, quod saepe iam dixi : oratio gravis et ornata et hominum sensibus ac mentibus accommodata. XIII. [55] Quibus de rebus Aristotelem et Theophrastum

NC. 2. *quae nisi qui* Mss ; *quare nisi qui* Kayser, pour supprimer l'anacoluthe. — 4. *quod uolet* Mss ; *quoad volet* Piderit (correction inutile, cf. 3, 40 ; 5, 19 ; de plus, chez Cicéron, *quoad* est fréquent en ce sens avec *posse*, mais très rare avec *velle*). — 5. *atqui* vulg. ; confusion perpétuelle de *atqui* et *atque*. — 9. *quae sine illa scientia nulla est* L ; *quae sine ullā* (*ulla* E[2]) *scientiam* (*scientia* H[2]E[2]) *nullā* M ; *sine qua illa scientia...* Bake ; *quae sine illa* (*cognitione rerum*) *est scientia nulla* Friedrich (*adnot. crit.*). — 9. *enim* omis par M. — 10. *dixerat* M[1], *dixeram* M[2]m.

2. *Quae*, « ces résultats poursuivis par l'orateur ». — *Naturas hominum*, « les divers caractères des hommes » (d'où le pluriel *naturas*). — *Vim humanitatis* = *naturam hominum*, « le fond permanent de la nature humaine ». Cf. § 48. (Sens différent de *humanitas* 8, 32.)

4-5. *Dicendo quod volet perficere.* Il y a ici anacoluthe ; *perficere* a deux fois un régime direct : *quod volet* ne fait que répéter le *quae* du début de la phrase. La proposition intermédiaire *nisi qui...* étant assez longue, l'auteur a oublié la construction commencée, et au lieu d'un simple verbe qu'on attendait (*praestare* par ex.), il a développé sa pensée par une nouvelle proposition (*quod volet perficere*). Il est inutile de chercher à corriger la phrase (voir NC.). — *Atque*, affirmation très forte, « et certes ».

5-6. *Hic locus*, à savoir *naturas hominum vimque humanitatis... penitus perspexisse* (cf. 15, 69, *hic locus de vita et moribus*). Différent de *loci*, 13, 56. — *Videtur*, sc. *omnibus*, « est regardé par tout le monde » = πᾶσι δοκεῖ. *Putatur*, donné par quelques mss inférieurs, a dû être à l'origine une glose de *videtur*.

6-7. *Me auctore*, « s'il m'en croit ». Cf. 59, 251 ; III, 14, 54. Il ne faut pas que l'orateur, dans cette extension de son domaine, réclame plus qu'il ne lui revient. — *Cognitionem rerum*, tout ce qui est théorie ou système, l'orateur l'abandonnera ; mais la mise en œuvre par le style (*tractatio orationis* = *res oratione tractata*), l'exposé littéraire des vérités psychologiques et morales lui appartient. Du reste, le philosophe ne prétend pas à cette mise en œuvre (*in rerum cognitione solum elaborat*).

9. *Sine illa scientia* = *illarum rerum scientia.* — *Nulla est.* Cf. 12, 50.

11. *Sensibus ac mentibus accommodata*, « élocution appropriée à la manière commune de sentir et de juger ». — *Quibus de rebus* se rapporte à ce qui précède *oratio gravis et ornata*, « l'art d'exposer sa pensée ». Cicéron, dans cette digression du § 55, va au-devant d'une objection possible : Aristote et Théophraste ont écrit sur l'art de la parole. L'exemple, répond-il, est justement en ma faveur (*sit a me*, comme *stet a me* ; cf. III, 20, 75, *pro me... est*). Car ils reconnaissent tous deux qu'en traitant ces

scripsisse fateor; sed vide ne hoc, Scaevola, totum sit a me. Nam ego, quae sunt oratori cum illis communia, non mutuor ab illis : isti, quae de his rebus disputant, oratorum esse concedunt. Itaque ceteros libros artis suae nomine, hos rhetoricos et inscribunt et appellant. [56] Etenim cum illi in dicendo inciderint loci, quod persaepe evenit, ut de dis immortalibus, de pietate, de concordia, de amicitia, de communi civium, de hominum, de gentium iure, de

NC. 3. *isti* Mss; *ipsi* Kayser. — *quae* L ; *qui* M. — *iis* HE[1]. — *oratorum* L; *horum* M ; *haec oratorum* Friedrich. — 7-8. *de communi... iure* Mss. Piderit n'accepte pas ce texte : 1° *commune ius civium* lui paraît être une contradiction dans les termes; le *ius civium*, strictement, s'oppose au *ius gentium*, qui seul peut être dit *commune omnium hominum ius* (Gaius I, 1, 1) ; 2° le *ius civium* n'est pas matière de déve-

matières, ils ont pénétré sur le domaine de l'orateur. Au contraire, les passions de l'âme et les questions morales, ce sont là des sujets dont la connaissance appartient à l'orateur comme au philosophe, *oratori cum illis communia* (cf. III, 14, 54 ; 31, 122).

1. *Scripsisse.* Aristote dans sa *Rhétorique*, Théophraste dans le Περὶ λέξεως mentionné par Denys d'Halicarnasse (Περὶ συνθέσεως ὀνομάτων, c. XVI), et perdu aujourd'hui. — *Vide ne* (= ὅρα μή), formule polie d'avertissement, familière à Cicéron. Cf. 17, 77; 55, 235; II, 17, 71.

3. *Isti* (sans intention méprisante, cf. 11, 45) : « Ceux que tu m'objectes, toi, le contradicteur supposé ». — Sur l'opposition fortement marquée par l'asyndeton, cf. 9, 37. De même à la phrase suivante : *ceteros libros..., hos rhetoricos*, « tandis que ceux-ci ».

4. *Artis suae nomine*, i.e. *philosophiae* vel *nomine aliquo e philosophia sumpto.*

5. *Etenim.* Une fois la digression terminée, Cicéron reprend le développement indiqué § 54. A lier *etenim* avec *hoc est proprium oratoris.* — Depuis *etenim* jusqu'à *haec ego cum ipsis philosophis* du § 57, nous ne devrions avoir qu'une longue phrase, dont *illud tamen oratori tribuam et dabo* serait l'unique proposition principale (*clamabunt omnia gymnasia* devenant subordonné à celle-ci, sous la forme *quamvis* ou *licet clament*, « qu'ils se récrient autant qu'ils le voudront, soit ; je n'en maintiendrai pas moins, etc... »). Seulement la phrase ainsi construite aurait été bien lourde et compliquée, à cause des deux autres propositions subordonnées *cum illi inciderint loci* et *quibus ego cum concessero.* — Une conjecture ingénieuse (de Bake, améliorée par Piderit) serait *at enim* au lieu de *et enim* : « mais, direz-vous, tous les philosophes vont se récrier ». Le développement de la pensée aurait plus d'aisance. On peut s'en tenir pourtant au texte des mss (cf. 1, 3, où l'enchaînement par *nam* offre aussi un certain embarras).

6. *Loci* ou *loci communes.* Ils sont définis III, 27, 106 : « quanquam proprii causarum et inhaerentes in earum nervis esse debent, tamen, quia de universa re tractari solent, communes a veteribus nominati sunt » ; *Orat.* 36, 126 : « communes sunt appellati eo quod videntur multarum idem esse causarum ». — A distinguer des *loci argumentorum* (les τόποι de la rhétorique grecque) qui sont les endroits, les sources où l'on peut puiser les différents arguments particuliers. Cf. II, 34, 146 ; 36, 152 ; 41, 174 ; *Top.* 2, 7 : « sic enim appellatae ab Aristotele sunt eae quasi sedes, e quibus argumenta promuntur; itaque licet definire locum esse argumenti sedem ».

7-8. *De communi civium,... gentium iure.* Voir NC.

aequitate, de temperantia, de magnitudine animi, de omni virtutis genere sit dicendum, clamabunt, credo, omnia gymnasia atque omnes philosophorum scholae sua esse haec omnia propria, nihil omnino ad oratorem pertinere. [57] Quibus ego ut de his rebus in angulis consumendi otii causa disserant cum concessero, illud tamen oratori tribuam et dabo, ut eadem, de quibus illi tenui quodam exsanguique sermone disputant, hic cum omni iucunditate et gravitate explicet. Haec ego cum ipsis philosophis

loppements généraux ou lieux communs, parce que ce n'est pas matière philosophique; il a, au contraire, sa place indiquée § 58. D'où, après Piderit, les éditeurs ne laissent tantôt que *de communi gentium iure* (Adler, Harnecker), tantôt que *de communi hominum iure* (Sorof, Cima; — ce qui vaudrait mieux, car une glose se comprendrait plutôt avec une locution moins usuelle, comme *de hominum iure*, qu'avec l'autre, qui est courante). Mais à quoi bon supposer une glose, aussi étendue, pour un passage relativement simple? Le texte des mss est explicable. Il suffit de prendre *ius civium*, non dans son sens technique et au seul point de vue romain, mais au sens large : « les droits qui concernent l'homme en tant que citoyen d'un pays quelconque », comparés à ceux qui concernent l'homme en tant qu'être humain (*hominum ius*) et à ceux qui régissent les rapports des peuples et des gouvernements entre eux (*gentium ius*). Dès lors, le *commune civium ius* peut devenir matière de *loci communes*. — 4. *propria* « interpretem redolet » (Ellendt); mis entre crochets par Kayser; mais cf. 10, 44. — 5. *iis* H. — *rebus omnibus* Mss inférieurs (Bake, Kayser). — 8. *exangui* o[2]; *exigui* M[1]; *exiguo* M[2]L.

1. *Aequitate.* Si on prend le mot comme synonyme de *iustitia*, nous avons ici mentionnées trois des vertus cardinales; il n'y manque que la *sapientia*.

3. *Gymnasia.* Cf. II, 5, 20 : « porticus haec ipsa ubi nunc ambulamus, et palaestra et tot locis sessiones gymnasiorum et Graecarum disputationum memoriam quodam modo commovent » ; 5, 21 : « saeculis multis ante gymnasia inventa sunt quam in iis philosophi garrire coeperunt, et hoc ipso tempore, cum omnia gymnasia philosophi teneant... ». Les philosophes réunissaient donc leurs disciples dans les gymnases ou sous les portiques (Académie, Lycée, Στοὰ ποικίλη). De là en latin *gymnasium*, devenu l'équivalent d'école philosophique (cf. 21, 98); mais en grec γυμνάσιον ne semble pas avoir jamais eu ce sens.

4. *Nihil omnino.* Asyndeton (cf. § 55). *Omnino* confirme avec force la négation. Cf. *Tusc.* I, 3, 5 : « ut non multum aut nihil omnino Graecis cederetur » ; *de Orat.* 20, 90 ; II, 13, 57 : « causas omnino nunquam attigerunt. » La place de *omnino* est indifférente.

5. *In angulis,* « entre les quatre murs de leurs écoles », avec une nuance de mépris. Cicéron oppose aux philosophes, théoriciens en chambre, les orateurs qui déploient leur activité au grand jour du forum. — Cf. *de Re p.* I, 2, 2 : « earum ipsarum rerum quas isti (philosophi) in angulis personant »; Sénèque, *Ep.* 95 : « cessat omne studium, et liberalia professi, sine ulla frequentia, desertis angulis praesident. »

7. *Tribuam et dabo.* Cf. 11, 48 : *tribuat et concedat.*

8. *Exsangui.* Métaphore fréquente chez Cicéron pour désigner le manque de santé, de vie (cf. *Brut.* 9, 36 ; 17, 68; 82, 283). C'est le reproche qu'il adressera à Calvus et aux néo-attiques (Tacite, *Dial.* 18). S'il est pour ceux-ci *sine nervis*, de son côté il les trouve *sine sanguine* ou *exsangues*.

[tum] Athenis disserebam. Cogebat enim me M. Marcellus hic noster, qui nunc aedilis curulis est et profecto, nisi ludos nunc faceret, huic nostro sermoni interesset; ac iam tum erat adulescentulus his studiis mirifice deditus. [58] Iam vero de legibus, *de institutis,* de bello, de pace, de sociis, de vectigalibus, de iure civium generatim in

NC. 1. *tum* omis par M; généralement rejeté, conservé par Piderit (Adler, Harnecker); semble provenir d'une confusion avec la locution de coordination *cum... tum.* — *cogebat enim M. Marcellus* Bake (i. e. *congregabat philosophos*), sous prétexte qu'il est ridicule que Crassus soit contraint à discuter (voir le Commentaire). — 2. *nunc aedilis curulis est et* considéré, d'après Cobet, par Kayser, Stangl et Wilkins, comme une glose de *ludos;* de plus certains mss (mais inférieurs), cités par Ellendt, p. 40, donnent *qui profecto* au lieu de *et profecto.* — 5. *tuendis* M; *instituendis* L. Le premier ne convient pas du tout ici; le second se dit bien avec *civitatibus* (cf. 19, 86), moins bien avec *legibus.* Klotz propose *iubendis* (cf. 14, 60), Wilkins *constituendis* ; mais ce seul gérondif, quand les autres substantifs ne sont point pareillement accompagnés, fait quelque chose de boiteux. D'autre part, écrire simplement *de legibus, de bello* (Piderit, Kayser, Harnecker), et admettre une interpolation ne paraît guère légitime : les mss gardent la trace de quelque chose entre *de legibus* et *de bello*; puis la phrase semble être soumise à la symétrie et grouper les substantifs deux par deux. On est donc amené à supposer après *de legibus* un autre substantif transformé plus tard en *tuendis* ou *instituendis.* Sorof tire *conventis* de *tuendis* (*c̄uentis*), renvoyant à II, 24, 100 et 27, 116. Je préfère tirer *institutis* de *instituendis* ; les deux mots *leges* et *instituta* sont fréquemment associés (*in Pis.* 13, 30; *de Leg.* I, 15, 42 ; *Brut.* 77, 269).— 5-6. *de sociis de uectigalibus* L ; *sociis uectigalibus* M; Friedrich : « fortasse delendum ».

1. *Cogebat enim me.* Ce Marcellus qui, suivant l'habitude de beaucoup de jeunes gens, accompagnait Crassus en Asie, est d'ailleurs inconnu (Ernesti suppose sans raison que c'est le père du Marcellus que défendra plus tard Cicéron). Il faisait à Athènes ce que font, à Tusculum même, certains interlocuteurs du dialogue, Sulpicius et Cotta d'une part (21, 97-99; 22, 100-102), César de l'autre (II, 4, 16) : il pressait Crassus par ses instances et le forçait à se mêler, malgré sa répugnance habituelle (22, 99 ; II, 4, 15), aux disputes des philosophes.

3. *Ludos.* Cf. 7, 24. Chargés de la police urbaine, les édiles avaient dans leurs attributions l'organisation des jeux, auxquels ils contribuaient de leur argent. Régulièrement, seuls les magistrats *cum imperio* pouvaient être préposés à ce soin. Mais, en fait, les édiles remplaçaient les magistrats supérieurs. Voir Bouché-Leclercq, *Inst. rom.*, p. 74, n. 2.

4. *Adulescentulus.* Il est de la jeune génération, chez laquelle il y a un affaiblissement plus marqué du sentiment ou du préjugé national, et qui est portée davantage vers les choses grecques en général, les spéculations philosophiques en particulier.

5. *Iam vero* continue le développement commencé § 56. On envisage cette fois un autre domaine : la politique et le droit, après la philosophie (à distinguer ici le *ius civium* ou *civile*, au sens étroit, du *commune ius civium* au sens large; voir NC. du § 56). Comme plus haut, Cicéron prévient l'objection qu'on pourrait lui adresser; il y fait la même réponse, en revendiquant (§ 59) le même privilège pour l'orateur. — *De institutis.* Voir NC.

6. *De vectigalibus* vient non du neutre *vectigalia*, mais (à cause de *socii* qui précède) du masculin *vectigales* = *stipendiarii*. Cf. *Div. in Caec.* 3, 7 : « socii

ordines aetatesque discripto dicant vel Graeci, si volunt, Lycurgum et Solonem — quanquam illos quidem censemus in numero eloquentium reponendos — scisse melius quam Hyperidem aut Demosthenem, perfectos iam homines in dicendo et perpolitos, vel nostri decemviros qui XII tabulas perscripserint, quos necesse est fuisse prudentes, anteponant in hoc genere et Ser. Galbae et socero tuo C. Laelio, quos constat dicendi gloria praestitisse. [59] Numquam enim negabo esse quasdam artes proprias eorum, qui in his cognoscendis atque tractandis

NC. 1. *descripto* Mss; *discripto* Piderit; *descriptorum* Lambin; *discriptorum* Wilkins. — *uel ut* H^2E^2. — *si* omis par M. — 2. *aut solonem* L. — 5. *nostros* Mss; *nostri* Manuce. — 6. *perscripserint* M^1; (*perscripserunt* M^2m); *scripserint* L. — 7. *in* omis par M. — 9. *artes quasdam* L; *quasdam partes* M. Avec *partes* Sorof et Wilkins sous-entendent le génitif *eloquentiae* et comprennent la psychologie, la jurisprudence; mais peut-on appeler ces études des *partes eloquentiae*? (pour la leçon *artes*, cf. §§ 8, 9, 11, 12, etc.).

stipendiariique ». — S'il faut donner ici au mot un sens précis et légal (ce qui n'est pas bien sûr), *vectigales* désignerait les provinciaux dont le sol est frappé d'un impôt perçu en nature (*vectigal*) ou en argent (*stipendium*), par opposition aux *socii* comprenant l'ancienne fédération latine (*nomen Latinum*) et les autres Italiens (*socii Italici*). — Sur le *vectigal*, voir Bouché-Leclercq, *Instit. Rom.*, p. 233 (avec la note 2) et page 234.

1. *Generatim... discripto.* Il s'agit des droits politiques (*ius civile publicum*) répartis en diverses catégories (*generatim = in certa genera*), suivant les ordres de la cité (*senatus, equites, plebs*) et l'âge des citoyens (*seniores, iuniores*). Cf. *pro Flacc.* 7, 15 : « tributim et centuriatim discriptis ordinibus, classibus, aetatibus ». — Il faut lire *discripto* et non *descripto*; cf. 8, 33, et la note.

2-3. *Quanquam... in numero eloquentium reponendos.* Rectification qui atténue déjà l'objection tirée de ces deux hommes d'État. — *Quanquam* est pris adverbialement, « mais », « du reste ».

4. *Hyperidem*, le plus éloquent après Démosthène (cf. *Brut.* 9, 36 : « huic [Demostheni] Hyperides proximus »). Voir Croiset, *Litt. grecque*, IV, p. 595 et suiv.

5. *Perpolitos.* C'est pour Cicéron la qualité suprême, celle à laquelle se mesure la *perfection* de l'orateur. Cf. *Brut.* 52, 194. — *Nostri* s'oppose constamment à *Graeci*. Cf. 3, 11; III, 34, 137; *Brut.* 46, 172, etc.

5-7. *Vel nostri... anteponant...* Il aurait fallu pour garder la symétrie avec la proposition précédente : '*vel nostri decemviros... in hoc genere quam Ser. Galbam* (s.-ent. *dicant scisse melius*). Anacoluthe très permise dans ce style parlé. — *In hoc genere*, « à cet égard »; cf. 21, 97. — *Necesse est.* Conséquence nécessaire en effet pour qui examine l'excellence de la loi des Douze Tables. Voir plus bas 44, 195 l'enthousiasme que cette loi excite en Cicéron. — Sur *prudentia*, la sagesse politique, cf. 2, 8.

7-8. *Ser. Galbae*, cf. 10, 40; *Brut.* 21, 82. — *C. Laelio.* Cf. 9, 35; *Brut.* 21, 83 : « de ipsius Laelii et Scipionis ingenio, quanquam ea est fama, ut plurimum tribuatur ambobus, dicendi tamen laus est in Laelio illustrior ». Galba et Lælius sont opposés à Hypéride et à Démosthène comme les deux plus illustres orateurs de leur temps.

9. *Artes.* Voir NC.

studium suum omne posuerunt; sed oratorem plenum atque perfectum esse eum, qui de omnibus rebus possit copiose varieque dicere. XIV. Etenim saepe in iis causis, quas omnes proprias esse oratorum confitentur, est aliquid quod non ex usu forensi, quem solum oratoribus conceditis, sed ex obscuriore aliqua scientia sit promendum atque assumendum. [60] Quaero enim num possit aut contra imperatorem aut pro imperatore dici sine rei militaris usu aut saepe etiam sine regionum terrestrium aut maritimarum scientia; num apud populum de legibus iubendis aut vetandis, num in senatu de omni rei publicae genere dici sine summa rerum civilium cognitione et prudentia; num admoveri possit oratio ad sensus animorum atque motus

NC. 1. *deposuerunt* M. — 2. *esse eum dicam* Mss inférieurs, où *dicam* est une glose évidente. — 7. *adsumendum* L; *sumendum* M; *atque sumendum* entre crochets chez Kayser. *Sumendum* et *promendum* feraient une tautologie. Voir d'autre part la différence de *sumere* et *adsumere* II, 39, 163 : « omne quod sumatur in oratione... aut ex sua sumi vi atque natura aut adsumi foris »; II, 10, 39 : « eum adsumpto aliunde uti bono ». Le composé est constamment employé au lieu du simple, au sens de « tirer quelque chose du dehors, l'emprunter à une science étrangère pour l'ajouter à ce que l'on possède » (cf. §§ 64, 133, 170, 217, 236 ; *Orat.* 32, 113). Paléographiquement, le préfixe *ad*, précédé de *atque*, a pu aisément tomber. — — 8. *usu* omis par M; entre crochets chez Friedrich. — 10. *sententia* M.

1. *Sed*, s.-ent. *dicam*, implicitement renfermé dans *negabo*. Quand deux phrases s'opposent ainsi, l'une étant négative, l'autre affirmative, il est fréquent de sous-entendre le mot affirmatif (verbe ou sujet), qu'on laisse au lecteur à tirer du mot négatif correspondant de la phrase précédente. Cf. Horace, *Sat.* I, 1, 1-3.

2-3. *De omnibus rebus... copiose varieque dicere*. Nous voici revenus à l'idée des §§ 48, 50-51, capitale pour Cicéron : l'orateur doit avoir des notions de tout, car dans la cause en apparence la plus simple toute une foule de questions sont impliquées, qui le forcent à recourir à des connaissances étrangères. L'auteur va développer cette idée, au moyen de quelques exemples. — *Dicere* s'oppose à *scisse melius* (§ 58). Le spécialiste saura mieux; l'orateur saura encore suffisamment pour bien parler.

3-4. *Causis quas omnes proprias esse oratorum...* cf. §§ 48 et 52.

6. *Ex obscuriore scientia*. Cf. 3, 10 : *in obscuritate rerum*.

7. *Assumendum*. Voir NC.

8. *Rei militaris usu*. Bake critique l'expression, sous prétexte qu'on doit dire *rei militaris scientia* et non *usus*. Cf. cependant César, *B. G.* VI, 40, 6 : « nullo etiam nunc usu rei militaris percepto ». — *Pro imperatore dicere*. C'est ce que Cicéron lui-même a eu l'occasion de faire dans son discours *de Imperio Cn. Pompei*.

11. *De omni rei publicae genere*, « sur toutes les parties de l'administration de l'État ».

12. *Cognitione et prudentia*, « connaissance *théorique* et *pratique* des choses politiques ». Cf. § 48.

13. *Sensus atque motus*, deux mots ou associés ou pris l'un pour l'autre

vel inflammandos vel etiam exstinguendos, quod unum in oratore dominatur, sine diligentissima pervestigatione earum omnium rationum, quae de naturis humani generis ac moribus a philosophis explicantur. [61] Atque haud scio an minus vobis hoc sim probaturus; equidem non dubitabo quod sentio dicere : physica ista ipsa et mathematica et quae paulo ante ceterarum artium propria posuisti, scientiae sunt eorum qui illa profitentur; illustrare autem oratione si quis istas ipsas artes velit, ad oratoris ei confugiendum est facultatem. [62] Neque enim, si Philonem illum architectum, qui Atheniensibus armamentarium fecit, constat perdiserte populo rationem operis sui reddidisse,

NC. 8. *illustrare* L ; *illustrari* M, défendu par Friedrich, p. X : « Qui ipse illustrare non poterit quod Philo aut Asclepiades, ei ut illustretur ad Antonios fugiendum est ». Mais Cicéron n'envisage d'abord que les savants qui, désireux de mettre en lumière les résultats de leurs recherches, sont capables de le faire; ils s'adressent, non pas à l'art d'un orateur déterminé qu'ils chargent de la besogne (*ut illustrentur artes*), mais à l'art oratoire en général dont ils manient les procédés pour leur compte (*illustrant ipsi*) ; ils font eux-mêmes fonction d'orateurs. C'est l'idée exprimée déjà § 49 et reprise encore dans la phrase suivante § 62.

(cf. 51, 220 et 222; II, 45, 189, etc.). Pour l'idée exprimée cf. § 53. — Ce talent de manier les passions de l'auditoire se manifeste plus spécialement, mais non pas uniquement, dans la péroraison; il trouve à s'employer aussi dans les autres parties du discours. Cf. Quintil., VI, 2, 2 : « per totam... causam locus est affectibus ».

1. *Exstinguendos*. Au § 51, 219, le texte donne *restinguere*, qui paraît plus juste au sens de *sedare*. — *Unum*. Pléonasme voulu avec *dominatur*, pour marquer toute l'importance de la chose. — Même idée 8, 30; 12, 53; 51, 219; II, 53, 215 : « in quo sunt omnia » ; *Orat*. 21, 69 : « in quo uno vis omnis oratoris est »; 37, 128 : « in quo uno regnat oratio »; *Brut*. 80, 279; Quintil., VI, 2, 2 : « nihil afferre maius vis orandi potest ».

3. *Rationum*... « les théories psychologiques et morales ». Même idée chez Tacite, *Dial*. 31. — *Naturis*. Cf. § 53.

4-5. *Atque haud scio an minus* veut préparer les auditeurs à entendre quelque propos plus hardi; mais Crassus a déjà eu cette hardiesse, semble-t-il, dans la première partie de sa réponse à Scævola § 49. Il y a dans tout cela quelque chose d'un peu désordonné et redondant, que seule excuse la liberté du dialogue.

5. *Dubitabo*. Malgré Bake qui propose *dubito*, le futur peut parfaitement s'appliquer à une action dont la réalisation suit immédiatement. Cf. 38, 172, *dubitabo*; 60, 256, *neque repugnabo*, etc.

6-7. *Physica... et quae paulo ante*. Cf. §§ 42 et 44.

8-9. *Illustrare... ei confugiendum est*.... Voir NC.

10. *Philonem* Philon de Byzance, célèbre ingénieur vers 300 av. J.-C. Valer. Max., VIII, 12, 2 : « gloriantur Athenæ armamentario suo : nec sine causa; est enim illud opus et impensa et elegantia visendum. Cuius architectum Philonem ita facunde rationem institutionis suae in theatro reddidisse constat, ut disertissimus populus non minorem laudem eloquentiae eius quam arti tribueret. » Pline, *Hist. Natur*, 7, 125. Cet arsenal (ὁπλοθήκη, σκευοθήκη) fut

existimandum est architecti potius artificio disertum quam oratoris fuisse. Nec, si huic M. Antonio pro Hermodoro fuisset de navalium opere dicendum, non, cum ab illo causam didicisset, ipse ornate de alieno artificio copioseque dixisset. Neque vero Asclepiades, is quo nos medico amicoque usi sumus, tum cum eloquentia vincebat ceteros

NC. 1-2. *quam oratoris* omis par M. — 6. *tum cum* L; *tum* M g; *cum* m; *tum.. medicos* (mis entre crochets par Sorof, Harnecker, Friedrich, Stangl) ne me paraît pas

incendié pendant le siège d'Athènes par Sylla (Plutarq., *Sylla*, 14; Appien, *Bell. Mithrid.* 41); mais il dut être reconstruit, à en juger par la phrase de Valère Maxime. Le contrat d'adjudication nous a été conservé par une inscription C. I. A. II, 2, p. 486.

1. *Non... architecti potius artificio disertum quam oratoris* = *non architecti artificio sed potius oratoris.*

1-2. *Quam oratoris* et plus bas (§ 62 fin) *non eloquentiae* sont exprimés à dessein; Cicéron ne croit pas pouvoir trop insister sur le fait que c'est à leur talent dans l'art de la parole, et non à leur compétence spéciale comme architecte ou médecin, que Philon et Asclépiade ont dû de savoir présenter au public les découvertes de leur science. Voir NC. — *Huic M. Antonio.* Cf. 9, 35, *huius generi*; 29, 131, *hunc Cottam*, et ailleurs.

2. *Hermodoro.* Passage assez obscur, faute de renseignements suffisants sur Hermodore et sur ce chantier de navires. On connaît un Hermodore de Salamine qui travailla pour le compte de Rome, entoura deux temples consacrés à Jupiter et à Junon d'un grand portique de marbre, le portique de Métellus (Velleius Paterc. 1, 11), et construisit dans la région du cirque Flaminius le temple de Mars dédié par D. Brutus Gallæcus, consul en 138. Est-ce le même que l'architecte des *navalia* en question? C'est possible. Il aurait été alors pour Antoine un contemporain plus âgé. Mais où se trouvaient les *navalia* d'Hermodore? C'est ce que l'on ne peut savoir.

4. *De alieno.* Antoine avait exercé un commandement à la mer, quand en 102, proconsul de Cilicie, il avait été chargé de combattre les pirates. Ce n'était pas une raison pour qu'il connût l'art des constructions navales.

5. *Neque.* La négation placée en tête de la phrase porte sur l'ensemble des deux propositions *medicinae facultate utebatur, non eloquentiae* : « il n'est pas vrai non plus de dire ceci : son habileté à s'exprimer, il la devait à l'art médical, non à l'éloquence ». (Même emploi de la négation dans le célèbre passage de Démosthène, Περὶ στεφάνου § 179, que Quintilien, IX, 3, 55, a traduit en latin). La phrase, qui a le même mouvement que celle qui est relative à Philon, aurait pu être exprimée sous une forme analogue (voir NC.); Cicéron a voulu varier les tournures — *Asclepiades* de Pruse en Bithynie. Venu à Rome avec l'intention d'être rhéteur, il s'appliqua à la médecine. Mithridate chercha en vain à l'attirer à sa cour. Très populaire à Rome, il vécut fort âgé et mourut d'accident *suprema in senecta lapsu scalarum* (Pline, *Hist. Nat.* 7, 124). D'après le parfait *usi sumus*, il ne vivait plus à l'époque de nos dialogues. C'est un type de médecin beau parleur, qui porta dans son art les qualités et les défauts de son premier métier de rhéteur. « Il édifia une immense et éphémère réputation » (Croiset, *Litt. grecque*, V, p. 300). Maurice Albert (*les Médecins grecs à Rome*, p. 47 et suiv.) essaie cependant de prendre sa défense et en appelle du jugement de Pline.

6. *Tum cum* avec l'indicatif, « tandis que, dans le moment où ». Cf. Riemann, *Synt.* § 218, p. 376 et § 224, Rem. VII, note 1, p. 389. *Cum* tout seul avec l'indic. a le même sens; cf. *in Verr.* I, 15, 44 : « tribuniciam potestatem cum poscebat (populus), verbo illam poscere

medicos, in eo ipso, quod ornate dicebat, medicinae facultate utebatur, non eloquentiae. [63] Atque illud est probabilius, neque tamen verum, quod Socrates dicere solebat, omnes in eo quod scirent satis esse eloquentes; illud verius, neque quemquam in eo disertum esse posse quod nesciat, neque, si optime sciat ignarusque sit faciundae ac poliendae orationis, diserte id ipsum de quo sciat posse dicere. XV. [64] Quam ob rem, si quis universam et propriam oratoris vim definire complectique vult, is orator erit mea sententia hoc tam gravi dignus nomine, qui, quaecumque res inciderit quae sit dictione explicanda,

nécessairement une glose. Car *in eo ipso quod ornate dicebat* suppose quelque mention antérieure de cette éloquence. Puis l'exemple d'Asclépiade, venant après celui de Philon, a dû se traduire dans la pensée de l'auteur d'une manière analogue. *Si Philonem constat perdiserte reddidisse* doit avoir pour pendant la proposition *tum cum eloquentia vincebat* = *si constat cum eloquentia vicisse;* de même qu'à *non existimandum est architecti potius artificio disertum...* répond *neque in eo ipso quod ornate dicebat medicinae facultate utebatur*, qui équivaut à ceci : *neque existimandum est medicinae potius facultate ornate dixisse quam eloquentiae.* — 11. *res* omis par M. — *inciderit* H[1] l o g[2]. — *sint* H l o g.

videbatur, re vera iudicia poscebat » ; *pro Lig.* 6, 18 : « cum pacem esse cupiebas, idne agebas ut tibi cum sceleratis an ut cum bonis civibus conveniret? » — *Tum cum vincebat* est repris par *in eo ipso quod ornate dicebat* qui suit immédiatement.

2. *Atque* continue le développement, en examinant une nouvelle opinion « et aussi », et « de plus ».

3. *Probabilius*, sc. *quam verius* (qui se trouve exprimé sous la forme *neque tamen verum*). *Probabile* = *quod facit fidem*, « qui a les apparences de la vérité et inspire confiance ». — *Socrates.* Cf. Xénophon, *Mém.* IV, 6, 1 : Σωκράτης γὰρ τοὺς μὲν εἰδότας, τί ἕκαστον εἴη τῶν ὄντων, ἐνόμιζε καὶ τοῖς ἄλλοις ἂν ἐξηγεῖσθαι δύνασθαι.

5-6. *Neque... in eo disertum esse... quod nesciat.* Allusion aux rhéteurs qui, parlant de tout sans rien savoir, n'ont donc même pas, en réalité, l'art de bien parler.

6. *Sciat* (comme ensuite *de quo sciat*) est pris absolument : « s'il est instruit ». — *Ignarusque.* Ici *que* a beaucoup de force : « et en même temps », « et cependant ».

7. *Faciundae ac poliendae.* Cf. III, 48, 184 : « oratio quae quidem sit polita atque facta quodam modo »; *Brut.* 8, 30 : « accurata et facta quodam modo oratio »; *Orat.* 51, 172. *Facta* est l'équivalent de πεποιημένη λέξις, pour désigner le style artistement travaillé. De même *facti versus* (Horace, *Sat.* I, 10, 58) et *factum argentum*, le métal qui n'est pas laissé à l'état brut. — Sur la forme *faciundae* usitée à toutes les époques, cf. Brambach, *Hülfsbüchlein f. lat. Rechtschreib.* § 19, III, p. 16; Neue, *Formenlehre*, II, p. 452 et suiv.

8-9. *Quam ob rem...* Crassus résume sa pensée dans une définition exacte (*propriam*) et complète (*universam*) de l'orateur. Cicéron a déjà dit et redit tout cela (5, 17; 6, 20-22; 8, 32; 11, 48; 13, 59). — *Vim oratoris*, exactement « la force du mot orateur »; cf. 6, 21. — *Complecti* sc. *verbis*, *oratione.*

11. *Quaecumque res inciderit*, « quelque sujet qui tombe en discussion ». Cf. plus haut 13, 56 ou plus bas 15, 67.

prudenter et composite et ornate et memoriter dicet cum quadam actionis etiam dignitate. [65] Sin cuipiam nimis infinitum videtur quod ita posui « quacumque de re », licet hinc, quantum cuique videbitur, circumcidat atque amputet : tamen illud tenebo, si, quae ceteris in artibus atque studiis sita sunt, orator ignoret tantumque ea teneat, quae sunt in disceptationibus atque usu forensi, tamen iis de rebus ipsis si sit ei dicendum, cum cognorit ab iis qui tenent, quae sint in quaque re, multo oratorem melius

NC. 1. *copiose* H E[2] (en marge). — 3. *posui* M ; *proposui* L. — 6. *atque* M ; *aut* L. — 7. *sint* E[1]m. — *atque usu* M ; *aut in usu* L. — *iis* HE[1]L ; *his* autres Mss. — 8. *cognouerit* m. — 9. *in quaque re* Mss ; *in una quaque re* Kayser (mais cf. 2, 6 ; 59, 252). — *oratorem* entre crochets chez Kayser.

1. *Prudenter et composite....* C'est la quintuple fonction de l'orateur et les cinq parties traditionnelles de la rhétorique (*inventio, dispositio, elocutio, memoria, actio*). — La *prudentia* est cette sûreté du jugement qui fait trouver les arguments nécessaires (*Brut.* 6, 23 : « dicere bene nemo potest, nisi qui prudenter intellegit »). — *Composite* n'a pas ici le même sens qu'au § 48. — *Memoriter*. Cf. Madvig, *de Fin.* I, 10, 34 : « *memoriter* nusquam aut apud Ciceronem aut apud quemquam veterum est *e memoria* ut contrarium sit *de scripto* ». Non pas donc « parler de mémoire, c'est-à-dire réciter », mais « parler avec une mémoire fidèle », qui met tout le travail antérieur de préparation à la disposition de l'orateur.

2. *Etiam* renforce *cum*, « en y ajoutant encore ». Cf. 1, 1 : *etiam aetatis flexu*.

3. *Posui*, « j'ai établi, formulé » ; *proposui* signifierait plutôt « je me suis donné comme but », ce qui n'est pas le sens.

4. *Circumcidat*. Cicéron reconnaît qu'il est impossible dans la pratique de réaliser ce programme encyclopédique qu'il propose (cf. déjà 6, 22). A chacun d'en retrancher ce qu'il voudra. Plus loin (§ 218) l'auteur demandera que l'on ait simplement touché à toutes les sciences. Ici, il attribue à l'orateur la faculté de s'instruire sur-le-champ auprès des gens compétents de ce qu'il ignore, pour en parler ensuite mieux qu'eux-mêmes. Cette idée est déjà annoncée au § 51, puis effleurée de nouveau au § 62. Il aurait mieux valu que le développement, au lieu d'être ainsi morcelé et dispersé, fût donné en une seule fois. Nous aurons à signaler encore cet inconvénient au cours de l'ouvrage (cf. déjà § 61). La suite des idées est un peu trop lâche, même pour un dialogue.— *Circumcidat atque amputet*. Cf. *de Fin.* V, 14, 39 : « ars agricolarum quae circumcidat, amputet » ; *Acad.* II, 45, 138.

7. *Usu forensi* explique et délimite le sens de *disceptationibus* : « parmi les débats ceux du forum, politiques ou judiciaires ». Les deux expressions se tiennent étroitement ; il est donc inutile de répéter *in* devant *usu* (Voir NC.). — *Iis de rebus ipsis*, i. e. *quae ceteris in artibus atque studiis sitae sunt*.

9. *In quaque re*. Même sens de *res* qu'au § 64 : « ce que comporte chaque sujet ». — *Oratorem* (Voir NC.). La répétition de *oratorem* après *si orator ignoret* est utile à cause de la longueur de la première partie de la phrase ; elle est nécessaire à cause de l'opposition avec *ipsos illos*. — *Melius... esse dicturum*. Cf. Buffon (Discours de réception à l'Acad.) : « Les connaissances, les faits et les découvertes s'enlèvent aisément, se transportent et gagnent à être mis en œuvre par des mains plus habiles ».

quam ipsos illos, quorum eae sint artes, esse dicturum. [66] Ita si de re militari dicendum huic erit Sulpicio, quaeret a C. Mario adfini nostro et, cum acceperit, ita pronuntiabit, ut ipsi C. Mario paene hic melius quam ipse illa scire videatur; sin de iure civili, tecum communicabit teque hominem prudentissimum et peritissimum in iis ipsis rebus, quas abs te didicerit, dicendi arte superabit. [67] Sin quae res inciderit, in qua de natura, de vitiis hominum, de cupiditatibus, de modo, de continentia, de dolore, de morte dicendum sit, forsitan, si ei sit visum, — etsi haec quidem nosse debet orator — cum Sex. Pompeio erudito homine in philosophia communicarit; hoc profecto efficiet, ut, quamcumque rem a quoquo cognoverit, de ea multo

NC. 1. *eae* ERL. — 6. *teque* L; *te* M; *atque* Kayser. — 8. *aliqua res* H²E². — 13. *a quoque* L.

2. *Huic*. Cf. § 62 *huic M. Antonio*. Si Crassus s'adresse à Sulpicius, c'est que celui-ci est encore un débutant, auquel on peut donner des conseils; c'est qu'en outre il a pris Crassus pour maître et s'attache à lui tout particulièrement (cf. 21, 97).

3. *Adfini*. Le fils de Marius était, comme Crassus, le gendre de Scævola l'Augure. Cf. *pro Balb*. 21, 49.

4. *Pronuntiabit*, au sens d' « exposer, s'exprimer, discourir »; seul sens de *pronuntiare* chez Cicéron. Cf. 34, 154; II, 30, 131; III, 35, 140. C'est chez Aulu-Gelle [VI (VII), 7, 2] qu'apparaît pour la première fois le sens de « prononcer, articuler de telle ou telle manière ».

5. *Tecum communicabit* ajoute à l'idée de *adire* celle d'un échange de connaissances qui sera fait de Scævola à Sulpicius. Cf. §§ 67, 250.

7. *Superabit*. Crassus peut ainsi parler sans blesser Scævola, dont la famille, toute composée de jurisconsultes, n'a aucune prétention à l'éloquence. Cf. 10, 39: « sine ulla eloquentiae laude ». — *Natura* sc. *hominum*, la nature morale (cf. au contraire 51, 219, *rerum omnium natura*). Avec le sens actuel, *hominum* est presque toujours exprimé et, comme il se trouve après *vitiis*, Sorof se demande s'il n'a pas été maladroitement transporté à cette place par les copistes. Sur la différence entre *de natura* et *de naturis*, cf. §§ 48 et 53.

9. *Modo*, « la modération, la juste mesure ». Cf. 19, 85: *de modo rerum omnium*; Horace, *Sat*. I, 1, 106: *est modus in rebus*. — *Continentia*, « l'empire sur soi-même, la retenue en toutes choses ». Sens voisin de *modus* ou de *temperantia*.

11. *Sex. Pompeio*, oncle paternel du grand Pompée. Cf. *Brut*. 47, 175: « praestantissimum ingenium contulerat ad summam iuris civilis et ad perfectam geometriae *rerumque stoicarum scientiam* ». Il est aussi mentionné comme stoïcien *de Orat*. III, 21, 78, comme mathématicien *de Offic*. I, 6, 19.

12. *Communicarit*. Subjonctif dépendant de *forsitan*. Cf. Riemann, *Synt*. § 173, Rem. III, p. 278.

12-13. *Efficiet ut*. Il y a quelque chose d'irrégulier dans la fin de ce développement (Piderit). Les phrases précédentes concluaient à la supériorité de l'orateur par rapport au talent d'exposition soit du seul général, soit du seul jurisconsulte. On attendrait donc encore ici simplement *efficiet ut dicat ornatius quam Pompeius ipse*, c'est-à-dire une conclusion particulière relative à la philosophie. Nous

dicat ornatius quam ille ipse unde cognorit. [68] Sed si me audiet, quoniam philosophia in tres partes est tributa, in naturae obscuritatem, in disserendi subtilitatem, in vitam atque mores, duo illa relinquamus atque largiamur inertiae nostrae; tertium vero, quod semper oratoris fuit, nisi tenebimus, nihil oratori, in quo magnus esse possit, relinquemus. [69] Quare hic locus de vita et moribus totus est oratori perdiscendus; cetera si non didicerit, tamen poterit, si quando opus erit, ornare dicendo, si modo ad eum erunt delata et ei tradita. XVI. Etenim si constat inter doctos hominem ignarum astrologiae ornatissimis

NC. 2. *distributa* H^2E^2. — 4. *idque largiamur* L. — 10. *dilecta* H^1E^1. — 11. *homines* M.

avons au contraire une conclusion générale (*quamcumque rem a quoquo cognoverit*). Si ce n'est pas très logique, cela est conforme aux habitudes du style oratoire, où l'on est guidé surtout par le mouvement de la pensée. Nous sommes ramenés à la conclusion du § 51 : *quicquid erit igitur...* — Il est inutile, pour supprimer l'asyndeton, d'écrire avec Bake *sed hoc profecto*.

1. *Unde* = *a quo*. Cf. 37, 168; Horace *Sat.* I, 6, 12. — *Sed.* Crassus veut préciser, en la corrigeant un peu, son opinion précédente. Il n'en est pas de la philosophie comme de l'art militaire et de la science du droit, où l'orateur n'a pas besoin d'avoir des lumières spéciales. Toute une partie de la philosophie, la morale, est de sa compétence et doit faire l'objet de ses études personnelles (cf. III, 14, 54; 31, 122).

2. *In tres partes.* L'énumération suit; mais au lieu d'être désignées par le terme abstrait (physique, dialectique, éthique), ces parties sont définies par leur contenu ou leurs caractères au moyen de périphrases. Crassus tient sans doute, en évitant les mots techniques, à échapper au reproche de pédantisme. *Acad.* I, 5, 19 : « fuit ergo iam accepta a Platone philosophandi ratio triplex : una de vita et moribus, altera de natura et rebus occultis, tertia de disserendo... »; *de Fin.* IV, 2, 3 et 4. Cette division, quoi qu'en aient pensé Cicéron et son temps, est postérieure à Platon; c'est à Xénocrate seulement qu'elle remonte, le deuxième successeur de Platon dans la direction de l'Académie, et ce sont les Stoïciens qui l'ont surtout précisée. — *Tributa* pour *distributa* ou *divisa*. Cf. *Brut.* 41, 152; *Orat.* 4, 16; 33, 116; *de Fin.* II, 6, 17.

4. *Relinquamus*, « laissons de côté »; *praetermittamus* indiquerait une omission involontaire. Plus bas *relinquemus* est pris dans un autre sens. — *Largiamur* = *condonemus*.

7-8. *Locus*. Cf. 12, 54. Noter l'insistance avec laquelle Cicéron rattache et mêle autant qu'il le peut la philosophie (psychologie et morale) à l'éloquence. C'était chose inconnue dans les traités des rhéteurs grecs. — *Perdiscendus*. La pensée du § 67 se trouve ainsi modifiée. L'orateur n'aura pas à s'adresser à un Sextus Pompée, en ce qui regarde l'éthique; il ne recourra à lui que pour les autres parties de la philosophie.

8-9. *Si* = *etiam si*; cf. 14, 63. — *Si modo*, « pour peu que ces notions lui aient été communiquées (*delata*) et enseignées (*tradita*) ».

11. *Astrologiae.* C'est le terme classique pour désigner l'astronomie. *Astronomia* n'est pas employé avant Sénèque et Pétrone. Chez les auteurs chrétiens *astrolo-*

atque optimis versibus Aratum de caelo stellisque dixisse; si de rebus rusticis hominem ab agro remotissimum Nicandrum Colophonium poëtica quadam facultate, non rustica, scripsisse praeclare : quid est cur non orator de rebus iis eloquentissime dicat, quas ad certam causam tempusque cognorit? [70] Est enim finitimus oratori poëta, numeris astrictior paulo, verborum autem licentia liberior, multis vero ornandi generibus socius ac paene

gia n'a plus que le sens actuel d' « astrologie ».

1. *Aratus* de Soles en Cilicie (315-240 environ av. J.-C.), ami de Philétas, de Théocrite et de Callimaque, protégé par Ptolémée Philadelphe d'Egypte et Antigone Gonatas de Macédoine, philosophe, érudit, est surtout pour nous, et déjà pour l'antiquité, un poète, l'auteur des Φαινόμενα. Ce poème didactique en deux livres, traduction du traité d'Eudoxos de Cnide, n'est qu'une œuvre de versificateur sec et correct. L'éloge qu'en fait Crassus est donc exagéré, mais tout le monde alors pensait ainsi. Aratus eut une réputation considérable, fut commenté par Hipparque et Denys, traduit à Rome par Varron et Cicéron; il eut l'honneur d'inspirer Virgile en maints passages. Voir Croiset, *Litt. grecque*, V, p. 225-228. — Quant à la place de *Aratum* dans la phrase (comme plus bas de *Nicandrum*), dira-t-on qu'elle est anormale? Cela ne prouve pas que le mot soit interpolé. La chose importante n'est pas le nom propre, mais l'incompétence de l'homme en la matière; il est tout naturel que Cicéron mette en relief, au début de la proposition, les mots qui l'expriment *hominem ignarum* (plus bas *hominem ab agro remotissimum*).

3. *Nicandrum*. Né vers la fin du IIIe siècle av. J. C., à Claros, près de Colophon en Ionie, il composa, outre les Θηριακά et les Ἀλεξιφάρμακα, poèmes didactiques conservés, des Γεωργικά, aujourd'hui perdus, qui ont servi à Virgile et auxquels Crassus fait allusion; poète « franchement médiocre » (Croiset, *Litt. grecque*, V, p. 246). Ici encore Cicéron est trop élogieux.

4. *Rustica* (*facultas*) en soi est assez singulier; mais la locution, entraînée par *poetica facultas* qui précède, est une abréviation pour *rustici hominis*. Cf. 29, 133 : « more rhetorico... loquamur ».

5-6. *Ad certam causam*, « pour un procès déterminé ».

6-7. *Finitimus oratori poëta*. Les Latins se sont plu souvent à examiner les rapports (de ressemblance ou de différence) que soutenaient entre eux les principaux genres littéraires : rapports entre l'histoire et la poésie (Quintil., X, 1, 31 : « [historia] proxima poëtis et quodam modo carmen solutum »; 1, 29); entre l'histoire et l'éloquence (*de Leg.* I, 2, 5 : « opus... hoc oratorium maxime »; *Orat.* 20, 66; Quintil., X, 1, 31); entre la poésie et l'éloquence. Ici nous voyons les ressemblances de ces deux derniers genres; de même III, 7, 27. Dans l'*Orator* au contraire, Cicéron est surtout frappé par les différences, 20, 66; 20, 68 : « nec vero, si quid est unum inter eos (poëtas et oratores) simile, — id autem est iudicium electioque verborum — propterea ceterarum rerum dissimilitudo intellegi non potest ». Fénelon de son côté dira (2e *Dial. sur l'éloquence*) : « La poésie, c'est-à-dire la vive peinture des choses, est comme l'âme de l'éloquence ». — *Numeris astrictior paulo*. L'orateur doit obéir aussi à un certain rythme; mais le poète est, de plus, soumis à la mesure des vers. Cf. III, 44, 175; 48, 184; *Orat.* 20, 67 : « (poëta) versu astrictior ».

7-8. *Verborum licentia liberior*. Cf. *Orat.* 20, 68; Quintil., X, 1, 28 : « non per omnia poëtas esse oratori sequendos nec libertate verborum nec licentia figurarum ».

par; in hoc quidem certe prope idem, nullis ut terminis circumscribat aut definiat ius suum, quo minus ei liceat eadem illa facultate et copia vagari qua velit. [71] Nam quod illud, Scaevola, negasti te fuisse laturum, nisi in meo regno esses, quod in omni genere sermonis, in omni parte humanitatis dixerim oratorem perfectum esse debere : nunquam mehercule hoc dicerem, si eum quem fingo me ipsum esse arbitrarer. [72] Sed, ut solebat C. Lucilius saepe dicere, — homo tibi subiratus, mihi propter eam

NC. 3-4. *nam quod illud* Madvig (*ap.* Henrichsen). M et L donnent *namque illud* [« in occupatione usurpatur *nam*, non *namque* » (Madvig)]. m donne *nam illud*; mais *que* de ML est bien l'altération du *quod* authentique. Quant à *quare*, qui se trouve après *illud* dans la plupart des mss, il semble avoir été introduit pour expliquer la phrase, quand sous sa forme *namque illud* ou *nam illud* elle était devenue inintelligible. Friedrich, d'après § 41, transforme ingénieusement *quare* en *quasi iure*. Il vaut mieux y voir une glose et le retrancher.

1. *In hoc quidem certe.* Cf. 17, 79; 30, 134; III, 13, 51; *in Verr.* II, 4, 2, 3: « huius domus est vel optima Messanae, notissima quidem certe »; *pro Sest.* 7, 16; César, *B. G.* VII, 50, 4. — *Quidem certe* ou *certe* tout seul signifie : « ce qu'il y a de sûr, c'est que », « en tout cas », (en grec δ' οὖν).

1-2. *Nullis ut terminis circumscribat* est une réponse à Scævola § 41 : « quod in alienas possessiones tam temere irruisses ».

2. *Quo minus*, comme avec les verbes qui signifient *empêcher*, l'idée d'obstacle étant comprise dans *circumscribat aut definiat*. (Cf. Riemann, *Synt.* § 190, Rem. I, p. 317).

3. *Nam.* Cf. 5, 18, où *nam* est employé de même avec une valeur de prétérition. Il y a une idée sous-entendue : « Je puis ainsi parler, assigner à l'orateur un aussi vaste domaine, sans avoir à discuter davantage ce que tu nous as dit; *car* ce n'est pas moi qui suis en question, il s'agit de l'orateur idéal ».

4. *Quod... negasti.* A remarquer cet emploi très libre de la proposition complétive avec *quod*, laquelle n'est ni le sujet ni le complément logique de la proposition principale, mais forme une sorte de proposition absolue : « pour ce qui est de ce fait que.... ». Cf. 55, 234; 56, 237 et 238. — *Negasti.* Cf. 10, 41.

5-6. *In omni parte humanitatis*, « dans toutes les parties de la culture intellectuelle, du savoir humain ». Cf. §§ 32 et 35. — *Dixerim.* Cf. 8, 32.

7. *Eum quem fingo*, « l'orateur idéal ». Cf. 26, 118; II, 28, 123; *Orat.* 2, 7 : « atque ego in summo oratore fingendo talem informabo, qualis fortasse nemo fuit ».

8-9. *Saepe* à côté de *solebat*, car les occasions où se manifeste une *habitude* peuvent être *plus ou moins fréquentes.* Cf. 27, 124; 28, 129, etc.; 2, 5 : « soles nonnunquam ». — *Lucilius* est une autorité dont Crassus fait grand cas; elle est plusieurs fois invoquée par lui dans des termes flatteurs (II, 6, 25; III, 43, 171). — *Dicere.* Kayser, comme Ernesti, pense que les mots *de poetis* sont tombés devant *dicere*. Il est très possible que Lucilius ait parlé seulement des poètes; mais faudrait-il, même en ce cas, supposer une lacune dans le texte? et l'application aux orateurs des paroles de Lucilius ne serait-elle pas naturelle, après le rapprochement que Crassus vient justement d'établir (§ 70) entre les orateurs et les poètes? Les interlocuteurs devaient comprendre d'autant mieux qu'ils connaissaient Lucilius et les vers auxquels Crassus faisait allusion.

9. *Tibi subiratus.* Pour quelle cause? Il est difficile de le savoir. Il aurait dû plu-

ipsam causam minus quam volebat familiaris, sed tamen et doctus et perurbanus, — sic sentio neminem esse in oratorum numero habendum, qui non sit omnibus iis artibus, quae sunt libero dignae, perpolitus; quibus ipsis si in dicendo non utimur, tamen apparet atque exstat utrum simus earum rudes an didicerimus. [73] Ut qui pila ludunt, non utuntur in ipsa lusione artificio proprio

NC. 1. *volebam* Piderit, estimant que *volebat* a été amené par le *solebat* qui précède; mais il s'agit des sentiments du seul Lucilius, d'abord envers Scævola, puis envers Crassus; c'est Lucilius qui domine toute la parenthèse et doit être le sujet du verbe.

tôt être bien disposé à l'égard de Scævola; celui-ci était le gendre de Lælius, l'intime ami de Lucilius. Peut-être Scævola, très pénétré de la supériorité de la science juridique et disposé déjà à rabaisser l'éloquence, avait-il montré devant le satirique un certain mépris de la littérature en général, de la poésie en particulier.

2. *Perurbanus*, épithète souvent donnée à Lucilius. Cf. Horace, *Sat.* I, 10, 65. L'*urbanitas* de Lucilius ne s'applique pas à la pureté et à l'élégance châtiée de l'expression, qualité qu'Horace lui dénie (*Sat.* I, 4, 8 et suiv.; 10, 50 et suiv.), mais à la finesse de son esprit et à l'enjouement de sa plaisanterie. Il est *facetus* (Horace, *Sat.* I, 4, 7), ce qui est un des mérites essentiels de l'homme du monde (*urbanus*). — *Sic* n'est pas en corrélation avec *ut solebat* (« de même que... de même »), mais annonce la proposition infinitive qui suit : « je pense de cette façon, à savoir que... » (cf. 25, 113). *Sic statuo, sic existimo* sont souvent employés de la même manière : *pro Mur.* 3, 7, etc.

3-4. *Omnibus iis artibus... perpolitus.* A la fin de sa « conférence » (§§ 45-74), Crassus revient une dernière fois sur sa pensée fondamentale, énoncée dès le début de l'entretien (§ 32), exprimée ensuite à diverses reprises (§§ 48, 50-51, 59, 64), et qu'il maintient définitivement contre les objections de Scævola : le devoir pour l'orateur d'être prêt à parler sur tout sujet et, dès lors, d'avoir commencé par tout connaître. Il laisse même de côté la concession faite au § 65, où il permettait à l'orateur dans certaines causes d'aller s'instruire auprès de l'homme compétent de ce qui est nécessaire pour la circonstance. Sans le dire, il pense vraisemblablement, comme Tacite plus tard (*Dialog.* 32), « non... sufficere ut ad tempus simplex quiddam et uniforme doceamur;... aliter utimur propriis, aliter commodatis, longeque interesse manifestum est, possideat quis quae profert an mutuetur ». — *Libero* (cf. 5, 17) délimite ce que l'obligation aurait de trop étendu et d'infini : « connaître du moins ce qu'il importe à un homme bien né de savoir », s'être donc donné une éducation d'homme du monde, c.-à-d. une éducation générale — par opposition à l'éducation du savant ou de l'érudit. Tacite interprète avec précision la pensée de Cicéron (*Dialog.* 31) : « quasdam artes haurire, omnes libare debet (orator) ».

5. *Non utimur.* L'orateur, étant un homme bien né (*liber, urbanus*) et non pas un pédant, se gardera de faire montre à tout moment de ses connaissances. — *Exstat.* Cf. 11, 48.

6-7. *Qui pila ludunt.* Jeu très répandu à Rome, même parmi les grands personnages. Scævola s'y adonne et y excelle (50, 217). Cf. aussi II, 62, 253; Horace, *Sat.* I, 6, 126 (si l'on accepte la leçon du *Blandinius vetustissimus codex*).

7. *Artificio palaestrae*, « l'art, la théorie de l'école » ; proprement, « les principes de gymnastique donnés à la palestre ». *Artificium* a ce même sens de « théorie » 32, 146; mais 17, 74 il a le sens un peu différent de « adresse, habileté, artifice »; sens qui dérive du précédent : c'est l'adresse acquise par la connaissance exacte des principes de tel ou tel art.

palaestrae, sed indicat ipse motus didicerintne palaestram an nesciant, et qui aliquid fingunt, etsi tum pictura nihil utuntur, tamen utrum sciant pingere an nesciant non obscurum est : sic in orationibus hisce ipsis iudiciorum, contionum, senatus, etiam si proprie ceterae non adhibeantur artes, tamen facile declaratur utrum is, qui dicat, tantummodo in hoc declamatorio sit opere iactatus an ad dicendum omnibus ingenuis artibus instructus accesserit.

XVII. 74] Tum ridens Scaevola : Non luctabor tecum, inquit, Crasse, amplius. Id enim ipsum, quod contra me locutus es, artificio quodam es consecutus, ut et mihi, quae ego vellem non esse oratoris, concederes et ea ipsa

NC. 4. *oratoribus* Mss. — 11. *et* omis par M. — 12. *uelim* M.

1. *Didicerintne palaestram.* Cf. III, 22, 83.

2. *Qui aliquid fingunt* = *sculptores*, comme III, 7, 26, *ars fingendi* = *sculptura*. — *Pictura*, c'est surtout ici le dessin, la science des proportions et des contours.

4. *Orationibus... iudiciorum, contionum, senatus* (cf. 46, 201). Genre judiciaire, genre délibératif, les seuls que Cicéron envisage; encore dans le délibératif néglige-t-il volontiers les discours tenus au Sénat. Ce qu'il retient surtout, ce sont les *forenses disceptationes* (6, 22).

5. *Proprie*, κυρίως, « même si ces autres connaissances ne sont pas employées spécialement, exposées pour elles-mêmes ». L'orateur ne s'en sert que de temps en temps, mais il s'en sert : de là le subjonctif *adhibeantur*, expression d'une possibilité. L'indicatif *adhibentur* affirmerait trop que la chose n'a jamais lieu.

6. *Facile declaratur.* Cf. Tacite, *Dialog.* 32 : « ipsa multarum artium scientia etiam aliud agentes nos ornat, atque ubi minime credas, eminet et excellit ».

7. *Declamatorio opere.* Expression de mépris. Les déclamations de l'école sont comme une « tâche de manœuvre » ; il s'agit d'appliquer « mécaniquement », les règles enseignées. (Cf. 18, 83 : *operarios lingua celeri*, « ouvriers de paroles à la langue agile »). — *Iactatus*, terme de mépris également, au lieu du mot ordinaire *versatus* (de même le grec κυλινδεῖσθαι).

8. *Omnibus ingenuis artibus instructus.* Cf. Tacite, *Dialog.* 32 : « quem (oratorem) non posse aliter exsistere nec extitisse unquam confirmo, nisi eum qui tanquam in aciem *omnibus armis instructus*, sic in forum *omnibus artibus armatus* exierit. ».

§§ 74-80. Transition de l'opinion de Crassus à celle d'Antoine. Réflexions de Scævola sur les conditions exigées par Crassus de l'orateur idéal.

9. *Ridens.* Cf. § 35 *comiter, ut solebat.* Cicéron veut nous représenter en Scævola le type du vieillard bienveillant, qu'on respecte pour son âge et son expérience, qu'on aime pour son humeur égale et douce. Sans forcer le rapprochement, il ébauche déjà par certains traits le Caton du *de Senectute.* — *Ridens* est en relation avec *luctabor.* Trop faible pour lutter contre un plus jeune, il avoue en souriant sa défaite.

11. *Artificio* amené (comme *luctabor*) par la comparaison de Crassus *artificio palaestrae* (§ 73), mais avec un sens un peu différent (voir p. 67, n. 7). — *Et* explicatif, « à savoir que ». Cf. 7, 28; 10, 44; 20, 90; 33, 149, etc.

12. *Vellem non esse oratoris*, à savoir la politique (§§ 36-39), le droit (§§ 39-41),

nescio quo modo rursus detorqueres atque oratori propria traderes. [75] Quae, cum ego praetor Rhodum venissem et cum summo illo doctore istius disciplinae Apollonio ea, quae a Panaetio acceperam, contulissem, irrisit ille quidem, ut solebat, philosophiam atque contempsit multaque non tam graviter dixit quam facete; tua autem fuit oratio eius modi, non ut ullam artem doctrinamve contemneres, sed

NC. 3. *illo summo* E m, suivi par Sorof, Cima, Stangl; mais voir l'ordre inverse des mots, qui semble l'ordre ordinaire chez Cicéron : 28, 126 et *Brut.* 26, 98. — 5. *philosophiam atque* Mss. Comme le régime de *irrisit* est deux fois exprimé (*quae* et *philosophiam*), on a essayé de corriger l'anacoluthe. Lambin supprime *haec* (mis pour *quae* dans la vulgate); O. M. Müller et Piderit écrivent *philosophiamque contempsit;* Bake et Kayser rejettent *philosophiam* comme interpolé. On peut s'accommoder du texte des mss (voir le Commentaire).

la philosophie (§§ 41-44), les mathématiques, la grammaire, la musique (§ 44), tout ce qui n'a pas un rapport immédiat avec la fonction de l'orateur. — *Concederes* s.-ent. *ea non esse oratoris.* Cf. §§ 54 et 59.

2. *Praetor*, exactement propréteur. — *Rhodum venissem.* Nommé propréteur d'Asie en 121, il avait d'abord passé par Athènes, où il avait eu l'occasion de railler T. Albucius et sa pédante habitude de parler grec en latin (cf. III, 43, 171; *de Fin.* I, 3, 8 et suiv.); mais à Rhodes, où il s'était rendu ensuite, il avait volontiers fréquenté les célèbres rhéteurs de l'endroit. Si donc il n'aimait en aucune façon la *grécomanie*, il n'était pas hostile à la culture hellénique; il était disciple de Panætius (cf. plus bas et déjà 11, 45).

3. *Apollonius* d'Alabanda en Carie. A distinguer d'Apollonius Molon, également d'Alabanda, également établi à Rhodes, et qui fut le maître de Cicéron (*Brut.* 89, 307; 90, 312; 91, 316). Au-dessous d'Alexandrie, de Pergame et d'Antioche et à côté de l'île de Cos, l'île de Rhodes joue un rôle dans le mouvement intellectuel de l'époque qui suit la domination d'Alexandre. Au IIe siècle avant J.-C. surtout, libre et prospère, elle fut un petit foyer littéraire et artistique. Son école de rhétorique est souvent mentionnée dans le *Brutus* (§§ 51, 151, 245, 307, 312, 316, 325). — *Istius* (cf. 11, 45; 13, 55), « cet art, qui est aussi *le tien*, Crassus, » — quoique vous vous y exerciez chacun suivant des méthodes très différentes.

4. *A Panaetio.* Cf. 11, 45.

5. *Philosophiam.* La construction est irrégulière, puisque *irrisit* a déjà un régime direct (*quae* du début de la phrase). Mais il est inutile de modifier le texte, comme on l'a proposé (voir NC.). Cicéron, en commençant sa phrase, avait dans l'esprit une idée beaucoup plus générale, les connaissances nombreuses et variées que Scævola avait retirées à l'orateur, mais que Crassus avait su lui restituer (*ea ipsa* représenté par *quae*). Puis le souvenir d'Apollonius est venu à la traverse : souvenir amené par contraste, Apollonius étant convaincu que l'éducation de l'orateur doit se faire par la seule rhétorique, Crassus ne l'étant pas moins qu'il faut associer une culture générale et philosophique à l'étude de l'éloquence. Alors Cicéron a restreint sa pensée à ce qui était surtout l'objet des railleries de ce rhéteur, la philosophie; de là l'anacoluthe. Il use dans le dialogue, comme Platon avant lui, de ces libres constructions qui reproduisent le travail successif de la pensée. (Cf. déjà 12, 53).

7. *Non ut*, au lieu de *ut non*, parce que la négation ne porte pas seulement sur le verbe *contemneres*, mais infirme toute la proposition, qu'elle oppose à *sed ut.* C'est l'équivalent de *ut non modo non.*

ut omnes comites ac ministratrices oratoris esse diceres. [76] Quas ego si quis sit unus complexus omnes idemque si ad eas facultatem istam ornatissimae orationis adiunxerit, non possum dicere eum non egregium quendam hominem atque admirandum fore; sed is, si quis esset aut si etiam unquam fuisset aut vero si esse posset, tu esses unus profecto, qui et meo iudicio et omnium vix ullam ceteris oratoribus — pace horum dixerim — laudem reliquisti. [77] Verum si tibi ipsi nihil deest, quod in forensibus rebus civilibusque versatur, quin scias, neque eam tamen scientiam, quam adiungis oratori, complexus es, videamus ne plus ei tribuamus quam res et veritas ipsa concedat.

[78] Hic Crassus : Memento, inquit, me non de mea, sed de oratoris facultate dixisse. Quid enim nos aut

NC. 1. *ministros* H[1]E g; *ministras* autres Mss; *ministratrices* Ellendt (d'après Nonius, p. 142 Merc.). — 3. *facultates* M. — 10. *uersatur* M; *uersetur* L. — 12. *tribuamus* M; *tribuas* L.

1. *Comites ac ministratrices*, image familière à Cicéron. Cf. *de Imp. Cn. Pompei* 13, 36; *de Fin.* II, 34, 113; *Part. or.* 23, 78. — Sur *ministratrices* voir NC.

2. *Quas ego.* Le sujet *ego* est très éloigné de *non possum*. Hyperbate habituelle chez Cicéron, qui aime à rapprocher les pronoms (cf. 32, 145). Ici en particulier, *quas si quis sit* était bien désagréable à l'oreille. — *Unus* est simplement ajouté en contraste avec *omnes*. Cf. 49, 212. — *Sit complexus* (comme *adiunxerit*), subjonctif potentiel au parfait, non au présent, pour marquer qu'on suppose qu'à un moment de l'avenir la chose sera un fait accompli : « s'il arrivait un jour que quelqu'un eût embrassé, eût joint... ». — *Idemque*, « et en même temps ».

4. *Quendam*. Cf. 4, 14.

8. *Pace horum*, « avec la permission de ceux qui sont *ici présents*, qui m'écoutent ». Cf. la locution *bona venia alicuius*. — *Dixerim*. Cf. Riemann, *Synt.* § 161, Rem. I, p. 253.

10. *Versatur*. Cf. 12, 52. — *Quin scias* = *quod non scias* (*ut non id scias*). *Quin*, étant étymologiquement l'équivalent de *ut non* (Riemann, *Synt.* § 190, p. 315, note 2), le remplace fréquemment après une proposition principale négative.

11-12. *Videamus ne*. Cf. *Tuscul.* III, 6, 13 et V, 15, 45. On emploie d'ordinaire *vide ne* (cf. 13, 55). *Videamus* est une forme plus polie ; Scævola se donne cet avertissement à lui-même comme à Crassus. — *Res et veritas*, sorte d'hendiadys, « la réalité des choses ». Cf. *Tuscul.* V, 5, 14 : « cum autem animum ab ista pictura imaginibusque virtutum ad rem veritatemque traduxeris ; » *de Orat.* I, 33, 149. — Plus bas (49, 214) Antoine sera d'accord avec Scævola pour trouver trop ambitieuse la définition que Crassus a donnée de l'éloquence.

15. *Sed de oratoris facultate.* Cf. 16, 71 ; III, 20, 74 et 75 : « non enim quid ego, sed quid orator possit disputo » ; 22, 84 et 85. — *Nos*. Pluriel de modestie : « moi et tous ceux qui me valent ». — *Quid... nos didicimus?* Crassus, qui s'est fait une conception si haute de

didicimus aut scire potuimus, qui ante ad agendum quam ad cognoscendum venimus; quos in foro, quos in ambitione, quos in re publica, quos in amicorum negotiis res ipsa ante confecit quam possemus aliquid de rebus tantis suspicari? [79] Quodsi tibi tantum in nobis videtur esse, quibus etiam si ingenium, ut tu putas, non maxime defuit, doctrina certe et otium et hercule etiam studium illud discendi acerrimum defuit : quid censes, si ad alicuius ingenium vel maius illa, quae ego

l'orateur, a le sentiment de tout ce qui lui manque pour y atteindre. Il est grand, pour s'être plus instruit que ses contemporains ou prédécesseurs dans les lettres et la philosophie; il n'est pas parfait, pour n'avoir pu s'y instruire plus complètement. Manière indirecte que trouve Cicéron de se louer; car, ayant fait toutes ces études qui ont manqué à Crassus, il lui est donc supérieur; il est même cet orateur idéal annoncé, pressenti, prophétisé dans le passage actuel (cf. 21, 95).

1-2. ***Ante ad agendum quam ad cognoscendum venimus.*** Dans la bouche du plus grand des orateurs passés, ce regret (cf. III, 22, 85) a beaucoup d'importance. Cicéron répond ainsi aux partisans exclusifs de la pratique, très nombreux encore de son temps (II, 1, 1), qui faisaient consister l'éloquence dans une routine (cf. 2, 5 : « eloquentiam in quodam ingenii atque exercitationis genere ponendam »).— ***Venimus.*** Un seul verbe, au même mode dans les deux propositions, ***antequam*** se construisant régulièrement avec l'indicatif quand il marque, à propos d'un fait qui n'a eu lieu qu'une fois, un simple rapport de temps entre deux actions = « avant le moment où ». Voir Riemann, *Synt.* § 217, p. 370. Cf. *pro Lig.* 1, 3 : « (bellum) ante audierunt geri quam parari ».

2-3. ***In ambitione = honorum petitione.*** Cf. 1, 1; 21, 94.

4. ***Res ipsa*** opposé à ***rebus tantis***, comme ***agendum*** s'opposait à ***cognoscendum***, « l'activité pratique et les connaissances théoriques ». — ***Confecit.*** Cf. 21, 94 : « obruimur ambitione et foro ». — ***Possemus.*** Ici le subjonctif avec ***antequam***, parce que Cicéron ajoute cette nuance que le fait d'avoir été accablé s'est produit *avant que l'autre action ait eu le temps de s'accomplir.*

6-7. ***Ingenium, doctrina,*** deux des conditions essentielles de l'éloquence parfaite, la troisième étant l'*exercitatio*; cf. 2, 5. — ***Certe,*** cf. 16, 70; 20, 92; 30, 134.

8. ***Studium illud discendi.*** Il lui a manqué non seulement cette vaste instruction elle-même (*doctrina*), mais l'ardeur à s'instruire. Crassus se rabaisse sans doute plus qu'il n'est juste; mais c'est pour mieux rehausser la gloire du successeur attendu. Cicéron, se servant des mêmes termes (II, 1, 1), se dira, lui, enflammé pour l'étude : « quo facilius nos incensos studio discendi a doctrina deterrerent ». — ***Defuit*** répété selon l'habitude de Cicéron, quand le verbe est commun à deux propositions dont l'une est négative et l'autre positive. Cf. *Tusc.* I, 48, 116; III, 5, 11.

8. ***Quid censes... qualem et quantum.*** Sur ces interrogatifs accumulés dans la même phrase, voir 3, 9; 5, 16. Le premier (interrogation générale) est repris par quelque autre qui pose la question d'une façon plus particulière et précise. Cf. *pro Rosc. Amer.* 17, 49 : « quid censes hunc ipsum Sex. Roscium quo studio et qua intellegentia esse in rusticis rebus? » *De off.* II, 7, 25, etc.

9. ***Alicuius.*** C'est Cicéron lui-même. Cf. *Brut.* 43, 161, même allusion à sa personne, après avoir parlé du même Crassus : « ut eo nihil ferme quisquam addere posset, nisi qui a philosophia, a iure civili, ab historia fuisset instructior ».

non attigi, accesserint, qualem illum et quantum oratorem futurum?

XVIII. [80] Tum Antonius : Probas, mihi, inquit, ista, Crasse, quae dicis, nec dubito quin multo locupletior in dicendo futurus sit, si quis omnium rerum atque artium rationem naturamque comprehenderit. [81] Sed primum id difficile est factu, praesertim in hac nostra vita nostrisque occupationibus; deinde illud etiam verendum est, ne abstrahamur ab hac exercitatione et consuetudine dicendi populari et forensi. Aliud enim mihi quoddam orationis genus esse videtur eorum hominum, de quibus paulo ante dixisti, quamvis illi ornate et graviter aut de natura rerum aut de humanis rebus loquantur : nitidum quoddam genus est verborum et laetum, et palaestrae magis et olei quam

NC. 14. *et palaestrae* M g; *sed palaestrae* L. Kayser, Piderit, Harnecker, après Ellendt, défendent *sed;* à tort, car il faudrait admettre que *nitidum* et *laetum* sont pris en bonne part. En réalité, il n'y a pas opposition entre la première partie de la phrase (*nitidum quoddam*...) et la seconde (*palaestrae magis*...); c'est la phrase tout entière qui s'oppose à *consuetudo dicendi popularis et forensis*. Elle indique en quoi consistent les différences annoncées précédemment (*aliud*...).

1. *Non attigi.* L'attraction modale n'a pas lieu, parce que la réalité du fait exprimé est affirmée pour elle-même; la proposition forme une sorte de parenthèse : « toutes ces qualités dont j'ai parlé (que je n'ai pu acquérir) ».— *Accesserint... futurum.* Cf. § 76 : *sit complexus-adiunxerit.*

§§ 80-96. Opinion d'Antoine sur l'étendue et les limites du domaine oratoire.

5-6. *Omnium rerum atque artium rationem naturamque.* Les quatre expressions sont étroitement liées. Néanmoins *naturam* est à rapprocher plus particulièrement de *rerum* et *rationem* de *artium* : « la nature de toutes choses et la théorie de chaque art ». Les mots forment un chiasme ou entre-croisement.

7. *Praesertim*, idée déjà indiquée 6, 21. — *Hac* à côté de *nostra*, comme plus haut *ista* à côté de *quae dicis*.

10. *Populari*, l'éloquence de la tribune, celle qui s'adresse au peuple assemblé; *forensi*, plus proprement celle du barreau. Ce sont les deux seuls genres qui comptent pour Antoine. — *Aliud*, non pas « il y a un autre genre »; mais « c'est tout autre chose, c'est un genre tout différent » = *diversum*, *alienum ab usu forensi*.

11-12. *Paulo ante dixisti.* Cf. 11, 49.

13-14. *Nitidum... et laetum* explique *aliud* (= *nitidum enim*). Voir NC. — *Nitidum*, c'est le brillant d'un corps poli, d'une surface grasse. (Horace, *Ep.* I, 4, 15 : « pinguem et nitidum bene curata cute »). Ici le mot est en rapport avec *olei*. — *Laetum*, « luxuriant, fleuri » (cf. III, 38, 155 : « laetas segetes »). *Nitidum* s'opposera volontiers à *horridum* (III, 14, 51; *Brut.* 67, 238) comme *laetum* à *incultum* (*Orat.* 11, 36 : « in picturis alios horrida, inculta, — alios nitida, laeta delectant »). — *Genus verborum* indique que c'est une éloquence de mots plutôt qu'une éloquence de choses.

14. *Et palaestrae magis et olei.* Autre façon d'exprimer la même idée. C'est l'éloquence de parade et d'académie opposée à l'éloquence d'action, le combat

huius civilis turbae ac fori. [82] Namque egomet, qui sero ac leviter Graecas litteras attigissem, tamen cum pro consule in Ciliciam proficiscens venissem Athenas, complures tum ibi dies sum propter navigandi difficultatem commo-

NC. 2-3. *proconsul* M.

fictif et sans danger dans la salle d'exercice (*exercitatio umbratilis*) opposé à la lutte véritable et tumultueuse du forum. Cf. *Orat.* 19, 64 : « mollis est oratio philosophorum et umbratilis »; 13, 42 : « pompae quam pugnae aptius (genus epidicticum), gymnasiis et palaestrae dicatum, spretum et pulsum foro »; etc. — Rapprocher de ces génitifs (de convenance ou de propriété) la locution *dies curiae fuisse videretur* (7, 27).

1. *Namque* devrait introduire tout de suite l'explication de la phrase précédente : montrer que l'éloquence des philosophes est très éloignée de l'éloquence politique ou judiciaire. Or cette explication ne vient qu'à partir du § 83, sous la forme d'un récit où Antoine rapporte une conversation qu'il a eue jadis à Athènes. Le § 82 rappelle dans quelles circonstances Antoine a été amené à assister à l'entretien; et ces circonstances, au lieu d'être exposées dans des propositions toutes accessoires et subordonnées, font l'objet d'un développement indépendant. De là un certain manque de rigueur, les idées étant librement associées selon les habitudes de la conversation familière. Voir un exemple semblable 1, 3 : *nam prima aetate.*

1-2. *Qui sero... attigissem.* C'était une habitude d'Antoine de prétendre qu'il devait tout à la pratique et n'avait pas de connaissances générales (littéraires, philosophiques, scientifiques). Il cherchait une satisfaction d'amour-propre, en laissant croire qu'il s'était formé tout seul; il voulait aussi flatter le préjugé de son temps et se rendre populaire, en témoignant du dédain pour les lettres grecques et les arts étrangers. Dédain affecté et feinte ignorance : Cicéron le dit nettement II, 1, 1 et suiv., et Antoine finit par l'avouer II, 36, 153. Du reste, c'est ce que prouvent déjà, dans notre passage, tous ces entretiens savants de plusieurs jours avec des philosophes et des rhéteurs. Se rappeler que Cicéron, à ses débuts, a usé du même procédé (*in Verr.* II, 4, 3, 5, il joue le Romain qui ne sait rien des beaux-arts; *pro Arch.* 6, 12 et suiv., il demande pardon de célébrer la littérature). — *Qui* marque une opposition : « bien que je... », « moi qui ». D'où le subjonctif.

2. *Pro consule.* Après sa préture, Antoine fut envoyé en Cilicie avec les pouvoirs de proconsul pour combattre les pirates (102 av. J.-C.). — La forme *pro consule* est la forme à employer (et non *proconsul*); dans les inscriptions on trouve toujours l'abréviation PRO · COS · et non PROCOS.

2-4. *Tamen... complures... dies sum.. commoratus; sed cum... haberem.* Ici encore l'enchaînement des propositions n'est pas celui qu'on attendrait. *Tamen* tombe en réalité, non sur *complures dies sum commoratus*, mais sur *cum haberem...*, *pro se quisque... disputabat*, et Antoine veut dire : « bien que je me sois mis fort tard à l'étude des lettres grecques, toutefois pendant mon voyage en Asie, retenu à Athènes par le mauvais temps, je passai chaque jour à causer avec des philosophes ». Telle serait la subordination logique. On aurait dû avoir : *tamen cum... venissem Athenas ubi... sum commoratus, cum cotidie mecum haberem....* Mais cette longue phrase eût été lourde et pénible, sinon obscure. *Sum commoratus* est devenu une proposition principale, ce qui a changé la construction de tout le passage (cf. un exemple semblable, 13, 56). — *Sed*, dans la pensée modifiée par Cicéron, oppose alors *cum cotidie mecum haberem* à *propter navigandi difficultatem commoratus* : malgré ce séjour involontaire, Antoine ne perdit pas son temps.

3-4. *Complures tum ibi dies.* A remarquer l'ordre des mots, ainsi placés au point de vue du rythme et pour mieux mettre en relief *complures dies*. Cf. 8, 32.

ratus; sed, cum cotidie mecum haberem homines doctissimos, eos fere ipsos qui abs te modo sunt nominati, cum hoc nescio quo modo apud eos increbruisset, me in causis maioribus sicuti te solere versari, pro se quisque quae poterat de officio et de ratione oratoris disputabat. [83] Horum alii, sicuti iste ipse Mnesarchus, hos, quos nos oratores vocaremus, nihil esse dicebat nisi quosdam operarios lingua celeri et exercitata; oratorem autem, nisi qui sapiens esset, esse neminem, atque ipsam eloquentiam, quod ex bene dicendi scientia constaret, unam quandam esse vir-

NC. 1. *et cum* Madvig (*Advers. Crit.* II, p. 185). — 2-3. *cum hoc* M; *cumque hoc* L. — 4. *pro se quisque* H[1]E g Lag. 32-a; (*ut quisque* H[2], *quisque ut* Lag. 32-b); *pro se quisque eorum quantum quisque* L. On peut admettre que le neutre *quae* est tombé après *quisque* dans l'archétype commun de nos mss, et que c'est pour faire une phrase intelligible que les correcteurs de H et du Lag. 32 ont supposé *ut* à côté de *quisque* ou que le copiste de L a imaginé cette lourde addition *eorum quantum quisque*. — 5. *de ratione* Mss; *ratione* Kayser. — 6. *hoc* M.

2. *Abs te modo nominati*. Cf. 11, 45. *Abs te* est surtout fréquent dans le style familier (cf. 32, 148; 47, 204). — *Cum... increbruisset*. Des deux propositions subordonnées *cum... haberem* et *cum... increbruisset*, l'une dépend de l'autre, la première de la seconde. « Le bruit s'était répandu, pendant que je les avais auprès de moi. » Elles ne sont donc point placées au même plan dans la phrase, et il ne faut pas écrire *cumque hoc*... (voir NC.). Cf. des exemples analogues : II, 67, 273 et 70, 283.

5. *De officio et de ratione*, « sur le but et les moyens d'y atteindre (la méthode) » ; deux choses différentes, et de là la répétition de la préposition. Au contraire, 21, 97 *de vi ac ratione dicendi* sans la répétition de *de*, parce que les deux expressions sont voisines.

7. *Dicebat*. Accord, d'après le voisinage, avec *Mnesarchus* plus rapproché du verbe que *alii*. Cf. 11, 50 : *quod non habuerit*. Mnésarque représente les Stoïciens; Charmadas ensuite (§ 84) les Académiciens. — *Operarios*. Cf. 62, 263; (*declamatorio opere*, 16, 73); *Brut.* 73, 357; *Tusc.* V, 36, 104; *ad. Fam.* VIII, 1, 2.

8-9. *Nisi qui sapiens esset*. On reconnaît là les maximes stoïciennes raillées ailleurs par Cicéron (*pro Mur.* 29, 61 et suiv.) et par Horace (*Sat.* I, 3, 124 et suiv.; *Ep.* I, 1, 106). Le sage stoïcien est seul à posséder toutes les vertus, tous les talents (*Sat.* I, 3, 125 : *et sutor bonus et solus formosus et est rex*). Il est donc seul aussi orateur. Mais cette dernière prétention est moins paradoxale que les autres, et, réduite à ceci : que, pour être un véritable orateur, il faut être aussi un philosophe, unir au talent de parole la sagesse, c'est-à-dire la vertu et la science, elle sera reprise par Crassus et Cicéron pour leur propre compte (cf. III, 14, 55; 18, 65, et, d'une façon générale, tout ce qu'expose Crassus dans les trois dialogues).

10. *Bene dicendi scientia*. Bien dire est une science. Comme d'ailleurs la vertu repose sur la science (ἡ ἀρετή ἐστιν ἐπιστήμη οὐ θεωρητικὴ μόνον ἀλλὰ καὶ πρακτική, Stob., *Florileg.* p. 201), l'éloquence est donc une vertu. Cf. ce que dit Crassus III, 14, 55 : « est enim eloquentia una quaedam de summis virtutibus ». — *Constaret ex*, employé quoiqu'il ne s'agisse pas des parties d'un tout (= *contineretur*). Cf. *de Off.* I, 44, 157 : « virtus, quae constat ex hominibus tuendis ».

tutem, et, qui unam virtutem haberet omnes habere easque esse inter se aequales et pares; ita, qui esset eloquens, cum virtutes omnes habere atque esse sapientem. Sed haec erat spinosa quaedam et exilis oratio longeque ab nostris sensibus abhorrebat. [84] Charmadas vero multo uberius eisdem de rebus loquebatur, non quo aperiret sententiam suam — hic enim mos erat patrius Academiae, adversari semper omnibus in disputando —; sed cum maxime tamen hoc significabat, eos, qui rhetores nominarentur et qui dicendi praecepta traderent, nihil plane tenere, neque posse quemquam facultatem assequi dicendi, nisi qui phi-

1. *Qui unam haberet omnes habere.* C'est l'ἀκολουθία τῶν ἀρετῶν. Diogène Laërce, VII (65), 125 : τὰς δ'ἀρετὰς λέγουσιν ἀντακολουθεῖν ἀλλήλαις καὶ τὸν μίαν ἔχοντα πάσας ἔχειν· εἶναι γὰρ αὐτῶν τὰ θεωρήματα κοινά.

2-3. Elles sont toutes du même degré (*aequales*), parce qu'elles sont toutes égales en force ou en efficacité (*pares*); cf. III, 14, 55. Pour les Stoïciens, le Bien comme le Mal est unique par essence (ἴσα τὰ ἁμαρτήματα καὶ τὰ κατορθώματα); il n'y a que le Bien ou le Mal absolu d'une part, et de l'autre, ce qui n'est pas le Bien ou ce qui n'est pas le Mal. Point de milieu; ni nuances ni degrés dans la vertu ou dans la faute (cf. *pro Mur.* 29, 61).

4. *Spinosa et exilis oratio.* Cf. *de Fin.* III, 1, 3 : « Stoicorum autem non ignoras quam sit subtile, vel spinosum potius, disserendi genus ». La subtilité dialectique (*disserendi spinae*) et la sécheresse de langage, provenant d'un souverain mépris de l'art, sont deux caractéristiques de l'école stoïcienne. Cicéron a toujours repoussé, au nom de la vraie éloquence, cette manière de s'exprimer (II, 38, 158 : *dialectici... se compungunt suis acuminibus*; III, 18, 66; *genus... exile, inusitatum, abhorrens ab auribus vulgi, obscurum, inane, ieiunum*).

6. *Non quo* est l'équivalent ou de *non ut eo* (litt. « non de manière à ce que par là) » ou de *non quod.* Ici c'est le premier emploi qui convient. Cf. *de Dom.* 7, 16.

7. *Mos patrius = receptus, acceptus a patribus*, usage transmis de maître à disciple, l'école étant assimilée à une famille (comme on dit *de père en fils*); usage traditionnel. Cf. *de Fin.* V, 5, 14 : « is quidem (Critolaus)... in patriis institutis manet. » — *Adversari.* Les Néo-académiciens ou probabilistes, des sceptiques en somme, soutenant sur chaque question le pour et le contre, étaient toujours prêts à contredire. Cf. 10, 43; 11, 45 (les notes sur *Academia* et *Carneades*); 62, 263; III, 21, 80; 27, 107; 36, 145. On comprend les ressources qu'offrait cette doctrine à l'orateur et pourquoi Cicéron était probabiliste (*Tusc.* II, 3, 9 : « mihi semper Peripateticorum Academiaeque consuetudo de omnibus rebus in contrarias partes disserendi... placuit »).

8-9. *Sed... significabat*, en corrélation avec *non quo aperiret*; on attendrait donc *sed ut hoc significaret.* La parenthèse intermédiaire a fait oublier la construction commencée, et la pensée reprend sous une forme un peu différente. — *Cum maxime*, « plus que jamais », « alors surtout » (*maintenant surtout*, quand le verbe est au présent). Cf. *pro Cluent.* 5, 12 : « quae multos iam annos et nunc cum maxime filium interfectum cupit »; Tite-Live, XXIX, 17, 20 : « omnia quae captae urbes patiuntur passi sumus et cum maxime patimur ».

10. *Plane*, avec la pleine clarté que donne la science. — *Tenere*; cf. 5, 18; 20, 92; 41, 186; 43, 191, etc.

sophorum inventa didicisset. XIX. [85] Disputabant con-a diserti homines Athenienses et in re publica causisque ersati, in quis erat etiam is qui nuper Romae fuit, Mene-emus hospes meus. Qui cum diceret esse quandam pru-entiam, quae versaretur in perspiciendis rationibus con-ituendarum et regendarum rerum publicarum, excitaba-r homo promptus atque omni abundans doctrina et qua-m incredibili varietate rerum atque copia. Omnes enim artes illius ipsius prudentiae petendas esse a philosophia ocebat, neque ea, quae statuerentur in re publica de dis nmortalibus, de disciplina iuventutis, de iustitia, de atientia, de temperantia, de modo rerum omnium, cete-

NC. 2. *Athenienses* entre crochets chez Kayser. — 7. *promptus ab homine undanti doctrina* Mss. La correction de Rübner (*Blätt. f. d. bayer. Gymn.*, 71, p. 192-193) : *promptus atque omni abundans doctrina* est généralement adoptée jourd'hui (Bake avait déjà proposé *et omni abundans*). La conjecture de Piderit *que abundanti doctrina* se tient moins près des mss que celle de Bake-Rübner. d'ailleurs *de Fin.* I, 5, 13 : « omni doctrina erudito »; III, 11, 37 : « omni virtute aestantium »; *Brut.* 56, 205 : « praestans omni... doctrina »; 71, 250 : « instructum ni copia ». — 8-9. *copia omni : senis eni partis* H.

1. *Inventa*. Cf. II, 38, 160 : « Aristo-e, a cuius inventis tibi ego videor non

Ménédème font bondir l'ardent Charma-das, toujours prêt à la lutte : la poli-

raeque, sine quibus civitates aut esse aut bene moratae esse non possent, usquam in eorum inveniri libellis. [86] Quod si tantam vim rerum maximarum arte sua rhetorici illi doctores complecterentur, quaerebat cur de prooemiis et de epilogis et de huius modi nugis — sic enim appellabat — referti essent eorum libri, de civitatibus instituendis, de scribendis legibus, de aequitate, de iustitia, de fide, de frangendis cupiditatibus, de conformandis hominum moribus littera nulla in eorum libris inveniretur. [87] Ipsa vero praecepta sic illudere solebat, ut ostenderet non modo eos expertes esse illius prudentiae, quam sibi adsciscerent, sed ne hanc quidem ipsam dicendi rationem ac viam nosse.

NC. 1. *moderatae* HE². — 4. *querebatur* M. — 9. *nulla in eorum libris* M; *in eorum libris nulla* L. Bake rejette *in eorum libris* à cause de *referti essent eorum libri* qui précède. On peut voir pourtant, dans le retour de ces mots, comme un refrain pour marquer le néant des traités de rhétorique.

1. *Aut esse aut bene moratae esse*, « ne peuvent ou exister ou du moins exister comme il faut », dans les conditions requises de santé morale. *Aut*, en ce sens, est souvent accompagné de *certe*; cf. 20, 92; *ad Fam.* II, 3, 1.

2. *In eorum libellis*, i. e. *rhetorum*. Ceux-ci n'ont pas été mentionnés depuis le § 84; mais ils sont présents à la pensée de chacun et sont présents de fait en la personne de Ménédème, l'interlocuteur de Charmadas. Antoine qui rapporte la conversation, se trouve dans une situation d'esprit particulière. Lui, l'homme de la pratique, ne peut admettre la nécessité de la philosophie pour l'orateur. Mais d'autre part, adversaire acharné des rhéteurs, il insiste avec complaisance sur le jugement sévère de Charmadas à leur endroit : manière indirecte de les attaquer, avant de mener l'attaque de front, et pour son compte, dans la deuxième partie de l'ouvrage.

4-5. *De prooemiis et de epilogis*... Sur ces divisions de l'école voir l'Introduction, p. XVI et n. 3. — La préposition *de* ne dépend pas de *referti*, mais d'une idée à suppléer : « remplis de *préceptes* relatifs à... » Emploi assez fréquent. Cf. *de Off.* I, 13, 39 : « Regulus... cum de captivis commutandis Romam missus esset » (*pour délibérer* sur); *id.*, 37, 135: « non isdem de rebus... delectamur » (*de conversations* sur). Quant à *referti* pris absolument, cf. 35, 161.

6. *De civitatibus instituendis*, « sur l'organisation des Etats ». A distinguer de *constituendis civitatibus* (par ex. 9, 36), « la fondation des Etats ». Le sens de *instituere* est très net 41, 186. — Tous ces adjectifs verbaux en *-ndus* correspondent à des substantifs abstraits, « l'établissement des lois, la répression des passions, etc. ».

9. *In eorum libris*. Voir NC.

9-10. *Ipsa vero praecepta*. Deuxième point sur lequel portait la discussion de Charmadas. D'après lui, 1° la politique, reposant sur la morale, échappe aux rhéteurs : ils n'en disent rien ; 2° ce qu'ils enseignent, cet art même de la parole, ils ne le connaissent pas. — *Solebat* (cf. 20, 93). Les entretiens se reproduisaient fréquemment (§ 82, *cotidie mecum habebam homines doctissimos*).

12. *Dicendi rationem ac viam*, deux expressions voisines, « les principes et la méthode ». L'ensemble constitue la théorie de l'art de parler; cf. 4, 11 ; 25, 113; *Orat.* 3, 10.

Caput enim esse arbitrabatur oratoris, ut et ipse iis, apud quos ageret, talis, qualem se ipse [esse] optaret, videretur; id fieri vitae dignitate, de qua nihil rhetorici isti doctores in praeceptis suis reliquissent; et uti ei, qui audirent, sic adficerentur animis, ut eos adfici vellet orator : quod item fieri nullo modo posse, nisi cognosset is, qui diceret, quot modis hominum mentes et quibus et quo genere orationis in quamque partem moverentur; haec autem esse penitus in media philosophia retrusa atque abdita, quae isti rhetores ne primoribus quidem labris attigissent. [88] Ea Menedemus exemplis magis quam argumentis conaba-

NC. 1. *arbitrabatur esse* E m. — *ipsis* Mss; *ipse iis* Madvig (*de Fin.* II, 28, 93, p. 299). — 2. *ipse esse optaret* E l o; *ipse optaret esse* Lag. 32; *ipse optaret* que j'adopte avec Friedrich (s. ent. *videri*). Ce que souhaite un orateur, ce n'est pas tant d' « être » que de « paraître ». Cf. II, 41, 176; *Brut.*, 38, 142. — 4-5. *eorum qui audirent sic adficerentur animi* e, suivi par Bake. — 5. *uelit* M. — 6. *cognosceret* E m.; *cognouisset* H; *cognoscet* P Lag. 32-a; *cognosset* Lagg. 13, 36; cf. § 93.

1. *Caput*, « la chose capitale ». Cf. 29, 132; 33, 150; II, 82, 337. — *Arbitrabatur*. Le verbe convient à un disciple de Carnéade (11, 45), qui ne doit avoir que des opinions. Au rebours de l'Académicien, le Stoïcien affirme toujours (*pro Mur.* 30, 62 : « sapiens nihil opinatur »).

2-3. *Talis qualem... optaret videretur.* Il s'agit ici des *mœurs oratoires*, c'est-à-dire de l'impression morale que l'orateur doit produire sur l'auditoire par l'autorité (justifiée ou non) de son caractère : τὰ ἤθη. C'est l'ensemble des qualités (réelles ou supposées) par lesquelles il se recommande à son public, cherchant à donner de lui une idée favorable. Chose très importante en effet et dont Aristote s'occupe avec grand soin dans sa *Rhétorique* I, 2, 3 et suiv. Cf. aussi *de Orat.* II, 41, 176 : « talis videatur, qualem se videri velit ». — La construction de *optare* avec l'infinitif (au lieu de *ut*) est rare à l'époque classique, mais correcte (cf. *Philipp.* V, 18, 51). Il n'y a pas de raison pour supposer le texte corrompu, comme fait Harnecker.

4-5. *Uti ei qui audirent....* Après les *mœurs*, les *passions*. Autre partie essentielle, τὰ πάθη, qui accompagne régulièrement τὰ ἤθη. (Cf. II, 41, 176). C'est la connaissance des passions de l'auditoire et l'habileté à les manier, d'où l'orateur tire un surcroît de force persuasive. — *Adficerentur animis* se dit, malgré Bake, aussi bien que *adficerentur animi*; cf. *pro Mur.* 27, 55, *ita sum animo adfectus*; *de Off.* I, 20, 66; *de Leg.* I, 9, 27, etc.

5-6. *Quod = et id :* de là dans le style indirect l'infinitif *posse*. Cf. Riemann, *Synt.* § 230, p. 402-403. — *Item.* Pas plus que les *mœurs*, les *passions* ne relèvent des traités de rhétorique. C'est affaire à la philosophie d'enseigner les unes et les autres.

9. *In media philosophia retrusa.* Crassus n'a pas dit autre chose 11, 48; 12, 53 et 54; 15, 67-69. La différence est dans la conclusion. Pour Charmadas (§ 90), il n'y a pas en réalité d'art de parler; l'éloquence n'est qu'une annexe de la philosophie. Pour Crassus, l'éloquence est un art distinct et indépendant, qui s'adjoint simplement certaines connaissances générales de philosophie.

10. *Ne primoribus quidem labris attigissent.* Cf. *pro Cael.* 12, 28 : « non modo qui primoribus labris gustassent genus hoc vitae et extremis, ut dicitur, digitis attigissent, sed qui totam adulescentiam voluptatibus dedissent ».

refellere. Memoriter enim multa ex orationibus Demostheni praeclare scripta pronuntians, docebat illum in animis vel iudicum vel populi in omnem partem dicendo permovendis non fuisse ignarum quibus ea rebus consequeretur, quae negaret ille sine philosophia quemquam [nosse] posse. XX. [89] Huic respondebat non se negare Demosthenem summam prudentiam summamque vim habuisse dicendi, sed sive ille hoc ingenio potuisset sive, id quod constaret, Platonis studiosus audiendi fuisset, non quid ille potuisset, sed quid isti docerent esse quaerendum. [90] Saepe etiam in eam partem ferebatur oratione, ut omnino disputaret nullam artem esse dicendi; idque cum argumentis docuerat — quod ita nati essemus, ut et blandiri eis subtiliter, a quibus esset petendum, et adver-

NC. 1. *Demosthenis* E(« in litura : videtur *-ni* fuisse » Halm); *Demostheni* H2. — 6. *nosse* M; provient peut-être d'une ancienne glose *non* (= $\bar{n}$), qui se trouvait dans l'archétype de nos mss et qui existe encore dans e; serait dans ce cas à supprimer, et *consequi* devrait être sous-entendu avec *posse*; *scire* L. — *negasse* M. — 12. *omnimodis* M. — 14. *blandiri et subtiliter quibus* M; *suppliciter his a qui-*

1-2. ***Demostheni.*** Souvent chez Cicéron les noms propres grecs en *-es* ont au génitif une double forme *-is* ou *-i*. Cf. II, 38, 161.

3-4. ***In animis... permovendis***, « quand il s'agissait de... » Cf. *de Imp. Cn. Pomp.* 19, 56 : « in salute communi idem populus Romanus dolori suo maluit... obtemperare ».

6. ***Respondebat*** (Charmadas). ***Ille***, mis par certains éditeurs devant le verbe, ne se trouve dans aucun manuscrit. Le nom de l'interlocuteur est souvent sous-entendu, quand il n'y a pas d'équivoque possible (cf. II, 29, 128; 50, 204; 54, 217).

7. ***Summam prudentiam***, la connaissance du cœur humain et de ses passions (cf. § 87). — ***Summam vim dicendi.*** La force est, en effet, la caractéristique de l'éloquence de Démosthène; Denys d'Halicarnasse a écrit un traité spécial Περὶ τῆς λεκτικῆς Δημοσθένους δεινότητος (voir Croiset, *Litt. gr.* V, p. 363).

9. ***Platonis studiosus audiendi.*** Cicéron l'affirme encore *Brut.* 31, 121; *Orat.* 4, 15 (cf. également Plutarque, *Demosth.* 5; Quintil., XII, 2, 22; 10, 24; Aulu-Gelle, III, 13, 1). Mais rien n'est moins sûr. Les lettres de Démosthène, sur lesquelles s'appuie Cicéron pour le prouver dans l'*Orator*, sont certainement apocryphes. (Voir Croiset, *ouv. cit.* IV, p. 515-516 et 525.)

10. ***Potuisset*** pris transitivement (comme 10, 44 : *si quid poteris*).

12. ***Ut*** avec une valeur explicative : « il se laissait aller jusqu'à soutenir cette thèse, à savoir que... » (cf. 7, 28; 10, 44; 17, 74; 33, 119). — ***Omnino*** confirme et renforce la négation *nullam*; cf. 13, 56. — ***Nullam artem esse dicendi.*** Cf. Renan (*Réception de M. de Lesseps à l'Acad. franç.*) : « Il n'y a pas d'art de parler, pas plus qu'il n'y a d'art d'écrire. Bien parler, c'est bien penser tout haut. »

13. ***Cum.... docuerat***, à rapprocher de *tum etiam exemplorum copia nitebatur* (fin du même §), avec lequel il est en relation : d'une part, les raisons; d'autre part aussi, les exemples.

14. ***Blandiri***, ***exponere***, ***confirmare***, ***refellere***, ***deprecari***. Ce sont là, sauf la

sarios minaciter terrere possemus et rem gestam exponere et id, quod intenderemus, confirmare et [id], quod contra diceretur, refellere et ad extremum deprecari aliquid et conqueri, quibus in rebus omnis oratorum versaretur facultas; et quod consuetudo exercitatioque intellegendi prudentiam acueret atque eloquendi celeritatem incitaret, — tum etiam exemplorum copia nitebatur. [91] Nam primum quasi dedita opera neminem scriptorem artis ne mediocriter quidem disertum fuisse dicebat, cum repeteret usque a Corace nescio quo et Tisia, quos artis illius inventores et principes fuisse constaret; eloquentissimos autem

bus L. La correction de Sorof *eis subtiliter* (au lieu de *et subtiliter*) est assez vraisemblable; l'*s* de *eis* étant tombé devant *subtiliter*, le démonstratif a été corrompu en *et*. Quant à *suppliciter* (ou *supliciter*), il est le résultat d'une confusion avec *subtiliter* (écrit *suptiliter*); d'autant que *blandiri suppliciter* se présente plus naturellement à l'esprit que *blandiri subtiliter*. Dans la leçon de quelques mss *et subtiliter insinuare*, le verbe doit être une glose imaginée justement pour expliquer *subtiliter*. — 2. *id* omis par M. — 3. *et ad extremum* L; *ad extremum* M. — 6. *atque* ML; doit être conservé et entraîne devant *intellegendi* la suppression de *et*, amené sans doute par l'accumulation des *et* précédents.

division, toutes les parties constitutives d'un plaidoyer (exorde, narration, confirmation, réfutation, péroraison). La nature nous enseigne toute seule toutes ces choses, et l'on n'a que faire des règles des rhéteurs. — *Blandiri subtiliter.* C'est l'exorde par insinuation, la flatterie délicate et qui passe inaperçue — *Ad extremum* (= *extrema oratione*, 31, 143, où presque toutes les expressions du passage actuel sont reprises). C'est le pathétique de la fin du discours.

5-6. *Intellegendi prudentiam et eloquendi celeritatem.* Exemple de la *concinnitas* cicéronienne : *intellegendi*, qui n'ajoute pas grand'chose à l'idée, n'est guère mis là que pour le balancement symétrique des parties de la phrase (cf. 8, 31, *ornata et polita*).

7-8. *Nam* introduit les exemples que donne Charmadas après la démonstration théorique. — *Dedita opera*, ironique, est à lier avec *disertum fuisse* (non avec *dicebat*) : « comme s'ils s'étaient donné le mot; c'était un fait exprès ».

8-9. *Neminem scriptorem.* Sur cet emploi de *nemo* comme adjectif, voir 4, 14. Cf. aussi 28, 129; II, 28, 122. — *Scriptorem artis.* Il s'agit des rhéteurs théoriciens, faiseurs de traités (τέχναι) : les τεχνογράφοι. — *Disertum.* Le *disertus* est placé au-dessous de l'*eloquens* (cf. 21, 94); les rhéteurs n'atteignent même pas à ce degré inférieur. — *Neminem ne mediocriter quidem.* Les deux négations ne se détruisent pas, quand la seconde est *ne... quidem*.

10. *Corace et Tisia*, presque toujours cités ensemble, tous deux Siciliens. Corax, le premier en date, est le véritable fondateur de la rhétorique et vécut à Syracuse. Tisias, son élève, enseigna à Thurium; puis, avec Gorgias de Léontium, un autre Sicilien, il se rendit à Athènes, où il ouvrit une école. (Cf. *Brut.* 12, 46; Quintilien, II, 17, 7; III, 1, 8). Sur l'enseignement de Corax et de Tisias, la méthode et l'esprit de cette rhétorique sicilienne, art tout pratique, fait d'habileté et de « rouerie », n'ayant pour but que d'apprendre à gagner un procès, voir Croiset, *Litt. gr.* IV, p. 38-42. — *Nescio quo.* Affectation d'ignorance (comme 18, 82).

11. *Constaret* fait partie de la pensée

homines, qui ista nec didicissent nec omnino scire curassent, innumerabiles quosdam nominabat. In quibus etiam, — sive ille irridens sive quod ita putaret atque ita audisset, — me in illo numero, qui illa non didicissem et tamen, ut ipse dicebat, possem aliquid in dicendo, proferebat. Quorum ego alterum illi facile assentiebar, nihil me didicisse, in altero autem me illudi ab eo aut etiam ipsum errare arbitrabar. [92] Artem vero negabat esse ullam, nisi quae cognitis penitusque perspectis et in unum exitum spectantibus et nunquam fallentibus rebus contineretur. Haec autem omnia, quae tractarentur ab oratoribus, dubia esse et incerta; quoniam et dicerentur ab iis, qui omnia ea non plane tenerent, et audirentur ab iis, quibus non

NC. 1. *scire* L; *scisse* M défendu par Friedrich. — 6. *ego alterum illi* M; *ego illi alterum* L. — 10. *continetur* M.

de Charmadas. De là le subjonctif du style indirect.

1-2. *Curassent* avec l'infinitif seul; cf. Riemann, *Synt.* § 179, Rem. II, p. 290. — *Innumerabiles quosdam*. Cf. 4, 14.

3. *Sive quod ita putaret*. Il faudrait en bonne règle l'indicatif : *sive quod ita esse putabat*. Mais en supprimant le verbe *putare*, Cicéron aurait pu dire : *sive quod ita esset*; et le subjonctif cette fois eût été légitime, pour signifier qu'Antoine ne parle pas lui-même, mais rapporte simplement la pensée de Charmadas : « soit parce que, selon lui, il en était ainsi ». *Putare* a été exprimé et, par une sorte d'attraction, il a gardé le subjonctif qui ne convenait qu'avec l'autre tournure. Cf. César, *B. G.* V, 6, 3 : « quod religionibus impediri sese diceret ». — Quant à *audisset*, il a été influencé par *putaret*.

4. *In illo numero* est proprement inutile après *in quibus*. Légère anacoluthe amenée par la parenthèse intermédiaire *sive ille irridens* etc. Cf. 12, 53; 17, 75.

5. *Possem aliquid*. Cf. 10, 44 : *si quid poteris*.

6. *Alterum... assentiebar*. Cf. 9, 35 : *cetera assentior*. — *Nihil me didicisse*. Cf. 18, 82.

8. *Artem vero* s'oppose à *primum* du § 91. — L'*ars*, « théorie, méthode scientifique », se reconnaît donc à trois caractères : clarté, unité, certitude. C'est un ensemble de notions précises, tendant à un même but (*exitus*), reposant sur une base solide et invariable (*nunquam fallentibus rebus*). Voir une semblable définition de l'*ars* 23, 108 et II, 7, 30 : « ars... earum rerum est quae sciuntur, etc. ». Conformément aux principes du fondateur de l'Académie, la *scientia* s'y oppose à l'*opinio* (l'ἐπιστήμη à la δόξα).

11-12. *Dubia esse et incerta*. L'éloquence a effectivement pour objet non le vrai, mais le vraisemblable; elle repose non sur la recherche méthodique de la vérité (*scientia*), mais sur des opinions, c'est-à-dire sur des idées qui n'ont pas de caractère scientifique, dont on n'est pas absolument sûr soi-même et qu'il s'agit seulement de rendre croyables à son auditoire. Aristote ne dit pas autre chose au début de sa *Rhétorique* (I, 2, 1); pourtant il ne condamne pas l'éloquence comme Charmadas, car il y a des sujets et des auditoires qui ne comportent pas une démonstration rigoureuse.

scientia esset tradenda, sed exigui temporis aut falsa aut certe obscura opinio. [93] Quid multa? sic mihi tum persuadere videbatur, neque artificium ullum esse dicendi neque quemquam posse, nisi qui illa, quae a doctissimis hominibus in philosophia dicerentur, cognosset, aut callide aut copiose dicere. In quibus [dicere] Charmadas solebat ingenium tuum, Crasse, vehementer admirari : me sibi perfacilem in audiendo, te perpugnacem in disputando esse visum. XXI. [94] Itaque ego hac eadem opinione adductus scripsi etiam illud quodam in libello, qui me imprudente et invito excidit et pervenit in manus hominum,

NC. 2-3. *persuadere* L; *persuaderi* **M** (Friedrich et Cima). — 4. *ab* E Lag. 32. — . *in quibus* omis par L ; *quibus dicere* M; *quibus subicere* Pearce. — 6-7. *dicere Charmadas solebat... ammirans me sibi* L (le changement de *admirari* en *admirans* amené par la présence de *dicere*). Le passage était évidemment altéré dans l'archétype de nos mss. — 7-8. *te sibi perfacilem in dicendo* Bake. — 8. *perpugnantem* M (E ?). — 11. *excitabit* M (*exiuit* H², *exuit* H³).

1-2. *Exigui temporis... opinio*, des opinions qu'il suffit de faire partager aux auditeurs un moment (le temps nécessaire à gagner sa cause) : opinions peut-être fausses, certainement douteuses (et partant obscures), comme tout ce qui n'est pas la *scientia*. — *Aut... aut certe*, *opinione adductus*, qui se rapporte lui-même à *sic mihi tum persuadere videbatur* (§ 93).

10. *In libello*. C'était un traité de rhétorique (cf. *Brut*. 44, 163 : « illum de ratione dicendi sane exilem libellum »), le seul ouvrage d'Antoine (*Or*. 5, 18), et

« disertos » cognosse me nonnullos, « eloquentem » adhuc neminem; quod eum statuebam disertum, qui posset satis acute atque dilucide apud mediocres homines ex communi quadam opinione hominum dicere, eloquentem vero, qui mirabilius et magnificentius augere posset atque ornare quae vellet, omnesque omnium rerum, quae ad dicendum pertinerent, fontes animo ac memoria contineret. Id si est difficile nobis, quod ante quam ad discendum ingressi sumus obruimur ambitione et foro, sit tamen in re positum atque natura. [95] Ego enim, quantum auguror coniectura quantaque ingenia in nostris hominibus esse video,

NC. 8. *ad dicendum* M (E?).

trine systématique (cf. 48, 208). Il semble néanmoins, en l'écrivant, avoir sacrifié à ces « nouveautés » dénoncées dans l'édit de Crassus et qui auraient déplu aux ancêtres (*haec nova praeter consuetudinem ac morem maiorum*, cité par Aulu-Gelle, XV, 11, 2).

1. *Disertos nonnullos, eloquentem neminem.* Mot célèbre, rappelé encore III, 49, 189, commenté dans l'*Orator* 5, 18, cité par Quintilien, VIII, *prooem.* 13, par Pline, *Epist.* V, 20, 5. — *Adhuc* (= *ad hoc tempus*) conservé par exception dans le style indirect, où *hic* du discours direct devient généralement *ille*.

2-5. *Eum statuebam disertum qui satis acute...., eloquentem vero qui mirabilius....* Même distinction donnée par Quintilien, VIII, *prooem.* 13 : « diserto satis putat dicere quae oporteat; ornate autem dicere proprium est eloquentissimi »; et déjà I, 10, 8 : « fuit aliquis sine his disertus : at ego oratorem volo ». L'*eloquens* est proprement l'orateur idéal. Cf. *Orat.* 5, 18-19.

3-4. *Apud mediocres homines*, un public ordinaire et moyen, opposé au public choisi de connaisseurs. — *Ex communi quadam opinione*, en s'appuyant sur les opinions courantes, sans s'élever au-dessus de la façon de penser et de sentir du gros public. Cf. 3, 12, même expression, mais prise en bonne part.

5. *Mirabilius et magnificentius.* C'est ce que Cicéron dira de lui-même (*Brutus* 32, 123) : « certe enim et boni aliquid attulimus iuventuti, magnificentius quam fuerat genus dicendi et ornatius ». Des deux passages rapprochés il ressort que Cicéron est bien le véritable *eloquens*. — A remarquer l'allitération. Cf. 13, 59, *plenum atque perfectum*; 21, 95, *aliquem aliquando, maiore ac maturiore*. De même encore *omnes omnium* qui suit (49, 213; 57, 245; II, 1, 1; 30, 130, etc.).

8-9. *Ante... obruimur....* Même idée, presque mêmes termes 17, 78. Métaphore énergique et hardie.— *Ambitione* (la poursuite des magistratures), *foro* (les occupations du forum). N'est donc pas une hendiadys pour *ambitione forensi.* — *Sit tamen.* Le potentiel, au lieu de *est*, donne à l'affirmation un caractère moins absolu. « Une telle perfection est difficile; elle *peut* bien cependant ne pas être une chimère. » Ceci, pour amener ce qui suit : Si elle n'est pas impossible, elle se réalisera, et ce sera Cicéron.

10. *Ego enim quantum auguror.* Après Crassus (17, 79), Antoine à son tour prédit la venue de cet orateur plus grand qu'eux, dont ils ne sont l'un et l'autre qu'une ébauche : on voit clairement qui est ainsi désigné. Derrière ceux qu'il met en scène, Cicéron ne s'oublie pas, et dans le cadre historique d'un dialogue il sait encore ramener l'attention sur sa personne. Dans le *Brutus*, la même gloire lui est décernée en face (44, 162).

11. *Ingenia.* Cf. 4, 15.

non despero fore aliquem aliquando, qui et studio acriore quam nos sumus atque fuimus, et otio ac facultate discendi maiore ac maturiore et labore atque industria superiore, cum se ad audiendum, legendum scribendumque dederit, exsistat talis orator qualem quaerimus, qui iure non solum disertus, sed etiam eloquens dici possit; qui tamen mea sententia aut hic est iam Crassus aut, si quis pari fuerit ingenio pluraque quam hic et audierit et lectitarit et scripserit, paulum huic aliquid poterit addere.

[96] Hoc loco Sulpicius : Insperanti, inquit, mihi et Cottae, sed valde optanti utrique nostrum cecidit, ut in istum sermonem, Crasse, delaberemini. Nobis enim huc venientibus satis iucundum fore videbatur, si, cum vos de rebus aliis loqueremini, tamen nos aliquid ex sermone vestro memoria dignum excipere possemus; ut vero penitus in eam ipsam totius huius vel studii vel artificii vel facultatis

NC. 1. *nec* H[1]E[1]. — 9. *huic* L; *huc* M Lag. 32-a. *Huic* est préférable; toute la phrase tend à opposer la *personne* du « plus grand » orateur futur prédit par Antoine à la *personne* du grand orateur actuel. — 10. *inquit mihi et Cottae* M; *mihi inquit et Cottae* L. — 13. *satis iucundum* M; *iucundum satis* L.

3. *Maiore ac maturiore.* Allitération (cf. § 94). Le premier se rapporte à *otio*, le second à *facultate*.

4. *Ad scribendum.* Sur l'utilité des exercices écrits pour l'orateur, cf. 33, 150; 60, 257; III, 49, 190. — *Se dare ad.* Cf. *de Nat. deor.* I, 4, 9 : « si me... ad totam philosophiam pertractandam dedissem ».

6-7. *Qui tamen.* Cf. 26, 122. — *Hic.* Cf. 9, 35; 14, 62; 29, 131.

9. *Paulum huic aliquid.* Il restera à y ajouter *un peu*, mais ce *peu* sera *quelque chose* (*aliquid*), c'est-à-dire quelque chose encore d'important. Cicéron n'est qu'un Crassus plus complet, soit. Tout de même il veut faire entendre que la lacune à combler n'était pas négligeable et que, si Crassus vient immédiatement après lui, la distance reste grande entre le premier et le second : *proximus* (*Crassus*) *sed longo intervallo*.

§§ 96-107. TRANSITION DE LA PREMIÈRE PARTIE A LA SECONDE. Intervention de Sulpicius et de Cotta.

10. *Insperanti.* Sur *in* privatif avec un participe, cf. 11, 48.

12. *Delaberemini* continue la métaphore commencée avec *cecidit*. — *Istum*, ce sujet que *vous* avez abordé, Antoine et toi, Crassus.

15. *Excipere*, saisir au passage. Cf. *Orat.* 58, 197 : « eaque (verba et sententias) dum animis attentis admirantes excipiunt, fugit eos et praetervolat numerus ».

16. *Huius vel studii vel artificii vel facultatis.* L'éloquence est-elle le résultat de la pratique, du savoir ou du talent naturel (c'est tout l'objet du *de Oratore*)? Question non encore suffisamment résolue aux yeux de Sulpicius [*Vel... vel... vel* indique (comme 1, 3) qu'aucune des alternatives n'exclut nécessairement les autres; on peut choisir celle-ci ou celle-là ou accepter les trois *à volonté*]. — Sur ces conditions de l'éloquence, cf. le

disputationem paene intimam veniretis, vix optandum nobis videbatur. [97] Ego enim, qui ab ineunte aetate incensus essem studio utriusque vestrum, Crassi vero etiam amore, cum ab eo nusquam discederem, verbum ex eo nunquam elicere potui de vi ac ratione dicendi, cum et per me ipsum egissem et per Drusum saepe tentassem. Quo in genere tu, Antoni, — vere loquar — nunquam mihi percontanti aut quaerenti aliquid defuisti, et persaepe me, quae soleres in dicendo observare, docuisti. [98] Nunc, quoniam

NC. 1. *ueniretis* M; *perueniretis* L. — 5. *de ui ac ratione* Mss; *de via ac ratione* Bake et Kayser. — *per me ipsum* M Lag. 32. Presque toutes les éditions ont *memet ipsum*, qui n'est la leçon bien nette d'aucun ms. — 7. *ut uere loquar* H^2.

préambule, 2, 5 : *studium* y était représenté par *exercitatio*, *facultas* par *ingenium*. Quant à *artificium*, cf. 20, 93.

1. *Intimam*. Discussion qui, cette fois, va jusqu'au fond. — *Veniretis*, et non *perveniretis* (à quoi l'on pourrait penser tout d'abord; cf. NC.), parce que l'idée exprimée est moins celle de pénétrer que celle d'aborder, d'en venir à toucher un sujet. Il est vrai que le sujet, une fois abordé, est pénétré à fond ; mais ceci est une seconde idée. — *Vix optandum*. Non que la chose ne fût pas souhaitable ; mais on osait à peine former le souhait de la voir réalisée quelque jour. L'adjectif verbal marque ici non l'obligation, mais la possibilité.

2. *Ab ineunte aetate*. Il s'agit, comme toujours avec cette expression, du commencement de la *iuventus*, qui succède à la *pueritia* après la prise de la toge virile (à seize ans révolus; en fait la limite était abaissée bien souvent). A partir de ce moment le jeune Romain est inscrit sur les registres des citoyens et réputé en état de porter les armes. — Cf. 1, 3 : *prima aetate*, et *de Offic.* I, 34, 122 ; II, 13, 44.

3. *Crassi amore*. Sur cette sympathie de Sulpicius pour Crassus, cf. *Brutus*, 55, 203 : « Crassum hic (Sulpicius) volebat imitari, Cotta malebat Antonium ». Cf. aussi *de Orat.* II, 3, 12 ; 21, 89 ; III, 12, 47 : « quoniam Antonius mihi (Crasso) te (Sulpicium) simillimum dixit sibi videri »

4. *Cum... discederem* sert à expliquer ce qui précède (*Crassi amore*) et n'est pas une proposition concessive se rattachant à ce qui suit (*nunquam elicere potui*). Dans le rythme de la phrase il faut marquer la pause principale après *discederem*, non après *amore* ; et *cum* doit se traduire par *puisque*, non par *quoique*. Autrement *potui*, placé entre deux conjonctions à sens concessif, ferait une construction assez gauche.

5. *De vi ac ratione*, « la nature ou les caractères de l'éloquence (φύσις, τρόπος) et la méthode pour y atteindre (μέθοδος) ». Le sens de *vis* est atténué, mais il n'y a pas hendiadys.

5-6. *Per me ipsum*, au lieu de *ipse* tout court, pour faire pendant à *per Drusum* qui suit. — *Drusum*. C'est le tribun de l'année 91 ; cf. 7, 24. Il était ami commun de Crassus et de Sulpicius.

6. *Quo in genere*, « à cet égard ». Cf 13, 58.

7. *Vere loquar*. Cf. encore le futur II, 4, 15. On trouve aussi le présent du subjonctif avec *ut* (I, 33, 150 ; II, 4, 15), rarement le présent de l'indicatif (cependant *in Cat.* I, 1, 3 : « nos, nos, dico aperte, consules desumus »).

8-9. *Soleres*. Le subjonctif, parce que la proposition subordonnée représente les paroles d'Antoine à Sulpicius : « ce que tu avais coutume, disais-tu... ». — *Observare*, « suivre pour son compte, faire usage ». Autre sens du verbe 23, 109 et 32, 146.

uterque vestrum patefecit earum ipsarum rerum aditum quas quaerimus, et quoniam princeps Crassus eius sermonis ordiendi fuit, date nobis hanc veniam, ut ea, quae sentitis de omni genere dicendi, subtiliter persequamini. Quod quidem si erit a vobis impetratum, magnam habebo, Crasse, huic palaestrae et Tusculano tuo gratiam et longe Academiae illi ac Lycio tuum hoc suburbanum gymnasium anteponam. XXII. [99] Tum ille : Immo vero, inquit, Sulpici, rogemus Antonium, qui et potest facere quod requiris et consuevit, ut te audio dicere. Nam me quidem [fateor] semper a genere hoc toto sermonis refugisse et

NC. 11. *fateor* à supprimer; n'est donné par aucun ms. important; déjà rejeté par Lambin. — *semper* omis par M.

1. *Rerum aditum.* Cicéron dit plus fréquemment *aditus ad* ou *in.* Voir cependant des exemples de ce génitif objectif avec des substantifs dérivés de verbes qui ne régissent pas l'accusatif : Riemann, *Synt.* § 48, Rem. I, p. 98-99.

2-3. *Princeps... ordiendi.* Cf. même pléonasme *Or.* 52, 175 : « princeps inveniendi fuit Thrasymachus ».

3. *Date nobis hanc veniam,* « faites-nous cette faveur » = χαρίζεσθε (cf. 35, 163). Différent de *dabis hanc veniam*, 6, 23 : « tu m'accorderas la permission de ».

4. *De omni genere dicendi,* « sur toutes les parties de l'art oratoire » (cf. 2, 4 : *de omni ratione dicendi*). Idée confirmée par *subtiliter*, « en détail, avec des détails précis » (= ἀκριβῶς, κατ' ἀκρίβειαν).

6. *Huic palaestrae,* « cette palestre où nous sommes ». *Palaestra*, les exercices gymnastiques et le lieu où l'on s'y livre. Depuis l'introduction de l'hellénisme en Italie, certaines parties des riches habitations portaient, par mode, des noms empruntés à la Grèce (Varron, *de Re rust.* II, *prooem.* 2). Les conversations savantes des philosophes grecs ayant lieu dans les gymnases (*de Orat.* 13, 56; II, 5, 20), tout Romain qui se piquait de culture élégante avait dans sa villa, comme Cicéron à Tusculum (*Tuscul.* II, 3, 9), son Académie, son Lycée, ou tout au moins, sans recourir à ces appellations illustres, un gymnase ou une palestre qui était le lieu de réunion pour les entretiens philosophiques et littéraires. — *Huic palaestrae et Tusculano tuo* = *huic palaestrae Tusculani tui.* Il n'y a pas de différence à faire entre *palaestra* et *gymnasium* pris au sens figuré; c'est toujours une école pour les exercices de l'esprit. Au sens propre, d'ailleurs, ces deux expressions s'emploient aussi l'une pour l'autre. Exactement, la palestre n'est que le local pour la lutte (πάλη); elle n'est donc qu'une partie du gymnase, lequel est l'ensemble des locaux affectés à toutes les variétés d'exercices physiques. Mais, comme elle en était la partie la plus importante, le langage courant avait rendu les deux mots synonymes. Cf. Daremberg et Saglio, *Dict. des Ant.*, art. *gymnasium.*

7. *Academiae ac Lycio.* Ces deux gymnases, où avaient enseigné Platon et Aristote, sont ici pris comme modèle de tous les autres, sans qu'il y ait une allusion spéciale aux doctrines des Académiciens ou des Péripatéticiens.

8. *Immo vero,* « non, mais plutôt ». En ce sens, il est plus ordinaire d'employer *immo* tout seul.

10. *Te audio dicere,* « j'entends que tu le dis » (on constate simplement le fait). *Te audio dicentem* serait une nuance un peu différente : « je t'entends pendant

scribi solet : QUIBUS SCIAM POTEROQUE. Tum ille : Nam quod tu non poteris aut nescies, quis nostrum tam impudens est qui se scire aut posse postulet?

Iam vero ista condicione, dum mihi liceat negare posse quod non potero et fateri nescire quod nesciam, licet, inquit Crassus, vestro arbitratu percontemini. [102] Atqui, inquit [Sulpicius], hoc ex te, de quo modo Antonius exposuit, quid sentias quaerimus, existimesne artem aliquam esse dicendi? Quid? mihi vos nunc, inquit Crassus, tanquam alicui Graeculo otioso et loquaci et fortasse docto atque erudito quaestiunculam, de qua meo arbitratu loquar, ponitis? Quando enim me ista curasse aut cogitasse

NC. 3. *se* Mss; *te* Purgold. — 7. *sulpicius* omis par H (qui a en marge *cotta*), ajouté dans E par une main postérieure. Il se pourrait que le véritable interlocuteur fût Cotta; cf. § 104, où la réponse de Crassus semble, en effet, s'adresser d'abord à Cotta. — 9. *uos nunc* M; *nunc uos* L.

dari, id est finis deliberandi, ut intra certum tempus vel adeant hereditatem, vel, si non adeant, temporis fine submoveantur; ideo autem cretio appellata est, quia cernere est quasi decernere et constituere. Cum ergo ita scriptum sit : Heres Titius esto, adicere debemus : Cernitoque in centum diebus proximis, quibus scies poterisque. Quodni ita creveris, exheres esto ». Varron, *de Ling. lat.* VII, 98 (p. 158, Müller) : « crevi valet constitui; itaque heres, quom constituit se heredem esse, dicitur cernere, et quom id fecit crevisse* ». Ulpien, XXII, 27. — Ainsi la *cretio* est : 1° le temps laissé à l'héritier pour se décider ou non à accepter l'héritage; 2° la décision elle-même ; 3° la formule d'acceptation. Crassus se servant de la formule *quibus* (s.-ent. *diebus*) *sciam poteroque*, sous-entend, pour l'appliquer à son cas, non pas *diebus* mais *rebus* : « en ce que je saurai et pourrai ». — La préposition qui est devant le substantif (*de* dans la formule de Crassus, *in* dans celle de la loi) peut ne pas être répétée devant le relatif, quand il faut sous-entendre ensuite le même verbe (ici *de iis rebus explicabo de quibus potero explicare*).

1. *Nam* Suppléer auparavant : « assurément, sans doute, bien entendu ». Il arrive assez souvent que la réponse débute ainsi par la conjonction explicative : II, 10, 40; 33, 144; *Brut.* 41, 152.

3. *Postulet.* Cette construction de *postulo* avec l'infinitif accompagné d'un accusatif sujet se rencontre surtout quand l'infinitif est au passif; cf. *de Inv.* I, 32, 53: « postulabimus nobis illud... concedi ».

4. *Ista* (cf. 21, 96), « à cette condition que *vous*, Cotta et Sulpicius, m'avez autorisé à poser ».

6-7. *Atqui*, « eh bien alors ! » (cf. Riemann, *Synt.* § 274, Rem. IV, p. 517.) Fréquent dans le dialogue de la part d'un interlocuteur qui veut continuer un discours commencé par un autre.— [*Sulpicius*]. Voir NC. — *Modo.* Cf. 20, 92.

8. *Quid sentias*, entre *hoc* et *existimesne*, explique le premier, est précisé par le second.

10. *Graeculo otioso et loquaci.* Cf. 6, 22, surtout 11, 47. Crassus se reprochera (II, 4, 15-19) de s'être, une fois dans sa vie, laissé aller à discourir sur les principes et la méthode d'un art; ce jour-là, dira-t-il, il a mérité comme les *Graeculi loquaces* d'être traité d'*ineptus*.

11. *Quaestiunculam*, diminutif de mépris (cf. 11, 46, *contiunculas*).

12. *Ponitis.* « Vous me proposez comme

arbitramini et non semper irrisisse potius eorum hominum impudentiam, qui, cum in schola assedissent, ex magna hominum frequentia dicere iuberent si quis quid quaereret? [103] Quod primum ferunt Leontinum fecisse Gorgiam, qui permagnum quiddam suscipere ac profiteri videbatur, cum se ad omnia, de quibus quisque audire vellet, esse paratum denuntiaret. Postea vero vulgo hoc facere coeperunt hodieque faciunt, ut nulla sit res neque tanta neque tam improvisa neque tam nova, de qua se non omnia, quae dici possint, profiteantur esse dicturos. [104] Quod si te, Cotta, arbitrarer aut te, Sulpici, de iis rebus audire velle, ad-

NC. 2. *quod* H[1]; *cum* H[2]. — 2-3. *ex magna hominum frequentia* la plupart des Mss (cf. le passage correspondant de Platon, *Gorg.*, p. 447 c : ἐκέλευε γοῦν νῦν δὴ ἐρωτᾶν ὅ τί τις βούλοιτο τῶν ἔνδον ὄντων); *magna hominum frequentia* (rapporté alors à *cum in schola assedissent*) Ellendt qui en fait le sujet collectif de *assedissent*, Piderit et Cima qui en font un ablatif de circonstance (cf. *in Verr.* II, 2, 77, 189; *pro Flacc.* 17, 41). — 10. *possint* H[2]g(*possent* H[1]E); *possunt* L.

sujet de discours, comme thèse à développer. » Cf. *Lael.* 5, 17 : « doctorum est ista consuetudo, eaque Graecorum, ut iis *ponatur* de quo disputent quamvis subito ». *Positio* chez Quintilien a bien le sens de thèse.

1. *Et non* (au lieu de *neque*) dans le sens de « et non pas plutôt » (Riemann, *Synt.* § 268 1°, p. 493. — A remarquer que, dans ce genre de phrases, Cicéron emploie d'habitude *non* (ou *ac non*) tout court, au lieu de *et non potius* comme ici.

2. *Impudentiam.* Ce reproche d'effronterie est le grand reproche adressé aux rhéteurs; cf. l'anecdote de Phormion, II, 18, 75-77. Crassus accuse de même les rhéteurs latins (III, 24, 94) de tenir école d'impudence (*cum impudentiae ludus esset*), parce qu'en proposant tout de suite à leurs élèves des matières à traiter, sans leur avoir appris à réfléchir ni fait acquérir un fonds solide de connaissances, ils les habituent à croire que les mots suffisent, ils entretiennent leur vanité confiante et leur donnent toutes les audaces de l'ignorance.

2-3. *Assedissent*, « après avoir pris place dans leur chaire ». — *Ex magna hominum frequentia.* Voir NC. L'ordre grammatical des mots est *si quis ex magna frequentia quid quaereret*, « si quelqu'un de la nombreuse assemblée avait une question à poser ».

4. *Gorgias*, le type de ces Grecs improvisateurs et faiseurs de tours de force. Cf. III, 32, 129 et *de Fin.* II, 1, 1 : « eorum erat iste mos, qui tum sophistae nominabantur, quorum e numero primus est ausus Leontinus Gorgias in conventu poscere quaestionem, id est iubere dicere qua de re quis vellet audire : audax negotium, dicerem impudens, nisi hoc institutum postea translatum ad nostros philosophos esset ». — Sur Gorgias de Léontium consulter Croiset, *Litt. gr.* IV, p. 57 et suiv.

5. *Suscipere ac profiteri.* Cf. 25, 116. *Suscipere ac polliceri*, 6, 21.

7. *Denuntiaret* correspond au grec ἐπαγγέλλεσθαι, l'expression ordinaire employée par Platon à propos des sophistes (*Gorgias*, 447 c). C'est « s'engager ouvertement, faire une déclaration ou une annonce solennelle au public ». Comme des charlatans sur leurs tréteaux, ils déclarent tenir boutique de tout.

7-8. *Hodie*, « encore aujourd'hui ». Crassus revient aussitôt, c'est pour lui l'important, à l'attaque contre les rhéteurs contemporains.

10-11. *Si arbitrarer... adduxissem*, l'imparfait d'abord, le plus-que-parfait

duxissem huc Graecum aliquem, qui vos istius modi disputationibus delectaret; quod ne nunc quidem difficile factu est. Est enim apud M. Pisonem, adulescentem [iam] huic studio deditum, summo [hominem] ingenio nostrique cupidissimum, Peripateticus Staseas, homo nobis sane familiaris et, ut inter homines peritos constare video, in illo suo genere omnium princeps. XXIII. [103] Quem tu mihi, inquit Mucius, Staseam, quem Peripateticum narras? Gerendus est tibi mos adulescentibus, Crasse, qui non

NC. 3. *iam* omis par M g. Se comprendrait mieux en effet, si c'était Cicéron lui-même qui parlait, et non Crassus. Au moment où se passe l'entretien, on ne peut savoir si Pison continuera plus tard de s'adonner à ces études. Donc glose assez maladroite; ou peut-être simple erreur d'un copiste qui aura répété la syllabe précédente *tem* sous la forme *iam*. — 4-5. *hominem... cupidissimum* L. Sans doute il est singulier que le même Pison soit successivement appelé *adulescens* et *homo*; mais l'autre leçon *homo... cupidissimus* (M) n'est pas non plus satisfaisante, à cause de *homo... familiaris* qui suit. Le passage est embarrassant. Le mieux est peut-être de supprimer *hominem* que la répétition, bientôt après, de *homo* et de *homines* aura contribué à faire introduire. Quant à l'emploi de l'ablatif de qualité (*summo ingenio*) à côté d'un adjectif qualificatif, cf. 19, 85 et II, 88, 360.

ensuite, parce que dans une phrase qui ne serait plus conditionnelle, on aurait *non arbitrabar, ideo non adduxi*. Cf. Riemann, *Synt.* § 207, p. 350-351.

1. *Vos*. Il n'est pas facile de distinguer d'après les mss, si la vraie leçon est *vos* ou *nos*; et d'autre part le sens général du passage peut s'accommoder de l'un et l'autre texte. *Vos* me paraît cependant préférable. 1° Il n'est pas sûr que la représentation donnée par l'improvisateur aurait plu à toute la société; Crassus doit même croire le contraire et qu'un homme de la gravité de Scævola goûte médiocrement les exhibitions de cette sorte. 2° En revanche elles peuvent séduire les deux jeunes gens, précisément à cause de leur jeunesse. 3° Crassus semble s'adresser très particulièrement à Cotta et à Sulpicius, qu'il a soin de désigner, à ce moment même, par leur nom; et c'est aussi au nom de Cotta et de Sulpicius, pour les soutenir, que Scævola de son côté intervient dans la conversation (cf. 35, 164).

3. *Pisonem*. M. Pupius Piso Calpurnianus, plus âgé que Cicéron, très lié avec lui dans sa jeunesse, poursuivant les mêmes études (*Brut.* §§ 240 et 310), préteur en 69, consul en 61, l'année du procès de Clodius qui brouilla les deux amis; attaché à la philosophie péripatéticienne qu'il avait étudiée sous la direction d'Antiochus d'Ascalon et du Napolitain Staséas, et, à cause de sa compétence toute spéciale en la matière, pris par Cicéron comme interlocuteur du *de Finibus* pour exposer au Ve livre la doctrine d'Aristote. Sur lui cf. *Brut.* 67, 236. — *Apud*, « dans la maison de » (cf *de Fin.* V, 3, 8; 25, 75). Staséas, à ce qu'il semble, est le premier péripatéticien installé à Rome (Zeller, *Philosoph. d. Griechen*[3], IIIe Part., I, p. 536 et 537, 1; 628, 2).

4. *Summo ingenio*. Voir NC.

7-8. *Quem tu mihi .. narras*. Cf. *in Verr.* II, 2, 32, 79 : « quem mihi tu Bulbum, quem Staienum? »; *Philipp.* I, 10, 25; ou, comme ici, avec le verbe exprimé, *in Verr.* II, 4, 39, 85 : « quam mihi religionem narras? quam poenam? quem senatum? » — Dans notre passage la vivacité du reproche est atténuée par le sourire qui doit l'accompagner.

Graeci alicuius cotidianam loquacitatem sine usu neque ex scholis cantilenam requirunt, sed ex homine omnium sapientissimo atque eloquentissimo atque ex eo, qui non in libellis, sed in maximis causis et in hoc domicilio imperii et gloriae sit consilio linguaque princeps, cuius vestigia persequi cupiunt, eius sententiam sciscitantur. [106] Equidem te cum in dicendo semper putavi deum, tum vero tibi nunquam eloquentiae maiorem tribui laudem quam humanitatis; qua nunc te uti vel maxime decet neque defugere

NC. 1. *alicuius* L; omis par M g Lag. 32-a; semble devoir être maintenu, comme étant une façon de dire familière à Cicéron (cf. § 102 : *alicui graeculo*; § 104 : *graecum aliquem;* II, 18, 75 : *graeco aliquo doctore*). — 7. *patuit eum* M¹m. — 9. *te* omis par L. — *decet neque* L; *denique* M (*denique* H²) (*decet nec* en interligne).

1. *Graeci alicuius*. Bien que Staséas soit un philosophe et non pas proprement un rhéteur, on voit que Crassus d'abord, Scævola ensuite le rangent parmi ces disputeurs qui ne leur inspirent que du mépris. 1° C'est un Grec, et tous les Grecs sont d'éternels bavards (*cotidianam loquacitatem*). 2° C'est un homme d'école, un théoricien qui ne pratique pas (*sine usu*); donc il se paye de mots. 3° Plus que d'autres philosophes, les péripatéticiens se rapprochent des rhéteurs. Le maître, Aristote, a écrit sur la rhétorique; les disciples ont hérité de lui cette curiosité qui s'étend à tout et les invite à parler de tout. Ainsi Phormion, le radoteur par excellence (II, 18, 75 et suiv.), est un péripatéticien.

1-2. *Ex scholis cantilenam*, « les préceptes rebattus, les refrains de l'école », formules qu'on répète et applique machinalement. Térence, *Phorm.* 495 : « cantilenam eandem canis ». — Souvent la préposition, suivie d'un substantif, supplée à l'adjectif qui manque ou est peu employé (cf. de même *loquacitatem sine usu*). Ici du reste elle marque, mieux que ne ferait l'adjectif, l'origine ou la provenance.

2. *Ex homine* commence une autre proposition qui semble d'abord devoir être construite sur le modèle de la précédente. On attendrait quelque chose comme *non ex scholis cantilenam requirunt, sed ex homine omnium sapientissimo... aliquid cupiunt audire*. Au lieu de cela, anacoluthe à cause de la parenthèse intermédiaire; et la phrase continue avec une nouvelle construction, *cuius... eius*. Il est inutile, comme le suggère Piderit, de faire intervenir ici l'inexpérience de Scævola dans l'art du langage (49, 214). Voir, en effet, d'autres exemples d'anacoluthe 12, 53, etc.

3-4. *Non in libellis*. Scævola loue dans Crassus l'homme dont les connaissances ne sont pas purement « livresques »; il oppose aux théories des traités l'expérience donnée par les causes réelles. Crassus, lui, n'est pas ennemi des livres ni opposé à tout enseignement; mais l'enseignement qu'il conçoit n'est pas celui de l'école. En somme, qu'il s'agisse de Crassus, de Scævola ou d'Antoine, le rhéteur, voilà l'adversaire; pour des raisons diverses (toutes excellentes), chacun fonce sur lui allègrement.

4. *In hoc domicilio imperii*. Cf. *in Catil.* III, 1, 1 : « hoc domicilium clarissimi imperii, fortunatissimam pulcherrimamque urbem »; *pro Sull.* 11, 33.

7. *Deum*, « la perfection, l'idéal dans son genre ». Cf. II, 42, 179 : « tu mihi semper deus videri soles; » III, 14, 53; *ad Att.* IV, 16, 3 : « deus ille noster Plato »; Quintil., I, 10, 5 : « qui sit futurus consummatus undique et, ut dicunt, mortalis quidam deus ».

8-9. *Humanitatis*. Cf. 7, 27; 22, 99 (*inhumanitate*); II, 89, 362.

eam disputationem, ad quam te duo excellentes ingeniis adulescentes cupiunt accedere.

[107] Ego vero, inquit, istis obsequi studeo neque gravabor breviter more meo, quid quaque de re sentiam, dicere. Ac primum illud — quoniam auctoritatem tuam neglegere, Scaevola, fas mihi non esse puto — respondeo, mihi dicendi aut nullam artem aut pertenuem videri, sed omnem esse contentionem inter homines doctos in verbi controversia positam. [108] Nam si ars ita definitur, ut paulo ante exposuit Antonius, ex rebus penitus perspectis planeque cognitis atque ab opinionis arbitrio seiunctis scientiaque comprehensis, non mihi videtur ars oratoris esse ulla. Sunt enim varia et ad vulgarem popularemque sensum accommodata omnia genera huius forensis nostrae dictionis. [109] Sin autem ea, quae observata sunt in usu ac

NC. 1. *excellentis ingenii* L. — 8-9. *in uerbi controuersia positam* L (cf. § 47); *in uerbis controuersia posita* M (Ellendt, Friedrich). — 9. *ista* M. — 10. *exposuit* L; *deposuit* M; *posuit* Lag. 20 (Friedrich, qui renvoie au § 65). — 15. *obseruantur* l.

1. *Ingeniis.* Sur le pluriel, cf. 2, 6; 25, 115; *de Fin.* IV, 23, 62; *Tusc.* I, 2, 3. Chaque *adulescens* a son *ingenium*.

§§ 107-262. Deuxième partie : Qualités exigées de l'orateur. — Crassus donne son opinion (107-204). Y a-t-il un art de la parole ? En tout cas il ne saurait suffire. Il faut y joindre autre chose : d'abord les dons naturels (113-133).

4. *Breviter dicere.* Crassus n'a pu se dérober aux instances de Sulpicius (§ 99); du moins il sera court, pour ne point être pédant.

5. *Primum.* Il répond à la question précise posée § 102. — *Auctoritatem*, les droits que donne à Scævola son titre de beau-père. Crassus est lié à lui par ce sentiment que les Romains appelaient la *pietas*; de là l'expression *fas mihi non esse* : c'est un lien sacré.

7. *Artem* sujet de *videri*; *nullam* et *pertenuem*, attributs. — Sur le sens de *ars*, cf. § 92.

8-9. *In verbi controversia.* C'est une querelle de mots. Cf. 11, 47.

9. *Ita* n'est pas en rapport avec le *ut* qui suit, lequel forme parenthèse, mais avec une proposition sous-entendue (facile à suppléer) : *ut oriatur, ut constet ex rebus....* Abréviation d'expression qu'on peut rapprocher d'exemples comme *de Fin.* II, 4, 13 : « qui eam sic definiunt, sublationem animi sine ratione » (i. e. *ut sit sublatio*). — *Paulo ante.* Cf. 20, 92.

11. *Ab opinionis arbitrio seiunctis....*, « soustraits au jugement de l'opinion et constitués en corps de doctrine, en science ». — La rhétorique, comme Aristote le montre, n'est pas une ἐπιστήμη (ce n'est pas non plus simplement une ἐμπειρία); c'est une τέχνη, qui tient le milieu entre la science et la routine (cf. Volkmann, *die Rhetorik d. Griechen u. Römer*, p. 7). Mais en latin le mot *ars* désigne à la fois ἐπιστήμη et τέχνη; de là le besoin de le définir.

13. *Ad vulgarem... sensum accommodata* (cf. 12, 54), « appropriés au sentiment et à l'opinion du vulgaire ». Rapprocher II, 7, 30 : « oratoris omnis actio opinionibus, non scientia continetur ».

15. *Observata... in usu ac tractatione dicendi*, « les observations, résultat de

tractatione dicendi, haec ab hominibus callidis ac peritis animadversa ac notata, verbis definita, generibus illustrata, partibus distributa sunt — id quod video potuisse fieri, — non intellego quam ob rem non, si minus illa subtili definitione, at hac vulgari opinione ars esse videatur. Sed sive est ars sive artis quaedam similitudo, non est ea quidem neglegenda; verum intellegendum est alia quaedam ad consequendam eloquentiam esse maiora.

XXIV. [110] Tum Antonius vehementer se assentiri Crasso dixit, quod neque ita amplecteretur artem, ut ii solerent qui omnem vim dicendi in arte ponerent, neque rursus eam totam, sicut plerique philosophi facerent, repudiaret. Sed existimo, inquit, gratum te his, Crasse, facturum, si ista exposueris, quae putas ad dicendum plus quam ipsam artem posse prodesse.

[111] Dicam equidem, quoniam institui, petamque a vobis, inquit, ne has meas ineptias efferatis; quanquam

NC. 1. *tractione* E; *ratione* l o Lag. 32. — *omnibus* M Lag. 32-a. — 2. *definita* M; *designata* L (*designita* O vet'). — 3. *id* omis par LH¹. — 6. *est* omis devant *ars* par HE¹. — 6-7. *quidem neglegenda... alia* omis par M. — 9. *assentiri* L; *assentire* M. — 13. *iis* M; *hiis* g; *his esse* L.

l'experience et de la pratique de l'éloquence ». Sens différent de *observare* 21, 97. Quant à *usus* et *tractatio*, les deux mots sont presque synonymes. Cf. *Orat.* 18, 59. — *Haec*, malgré *ea* qui précède; valeur emphatique. Cas un peu différent 37, 169.

1-2. *Callidis ac peritis* (cf. 11, 48, *callide et perite*), « les habiles au point de vue pratique », qui réduisent ensuite leur expérience en préceptes et se font théoriciens. — *Notata*, « relevés », dans leur esprit d'abord : *notare* n'indique pas nécessairement « mettre par écrit »; cf. *in Cat.* I, 1, 2 : « notat et designat oculis ad caedem unumquemque nostrum ».

2-3. *Generibus... partibus*, « classés par genres et par espèces ».

4-5. *Si minus*. (Cf. Riemann, *Synt.* § 209, Rem. I, note 2, p. 356). « Sinon en prenant le mot dans toute sa précision scientifique (*subtili*) ». — *Vulgari opinione*, « selon le sens ordinaire ». *Ars* peut être pris en effet des deux façons (voir plus haut § 108).

5-6. *Sive est ars.* Antoine dira la même chose, II, 8, 32 et 87, 356.

6-7. *Non est ea neglegenda*. Crassus, esprit sage et impartial, ne veut pas tout rejeter de la rhétorique des rhéteurs. Il faut la connaître, mais avoir soin de ne pas s'y tenir; voilà la mesure vraie. — *Alia... esse maiora*; cf. 5, 19.

17. *Ineptias*. La définition de l'*ineptie* est donnée II, 4, 17-18 (cf. déjà I, 21, 112). C'est faire ce qui n'est pas à propos, ce qui manque de convenance, *quod non est aptum*. Or, Crassus, qui blâme les Grecs de leurs discussions oiseuses sur l'éloquence, encourt le reproche d'*ineptie* en faisant comme eux. Aussi demande-t-il

moderabor ipse, ne ut quidam magister atque artifex, sed quasi unus e togatorum numero atque ex forensi usu homo mediocris neque omnino rudis videar non ipse a me aliquid promisisse, sed fortuito in sermonem vestrum incidisse. [112] Equidem cum peterem magistratum, solebam in prensando dimittere a me Scaevolam, cum ita ei dicerem, me velle esse ineptum — id erat petere blandius, quod nisi inepte fieret, bene non posset fieri; — hunc

NC. 1. *nec ut* M. — 2. *ex oratorum* M. — 3. *ut uidear* H². — 3-4. *ipse a me aliquid* M; *ipse aliquid a me* L. — 4. *prompsisse* P. — 5. *magistratus* L.

qu'on n'aille pas publier la sottise ou l'inconvenance commise : *ne efferatis* (cf. 43, 192, *elata sunt*).

1. *Moderabor* au sens réfléchi : « je me réglerai », j'y mettrai de la mesure (cf. § 107, *breviter dicere*). Avant tout il ne veut pas paraître homme d'école (*magister*) ou homme de métier (*artifex*; cf. 6, 23). — *Ne*.... La construction est condensée. Plus développée, elle serait *ne ut quidam magister atque artifex fecisse* (qui se tire de *promisisse*) *sed ut* (qui se tire du *ne* précédent) *quasi unus... videar... incidisse*.

2. *Unus e togatorum numero*, opposé au *Graeculus eruditus* du § 102, par suite à *magister et artifex* du § 111. C'est le citoyen romain désigné par le costume national, la *toga* (cf. Virgile, *Enéide* I, 282 : *Romanos rerum dominos gentemque togatam*). Crassus se dit un citoyen comme beaucoup d'autres, citoyen non sans connaissances (*non omnino rudis*), mais qui possède seulement une instruction d' « honnête homme » (*eruditio libero digna*, 5, 17; 16, 72). *Togatus* et *Graeculus*, homme du monde et homme d'école, sont ici des termes et des idées en contraste. — Comparer Crassus dans ce passage et Scipion dans le *de Re publ.* I, 22, 36 : « peto a vobis ut me sic audiatis... ut unum e togatis patris diligentia non illiberaliter institutum studioque discendi a pueritia incensum, usu tamen et domesticis praeceptis multo magis eruditum quam litteris ». — Voir les passages où *togati* désigne les Romains (Forbiger, *Enéide* I, 282).

3. *A me*, « comme si la chose venait de moi ». S'oppose à *sermonem vestrum*, comme *ipse* à *fortuito* et *promisisse* à *incidisse*.

5. *Cum peterem magistratum*. Cette magistrature est le consulat. — Valère-Max. IV, 5, 4 : « Consulatum petens L. Crassus, cum omnium candidatorum more circum forum supplex populo ire cogeretur, nunquam adduci potuit ut id praesente Q. Scaevola, gravissimo et sapientissimo viro, socero suo, faceret. Itaque rogabat eum, ut a se, dum ineptae rei inserviret, discederet : maiorem verecundiam dignitatis eius quam candidae togae suae respectum agens. » On ne peut entendre *magistratum* au sens collectif « les magistratures en général » : outre qu'il serait assez singulier que Scævola se trouvât aux côtés de Crassus toutes les fois que celui-ci était candidat, *cum* exprimant la répétition ne se construit bien qu'avec l'indicatif. Crassus raconte une anecdote à propos d'*une certaine* magistrature qu'il briguait, dont le nom, du reste, importe peu; l'essentiel, c'est le fait relaté. — *Solebam*, parce que dans une même candidature il faut renouveler bien des fois les démarches.

6. *In prensando*. *Prensare*, « ambire, quod fit prensando manus et blanda verba adhibendo » (Forcellini), « donner des poignées de main » : une des nombreuses obligations du candidat vis-à-vis de l'électeur, selon Crassus une des mille sottises ou *inepties* que fait faire l'*ambitio*.

8. *Fieret*, *posset*, au subjonctif, parce que Crassus rapporte sa pensée ou ses propos d'alors. — *Hunc*. Le *tu* du discours direct devient généralement *illum*

autem esse unum hominem ex omnibus, quo praesente ego ineptum esse me minime vellem. Quem quidem nunc mearum ineptiarum testem et spectatorem fortuna constituit. Nam quid est ineptius quam de dicendo dicere, cum ipsum *dicere* nunquam sit non ineptum, nisi cum est necessarium? [113] Perge vero, inquit, Crasse, Mucius. Istam enim culpam, quam vereris, ego praestabo. XXV. Sic igitur, inquit, sentio, Crassus, naturam primum atque ingenium ad dicendum vim adferre maximam; neque vero istis, de quibus paulo ante dixit Antonius, scriptoribus artis rationem dicendi et viam, sed naturam defuisse. Nam et animi atque ingenii celeres quidam motus esse debent, qui et ad excogitandum acuti et ad explicandum ornandumque sint

NC. 2. L. Havet lit (*Rev. de Philol.*, 1893, p. 38-39) *me minime esse vellem* pour des raisons métriques, Cicéron aimant, devant un dissyllabe final à pénultième longue, placer un trochée, mais non point un choriambe. — 6. *perge uero inquit crasse mucius* M; *perge uero crasse inquit mucius* L. L'ordre de M est justifié par II, 14, 59; III, 60, 226 (cf. aussi Platon *Phéd.*, p. 76 e; 77 c: εὖ λέγεις, ἔφη, ὦ Σιμμία, ὁ Κέβης; 107 b). — 7-8. *sic igitur inquit sentio crassus* M; *sic igitur inquit crassus sentio* L. Ici encore, en faveur de M, cf. II, 60, 245; 65, 262; *Brut.* 23, 91; 55, 204 (Platon, *Phéd.*, p. 71 c et 78 d).

ou *eum* dans le style indirect; mais ici Scævola est présent, d'où *hunc*.

2. *Ineptum*. Quelques manuscrits inférieurs et des éditions anciennes ont *ineptus esse*. Mais l'emploi, après *velle*, de l'infinitif avec un accusatif sujet est possible, même si le sujet de l'infinitif est le même que celui du verbe principal (cf. Riemann, *Synt.* § 180, Rem. I, p. 293). *Esse* a ici le sens de *videri*, *existimari*.

4. *Ipsum dicere* = αὐτὸ τὸ λέγειν. — Pour l'idée exprimée, cf. II, 4, 18 (voir p. 93, note 17).

6. *Inquit, Crasse, Mucius*. Sur l'ordre des mots voir NC.

7. *Praestabo*, « je m'en porterai garant, je la prendrai sur moi ». Cf. 39, 178; II, 28, 124. — *Sic sentio*. Cf. 16, 72.

8. *Naturam atque ingenium*, hendiadys, « les talents naturels ». Mais l'idée décomposée en ces deux substantifs a plus de force et de relief. — Idée essentielle pour Cicéron, très intéressante pour nous. Le grand principe du *de Oratore* est d'opposer la nature à la science scolastique et aux procédés artificiels des rhéteurs. Cicéron forme l'orateur en s'appuyant sur les dons naturels et sur tous les moyens de les perfectionner qu'enseigne la nature elle-même (voir l'Introduction, p. XXII et suiv.). — *Primum*. La deuxième condition, l'étude, ne sera indiquée qu'au § 134.

10-11. *Scriptoribus artis*, faiseurs de traités, rhéteurs théoriciens, incapables de parler eux-mêmes. Cf. 20, 91. — *Rationem dicendi et viam* (*non defuisse*). L'académicien Charmadas (19, 87) avait refusé aux rhéteurs jusqu'à la connaissance de la théorie (principes et méthode) de l'art oratoire.

11-12. *Animi atque ingenii celeres motus* désigne la facilité, qu'ont l'intelligence et l'imagination (dons naturels), à recevoir des impressions vives; s'oppose à *tarditas ingenii*, II, 35, 147.

13. *Acuti... uberes .. firmi* se rapportent grammaticalement à *motus*, mais

uberes et ad memoriam firmi atque diuturni; [114] et si quis est, qui haec putet arte accipi posse — quod falsum est; praeclare enim res se habeat, si haec accendi aut commoveri arte possint; inseri quidem et donari ab arte non possunt; omnia sunt enim illa dona naturae, — quid de illis dicam, quae certe cum ipso homine nascuntur : linguae solutio, vocis sonus, latera, vires, conformatio quaedam et figura totius oris et corporis? [115] Neque [enim] haec ita dico, ut ars aliquos limare non possit — neque enim ignoro et, quae bona sint, fieri meliora posse doctrina et, quae non

NC. 2. *putet* L; *putat* M. — 3-4. *res se habet... arte possunt* Sorof, Cima, d'après quelques mss inférieurs. — *se res* L. — 5. *dicam* M; *dicet* L, correction d'un copiste pour ramener les deux parties de la phrase à une concordance de personnes rigoureuse. — 7. *laterum vires* Pearce; mais cf. *Cat. mai.* 9, 28. — *aures* M. — 8. *enim* omis par L. — 9. *aliquos* M; s'accorde mieux que *aliquid* (L) avec la suite du développement (cf. plus bas *sunt quidam*).

pour le sens à *animus* et *ingenium*. Nous avons là, énumérées, quelques-unes des parties de la rhétorique : l'invention (*excogitare*), l'élocution (*explicare* et *ornare*), la mémoire. De l'action il sera parlé §§ 114 et 115. — *Ad*, « pour ce qui est de », « sous le rapport de ».

3. *Accendi aut commoveri*. Deux ordres différents de métaphores : allumer l'étincelle, éveiller le génie.

4. *Inseri*. Nouvelle métaphore : greffer les aptitudes sur un sujet qui ne les a pas naturellement. — *Quidem*, comme *quidem certe* (cf. 16, 70), « ce qu'il y a de sûr, c'est que ». — *Ab*, parce que l'art ici devient personnifié.

5. *Dona naturae*. Sans d'heureuses dispositions, rien à entreprendre. Antoine atténuera un peu (II, 35, 147) ce que la pensée de Crassus a de trop absolu : « ipsum ingenium diligentia etiam ex tarditate incitat ».

6-7. *Linguae solutio*, « l'agilité de la langue », s'oppose à *lingua haesitantes* du § 115. D'après Ellendt le substantif *solutio* avec cette acception ne se trouve peut-être qu'ici chez Cicéron et les autres écrivains latins ; mais on rencontre *solutus*, *solute* semblablement employés, *Brut.* 47, 174 : « verbis solutus satis » ; *ibid.* 55, 202 : « inveniebat... acute Cotta, dicebat pure ac solute ». — *Vocis sonus*, « voix juste et sonore », s'oppose à *voce absoni* (§ 115). — *Latera*, « de bons poumons » ; toujours au pluriel chez Cicéron (60, 255 ; III, 46, 181). — *Vires*, « une constitution robuste » ; cf. II, 20, 85. Pearce a donc eu tort de conjecturer *laterum vires*, *latera* signifiant à lui seul déjà « la force des poumons » et *vires* ajoutant à l'idée précédente celle de « la force du corps tout entier ».

7-8. *Conformatio... corporis*, les qualités extérieures de la personne, même au repos : « l'air agréable du visage et la belle prestance ». Les génitifs dépendent tous deux de chaque nominatif ; — à moins qu'on n'aime mieux voir ici un chiasme (alors *conformatio* serait à rapprocher de *corporis* et *figura* de *oris*) : cf. 18, 80.

8-9. *Ita dico ut... non possit*. Brachylogie pour *ita dico ut dicam artem... non posse*. Cf. *de Fin.* I, 5, 14 : « nam illud quidem adduci vix possum ut ea, quae senserit ille, tibi non vera videantur», (*dicendi brevitas qua* « *adducor* » *fit* « *adducor ad credendum* », Madvig).

9. *Aliquos limare* = *expolire*. Cf. 39, 180 : « oratione maxime limatus atque subtilis » ; III, 8, 31 ; *Orat.* 5, 20; *de Nat. deor.* II, 29, 74.

optima, aliquo modo acui tamen et corrigi posse, — sed sunt quidam aut ita lingua haesitantes aut ita voce absoni aut ita vultu motuque corporis vasti atque agrestes, ut, etiam si ingeniis atque arte valeant, tamen in oratorum numerum venire non possint. Sunt autem quidam ita in isdem rebus habiles, ita naturae muneribus ornati, ut non nati, sed ab aliquo deo ficti esse videantur. [116] Magnum quoddam est onus atque munus suscipere atque profiteri se esse omnibus silentibus unum maximis de rebus magno in conventu hominum audiendum. Adest enim fere nemo, quin acutius atque acrius vitia in dicente quam recta videat. Ita,

NC. 1. *optima non* M, défendu par Friedrich ; mais dans le premier des exemples cités à l'appui (*Brut.* 73, 255; *de Off.* III, 3, 13) la proposition où le verbe est sous-entendu est placée en tête, et dans le second la négation est *nullo modo* (au lieu du simple *non*). Il n'y a donc pas analogie suffisante. — 5. *sunt autem* mis entre crochets par Kayser, sans raison. — 7. *ficti* L; *electi* M, d'où Friedrich tire *dati* (il y aurait eu changement de *a* en *ec* : comme 15, 69, *dilecta* pour *dilata*). — 10. *nemo fere* L. — *qui non* H^2 l o g; *qui* O^1. — 11. *indicet* (*idicēt*) Mss. Mais l'opposition a lieu entre *vitia* et *recta*, non entre *videat* et un autre verbe *indicet* ou *iudicet*. Cf. II, 57, 233 : *cuius ille vitia non videat*.

1. *Non optima*. Concession déjà suffisante aux yeux de Crassus : il ne pourrait aller jusqu'à dire : *prava*. Si la nature n'est pas excellente, elle ne doit pas au moins être trop défectueuse ; pour aiguillonner (*acuere*), encore faut-il trouver quelque chose où appuyer. Cf. *Brut.* 52, 193 : « tenet enim aures vel mediocris orator, *sit modo aliquid in eo* ».

3. *Vasti*, disgracieux, mais avec quelque chose de sauvage, d'inculte dans l'extérieur et les manières = *horrens*, *asper*, chez Nonius (p. 415 M). L'expression est très forte. — Voir les qualités contraires à ces défauts, 29, 132.

4. *Ingeniis*. Sur le pluriel, cf. 23, 106.

5-6. *Autem*, « d'autre part ». — *Habiles* comme *apti* (*aptiorem*, 29, 132), « qui ont tout ce qu'il faut, bien doués » sous tous ces rapports.

7. *Ficti*, façonnés par un dieu comme par un statuaire ; car il y a une exacte appropriation des moyens à la fin poursuivie : d'où résulte un accord harmonieux qui fait de cette création une *œuvre d'art*.

7-8. *Magnum quoddam*. L'adjectif est en tête de la phrase, comme le mot essentiel qui a besoin de lumière. Tout contribue à le mettre en relief : sa place, l'addition de *quoddam* qui le renforce (cf. 4, 14), l'absence de liaison avec la phrase précédente qui, n'étant pas habituelle, accroît la valeur emphatique. — Crassus (8, 31) avait indiqué ce qu'il y a d'*admirable* à parler seul, dans une assemblée immense et attentive, sur les plus grandes questions. Il fait ressortir maintenant ce qu'il y a de *périlleux* dans cette tâche : cela, pour se justifier d'avoir exigé de l'orateur un tel nombre de qualités physiques et intellectuelles, et pour expliquer ce qu'il va dire du trouble que l'on ne peut, au début d'un discours, s'empêcher d'éprouver (§§ 119-126).

8. *Suscipere atque profiteri*. Cf. 6, 21 ; 22, 103. Toute la phrase offre un exemple de recherche savante comme redoublement, opposition, allitération, symétrie : *onus atque munus* (ὁμοιοτέλευτον) ; *suscipere atque profiteri ; omnibus... unum ; maximis... magno*.

11 *In dicente*. L'emploi du participe

quicquid est in quo offenditur, id etiam illa, quae laudanda sunt, obruit. [117] Neque haec in eam sententiam disputo, ut homines adulescentes, si quid naturale forte non habeant, omnino a dicendi studio deterream. Quis enim non videt C. Coelio, aequali meo, magno honori fuisse, homini novo, illam ipsam, quamcumque assequi potuer*at*, in dicendo mediocritatem? Quis vestrum aequalem Q. Varium, vastum

NC. 4. *uideat* HE². — 5. *coelio* M (*cœlio* H) o; *celio* L m (voir le Commentaire). — *homini nouo* L Lag. 32-b; *omnino* M. — 6. *potuerit* Mss (le subjonctif ne convient pas; cf. plus bas *quamcumque habuit*, où l'attraction modale n'a pas lieu); *potuerat* Wilkins. — 7. *aequalem meum* M.

présent, comme substantif, n'est jamais bien fréquent en latin et demeure beaucoup moins libre qu'en grec. Cf. Riemann, *Synt.* § 259 b, p. 469.

1. *Offenditur*, passif impersonnel. Pris intransitivement, *offendere* c'est rencontrer quelque chose contre quoi l'on se heurte. De là, tantôt pour celui qui donne le choc, le sens de « broncher, commettre une faute » (comme ici « la moindre imperfection » s'opposant à *illa laudanda*), tantôt pour celui qui reçoit le choc, le sens de « être blessé, mécontent » (comme 28, 129; 61, 259). — *Obruit*, « recouvre, rejette dans l'ombre ».

2. *In eam sententiam*, ici « avec l'intention de ». Mais le sens ordinaire de la locution est « suivant cette manière de voir ». Cf. *de Off.* I, 35, 128 : « pluraque in eam sententiam ab eisdem contra verecundiam disputantur ».

4-5. *C. Coelio.* Tribun en 107, auteur d'une *lex tabellaria* qui établissait le scrutin secret dans les procès de haute trahison (*de Leg.* III, 16, 36). Devenu par là très agréable au peuple, il fut porté en 94 au consulat avec L. Domitius Ahenobarbus. Dans la guerre civile il suivit le parti de Marius. Il est mentionné aussi comme *homo novus* dans le *pro Mur.* 8, 17. Sur son éloquence, cf. *Brut.* 45, 165. — Les *codices mutili vetustiores* (voir NC.) donnent l'orthographe *Coelio*, qui est confirmée par les inscriptions de la période républicaine et notamment par une inscription de l'année 94, l'année même du consulat de *Coelius* (C. I. L., I, n° 571). L'orthographe *Caelius* est fréquente au temps de Tibère (Wilmanns n° 2599) et aux époques suivantes.

5. *Magno honori*, puisqu'il a été consul. Et cependant il avait contre lui d'être homme nouveau (*homini novo* = *quanquam homini novo*) et de n'avoir qu'une éloquence moyenne. — *Homo novus.* On appelait ainsi le citoyen qui le premier de sa famille arrivait à une magistrature curule et obtenait le *ius imaginum*, lequel l'anoblissait, lui et ses descendants; c'était un *homme nouveau* qui entrait dans l'aristocratie. Cf. Daremberg et Saglio, *Dict. des Ant.* art. *Imago* (le *ius imaginum*).

7. *Q. Varium.* Né à Sucro en Espagne (surnommé *Hybrida*, « propter obscurum ius civitatis », Valère-Max. VIII, 6, 4), tribun en 91 et auteur de la fameuse *lex Varia de maiestate* qui prescrivait une enquête contre ceux *quorum dolo malo socii ad arma ire coacti essent* (Valère-Max., *ibid.*), c.-à-d. contre le parti du sénat responsable, lui surtout, d'avoir refusé le droit de cité aux Italiens. Ce parti fut frappé sans pitié en 90; mais Varius, l'année suivante, fut victime de sa propre loi; exilé, il tomba entre les mains des alliés et périt dans les supplices (*de Nat. deor.* III, 33, 81). Sur son éloquence, cf. *Brut.* 62, 221. — *Vastum*, cf. plus haut § 115. — *Foedum* se rapporte à son extérieur repoussant.

7 (-2, p. 99). *Vestrum aequalem... quamcumque habuit.* Cf. *Brut.* 49, 182 : « aequales propemodum fuerunt C. Cotta, P. Sulpicius, Q. Varius ». Il semble donc,

hominem atque foedum, non intellegit illa ipsa facultate, quamcumque habuit, magnam esse in civitate gratiam consecutum. XXVI. [118] Sed quia de oratore quaerimus, fingendus est nobis oratione nostra detractis omnibus vitiis orator atque omni laude cumulatus. Neque enim, si multitudo litium, si varietas causarum, si haec turba et barbaria forensis dat locum vel vitiosissimis oratoribus, idcirco nos hoc quod quaerimus omittemus. Itaque in iis artibus, in quibus non utilitas quaeritur necessaria, sed animi libera

NC. 5. *orator* entre crochets chez Kayser. — *cumulandus* M (*t* au-dessus de *d* dans E). — 8. *hoc* L; *hic* M Lag. 32-a (Friedrich, Stangl). *Hic* veut rappeler *oratione nostra;* mais cet ablatif doit être pris plutôt comme instrumental que comme locatif (*par notre discours* et non *dans notre discours*); de plus, il ne semble pas que *hic* ait pu aisément donner *hoc*.

Puisque Varius est vivant à l'époque de l'entretien, qu'il faudrait écrire *habet*, non *habuit*. Ellendt propose en effet *habet* d'après des mss inférieurs. Mais *habuit* peut s'expliquer, soit par une confusion de l'auteur qui, oubliant Crassus, se sera exprimé en son propre nom, soit (ce que j'aimerais mieux) par une addition facile à suppléer : « cette faculté, celle qu'il l'*a eue* de la nature et qu'il *l'a encore maintenant* » (sens du parfait).

3-5. *De oratore... fingendus est... orator.* « Puisqu'il s'agit de l'orateur *idéal*, représentons-nous notre orateur *de maintenant*, celui de notre *discussion particulière* ». Le mot n'a donc pas le même sens dans les deux propositions, et la répétition n'en est pas inutile (voir NC.). — *Fingendus*, cf. 16, 71.

4-5. *Detractis vitiis* ne paraît pas devoir être pris comme un ablatif de qualité, en coordination avec l'adjectif *cumulatus* (sur le modèle de *incredibili varietate*, 19, 85). C'est un ablatif absolu; et la gaucherie de la phrase disparaît, si l'on rétablit une proposition qui est dans la pensée : « il faut nous le représenter, *tel qu'il doit être*, tous les défauts une fois retranchés, c'est-à-dire (*atque* a une force explicative) réunissant les qualités les plus complètes ». — *Omni laude cumulatus*, cf. 6, 20.

6-7. *Turba et barbaria forensis*, hendiadys, « la foule ignorante du forum ». *Barbaria* n'a pas seulement rapport à la corruption du langage (comme le croit Piderit, d'après *Brutus* 74, 258). La foule ne sait pas plus juger de la qualité du sentiment ou de la pensée que de celle de la langue. — *Haec* = *haec nostra*. Cf. II, 1, 4 : *hoc populo*. — *Non si... idcirco*, cf. 50, 216.

8. *Hoc* (v. NC.) *quod quaerimus*, « l'objet de notre recherche », c.-à-d. les qualités de l'orateur accompli. — *Itaque* sera repris par *igitur* (§ 119); et *in iis artibus* est une idée secondaire, qui devrait logiquement figurer dans une proposition subordonnée, sous forme de comparaison, à la pensée principale : *est oratori providendum*. — L'enchaînement des idées est celui-ci. Un avocat même médiocre rend encore des services. Mais quand il s'agit de l'éloquence idéale, ce n'est plus seulement son utilité qu'il faut considérer, c'est sa beauté. Comme pour les arts d'agrément, où la médiocrité n'est pas supportable, c'est alors la satisfaction du public désintéressé et des connaisseurs délicats, qui devient seule la mesure du jugement à porter sur l'orateur. Voir Horace, *A. P.* 368 : *certis medium et tolerabile rebus Recte concedi* et 372-373 : *mediocribus esse poetis Non homines, non di, non concessere columnae.*

quaedam oblectatio, quam diligenter et quam prope fastidiose iudicamus! Nullae enim lites neque controversiae sunt, quae cogant homines sicut in foro non bonos oratores, item in theatro actores malos perpeti. [119] Est igitur oratori diligenter providendum, non uti eis satis faciat quibus necesse est, sed uti his admirabilis esse videatur quibus libere liceat iudicare. Ac, si quaeritis, plane quid sentiam enuntiabo apud homines familiarissimos, quod adhuc semper tacui et tacendum putavi. Mihi, etiam qui optime dicunt quique id facillime atque ornatissime facere possunt, tamen, nisi timide ad dicendum accedunt et in ordienda oratione perturbantur, paene impudentes videntur — tametsi id accidere non potest; [120] ut enim quisque optime dicit, ita maxime dicendi difficultatem variosque eventus orationis exspectationemque hominum pertimescit. — Qui vero nihil potest dignum re, dignum nomine ora-

NC. 1. *indiligenter* L. — 5. *ut illis* L. — 6. *uti his* I o Lag. 32-b; *qui uti* ¦|| *is* H (*uti eis* E); *uti hiis* g; *ut his ipsis* L. — 9-10. *quoque optime* M (*quoque optime* H[2]); *quique optime* o[2]; *qui quam optime* Schütz. — 10. *qui me in facillime* M (*quiq : cum facillime* H[2]). — *atque ornatissime* rejeté par Ellendt comme une tautologie : « qui enim optime, eidem ornatissime dicunt. » A ce compte il faudrait aussi rejeter *facillime*, c'est-à-dire toute la proposition *quique... possunt*. Mais on peut entendre que *ornatissime*, comme *facillime*, développe et explique *optime*. Ce talent de l'orateur consiste en une élocution facile et ornée. — 12. *ordienda* M; *exordienda* L (pour la leçon *ordienda*, cf. 21, 98; *Partit. or.* 8, 28 et 29).

1-2. *Diligenter*, « avec une critique sévère »; *fastidiose*, « avec une délicatesse qui va jusqu'au dégoût ». Cf. *Brut.* 57, 207 : « (Antonius) facilis in causis recipiendis erat, fastidiosior Crassus ».

2. *Lites* (débat portant sur une question de droit) a un sens moins général que *controversiae* (débat quelconque).

4. *Perpeti*, « supporter jusqu'au bout ».

5. *Non uti* = *uti non modo*.

7. *Libere iudicare*. Ils peuvent juger librement, parce qu'ils ne sont pas intéressés dans le procès : ils y assistent en simples auditeurs.

10. *Id*, à savoir *dicere*. — *Facillime atque ornatissime* reprend *optime* pour le développer et l'expliquer (voir NC.).

13. *Id*, à savoir *ut illi non timide ad dicendum accedant*. — *Accidere*, en mauvaise part, puisque ne pas se troubler serait une marque d'effronterie (*impudentia*).

16. *Qui vero nihil potest... tamen impudens*. Ainsi deux catégories d'effrontés : les uns (qui ont du talent) sont effrontés à cause de leur assurance imperturbable; les autres (qui n'ont pas de talent) le sont parce qu'ils osent se mêler d'être orateurs. Les premiers sont blâmables de ne pas rougir; les seconds, même s'ils rougissent, sont encore blâmables de se risquer à parler.

toris, dignum hominum auribus efficere atque edere, is mihi, etiam si commovetur in dicendo, tamen impudens videtur; non enim pudendo, sed non faciendo id quod non decet, impudentiae nomen effugere debemus. [121] Quem vero non pudet — id quod in plerisque video, — hunc ego non reprehensione solum, sed etiam poena dignum puto. Equidem et in vobis animadvertere soleo et in me ipso saepissime experior, ut exalbescam in principiis dicendi et tota mente atque artubus omnibus contremiscam; adulescentulus vero sic initio accusationis exanimatus sum, ut

NC. 3. *non enim pudendo sed non* L; *non enim faciendo solum quod decet sed non* Friedrich, d'après les traces laissées par les *mutili* (M et m) et une tournure analogue II, 73, 296. En réalité, que trouve-t-on dans ces *mutili*? Dans E *enim sed non*; dans m *enim faciendo sed non;* et toute la restitution s'appuie sur H, qui, présentant une lacune de douze lettres entre *enim* et *sed non*, a comblé cette lacune en marge, d'une autre main (H^2), avec *faciendo solum quod decet*. Mais cette correction peut être simplement une conjecture et non pas du tout le texte du ms. — 4. *crimen* Ruhnken (*Mnemosyne*, 1853, p. 410); mais *de Off.* III, 13, 57 : « vitiorum subire nomina ». — 7. *animadvertere* Llo; *animum advertere* M. — 8. *ut et exalbescam* M; *ut exalbescam* autres Mss. — 9. *omnibus artubus* L. — *contremiscam* LH^2l; *contremescam* EH^1.

3-4. Sur *pudendo* et *nomen* voir NC. — *Impudentiae nomen* formé sur le modèle de *eloquentiae nomen* (II, 2, 5; III, 14, 54) = *nominari impudentem, eloquentem*.

4-5. *Quem vero non pudet*, « l'effronté en général », sans plus aucune distinction de catégories, que l'effronterie vienne d'un talent trop confiant en lui-même ou d'une incapacité qui s'ignore.

6. *Poena dignum*. Exagération qui prouve l'impatience causée à Crassus par tous ces impudents.

7-8. *Animadvertere soleo... experior*. « Je le remarque en vous et j'en fais l'expérience sur moi-même. » Chaque verbe a donc sa valeur propre; de plus, la phrase est mieux balancée que si un seul verbe avait commandé les deux régimes (cf. 9, 36, *compulsum... delenitum*). — *In me ipso* (non *in me ipse*), pour s'opposer à *in vobis*. Cf. Riemann, *Synt.* § 11, p. 30-31.

8. *Ut* après *experior* est une construction rare. *Experiar certe ut hinc avolem* (*ad Attic.* IX, 10, 3) a un autre sens (*je m'efforcerai de...*). Dans notre passage *experior ut* peut être considéré comme l'équivalent de *in me fieri sentio ut*.

8-9. *Exalbescam... contremiscam*. Cicéron dit la même chose de lui. Cf. *pro Cluent.* 18, 51 : « semper equidem magno cum metu incipio dicere »; *pro Deiot.* 1, 1 : « cum in omnibus causis gravioribus... initio commoveri vehementius soleam ». Nous avons ici un de ces passages où l'auteur perce à travers ceux qu'il met en scène. Crassus y garde l'image ou le reflet des qualités de Cicéron, comme en d'autres endroits il est l'interprète de ses idées.

10. *Accusationis*. Il s'agit de l'accusation contre C. Papirius Carbo en l'année 119. C'était un de ces coups d'éclat par lesquels les jeunes ambitieux cherchaient à se faire connaître dès leurs débuts dans la politique. Crassus n'avait que 21 ans (III, 20, 74; mais 21 ans, et non 19 comme dit Tacite, *Dial.* 34). Carbo était un personnage très en vue, le consul de l'année précédente, un des meilleurs orateurs de son temps (*nobilissimum hominem et eloquentissimum*, III, 20, 74). Si Crassus obtenait sa condamnation, il

hoc summum beneficium Q. Maximo debuerim, quod continuo consilium dimiserit, simul ac me fractum ac debilitatum metu viderit.

[122] Hic omnes assensi significare inter sese et colloqui coeperunt. Fuit enim mirificus quidam in Crasso pudor, qui tamen non modo non obesset eius orationi, sed etiam probitatis commendatione prodesset. XXVII. Tum Antonius : Saepe, ut dicis, inquit, animadverti, Crasse, et te et ceteros summos oratores, quanquam tibi par mea sententia nemo unquam fuit, in dicendi exordio permoveri. [123] Cuius quidem rei cum causam quaererem, quidnam esset cur, ut in quoque oratore plurimum esset, ita maxime

NC. 4. *significarunt* o. — *inter sese* M; *inter se* L. — 4-5. L. Havet (*Rev. de Phil.* 1893, p. 149-150) suppose une lacune après *colloqui* (quelque chose comme *submissa voce*); car le sens est « chuchoter » (ce que n'indique pas *colloqui* seul), et, d'ailleurs, Cicéron devant un mot final de la forme - -⏑̲ place volontiers un trochée, mais non un crétique. — 6. *non modo* omis par M, mais doit être restitué à cause de *sed etiam*, qui est donné par les mss et que Kayser a eu tort de supprimer. — 9. *summos oratores* M; *oratores summos* Lg. — 12. *cur ut in quoque* L (*quocunque* P); *cur in quoque* M (*cur cum* H²) Lag. 32; *cur in quoquo* l o g Lagg. 2, 13, 36 (Ellendt, Kayser): il ne semble pas qu'il y ait d'exemple de *quisquis* avec un superlatif.

devenait célèbre le lendemain. Sur Carbo, cf. 10, 40. Sur l'éloquence déployée par Crassus, cf. *Brut.* 43, 159; *de Off.* II, 13, 47. Crassus eut des remords de sa conduite (*in Verr.* II, 3, 1, 3).

1-2. *Q. Maximo.* Sans doute Q. Fabius Maximus (dit *eburnus*, à cause de la blancheur de son teint, et *pullus Jovis*, parce que la foudre l'avait touché sans lui faire de mal), consul plus tard en 116. En cette année 119, il était préteur et président du tribunal *de maiestate* qui jugeait l'affaire de Carbo. Comme président, il avait toujours le droit de lever l'audience (*consilium dimittere*, s.-e. *iudicum*). — Noter que *consilium dimittere* n'est pas absolument la même chose que *iudicium dimittere*. Strictement l'expression signifie « congédier le jury »; mais l'affaire n'était pas renvoyée pour cela; elle pouvait à la rigueur suivre son cours, même une fois les assesseurs partis (voir l'exemple de Verrès, *in Verr.* II, 2, 29, 72 et suiv.). Il est vrai que c'était un abus de pouvoir de la part du préteur, et que ce qui se passa en Sicile n'aurait sans doute pas été toléré à Rome.

2. *Fractum ac debilitatum.* Cf. 7, 24.

4. *Significare*, « signes de tête d'assentiment »; *colloqui*, « paroles (ici murmures) d'assentiment ». Voir NC. — Plaute, *Trucul.* 788 : « ne inter vos significetis ».

5. *Enim* explique *omnes assensi.* — *Quidam*, cf. 4, 14.

6. *Qui*... (*non obesset*) = *eiusmodi ut.*

7. *Probitatis commendatione.* Génitif du sujet (sens actif). Ce qui recommandait sa parole, c'était la droiture, l'honnêteté de son âme (*probitas*), manifestée par sa modestie (*pudor*). Cf. II, 52, 211 : « pars orationis, quae probitatis commendatione boni viri debet speciem tueri, lenis... atque summissa ».

12. *Ut in quoque plurimum esset* = *ut quisque plurimum valeret.* Cf. II, 77, 313 : « ut in quoque eorum minimum putant esse, ita eum primum volunt dicere ». — *Plurimum* (*facultatis* ou *eloquentiae*).

pertimesceret, has causas inveniebam duas : unam, quod ntellegerent ii, quos usus ac natura docuisset, nonnunquam summis oratoribus non satis ex sententia eventum dicendi procedere; ita non iniuria, quotienscumque dicerent, id quod aliquando posset accidere, ne tum [ipsum] accideret, timere. [124] Altera est haec, de qua queri saepe soleo : quod ceterarum homines artium spectati et probati, si quando aliquid minus bene fecerunt quam solent, aut noluisse aut valetudine impediti non potuisse consequi id quod scirent putantur : « Noluit », inquiunt, « hodie agere Roscius », aut : « Crudior fuit »; oratoris peccatum si quod est animadversum, stultitiae peccatum

NC. 1. Après *causas*, il y a une lacune dans E; ce qui manque a été complété d'après l'un des *codices integri* par une main du xve siècle (= ε). — 5. *possit* H ε. — 5-6. *ne tum ipsum* Madvig (*ap.* Henrichsen et *de Fin.* II, 20, 65); *ne tum* L; *ne illo ipso* H g (Friedrich ajoute *tempore* d'après g^{2}); *tum ne* ε. — 7. *ceterarum* L; *quod ceterarum* ε; *de cetera* H ($\overline{q}$ *ceteri* H^{2}). — 8. *fecerint* O l g : *fecerant* H. — 10. *putentur* L. — 12. *spectatum* H.

1-2. *Unam.* La seconde raison (*altera est haec* § 124) est présentée avec un changement de tournure qui s'explique par la longueur du premier membre de phrase. Même anacoluthe, II, 27, 116; *Brut.* 95, 325. — *Usus ac natura*, leur expérience de la parole et leur connaissance de la nature humaine.

3-4. *Eventum dicendi procedere.* Il suffisait de dire *orationem procedere*. Cf. pléonasme du même genre, 21, 98.

5-6. *Tum ipsum* = *eo ipso tempore*. Cf. *nunc ipsum* (*ad Attic.* VII, 3, 2; VIII, 9, 2; XII, 16 et 40,2).

7-8. *Saepe soleo.* Cf. 2, 5 : « solesque nonnunquam ». — *Ceterarum homines artium.* Cf. II, 9, 37 : « si qui aliarum artium...; sic ceterarum artium homines... ». — *Spectati et probati.* « Locutio est translata a metallis, praesertim auro argentoque, quae igni cognoscuntur et probantur. » (Müller.)

9. *Noluisse.* Ils n'étaient pas en humeur de bien faire, de déployer tous leurs moyens. Caprice d'artiste.

10. *Quod scirent.* Le subjonctif, parce qu'Antoine ne s'exprime pas en son nom, mais rapporte l'opinion d'autrui.

11. *Q. Roscius Gallus*, le plus célèbre acteur comique de son temps (comme Aesopus en était le plus illustre tragédien); ami de Cicéron, qui louait son caractère et son esprit autant que son talent (*pro Quinct.* 25, 78), l'appelait *amores ac deliciae* (*de Divin.* I, 36, 79), écrivit un plaidoyer en sa faveur (*pro Q. Roscio comoedo*) et donna des regrets à sa mort (*pro Arch.* 8, 17). Cf. aussi Horace, *Ep.* II, 1, 82, où il est qualifié de *doctus* (l'homme qui a profondément étudié son art); Macrobe, *Saturn.* III, 14, 11-13 etc.... — *Agere*, « jouer », c.-à-d. bien jouer, se donner la peine de jouer. — *Crudior*, « mal digéré », en parlant des aliments; « qui digère mal », en parlant des personnes, soit que l'on ait une maladie d'estomac (Horace, *Sat.* I, 5, 49), soit que l'on ait une indigestion accidentelle (*de Fin.* II, 8, 23 : « qui de conviviis auferantur crudique postridie se rursus ingurgitent »; *pro Cluent.* 60, 168 : « cum ad illud prandium crudior venisset et... sibi tum non pepercisset »). D'une façon générale, les anciens prescrivaient de ne pas déclamer — ou réciter — au sortir de table (Sénèque, *Controv.* I, *prooem.* 17).

11-12. *Oratoris peccatum.* Asyndeton. On attend *oratoris autem*.

letur. [125] Stultitia autem excusationem non habet, quia mo videtur, aut quia crudus fuerit aut quod ita maluerit, ltus fuisse. Quo etiam gravius iudicium in dicendo sunus. Quotiens enim dicimus, totiens de nobis iudicatur; qui semel in gestu peccavit, non continuo existimatur scire gestum; qui autem in dicendo quid reprehensus , aut aeterna in eo aut certe diuturna valet opinio taratis. XXVIII. [126] Illud vero quod a te dictum est, esse rmulta, quae orator a natura nisi haberet, non multum a gistro adiuvaretur, valde tibi assentior inque eo vel xime probavi summum illum doctorem Alabandensem ollonium, qui cum mercede doceret, tamen non patietur eos, quos iudicabat non posse oratores evadere, eram apud sese perdere, dimittebatque et ad quam emque artem putabat esse aptum, ad eam impellere

C. 1-2. *quia ante nemo* H; *quā te* m; *quare* 1ε.. — 6. *qui... quid reprehensus* H; *cuius... aliquid reprehensum est* L, tournure moins vive, où se marque moins l'opposition avec la phrase précédente (*qui semel... peccauit*). — 9. *aut na-* H (Friedrich : *ab natura ?*). — *nisi a natura haberet* L. — 14-15. *ad nque artem* H.

Excusationem non habet », ne trouve 117; 35, 147. — *Vero* « quant à » sert

atque hortari solebat. [127] Satis est enim in ceteris artificiis percipiendis tantummodo similem esse hominis et id, quod tradatur vel etiam inculcetur, si quis forte sit tardior, posse percipere animo et memoria custodire. Non quaeritur mobilitas linguae, non celeritas verborum, non denique ea, quae nobis non possumus fingere, facies, vultus, sonus. [128] In oratore autem acumen dialecticorum, sententiae philosophorum, verba prope poëtarum, memoria iuris consultorum, vox tragoedorum, gestus paene summorum actorum est requirendus. Quam ob rem nihil in hominum genere rarius perfecto oratore inveniri potest. Quae enim, singularum rerum artifices singula si medio-

NC. 2. *percipiendis* L (entre crochets chez Ellendt et Kayser, à cause de *percipere animo* qui suit); *perficiendis* H (Friedrich). — 3. *qui* vulg. — 7-8. *sententia* H m. Friedrich écrit *scientia* d'après e et le cod. Lincoln. U : « hoc necessarium esse docent §§ 9, 20, 54, 93; II, 2, 6; III, 28, 109; 35, 143. » Mais il ne s'ensuit pas que Cicéron ne puisse quelquefois modifier ses expressions; de plus, ici, *sententiae* (donné par P²) s'oppose à *verba*, comme ailleurs *scientia* à *elocutio* ; enfin dans *sententiae* l'idée de connaissances, de savoir (*scientia*) se trouve comprise : la pensée philosophique s'élabore à l'aide de la science. — 8. *prope* L; *prudentium* H. — 9-10. *summorum*. A partir de *summo*[*rum*], fol. 18, commence une lacune dans l'*Harleianus* jusqu'au § 157 [*exer*] *citatione*.

2. *Hominis*, « un homme comme un autre », d'une intelligence moyenne (tandis que *deus* § 106, ou *divinus* § 131, désigne des facultés, des talents supérieurs). — Sur le cas qui accompagne *similis*, cf. Riemann, *Synt.* § 45 a, Rem. I et note 1, p. 89.

3. *Si quis... tardior* sert à expliquer la vigoureuse expression qui précède : *inculcetur*, « faire entrer de force en foulant ».

5. *Mobilitas linguae*. Cf. § 114 : *linguae solutio*.

6. *Facies*, à distinguer de *vultus*. Le premier se rapporte aux traits du visage [quelquefois à l'extérieur du corps tout entier; cf. Aulu-Gelle, XIII, 30 (29), 2-4], le second à l'expression du visage, laquelle peut être agréable alors que les traits ne sont pas beaux, et inversement.

8. *Verba poëtarum*. Cf. 16, 70, *finitimus oratori poëta*, et la note.

9-10. *Tragoedorum*. Leur voix devait être particulièrement sonore et vibrante, pour répondre à la majesté de langage et suffire aux éclats de passion que les poètes prêtaient à leurs personnages. — *Actorum*, les acteurs en général, comiques ou tragiques, tous ceux qui s'adonnent à l'art du geste.

10-11. *Nihil rarius*. Idée exprimée déjà par Cicéron en son nom dans le préambule de l'ouvrage §§ 16-21. Le développement est, ici, ramassé et condensé en une phrase. Cf. aussi *Brutus* 6, 25.

12. *Singularum rerum* (= *artium*) *artifices*, comme § 124 *ceterarum homines artium*. — *Singula* reprend l'idée de *quae* en la limitant, et renforce l'opposition avec *omnia* qui suit (cf. 2, 8 : *nulli... singulis... singuli*...). « Dans chacun des autres arts il suffit, pour se faire estimer, de posséder telle ou telle qualité, — oui, une seule, et encore à un degré moyen ; dans l'éloquence il faut les réunir toutes ensemble, et au degré le plus éminent. » — Pour le texte voir NC. (p. 106, n. 2 *non possunt*).

eriter adepti sunt, probantur, ea nisi omnia summa sunt in oratore, probari non possunt.

[129] Tum Crassus : Atqui vide, inquit, in artificio perquam tenui et levi quanto plus adhibeatur diligentiae quam in hac re, quam constat esse maximam. Saepe enim soleo audire Roscium cum ita dicat, se adhuc reperire discipulum, quem quidem probaret, potuisse neminem; non quo non essent quidam probabiles, sed quia, si aliquid modo esset vitii, id ferre ipse non posset. Nihil est enim tam insigne nec tam ad diuturnitatem memoriae stabile quam id, in quo aliquid offenderis. [130] Itaque ut ad hanc similitudinem huius histrionis oratoriam laudem dirigamus, videtisne quam nihil ab eo nisi perfecte, nihil nisi cum summa venustate fiat, nisi ita, ut deceat et uti omnes moveat atque delectet? Itaque hoc iam diu est consecutus, ut, in quo

NC. 1-2. *omnia sunt in oratore summa* ε (Kayser, Piderit, Wilkins). — 2. *non possunt* Mss; *non potest* Bake, suivi par Ellendt (Kayser, Sorof, Adler, Friedrich, Stangl) : car, dit-on, ce qui est approuvé, c'est l'orateur, ce sont les autres artistes. Mais *probantur* et *probari* peuvent aussi bien avoir pour sujet les qualités des *artifices* d'une part et de l'*orator* d'autre part (cf. 61, 258), qualités représentées par *quae* et *ea*. Ajoutez qu'avec la conjecture de Bake la construction est pénible (voir Mutter, *Neue Jahrb. f. Phil.* 1884, p. 607). — 3-4. *opera quam* Mss; *perquam* Lambin. — 13. *nisi perfectum* I ε.

3. *Atqui* (cf. 31, 137; 36, 167), « et pourtant », malgré ces difficultés à vaincre. — Sur le sens de *atqui*, voir Riemann, *Synt.* § 274, Rem. IV, p. 517.

4. *Levi*. Cf. 5, 18.

5-6. *Saepe soleo audire Roscium cum ita dicat.* Tournure assez singulière, au lieu de *saepe audivi Roscium cum diceret.* — Dans la formule *audio cum*, *audivi cum*, il semble que l'on emploie toujours le subjonctif. Cf. Riemann, *Synt.* p. 377, note 1.

7-8. *Neminem* pris adjectivement; cf. 20, 91. — *Probabiles*, de *probare* au sens non d' « approuver » mais de « faire approuver ». Cf. II, 36, 153 : « iucundiorem et probabiliorem huic populo oratorem fore »; *Brut.* 76, 263 : « probabilis orator, iam vero etiam probatus ».

8. *Si aliquid.* Cf. Riemann, *Synt.* § 12, Rem. II, p. 32-33.

11. *In quo aliquid offenderis.* Cf. *pro Mil.* 36, 99 : « si in me aliquid offendistis ». — *Aliquid*, « en quelque chose », *offendere* étant pris au sens intransitif. Cf. 25, 116.

12-13. *Dirigamus*, « si nous prenons la comparaison avec ce comédien pour *règle* ou mesure de notre jugement à porter sur un orateur ». Cf. III, 49, 190; *pro Mur.* 36, 77. — *Videtisne* = *nonne videtis* (cf. II, 15, 64). C'est l'intonation ici qui montre que l'on attend une réponse affirmative. De même en français : « Voyez vous comme tout est parfait? Rép. Nous le voyons. » Cf. Riemann, *Synt.* § 280, 2°, p. 533-534.

14. *Nisi ita* non précédé de la répétition de *nihil*. Cf. *pro Planc.* 23, 57 : « nihil facilius emittitur, nihil citius excipitur, latius dissipatur ». — *Ut deceat*, s.-e. *id fieri*.

quisque artificio excelleret, is in suo genere Roscius diceretur. Hanc ego absolutionem perfectionemque in oratore desiderans, a qua ipse longe absum, facio impudenter; mihi enim volo ignosci, ceteris ipse non ignosco. Nam qui non potest, qui vitiose facit, quem denique non decet, hunc, ut Apollonius iubebat, ad id, quod facere possit, detrudendum puto.

XXIX. [131] Num tu igitur, inquit Sulpicius, me aut hunc Cottam ius civile aut rem militarem iubes discere? Nam quis ad ista summa atque in omni genere perfecta potest pervenire? Tum ille : Ego vero, inquit, quod in vobis egregiam quandam ac praeclaram indolem ad dicendum esse cognovi, idcirco haec exposui omnia; nec magis ad eos deterrendos, qui non possent, quam ad vos, qui possetis, exacuendos accommodavi orationem meam; et quanquam in utroque vestrum summum esse ingenium studiumque perspexi, tamen haec, quae sunt in specie posita, de quibus plura fortasse dixi quam solent Graeci dicere, in te, Sulpici, divina sunt. [132] Ego enim

NC. 1. *is in eo* Lambin; mais cf. *Lael.* 21, 79.

1. *In suo genere* (cf. *Lael.* 21, 79 : « nec quicquam difficilius quam reperire, quod sit omni ex parte in suo genere perfectum »). A lier étroitement avec Roscius : « est un Roscius dans sa partie, est le Roscius de son art ».

2. *Absolutionem perfectionemque*, « la perfection absolue », *summa perfectio* ne se disant pas.

5. *Qui non potest*, « celui qui est dépourvu de capacité ». *Possum* est pris d'une manière absolue, comme 29, 131; II, 20, 86. — *Denique*, « en un mot ». — *Non decet*, sc. *dicere*, *esse oratorem*.

6-7. *Detrudendum*, « il faut le renvoyer sans façon », exactement le pousser violemment du haut de..., le précipiter. Cf. 11, 46 et Tacite, *Dial.* 32 : « in paucissimos sensus et angustas sententias detrudunt eloquentiam velut expulsam regno suo ». — Pour l'idée, cf. II, 20, 85.

10. *Ista*, « cette perfection que *tu* exiges » Cf. *ista tua*, 29, 133; II, 18, 74.

11. *Ego vero*, manière de détacher fortement *ego* : « *quant à moi*, si j'ai fait toutes ces observations, c'est que... ». Cf. 1, 4, *tibi vero*; 36, 167; 48, 209 etc.

12. *Quandam*. Cf. 4, 14.

14-15. *Possent*, *possetis* (cf. note 5) = *homines eius modi ut non possent*, *ut possetis*.

16-17. *Ingenium*, qualités naturelles de l'esprit; *specie*, qualités extérieures. Sur l'importance donnée à ces qualités, cf. 25, 113 et 114.

18. *Graeci*, c'est-à-dire les rhéteurs qui croient pouvoir remplacer la nature par les procédés de leur art.

19. *Divina*. Sur les avantages physiques de Sulpicius, cf. II, 21, 88 et 89; III, 8, 31; *Brut.* 55, 203.

neminem nec motu corporis neque ipso habitu atque forma aptiorem nec voce pleniorem aut suaviorem mihi videor audisse; quae quibus a natura minora data sunt, tamen illud assequi possunt, ut iis, quae habent, modice et scienter utantur et ut ne dedeceat. Id enim est maxime vitandum et de hoc uno minime est facile praecipere non mihi modo, qui sicut unus paterfamilias his de rebus loquor, sed etiam ipsi illi Roscio, quem saepe audio dicere caput esse artis decere, quod tamen unum id esse, quod tradi arte non possit.

NC. 3. *tamen qui illud* L. — 7. *unus* [*paterfamilias*] *e multis* Kayser, d'après une conjecture de Piderit, que Piderit lui-même a fini par abandonner.

1-2. *Neminem... aptiorem, pleniorem.* Noter l'habitude latine d'appliquer directement l'épithète à la personne, au lieu de l'appliquer à la chose : « plus mesuré dans ses mouvements », au lieu de « dont les mouvements fussent plus mesurés ». Cf. 25, 115 : *lingua haesitantes.* — *Pleniorem.* « Plena vox non est magna sed sono pleno et canoro » (Ellendt). Sur les différentes qualités de la voix, cf. Quintilien, XI, 3, 14 et 15 ; il oppose *plena* à *exilis.*

3. *Minora data.* Allusion à Cotta. Cf. *Brut.* 55, 202 : « Cotta.. ut ad infirmitatem laterum perscienter contentionen omnem remiserat, sic ad virium imbecillitatem dicendi accommodabat genus ».

4-5. *Modice.* On reste dans la mesure, parce qu'on a une intelligente connaissance de ses facultés et de leurs limites (*scienter*); on en fait donc un usage convenable et sage. — *Et ut ne dedeceat* = *et utantur ita ut ne dedeceat iis uti* : « s'en servir de manière à n'être jamais disgracieux » (idée d'intention « en veillant à... » : de là *ita ut ne.* Pour *ut ne* au lieu de *ne*, cf. encore 35, 164). Cicéron insiste souvent sur la nécessité pour l'orateur du *decorum* (τὸ πρέπον). Cf. déjà § 130, *ita ut deceat*, et plus bas : « caput esse artis decere » ; III, 55, 212; *Orat.* 21, 71.

7. *Sicut unus paterfamilias*, comme un bon père de famille étranger à toutes ces questions, c'est-à-dire comme le premier citoyen venu, un profane qui parle avec son bon sens et sa réflexion naturelle. Cf. 24, 111 : « quasi unus e togatorum numero »; 34, 159. Crassus ne manque jamais de définir son attitude dans cette discussion sur l'éloquence : c'est celle de l'homme du monde, qui a des connaissances générales et l'*esprit de finesse*. Il s'oppose au spécialiste, rhéteur, homme d'école, pédant, qui ne jure que par les règles, alors que tant de choses n'en comportent pas. — *Unus* au sens indéfini (= *unus e multis*) est d'ordinaire accompagné de *quivis* — cf. εἷς τις — (*Brut.* 93, 320 ; *pro Caec.* 22, 62) ou de *aliquis* (*pro Sest.* 8, 19; *de Off.* II, 12, 41). Cependant on le trouve aussi employé seul : *ad Attic.* IX, 10, 2 : « quod non... Pompeium tanquam unus manipularis secutus sim ».

8. *Caput.* Cf. 33, 150; II, 82, 337. — *Decere.* Cf. *Orat.* 22, 74 : « decere quasi aptum esse consentaneumque tempori et personae ». Convenance d'où résulte l'agréable, le beau. *Decere* est en relation avec *decor*. Quintilien, XI, 3, 177 : « unum... adiciendum est, cum praecipue in actione spectetur decor : saepe aliud alios decere ».

8-9. *Artis... arte.* Ainsi l'art véritable se passe de l'art, c'est-à-dire des règles. Rapprocher le mot de Pascal : « la vraie éloquence se moque de l'éloquence ». *Orat.* 21, 70 : « ut enim in vita, sic in oratione nihil est difficilius quam quid deceat videre ». Le voir, c'est affaire de sentiment, de tact, d' « esprit de finesse ».

[133] Sed, si placet, sermonem alio transferamus et nostro more aliquando, non rhetorico, loquamur.

Minime vero, inquit Cotta. Nunc enim te iam exoremus necesse est, quoniam retines nos in hoc studio nec ad aliam dimittis artem, ut nobis explices, quicquid est istud, quod tu in dicendo potes; — neque enim sumus nimis avidi : ista tua mediocri eloquentia contenti sumus — idque ex te quaerimus (ut ne plus nos assequamur, quam quantulum tu in dicendo assecutus es), quoniam, quae a natura expetenda sunt, ea dicis non nimis deesse nobis, quid praeterea esse assumendum putes. XXX. [134] Tum Crassus arridens : Quid censes, inquit, Cotta, nisi studium et ardorem quendam amoris? sine quo cum in vita nihil quisquam egregium,

NC. 13. *nihil quicquam* Mss (Piderit, Kayser); *nihil quisquam* Madvig, *Advers.*

2. *Aliquando* (cf. II, 24, 99; 68, 274) = *tandem aliquando.* — *Nostro more* explique *alio.* En transportant l'entretien sur un autre terrain plus convenable à des hommes d'État, ils reviendront à eurs *habitudes romaines*, à leurs sujets de conversation ordinaires. Crassus a parlé des choses de la rhétorique *sicut unus paterfamilias* (§ 132), et non en rhéteur, comme un Grec. Mais c'est encore trop, et il vaut mieux ne pas discourir du tout sur la rhétorique; des citoyens romains doivent s'entretenir des affaires de la cité. Crassus essaye ainsi de rompre une discussion où il ne s'est engagé qu'à contre-cœur (§ 99).

3. *Minime vero.* Tel est le rôle de Cotta comme de Sulpicius (cf. § 96 et suiv.) : ils empêchent l'entretien de tourner court. Ils font rebondir la conversation sur le point de tomber. Une fois terminée telle ou telle « conférence » de Crassus ou d'Antoine, ils en amorcent une autre par une nouvelle question *nunc iam*).

5. *Dimittis.* C'est l'expression dont se servait Apollonius (28, 126). — *Ut nobis explices* a pour complément *quod tu in dicendo potes*, et *quicquid est istud* apposition à *quod*) est ajouté plaisamment par ironie. — *Istud* comme plus bas *ista tua*; Crassus dira *hac mea*, § 135.

6-8. Les deux parenthèses *neque enim* et *ut ne plus nos assequamur* sont introduites sur le même ton enjoué que la précédente *quicquid est istud.*

7-8. *Id ex te quaerimus*, à savoir *quid praeterea... putes.*

10-11. *Quid praeterea putes.* Ellendt fait dépendre cette proposition de *ut nobis explices*, mettant toutes les propositions intermédiaires, depuis *quicquid* jusqu'à *assecutus es*, dans une longue parenthèse. Mais d'abord la construction serait pénible; de plus c'est oublier qu'il y a deux choses distinctes : 1° une prière *exoremus ut explices*, à quoi répond (§ 135) *quoniam de mea quantulacumque est facultate quaeritis* ; 2° une question *quaerimus quid assumendum putes*, à quoi répond (§ 134) *studium et ardorem amoris.* — *Praeterea*, « outre les dispositions naturelles ».

§§ 134-147. La seconde condition est le zèle, le feu sacré. — Rapide aperçu de la préparation technique et de l'enseignement des écoles.

12. *Studium.* Le mot est défini *de Invent.* I, 25, 36 : « est animi assidua et vehementer ad aliquam rem applicata magna cum voluptate occupatio ». — *Ardorem quendam amoris*, plus fort que *amorem ardentem.*

13. *Nihil quisquam.* Voir NC. *Unquam*

m certe hoc, quod tu expetis, nemo unquam assequetur. eque vero vos ad eam rem video esse cohortandos, quos, m mihi quoque sitis molesti, nimis etiam flagrare intel- go cupiditate. [135] Sed profecto studia nihil prosunt per- niendi aliquo, nisi illud, quod eo quo intendas ferat ducatque, cognoris. Quare quoniam mihi levius quod- m onus imponitis neque ex me de oratoris arte, sed de c mea, quantulacumque est, facultate quaeritis, exponam bis non quandam aut perreconditam aut valde difficilem t magnificam aut gravem rationem consuetudinis meae, a quondam solitus sum uti, cum mihi in isto studio rsari adulescenti licebat. [136] Tum Sulpicius : O diem, otta, nobis, inquit, optatum! Quod enim neque precibus quam nec insidiando nec speculando assequi potui, ut,

ic. III, p. 86 en note (Sorof, Harnecker, Friedrich, Stangl, Wilkins) : cf. en t II, 28, 122. Avec *nihil quicquam* il faudrait tirer de *nemo* un pronom positif s-entendu, pour en faire le sujet de la première proposition : construction pé- le. De plus, il y a opposition entre *nihil* et *hoc*, *quisquam* et *nemo*. — 2. *adhor- dos* L; *exhortandos* ɛ. — 10. *rationem consuetudinis meae* Mss ; *rationem sed suetudinem meam* Piderit (d'après Rubner, *Blätt. f. bayer. Gymnas.* 1871, p. 193). s dans cette conjecture *qua* dépend de *consuetudinem* et *consuetudo qua solitus* (*consuevi*) *uti* est une pure tautologie. Dans la leçon des mss, *qua* dépend de *ionem* et la proposition relative développe *consuetudinis meae* (Adler).

quid Crassus ageret meditandi aut dicendi causa, non modo videre mihi, sed ex eius scriptore et lectore Diphilo suspicari liceret, id spero nos esse adeptos omniaque iam ex ipso, quae diu cupimus, cognituros.

XXXI. [137] Tum Crassus : Atqui arbitror, Sulpici, cum audieris, non tam te haec admiraturum quae dixero, quam existimaturum tum, cum ea audire cupiebas, causam cur cuperes non fuisse. Nihil enim dicam reconditum, nihil exspectatione vestra dignum, nihil aut inauditum vobis aut cuiquam novum. Nam principio, id quod est homine ingenuo liberaliterque educato dignum, non negabo me ista omnium communia et contrita praecepta didicisse : [138] pri-

NC. 2-3. *expiscari* au lieu de *suspicari* (Madvig, *Advers. crit.* II, p. 185), conjecture ingénieuse, mais inutile. — 10. *illud quod* vulg.; *id quod* Ellendt.

1. *Meditandi.* D'une manière générale, *meditari* signifie préparer à fond un discours, que d'ailleurs ce discours soit un exercice sur un sujet fictif ou doive être prononcé dans une cause réelle au forum. Mais ici, à côté de *dicere*, il prend un sens précis : faire des exercices préparatoires, une sorte d' « entraînement »; il répond au grec μελετᾶν (cf. *rhetoricas meditationes*, Aulu-Gelle, XX, 5, 2). De même 32, 147; *Brut.* 88, 302 : « nullum enim patiebatur esse diem, quin aut in foro *diceret* aut *meditaretur* extra forum ».

1-2. *Non modo* = *non dico, non dicam.* On veut faire entendre que le premier membre dit trop et qu'on s'arrête au second, qui dit moins : « je ne dis pas voir par moi-même, mais simplement en soupçonner quelque chose... ».

2. *Diphilo.* C'était un de ces *servi litterati* que les Romains distingués avaient auprès d'eux en qualité de secrétaires et de lecteurs. Voir dans le *Brutus* (22, 87-88) l'anecdote de Galba qui s'était enfermé dans son cabinet avec ses esclaves lettrés pour préparer une cause : « illum... in quadam testudine cum servis litteratis fuisse, quorum alii aliud dictare eodem tempore solitus esset; interim cum esset ei nuntiatum tempus esse, exisse in aedes eo colore et iis oculis, ut egisse causam, non commentatum putares;... scriptores illos male mulcatos exisse cum Galba... ».

5. *Atqui.* Cf. 28, 129.

7. Sur *cum* (*tum cum*) avec l'indicatif, « au moment où », cf. Riemann, *Synt.* § 218 b et Rem. I, p. 376.

8. *Nihil... reconditum.* Ce résumé de l'enseignement des rhéteurs est fait en partie d'après le traité d'Hermagoras (le même qui a servi pour le *de Inventione*), mais en partie seulement : Cicéron puise encore à d'autres sources et combine le tout. Cf. Piderit-Harnecker (*Einleitung* II § 4, note 26).

10. *Principio* n'indique pas, comme le veut Sorof, le premier point traité par Crassus (le second devant être *exercitatio* du § 147), mais signifie : « au commencement de mon exposé », « je commencerai par vous avouer... ». — *Id quod*, pour annoncer *non negabo.* Déclaration loyale et franche, comme il convient à un homme bien né. On croyait généralement (II, 1, 1) que Crassus n'avait d'autre instruction que celle qu'on reçoit, au temps de la *pueritia*, du *primus magister* et du *grammaticus*, et qu'il n'avait pas suivi l'enseignement supérieur du *rhetor*. Il remet lui-même les choses au point.

12. *Communia et contrita.* Ce sont des préceptes rebattus, qu'on trouve dans

mum oratoris officium esse dicere ad persuadendum accommodate; deinde esse omnem orationem aut de infinitae rei quaestione, sine designatione personarum ac temporum, aut de re certis in personis ac temporibus locata; [139] in utraque autem re, quicquid in controversiam veniat, in eo quaeri solere aut factumne sit aut, si est factum, quale sit

NC. 3. *ac* correction de la vulgate *et*, d'après *aut temporum* L I et *a'temporum* ε.

tous les traités. (Cf. plus haut *nihil reconditum, nihil inauditum*). Ils ne sont pas à estimer beaucoup par eux-mêmes, et cependant il faut les connaître. Qui les possède n'est pas pour cela éloquent (et voilà l'erreur des rhéteurs); mais sans cette partie de métier on ne peut atteindre à la perfection. Crassus corrige ainsi certaines opinions trop absolues d'Antoine. Cf. 23, 109 et 32, 145-146.

1-2. *Ad persuadendum accommodate.* (On dit aussi *apposite*, en grec πιθανῶς λέγειν). C'est la définition de l'éloquence. Cf. Aristote, *Rhét.* I, 2, 1 : δύναμις περὶ ἕκαστον τοῦ θεωρῆσαι τὸ ἐνδεχόμενον πιθανόν; *ad Herenn.* I, 2, 2; *de Invent.* I, 5, 6; *Acad.* I, 8, 32; Quintilien, II, 15, 3 et suiv.

2. *Esse omnem orationem.* Vient maintenant la matière de l'éloquence, qui a tout entière pour objet ou une *quaestio infinita*. c'est-à-dire indéfinie, générale, sans détermination de personnes ni de temps (θέσις), ou une *quaestio finita* (ὑπόθεσις), un cas concret et réel, une question se rapportant à des personnes et à un temps déterminés (*certis in personis ac temporibus locata*). Du premier genre qui est proprement la *quaestio* tout court (Cicéron dit encore *propositum, consultatio, proposita consultatio, quaestio communis* ou *generalis*), voici quelques exemples : II, 10, 42 : « expetendane eloquentia? expetendine honores? » *de Invent.* I, 6, 8 : « ecquid sit bonum praeter honestatem? verine sint sensus? quae sit mundi forma? quae sit solis magnitudo? » Le second genre, *quaestio finita*, est proprement la *causa* (*de Invent.* I, 6, 8; *de Orat.* II, 19, 78) ou est dit encore *certum genus* (*de Orat.* II, 10, 41).

4-5. *In utraque re quicquid....* « dans les deux cas, quel que soit le point débattu », parce que, même dans les *questions générales*, on examine d'abord la qualité et l'exacte appellation de l'objet dont on dispute (*quale sit, quo nomine vocetur*). Néanmoins Cicéron songe surtout aux *quaestiones finitae* (en particulier *factumne sit* ne peut convenir qu'à celles-ci). D'où une certaine obscurité dans ce résumé trop succinct. — *Veniat* est au subjonctif du style indirect. — *Quaeri solere* et les infinitifs suivants dépendent de *me didicisse* du § 137.

6. *Quaeri solere.* Commence alors la théorie des *causarum constitutiones* (*status*, στάσεις), c.-à-d. la détermination du point sur lequel porte la discussion : rien de plus nécessaire que de bien établir sa thèse (*constituere*). De là différentes espèces de causes, selon la nature de la question qui est au fond du débat. Nous avons ici successivement la *constitutio* ou *causa* : 1° *coniecturalis* (question de fait qui s'établit seulement par voie de conjecture : *factumne sit*); — 2° *generalis* ou *qualitatis* (question de genre : il s'agit de définir la chose même, son genre et sa nature : *quale sit*); — 3° *definitiva* (il s'agit de définir le sens des mots : *quo nomine vocetur*); — 4° *iuridicialis* (question de droit : on convient du fait, mais il s'agit de savoir s'il est juste ou injuste : *rectene factum*). Les trois premières *constitutions* sont les plus importantes; elles forment le *genus rationale* ou *de re* (*de facto*). — La *constitutio iuridicialis* n'est pas toujours admise comme une espèce distincte, d'où l'expression de Cicéron *quod nonnulli addunt*; elle est parfois considérée seulement comme une subdivision de la question de qualité (Hermagoras et le *de Inv.* I, ch. 9 et 11). Au contraire dans la *Rhé-*

aut etiam quo nomine vocetur aut, quod nonnulli addunt, rectene factum esse videatur; [140] exsistere autem controversias etiam ex scripti interpretatione, in quo aut ambigue quid sit scriptum aut contrarie aut ita ut a sententia scriptura dissentiat; his autem omnibus partibus subiecta quaedam esse argumenta propria. [141] Sed causarum quae sint

NC. 4-5. *scriptum* L; *scriptura* O vet' I ε.

torique à Hérennius elle est jugée très importante (I, ch. 11 et 14). — Enfin Cicéron ne parle pas ici de la *constitutio translativa* ou *translatio* inventée par Hermagoras (on demande que l'affaire soit portée devant un autre tribunal par suite de quelque irrégularité). Dans le *de Inventione* c'est la 4e constitution; en revanche, pour l'auteur de la *Rhét. à Hérennius*, qui ne reconnait que trois constitutions, elle est simplement (comme aussi la *constitutio definitiva*) une subdivision de la *legitima constitutio* dont il sera parlé dans la note suivante. — On voit donc que si dans ses grandes lignes le tableau des causes était le même chez les différents auteurs de traités, dans le détail des subdivisions il différait assez souvent de l'un à l'autre. Chacun voulait, sur tel ou tel système emprunté à ses devanciers, mettre, au moyen de quelques modifications, sa marque originale.

3. *Ex scripti interpretatione*. C'est le *genus legale* ou *de scripto* (interprétation d'un texte, loi, testament, etc.), qui chez Hermagoras et dans le *de Inventione* (I, §§ 17-18) s'oppose au *genus rationale* indiqué dans la note précédente. (L'auteur de la *Rhét. à Hérennius* ignore cette division en deux genres, subdivisés chacun en une série d'espèces; il ne connait que des espèces, et la *constitutio legitima* ou interprétation d'un texte en est une, comme la *constitutio coniecturalis* et la *iuridicialis*). — Le résumé de Crassus ne reproduit donc pas tout entier le système d'Hermagoras, puisque la question de droit ou *iuridicialis*, qui n'est dans celui-ci qu'une subdivision d'espèce (de la *constitutio qualitatis*) est élevée au rang d'espèce elle-même (voir la note précédente).

3-4. *Ambigue*. L'interprétation du texte présente une ambiguïté. Exemple (*de Inv.* II, 40, 116) : « Un père a fait un testament en faveur de son fils avec cette clause : Heres meus uxori meae vasorum argenteorum pondo centum, *quae volet*, dato. Post mortem eius vasa magnifica et pretiose caelata petit a filio mater; ille se, *quae ipse vellet*, debere dicit ». — *Contrarie*. On est en présence de contradictions de texte, par exemple de deux lois qui s'opposent (*de Inv.* II, 49, 144). « Lex : Qui tyrannum occiderit, Olympionicarum praemia capito et quam volet sibi rem a magistratu deposcito et magistratus ei concedito. Et altera lex : Tyranno occiso quinque eius proximos cognatione magistratus necato ». Qu'arrivera-t-il si c'est la femme du tyran qui tue son mari et réclame ensuite le fils qu'elle a eu de lui?

4-5. *A sententia scriptura dissentiat*. Il peut y avoir opposition entre l'esprit et la lettre, la *voluntas scriptoris* et le *scriptum*. Exemple : *la causa Curiana*. Cf. 39, 180; 57, 242; II, 6, 24; 32, 140.

5. *His omnibus partibus* : « toutes ces diverses espèces de questions ». Crassus n'a pas énuméré toutes celles que lui fournissaient les traités : la *ratiocinativa* (raisonnement par analogie, tiré des précédents ou de la jurisprudence), espèce du *genus legale* (*de Inv.* I, 13, 17) ou subdivision de la *legitima constitutio* (*ad Herenn.* I, 13, 23); — ni toutes les divisions et subdivisions de la *iuridicialis constitutio* données dans la *Rhét. à Hérenn.* I, ch. 14 et 15. Mais d'abord il ne fait qu'un résumé rapide; puis, encore une fois, il ne tient pas à redire exactement ce qui a été dit : il veut avoir son tableau des causes, à lui.

6. *Sed*, pour cesser un sujet et passer à un autre. — *Causarum, quae sint... seiunctae*, « les causes qui ne sont pas

a communi quaestione seiunctae, partim in iudiciis versari, partim in deliberationibus; esse etiam genus tertium, quod in laudandis aut vituperandis hominibus poneretur; certosque esse locos, quibus in iudiciis uteremur, in quibus aequitas quaereretur; alios in deliberationibus, quae omnes ad utilitatem dirigerentur eorum quibus consilium daremus; alios item in laudationibus, in quibus ad personarum dignitatem omnia referrentur. [142] Cumque esset omnis oratoris vis ac facultas in quinque partes distributa, ut deberet reperire primum quid diceret; deinde inventa non solum ordine, sed etiam momento quodam atque iudicio dispensare atque componere; tum ea denique vestire atque ornare oratione; post memoria saepire; ad extremum agere

NC. 5. *qui omnes* vulg.; *quae omnes* Ellendt : « non *loci* sed *deliberationes* diriguntur ad utilitatem eorum quibus consilium damus ». De même, précédemment, *in quibus* se rapportait à *iudiciis*, non à *locos*.

des questions générales », (c.-à-d. les *causae finitae* : voir plus haut, p. 112, n. 2).

1. *Partim*. Cf. II, 22, 94 : « sed eorum partim in pompa, partim in acie illustres esse voluerunt ». Sur cette construction voir Riemann, *Synt.* § 26 c, note 2, p. 57. — *Partim in iudiciis*. C'est la célèbre distinction des trois genres d'éloquence (*iudiciale*, *deliberativum*, *demonstrativum* = γένος δικανικόν, συμβουλευτικόν, ἐπιδεικτικόν, avec le juste, l'utile, le beau pour objet), distinction empruntée à Aristote (*Rhét.* I, 3) et adoptée après lui par tous les traités de rhétorique. Hermagoras cependant, au lieu d'y voir trois grands domaines de l'éloquence, en fait seulement trois humbles subdivisions de la *constitutio generalis* ou *qualitatis* : ce que Cicéron combat avec ardeur (*de Invent.* I, 6, 8 et 9, 12).

3-4. *Certos locos*, non pas à proprement parler les *loci communes*, mais les *loci argumentorum*, τόποι, les sources d'arguments ou de preuves (cf. 13, 56 et la note). L'art de les découvrir sera surtout exposé par Antoine au livre II, ch. 28, 30 et suiv.

5-6. *Quae omnes*. Voir NC. — *Dirigerentur* et tous les autres imparfaits du subjonctif, depuis *esse etiam genus*, sont amenés par *didicisse* § 137. (*Veniat* au § 139, parce que Crassus songe alors à *scire* contenu dans *didicisse*).

9. *Vis ac facultas*, « sa puissance d'action et son talent ». — *In quinque partes*. Les cinq parties traditionnelles de la rhétorique : invention, disposition, élocution, mémoire, action; — mais toutes, remarquons-le, exprimées par des périphrases, sans aucun des termes techniques usités dans les autres traités (de même 5, 17-19). Cicéron, rompant avec l'enseignement des rhéteurs, ne veut pas que son livre — ni pour la forme ni pour le fond — ressemble en rien aux manuels d'école. Voir, sur cette attitude de Crassus, 24, 111 et 29, 132.

11. *Momento... iudicio* indiquent tous deux l'importance des arguments, mais l'un au point de vue de l'objet qui a du poids (*quod movet*, qui fait pencher le plateau de la balance), l'autre au point de vue du sujet qui apprécie, juge ce poids. Cf. II, 76, 309 : « equidem cum colligo argumenta causarum, non tam ea numerare soleo quam expendere ».

12. *Denique*, parce que, si ce n'est pas la dernière des parties de la rhétorique, c'est la dernière des opérations relatives à la *composition* d'un discours.

13. *Saepire*, « les enclore, les enfermer

cum dignitate et venustate : [143] etiam illa cognoram et acceperam, antequam de re diceremus, initio conciliandos eorum esse animos qui audirent; deinde rem demonstrandam; postea controversiam constituendam; tum id quod nos intenderemus confirmandum; post, quae contra dicerentur, refellenda; extrema autem oratione ea, quae pro nobis essent, amplificanda et augenda, quaeque essent pro adversariis, infirmanda atque frangenda. XXXII. [144] Audieram etiam quae de orationis ipsius ornamentis traderentur : in quo praecipitur primum, ut pure et Latine loquamur, deinde ut plane et dilucide, tum ut ornate, post ad rerum dignitatem apte et quasi decore; singularumque

NC. 1. *et uenustate* Mss; *ac uenustate* Ernesti, généralement suivi. — 2. L. Havet (*Rev. de Phil.* 1893, p. 156) propose de rétablir *animos* devant *initio*, la chute ayant pu avoir lieu par suite de ressemblance graphique, et la métrique de la fin de la phrase se trouvant régularisée par cette restitution. — 10. *in qua* Mss; *in quo* Schütz (cf. 58, 246; II, 19, 83; 59, 239; 81, 331).

dans sa mémoire »; cf. 28, 127 : *memoria custodire*.

1. *Etiam illa cognoram*, malgré le début de la phrase *cumque esset omnis vis... distributa*, parce que la proposition subordonnée équivaut elle-même à *cumque esse omnem vim... distributam didicissem*. Après l'énumération des cinq parties de la rhétorique, il s'agit maintenant, dans la proposition principale, des précautions à prendre quand on traite chacune de ces parties.

2. *Antequam de re diceremus*. Subjonctif d'intention (cf. Riemann, *Synt.* § 215, p. 368) : « il faut *avoir bien soin*, avant d'arriver au fait, de se concilier l'esprit des auditeurs » (dans l'*exorde*). L'auteur passe en revue les six parties de l'invention, ici encore en évitant tout terme technique.

3-4. *Rem demonstrandam* : « exposer le fait » (dans la *narration*). — *Controversiam constituendam*, « établir la question, le point à débattre », τὸ κρινόμενον, (dans la *proposition*).

4-5. *Quod intenderemus confirmandum, quae contra dicerentur refellenda*. Mêmes périphrases (20, 90) pour désigner la *confirmation* et la *réfutation*.

7. *Amplificanda*. La *péroraison*, ou plus exactement une des parties de la péroraison. Celle-ci comprend en premier lieu l'*enumeratio* (συλλογή) ou récapitulation des points importants du discours, en dernier lieu la *commiseratio* ou *conquestio* avec l'emploi du pathétique (πάθος) et des lieux communs émouvants, entre les deux l'*amplificatio* (αὔξησις, μείωσις) ou *indignatio* qui, à l'aide des lieux communs aussi, cherche à gagner le juge et l'excite contre l'adversaire (*ad Herenn.* II, 30, 47; *de Inv.* I, 52, 98; 53, 100; *de Orat.* III, 27, 104-105).

9. *Orationis ornamentis*, « les ornements du style, l'élocution », dont il sera parlé dans le III° livre (III, 10, 37 et suiv.; 36, 147 et suiv.)

10. *In quo*. Voir NC.— *Pure et latine*, « en latin correct ». Cf. *de Opt. gen. orat.* 2, 4 : « pure et emendate loquentes, quod est latine ».

12. *Decore*, conséquence de *ad rerum dignitatem apte*. C'est la grâce qui résultera de la conformité du langage avec la dignité des sujets. — *Quasi* pour faire passer *decore*, lequel se dit proprement de la grâce extérieure.

rum praecepta cognoram. [145] Quin etiam, quae maxime ropria essent naturae, tamen his ipsis artem adhiberi vieram. Nam de actione et de memoria quaedam brevia, d magna cum exercitatione praecepta gustaram. In his im fere rebus omnis istorum artificum doctrina versatur; am ego si nihil dicam adiuvare, mentiar. Habet enim aedam quasi ad commonendum oratorem, quo quidque ferat et quo intuens ab eo, quodcumque sibi proposuet, minus aberret. [146] Verum ego hanc vim intellego esse praeceptis omnibus, non ut ea secuti oratores eloquene laudem sint adepti, sed, quae sua sponte homines eloentes facerent, ea quosdam observasse atque id egisse;

C. 12. *atque id egisse* Mss. Texte très remanié par les commentateurs. Henrichsen, erit proposent, d'après Gesner, *digessisse* (cf. 41, 186; 42, 190; II, 19, 79; h (*Rhein. Mus.*, nouvelle sér. XVI, p. 482-483) *coegisse* d'après *de Orat.* 42, 191; 33, 142; *ad Herenn.* IV, 40, 52; Bake *ad artemque redegisse* (cf. 41, 186; Lamavait déjà conjecturé *atque in artem redegisse*). Kayser suppose une lacune après se : *ut ex eis disciplina quaedam artis oratoriae efficeretur*. La meilleure conure serait celle de Sorof *conlegisse* (*c̄legisse* devenu *id egisse*; de plus dans ntil., V, 10, 120, *observare* et *colligere* sont rapprochés). Je préfère encore ler la leçon des mss. Voir le Commentaire.

. *Magna cum exercitatione* corrige — leur valeur, mais non pas une valeur telle

sic esse non eloquentiam ex artificio, sed artificium ex eloquentia natum. Quod tamen, ut ante dixi, non eicio; est enim, etiamsi minus necessarium ad bene dicendum, tamen ad cognoscendum non illiberale. [147] Et exercitatio quaedam suscipienda vobis est — quanquam vos quidem iam pridem estis in cursu, — sed iis, qui ingrediuntur in stadium, quique ea, quae agenda sunt in foro tanquam in acie, possunt etiam nunc exercitatione quasi ludicra praediscere ac meditari.

NC. 4. Devant *et exercitatio* Madvig (*Advers. crit.* III, p. 85 suiv.) intercale *itaque et praecepta tractanda*, comme donnant une meilleure suite d'idées. — 6-7. *ad studium* Mss; *in stadium* correction généralement adoptée à cause de la métaphore précédente *iam pridem estis in cursu*. Friedrich cependant aimerait mieux supprimer les deux mots (cf. *Orat.* 23, 75); suppression arbitraire. — 8-9. *prodiscere* L; *perdiscere* ε.

1. *Non eloquentiam ex artificio.* Constatation essentielle, qui du même coup remet à leur vraie place (assez petite) les préceptes de l'art. Les rhéteurs l'avaient oublié ou méconnu : c'est l'éloquence qui a précédé la rhétorique (comme la poésie a précédé les poétiques). L'importance donnée par eux aux règles, à l'*artificium*, doit être restituée maintenant à l'*ingenium*, aux dons naturels. — Sur le sens de *artificium*, cf. 16, 73 ; 20, 93 ; 21, 96.

2. *Quod* i. e. *artificium*. — *Eicio.* Métaphore empruntée (comme *explodere*) au théâtre, appliquée aux pièces ou aux acteurs qui échouent et sont obligés de quitter la scène. Cf. III, 50, 196 ; *pro Cluent.* 31, 86 : « quod tum explosum et eiectum est. »

4. *Ad cognoscendum non illiberale.* Tournure amenée *concinnitatis causa*, au lieu de *cognitio eius non illiberalis*.

§§ 147-160. Troisième condition. Il faut joindre à la théorie la pratique et les exercices. Quels exercices? Déclamations, compositions écrites, traductions.

4-5. *Et* avec la valeur de *et quoque*. « Il y a aussi certains exercices. » — *Quanquam... sed iis qui.* Pour être régulière, la construction devrait être : *vel potius non vobis qui iam pridem estis in cursu, sed iis qui.*

6. *Qui ingrediuntur in stadium* (voir NC.), « ceux qui commencent seulement à marcher dans la carrière, qui en sont encore à leurs débuts et comme au départ », en opposition avec ceux qui sont déjà en pleine course (*in cursu*). — *Ingrediuntur ad stadium*, leçon de Ellendt, a un autre sens : « esse in via quae ad stadium ducit » et au figuré « decrevisse incipere ».

7-8. *In foro tanquam in acie.* Chez les auteurs latins, perpétuelle opposition du forum, vrai champ de bataille où se livrent dans la poussière et le soleil les combats sérieux, avec les exercices méthodiques que l'on fait chez soi, comme à la palestre, dans un espace couvert et aménagé. Cf. 18, 81 ; 34, 157 ; II, 20, 84 ; *Brut.* 8, 32 ; 9, 37 ; *Orat.* 13, 42 ; Quintilien, X, 1, 79 ; Tacite, *Dial.* 32 ; 34. Mais ces combats fictifs, sorte de jeu (*exercitatio ludicra*), ont encore leur utilité : ils préparent aux combats véritables. C'est la gymnastique ou l'escrime du soldat, l'entraînement avant la lutte réelle, la petite guerre avant la grande.

8. *Etiam nunc.* Les exercices recommandés (composition écrite, traduction, déclamation même) ne sont pas seulement des exercices à faire chez le rhéteur ; ils doivent se poursuivre, une fois l'école quittée, alors même qu'on a déjà commencé d'aborder le forum.

9. *Meditari.* Cf. 30, 136.

[148] Hanc ipsam, inquit Sulpicius, nosse volumus. Ac tamen ista, quae abs te breviter de arte decursa sunt, audire cupimus, quanquam sunt nobis quoque non inaudita. Verum illa mox; nunc de ipsa exercitatione quid sentias quaerimus.

XXXIII. [149] Equidem probo ista, [Crassus] inquit, quae vos facere soletis, ut, causa aliqua posita consimili causarum earum quae in forum deferuntur, dicatis quam maxime ad veritatem accommodate. Sed plerique in hoc vocem modo, neque eam scienter, et vires exercent suas et linguae celeritatem incitant verborumque frequentia

NC. 6. *Crassus* entre crochets. Les exemples cités pour justifier cette place du sujet devant *inquit* (II, 8, 34; III, 12, 47; 24, 90; 49, 190) paraissent douteux. Cf. Madvig, *de Fin.* II, 4, 11.

1-2. *Ac tamen*, non *at tamen* qui selon Madvig (*de Fin.* II, 27, 85) n'est employé par Cicéron qu'après *si*, *si non*, *si minus*, *etsi*. — *Decursa sunt.* Le verbe *decurrere* est rare en prose au sens transitif, excepté avec des substantifs de même racine ou de signification voisine (*cursus*, *spatium*, *aetas*, *vita*). On peut, il est vrai, considérer cette énumération des préceptes comme une carrière que Crassus s'était proposé de parcourir : ce qui nous ramènerait à une locution du même genre que *decursum spatium*. — *Abs te* (cf. 18, 82; 47, 204), fréquent dans le style familier et dans les premiers discours de Cicéron (dans les derniers on ne trouve plus que *a te*).

4. *Verum illa mox* (*dicentur*). On y reviendra en effet à partir de 47, 205 et 48, 209; mais ce sera cette fois Antoine qui prendra la parole.

7. *Ut*, particule explicative, « votre habitude, à savoir que »; cf. 7, 28; 10, 44, etc. — *Causa aliqua posita.* C'est l'exercice appelé *déclamation* et qui eut tant de vogue dans les écoles de l'Empire. Le maître qui avait d'abord proposé à ses élèves des *thèses*, c.-à-d. des questions générales, leur donna ensuite à traiter des *causes*, c.-à-d. des sujets semblables aux plaidoiries vraies du barreau. Puis, sans doute au temps de la jeunesse de Cicéron (*Brut.* 90, 310; Senèque, *Controv.* I, *prooem.* 12), à la *causa* succéda la *declamatio*, laquelle se divisa bientôt sous l'Empire en *controversiae* ou discours judiciaires et en *suasoriae* ou discours à sujets historiques. Utile, tant qu'elle ne fut qu'une préparation au forum et qu'elle garda le contact avec la vie, la déclamation ruina l'éloquence, dès que, à partir d'Auguste, elle devint le but unique de la parole.

9. *Ad veritatem*, « en se rapprochant le plus possible de la réalité. » Cf. 17, 77; 34, 157; II, 23, 94; III, 56, 214; *Orat.* 12, 38: « in veritate causarum ». *Accommodate*, cf. § 138. — Cicéron ne passait pas un seul jour sans s'exercer sur quelqu'une de ces causes fictives, c'est-à-dire sans déclamer. *Brut.* 89, 305: « cotidie et scribens et legens et commentans »; 90, 310: « commentabar declamitans... saepe cum M. Pisone et cum Q. Pompeio aut cum aliquo cotidie ».

11. *Incitant.* Figure empruntée aux courses de chevaux : « ils ne font ainsi que s'exciter à la volubilité ». Cf. 20, 90: « quod... eloquendi celeritatem incitaret ».

delectantur. In quo fallit eos quod audierunt, dicendo homines, ut dicant, efficere solere. [150] Vere enim etiam illud dicitur, perverse dicere homines perverse dicendo facillime consequi. Quam ob rem in istis ipsis exercitationibus etsi utile est etiam subito saepe dicere, tamen illud utilius, sumpto spatio ad cogitandum, paratius atque accuratius dicere. Caput autem est quod, ut vere dicam, minime facimus — est enim magni laboris, quem plerique fugimus — : quam plurimum scribere. [Stilus est], stilus optimus et praestantissimus dicendi effector ac magister; neque iniuria. Nam si subitam et fortuitam orationem

NC. 9-10. *stilus optimus* etc. Mss (sans *est*); leçon acceptable : dans une conversation animée, où les idées se pressent, la rapidité du tour peut faire sous-entendre un verbe (surtout le verbe *est*), qu'il est aisé de rétablir. Mais peut-être aussi *stilus est*-il tombé devant *stilus* ; l'importance et la nouveauté du précepte aurait amené Cicéron à répéter le mot pour insister sur l'idée. Cf. Julius Victor, *Ars rhetor.* c. 25 : *Stilus est, inquit M. Tullius, stilus optimus* etc. Bake conjecture *praestantissimus est*; Kayser *optimus habetur;* Sorof *optimus est*, correction meilleure.

2. *Quod audierunt.* C'était une maxime chez les rhéteurs grecs : ἐκ τοῦ λέγειν τὸ λέγειν πορίζεται. Et Crassus ne la blâme pas absolument ; il est certain qu'on apprend à parler en parlant. Encore est-ce à la condition de parler d'une certaine façon (voir ce qui suit.) — *Ut dicant efficere.* Cf. plus bas *stilus... dicendi effector.*

3. *Perverse dicere.* Cet infinitif dépendant de *consequi* est à remarquer ; c'est un hellénisme : d'où Sorof conclut que c'est peut-être aussi la traduction d'un proverbe grec.

5. *Subito.* Cicéron voit avec raison dans l'improvisation un exercice où se développe le verbiage au détriment de la pensée. On cherche surtout à ne pas rester court. On ne songe pas à exprimer ses idées; car celles-ci demandent du temps, le temps de la réflexion (*sumpto spatio ad cogitandum*).

7. *Caput.* Cf. 29, 132.

9. *Stilus*, le poinçon, tige de fer, pointue du côté qui servait à écrire sur les tablettes de cire, aplatie à l'autre extrémité pour permettre d'étaler la cire et d'effacer l'écriture. L'instrument à écrire est désigné ici par figure, au lieu de la composition écrite elle-même (cf. en français la « plume » pour « le travail de la plume »). — Cicéron revient plusieurs fois sur cette idée qui lui tient à cœur (60, 257; III, 49, 190 ; *Brut.* 25, 96, *artifex stilus*; *ad Fam.* VII, 25, 2, *stilus dicendi opifex*). Elle n'est pas encore acceptée de son temps : il voudrait la faire prévaloir (voir l'Introduct., p. XXXIV-XXXV). Quintilien la reprendra pour la développer, X, 3, 1 et suiv. — Sur le texte même voir NC. On peut expliquer l'absence du verbe (que ne donnent pas les mss). Mais si on essaye de l'expliquer comme Wilkins, en supposant que la phrase est une sorte de sentence courante, on ne me paraît pas, d'après ce qui précède, être dans la vérité. Bien loin de redire une formule vulgaire, c'est au contraire un précepte nouveau qu'apporte Cicéron.

11. *Neque iniuria.* Wilkins prétend que ces deux mots confirment son interprétation d'une maxime citée par l'auteur (voir fin de la note antérieure). Il les traduit ainsi : « on le dit, et l'on n'a pas tort » (dans la proposition précédente, il sous-entend *habetur* et non *est* : « stilus habetur optimus... »). Mais la locution *neque iniuria* ne sert pas seulement à appuyer

nmentatio et cogitatio facile vincit, hanc ipsam profecto idua ac diligens scriptura superabit. [151] Omnes enim, e artis sunt loci sive ingenii cuiusdam ac prudentiae, modo insunt in ea re de qua scribimus, anquirentibus ɔis omnique acie ingenii contemplantibus ostendunt se ɔccurrunt; omnesque sententiae verbaque omnia, quae it cuiusque generis maxime illustria, sub acumen stili ɔeant et succedant necesse est. Tum ipsa collocatio conmatioque verborum perficitur in scribendo, non poëtico

C. 7. *maximeque* L.

opinion étrangère qu'on rapporte; justifie aussi une opinion personnelle l'on émet : « et c'est justice qu'il en ainsi, cela ne doit pas étonner » peut donc être précédée d'une protion avec le verbe *est*) ; cf. *pro Sex.* . 40, 116 : « in rebus minoribus ım fallere turpissimum est;... neque ria, propterea quod auxilium sibi se t adiunxisse, qui cum altero rem municavit. »

Commentatio et cogitatio, « discours ité, préparé avec réflexion ». *Scria*, discours écrit. — La *commentatio meditari*, 30, 136) est la préparation

Anquirentibus. Expression habituelle dans le langage philosophique, pour désigner l'investigation de l'esprit Cf. *de Off.* I, 3, 9; 30, 105.

6. *Occurrunt*. Cf. II, 30, 130; 34, 147. Le mot enchérit sur le précédent : « non seulement se laissent voir, mais se présentent d'eux-mêmes ».

7. *Cuiusque generis maxime illustria*, « pensées et expressions les plus brillantes en tout genre ». Elles resplendissent de leur valeur propre. *Illustria* rappelle la métaphore *lumina sententiarum atque verborum*. Cf. *ad Herenn.* IV, 23, 32 : « commode luminibus distinctis

sed quodam oratorio numero et modo. [152] Haec sunt quae clamores et admirationes in bonis oratoribus efficiunt; neque ea quisquam, nisi [qui] diu multumque scriptitarit, etiam si vehementissime se in his subitis dictionibus exercuerit, consequetur. Et qui a scribendi consuetudine ad dicendum venit hanc adfert facultatem, ut, etiam subito si dicat, tamen illa quae dicantur similia scriptorum esse videantur; atque etiam, si quando in dicendo scriptum attulerit aliquid, cum ab eo discesserit, reliqua similis oratio consequetur. [153] Ut concitato navigio, cum remiges inhibuerunt, retinet tamen ipsa navis motum et cur-

NC. 3. *nisi qui diu* O (Lambin); *nisi diu* autres Mss; pour la première leçon, cf., 18, 83 et 84 ; pour la seconde, 6, 20.

1. *Numero et modo*, « le nombre ou le rythme et la mesure ou le mètre », deux mots fréquemment associés, souvent aussi pris l'un pour l'autre. Le premier désigne plus spécialement la succession, dans une phrase, des temps forts et des temps faibles sur lesquels la voix s'élève ou s'abaisse (des levés et des frappés); le second, la succession, dans cette même phrase, de divisions d'une durée égale ou équivalente par la quantité prosodique. On veut donc retrouver dans la prose quelque chose de l'harmonie poétique. Mais, dit Cicéron (III, 44, 175), il faut éviter avec le plus grand soin que les mots soient combinés de façon à former un vers régulier. Cf. encore III, 44, 176; 47, 182; 48, 184-187; 51, 198.

2. *Clamores et admirationes*, « bravos et applaudissements », toutes les manifestations extérieures de l'admiration (d'où le pluriel *admirationes*, pour marquer que l'action se répète ou se traduit de plusieurs manières). Ces manifestations étaient l'usage, à Rome, même dans les causes civiles ou criminelles. *Brut.* 22, 88 : « causam... dixisse Galbam ut nulla fere pars orationis silentio praeteriretur »; 44, 164; 95, 326; *Orat.* 30, 107 : « quantis illa clamoribus adulescentuli diximus de supplicio parricidarum! »; 50, 168; *ad Attic.* I, 14, 4, etc.

3-4. *Nisi diu.* Voir NC. — *Scriptitarit.* Cf. II, 23, 97.

4. *Subitis dictionibus*, « les improvisations ». Cf. § 150.

7. *Scriptorum* (génitif de *scripta*) : « ce qu'il improvise a la valeur de quelque chose qui aurait été écrit à tête reposée ». Cf. *Orat.* 59, 200 : « qui..., quaecumque etiam *sine scripto* dicerent, *similia scriptorum* effecerint ».

8. *Si quando.* Cicéron envisage donc trois cas : 1° rien n'est improvisé (*assidua ac diligens scriptura*, § 150); 2° tout est improvisé (*subito si dicat*, § 152); 3° certaines parties seulement sont improvisées (*si quando*), et le reste, c.-à-d. les points principaux, a été écrit à l'avance : ce devait être le cas dans les causes importantes. Cf. *pro Planc.* 30, 74 : « recitetur oratio, quae propter rei magnitudinem dicta de scripto est ».

10. *Consequetur*, comme le simple *sequetur* (35, 160). *Similis* a une valeur d'attribut : « suivra semblable, d'un même élan, animé du même mouvement ». — *Concitato*, placé en tête à dessein.

11. *Inhibuerunt.* Cicéron emploie ce verbe, avec *remos* sous-ent., comme un équivalent de *sustinere remos*, « relever les rames, les tenir en l'air, cesser de ramer ». Quintilien (XII, *prooem.* 4) dit dans le même sens *inhibere remos*. En réalité — et la chose est curieuse — Cicéron et Quintilien font un contresens. C'est un terme technique, un terme de marine qui signifie exactement : ramer en arrière, faire reculer le navire à force

...positus quam maxime gravibus aut o
ad eum finem, quem memoria posset

NC. 4. *concitationibus* L; *condicionibus* ε. — 9. *ad*
1884, p. 610).

de rames (*inhibere navem retro* ou *remis*; cf. Tite-Live, XXVI, 39, 12; XXX, 10, 17). Cicéron s'aperçoit de son erreur dix ans plus tard et s'en explique dans une lettre à Atticus (XIII, 21, 3) : « arbitrabar sustineri remos, cum inhibere essent remiges iussi. Id non esse eius modi didici heri, cum ad villam nostram navis appelleretur. Non enim sustinent, sed alio modo remigant. Id ab ἐποχῆ remotissimum est.... Inhibitio autem remigum motum habet, et vehementiorem quidem, remigationis navem convertentis ad puppim ». En grec κρούεσθαι πρύμναν.

1. *Impetu pulsuque*, ὕστερον πρότερον : l'impulsion donnée au navire est l'effet du battement des rames. *Pulsu* devrait donc précéder. Cf. 3, 10; 35, 161 etc.

2. *Oratione perpetua*, « le discours continu ». S'oppose à l'*altercatio*, les répliques où les avocats s'interpellaient l'un l'autre, souvent avec beaucoup de vivacité. Cf. *ad Attic.* I, 16, 8 : « Clodium praesentem fregi in senatu cum oratione perpetua..., tum altercatione ». Ce dialogue des deux parties adverses, qui eut lieu alors au sénat, se produisait aussi devant les juges au forum (*Brut.* 43, 159; 44, 164; 47, 173). Sur l'*altercatio*, cf. Quintilien, VI, 4, 1 et suiv.

2-4. *Parem cursum* continue l'image du navire...

ptorum simili
rapprocher de
remorum conci
traîne et sout
(*reliqua oratio*)
ressemblance e
4-5. *Commen*
dinaire le sens
paration d'un
distingue d'*exer*
cices capables d
facilité de parol
un sens plus ét
fois : « les étu
quence »; il dev
exercitationibus.
qui parle par
(comme 26, 121
livrait en effet
cices oratoires.
commentans »;
exercitationibus
eius esset ».
6. *Carbonem*.
Cicéron dit de l
dustrium etiam
citationibus con
tum operae solit
7. *Ut* explica
nem. Cf. 33, 14
9. *Ad cum fin*

eam rem ipsam, quam legissem, verbis aliis quam maxime possem lectis pronuntiarem. Sed post animadverti hoc esse in hoc vitii, quod ea verba, quae maxime cuiusque rei propria quaeque essent ornatissima atque optima, occupasset aut Ennius, si ad eius versus me exercerem, aut Gracchus, si eius orationem mihi forte proposuissem : ita, si iisdem verbis uterer, nil prodesse; si aliis, etiam obesse, cum minus idoneis uti consuescerem. [155] Postea mihi placuit, eoque sum usus adulescens, ut summorum oratorum Graecas orationes explicarem. Quibus lectis hoc asse-

NC. 6. *posuissem* Friedrich. — 7. *nihil* Mss; *nil* L. Havet (*Rev. de Phil.*, 1893, p. 146), comme étant plus conforme aux préférences métriques manifestées par Cicéron dans les fins de phrase.

1. *Eam rem ipsam*, c.-à-d. la tirade de vers ou le morceau de prose.

1-2. *Quam maxime lectis*. C'étaient *verba cuiusque rei propria*, *ornatissima atque optima*, comme il est dit ensuite. Cf. III, 37, 150 : « in propriis igitur est verbis illa laus oratoris, ut... lectis atque illustribus utatur ». — *Pronuntiarem*. Cf. 15, 66.

3. *Quod* explicatif de *hoc vitii*. — *In hoc* = *in hac exercitatione*. Exercice qui consistait à traduire du latin en latin, avec d'autres expressions que le modèle.

5. *Ennius*. Cicéron, grand admirateur d'Ennius, nous a conservé, par les citations de ses ouvrages philosophiques, bon nombre de fragments du vieux poète. Il dit d'un de ses vers (*de Re publ.* V, 1, 1) : « vel brevitate vel veritate tanquam ex oraculo mihi quodam esse effatus videtur ». Nous avons ici, dans les luttes qu'il engageait au point de vue de la langue avec son devancier, grammairien en même temps que poète, occupé de vocabulaire et de syntaxe, d'orthographe et de métrique, une autre preuve de cette admiration. Cf. Quintilien, X, 1, 88 : « Ennium sicut sacros vetustate lucos adoremus ».

6. *Gracchus*. Voir le jugement de Cicéron sur le plus jeune des Gracques. *Brut.* 33, 126 : « Legendus, inquam, est hic orator, Brute, si quisquam alius, iuventuti ; non enim solum acuere sed etiam alere ingenium potest ». Les discours de Gaius étaient encore étudiés comme des modèles d'éloquence dans les écoles de l'Empire, au temps des Antonins ; cf. Aulu-Gelle, XI, 13, 1 et suiv. Fronton manifeste pour eux l'enthousiasme le plus vif.

7. *Si aliis*. Quintilien (X, 5, 5) n'est pas de l'avis de Cicéron : « ab illis dissentio, qui vertere orationes latinas vetant quia, optimis occupatis, quicquid aliter dixerimus, necesse sit esse deterius ; nam neque semper est desperandum aliquid illis, quae dicta sunt, melius posse reperiri; neque adeo ieiunam ac pauperem natura eloquentiam fecit, ut una de re bene dici, nisi semel, non possit. » A plus forte raison, s'il s'agit de mettre des vers en prose ; Quintilien juge l'exercice excellent, et c'était là, dit-il, le procédé exclusif de Sulpicius, X, 5, 4. — *Prodesse*, *obesse* dépendent directement de *animadverti*. La tournure *hoc... vitii quod* ne se continue donc plus; cf. 32, 146.

10. *Explicarem* signifie développer, c.-à-d. traduire librement. — *Graecas orationes*, non *Graecorum*, pour mieux insister sur l'idée de harangues écrites en grec. Cf. Quintilien, X, 5, 2 : « Vertere graeca in latinum veteres nostri oratores optimum iudicabant. Id se L. Crassus in illis Ciceronis *de Oratore* libris dicit factitasse ; id Cicero sua ipse persona frequentissime praecipit; quin etiam libros Platonis atque Xenophontis edidit hoc genere translatos. » Cicéron ne fait

quebar, ut, cum ea, quae legeram Graece, Latine redderem, non solum optimis verbis uterer et tamen usitatis, sed etiam exprimerem quaedam verba imitando, quae nova nostris essent, dum modo essent idonea. [156] Iam vocis et spiritus et totius corporis et ipsius linguae motus et exercitationes non tam artis indigent quam laboris; quibus in rebus habenda est ratio diligenter quos imitemur, quorum similes velimus esse. Intuendi nobis sunt non solum oratores, sed etiam actores, ne mala consuetudine ad aliquam deformitatem pravitatemque veniamus. [157] Exercenda est etiam memoria ediscendis ad verbum quam plurimis et nostris scriptis et alienis. Atque in ea exercitatione non sane mihi displicet adhibere, si consueris, etiam istam locorum simulacrorumque rationem, quae in arte traditur. Educenda deinde dictio est ex hac domestica exercitatione

NC. 12. Avec [*exer*]*citatione* recommence l'*Harleianus*, fol 19. — 13. *etiam* omis par ε; entre crochets chez Kayser.

donc, comme plus haut (§§ 150-154), comme partout dans l'ouvrage, que recommander l'éducation qu'il s'est donnée à lui-même et les exercices qui lui ont réussi. Il initie ses lecteurs à sa méthode et leur fait des confidences sur son art. Rien qui sente moins le rhéteur.

3. *Exprimerem.* Métaphore empruntée à la fabrication des monnaies : « non seulement je me servais des meilleures expressions en usage parmi nous, mais j'en frappais de nouvelles ». — *Imitando*, « en suivant l'analogie ». Ce sont des équivalents latins qu'il imagine et auxquels il donne cours.

4. *Dummodo essent idonea* doit être précédé d'une idée sous-entendue : « *expressions que nos Romains accueillaient volontiers*, pourvu qu'elles fussent appropriées ». — *Iam*, pour marquer le passage à une autre idée d'un même développement.

5-6. *Exercitationes*, plus général que *motus*, lequel ne peut guère avoir pour complément que *totius corporis*. — *Linguae exercitationes*. Cf. 18, 83; 33, 149.

7-8. *Quos imitemur*, *quorum similes velimus esse*, deux propositions interrogatives indirectes où le subjonctif remplace successivement, dans la première le subjonctif délibératif de l'interrogation directe (ceux qu'*il faut* que nous imitions), dans la seconde l'indicatif de l'interrogation directe. — Sur l'importance de bien choisir son modèle et la manière de l'imiter, cf. II, 22, 90 et suiv.

9. *Actores.* Cicéron pour son compte profitait des exemples de Roscius et d'Æsopus. Ses relations avec eux sont bien connues. Cf. 27, 124.

13-14. *Istam locorum simulacrorumque rationem.* C'est la *mnémonique* ou moyens artificiels pour aider la mémoire, « tirés de l'image des lieux et de la configuration des objets ». Pour plus de développements voir II, 86, 351; 88, 361; *ad Herenn.* III, 16, 29 et suiv. — *In arte* (cf. 22, 99), « sous forme technique et systématique, dans la doctrine de l'école ». Ex. : la *Rhétorique à Hérennius* (*ibid.*).

15. *Educenda... dictio.* Le grand reproche que Cicéron adresse aux rhéteurs est en effet de ne jamais pratiquer. Purs théoriciens confinés dans leurs salles, ils cultivent avec joie leurs défauts sans

et umbratili medium in agmen, in pulverem, in clamorem, in castra atque in aciem forensem; subeundus usus omnium et periclitandae vires ingenii, et illa commentatio inclusa in veritatis lucem proferenda est. [158] Legendi etiam poëtae, cognoscendae historiae, omnium bonarum artium doctores atque scriptores eligendi et pervolutandi

NC. 2-3. *usus omnium* Mss (*usus hominum* Lagg. 2, 36; *usus* omis par H); *visus omnium* Julius Victor, p. 119; *visus hominum* Madvig (*ap.* Henrichs.), généralement suivi. Ellendt et Piderit défendent les mss, en rapprochant *subire usum* de *subire iudicium*, *oculos*, *periculum*, etc. Sorof objecte que *subire* ne s'emploie bien au figuré qu'avec un substantif indiquant un danger à courir ou quelque chose de difficile à faire, et que *visus* prend justement ce sens de « regards *difficiles à affronter* ». Sans doute; mais si *usus* signifie l'expérience des hommes, comme cette expérience ne s'achète pas d'ordinaire sans épreuves, *subire usum*, expression rare, n'est point une expression mal faite, et l'on peut la garder. L'hypothèse de Harnecker *subeundum risus periculum* est peu vraisemblable. Bake avait déclaré interpolé tout le passage de *educenda* à *legendi*. — 6. *eligendi* H; *et legendi* L; *legendi* m; *et perlegendi* ε.

jamais être avertis de se corriger par les enseignements de l'expérience. D'où nécessité de produire la parole au grand jour, dans la mêlée des intérêts véritables (cf. II, 10, 41). — Quintilien développe des idées analogues (XII, 6, 4) : « Quantumlibet secreta studia contulerint, est tamen proprius quidam fori profectus, alia lux, alia veri discriminis facies; plusque, si separes, usus sine doctrina quam citra usum doctrina valet ».

1-2. *Umbratili* renforce *domestica*. Cf. *Orat.* 19, 64; *Brut.* 9, 37 : « Phalereus... processerat in solem et pulverem, non ut e militari tabernaculo sed ut e Theophrasti doctissimi hominis umbraculis ». Cf. de même *de Leg.* III, 6, 14. Les *umbracula* de l'école sont au forum ce que la palestre est au champ de bataille (cf. 18, 81; 32, 147). Toutes les expressions *palaestra*, *pompa*, *exercitatio umbratilis* d'une part, *arma*, *pugna*, *acies*, *lux*, *sol*, *pulvis* de l'autre s'opposent entre elles. — *In agmen... in aciem forensem.* Il y a peut-être quelque surcharge dans cette accumulation de métaphores. Cicéron a voulu faire ressortir que l'existence de l'orateur est une existence guerrière, celle du soldat toujours en armes et sur la brèche.

2-3. *Usus omnium* i. e. *hominum*, « s'exposer au contact des hommes ». Voir NC. — *Periclitandae*, « il faut mettre à l'épreuve, faire l'essai de... ».

3-4. *Commentatio* rappelle *domestica exercitatione* qui précède. — *Inclusa*, enfermée entre quatre murs. *Brut.* 8, 32 : « forensi luce caruit intraque parietes aluit eam gloriam... ». — *In veritatis lucem*, « au grand jour de la réalité, de la vie publique. » Cf. 33, 149; 51, 220.

4. *Legendi.* Nous revenons aux études préparatoires indiquées depuis le début du § 154 (*cotidianis commentationibus*). La phrase intercalée *educenda deinde dictio...* n'est donc pas logiquement à sa place. Mais Crassus parle comme les idées se présentent à lui, sans s'astreindre à un ordre rigoureux. Il caractérise sa manière § 159 : *effudi*.

5. *Historiae.* « L'histoire des différents peuples » (d'où le pluriel) s'oppose à *percipienda antiquitas* du § 159, « le passé de Rome et ses institutions ».

5-6. *Bonarum artium.* Souvent employé par Salluste pour désigner tout ce qui exerce honnêtement l'activité humaine; mais a chez lui un sens surtout moral, *les vertus*. Ici au contraire, point de vue intellectuel : la culture de l'esprit. Entendez ces connaissances libérales exigées si souvent de l'orateur, par Cicéron d'abord en son nom, puis par Crassus (2, 5; 5, 17; 6, 20; 11, 48; 16, 72, etc). — *Doctores*, *scriptores* expriment deux aspects d'une même idée : enseignement oral mis ensuite par écrit (cf. 6, 23).

et exercitationis causa laudandi, interpretandi, corrigendi, vituperandi, refellendi; disputandumque de omni re in contrarias partes et quicquid erit in quaque re, quod probabile videri possit, eliciendum; [159] atque perdiscendum ius civile, cognoscendae leges, percipienda omnis antiquitas, senatoria consuetudo, disciplina rei publicae, iura sociorum, foedera, pactiones, causa imperii cognoscenda est; libandus est etiam ex omni genere urbanitatis facetiarum quidam lepos, quo tanquam sale perspergatur omnis oratio. Effudi vobis omnia quae sentiebam; quae fortasse,

NC. 2. *refellendi* omis par H m. — 4. *eliciendum* L; *eligendum* H. — *atque dicendum perdiscendum* la plupart des Mss. *Dicendum* (omis par L) n'offre aucun sens satisfaisant et provient d'une confusion avec *perdiscendum*. Lambin a conjecturé *eligendum atque eliciendum*; Koch (*Rhein. Mus.* XVI, p. 483), *eliciendum atque eruendum*. Le mieux est de supprimer *dicendum* (plutôt que de le transformer). Ellendt supprime même *atque* (comme Piderit, Kayser, Sorof, Harnecker, Stangl, Wilkins). — 7. *pactiones causa imperii* omis par H. — 8. *est* (après *libandus*) omis par H. — *etiam* omis par m ε, récrit au-dessus de la ligne dans g. — *libandus est ex omni etiam* L.

1. *Laudandi... vituperandi.* La *critique* des auteurs (*emendatio* et *iudicium*) était une partie importante de l'enseignement du grammairien (v. Introd. p. xxix, n. 2). L'apprenti-orateur ou l'orateur même devra continuer chez lui cet exercice de son adolescence.

2-3. *In contrarias partes*, suivant l'habitude de l'Académie, cf. 10, 43; 18, 84. — En ce sens *in utramque partem* est plus usité.

4. *Eliciendum* (voir sur tout ce passage NC.). — Cf. III, 21, 79; *Acad.* II, 3, 7 : « neque nostrae disputationes quicquam aliud agunt, nisi ut in utramque partem dicendo et audiendo *eliciant* et tanquam exprimant aliquid, quod aut verum sit aut ad id quam proxime accedat »; *de Fin.* II, 1, 2 : « is (Socrates) percontando atque interrogando *elicere* solebat eorum opiniones quibuscum disserebat »; *de Inv.* I, 34, 57 : « ratiocinatio est oratio ex ipsa re probabile aliquid *eliciens* ».

5. *Percipienda antiquitas.* Voir plus haut la différence avec *cognoscendae historiae*. Toutes ces idées ont déjà été présentées, presque dans les mêmes termes (5, 18). Même résumé encore dans le *Brutus* (93, 322), où Cicéron montre que personne de son temps ne possédait une haute culture littéraire, philosophique, historique, et qu'il puisait, lui, dans ces connaissances ignorées des autres un avantage marqué sur ses rivaux : de sa *dicendi novitas* (*ibid.* 321) lui venait son succès.

6. *Senatoria consuetudo*, « les usages, les traditions parlementaires du sénat ». — *Disciplina rei publicae*, « la constitution de l'État, les principes de notre gouvernement » (politique intérieure); cf. 1, 3.

7. *Causa imperii*, « les intérêts de l'empire » (politique extérieure); cf. 7, 24 : *causa principum*.

8. *Libandus*, « il faut cueillir la fleur ». *Libare* implique chez Cicéron cette idée de choisir le meilleur. Cf. *de Inv.* II, 2, 4 : « ex variis ingeniis excellentissima quaeque libavimus ». — *Urbanitatis*, cf. 5, 17.

10. *Effudi.* Ce sont des épanchements familiers, rapides (III, 55, 208), où Crassus, sans entrer dans le détail, a cependant livré tous ses secrets. — Après l'indication des exercices particuliers, retour à l'idée fondamentale, exposée au début de l'entretien : la nécessité d'une éducation générale.

quemcumque patremfamilias arripuissetis ex aliquo circulo, eadem vobis percontantibus respondisset.

XXXV. [160] Haec cum Crassus dixisset, silentium est consecutum. Sed quanquam satis iis qui aderant ad id quod erat propositum dictum videbatur, tamen sentiebant celerius esse multo, quam ipsi vellent, ab eo peroratum. Tum Scaevola : Quid est, Cotta? inquit, quid tacetis? Nihilne vobis in mentem venit, quod praeterea ab Crasso requiratis? [161] Id mehercule, inquit, ipsum attendo. Tantus enim cursus verborum fuit et sic evolavit oratio, ut eius vim et incitationem aspexerim, vestigia ingressumque vix viderim, et tanquam in aliquam locupletem ac refertam

NC. 8. *uenit quid* HLög. — 11-12. *uesti uiderim* H, *non uiderim* L.

1. *Patremfamilias*. Cf. 29, 132.

1-2. *Ex aliquo circulo* renforce *quemcumque patremfamilias*, « le premier venu, pris dans une réunion quelconque ». *Circulus*, groupe de personnes réunies pour causer. Cf. *pro Balb.* 26, 57 : « in conviviis rodunt, in circulis vellicant »; *ad Attic.* II, 18, 2 : « sermo in circulis dumtaxat et in conviviis est liberior quam fuit »; Tite-Live, 34, 61, 5 : « in circulis conviviisque celebrata sermonibus res est ». — *Quae... eadem*, légère anacoluthe.

§§ 160-200. TRANSITION (§§ 160-165). CRASSUS INSISTE D'UNE FAÇON PARTICULIÈRE SUR LE DROIT CIVIL, dont il montre l'importance par une série d'exemples (§§ 166-172). Ceux qui se mêlent de plaider sans l'avoir étudié sont des effrontés (§§ 173-185) et des paresseux (§§ 185-193).

4. *Consecutum* = *secutum* (cf. 33, 152), mais en appuyant davantage sur l'idée que le silence est général : il y a accord dans l'attitude de tous les auditeurs. — Cet arrêt du dialogue est un procédé de composition assez fréquent dans le *de Oratore*. Après un développement important, une pause est marquée. L'auditoire admire (26, 122) ou se tait pour réfléchir à ce qui vient d'être dit (III, 35, 143) : manière d'indiquer le passage aux idées suivantes. Mais la discussion, divisée ainsi en un certain nombre de compartiments, perd en naturel et en souplesse.

5-6. *Propositum*. Cf. 30, 135 : « rationem consuetudinis meae... ». — *Celerius* est séparé de *multo* et mis en relief au début de la proposition.

7. *Quid est, Cotta? quid tacetis?* Sur le rôle des interlocuteurs secondaires cf. 29, 133.

9. *Mehercule*. Cf. *Orat.*, 47, 157 : « libentius dixerim... *mehercule* quam *mehercules* ». Cette dernière forme ne se trouve que deux fois parmi les discours et encore dans une œuvre de jeunesse, le *pro Sexto Roscio*. D'autre part *mehercule* n'est jamais placé en tête de la proposition.

10. *Evolavit*. Cf. *Brut.* 78, 272 : « tantos processus efficiebat ut evolare, non excurrere videretur ».

11. *Vim et incitationem*, hendiadys : « son élan impétueux ». Métaphore empruntée au galop du cheval; cf. *de Nat. deor.* III, 6, 15 : *equo incitato*, locution fréquente (le cheval favori de Caligula s'appelait *Incitatus*, Suétone, *Calig.* 55). Même métaphore appliquée au soleil *Acad.* II, 26, 82 : « ille sol, qui tanta incitatione fertur ut celeritas eius quanta sit ne cogitari quidem possit ». — *Vestigia ingressumque* continue la métaphore : « les traces de sa course ».

12. *Viderim* est amené *concinnitatis*

omum venerim, non explicata veste neque proposito rgento neque tabulis et signis propalam collocatis, sed is omnibus multis magnificisque rebus constructis ac conditis : sic modo in oratione Crassi divitias atque rnamenta eius ingenii per quaedam involucra atque integumenta perspexi, sed ea contemplari cum cuperem, vix spiciendi potestas fuit. Itaque nec hoc possum dicere, me mnino ignorare quid possideat, neque plane nosse atque idisse. [162] Quin tu igitur facis idem, inquit Scaevola, uod faceres, si in aliquam domum plenam ornamentorum illam*ve* venisses? Si ea seposita, ut dicis, essent, tu, qui alde spectandi cupidus esses, non dubitares rogare domium, ut proferri iuberet, praesertim si esses familiaris. imiliter nunc petes a Crasso, ut illam copiam ornamen-

NC. 1. *non explicauisti* H. — 2. *argumento* H. — 3. *iis* H. — *constrictis* Lambin. 4. *modo* omis par m g. — 7. *prospiciendi* Harnecker et Wilkins. — 8-9. *atque inuisse* H, d'où Friedrich *atque id vidisse* (sc. *quid possideat*). — 11. *uillam* H (*uel uillam*); *ullam* Ll; *uel in uillam* Lag. 32-b, Ellendt; *illam* vulg.; *uillamue* Gronov., çon que j'adopte, *ue* ayant pu facilement tomber devant *uenisses*. Friedrich supime *villam*. — *tuque* HL. — 12. *non* Mss; *num* Bake. — 13. *esses* L; *esset* H. Il t plus facile de supposer *esses* corrigé en *esset* que l'inverse ; de plus Cotta, qui t un jeune homme, serait dit avec plus de convenance le *familiaris domini* que le *minus* ne serait appelé le *familiaris Cottae*. — 14. *petis* H ; *pete* Nonius (v. *transenna*, 180 Merc.).

torum suorum, quam constructam uno in loco quasi per transennam praetereuntes strictim aspeximus, in lucem proferat et suo quidque in loco collocet. [163] Ego vero, inquit Cotta, a te peto, Scaevola, — me enim et hunc Sulpicium impedit pudor ab homine omnium gravissimo, qui genus huius modi disputationis semper contempserit, haec, quae isti forsitan puerorum elementa videantur, exquirere, — sed tu hanc nobis veniam, Scaevola, da et perfice, ut Crassus haec, quae coartavit et peranguste refersit in oratione sua, dilatet nobis atque explicet. [164] Ego mehercule, inquit Mucius, antea vestra magis hoc causa volebam quam mea; neque enim tanto opere hanc a Crasso disputationem desiderabam, quanto opere eius in causis oratione delector. Nunc vero, Crasse, mea quoque te iam causa rogo ut, quoniam tantum habemus otii quan-

NC. 1. *quam* omis par H. — *in uno* H. — *quas* (devant *quasi*) en marge H²; d'où *quā* H³. — 8-9. *sed tu hanc nobis ueniam scaevola et perfice* H (*hanc nobis da ueniam* H²); *hanc nobis ueniam da* o²; *sed tu hoc nobis da scaevola et perfice* L. Friedrich conjecture *sed da hanc nobis veniam* d'après 21, 98; mais H a pu laisser tomber *da* après *Scaevola*. — 8. *et* omis par m. — 13. *eius* omis par H. — 14-15. *quoque etiam* Mss, que défend Friedrich, faisant rapporter *quoque* à *mea* et *etiam* à *rogo*; en ce cas *etiam* ne devrait pas être encadré entre *mea* et *causa*. Piderit cite *in Verr.* II, 3, 88, 206; mais la leçon est suspecte. Au contraire, la substitution de *te iam* à *etiam* (Kiessling, *Rhein. Mus.* XXX, p. 477) est des plus simples et des plus satisfaisantes. Cf., en outre, 20, 133 : *te iam exoremus*.

Cf. Horace, *Ep.* I, 7, 25 : « Quod si me noles usquam discedere, reddes Forte latus.... »

1. *Constructam* voir § 161.

1-2. *Per transennam.* Locution proverbiale : voir rapidement, donc mal; ne faire qu'entrevoir comme « à travers un grillage ». La *transenna* paraît avoir été toujours chez Plaute un piège pour prendre les grives (*Bacchid.* 792; *Rudens* 1236; *Persa* 480). Elle fut aussi une fenêtre à claire-voie avec laquelle ce piège avait sans doute de la ressemblance; c'était en particulier, chez les marchands, un grillage qui laissait voir les objets exposés en vente, tout en les mettant à l'abri des mains indiscrètes. — *Praetereuntes*, *strictim* renforcent l'idée de *per transennam* : « chose vue en passant, à la dérobée ».

6-7. *Contempserit.* Cf. 22, 99 et 102; 24, 112; 30, 136. — *Isti*, à ce Crassus dont *tu* parles.

8. *Exquirere impedit*, constr. assez rare. — *Sed* indique qu'après la parenthèse on revient au sujet commencé (cf. 32, 147). Même emploi de *sed tamen*, *igitur*, *inquam*.

8-9. *Hanc veniam da.* Cf. 21, 98. — *Et perfice* (voir NC.), « fais-nous cette grâce et obtiens que », façon familière et vive, au lieu de « fais-nous cette grâce d'obtenir »

11. *Mehercule.* Cf. § 161.

13-14. *Eius in causis oratione*, « par ses discours judiciaires ». *In causis* ainsi placé prend la valeur d'un adjectif qualificatif. Sur cette construction fréquente et facile en grec, beaucoup plus rare et plus dure en latin, cf. Riemann, *Synt.* § 5, p. 15.

15. *Ut.... ne* (au lieu de *ne* tout seul)

ım iam diu nobis non contigit, ne gravere exaedificare id pus quod instituisti. Formam enim totius negotii opinione ıeliorem maioremque video, quam vehementer probo.

XXVI. [165] Enimvero, inquit Crassus, mirari satis non ueo etiam te haec, Scaevola, desiderare, quae neque ego a teneo ut ii qui docent, neque sunt eius generis ut, si ptime tenerem, digna essent ista sapientia ac tuis auriıs. Ain tu? inquit ille. Si de istis communibus et pervaıtis vix huic aetati audiendum putas, etiamne illa neglere possumus, quae tu oratori cognoscenda esse dixisti : e naturis hominum, de moribus, de rationibus iis, quibus

NC. 1. *graueris* m. — *id* omis par H. — 3. *maiorem melioremque* L ε; *liorem grauioremque* H. — 5-6. *ego neque teneo* L. — *uti* H; *ut hi* L; *ut hii* ε. — *an tu* H. — 9. *putes* H. — 11. *de moribus... quibus hominum* omis par H.

rès les verbes qui marquent une idée ntention, est assez commun dans l'anınne langue et chez Cicéron, mais ne rencontre presque plus après lui. Cf. , 132.

1. *Gravere*. La forme en *-re* est la plus linaire chez Cicéron : elle est donnée ici r les meilleurs mss. Inutile donc de lui stituer *graveris* sous le prétexte insuf-

en même temps que juriste, doit se plaire seulement, semble-t-il, aux conversations élevées, nourries de faits et d'idées, et non aux formules creuses des rhéteurs (*eorum qui docent*). — *Ain tu ?* (*Orat*. 45, 154 : « *ain* pro *aisne*... dicimus ») indique dans une conversation la surprise causée par l'opinion de l'interlocuteur, avec l'idée qu'on ne partage pas

hominum mentes et incitarentur et reprimerentur, de historia, de antiquitate, de administratione rei publicae, denique de nostro ipso iure civili? Hanc enim ego omnem scientiam et copiam rerum in tua prudentia sciebam inesse; in oratoris vero instrumento tam lautam supellectilem nunquam videram.

[166] Potes igitur, inquit Crassus, ut alia omittam innumerabilia et immensa et ad ipsum tuum ius civile veniam, oratores putare eos, quos multas horas exspectavit, cum in campum properaret, et ridens et stomachans P. Scaevola, cum Hypsaeus maxima voce, plurimis verbis a M. Crasso

NC. 2-3. *denique nostro* Hg. — 8. *et ut ad* O (*ut ad* omis par P, en marge P[2]). — *ipsum* omis par P. — *tuum ius ciuile* H; *ciuile ius tuum* ε. — 10. *p. scaevola* H; *scaevola* autres Mss. — 11. *pluribus* H ε.

1. *Incitarentur et reprimerentur*, au subjonctif passé (bien que la pensée soit générale et doive se rendre en français par un présent), à cause de *dixisti* qui précède.

3. *Nostro*. Tous les *Mucii* sont jurisconsultes; la science du droit est pour eux un héritage de famille. Cf. 10, 39.

4-5. *In tua prudentia — in oratoris instrumento :* « quelque chose d'individuel, de propre à ton esprit éclairé, et non le bagage obligé de l'orateur ». — *Instrumento*, sens collectif. *Brut*. 97, 331 : « qui... eloquentiam locupletavisses graviorum artium instrumento »; *in Verr*. II, 4, 44, 97 : « hostium spolia, monumenta imperatorum... in instrumento atque in supellectile C. Verris nominabuntur ».

7. *Potes igitur*. Crassus varie sa façon d'entrer en matière. Déjà vivement pressé par Scævola (23, 105), il avait fini par déclarer qu'il consentait à poursuivre. Cette fois, c'est sans le dire expressément qu'il cède encore aux instances de son beau-père. Il débute par une phrase d'étonnement interrogatif, et, le mot de *droit civil* ayant été prononcé, il y rattache comme par distraction tout le développement ultérieur dont il semblait vouloir s'abstenir. — *Alia*, i. e. *quae oratori cognoscenda esse dixi*. Crassus s'arrête sur le droit civil, jugeant que c'est la matière la plus importante [*Orat*. 34, 120 : « ius civile teneat (orator), quo egent causae forenses cotidie »], et celle qui intéresse le plus Scævola (*ius tuum*).

9-10. *Exspectavit.... Scaevola*. Il s'agit ici non du beau-père de Crassus, mais de P. Mucius Scævola « le Jurisconsulte », consul en 133, père de Scævola « le Grand Pontife » et cousin germain de notre Scævola « l'Augure ». Il était alors membre du *consilium* du préteur M. Crassus et, en sa qualité d'assesseur, devait attendre, pour s'en aller, que les avocats eussent fini de plaider et que la sentence fût rendue. Horace, *Sat*. I, 5, 9 : « cenantes... Exspectans comites »; Tacite, *Dial*. 20 : « Quis quinque in Verrem libros exspectabit? ». — *In campum* (*Martium*), où il voulait se rendre pour jouer à la paume, son jeu favori (50, 217). — *Et ridens et stomachans*, « moitié riant (de la sottise des avocats), moitié furieux ».

11. *Hypsaeus*. M. Plautius Hypsæus, l'un de ces avocats ignorants et ridicules, consul en 125.

11 (et 1, p. 132). *M. Crasso*, inconnu par ailleurs. — *A praetore*, non *a iudice*. C'est la première phase de l'instance : on est en ce moment *in iure*, non *in iudicio*; et il s'agit de discuter la question de droit devant le préteur, le *iudex*

praetore contenderet ut ei, quem defendebat, causa cadere liceret, Cn. autem Octavius homo consularis non minus longa oratione recusaret, ne adversarius causa caderet ac ne is, pro quo ipse diceret, turpi tutelae iudicio atque omni molestia stultitia adversarii liberaretur? [167] Ego vero istos, inquit, — memini enim mihi narrare Mucium — non modo oratoris nomine, sed ne foro quidem dignos [vix] putarim. Atqui non defuit illis patronis, inquit Crassus, eloquentia neque dicendi ratio aut copia, sed iuris civilis scientia : quod alter plus lege agendo

NC. 4. *turpetulae* H; *turpicule* Lag. 32. — 6. *ego uero inquit istos non puto memini* H ε. — 8. *dignos uix putari* H Lag. 32; *putarem* L; *putare* ε. *Vix* est maintenu par Friedrich, à tort; il y a un mélange de deux tournures : *ne foro quidem dignos putarim* et *foro* (ou *foro quidem*) *dignos vix putarim*.— 10. *scientia* H; *prudentia* L.

devant plus tard, s'il y a matière à procès, trancher la question de fait. Sur cette procédure, voir Bouché-Leclercq, *Instit. Rom.* V, 2, 2, p. 433.

1-2. *Contenderet... causa cadere liceret.* Ironique. D'après la loi romaine, si le demandeur réclamait ou plus ou autre chose qu'il ne lui était dû ou plus tôt qu'il ne fallait, il perdait son procès *causa cadebat* (*de Inv.* II, 19, 57; *pro Rosc. com.* 4, 10; Gaius, IV, 11 et 53). Hypsæus plaidait pour un pupille qui accusait son tuteur de malversation ; mais en revendiquant plus que la loi n'accordait à son client, il amenait par son ignorance du droit un résultat tout contraire à celui qu'il cherchait : « il se donnait beaucoup de mal, pour quoi ? pour perdre sa cause ». Le vice de forme était irrémédiable ; nulle réclamation n'était possible dans l'avenir.

2. *Cn. Octavius.* Lui aussi, par ignorance, agissait au rebours des intérêts de son client. Il faisait de son côté tous ses efforts... pour perdre son procès. Au lieu de profiter de la maladresse de son adversaire et de laisser venir la plainte de celui-ci devant le tribunal du *juge* où il en aurait montré l'illégalité, il s'obstinait à discuter déjà l'affaire devant le *préteur*. — *Homo consularis.* Henrichsen en a conclu qu'Hypsæus, ne recevant pas la même dénomination, n'avait pas encore été consul à la date du procès, que la cause se place donc entre le consulat d'Octavius (128) et le consulat d'Hypsæus (125). D'après Sorof, le *memini mihi narrare Mucium* du § 167 indiquerait que le fait eut lieu quand Scævola l'Augure ne pouvait le connaître par lui-même, c'est-à-dire était propréteur d'Asie en 121. Quoi qu'il en soit de cette date difficile à déterminer, l'expression *homo consularis* est mise dans la phrase, non pour servir de renseignement historique, mais pour mieux marquer ce qu'avait de honteux, de la part d'un homme si élevé en dignité, une pareille ignorance.

4. *Turpi tutelae iudicio.* La condamnation obtenue contre un tuteur infidèle était réputée infamante pour lui. Cf. *pro Caec.* 3, 7 : « qui per tutelam aut societatem aut rem mandatam aut fiduciae rationem fraudavit quempiam... est turpe iudicium »; Gaius, IV, 182.

6-7. *Inquit*, c'est-à-dire Scævola l'Augure, l'interlocuteur du dialogue. — *Memini mihi narrare.* Sur la valeur d'imparfait de cet infinitif présent, cf. 7, 24. — *Mucium*, c.-à-d. Scævola le Jurisconsulte (cf. § 166).

8-9. *Atqui.* Cf. 28, 129. — *Ratio dicendi*, « la théorie, l'art »; *copia*, « la facilité naturelle ».

10. *Lege agendo.* Cf. 10, 42. La requête du demandeur (*actio*) devait repro-

petebat quam quantum lex in XII tabulis permiserat, quod cum impetrasset, causa caderet; alter iniquum putabat plus secum agi quam quod esset in actione, neque intellegebat, si ita esset actum, litem adversarium perditurum.

XXXVII. [168] Quid? his paucis diebus nonne, nobis in tribunali Q. Pompeii praetoris urbani familiaris nostri sedentibus, homo ex numero disertorum postulabat, ut illi, unde peteretur, vetus atque usitata exceptio daretur cuius

NC. 1. *petebat quam quantum lex* L ε; *petebat tum lex* H. — 2. *causae* H. — 3. *quod esset* L g ε; *quod erat* H. — 5. *in his* ε l o g. — 6. *urbis* H l: *urb'* ε. — 8. *usitata* omis par H.

duire les termes mêmes de la loi invoquée. Or d'après les Douze Tables le pupille pouvait réclamer au tuteur infidèle le double de la somme dont il était lésé, mais rien que le double : autrement, il perdait sa cause. *Dig.* XXVI, t. 7, 55, § 1 : « ex lege XII tabularum *adversus tutorem in duplum.* » Cf. Bruns, *Fontes iuris rom. ant*[6]., p. 31.

1-2. *Quod cum impetrasset*, « s'il avait obtenu du préteur que le procès s'engageât ».

2-3. *Plus secum agi*, « que la requête portât sur une somme supérieure à celle que la loi déterminait en pareil cas ». — *Esset* fait partie de la pensée du sujet de *putabat* : d'où le subjonctif; « que ce qui était, *disait-il*,... » (v. NC.)

4. *Si ita esset actum*, « si l'action eût été ainsi engagée », c'est-à-dire comme le voulait l'adversaire.

5. *His paucis diebus* (voir NC.). On peut très bien ne pas exprimer la préposition pour marquer l'espace de temps dans les limites duquel un fait se place.

5-7. *Nobis sedentibus* (*in consilio praetoris*), en qualité d'assesseur, comme P. Scævola dans le procès précédent. — *Q. Pompeius Rufus*, préteur en 91, consul avec Sylla en 88, massacré la même année dans une sédition par l'armée du proconsul Cn. Pompeius Strabo, le père du grand Pompée; mentionné par Cicéron comme un de ceux avec lesquels il *déclamait* pour se former à l'éloquence (*Brut.* 90, 310). — *Praetoris urbani.* Le préteur urbain jugeait les causes entre citoyens romains; c'était le *praetor maior*, le véritable chef de la justice. Le *praetor peregrinus* (créé en 241) jugeait les différends entre étrangers ou entre étrangers et Romains.

7-8. *Disertorum*, ironique : « un de nos beaux parleurs », qui n'ont pas de fonds, de connaissances juridiques. — *Unde* = *a quo.* Cf. 45, 199; *pro Mur.* 12, 26; Horace, *Sat.* I, 6, 12. — *Peteretur*, « celui à qui l'on réclamait, le débiteur ». *Petere*, *petitor*, *petitio* sont les expressions propres, quand il s'agit du créancier et du recouvrement de sa créance (*Brut.* 5, 18).

8. *Exceptio*, « clause restrictive », insérée par précaution dans la *formule* du préteur (la formule ou document écrit d'après lequel le procès devait se poursuivre devant le juge, cf. p. 131, note 11-1). Par exemple, la loi stipulait que si un créancier réclamait le paiement d'une dette avant le terme où le paiement était exigible, il perdait sa cause irrévocablement, — à moins qu'il n'eût fait ajouter dans la formule du préteur l'exception suivante : *cuius pecuniae dies fuisset*, « de la somme du moins dont l'échéance était arrivée » (capital et intérêts étant calculés proportionnellement au nombre de jours déjà courus). Or dans le cas rapporté par Crassus, le créancier qui réclamait le paiement, avait oublié d'introduire cette exception. Oubli tout à l'avantage du débiteur; et l'avocat de celui-ci commettait une sottise en demandant l'insertion, dans la formule, d'une exception qui ne pouvait servir que le créancier.

CUNIAE DIES FUISSET? quod petitoris causa comparatum e non intellegebat, ut, si ille infitiator probasset iudici e petitam esse pecuniam, quam esset coepta deberi, itor, rursus cum peteret, ne exceptione excluderetur OD EA RES IN IUDICIUM ANTEA VENISSET. [169] Quid go hoc fieri turpius aut dici potest quam eum, qui hanc rsonam susceperit, ut amicorum controversias causasque eatur, laborantibus succurrat, aegris medeatur, adflictos citet, hunc in minimis tenuissimisque rebus ita labi, ut s miserandus, aliis irridendus esse videatur? [170] Equim propinquum nostrum, P. Crassum illum Divitem, cum ltis aliis rebus elegantem hominem et ornatum, *tum*

C. 3. *esset coeptā* (*excoeptā* H²) *debere* H. — 4. *ne* omis par H. — 5. *ante* l g e; a *non* L Lag. 32-b; *ante non* ε. — 6. *hoc* omis par H. — 11. *illum Divitem* entre crochets par Bake, Kayser et Wilkins; mais cette interpolation ne s'expuerait guère; elle est à la fois bien savante et bien inutile. — 12. *cum multis... ntum praecipue* H; *tum praecipue* o²; *et multis... et praecipue* L. *tum* dans l'artype a pu aisément tomber derrière *ornatum*; d'où dans certains mss dérivés le ngement en *et... et*.

. *Ut* à joindre avec *ne*. Cf. 35, 164. . *ne excluderetur* est ironique, comme . *liceret* (§ 166). « Afin d'empêcher

7. *Personam susceperit*, « s'est chargé du personnage, du rôle, de la fonction ». — *Controversias*, « procès ».

praecipue in hoc efferendum et laudandum puto, quod, cum P. Scaevolae frater esset, solitus est ei persaepe dicere neque illum in iure civili satis illi arti facere posse, nisi dicendi copiam assumpsisset — quod quidem hic, qui mecum consul fuit, filius eius est consecutus, — neque se ante causas amicorum tractare atque agere coepisse, quam ius civile didicisset. [171] Quid vero ille M. Cato? Nonne et eloquentia tanta fuit, quantam illa tempora atque illa aetas in hac civitate efferre maximam potuit, et iuris civilis omnium peritissimus? Verecundius hac de re iam dudum loquor, quod adest vir in dicendo summus, quem ego unum oratorem maxime admiror; sed tamen idem hoc semper ius civile contempsit. [172] Verum, quoniam sententiae atque opinionis meae voluistis esse

NC. 1. *efferendum* Lagg. 84, 93 ; *ferendum* autres Mss (n'est guère vraisemblable sans l'addition de *laudibus*). — 2. *est* omis par H. — 3. *illi arti* mis entre crochets par Ernesti (Piderit, Adler, Cima, Wilkins) ; assurément n'est pas nécessaire et *satis facere* peut s'employer absolument (*pro Planc.* 25, 62 ; *de Orat.* III, 22, 83 : *de Leg.* 1, 2, 5) ; néanmoins, la tradition manuscrite est à respecter. — 8. *m* omis devant *cato* H. — *quanta* H. — 9. *efferre* L (voir II, 22, 92); *ea ferre* H[1] (*et ferre* H[2]); *ferre* m ε. — *maxime* H. — 11. *iam* omis par L. — *est* H. — 13. *ius ciuile* entre crochets chez Kayser.

1. *In hoc... quod.* Cf. 11, 47.

3. *Illum* à savoir *P. Scævola*. S'oppose à *se* un peu plus bas. — *Illi arti* (voir NC.). *In iure civili* = *in respondendo de iure civili*, « quand il s'agit d'appliquer le droit civil »; *illi arti satisfacere*, « satisfaire aux exigences de la science juridique; être à la hauteur de son rôle de jurisconsulte ». Les deux expressions ne font pas double emploi.

5. *Filius eius.* Il s'agit maintenant de Scævola le grand Pontife, collègue de l'orateur Crassus non seulement dans le consulat en 95, mais dans presque toutes les magistratures qu'il exerça (*Brut.* 43, 161). Ce fut à lui que s'attacha Cicéron après la mort de Scævola l'Augure (*Lael.* 1, 1). Il fut massacré sur l'ordre de Marius le Jeune avec d'autres partisans de Sylla, peu de temps avant l'entrée de celui-ci à Rome (*Brut.* 90, 311 ; Velleius Paterc. II, 26, 2). Sur son savoir et son talent d'orateur, cf. *Brut.* 39, 145 et 52, 194-197.

8. *M. Porcius Cato Censorius* (234-149). Cicéron le mentionne toujours avec des éloges enthousiastes, III, 33, 135-137; *Brut.* 17, 65 et suiv. C'est le personnage principal du *de Senectute*. Cf. aussi Tite-Live, XXXIX, 40, 4 et suiv.; Quintilien, XII, 11, 23.

9. *Tempora — aetas.* Cf. 4, 16. — *Efferre*, « produire, mettre au jour, créer ». Cf. II, 22, 92 : « cur aetates extulerint singulae singula prope genera dicendi. »

10-12. *Verecundius.* Cf. III, 17, 62 ; 41, 165. Politesse à l'égard d'Antoine. Crassus semble n'être plus aussi sûr de la justesse de ses idées, en présence d'un homme dont le talent est un démenti à sa théorie. Antoine, d'ailleurs, montrera bientôt la même courtoisie, quand il aura à soutenir une théorie différente de celle de Crassus. — *Unum.* Cf. 22, 99.

umerabilium iura versentur, cum omnino quid suum, d alienum, qua re denique civis aut peregrinus, servus liber quispiam sit ignoret, insignis est impudentiae.] Illa vero deridenda arrogantia est, in minoribus na- is rudem esse se confiteri, quinqueremes autem aut etiam ores gubernare didicisse. Tu mihi cum in circulo deci- e adversarii stipulatiuncula et cum obsignes tabellas ntis tui, quibus in tabellis id sit scriptum quo ille ca- ur, ego tibi ullam causam maiorem committendam em? Citius hercule is, qui duorum scalmorum navicu- in portu everterit, in Euxino ponto Argonautarum

.. 2. *qua re demum* m Ellendt. — 5. *se* omis par H (tombé à cause de *esse*). — n *aut* HL g; *aut* lo ε. — 8. *scientis* H. — 9. *maiorem* entre crochets chez er. — 11. *euertit* H e.

. *Quid suum* etc., toutes choses qu'il lémentaire de savoir. — *Qua re*, urquoi, à quel titre ». — *Ignoret* a sujet le sujet sous-entendu (*ali-*) de l'infinitif *volitare*. Cf. 8, 30.

Didicisse dépend d'un verbe *dicere*, *teri* qu'il faut tirer de *confiteri*. — *Tu* tour pathétique. *Tu*, interlocuteur avocat ignorant auquel Crassus est s'adresser. *Mihi*, datif de *senti-*

c'était une mesure de précaution) « et cet acte contient précisément de quoi faire condamner ton client ».

8. *Quibus in tabellis*. Répétition après le relatif du substantif antécédent, assez fréquente chez Cicéron, plus fréquente chez César, soit pour donner plus de clarté à la phrase, soit pour insister davantage sur l'expression. Cf. les exemples de Cicéron cités par Ellendt, t. II, p. 99.

litatum, agnationum, alluvionum, circumluvionum, nexorum, mancipiorum, parietum, luminum, stillicidiorum, testamentorum ruptorum aut ratorum ceterarumque rerum

NC. 2. *fluminum* m. — 3. *ruptorum aut ratorum* Mss. Mots suspects à Ernesti. Schütz et O. M. Müller les rejettent du texte; Henrichsen, Ellendt, Kayser, Piderit les mettent entre crochets. 1° Schütz trouve que les deux mots s'opposent mal; 2° Henrichsen que, *testamentorum* étant le seul substantif accompagné d'une détermination, la *concinnitas* est détruite; 3° Ellendt que l'on peut dire *testamentorum* ou *ratorum testamentorum iura*, mais non *ruptorum... iura*. Nous répondrons dans l'ordre des objections : 1° *rumpi testamenta* et *irrita fieri* sont deux expressions qui s'emploient l'une et l'autre selon les cas et assez souvent l'une pour l'autre (Gaius II, 138); donc *rupta* et *rata* peuvent s'opposer, comme *irrita* et *rata*. 2° Faut-il croire que Cicéron n'a pu s'exprimer qu'avec une *concinnitas* perpétuelle? Il aime, au contraire, dans ces dialogues, à se rapprocher du ton vivant et aisé de la conversation. 3° *iura* prend le sens plus large de « questions de droit relatives à » ; et d'ailleurs l'expression *testamentorum ruptorum aut ratorum iura* passe à la faveur de celles qui précèdent, entraînée par le mouvement général.

lium anni, immobilium biennii » (Ulpien, XIX, 8; Gaius, II, 42). C'est la prise de possession par usage. Voir Bouché-Leclercq, *ouv. cit.*, p. 393-394.—*Tutelarum.* D'après la loi des Douze Tables, le tuteur « légitime » donné aux impubères et aux femmes est le plus proche héritier après les parents directs, c.-à-d. le plus proche agnat du défunt ou, à son défaut, un des membres de la *gens* : « lex... et agnatos, quos ad hereditatem vocavit, eosdem et tutores esse iusserat » (Gaius, I, 165; Ulpien, XXVI, 1).— *Gentilitatum.* « L'extension naturelle de la famille produit la *gens*, c.-à-d. un groupe de familles autonomes, mais rattachées les unes aux autres par un culte commun (*sacra gentilicia*), signe de leur parenté originelle » (Bouché-Leclercq, p. 7 et la note 4, où est résumée la question de savoir si la *gens* est un groupe naturel ou artificiel). — *Agnationum.* Les agnats sont les parents par descendance mâle. « Itaque inter avunculum et sororis filium non agnatio est sed cognatio; item amitae, materterae filius non est mihi agnatus, sed cognatus ». (Gaius, I, 156).— *Alluvionum*, terrains d'alluvions; *circumluvionum*, terrains détachés peu à peu de la rive par les empiétements des eaux et finissant par former une île.

1-2. *Nexorum.* Le *nexum* est un équivalent archaïque d'*obligatio* : c'est l'acte qui lie (de *nectere*), qui oblige. Ce contrat, qui était conclu avec solennité *per aes et libram*, les parties contractantes paraissant devant un *libripens* assisté de cinq témoins, s'employait à peu près uniquement pour les emprunts en argent (Bouché-Leclercq, p. 398).—*Mancipiorum.* Le *mancipium* ou vente s'accompagne du même cérémonial que le *nexum* : seuls diffèrent les termes de la formule. C'est la vente *per aes et libram* devant le *libripens.* Celui qui prenait possession de l'objet, touchait un plateau de la balance avec une pièce de cuivre et par cette cérémonie symbolique se portait acquéreur de la chose cédée. Le mot *mancipium* s'applique à la vente elle-même, à ce qui est l'objet de la vente, ou au droit de propriété qui en résulte.

2. *Parietum, luminum, stillicidiorum*, questions de murs mitoyens, de jours, de gouttières (*urbanorum praediorum servitutes*). *Dig.* VIII, t. 2 : « 8. Parietem, qui naturali ratione communis est, alterutri vicinorum demoliendi eum et reficiendi ius non est, quia non solus dominus est. — 4. Luminum in servitute constituta id acquisitum videtur, ut vicinus lumina nostra excipiat; cum autem servitus imponitur ne luminibus officiatur, hoc maxime adepti videmur, ne ius sit vicino invitis nobis altius aedificare atque ita minuere lumina nostrorum aedificiorum. — 20. Si servitus stillicidii imposita sit, non licet domino servientis areae ibi aedificare, ubi cassitare coepisset stillicidium. »

3. *Testamentorum... iura.* Voir NC.

innumerabilium iura versentur, cum omnino quid suum, quid alienum, qua re denique civis aut peregrinus, servus aut liber quispiam sit ignoret, insignis est impudentiae. [174] Illa vero deridenda arrogantia est, in minoribus navigiis rudem esse se confiteri, quinqueremes autem aut etiam maiores gubernare didicisse. Tu mihi cum in circulo decipiare adversarii stipulatiuncula et cum obsignes tabellas clientis tui, quibus in tabellis id sit scriptum quo ille capiatur, ego tibi ullam causam maiorem committendam putem? Citius hercule is, qui duorum scalmorum naviculam in portu everterit, in Euxino ponto Argonautarum

NC. 2. *qua re demum* m Ellendt. — 5. *se* omis par H (tombé à cause de *esse*). — *autem aut* HL g; *aut* lo ε. — 8. *scientis* H. — 9. *maiorem* entre crochets chez Kayser. — 11. *euertit* H e.

1-3. *Quid suum* etc., toutes choses qu'il est élémentaire de savoir. — *Qua re*, « pourquoi, à quel titre ». — *Ignoret* a pour sujet le sujet sous-entendu (*aliquem*) de l'infinitif *volitare*. Cf. 8, 30.

6. *Didicisse* dépend d'un verbe *dicere*, *profiteri* qu'il faut tirer de *confiteri*. — *Tu mihi*, tour pathétique. *Tu*, interlocuteur fictif, avocat ignorant auquel Crassus est censé s'adresser. *Mihi*, datif de *sentiment* (*ethicus*; cf. Riemann *Synt.* § 46 e, p. 94-95), auquel s'oppose *ego tibi*. — *In circulo*. Cf. 34, 159; sens un peu plus restreint toutefois. Ici « réunion d'affaires entre particuliers, rendez-vous privé », où l'on peut mieux que devant un tribunal public garder sa présence d'esprit et disposer de tous ses moyens, où il est donc plus impardonnable de se laisser tromper.

7. *Stipulatiuncula*. La *stipulatio*, engagement verbal créé par le simple énoncé d'une formule : on s'est engagé en répondant un *oui* ou un *non*. « Est verborum conceptio, ad quam quis congrue interrogatus respondet, velut *Spondes? Spondeo* : *Dabis? Dabo*, etc. (Paul, *Sent.* II, 3, 1 ; *Dig.* XLV, tit. 1, 5, § 1. Cf. Gaius, III, 92 et suiv.). — *Obsignes tabellas* : « tu mets, au nom de ton client, ton cachet sur un acte, sur un engagement écrit », pour lui donner plus de force (l'apposition du cachet n'était pas nécessaire, mais c'était une mesure de précaution) « et cet acte contient précisément de quoi faire condamner ton client ».

8. *Quibus in tabellis*. Répétition après le relatif du substantif antécédent, assez fréquente chez Cicéron, plus fréquente chez César, soit pour donner plus de clarté à la phrase, soit pour insister davantage sur l'expression. Cf. les exemples de Cicéron cités par Ellendt, t. II, p. 99. C'est un usage emprunté sans doute aux lois et aux formules de droit qui ne doivent contenir aucune ambiguïté. Cicéron imite dans notre passage les habitudes de la langue juridique.

10. *Citius* = *facilius*, *potius*. Cf. *Brut.* 67, 238 : « citius veteratoriam quam oratoriam diceres » ; *pro Lig.* 5, 16 ; *Philipp.* II, 11, 25 ; Tite-Live, XXIV, 3, 12 : « morituros se affirmabant citius quam immixti Bruttiis in alienos ritus... verterentur ». — *Duorum scalmorum...*, « aurait fait chavirer une barque à deux rames ». *Scalmus*, la cheville qui sert de point d'appui à la rame sur le bordage (*remi circa scalmos strophis religati*, Vitruve, X, 3, 6) ; ici, la rame elle-même. — *Naviculam*, « une *méchante* barque ». Sur la valeur du diminutif, cf. 2, 5 ; 11, 46 *contiunculas*.

11. *Argonautarum*. Le légendaire navire Argo ('Αργὼ πασιμέλουσα, *Odyss.* XII, 70) pris comme exemple de navire

navem gubernarit. [175] Quid? si ne parvae quidem causae sunt, sed saepe maximae, in quibus certatur de iure civili, quod tandem os est eius patroni, qui ad eas causas sine ulla scientia iuris audet accedere? Quae potuit igitur esse causa maior quam illius militis, de cuius morte cum domum falsus ab exercitu nuntius venisset et pater eius re credita testamentum mutasset et, quem ei visum esset, fecisset heredem essetque ipse mortuus, res delata est ad centumviros, cum miles domum revenisset egissetque lege in hereditatem paternam testamento exheres filius? Nempe in ea causa quaesitum est de iure civili, possetne paternorum bonorum exheres esse filius, quem pater testamento neque heredem neque exheredem scripsisset nominatim. XXXIX. [176] Quid? qua de re inter Marcellos et Claudios

NC. 1. *nauim* H. — *quod* H. — 2. *in* omis par H. — 3. *mos* H. — 8. *res* omis par H. — *delata res* e. — 10. *testamento exheres filius* Mss ; mis entre crochets par Ellendt, Bake, Kayser. — 10-11. [*nempe in ea causa*] *quaesitumque est* [*de iure civili*] Kayser. *nempe* omis par H, supprimé par Ellendt, mis entre crochets par Friedrich. — 14. *quaque* m.

imposant et difficile à manier, en opposition avec *navicula*; comme *Euxinus pontus*, mer connue par ses tempêtes, mer inhospitalière (ἄξενος), s'oppose à *portus*, et *gubernarit* à *everterit*.

1. *Gubernarit* = κυβερνήσειεν ἄν.

3. *Os*. De même en français *front* au sens d'*audace*. Cf. II, 7, 29; *in Verr.* II, 4, 29, 66 : « os hominis insignemque impudentiam cognoscite ».

4-5. *Igitur*, « par exemple ». — *Illius militis*. Cas bien connu à Rome; rapporté aussi par Valère-Maxime VII, 7, 1.

8-9. *Ad centumviros*, le tribunal qui connaissait des affaires de succession. Cf. § 173.

9-10. *Egisset lege*. Cf. 10, 42; 36, 167. — *Testamento exheres filius*. Il n'était pas déshérité expressément en droit : le testament ne contenait aucune mention à cet égard. Mais il l'était en fait, les autres héritiers étant déjà entrés en possession de l'héritage et prétendant s'y maintenir (cf. Valère-Max. *loc. cit.*). — Ces mots ont été traités par plusieurs éditeurs, d'après Lambin, comme une glose. Ils ne sont cependant pas inutiles; ils font ressortir le singulier contraste qu'il y a au fond de cette situation. De plus, étant donnée notre explication, ils ne sont pas en contradiction avec la phrase suivante *neque heredem neque exheredem*. Enfin on ne voit pas pourquoi une glose aurait été ajoutée dans un membre de phrase d'ailleurs parfaitement clair.

10. *Nempe*, « eh bien! » (dans les réponses). Cf. 57, 244. Voir Riemann, *Synt.* § 276, Rem. III, note 3, p. 520.

12. *Exheres*, construit avec le génitif comme *expers* et les autres adjectifs qui marquent privation.

14. *Marcellos et Claudios*, branches d'une tige commune. La *gens Claudia* comprenait : 1° des patriciens, les trois *familiae* des *Claudii Pulchri*, *Claudii Nerones*, *Claudii Centones*, issus des trois fils d'Appius Claudius Caecus (de là l'épithète *patricios*); 2° des plébéiens, la *familia* des *Marcelli* passés par adoption à la plèbe (*fuit enim et alia plebeia, nec potentia minor nec dignitate*, Suétone, *Tib.* 1). — Un affranchi des *Claudii* patriciens

odo nuper erravit. Nam cum aedes L. Fufio vende-t, in mancipio lumina, uti tum essent, ita recepit. Fufius utem, simul atque aedificari coeptum est in quadam arte urbis, quae modo ex illis aedibus conspici posset, git statim cum Buculeio, quod, cuicumque particulae caeli fficeretur, quamvis esset procul, mutari lumina putabat. [80] Quid vero? clarissima M' Curii causa Marcique Co-onii nuper apud centumviros quo concursu hominum, ua exspectatione defensa est? cum Q. Scaevola, aequalis collega meus, homo omnium et disciplina iuris civilis ruditissimus et ingenio prudentiaque acutissimus et ora-

NC. 2-3. *fufius enim* l o ε; *lucius* e. — 3. *exaedificari* H; *aedificari* autres Mss. iedrich défend H : « aedificium enim nova exstructione altius educebatur ». en dans le texte ne prouve qu'il s'agisse seulement d'anciennes constructions sur-evées. — 7-8. *copii* H.

odam modo. Voir NC. — *Simili quo-m modo...*, « commit une bévue à peu ès du même genre ». A peu près seu-nent, dit Cicéron ; car si dans les deux s il s'agissait d'une question de servi-de, l'espèce de servitude (qui n'est pas écisée dans le premier) différait sans ute de part et d'autre.

1-2. *L. Fufio.* Il accusa de concussion

juridique (cf. *de Off.* III, 16, 66), et subjonctif du discours indirect (cf. § 178).

7. *M' Curii.* Cause très célèbre, sur laquelle Cicéron revient souvent (57, 242 et suiv.; II, 32, 140; 54, 221; *de Inv.* II, 42, 122; *pro Caec.* 18, 53; *Brut.* 39, 144-146; 52, 194 et suiv.; *Top.* 10, 44), exemple de ces procès où la lettre est en conflit avec l'esprit, le *scriptum* avec la

omnis nostra in iure versata defensio est? Cum enim M. Marius Gratidianus aedes Oratae vendidisset neque servire quandam earum aedium partem in mancipii lege dixisset, defendebamus, quicquid fuisset incommodi in mancipio, id si venditor scisset neque declarasset, praestare debere. [179] Quo quidem in genere familiaris noster M. Buculeius, homo neque meo iudicio stultus et suo valde sapiens et ab iuris studio non abhorrens, simili [in re] quodam

NC. 1. *in iure uersata* omis par H. — 2. *gaditanus* H. — 4. *defendebam* H. — 6-7. *buceleius* H. — 8. *simili quodam modo* L Lagg. 2, 36; *simili in re quodam modo* H; *simili iure* g Lagg. 4, 13. Sorof défend H, en essayant de distinguer *quo in genere* « dans une affaire de ce genre, c'est-à-dire dans une autre affaire de servitude », et *simili in re*, « à propos d'une servitude de même sorte, c'est-à-dire relative, elle aussi, à une vente de maison ». La distinction est subtile. Puis, que signifie alors *quodam modo errare?* Le rapprochement cité (III, 43, 171 : *verborum concursus... quodam modo coagmentatus et levis*) n'a pas d'analogie avec notre passage; *quodam modo* y sert à atténuer la métaphore *coagmentatus*. Muther objecte (*Neue Jahrb.* 1884, p. 610) que l'interpolation de *in re* ne s'explique guère dans une locution aussi usuelle que *quodam modo* (il propose *simili in re contrario quodam modo*). Mais si *quodam modo* est commun, *simili quodam modo* l'est moins, et *in re* a pu être intercalé pour combler une lacune supposée. Adler avait suggéré *simili in re quadam nuper erravit* (ce qui est aussi la leçon du Lag. 32-b). Comment, en ce cas, expliquer la présence de *modo?* En y voyant une glose de *nuper?* Mais *nuper* avait-il donc besoin d'être commenté ?

la *formule* établie par le préteur. Cf. Bouché-Leclerq, *Instit. Rom.*, p. 418 et 433-434.

2. *M. Marius Gratidianus*, fils du Gratidius dont la sœur fut la grand'mère de Cicéron (*de Leg.* III, 16, 36; *Brut.* 45, 168; de là *de Off.* III, 16, 67 : *propinquus noster*); adopté par le frère de Marius; très populaire et à cause de cela deux fois préteur en 86 et en 82; proscrit par Sylla et tué par Catilina avec des raffinements de cruauté (Sall. *Hist.* I, frag. 44, Maurenbr.; Sen. *de Ira* III, 18, 1-2); victime expiatoire égorgée sur le tombeau de Catulus que Marius avait fait périr (Val. Max., IX, 2, 1).

3. *Servire*, « être chargé d'une servitude » comme plus bas *incommodum*. Voir quelques-unes de ces servitudes, 38, 173 : *parietum, luminum, stillicidiorum*. — Le procès est rapporté tout au long *de Off.* III, 16, 67, avec une circonstance importante qui ne figure point ici : c'est que cette maison, Sergius Orata ne faisait que la racheter à Gratidianus auquel il l'avait vendue quelques années auparavant. Il n'ignorait donc pas les charges qui lui incombaient. Si en droit strict il pouvait tout de même porter plainte, selon l'équité il n'aurait rien dû réclamer.

3-4. *Mancipii lege*, « le contrat de vente » (cf. 38, 173). A la ligne qui suit, *mancipium* est « l'objet même de la vente ». — *Defendebamus*, « je disais dans ma défense ». Cf. *pro Lig.* 2, 6 : « cum M. Cicero apud te defendit alium in ea voluntate non fuisse ». — *Fuisset*, subjonctif du style indirect. Autrement, *quisquis* (*quicumque*) ne se construit en bonne règle qu'avec l'indicatif.

5-6. *Praestare*. Cf. 24, 113 : « répondre de, se porter garant ». — « A iuris consultis etiam reticentiae poena est constituta. Quicquid enim esset in praedio vitii id statuerunt, si venditor sciret, nisi nominatim dictum esset, praestari oportere » (*de Off.* III, 16, 65).

6-8. *Quo in genere... simili [in re]*

modo nuper erravit. Nam cum aedes L. Fufio venderet, in mancipio lumina, uti tum essent, ita recepit. Fufius autem, simul atque aedificari coeptum est in quadam parte urbis, quae modo ex illis aedibus conspici posset, egit statim cum Buculeio, quod, cuicumque particulae caeli officeretur, quamvis esset procul, mutari lumina putabat. [180] Quid vero? clarissima M' Curii causa Marcique Coponii nuper apud centumviros quo concursu hominum, qua exspectatione defensa est? cum Q. Scaevola, aequalis et collega meus, homo omnium et disciplina iuris civilis eruditissimus et ingenio prudentiaque acutissimus et ora-

NC. 2-3. *fufius enim* l o ε; *lucius* e. — 3. *exaedificari* H; *aedificari* autres Mss. Friedrich défend H : « aedificium enim nova exstructione altius educebatur ». Rien dans le texte ne prouve qu'il s'agisse seulement d'anciennes constructions surélevées. — 7-8. *copii* H.

quodam modo. Voir NC. — *Simili quodam modo...*, « commit une bévue à peu près du même genre ». A peu près seulement, dit Cicéron; car si dans les deux cas il s'agissait d'une question de servitude, l'espèce de servitude (qui n'est pas précisée dans le premier) différait sans doute de part et d'autre.

1-2. *L. Fufio.* Il accusa de concussion en 98 M' Aquilius, proconsul de Sicile (*Brut.* 62, 222; *de Off.* II, 14, 50), lequel fut sauvé par le pathétique d'Antoine (*de Orat.* II, 47, 194). Sur Fufius cf. encore II, 22, 91; III, 13, 50. — Quant à Buculéius, il est tout à fait inconnu. — *In mancipio.* Cf. (§ 178) *mancipii lege.* — *Lumina.* Cf. 38, 173 : « les vues et les jours ».

2. *Uti tum essent ita recepit,* « prit sur lui, garantit (cf. *praestare* § 178) les jours tels qu'ils étaient au moment de la vente » : clause qui ne concernait évidemment que le voisinage immédiat. Fufius ne l'entendit pas ainsi.

4. *Ex illis aedibus.* Buculéius aurait dû prendre d'autant plus ses précautions que de la maison, bâtie probablement sur l'une des collines qui dominaient le Forum, on pouvait voir une grande partie de la ville. — *Modo,* « justement ».

6. *Officeretur* expression du langage juridique (cf. *de Off.* III, 16, 66), et subjonctif du discours indirect (cf. § 178).

7. *M' Curii.* Cause très célèbre, sur laquelle Cicéron revient souvent (57, 242 et suiv.; II, 32, 140; 54, 221; *de Inv.* II, 42, 122; *pro Caec.* 18, 53; *Brut.* 39, 144-146; 52, 194 et suiv.; *Top.* 10, 44), exemple de ces procès où la lettre est en conflit avec l'esprit, le *scriptum* avec la *sententia.* Un homme sur le point de mourir, croyant sa femme enceinte, instituait son héritier l'enfant présumé, et il ajoutait que si cet enfant mourait avant sa majorité, l'héritage reviendrait à M' Curius le tuteur désigné. Il n'y eut pas d'enfant. Curius réclama l'héritage. Mais un certain Coponius, parent du défunt, prétendit que le testament était nul, puisque l'enfant n'étant pas né n'avait pas pu mourir avant d'être majeur, et qu'ainsi la clause n'était plus observée. Crassus plaida pour M' Curius et soutint la cause de l'équité, les intentions du testateur; Scaevola, avocat de Coponius, s'attacha, avec son formalisme juridique, à défendre la lettre de l'acte, qu'il ne fallait pas, disait-il, interpréter ni dénaturer en l'interprétant. — Cf. encore Quintilien, VII, 6, 9.

9. *Q. Scaevola* dit le Grand Pontife (cf. 37, 170).

ustrum sit conditum, liber sit? Quid? quod usu memoria atrum venit, ut paterfamilias, qui ex Hispania Romam enisset, cum uxorem praegnantem in provincia reliquiset, Romae alteram duxisset neque nuntium priori reisisset mortuusque esset intestato et ex utraque filius atus esset : mediocrisne res in contentionem adducta est, um quaereretur de duobus civium capitibus, et de puero, ui ex posteriore natus erat, et de eius matre, quae, si idicaretur certis quibusdam verbis, non novis nuptiis eri cum superiore divortium, in concubinae loco ducere-

NC. 1. *ubi lustrix conditum* g ; *tribus lustris conditum* l ε; *ubi iam ter lustrum nditum* e; *si non sit conditum lustrum* L. — *liber sit* m ε; *sit* omis par H ; *sit ne ber* L. — 4. *romae* H; *romaeque* autres Mss. — 5. *mortuusque esset* Mss ; *ortuus esset* Bake (Kayser, Piderit, Adler, Sorof); *mortuus[que]* Stangl. Il est inue de corriger les mss, si l'on adopte précédemment la leçon de H *romae*. — 6. *ntentionem* H; *controuersiam* Lε.— 7. *pueri* L.— 9. *non* omis par o g e Lag. 32.— . *loco* H L; *locum* l o Lag. 32.

n, ou seulement après la cérémonie du *trum*, par laquelle était close cette gue et minutieuse opération du recennent (*ubi lustrum conditum* = *finitum*)? ns le second cas, le maître eût gardé propriété de tout ce que l'esclave aut pu économiser ou gagner entre ces

7. *Duobus civium capitibus* n'est pas une simple périphrase pour *duobus civibus*, mais une sorte d'hypallage pour *duorum civium capitibus*, « l'état de deux citoyens ». *Capitibus* a le même sens qu'aux §§ 181 et 182.

9. *Certis quibusdam verbis...*, « si

possumus reperire ex omnibus rebus civilibus causam contentionemque maiorem quam de ordine, de civitate, de libertate, de capite hominis, consularis praesertim, cum haec non in crimine aliquo, quod ille posset infitiari, sed in civili iure consisteret? Similique in genere, inferiore ordine, si quis apud nos servisset ex populo foederato seseque liberasset et postea domum revenisset, quaesitum est apud maiores nostros, num is ad suos postliminio redisset et amisisset hanc civitatem. [183] Quid? de libertate, quo iudicium gravius esse nullum potest, nonne ex iure civili potest esse contentio, cum quaeritur, is qui domini voluntate census sit, continuone an, ubi

NC. 2. *de ordinanda ciuitate* e. — 2-3. *quam... consularis* mis entre crochets par Kayser. — 3. *praesertim* omis par L; *hominis, consularis praesertim* Sp. Vassis (II *adnot.*), dont je suis la ponctuation, au lieu de *hominis consularis, praesertim cum* donné par la plupart des éditeurs; car avec la ponctuation ordinaire, pour faire voir l'importance de la cause de Mancinus, l'auteur donnerait comme raison principale qu'elle roule sur le droit civil; or, il s'agit dans tout le passage de montrer que les causes qui roulent sur le droit civil sont souvent très importantes : ce serait un cercle vicieux. — 4. *in* omis par L. — *possit* H. — 5. *consisterent* L ε. — 5-6. *inferiori* H e; *inferioreque* ε; [*inferiore ordine*] Kayser; *inferiore in?* Friedrich. — 11. *quaeretur* m. — 12. *continuone an* omis par L.

nion personnelle (*pro Caec.* 34, 98), tranche le cas en faveur de Mancinus, faisant prévaloir (comme Crassus dans la *causa Curiana*) l'esprit de la loi sur la lettre.

2-3. *Ordine*, « le rang sénatorial ». — *Capite* (même sens que § 181) résume les trois expressions précédentes.

4. *Non in crimine*. Déjà chez Cicéron *crimen* ne signifie plus seulement accusation, mais prend, comme ici, le sens de délit (cf. II, 48, 199). « Non un de ces délits où il s'agit seulement de prouver le fait. »

5-6. *Simili in genere*. C'est encore un point de droit à discuter. — *Inferiore ordine*. C'est une personne d'une condition moindre. *Ordine* dépend aussi de la préposition *in*.

7. *Seseque liberasset*. Une fois affranchi, l'ancien esclave entrait dans la cité romaine (sous certaines conditions : Gaius, I, 18). Supposé qu'il retournât dans sa première patrie, ne redevenait-il pas citoyen de la *foederata civitas*, en vertu du *postliminium* ou droit de retour? « Postliminio potest civitatis fieri mutatio (*pro Balb.* 11, 28; *Dig.* XLIX t. 15.5 § 3). » Telle était la question. Dans ce cas, il cessait d'être citoyen de Rome (*amisisset hanc civitatem*); car, selon un principe du droit romain, « duarum civitatum nemo esse potest » (*pro Caec.* 34, 100; *pro Balb.* 11, 28).

12. *Qui domini voluntate census sit*. C'est une des formes de l'affranchissement des esclaves. Elles étaient au nombre de trois : *vindicta, censu, testamento* (voir Bouché-Leclercq, *Inst. rom.*, p. 365-366). Il s'agit ici de la seconde. Au moment du recensement des citoyens, quand les censeurs avaient convoqué la réunion solennelle au Champ de Mars, le maître pouvait affranchir un esclave, simplement en le faisant inscrire sur la liste des citoyens (Ulpien, t. 1, 8). Mais l'affranchi devenait-il libre aussitôt (*continuo*), c'est-à-dire dès le jour même de son inscrip-

rtis sibi faciliorem cognitionem videri. [186] Quod quidem ertis de causis a plerisque aliter existimatur : primum, uia veteres illi, qui huic scientiae praefuerunt, obtinenae atque augendae potentiae suae causa pervulgari artem am noluerunt ; deinde, posteaquam est editum expositis Cn. Flavio primum actionibus, nulli fuerunt qui illa tificiose digesta generatim componerent. Nihil est enim

NC. 1. *artis sibi faciliorem* H ; *artis faciliorem sibi* m ε ; *artis faciliorem* L. — *alter* H o g. — *nominatur* H. — 7. *artificiosa* H¹. — *digeste* H. — *generatam* ; *et generata* L ; omis par m.

1. *Cognitionem.* Le rapport logique des positions aurait demandé : « sed (non erem hoc... nisi ipse dicere soleret) llius artis facilior est cognitio ». Voir as le *de Leg.* I, 4, 14, une opinion nblable, et *pro Mur.* 13, 28 : « si mihi nini vehementer occupato stomachum veritis, triduo me iuris consultum esse ofitebor ».

2. *Certis de causis*, « pour des causes n déterminées ».

3. *Scientiae* (cf. 3, 10), non « la ence », mais « la connaissance » = *us rei scientiae.* — *Praefuerunt.* Cf. 198 ; 55, 235.

3-4. *Obtinendae*, « pour conserver, tum in penetralibus pontificum evulgavit fastosque circa forum in albo proposuit, ut quando lege agi posset sciretur. » Cic., *pro Mur.* 11, 25 : « inventus est scriba quidam Cn. Flavius qui cornicum oculos confixerit et singulis diebus ediscendis fastos populo proposuerit et ab ipsis capsis iuris consultorum sapientiam compilarit. » Cf. encore *ad Attic.* VI, 1, 8 ; Valère Max. II, 5, 2 ; Pline, *Hist. nat.* 33, 17 ; Aulu-Gelle, VII (VI), 9, 2 ; Macrobe, *Sat.* I, 15, 9. Les services rendus par Flavius, avec l'aide d'Appius Claudius, consistaient donc dans une double publication : 1° celle du calendrier, c.-à-d. des jours fastes où l'on avait le

tur? [184] Haec igitur et horum similia iura suae civitatis ignorantem erectum et celsum, alacri et prompto ore atque vultu, huc atque illuc intuentem vagari cum magna caterva toto foro, praesidium clientibus atque opem amicis et prope cunctis civibus lucem ingenii et consilii sui porrigentem atque tendentem, nonne in primis flagitiosum putandum est?

XLI. [185] Et quoniam de impudentia dixi, castigemus etiam segnitatem hominum atque inertiam. Nam si esset ista cognitio iuris magna atque difficilis, tamen utilitatis magnitudo deberet homines ad suscipiendum discendi laborem impellere. Sed, o di immortales, non dicerem hoc, audiente Scaevola, nisi ipse dicere soleret nullius

NC. 5-6. *porgentem* H. — 9. *segnitiam* H o Lagg. 13, 32; *segnitiem* L l ε; *segnitatem* Ellendt d'après Nonius (p. 174 Merc.) : une forme rare, comme *segnitatem*, a dû être plus facilement altérée en *segnitiem* que *segnitiem* en *segnitatem*. — 13. *ille* H.

traret, c.-à-d. *ut concubinae loco esset* (Sorof); ou *elle allait descendre*, *être dégradée*, exactement *être amenée au rang de concubine* (Wilkins). — Quant à l'emploi de l'imparfait du subjonctif correspondant à notre conditionnel passé, cf. Riemann, *Synt.* § 207, p. 349-351.

2. *Erectum et celsum*. Avant de passer au second point de son développement, l'*inertia*, Crassus reprend, pour le compléter, le portrait déjà esquissé au § 173 de l'avocat effronté, ignorant, content de lui, qui fait l'important et s'étale. — Sur cet art de peindre en quelques traits une figure vivante et de la camper sous nos yeux dans son attitude familière, cf. G. Boissier, *Cicéron et ses amis*, Introduction, p. 9.

3-4. *Vagari*. Cf. *volitare*, § 173. — *Magna caterva*, la troupe des jeunes gens qui s'attachaient aux avocats en renom et leur faisaient cortège au Forum. Cf. Tacite, *Dial.* 34.

6. *Tendentem*. Cf. *Philipp.* X, 4, 9 : « (Graecia) tendit dexteram Italiae suumque ei praesidium pollicetur ». Après *porrigentem* ce second participe, en redoublant l'expression, fait mieux ressortir l'importune complaisance du personnage. — *Flagitiosum* ramène avec force à la fin du développement l'idée de *impudentia* qui domine cette première partie : « n'est-ce pas le fait d'une scandaleuse, d'une révoltante impudence? » Cf. *Lael.* 13, 47 : « itaque videas rebus iniustis iustos maxime dolere, imbellibus fortes, flagitiosis modestos ».

8. *De impudentia dixi*. Il reste à traiter maintenant le second point, annoncé le premier § 172.

9. *Segnitatem*. Voir NC. On ne trouve pas cet archaïsme ailleurs chez Cicéron. Peut-être l'a-t-il mis avec intention dans la bouche de Crassus (comme 17, 75, *ministratrices* dans celle de Scævola), pour donner au langage de ces deux Romains, attachés sur bien des points au passé, comme une couleur plus antique. La gravité pleine, sonore, significative, qu'ont souvent les vieilles expressions, lui convenait.

10. *Magna* précisé par *difficilis*, « pénible et difficile ». Cf. II, 23, 96 : « exercitationibus crebris atque magnis ».

gnota quodam modo [omnibus] et diffusa late videbantur. 188] Adhibita est igitur ars quaedam extrinsecus ex alio enere quodam, quod sibi totum philosophi assumunt, uae rem dissolutam divulsamque conglutinaret et ratione uadam constringeret. Sit ergo in iure civili finis hic : gitimae atque usitatae in rebus causisque civium aequa-ilitatis conservatio. [189] Tum sunt notanda genera et ad

NC. 1. *ignota quondam* Mss; ne s'explique guère. Ce qui était inconnu, d'après icéron, c'était non pas les éléments ou les parties de l'art, mais le rapport de ces éments entre eux, le lien qui les rattachait à un même tout, la manière d'en ire un système. Puis, *ignota* convient-il, avec *videbantur*? En conséquence, Schütz opose *infinita* (approuvé par Madvig *ap.* Henrichs.); Adler, *diiuncta ;* Sorof, *dis-cta* ; Stangl, *incondita ;* toutes corrections qui donnent un synonyme à *diffusa*, en re-tion avec *dispersa et dissipata* placé plus haut. Mais, de la sorte, on ne tient pas sez compte de la tradition unanime des mss (*ignota*) ; et de plus, *omnibus* se com-end peu. Or, H[1] donne *quodam* au lieu de *quondam* ; celui-ci pourrait bien être le sultat d'une confusion et la répétition d'un *quondam* antérieur (*dissipata quondam*). n outre, *omnibus* est omis par H ; dans les autres mss ne proviendrait-il pas d'une auvaise lecture de *modo* ? Dès lors *quodam modo* (Harnecker) atténuerait l'expression abord singulière *ignota*, et la ferait passer. Avant la rhétorique, on inventait ses ées, on les disposait, etc., mais sans se rendre compte de ce que l'on faisait. Bien ie l'on n'ignorât point ces éléments de l'art, ils étaient donc *comme* ignorés, puis-'on s'en servait *inconsciemment*. (Wilkins, qui écrit *ignota quondam*, suppose une cune devant *ignota*). — 2. *quaedam* omis par H. — *et extrinsecus* H. — *ex* omis r H : « locus vix sanus » (Friedrich).

umérées les cinq parties de la rhéto-

objet immédiat de la discussion, ce qu'il

quod ad artem redigi possit, nisi ille prius, qui illa tenet quorum artem instituere vult, habet illam scientiam, ut ex iis rebus, quarum ars nondum sit, artem efficere possit. [187] Hoc video, dum breviter voluerim dicere, dictum a me esse paulo obscurius; sed experiar et dicam, si potero, planius. XLII. Omnia fere, quae sunt conclusa nunc artibus, dispersa et dissipata quondam fuerunt: ut in musicis numeri et voces et modi; in geometria liniamenta, formae, intervalla, magnitudines; in astrologia caeli conversio, ortus, obitus motusque siderum; in grammaticis poëtarum pertractatio, historiarum cognitio, verborum interpretatio, pronuntiandi quidam sonus; in hac denique ipsa ratione dicendi excogitare, ornare, disponere, meminisse, agere

NC. 2. *habet* Mss; *habeat* Ellendt, Kayser. — 3. *ars non sit* H. — 9. *caeli astrologia* Hm. — 10. *obitusque siderum* H. — 13. Friedrich propose l'ordre *disponere, ornare*, d'après 31, 142 et II, 19, 79.

melle des textes de loi considérés en eux-mêmes et à part); et sans doute, en faisant parler Crassus, c'est à Ser. Sulpicius que pense Cicéron.

2. *Illam scientiam*, à savoir la dialectique (définie dans le *Brutus*, 41, 152 et 153 : « quae doceret rem universam tribuere in partes, latentem explicare definiendo, obscuram explanare interpretando, ambigua primum videre, deinde distinguere... »). Voir également plus bas 42, 189. — Sur la répétition de *ille*, cf. les exemples cités par Ellendt, notamment II, 1, 2; 14, 58. — Sur l'indicatif *habet*, cf. 11, 48: *nisi... percepta sunt*.

4. *Dum voluerim*. Le subjonctif, à cause de la proposition infinitive.

5. *Experiar et dicam*, hendiadys : « je tâcherai de dire ».

6. *Planius*. Crassus est donc amené, presque malgré lui (cf. 36, 165), à développer sa pensée. C'est ce que voulait Cicéron. Il pourra maintenant exposer au long ses idées, et il aura évité toute apparence de pédantisme. — *Quae sunt conclusa nunc artibus*. Cf. § 186 : « ad artem redigi ».

7-8. *In musicis*, comme plus bas *in grammaticis*. Cf. 3, 10. — *Numeri et voces et modi*, « rythme, tons, mélodie ».

8-9. *Liniamenta*, « lignes géométriques ». *Liniamentum, longitudinem latitudine carentem* (*Acad.* II, 36, 116). — *Formae*, « figures ». — *Intervalla*, « dimensions de l'espace ». Cf. Boèce, *Instit. Arithm.* II, 4 : « primum intervallum linea est; duo vero intervalla sunt longitudo et latitudo, id est linea et superficies; tria vero intervalla sunt longitudo, latitudo, altitudo, id est linea, superficies atque soliditas » L'équivalent grec est διάστημα (cf. Nicomaque, *Introd. Arithm.* II, 6, 4). — *Astrologia*. Cf. 16, 69.

10. *In grammaticis* (cf. plus haut *in musicis*). Sur cet enseignement du grammairien qui comprenait essentiellement l'explication des poètes (avec ses quatre parties, la *lectio*, l'*enarratio*, l'*emendatio*, le *iudicium*) et qui, pour permettre de bien saisir les auteurs, finissait par embrasser peu à peu tous les arts et toutes les sciences, voir l'Introduction, p. XXVIII et suiv. Cf. déjà 3, 10.

12. *Quidam* se rapproche ici du sens de *certus* « défini ». Il est du reste joint assez souvent à *certus* lui-même; cf. 60, 254; III, 12, 44.

13. *Excogitare...* (Cf. 31, 142). Sont

ignota quodam modo [omnibus] et diffusa late videbantur. [188] Adhibita est igitur ars quaedam extrinsecus ex alio genere quodam, quod sibi totum philosophi assumunt, quae rem dissolutam divulsamque conglutinaret et ratione quadam constringeret. Sit ergo in iure civili finis hic : legitimae atque usitatae in rebus causisque civium aequabilitatis conservatio. [189] Tum sunt notanda genera et ad

NC. 1. *ignota quondam* Mss; ne s'explique guère. Ce qui était inconnu, d'après Cicéron, c'était non pas les éléments ou les parties de l'art, mais le rapport de ces éléments entre eux, le lien qui les rattachait à un même tout, la manière d'en faire un système. Puis, *ignota* convient-il, avec *videbantur*? En conséquence, Schütz propose *infinita* (approuvé par Madvig *ap.* Henrichs.); Adler, *diiuncta;* Sorof, *disiecta*; Stangl, *incondita :* toutes corrections qui donnent un synonyme à *diffusa*, en relation avec *dispersa et dissipata* placé plus haut. Mais, de la sorte, on ne tient pas assez compte de la tradition unanime des mss (*ignota*); et de plus, *omnibus* se comprend peu. Or, H[1] donne *quodam* au lieu de *quondam*; celui-ci pourrait bien être le résultat d'une confusion et la répétition d'un *quondam* antérieur (*dissipata quondam*). En outre, *omnibus* est omis par H; dans les autres mss ne proviendrait-il pas d'une mauvaise lecture de *modo*? Dès lors *quodam modo* (Harnecker) atténuerait l'expression d'abord singulière *ignota*, et la ferait passer. Avant la rhétorique, on inventait ses idées, on les disposait, etc., mais sans se rendre compte de ce que l'on faisait. Bien que l'on n'ignorât point ces éléments de l'art, ils étaient donc *comme* ignorés, puisqu'on s'en servait *inconsciemment*. (Wilkins, qui écrit *ignota quondam*, suppose une lacune devant *ignota*). — 2. *quaedam* omis par H. — *et extrinsecus* H. — *ex* omis par H : « locus vix sanus » (Friedrich).

énumérées les cinq parties de la rhétorique, l'*élocution* étant placée à côté de l'*invention*, peut-être à cause de l'ὁμοιοτέλευτον.

1. *Ignota*. Voir NC. — *Diffusa*, « dispersés », c'est-à-dire « sans lien les uns avec les autres ». Cf. plus haut *dispersa et dissipata*.

2-3. *Ars quaedam*, la dialectique ou logique, la *scientia* dont il est déjà parlé § 186. — *Ex alio genere*, emprunté à un autre domaine, dont les philosophes réclament l'entière propriété (*totum*). — *Sibi assumunt*. Cf. 12, 54.

4-5. *Dissolutam.... conglutinaret*. Cf. *Cat. mai.* 20, 72 : « hominem eadem optime, quae conglutinavit, natura dissolvit ». — *Ratione quadam*, « par les liens d'une méthode rigoureuse, d'un système logique ». — *Sit ergo* rattache directement ce qui suit au § 186. Dans l'intervalle Crassus, pour la mieux faire comprendre, a généralisé la question; il applique maintenant au droit civil, objet immédiat de la discussion, ce qu'il a dit des autres sciences ou arts.

5. *Finis hic*. Crassus commence par définir le *but* du droit civil. « Sed ad id totum, de quo disseritur, tum definitio adhibetur, quae quasi involutum evolvit id, de quo quaeritur; eius argumenti talis est formula : ius civile est aequitas constituta iis, qui eiusdem civitatis sunt, ad res suas obtinendas » (*Topic.* 2, 9). — Même sens de *finis* « but, fin », *de Inv.* I, 5, 6 : « oratoris quid officium et quid finem esse dicamus, intellegimus, cum id, quod facere debet, officium esse dicimus, illud, cuius causa facere debet, finem appellamus »; *ibid.* II, 51, 156; *de Off.* I, 39, 138 : « domum... cuius finis est usus ». Sens fréquent chez Quintilien.

6. *Legitimae atque usitatae...*, principes de justice « établis sur les lois et les coutumes » (*leges et usus*). — *In rebus*, « quand il s'agit de régler les intérêts des citoyens ».

certum numerum paucitatemque revocanda. Genus autem id est, quod sui similes communione quadam, specie autem differentes, duas aut plures complectitur partes. Partes autem sunt, quae generibus iis, ex quibus manant, subiciuntur; omniaque, quae sunt vel generum vel partium nomina, definitionibus quam vim habeant est exprimendum. Est enim definitio rerum earum, quae sunt eius rei propriae quam definire volumus, brevis et circumscripta quaedam explicatio. [190] Hisce ego rebus exempla adiungerem, nisi apud quos haec haberetur oratio cernerem; nunc complectar quod proposui brevi. Si enim aut mihi facere licuerit, quod iam diu cogito, aut alius quispiam

ND. 2. *sui* omis par H. — 4. *ex quibus emanant* L ε. — 5. *omnia quaeque* H. — 8. *et* omis par H o ; *breuis et* autres Mss ; *brevius* Lag. 32 et Friedrich qui renvoie à Quint., VII, 3, 2. — 12. *diu* omis par H.

1. *Paucitatem.* Aussi peu nombreux que possible, c'est-à-dire assez compréhensifs pour ne laisser en dehors d'eux aucune des espèces. Cf. II, 34, 145 : « genera esse definita non solum numero, sed etiam paucitate »; *de Inv.* I, 22, 32 : « paucitas in partitione servatur, si genera ipsa rerum ponuntur neque permixte cum partibus implicantur ». — *Genus* (en grec γένος), *de Inv.* I, 22, 32 : « genus est quod plures partes complectitur, ut animal; pars est quae subest generi, ut equus. » Arist., *Topic.* I, 4, 6.

3. *Partes*=*species* ou *formae*, en grec εἴδη. *Formae* est un équivalent commode de *species* pour les cas obliques, *specierum* et *speciebus* étant d'une mauvaise latinité (Cic., *Top.* 7, 31). — Il y avait bien une distinction théorique entre *pars* et *forma* (*Top.* §§ 31 et 33 : « formarum certus est numerus, quae cuique generi subiciantur : partium distributio saepe [est] infinitior, tanquam rivorum a fonte diductio »); mais pratiquement on la négligeait.

4-5. *Subiciuntur*, « se rangent sous ». Terme exact, employé encore *Tusc.* IV, 7, 16; 9, 21 ; *de Fin.* II, 4, 13 ; *de Off.* I, 27, 96; *Top.* 8, 33. On trouve dans le même sens *supponere* (*de Inv.* I, 9, 12).

7. *Rerum... quae sunt... propriae*, « les caractères particuliers, appartenant à l'objet seul », ce que les logiciens appellent la différence spécifique. Cf. *Top.* 6, 29 : « sic igitur veteres praecipiunt; cum sumpseris ea quae sint ei rei, quam definire velis, cum aliis communia, usque eo persequi, dum *proprium* efficiatur, quod nullam in aliam rem transferri possit. »

8. *Circumscripta*, « strictement limitée à, qui ne s'applique qu'à... ».

9. *Exempla.* Ils sont donnés *Top.* §§ 28-29.

10. *Haberetur.* Logiquement il faudrait *habeatur* (attraction modale); mais à cause de *cernerem* on a *haberetur* (concordance des temps). Cf. Riemann, *Synt.* § 236, Rem. VI, p. 420.

12. *Quod iam diu cogito.* Voici encore un de ces passages (comme §§ 121, 165) où Cicéron s'identifie avec Crassus. Il avait conçu pour lui-même le projet qu'il prête à son personnage, et composé, au moins en partie, un ouvrage que Quintilien connaissait (XII, 3, 10), dont le titre nous est donné par Aulu-Gelle (I, 22, 7) : *De iure civili in artem redigendo.* — *Alius quispiam.* Ici, comme § 186, Cicéron songe a Servius Sulpicius, le grand jurisconsulte, dont il a dit (*Brut.* 41, 152) : « iuris civilis magnum usum... apud mul-

aut me impedito occuparit aut mortuo effecerit, ut primum omne ius civile in genera digerat, quae perpauca sunt, deinde eorum generum quasi quaedam membra dispertiat, tum propriam cuiusque vim definitione declaret : perfectam artem iuris civilis habebitis, magis magnam atque uberem quam difficilem et obscuram. [191] Atque interea tamen, dum haec, quae dispersa sunt, coguntur, vel passim licet carpentem et colligentem undique repleri iusta iuris civilis scientia. XLIII. Nonne videtis equitem Romanum, hominem acutissimo omnium ingenio, sed minime ceteris artibus eruditum, C. Aculeonem, qui mecum vivit semperque vixit, ita tenere ius civile, ut ei, cum ab hoc discesseritis, nemo de iis qui peritissimi sunt anteponatur ?

NC. 1. *occuparet* m. — 3. *genera* H, omis par L; *generum* autres mss. — 6. *atque obscuram* m (Stangl). — 7. *cogantur* Ernesti, Schütz, Sorof, Wilkins. — 8-9. *repleri ista... scientia* L; *replere istam... scientiam* H; *iusta* Lagg. 16, 17, 81. — 10. *acutissimo* L o g e ε; *acutissimum* H (Friedrich).

tos fuisse, artem in hoc uno : quod nunquam effecisset ipsius iuris scientia, nisi eam praeterea didicisset artem (la dialectique) quae, etc... »; et *ibid.* 153 : « hic enim attulit hanc artem omnium artium maximam quasi lucem ad ea, quae confuse ab aliis aut respondebantur aut agebantur ».

1. *Occuparit.* Cf. 34, 154.

2-4. *Genera perpauca, generum membra, vim definitione declaret* ne font que reprendre ce qui a été dit § 189.

4-5. *Perfectam artem*, « une théorie complète ». — *Magnam* précisé par *uberem* « étendue et féconde ». Cf. 41, 185. — *Magis*, plutôt.

7. *Dum... coguntur*, « jusqu'au moment où » : de là l'indicatif. Avec la conjecture d'Ernesti *cogantur*, *dum* signifierait « en attendant que » (sens également très bon). Cf. Riemann, *Synt.* § 215 et 217 a, p. 368 et 370.

8. *Carpentem et colligentem* se rapportent au pronom indéterminé, sujet sous-entendu de l'infinitif (*aliquem*). — *Vel passim*, « même en ne faisant que cueillir çà et là ».

8-9. *Repleri.* Friedrich adopte la leçon *replere scientiam*; mais elle a un autre sens, qui ne convient pas ici. Elle signifie : construire tout un système de droit. Or ce n'est pas l'affaire de l'orateur, lequel a seulement besoin de se munir (*repleri*) de connaissances suffisantes en la matière, connaissances qui peuvent d'ailleurs rester détachées et fragmentaires. — *Iusta... scientia*, « connaissances convenables, qui sont ce qu'il faut », comme on dit *iusta muri altitudo*, *iustum volumen*, *iustum iter*.

11. *C. Aculeonem.* Marié à Helvia la tante maternelle de Cicéron (II, 1, 2), grand ami de Crassus qu'il introduisit dans la famille de sa femme. Crassus devint ensuite, pour le neveu comme pour les fils d'Aculéon, un guide écouté, une sorte de haut directeur d'études (*ibid.*). — *Mecum vivit*, i. e. *familiariter*.

12-13. *Cum ab hoc discesseritis*, « après avoir mis de côté Scævola ici présent ». Cf. *ad Fam.* I, 9, 18; VI, 12, 2 : « sic ut, cum ab illo discesserint (*Caesaris familiares*), me habeant proximum »; *ad Attic.* I, 17, 5.

Omnia sunt enim posita ante oculos, collocata in usu cotidiano, in congressione hominum atque in foro; neque ita multis litteris aut voluminibus magnis continentur. Eadem enim elata sunt primum a pluribus; deinde paucis verbis commutatis etiam ab eisdem scriptoribus scripta sunt saepius.

[193] Accedit vero, quo facilius percipi cognoscique ius civile possit, quod minime plerique arbitrantur, mira quaedam in cognoscendo suavitas et delectatio. Nam, sive quem haec Aeliana studia delectant, plurima est et in omni iure

NC. 1. *omnia sunt enim* H L ; *omnia enim sunt* ε (Adler, Harnecker). — 4. *a* omis par H. — 10. *haec* omis par H m Lag. 32. — *aliena* Mss : « *aliena* ineptum esse videt quisquis non ad solem caecutit » (Ellendt); *aeliana* Madvig (*ap.* Henrichsen). — *et* omis par H.

1. *Omnia sunt enim* explique la phrase *passim licet carpentem... repleri.* Dans l'intervalle Crassus a cité l'exemple d'Aculéon à l'appui de sa pensée. — *Posita.* Même chose avait été dite de l'éloquence, et presque dans les mêmes termes, 3, 12.

2-3. *Neque ita multis litteris.* Cf. *pro Mur.* 13, 28 : « difficilis autem res ideo non putatur, quod et perpaucis et minime obscuris litteris continetur ». Les *legis actiones*, le *libellus* des XII Tables, les édits des préteurs, quelques autres lois : tout cela n'était pas pour faire un gros recueil. Mais les Romains devaient bientôt se rattraper : dès l'époque de Cicéron, Servius Sulpicius écrivait, dit-on, 180 livres de droit.

4. *Elata sunt.* Cf. 24, 111. — *A pluribus*, « par un assez grand nombre » (sens du comparatif), notamment par ceux qui sont cités 48, 212 : Sextus Ælius Pætus surnommé *Catus* (l'avisé ; cf. 45, 198), consul en 198 avec Titus Quinctius Flamininus et duquel date le *ius Aelianum* (« exstat illius liber qui inscribitur *tripertita*, qui liber velut cunabula iuris continet; tripertita autem dicitur, quoniam lege XII tabularum praeposita iungitur interpretatio, deinde subtexitur legis actio » *Pomponius* dans *Dig.* I, t. 2, 38); — M' Manilius, consul en 149, l'un des plus grands jurisconsultes de l'époque, ami de Scipion et de Lælius, souvent mentionné par Cicéron qui en fait même l'un des interlocuteurs de son *de Re publica* (cf. l'*Onomasticon* d'Orelli); — P. Mucius Scævola, le consul de 133, celui qui soutint les projets de Ti. Gracchus, le père de Scævola *Pontifex Maximus* (cf. 36, 166). — Ajoutez M. Brutus (II, 55, 223), Q. Mucius Scævola le grand Pontife, et quelques autres.

6. *Saepius.* Ils y sont revenus dans différents ouvrages.

§§ 193-204. NOUVEAUX MOTIFS qui doivent porter les Romains à étudier le droit civil : le charme de cette étude; son intérêt pour le philologue, l'historien, l'homme d'État, le philosophe; la considération qu'elle donne; la vieillesse honorée et entourée qu'elle assure.

7. *Percipi cognoscique.* Cf. 12, 50. Voir l'ordre inverse et, logiquement, plus exact 47, 204.

10. *Haec Aeliana studia* (voir NC.). Il s'agit de L. Ælius Præconinus Stilo, le célèbre grammairien, le maître de Varron et de Cicéron (*Brut.* 56, 205 et 207), le fondateur des études d'antiquité et de philologie. *Brut.* 56, 205 : « fuit is omnino vir egregius et eques Romanus cum primis honestus idemque eruditissimus et Graecis litteris et Latinis, antiquitatisque nostrae et in inventis rebus

civili et in pontificum libris et in XII tabulis antiquitatis effigies, quod et verborum vetustas prisca cognoscitur et actionum genera quaedam maiorum consuetudinem vitamque declarant; sive quem civilis scientia, quam Scaevola non putat oratoris esse propriam, sed cuiusdam ex alio genere prudentiae, totam hanc, descriptis omnibus civitatis utilitatibus ac partibus, XII tabulis contineri videbit; sive

NC. 1. *et pontificum* H. — 4. Le verbe manque après *siue* dans tous les mss importants: [*siue quod ciuilem scientiam* L; *siue quis ciuili scientia quā* H (il semble y avoir eu d'abord *ciuilis*); *siue quem* g e]. Quelques mss médiocres donnent *siue quis... complectitur* ou *contempletur* (qu'Ellendt corrige en *contemplatur*), l'un et l'autre pour combler une lacune supposée. De même, d'autres variantes des éditeurs *sive quis... amplexatur* (Schöne), *consectatur* (Sorof, Stangl) sont proposées pour les besoins de la *concinnitas* qui exige, dit-on, la présence d'un verbe. Il se peut que le passage soit corrompu; mais nous avons déjà fait nos réserves (§ 173) sur cet argument de la *concinnitas*, qu'on invoque trop souvent pour justifier la nécessité de telle ou telle hypothèse. Le mieux est encore de serrer les mss du plus près possible. J'écris donc *sive quem civilis scientia* (s.-ent. *delectat*), sur le modèle de *sive quem haec Aeliana studia delectant*. — 6. *discriptis* Piderit, Adler, Stangl. Mais il s'agit ici simplement de « décrire ou expliquer », non de « diviser ou répartir » (cf. 8, 33). — *omnibus ciuitatis* omis par H.

et in actis scriptorumque veterum litterate peritus ». Cf. aussi Varron, *de Ling. lat.* VII, 2; Suétone, *Grammat.* 2-3; Aulu-Gelle, I, 18, 2. — *Haec*, parce que ce sont des études en vogue à l'époque de Crassus ; Ælius est son contemporain.

1-2. *Plurima... antiquitatis effigies*, « on y trouve des traits nombreux pour une peinture fidèle de l'antiquité » (au point de vue des mœurs et de la langue). — *In omni iure civili.* Lois, édits, formules, tout ce qui avec les XII Tables constituait le fonds du droit civil. — *In pontificum libris.* Ces *libri* (ou *commentarii*) *pontificum* contenaient le droit pontifical, qui était lui-même en rapport direct avec le droit civil (III, 33, 136; *Brut.* 42, 156), puisque tous les actes de la vie publique prenaient un caractère religieux. A distinguer des *Annales maximi*, chronique sommaire des événements de l'année (II, 12, 52). Dans les archives des pontifes étaient accumulés notes, décrets, procès-verbaux, toute une vaste compilation, où l'on reconnaît différentes parties d'après des titres divers. Voir Bouché-Leclercq, *Instit. Rom.* VI, 6, 4, p. 520, note 6.

2-3. *Verborum vetustas prisca*, « les vieilles formes inusitées du langage », comme *endo* pour *in*, *em* pour *eum*, *duit* pour *det*, *escit* pour *erit*, etc. — *Prisca* ne fait pas pléonasme, mais ajoute cette idée qu'en raison de leur antiquité les mots sont sortis de l'usage. De là *de Leg.* III, 9, 20 : « ut... ea, quae iam prisca videntur propter vetustatem, relinquam. » De même *de Orat.* III, 38, 153 : « inusitata sunt prisca fere ac vetustate ab usu cotidiani sermonis iam diu intermissa ». — *Actionum genera quaedam.* Cf. 41, 186.

4. *Sive quem* s.-e. *delectabit*, ou *delectat*, malgré le futur *videbit* : la condition se réalise non pas dans l'avenir, mais déjà même dans le présent. « S'il *a* du goût pour la politique (goût actuel, antérieur à toute étude de cette science), il *verra*, quand il se mettra à l'étudier... ». — Sur le membre de phrase cf. NC. Tous les autres présents de l'indicatif sont plus difficiles à expliquer.

4-5. *Non putat.* Cf. 9, 35 et suiv.

6-7. *Utilitatibus*, « tout ce qui intéresse l'Etat » (cf. 9, 36). — *Partibus*, « l'organisation de l'Etat », la répartition des

quem ista praepotens et gloriosa philosophia delectat — dicam audacius, — hosce habet fontes omnium disputationum suarum, qui iure civili et legibus continentur. [194] Ex his enim et dignitatem maxime expetendam videmus, quoniam virtus et iustus atque honestus labor honoribus, praemiis, splendore decoratur, vitia autem hominum atque fraudes damnis, ignominiis, vinclis, verberibus, exsiliis,

NC. 1. *ista praepotens* H; *praepotens ista* ε. — *delectat* omis par H. — 3. Après *ciuili*, H (f° 24ᵛ) manque de nouveau pour toute la fin du livre I. Une autre main a ajouté *hic de.ē un' quaтnio* (*hic deest unus quaternio*). — 4-5. *cum* Mss. La conjonction ayant ici une valeur causale (cf. 58, 247, le passage correspondant où se trouve employé *quia*), *cum* devrait être suivi du subjonctif. Il faut le remplacer par *quoniam* qui, sous sa forme abrégée (= *q̄m*), est souvent confondu avec *quom* par les copistes. — 5. *uerus et iustus atque honestus labor* Mss. *Verus labor* ne donne aucun sens satisfaisant. La correction de Sorof (*virtus et iustus* etc.) est la plus simple ; puis *virtus* convient bien au passage (cf. *vitia atque fraudes* qui suit); enfin la confusion avec *uerus* s'explique aisément. Piderit et Kayser supposent que c'est *uerus et iustus*, non *uerus* seul, qui est une corruption de *uirtus*; mais *et iustus* donné par tous les mss ne peut être écarté. Quant à la correction de Friedrich adoptée par Wilkins (*uera uirtus*), elle a surtout pour elle d'amener un balancement symétrique d'expressions (*uera virtus — honestus labor*) ; raison cependant insuffisante.

droits politiques suivant les ordres de la cité et l'âge des citoyens (cf. 13, 58 : *in ordines aetatesque*).

1. *Praepotens et gloriosa philosophia.* Se rappeler ce que Mnésarque et Charmadas (18, 83-84 et 19, 85-88) avaient déclaré au nom de la philosophie : que tout doit lui être subordonné, la politique et même l'éloquence. Se rappeler aussi ce que dit Cicéron dans le préambule (3, 9) : « omnium laudatarum artium procreatricem quandam et quasi parentem eam, quam φιλοσοφίαν Graeci vocant ». — *Ista* semble indiquer, de la part de Crassus, un sourire railleur à l'endroit des prétentions si fières et peut-être exagérées de la philosophie. C'est qu'ici il parle surtout en vieux Romain, admirateur du droit et des XII Tables. Mais le vrai Crassus, d'après Cicéron, est ailleurs : bien loin de partager les préjugés de ses compatriotes, c'est un philosophe, et sa grande idée est de mêler étroitement la philosophie à l'éloquence (voir l'Introduction, p. XXXVI et suiv.).

2. *Dicam audacius.* Cf. 11, 61 : *non dubitabo... dicere.*— *Hosce habet fontes.* Locution abrégée pour *habet fontes omnium disputationum hosce fontes qui....* *Habet philosophia* (et non *habebit*), comme *plurima est... effigies*, pour indiquer quelque chose de permanent. Cette philosophie dont parle Crassus, c'est la philosophie morale, l'éthique, la seule importante pour un Romain : elle trouve dans le droit civil et les lois le fondement de ses discussions.

3-4. *Ex his* ne dépend que de *videmus*. Plus bas avec *docemur* il faudra sous-entendre seulement *his* : légère anacoluthe. — *Dignitatem expetendam.* De la connaissance des lois découle le désir de se soumettre aux lois et par suite d'atteindre à la *dignitas vitae* : une vie irréprochable, qui apporte l'honneur et les honneurs. Cf. 1, 1 : *in otio cum dignitate*; 45, 198.

4-6. *Quoniam virtus...* Voir NC. — *Honoribus... decoratur.* Expressions semblables 4, 15 et 45, 199.

7. *Damnis*, « amendes ». Sens premier du mot, s'il se rattache à *dare* (voir Ritschl, *Opusc.* II, 709 et suiv.). — Même emploi *de Off.* III, 5, 23; *Phil.* I, 5, 12.

morte multantur; et docemur non infinitis concertationumque plenis disputationibus, sed auctoritate nutuque legum domitas habere libidines, coërcere omnes cupiditates, nostra tueri, ab alienis mentes, oculos, manus abstinere. XLIV. [195] Fremant omnes licet, dicam quod sentio : bibliothecas mehercule omnium philosophorum unus mihi videtur XII tabularum libellus, si quis legum fontes et capita viderit, et auctoritatis pondere et utilitatis ubertate superare. [196] Ac si nos, id quod maxime debet, nostra patria delectat, cuius rei tanta est vis ac tanta natura, ut Ithacam

NC. 10. *tanta est uis ac tanta natura* Mss. Ellendt met entre crochets *ac tanta natura;* Kayser *ac tanta*, faisant de *natura* un ablatif; Cima, *tanta* seulement. Voir le Commentaire.

1. *Docemur*. La loi n'est pas seulement un encouragement à bien faire (*dignitatem expetendam*) par l'exemple de ce qui arrive à l'homme de bien; c'est encore un impératif catégorique qui oblige la conscience de chacun. — *Certationum*. Discussions où le débat ne prend jamais fin, qui ne convainquent et n'astreignent personne (comme sont les discussions philosophiques).

2. *Nutu legum*. Cf. 9, 38.

4. *Ab alienis*. Neutre facilement reconnaissable par suite du voisinage de *nostra*. Cf. de même III, 36, 145 : « rationesque et pro omnibus et contra omnia disputandi ».

5. *Fremant omnes* sert à préparer l'assertion suivante, que Cicéron le premier devait trouver exagérée. Cet éloge enthousiaste, presque lyrique, de la loi des XII Tables a de quoi, sinon révolter comme le dit Crassus, au moins faire sourire. Mais l'auteur veut que ses dialogues, en même temps qu'une œuvre originale qui réagisse contre l'enseignement des rhéteurs, soient une œuvre patriotique capable de flatter l'amour-propre national. C'est Crassus, défenseur de la tradition, qui, à l'occasion, s'acquitte de cette tâche. — A remarquer la place de *fremant*, comme celle de *bibliothecas* et de *libellus*, en tête ou à la fin, pour appeler l'attention sur ces mots.

6. *Mehercule*. Cf. 35, 161.

7. *Libellus*. C'était un livre d'école qu'on apprenait encore par cœur dans l'enfance de Cicéron. *De Leg.* II, 4, 9 : « a parvis enim... didicimus *si in ius vocat* atque eius modi leges alias nominare »; *id.* 23, 59 : « discebamus enim pueri XII ut carmen necessarium, quas iam nemo discit ». — *Legum fontes et capita*. Tite-Live, III, 34, 6 : « decem tabularum leges perlatae sunt, quae nunc quoque in hoc immenso aliarum super alias acervatarum legum cumulo fons omnis publici privatique est iuris ». Sur l'expression cf. 10, 42 : « philosophorum greges iam ab illo fonte et capite Socrate ».

9. *Nostra* mis en relief devant le substantif, avec une valeur emphatique : « quelle qu'elle soit, même petite, du moment qu'elle est *nôtre* ». Cf. Sénèque, *Ep.* 66, 26 : « nemo enim patriam quia magna est amat, sed quia sua ». D'où le contraste, qui fait une gradation pleine de force : *quo amore... in eius modi patriam*.

10. *Cuius rei* se rapporte non à *patria*, mais à l'idée *patria delectat*. C'est l'équivalent de *cuius delectationis* ou *cuius amoris patriae*. — *Tanta est vis ac tanta natura*. Voir NC. En réalité, c'est une hendiadys (= *tanta est vis naturae*), employée par Cicéron pour éviter deux génitifs (*cuius rei, naturae*) dépendant l'un de l'autre. Du moment qu'il décomposait la locution, il était amené à répé-

et Dracone et Solone nostras leges conferre volueritis. Incredibile est enim, quam sit omne ius civile praeter hoc nostrum inconditum ac paene ridiculum; de quo multa soleo in sermonibus cotidianis dicere, cum hominum nostrorum prudentiam ceteris omnibus et maxime Graecis antepono. His ego de causis dixeram, Scaevola, iis, qui perfecti oratores esse vellent, iuris civilis esse cognitionem necessariam.

XLV. [198] Iam vero ipsa per sese quantum adferat iis, qui ei praesunt, honoris, gratiae, dignitatis, quis ignorat? Itaque, ut apud Graecos infimi homines mercedula adducti ministros se praebent in iudiciis oratoribus, ii qui apud illos πραγματικοὶ vocantur, sic in nostra civitate contra

NC. 7. *cognitionem esse* vulg.

1. *Nostras leges.* Encore cette exagération patriotique, signalée au début du chapitre (cf. également 4, 15, ce que dit Cicéron des *ingenia nostrorum hominum*). Le droit romain qui a été la base de la législation chez les peuples modernes, est le droit tel que l'ont perfectionné les grands jurisconsultes de l'époque des Antonins, le droit influencé par la philosophie stoïcienne. Mais les lois auxquelles songe surtout Cicéron dans ce passage, les XII Tables, malgré l'esprit juridique qui déjà s'y fait jour, ne méritent pas un tel éloge. En tout cas, le fait de leur attribuer la supériorité sur celles des Athéniens peut paraître singulier, s'il est vrai, comme Tite-Live le prétend (III, 31, 8), qu'elles dérivaient en partie de la législation de Solon (*missi legati Athenas iussique inclitas leges Solonis describere*).

2-3. *Quam sit... ridiculum*, plus expressif que *quam... ridiculum sit.*

5. *Ceteris omnibus* = *ceterorum omnium prudentiae.* Cf. plus haut *cum... Lycurgo et Dracone.*

7. *Vellent.* Subjonctif du style indirect.

9. *Iam vero.* Cf. 2, 8. — *Ipsa*, « par elle-même, à elle seule », sans avoir besoin de quelque autre secours, de celui de l'éloquence par exemple (cf. plus bas *in respondendo iure auctoritate plus... valerent*). — *Per se* ne fait que renforcer *ipsa.*

10. *Praesunt.* Cf. 41, 186.

11. *Ut... sic* expriment parfois une opposition et un contraste, aussi bien qu'une comparaison. Cf. *de Fin.* I, 1, 3 et la note de Madvig. Ici *contra* précise l'opposition. — *Mercedula*, diminutif de mépris : « un misérable salaire ». Cf. 22, 102 : « quaestiunculam » ; 38, 174 ; *ad Attic.* I, 16, 6 : « nummulis acceptis ».

13. Πραγματικοί, *pragmatici*, comme le traduit plus loin Cicéron, 59, 253 ; *iuris interpretes*, dit Quintilien, III, 6, 59. Moyennant salaire, ces praticiens, auxiliaires des orateurs, les approvisionnaient de tous les documents (pièces, actes, textes de lois) nécessaires à la discussion juridique. Cet usage grec fut adopté par les Romains de l'Empire, à la grande indignation de Quintilien (XII, 3, 4) : « neque ego sum nostri moris ignarus oblitusve eorum, qui velut ad arculas sedent et tela agentibus sumministrant; neque idem Graecos quoque nescio factitasse, unde nomen his *pragmaticorum* datum est ». Juvénal plaint l'avocat d'être obligé de partager son salaire avec le praticien (VII, 122) : « Si quater egisti, si contigit aureus unus, Inde cadunt

amplissimus quisque et clarissimus vir : ut ille, qui propter hanc iuris civilis scientiam sic appellatus a summo poëta est

egregie cordatus homo, catus Aelius Sextus,

multique praeterea, qui, cum ingenio sibi auctore digni-

NC. 5. *qui* supprimé par Madvig (*Adv. Crit.* III, p. 86) après Rubner. — *auctore dignitatem* Mss; *auctoritatem* Manuce. *Auctore* est rejeté par Pearce, puis par Schütz, Henrichsen, Ellendt. Adler rend compte ainsi de l'interpolation supposée : un copiste, dit-il, jugeant que l'exacte opposition avec *auctoritate... valerent* (qui suit) eût dû être *ingenio sibi auctoritatem*, aura écrit à côté de *digni* (ou au-dessus) *auctori*, lequel a passé ensuite dans le texte et, à cause de la construction, est devenu *auctore*. Muther (*Neue Jahrb.* 1884, p. 593-594) propose *auctorum dignitatem*, *auctor* signifiant l'homme de l'art, un maître, celui qui, dans un domaine, a de la compétence et de l'autorité. Il ne semble pas impossible de conserver *auctore* : voir le Commentaire.

partes ex foedere pragmaticorum ». — *Sic in nostra civitate*, s.-e. *ministrum se praebet* ou *facit*. Cf. *de Leg.* I, 4, 14 : « summos fuisse in civitate nostra viros qui id (ius civile) interpretari populo et responsitare soliti sint ».

1. *Amplissimus quisque*, « les plus considérables ». *Amplissimus ordo*, le Sénat. — *Ut ille*, « par exemple celui ».

3. *Poëta*, c'est-à-dire *Ennius*. Cf. *Ann.* X, 335 (éd. Vahlen) ou XI, 384 (éd. L. Müller). — Vers cité aussi *Tuscul.* I, 9, 18.

4. *Egregie cordatus*. Non point « au noble cœur », mais « d'une sagesse si réfléchie ». Dans la vieille langue *cor* était synonyme de *mens*. Cf. Plaute, *Pseud.* 769 : « quantum ego nunc corde conspicio meo »; *Poenul.* 131 : « sapienter, docte et cordate et cate »; Térence, *Phorm.* 321 : « iam instructa sunt mi in corde consilia omnia ». C'est ainsi que P. Scipion Nasica avait été surnommé *Corculum* à cause de sa pénétration : « *corculum* a corde dicebant antiqui sollertem et acutum » (Festus, p. 61, Müller; cf. de même Pline, VII, 118). Cicéron dit encore *de Fin.* II, 8, 24 : « nec enim sequitur ut, cui cor sapiat, ei non sapiat palatus ». — *Catus*. Cf. Varron, *de Ling. lat.* VII, 46 (Müller) : « Apud Ennium *iam cata signa fera sonitum dare voce parabant*. Cata acuta; hoc enim verbo dicunt Sabini; quare catus Aelius Sextus non, ut aiunt, sapiens, sed acutus ». *Catus* ne devait plus être usité au temps de Cicéron qui, l'employant, demande la permission de s'en servir (*de Leg.* I, 16, 45) : « prudentem et, ut ita dicam, catum ».

4. *Aelius Sextus*. Cf. *Brut.* 20, 78 : « iuris quidem civilis omnium peritissimus, sed etiam ad dicendum paratus ». Cf. aussi *de Orat.* I, 43, 192, la note *a pluribus*; 48, 212; III, 33, 133. — *Aelius* prononcé *Aeliu'*. Cf. *Orat.* 48, 161 : « Quin etiam, quod iam subrusticum videtur, olim autem politius, eorum verborum, quorum eaedem erant postremae duae litterae quae sunt in *optimus*, postremam litteram detrahebant, nisi vocalis insequebatur. Ita non erat ea offensio in versibus, quam nunc fugiunt poëtae novi (parmi eux Catulle). Sic enim loquebamur : *qui est omnibu' princeps*, non *omnibus princeps*, et *vita illa dignu' locoque*, non *dignus* ». Ce n'est pas seulement la syllabe *us* qui perd la lettre finale, mais encore *is* chez Ennius : *Ann.* 601 (Vahlen) *tum lateralis dolor certissimus nuntius mortis* prononcé *tum laterali dolor*, etc. A remarquer que si l'*s* tombait dans la prononciation, il ne tombait pas dans l'écriture. Les mss le donnent et ont raison. Maximus Victorinus (p. 1963-4) dit que certains liaient cet *s* à la consonne suivante, par ex. : *infantibu sparvis*. « Quod, et si falsum est, excogitari tamen non potuit, si etiam scriptum *s* excidisset » (Ellendt).

5. *Multique praeterea qui* est, comme

raculum civitatis. Testis est huiusce Q. Mucii ianua et estibulum, quod in eius infirmissima valetudine adfectaque ım aetate maxima cotidie frequentia civium ac summorum ominum splendore celebratur.

XLVI. [201] Iam illa non longam orationem desiderant, uam ob rem existimem publica quoque iura, quae sunt ropria civitatis atque imperii, tum monumenta rerum ge-arum et vetustatis exempla oratori nota esse debere. Nam t in rerum privatarum causis atque iudiciis depromenda ıepe oratio est ex iure civili et idcirco, ut ante diximus, ratori iuris civilis scientia necessaria est, sic in causis pu-licis iudiciorum, contionum, senatus omnis haec et anti-uitatis memoria et publici iuris auctoritas et regendae rei ublicae ratio ac scientia tanquam aliqua materies iis ora-

1. *Oraculum* amené par la comparai-n avec le dieu de Delphes; d'autant ıs que *respondere* est l'expression tech-que appliquée aux jurisconsultes comme x oracles (cf. § 198). — *Totius* séparé *civitatis* (comme plus bas *maxima* de *equentia*) prend du relief et de la rce.

1-2. *Q. Mucii*. Cf. *Phil.* VIII, 10, 31 :

comme Scævola le lui a demandé (36, 165), à dire son opinion *de historia, de antiquitate, de administratione rei publicae.*

6. *Publica iura*, le droit qui règle les rapports des citoyens avec l'Etat. Cf. *Dig.* I, t. 1, 1, § 2 : « publicum ius est quod ad statum rei Romanae spectat, privatum quod ad singulorum utilitatem »

ab solitudine domum meam vindicarem. Quid est enim praeclarius quam honoribus et rei publicae muneribus perfunctum senem posse suo iure dicere idem, quod apud Ennium dicat ille Pythius Apollo : se esse eum « unde sibi », si non « populi et reges », at omnes sui cives « consilium expetant »,

summárum rerum incérti : quos ego ópe mea
ex incértis certos cómpotesque cónsili
dimítto, ut ne res témere tractent túrbidas.

[200] Est enim sine dubio domus iuris consulti totius

NC. 4. *dicat* Mss, mis entre crochets par Piderit; *dicit* Sorof. — 7. *summarum rerum* tous les Lagg.; *suarum summarum rerum* L l g ε; *suarum rerum incerti* vulg. — *mea ope* Mss ; *ope mea* G. Hermann (*Opusc.* II, p. 275). — 8. *pro incertis*, première correction de Ribbeck (*Tragic. latin.*: *incert. nominis reliquiae* XIX); *ope mea ex* Henrichsen; *ex mestis* L. Müller (*Ennius*; *incert. fabul. reliquiae* XIV). On fait remarquer qu'il ne manque pas d'exemples de *ex* bref et de *in* initial abrégé devant une consonne (Plaute, *Merc.* 176 : « tŭ quidem ĕx óre »; *Stich.* 718 : « éripe ĕx ore »; *Aul.* 47 : « ut incédit »); d'où *ĕx incértis*. Mais les tragédies d'Ennius contenant moins d'infractions à la prosodie régulière que les comédies de Plaute, Ribbeck propose une seconde correction *incepti certos* (*Röm. Trag.*, p. 147).

appartenait aux *seniores*, lesquels comprenaient tous les hommes depuis 46 ans. Aussi (II, 4, 15) il se dira *senex* : « dum obsequor adulescentibus, me senem esse sum oblitus ».

2-3. *Honoribus... perfunctum*, celui qui a achevé le *cursus honorum*. Cf. I, 1 : « decursu honorum » ; *ad Fam.* I, 8, 3. — *Honores* et *munera* signifient tous deux les charges, les fonctions publiques, mais le premier avec l'idée de l'*honneur* attaché à ces charges, le second avec l'idée des *devoirs* ou des obligations qu'elles entraînent.

3-4. *Apud Ennium*. Ces iambiques senaires sont attribués par Vahlen (*Ennianae poesis reliquiae*) et Ribbeck (*Röm. Trag.*, p 147) à la tragédie d'Ennius intitulée les *Euménides*, mis au contraire par L. Müller dans les *incertarum fabularum reliquiae* (*Ennius*, v. 403-407, fr. XIV). — *Dicat*. Subjonctif se rattachant à la proposition infinitive (attraction modale).

4. *Unde sibi*. Les mots entre guillemets appartenaient à un vers d'Ennius qu'on peut restituer ainsi : [*ille sum*] *sibi unde populi et reges consilium expetunt* (ou *expetant*). — *Unde*. Cf. 37, 168.

7. *Summarum rerum* = *salutis suae* (cf. César, *B. Civ.* III, 51, 4 : « ad summam rerum consulere »), comme *summa res publica* = *salus rei publicae*.

8. Non seulement « éclairés » (*certos*), mais « affermis dans leurs résolutions » (*compotes consili*).

9. *Res temere tractent turbidas*. « La conduite à tenir est obscure ; le dieu les empêche de s'égarer en aveugles ». — A noter l'allitération fréquente chez les vieux poetes latins, en particulier chez Ennius. On connaît ces *versus Enni gravitate minores* : « O Tite tute Tati tibi tanta tiranne tulisti » (v. 113, Vahlen) et « At tuba terribili sonitu taratantara dixit » (v. 152).

utatur, ut id ipsum, quod erat hominis proprium, non artum per nos, sed divinitus ad nos delatum videretur; einde, qui possit, non tam caduceo quam nomine oratoris rnatus, incolumis vel inter hostium tela versari; tum, qui elus fraudemque nocentis possit dicendo subicere odio ciium supplicioque constringere; idemque ingenii praesiio innocentiam iudiciorum poena liberare; idemque lanuentem labentemque populum aut ad decus excitare aut errore deducere aut inflammare in improbos aut incitum in bonos mitigare; qui denique, quemcumque in nimis hominum motum res et causa postulet, eum dicendo el excitare possit vel sedare. [203] Hanc vim si quis existiat aut ab iis, qui de dicendi ratione scripserunt, expositam se aut a me posse exponi tam brevi, vehementer errat

NC. 1. *ut et* L (*et ut*||P¹) l ε; *ut id* Lag. 23.

struction *cuius cum ipsa natura... ultatem daret, dedisse deus putatur,* lieu de *quam, cum eius facultatem ipsa ura daret, dedisse....* Attraction non s exemple. Cf. *pro Sest.* 29, 63 : *quo*

sa réputation, que ceux-ci ne l'étaient par leur caducée. »

5. *Scelus fraudemque*, « l'action coupable accomplie par la violence ouverte ou la perfidie cachée ». Rapprocher tout

toribus, qui versantur in re publica, subiecta esse debet. [202] Non enim causidicum nescio quem neque clamatorem aut rabulam hoc sermone nostro conquirimus, sed eum virum, qui primum sit eius artis antistes, cuius cum ipsa natura magnam homini facultatem daret, tamen *dedi*sse deus

NC. 2. *proclamatorem* Mss ; *clamatorem* Ellendt. Piderit entend par *proclamator* une sorte d'huissier chargé d'annoncer à haute voix (*proclamare*) la sentence du tribunal. Mais il s'agit ici d'une qualité, non d'une profession ; de plus, un *proclamator* n'est pas un orateur ; enfin *proclamator* ne se rencontre nulle part. Cf. au contraire pour *clamator* III, 21, 81 ; *Brut.* 49, 182. — 5. *tamen esse deus putatur* Mss. Le passage est certainement altéré. Tous les éditeurs se sont ingéniés à le rétablir par conjecture. Déjà Lambin supposait qu'il était tombé un mot : *parens* ou *auctor*. D'où Baiter, *parens tamen esse deus* ; Tittler (*Neue Jahrb.* 1869, p. 490) et Wilkins, *auctor tamen esse deus* ; Muther (*Neue Jahrb.* 1884, p. 614), *inventor tamen esse deus putabatur*, comme s'il s'agissait d'une ancienne croyance rapportée par Cicéron. Sorof, à cause de *ad nos delatum* qui suit, veut un mot qui réponde à l'idée de « donner », non à celle d' « inventer » : *tamen largitus esse deus*. D'autres, au lieu de supposer un mot tombé, corrigent *esse*, Madvig en *invenisse*, Piderit en *adfuisse* (d'après Quintilien, X, 7, 14), Harnecker et Cima en *effecisse*, Stangl en *creasse*, Klotz en *dedisse*. J'adopte cette dernière hypothèse ; elle tient compte de la remarque de Sorof, ajoute le moins au texte des mss et s'appuie sur une erreur de lecture facile à comprendre (*dedisse deus* confondu par les copistes avec *esse deus*).

me des matériaux que l'orateur politique devra toujours avoir à sa disposition. Cf. ἡ ὑποκειμένη ὕλη.

2. *Causidicum.* Terme de mépris ; il implique que l'avocat fait métier de plaider, au lieu d'être un désintéressé *patronus causarum*. Sans doute la loi Cincia (204 av. J.-C.) avait interdit qu'on battît monnaie avec son éloquence : *cavetur antiquitus ne quis ob causam orandam pecuniam donumve accipiat* (Tacite, *Ann.* XI, 5). Mais on avait trouvé moyen de tourner la loi. Tacite dit encore (*ibid.*) : *nec quicquam publicae mercis tam venale fuit quam advocatorum perfidia*. Aussi, même sous l'Empire, quand la profession de *causidicus* fut reconnue, l'expression continuait à être prise en mauvaise part. Cf. Quintilien, XII, 1, 25 : « non enim forensem quandam instituimus operam nec mercenariam vocem nec, ut asperioribus verbis parcamus, non inutilem sane litium advocatum, quem denique causidicum vulgo vocant... »

2-3. *Clamatorem* (voir NC.) *aut rabulam*, expressions plusieurs fois employées par Cicéron pour désigner ces mauvais déclamateurs, « bavards et criards », sans talent et sans étude. Cf. *Brut.* 49, 182 : « ita... dicam ut intellegi possit quem existimem clamatorem, quem oratorem fuisse » ; *Orat.* 15, 47 : « non enim declamatorem aliquem de ludo aut rabulam de foro, sed doctissimum et perfectissimum quaerimus ». Cf. encore *de Orat.* II, 20, 86 ; III, 21, 81 ; *Brut.* 48, 180 ; 63, 226.

3-4. *Sed eum virum.* Tout ce portrait de l'orateur idéal a été imité par Quintilien XII, 1, 25. Nous en avons déjà cité la 1re partie (note 2). Voici la fin : « sed virum cum ingenii natura praestantem, tum vero tot pulcherrimas artes penitus mente complexum, datum tandem rebus humanis, qualem nulla antea vetustas cognoverit, singularem perfectumque undique, optima sentientem optimeque dicentem ».

4. *Antistes* employé peut-être, suivant la remarque de Piderit, pour indiquer déjà le caractère sacré et l'origine divine de l'éloquence.

4-5. *Ipsa natura*, « la nature à elle seule, par elle-même », sans secours divin. Cf. 20, 90 : « quod ita nati essemus... ».

5. *Dedisse.* Voir NC. Remarquer la

ıtatur, ut id ipsum, quod erat hominis proprium, non ırtum per nos, sed divinitus ad nos delatum videretur; einde, qui possit, non tam caduceo quam nomine oratoris rnatus, incolumis vel inter hostium tela versari; tum, qui elus fraudemque nocentis possit dicendo subicere odio ci-um supplicioque constringere; idemque ingenii praesi-o innocentiam iudiciorum poena liberare; idemque lan-ıentem labentemque populum aut ad decus excitare aut errore deducere aut inflammare in improbos aut inci-tum in bonos mitigare; qui denique, quemcumque in ıimis hominum motum res et causa postulet, eum dicendo l excitare possit vel sedare. [203] Hanc vim si quis existi-at aut ab iis, qui de dicendi ratione scripserunt, expositam se aut a me posse exponi tam brevi, vehementer errat

NC. 1. *ut et* L (*et ut*|||P¹) l ε; *ut id* Lag. 23.

struction *caius cum ipsa natura... ıltatem daret, dedisse deus putatur*, lieu de *quam, cum eius facultatem ipsa ıra daret, dedisse....* Attraction non exemple. Cf. *pro Sest.* 29, 63 : *quo*

sa réputation, que ceux-ci ne l'étaient par leur caducée. »

5. *Scelus fraudemque*, « l'action coupable accomplie par la violence ouverte ou la perfidie cachée ». Rapprocher tout

neque solum inscientiam meam, sed ne rerum quidem magnitudinem perspicit. Equidem vobis, quoniam ita voluistis, fontes, unde hauriretis, atque itinera ipsa ita putavi esse demonstranda, non ut ipse dux essem, quod et infinitum est et non necessarium, sed ut commonstrarem tantum viam et, ut fieri solet, digitum ad fontes intenderem.

XLVII. [204] Mihi vero, inquit Mucius, satis superque abs te videtur istorum studiis, si modo sunt studiosi, esse factum. Nam ut Socratem illum solitum aiunt dicere perfectum sibi opus esse, si qui satis esset concitatus cohortatione sua ad studium cognoscendae percipiendaeque virtutis; quibus enim id persuasum esset, ut nihil mallent esse se quam bonos viros, iis reliquam facilem esse doctrinam : sic ego intellego, si in haec quae patefecit oratione sua Crassus intrare volueritis, facillime vos ad ea quae cupitis perventuros ab hoc aditu ianuaque pate-

NC. 1. *rerum* Mss; *rei* Bake. — 3. *hauriretis* L 1 ε.

1. ***Inscientiam*** (cf. 22, 99). Il y a, ici, incompétence de sa part, pour donner la solution complète d'un tel problème ; il indique seulement la route, *fontes atque itinera*.— ***Rerum***, « l'importance de toutes les conditions requises, l'étendue de toutes les sciences auxiliaires nécessaires à l'orateur ». Inutile donc de changer, avec Bake et Sorof, *rerum* en *rei*. Le sens est un peu différent de 5, 16. — *Neque solum... sed ne rerum quidem*. Cf. Riemann, *Synt.* § 269, Rem. I et note 2, p. 496. Après *non solum*, il faut sous-entendre *non perspicit*.

3-4. *Ita... ut* marque une restriction (cf. 51, 221). « J'ai voulu vous faire connaître les sources, mais *sans prétendre cependant* vous mener jusqu'au but. »

5. ***Infinitum est*** correspond au conditionnel français (comme *longum est, magnum est*). Cf. Riemann, § 158, p. 246-248 et les notes.

5-6. *Commonstrarem*. Cf. II, 41, 174. — *Ut fieri solet* sc. *a commonstrantibus*. Les conjectures d'Ernesti et d'Orelli *ut dici solet, ut ferri solet* sont inutiles; la seconde même est peu latine en ce sens.

§§ 204-209. TRANSITION A L'OPINION D'ANTOINE.

8-9. *Mihi vero*. Cf. 29, 131 : *ego vero*. — *Abs te*. Cf. 18, 82; 32, 148.

9. *Studiis*, « le zèle ». Au pluriel, parce que le mot s'applique à deux personnes. Cf. 23, 106 : « duo excellentes ingeniis adulescentes » ; 47, 207.

10-11. *Socratem solitum aiunt dicere*. Cette parole ne se trouve à la lettre dans aucun passage de Platon ou de Xénophon ; mais elle est tout à fait conforme à l'esprit de la doctrine. Socrate laissait ses auditeurs trouver la vérité par eux-mêmes; il se bornait à leur prouver leur fausse science et à éveiller en eux le désir de la vraie, dont il leur montrait le chemin. — *Si qui*. Cf. 2, 8 : *ne qui*.

14-15. *Doctrinam*, « l'instruction ».

17. *Ab hoc* i. e. *a Crasso*. — *Patefacta* ne s'accorde qu'avec le substantif le plus rapproché. Façon de faire l'accord très régulière ici.

cta. [205] Nobis vero, inquit Sulpicius, ista sunt pergrata
rque iucunda. Sed pauca etiam requirimus in primis-
ie ea, quae valde breviter a te, Crasse, de ipsa arte
rcursa sunt, cum illa te et non contemnere et didicisse
nfiterere : ea si paulo latius dixeris, expleris omnem
spectationem diuturni desiderii nostri. Nam nunc qui-
is studendum rebus esset accepimus, quod ipsum est
men magnum ; sed vias earum rerum rationemque cu-
imus cognoscere. [206] Quid? si, inquit Crassus, quoniam
go, quo facilius vos apud me tenerem, vestrae potius
secutus sum voluntati quam aut consuetudini aut na-
rae meae, petimus ab Antonio ut ea, quae continet
eque adhuc protulit, ex quibus unum libellum sibi
cidisse iam dudum questus est, explicet nobis et illa

NC. 14. [*iam*]*dudum* Piderit.

2. *Perque iucunda*. Cf. 49, 214 : *per ihi mirum* ; II, 67, 274 : *per mihi scitum*. mèse fréquente chez les comiques ; se trouve plus tard dans les lettres et s dialogues de Cicéron, non dans ses scoürs.

87, où *via* est au singulier, comme il arrive d'ordinaire.

9. *Quid si... petimus?* Cf. II, 57, 234 ; Horace, *Carm*. III, 9, 17 : « Quid si prisca redit Venus? ».

11. *Obsecutus sum*. Cf. 23, 107 ; II, 4,

dicendi mysteria enuntiet? Ut videtur, inquit Sulpicius; nam Antonio dicente etiam quid tu intellegas sentiemus. [207] Peto igitur, Crassus inquit, a te, quoniam id nobis, Antoni, hominibus id aetatis oneris ab horum adulescentium studiis imponitur, ut exponas quid iis de rebus, quas a te quaeri vides, sentias. XLVIII. Deprehensum equidem me, inquit Antonius, plane video atque sentio, non solum quod ea requiruntur a me, quorum sum ignarus atque insolens, sed quia, quod in causis valde fugere soleo, ne tibi, Crasse, succedam, id nunc me isti vitare non

NC. 2. *quid tu intellegas sentiemus* Mss; *quid tu sentias intellegemus* Manuce. 3. *inquit Crassus* ε. — 7. *me nunc* ε.

severitatis ». Si l'on garde *iam* que donnent les mss, ou il faut admettre que le sens n'est pas sensiblement modifié par l'addition de ce mot (puisqu'il ne peut être question ici que d'un court intervalle de temps), ou il faut faire tomber *iam* sur *excidisse*. « Une partie lui a *déjà* échappé, ce dont il se plaignait *naguère* ».

1. *Dicendi mysteria.* Cf. III, 17, 64 : « eos admoneamus, ut illud, etiam si est verissimum, tacitum tamen, tanquam mysterium, teneant » ; *Tuscul.* IV, 25,55 : « ne rhetorum aperiamus mysteria ». — *Enuntiet.* Expression ordinaire pour la révélation d'un secret. Cf. *pro Mur.* 11, 25 : « etiamsi quid apud maiores nostros fuit in isto studio admirationis, id enuntiatis vestris mysteriis totum est contemptum et abiectum ».

2. *Quid tu intellegas sentiemus.* Pour le sens de *intellego*, cf. § 204 et II, 74, 298 : « dicam equidem... quid intellegam ». Inutile donc de changer la leçon manuscrite (Voir NC.).

4. *Id aetatis* = *eius aetatis.* Accusatif adverbial. Crassus avait 49 ans et Antoine 52. — *Oneris.* A joindre au premier *id.* Sur ce génitif parfois placé assez loin du mot dont il dépend, cf. 1, 3; III, 23, 86; 24, 90, etc. — *Ab horum... studiis* = *ab his adulescentibus studiosis.*

6. *Deprehensum,* « me voilà pris, attrapé » (dit avec bonne humeur). Cf. *in Verr.* II, 4, 12, 29 : « tum se deprehensum negare non potuisse ».

9. *Insolens.* Cf. 22, 99 : « istius disputationis insolentia ». Antoine fait le modeste (comme précédemment Crassus). Il peut y avoir ici modestie réelle, à l'idée de parler devant un auditoire aussi compétent et distingué ; mais c'est aussi de sa part une attitude : il affecte l'ignorance. Cf. 18, 82 et la note. — *Fugere* = *cavere* (et construit comme lui). Quand plusieurs avocats défendaient la même cause, c'était le plus célèbre qui parlait le dernier. Hortensius par exemple, qui fut pendant un temps le *rex iudiciorum,* eut d'abord cet honneur : après le procès de Verrès, l'honneur passa à Cicéron (*Orat.* 37, 130). Antoine au liv. II, 77, 313-314, blâmera cette façon de distribuer les rôles.

10. *Ne... succedam* est en contradiction avec un passage du *Brutus* (57, 207), où Cicéron dit qu'à l'époque de Crassus et d'Antoine l'habitude n'existait pas encore de se réunir à plusieurs pour plaider une cause : « neque hoc (fiebat) quod nunc fit, ut causae singulae defenderentur a pluribus ». Y a-t-il, dans notre passage, un anachronisme voulu, Cicéron imaginant volontiers, nous l'avons vu, des points de ressemblance entre Crassus et lui, et faisant son propre portrait sous la figure de son prédécesseur? Ou bien, puisqu'à plusieurs reprises il exprime la même opinion dans le *de Oratore* (53, 229 ; II, 77, 213), faut-il ne pas prendre trop à la lettre le texte du *Brutus*? — *Succedere,* expression consacrée, pour

inunt. [208] Verum hoc ingrediar ad ea quae vultis audacius, uod idem mihi spero usu esse venturum in hac dispu-itione, quod in dicendo solet, ut nulla exspectetur ornata ratio. Neque enim sum de arte dicturus, quam nunquam idici, sed de mea consuetudine; ipsaque illa, quae in ommentarium meum rettuli, sunt eius modi, non aliqua iihi doctrina tradita, sed in rerum usu causisque trac-ita. Quae si vobis hominibus eruditissimis non proba-untur, vestram iniquitatem accusatote, qui ex me ea uaesieritis quae ego nescirem; meam facilitatem lauda-ite, cum vobis non meo iudicio, sed vestro studio in-uctus non gravate respondero. [209] Tum Crassus : Perge iodo, inquit, Antoni; nullum est enim periculum ne

NC. 13. [*inquit*] *Antoni* Friedrich.

e « parler après un autre sur le même et ». Cf. *Brut.* 22, 87.

2-3. *Usu venturum.* Cf. 40, 183. — *In endo* (« les débats du forum ») s'oppose *in hac disputatione.* — *Ut* explicatif de *m quod.* Cf. 7, 28; 10, 44; 33, 149; , 209, etc.

. *De arte quam nunquam didici.* Cf.

signifie dans l'esprit d'Antoine « quelque théorie, qu'il ne peut d'ailleurs désigner d'une façon plus précise », puisqu'il affirme n'en connaître aucune. *Quadam* signifierait « une certaine théorie que je ne nomme pas, mais que je pourrais nommer, si je le voulais » : et ce n'est point le cas ici.

quid tu eloquare nisi ita prudenter, ut neminem nostrum paeniteat ad hunc te sermonem impulisse.

Ego vero, inquit, pergam et id faciam, quod in principio fieri in omnibus disputationibus oportere censeo, ut quid illud sit, de quo disputetur, explanetur, ne vagari et errare cogatur oratio, si ii, qui inter se dissenserint, non idem [esse] illud de quo agitur intellegent. [210] Nam si forte quaereretur quae esset ars imperatoris, constituendum putarem principio quis esset imperator; qui cum esset constitutus administrator quidam belli gerendi, tum adiungeremus de exercitu, de castris, de agminibus, de signorum collationibus, de oppidorum oppugnationi-

NC. 7. *esse* Mss; supprimé par Schütz avec raison (voir le Commentaire). Ellendt pense que les copistes au lieu de *idē* ont lu *id ēē*. — *quo de agitur* vulg. — *intellegant* Ernesti. — 9. *qui esset* ε. — 10. *quidam* l ε; omis par L (*quidem* P²); entre crochets chez Friedrich. — 11. *adiungerem* Kayser.

3. *Ego vero* (cf. 29, 131). Antoine se contentera de répondre, pour l'instant (cf. p. 166, n. 12), à la conception oratoire de Crassus, qui, selon lui, est tròp ambitieuse et réclame une culture longue à acquérir, inutile, quelquefois même embarrassante. Voir le préambule (2, 4-5) où Cicéron et son frère sont divisés sur la même question.

5. *Ut* explicatif de *id quod* (cf. § 208, *ut nulla exspectetur*). — *Explanetur*. Cf. le Scipion du *de Re publica* I, 24, 38 : « ingrediar in disputationem ea lege, qua credo in omnibus rebus disserendis utendum esse, si errorem velis tollere, ut eius rei, de qua quaeretur, si nomen quod sit conveniat, explicetur quid declaretur eo nomine... » ; *de Off.* I, 2, 7 : « omnis enim, quae [a] ratione suscipitur de aliqua re institutio, debet a definitione proficisci, ut intellegatur, quid sit id de quo disputetur ». C'est la doctrine même de Socrate et de Platon. Cf. aussi *Orat.* 33, 116; *de Fin.* II, 1, 3.

7. *Non idem... intellegent* (Voir NC.). *Esse* donne un sens contraire au passage. Le sens est en effet : « comme il arrive lorsque ceux qui discutent n'entendent pas de la même façon le point à débattre ». (Emploi semblable de *intellegere* avec l'accusatif *de Fin.* II, 15, 50 : « quid ergo hoc loco intellegit honestum ? »). Pour maintenir *esse*, à côté de *non idem*, il faudrait qu'il y eût dans le texte *non intellegent* : « si les interlocuteurs ne comprennent pas qu'ils ne parlent point de la même chose ». — La leçon ordinairement adoptée *quo de agitur*, imitation de la locution régulière *qua de re agitur* (*Brut.* 79, 275), est une expression de la langue juridique; Cicéron l'emploie en effet comme formule de droit [ou comme *de Nat. d.* II, 4, 10 : « senatus, quos *ad* soleret (*s.-ent.* referri), referendum censuit »], mais non, semble-t-il, en dehors d'une formule. — *Intellegent*, leçon des mss, peut être maintenu, quoi qu'en dise Ellendt, la phrase comportant une idee au futur sous-entendue : « ne vagari et errare cogatur oratio (*et vagabitur errabitque* ou *quod fiet*) si... non intellegent ».

8. *Quae esset*. Sur le subjonctif passé, cf. 47, 205 : *quibus studendum rebus esset*.

11-12. *Agminibus*, « les marches ». — *Signorum collationibus*, « les batailles rangées ».

bus, de commeatu, de insidiis faciendis atque vitandis, de reliquis rebus, quae essent propriae belli administrandi; quarum qui essent animo et scientia compotes, eos esse imperatores dicerem,utererque exemplis Africanorum et Maximorum, Epaminondam atque Hannibalem atque eius generis homines nominarem. [211] Sin autem quaereremus quis esset is, qui ad rem publicam moderandam usum et scientiam et studium suum contulisset, definirem hoc modo : qui quibus rebus utilitas rei publicae pareretur augereturque teneret iisque uteretur, hunc rei publicae rectorem et consilii publici auctorem esse habendum, praedicaremque P. Lentulum principem illum et Ti. Gracchum patrem et Q. Metellum et P. Africanum

3. *Animo et scientia*, le coup d'œil du génie, — qui met en pratique les enseignements de la science.

4-5. *Africanorum... = virorum quales Africanus et Maximus fuerunt.* Le voisinage de *Maximorum* indique que, malgré l'existence des deux *Africains*, le pluriel ne désigne ici qu'une seule personne (cf. II, 71, 290 : « Fabricios mihi auctores et Africanos, Maximos, Catones, Lepidos protulisti » ; *Brut.* 17, 67 : « Hyperidae volunt esse et Lysiae : laudo ; sed cur nolunt Catones? » etc.). Même emploi qu'en français. — Il ne s'agit dans notre passage que de Scipion l'Ancien, le premier Africain, et de son contemporain, Q. Fabius Maximus Cunctator, auxquels s'opposent deux généraux étrangers. L'autre Africain sera mentionné plus bas, mais parmi les hommes d'État. — Sur l'admiration de Cicéron pour Epaminondas, cf. III, 34, 139; *Tusc.* I, 2, 4 : « princeps meo iudicio Graeciae ».

7-8. *Qui ad rem publicam... contulisset*, périphrase pour rendre l'idée de « homme d'État ».

11. *Rectorem... auctorem* (ὁμοιοτέλευτον), « l'homme capable de diriger et d'éclairer l'État ». — *Consilii publici auctorem*, celui qui, dans les délibérations relatives aux affaires de la cité, prend l'initiative des résolutions, est le conseiller écouté, l'âme des conseils publics. Cf. 49, 215; III, 17, 63 : « ab eo viro quem quaerimus et quem auctorem publici consilii et regendae civitatis ducem... esse volumus ».

12. *P. Lentulum.* Consul en 162; il était *princeps senatus* (le premier porté sur la liste dressée par les censeurs), quand il marcha avec le consul Opimius contre C. Gracchus en 122, et fut blessé dans le combat (*in Cat.* IV, 6, 13). Dans le *Brutus* (28, 108) il est qualifié aussi *princeps* tout court. Cette omission du mot *senatus* ne se rencontre pas ailleurs, à moins que le contexte ne le permette (cf. Tite-Live, XXVII, 11, 12).

13. *Ti. Gracchum*, le père des Gracques; cf. 9, 38. — *Q. Metellum* (*Macedonicum*). Comme préteur, il réduisit la Macédoine en province (148), après sa victoire sur Andriscos le Pseudo-Philippe. Consul en 143, censeur en 131 et auteur du fameux discours *de prole augenda* que lut plus tard Auguste dans le sénat pour exhorter les Romains au mariage (Suétone, *Aug.* 89; Aulu-Gelle, I, 6, 1, attribue à tort le discours à Métellus Numidicus); célébré souvent pour le bonheur de sa vie et sa belle postérité. *Tusc.* I, 35, 85 : « Metellus ille honoratis quattuor filiis »; Velléius Paterc., 1, 11, 7 : « mortui eius lectum pro rostris sustulerunt quattuor filii, unus consularis et censorius, alter consularis, tertius consul, quartus candidatus consulatus, quem honorem adeptus est ». — *P. Africanum.*

et C. Laelium et innumerabiles alios cum ex nostra civitate tum ex ceteris. [212] Sin autem quaereretur quisnam iuris consultus vere nominaretur, cum dicerem qui legum et consuetudinis eius, qua privati in civitate uterentur, et ad respondendum et ad agendum et ad cavendum peritus esset, et ex eo genere Sex. Aelium, M'Manilium, P. Mucium nominarem. XLIX. Atque, ut iam ad leviora artium studia veniam, si musicus, si grammaticus, si poëta quaera-

NC. 5. *et agendum* L l.

Le second Africain, Scipion Emilien, comme l'indique le rapprochement avec Lælius. Bien qu'il se soit illustré aussi par la prise de Carthage et celle de Numance (*geminos, duo fulmina belli, Scipiadas*, En. VI, 842), c'est comme homme d'État seulement qu'il est considéré ici (aspect sous lequel on ne pouvait guère envisager l'*Africanus maior*). Sur son rôle dans la cité, voir Mommsen, *trad. Alexandre*, V, p. 22-25 et p. 47. Scipion Emilien est certainement la figure que Cicéron admire le plus entre toutes celles de l'histoire romaine : gloire militaire, grande situation politique, goût des lettres, rien ne lui a manqué.

1. *C. Laelium.* Lælius *Sapiens* (à la fois sage et savant), préteur en 145, consul en 140, le compagnon inséparable de Scipion Emilien, brillant au-dessous de son grand ami, celui toutefois dont Cicéron enviait la destinée. Cicéron sentait ce qui lui manquait pour être un « Second Africain »; il aurait voulu, il aurait pu faire un Lælius.

4. *Uterentur.* Sur cet imparfait du subjonctif, cf. 42, 190 : *haberetur*.

5. *Respondendum, agendum, cavendum,* les trois fonctions du jurisconsulte : 1° donner son opinion sur les points de droit à lui soumis, consultations juridiques; 2° conduire ou diriger le procès (non pas le plaider); 3° indiquer les formules légales à employer, les pièces à produire, toutes les précautions à prendre, si l'on veut gagner sa cause. Ernesti qui propose de mettre *scribendum* à la place de *agendum* (d'après *pro Mur.* 9, 19 : « hanc urbanam militiam respondendi, scribendi, cavendi »), n'a pas vu le sens exact de *agere*. Cf. cet autre passage du *pro Mur.* 9, 22 : « vigilas tu de nocte, ut tuis consultoribus respondeas,... tu *actionem* instituis,... tu caves ne tui consultores... capiantur ».

6-7. *Sex. Aelium.* Cf. 45, 198. — *M'Manilium.* Cf. 43, 192, la note *a pluribus*. — *P. Mucium.* Cf. *ibid.* et 36, 166.

7-8. *Leviora artium studia.* Cf. 2, 6 : « mediocrium artium »; *Brut.* 1, 3 : « si in leviorum artium studio memoriae proditum est poëtas nobiles poëtarum aequalium morte doluisse. » Poésie, musique, tous les arts en général, pour un vrai Romain qui ne comprend ou veut paraître ne comprendre que l'utile, c'est chose sans importance et méprisable : *ad nostram consuetudinem levia et potius contemnenda* (Corn. Nep., *Epamin.* 2, 3). — Pour l'hypallage, cf. 3, 11 : *harum artium liberalissimis studiis*.

8. *Si poeta quaeratur.* Auparavant (§§ 210 et 212) on avait *si... quaereretur*. La différence des deux constructions vient de ce que dans le premier cas la supposition se rapporte au présent : « si *actuellement* l'on demandait » (d'où l'irréel *quaereretur*) et que dans le second elle se rapporte à l'avenir : « si l'on *venait* à demander » (d'où le potentiel *quaeratur*). V. Riemann, *Synt.* § 161 et 163, p. 252 et 255; § 205 *bis*, p. 345-346. — Il faut reconnaître, d'ailleurs, que, dans les cas en question, il dépendait absolument de la volonté de l'écrivain de considérer la condition comme se rapportant au présent ou à l'avenir.

r, possim similiter explicare, quid eorum quisque pro-eatur et quo non amplius ab quoque sit postulandum. hilosophi denique ipsius, qui de sua vi ac sapientia nus omnia paene profitetur, est tamen quaedam de-riptio : ut is, qui studeat omnium rerum divinarum at-ne humanarum vim, naturam causasque nosse et omnem ene vivendi rationem tenere et persequi, nomine hoc ppelletur. [213] Oratorem autem, quoniam de eo quaerimus, quidem non facio eundem quem Crassus, qui mihi visus t omnem omnium rerum atque artium scientiam com-rehendere uno oratoris officio ac nomine ; atque eum uto esse, qui et verbis ad audiendum iucundis et sen-ntiis ad probandum accommodatis uti possit in causis rensibus atque communibus. Hunc ego appello orato-

1-2. *Quid... profiteatur*, « ce qui est ressort de leur profession ». — *Quo n amplius*. L'ablatif *quo* dépend de *nplius* : « ce qu'on est en droit d'exi-r de chacun d'eux, sans aller au delà. » *ad Fam*. VII, 2, 1 : « praefinisti o ne pluris emerem », et la construc-n bien connue : « Phidiae simulacra

doit la posséder (*tenere*) et la mettre en pratique (*persequi*).

8. *Quoniam de eo quaerimus*, « puisque c'est sur lui en définitive que doit porter notre enquête », tout le reste n'étant que divers exemples d'application de la mé-thode et servant seulement à préparer la définition restreinte de l'orateur.

rem cumque esse praeterea instructum voce et actione et lepore quodam volo. [214] Crassus vero mihi noster visus est oratoris facultatem non illius artis terminis, sed ingenii sui finibus immensis paene describere. Nam et civitatum regendarum oratori gubernacula sententia sua tradidit; in quo per mihi mirum visum est, Scaevola, te hoc illi concedere, cum saepissime tibi senatus breviter impoliteque dicenti maximis sit de rebus assensus. M. vero Scaurus, quem non longe ruri apud se esse audio, vir regendae rei publicae scientissimus, si audierit

les causes de tous les jours, qu'on plaide couramment. C'est dans celles-ci qu'Antoine enferme l'activité de son orateur, lequel ne sera, en somme, qu'un avocat d'affaires.

1. *Instructum*... Voix, action, charme (du langage et des manières; cf. 5, 17), il ne devra rien à l'étude. *Instructus*, « pourvu par la nature, doué de ».

3. *Facultatem*, ce qu'on peut et ce qu'on doit attendre de l'orateur, l'étendue de ses devoirs et les limites de son domaine. — Autre reproche adressé à Crassus: sa méthode est toute personnelle. Non seulement elle n'est pas la plus pratique pour qui l'emploierait; mais elle ne peut être employée que par Crassus lui-même; il faut son génie pour l'appliquer. Reproche déjà fait par Scævola, 10, 44. — *Describere*; cf. *descriptio* § 212.

4-5. *Nam et civitatum... gubernacula.* Anacoluthe. Rien ne correspond à *et* dans le reste de la phrase. Antoine voulait ajouter *et philosophiam*, puisque Crassus en exige aussi la connaissance pour l'orateur; mais il se laisse entraîner à discuter longuement les rapports de l'éloquence et de la politique et oublie le début de sa phrase. C'est seulement 51, 219, qu'il reviendra aux rapports de la philosophie et de l'éloquence. *Regendarum* amène *gubernacula*, le *rector* étant le pilote. Pour la métaphore *gubernacula* (toujours au pluriel chez Cicéron), cf. *pro Sest.* 9, 20; *de Divin.* II, 1, 3, etc. — *Sententia sua*, « par sa senteuce », comme ferait un juge à son tribunal ou un sénateur dans la curie. Cf. 38, 172.

6. *Per mihi mirum*. Cf. 47, 205.

8. *Impolite*, « sans art, sans prétention au beau langage ». Allusion à ce qu'a dit Scævola, 10, 39; « iura civilia... *sine ulla eloquentiae laude... versantur* ».

9. *M.* (*Aemilius*) *Scaurus*, consul en 115 et 107, censeur en 109, *princeps senatus*, un des plus ardents défenseurs du parti aristocratique. Cicéron le comble d'éloges à maintes reprises, non seulement pour ses qualités d'homme d'État comme ici, mais pour l'énergie dont il fit preuve contre Saturninus et les séditieux (*pro Sest.* 47, 101; *pro C. Rabir.* 7, 21; 9, 26). Salluste au contraire lui est sévère (*Iugurth.* 15, 4): « factiosus, avidus potentiae, honoris, divitiarum, ceterum vitia sua callide occultans ». Ils l'exaltent ou le dénigrent, parce qu'ils le jugent tous deux à travers leurs passions d'aristocrate ou de démocrate : il y a sans doute exagération de part et d'autre. — *Non longe ruri*. Le fils de cet Æmilius Scaurus eut une villa à Tusculum (*pro Caec.* 19, 54), où il fit transporter le surplus des accessoires provenant du fameux théâtre qu'il avait construit pendant son édilité; mais ses esclaves, furieux du tracas que leur donnait l'accumulation de cet attirail, brûlèrent un beau jour la maison (Pline, *Hist. Nat.* 36, 115). Il résulterait de notre passage que le père la possédait déjà.

10. *Si audierit*, « s'il arrivait qu'il eût entendu dire ». (Cf. 49, 212 : *si poëta quaeratur*). Le subjonctif parfait au lieu du présent, pour marquer l'idée de l'action accomplie.

hanc auctoritatem gravitatis et consilii sui vindicari a te, Crasse, quod eam oratoris propriam esse dicas, iam, credo, huc veniat et hanc loquacitatem nostram vultu ipso aspectuque conterreat; qui quanquam est in dicendo minime contemnendus, prudentia tamen rerum magnarum magis quam dicendi arte nititur. [215] Neque vero, si quis utrumque potest, aut ille consilii publici auctor ac senator bonus ob eam ipsam causam orator est, aut hic disertus atque eloquens, si est idem in procuratione civitatis egregius, illam scientiam dicendi copia est consecutus. Multum inter se distant istae facultates longeque sunt diversae atque seiunctae; neque eadem ratione ac via M. Cato, P. Africanus, Q. Metellus, C. Laelius, qui omnes eloquentes fuerunt, orationem suam et rei publicae dignitatem

NC. 10. *aliquam* (ou *aliqua*) Mss ; leçon difficile à défendre, quoi que dise Ellendt; *reliquam* Gesner; *alienam* Wyttenbach, Schütz, Orelli, Kayser, Stangl; *aliam* Stroebel (mais il faut une détermination plus exacte de la *scientia* dont il s'agit); *eam ipsam* Klotz. La correction de Manuce *illam*, généralement adoptée, paraît la meilleure; cf. 55, 236. Muther (*Neue Jahrb.* 1884, p. 612) propose *civilem aliquam*. — *scientia dicendi copiam* L1 ε.

1. *Auctoritatem*, « cette influence actuelle (*hanc*), due à l'autorité de son caractère (*gravitatis*) et à la sagesse de ses conseils (*consilii*) ».

2. *Quod... dicas.* Sur cette construction illogique, puisque sans le verbe *dicas*, en écrivant simplement *quod sit oratoris propria*, Cicéron aurait déjà présenté la proposition comme étant la pensée de Crassus, cf. Riemann, *Synt.* § 193, Rem. II, p. 325-326.

3. *Hanc loquacitatem nostram.* C'est ainsi que Scaurus qualifierait la présente discussion.

4-5. *Minime contemnendus.* Cf. *Brut.* 29, 110-112 : « in Scauri oratione,... gravitas summa et naturalis quaedam inerat auctoritas, non ut causam, sed ut testimonium dicere putares, cum pro reo diceret : hoc dicendi genus ad patrocinia mediocriter aptum videbatur, ad senatoriam vero sententiam, cuius erat ille princeps, vel maxime ; significabat enim non prudentiam solum, sed, quod maxime rem continebat, fidem ». — *Prudentia.* Cf. 2, 8.

7. *Consilii publici auctor.* Cf. 48, 211 ; 50, 216 : *princeps consilii publici*.

8. *Ob eam ipsam causam.* Il n'est pas nécessairement orateur, parce qu'il est habile politique. S'il l'est, ce sera en lui un autre don spécial, distinct et indépendant du premier. — *Aut hic disertus .. est consecutus.* La négation *neque*, placée en tête, tombe aussi sur ce membre de phrase.

9. *Si est idem*, « s'il est en même temps » (cf. § 202). — *In procuratione civitatis.* Cf. *Acad.* I, 3, 11 : « dum me... rei publicae non solum cura, sed quaedam etiam procuratio multis officiis implicatum et constrictum tenebat ».

10. *Illam scientiam* (*procurandae civitatis*).

12. *M. Cato*, le Censeur.

13. *P. Africanus*, Scipion Emilien ; cf. § 211. — *Q. Metellus*, *C. Laelius*. Cf. 48, 211.

exornabant. L. Neque enim est interdictum aut a rerum natura aut a lege aliqua atque more, ut singulis hominibus ne amplius quam singulas artes nosse liceat. [216] Qua re non, [et] si eloquentissimus Athenis Pericles idemque in ea civitate plurimos annos princeps consilii publici fuit, idcirco eiusdem hominis atque artis utraque facultas existimanda est; nec, si P. Crassus idem fuit eloquens et iuris peritus, ob eam causam inest in facultate dicendi iuris civilis scientia. [217] Nam si, ut quisque in aliqua arte et facultate excellens aliam quoque artem sibi assumpserit, is perficiet ut, quod praeterea sciet, id eius, in quo excellet, pars quaedam esse videatur, licet ista ratione dicamus pila bene et duodecim scriptis ludere proprium

NC. 4. *si* Lambin (au lieu de *et si* Mss); cf. 26, 118; 56, 237; II, 40, 170. Il ne semble pas y avoir d'exemple de *idcirco* précédé par *et si*. — 9. *si quisque ut* Mss; *si ut quisque* Nägelsbach (*Latein. Stil*[7]. § 92, 4, p. 298). Une fois l'ordre vrai des mots restitué, le *is* qui suit s'explique de lui-même; auparavant il embarrassait les éditeurs, qui le changeaient en *ita* comme Lambin, ou le supprimaient comme Ellendt.

1. *Exornabant* (= *insignem reddebant*) ne convient bien qu'au premier régime, mais s'applique au second par une sorte de zeugma. « Ce n'était pas par les mêmes moyens ni par la même méthode (*eadem ratione ac via*) qu'ils rehaussaient l'éclat de leur style et la dignité de l'État. »

1-2. *A rerum natura*. La préposition est exprimée, parce que la nature, les lois, les institutions sont présentées comme agissantes et deviennent des personnes. Construction d'ailleurs la plus claire ici, *interdicere* voulant d'autre part à l'ablatif seul le nom de la chose dont on défend l'usage. — *Aliqua* (cf. § 208), « quelque loi », avec cette idée : « je voudrais bien savoir laquelle; je n'en connais point de cette sorte ». — *Ut ne* = *ne* tout seul; cf. 35, 164.

4. *Si*, non pas *et si* : voir NC. Dans cette construction, la négation est régulièrement placée avant la proposition conditionnelle (cf. plus bas *nec si*). — *Idemque*. Cf. § 215.

5. *Plurimos annos*. Quarante ans, dit Cicéron, III, 34, 138 (en chiffres ronds). Il faut alors faire commencer l'importance politique de Périclès à la mise en accusation de Cimon revenu de Thasos (465 av. J.-C.). Mais il ne fut réellement le chef incontesté d'Athènes qu'après le bannissement de Thucydide, fils de Milésias, c.-à-d. de 444 à 429. Sur son éloquence, cf. *Brut.* §§ 28, 38, 44, 59, 290.

5-6. *Non... idcirco eiusdem... artis*. Il ne s'ensuit pas *nécessairement* que ces talents si divers d'orateur et d'homme d'État relèvent du même art (l'éloquence).

7. *P. Crassus*. Cf. 37, 170.

9. *Aliqua*, parce qu'Antoine n'a aucun art en particulier dans l'esprit. Cf. 48, 208.

11. *Perficiet ut*, « amènera par son exemple à cette conclusion que... ».

12. *Ista* (cf. 11, 46), « en vertu de *ton* raisonnement, Crassus » (c'est à lui particulièrement qu'Antoine s'adresse : *vindicari a te Crasse*, § 214).

13. *Pila*. Cf. 16, 73; 36, 166. — *Duodecim scriptis*. C'était un jeu analogue sans doute au trictrac; ainsi appelé des

esse iuris civilis, quoniam utrumque eorum P. Mucius optime fecerit; eademque ratione dicantur ei quos φυσικοὺς Graeci nominant, idem poëtae, quoniam Empodocles physicus egregium poëma fecerit. At hoc ne philosophi quidem ipsi, qui omnia, sicut propria, sua esse atque a se possideri volunt, dicere audent, geometriam aut musicam philosophi esse, quia Platonem omnes in illis artibus praestantissimum fuisse fateantur. [218] Ac si iam placet omnes artes oratori subiungere, tolerabilius est sic potius dicere : ut, quoniam dicendi facultas non debeat esse ieiuna at-

NC. 2. *et quos* Mss ; *ei quos* Bake. — 5. *sicut propria*, mis entre crochets par Ellendt comme une glose de *sua* (voir le Commentaire).

ouze divisions tracées sur une table *abacus*). On déplaçait les jetons ou *calculi* sur ces compartiments selon le chiffre amené par les dés. Cf. A. Rich, *Dictionn. des Antiq.* « abacus ». Ovide mentionne ce jeu (*Ars Am.* III, 363 et suiv.) : « Est genus in totidem tenui ratione redactum Scriptula, quot menses lubricus annus habet. Parva tabella capit ternos utrimque lapillos : In qua vicisse est continuasse suos ». Ces vers, malgré les commentaires, offrent bien des obscu-

qui parurent si beaux qu'on les lut, dit-on, aux jeux olympiques. Nous en avons quelques fragments. (Voir Croiset. *Litt. grecque*, II², p. 531 et suiv.).

5. *Omnia, sicut propria, sua esse* : « qui prétendent que tout est de leur domaine (*sua*), comme si tout leur appartenait réellement en propre (*sicut propria*). » Cette dernière expression ne fait donc pas double emploi avec *sua*. (Voir NC).

8. *Fateantur*. Même construction illogique que *quod... dicas*, 49, 214. Il suf-

que nuda, sed aspersa atque distincta multarum rerum iucunda quadam varietate, sit boni oratoris multa auribus accepisse, multa vidisse, multa animo et cogitatione, multa etiam legendo percucurrisse, neque ea ut sua possedisse, sed ut aliena libasse. Fateor enim callidum quendam hunc et nulla in re tironem ac rudem nec peregrinum atque hospitem in agendo esse debere.

LI. [219] Neque vero istis tragoediis tuis, quibus uti philosophi maxime solent, Crasse, perturbor, quod ita dixisti, neminem posse eorum mentes, qui audirent, aut inflammare dicendo aut inflammatas restinguere, cum eo maxime vis oratoris magnitudoque cernatur, nisi qui rerum omnium natu-

NC. 12. Kayser met entre crochets *rerum omnium naturam* et *atque rationes*; Wilkins *rerum omnium* seulement. Bake lit *omnem naturam moresque*. Piderit suppose qu'il y avait *hominum naturam*, changé par une erreur fréquente en *omnium naturam*, et qu'ensuite ont été ajoutés pour le sens *rerum* devant *omnium* et *hominum* après *mores*. Corrections arbitraires.

3. *Accepisse... vidisse...* Infinitifs parfaits, pour marquer l'entier achèvement de l'action : « le devoir d'un bon orateur est d'avoir beaucoup entendu, beaucoup vu ».

4. *Neque* = *neque tamen*. — *Ut sua*, « dans la pensée que », « en se disant que » (différent de *quasi sua*).

5. *Possedisse*, « s'être établi en maître, de par la loi ». — *Libasse*, « avoir tout effleuré », puisqu'il est impossible de tout approfondir. Telle est bien la pensée de Cicéron (voir l'Introduction, p. XXVIII). Il corrige par la bouche d'Antoine ce que les exigences de Crassus avaient d'excessif (cf. cependant déjà § 65 : *licet circumcidat*).

5-6. *Callidum quendam*, « vraiment avisé ». Cf. 4, 14 : *incredibili quodam*.

6-7. *Tironem... hospitem*. Les quatre expressions ne sont pas synonymes : *tironem*, qui ne sait que les éléments d'un art (nouvelle recrue) ; *rudem*, entièrement ignorant (même de ces éléments); *peregrinum*, quelqu'un qui est un étranger pour vous, qui ne connaît pas du tout votre pays (en d'autres termes et métaphore à part : versé dans d'autres matières, il ignore celles qui lui seraient nécessaires en ce moment) ; *hospitem*, quelqu'un qui ne fait que passer dans une maison (en d'autres termes : il a une idée de la chose en question; mais la connaissance, pour avoir été trop rapide, est insuffisante). — *In agendo* = *in causa agenda* : « quand il s'agit de plaider ».

§§ 219-234. Contrairement à l'opinion de Crassus, L'ÉTUDE DE LA PHILOSOPHIE n'est pas nécessaire à l'orateur.

8. *Tragoediis* souvent pris ironiquement : les grands mots comme dans la tragédie, les phrases déclamatoires et à effet, les mouvements pathétiques. Cf. 53, 228 ; II, 51, 205 ; Quintilien, VI, 1, 36 : « in parvis quidem litibus has tragoedias movere tale est, quasi si personam Herculis et cothurnos aptare infantibus velis ». On trouve aussi avec le même sens les mots grecs τραγῳδίαι, τραγῳδεῖν, παρατραγῳδεῖν... Cf. Plaute, *Pseud*. 707 : *ut paratragoedat carnifex*. — *Istis* renforce *tuis*, en y ajoutant l'idée péjorative (cf. 9, 38).

11. *Eo maxime*, « c'est en cela surtout que... ». Même ablatif sans préposition dans *de Off*. I, 20, 66 : « omnino fortis animus et magnus duabus rebus maxime cernitur ». — Sur la pensée, cf. 12, 53 ; 11, 60.

12. *Cernatur*, tandis qu'il y a d'abord

ram, mores hominum atque rationes penitus perspexerit, in quo philosophia sit oratori necessario percipienda : quo in studio hominum [quoque] ingeniosissimorum otiosissimorumque totas aetates videmus esse contritas; quorum ego copiam magnitudinemque cognitionis atque artis non modo non contemno, sed etiam vehementer admiror; nobis tamen, qui in hoc populo foroque versamur, satis est ea de moribus hominum et scire et dicere, quae non abhor-

NC. 3. *quoque* à supprimer sans doute, la leçon manuscrite étant incertaine (des mss l'omettent; d'autres donnent *quo*), et la place du mot singulière; a dû être introduit sous l'influence du *quo* précédent. — 8. *de moribus hominum* Mss; *de motibus animorum* Kayser, Sorof, Wilkins d'après Ernesti (cf. aussi Rubner, *Phil. Anz.* X, p. 104).

audirent. On fait remarquer qu'avec *audirent*, Antoine exprimait seulement la pensée antérieure de Crassus, qu'avec *cernatur* il exprime aussi la sienne propre (sorte de maxime générale). En réalité, *dixisti* qui commande toute la fin de la phrase, étant ici un parfait, appelle *logiquement* après lui le présent du subjonctif; mais, d'autre part, le subjonctif passé s'explique par suite d'une confusion avec les cas où *dixisti* est pris comme aoriste. Cicéron a employé les deux constructions. — *Rerum omnium naturam* (voir NC.). L'orateur, pour enflammer ou calmer les passions, n'a pas besoin d'avoir approfondi « la nature de toutes choses »; et il lui suffira de connaître la psychologie, plus généralement l'éthique; Crassus lui-même en était convenu, 15, 68-69. Antoine veut ignorer cette concession; et, puisque Crassus demande à l'orateur d'être philosophe, c'est donc qu'il lui demande en réalité de tout savoir, la philosophie embrassant toutes choses (*omnia paene profitetur*, 49, 212). Antoine apporte ici quelque exagération plaisante, pour mieux attaquer l'opinion de son ami.

1. *Mores hominum atque rationes*, « les mœurs des hommes et les principes de leur conduite ».

1-2. *Penitus perspexerit*. Cf. 5, 17. — *In quo*. Cf. 32, 141; 58, 246; II, 19, 83; 24, 101, etc.

3-4. *Otiosissimorum*. Ce sont les Grecs qui sont les *otiosi* par excellence. Cf. 6, 22; 22, 102. — *Totas aetates*, « des vies entières ».

4-5. *Quorum* (i.e. *Graecorum*) *ego copiam... cognitionis*. Ellendt rapproche à tort ce passage, où les deux génitifs dépendent l'un de l'autre, d'exemples comme II, 3, 10, *propter eorum... ieiunitatem bonarum artium* et III, 1, 3, *cuius ordinis... diriperetur patrimonium dignitatis*, où les génitifs, d'espèce différente (génitif du sujet et génitif de l'objet ou génitif explicatif), dépendent tous deux du même nominatif ou accusatif. — *Cognitionis* sera plutôt à joindre à *copiam* et *artis* à *magnitudinem*. Noter enfin le rapprochement des pronoms cher à Cicéron *quorum ego*. Cf. 17, 76; 32, 145.

8. *De moribus hominum*. Voir NC. — Wilkins, pour défendre la correction *motibus animorum*, allègue que, d'après le contexte (§ 220), c'est de la psychologie ou art de *manier les passions*, qu'il s'agit ici pour l'orateur, et non de la morale. Mais 1° Cicéron, divisant la philosophie en trois parties : physique, dialectique, morale (cf. 15, 68), rattache à la morale cette psychologie que nous en distinguons; il a donc pu se servir d'une dénomination générale pour désigner le cœur humain; — 2° au début du § 221, on voit bien qu'il est question aussi de la morale proprement dite, du bien et du mal, etc. — En tout cas, mo-

rent ab hominum moribus. [220] Quis enim unquam orator magnus et gravis, cum iratum adversario iudicem facere vellet, haesitavit ob eam causam, quod nesciret quid esset iracundia, fervorne mentis an cupiditas puniendi doloris? Quis, cum ceteros animorum motus aut iudicibus aut populo dicendo miscere atque agitare vellet, ea dixit quae a philosophis dici solent? qui partim omnino motus negant in animis ullos esse debere, quique eos in iudicum mentibus concitent, scelus eos nefarium facere; partim, qui tolerabiliores volunt esse et ad veritatem vitae propius accedere, permediocres ac potius leves motus debere esse dicunt. [221] Orator autem omnia haec, quae putantur in communi vitae consuetudine mala ac molesta et fugienda, multo maiora et acerbiora verbis facit; itemque ea, quae vulgo expetenda atque optabilia videntur, dicendo ampli-

NC. 1. *ab horum hominum moribus* Stangl; *ab hominum auribus* Madvig (*Adv. crit.* III, p. 88) : conjecture ingénieuse et séduisante.

rale et psychologie, l'orateur n'a pas besoin de les avoir étudiées en philosophe, dans leurs théories les plus savantes, ni d'en parler en philosophe, avec la profondeur de l'école ; il lui suffit d'en savoir et d'en dire ce que l'expérience révèle au bon sens.

4. *Fervorne mentis.* Inutile, avec Purgold et Schütz, de changer *fervor* en *error*, sous prétexte que *fervor* ne peut s'appliquer à *mens* (ὁ νοῦς). Cicéron prend assez souvent *mens* pour *animus*. Cf. II, 42, 178 : « aliqua permotione mentis ». — *Puniendi doloris*, « de venger une offense », exactement « le ressentiment causé par une offense ». *Puniendi* = *ulciscendi*. Cf. *pro Mil.* 13, 35 : « fecit iratus, fecit inimicus, fuit ultor iniuriae, punitor doloris sui. »

6. *Miscere*, « remuer, agiter, faire bouillonner les passions ». Cf. *Part. or.* 6, 22.

7. *Partim negant.* Ce sont les Stoïciens avec leur théorie de l'ἀπάθεια. Cf. 53, 230; III, 18, 65 ; *pro Mur.* §§ 61 et 62 ; *Acad.* II, 44, 135 : « sapientis animum nunquam nec cupiditate moveri nec laetitia efferri. »

9. *Eos facere*, s.-ent. *dicunt* ou *aiunt*, implicitement compris dans *negant*. Cf. 13, 59.

9-10. *Partim qui tolerabiliores*, les Péripatéticiens, « qui se prétendent plus tolérants ». Cf. *Acad.* II, 44, 135 ; *Tuscul.* IV, 17, 38 : « perturbari animos necesse dicunt esse, sed adhibent modum quendam, quem ultra progredi non oporteat ». — *Tolerabilis* a ici un sens actif comme *honorabilis* (*Cat. Mai.* 18, 63), *penetrabilis* (Virg., *Géorg.* I, 93 ; *En.* X, 481), *dissociabilis* (Horace, *Carm.* I, 3, 22). — *Veritatem.* Cf. 33, 149.

11. *Ac potius*, « ou plus exactement ». Après une négation il signifie d'ordinaire : « mais plutôt » (II, 18, 74).

13. *Mala ac molesta* forment une seule locution dont *fugienda* est la conséquence: ce qui le prouve, c'est la présence de la conjonction copulative *ac*, qui ne s'emploie pas lorsqu'il s'agit de relier plus de deux termes. Au contraire, quand on veut relier deux membres de phrase, dont l'un est lui-même composé de deux parties qu'il faut unir entre elles, l'usage est de varier dans chaque cas la conjonction de liaison : *mala* ac *molesta* et *fugienda*.

at atque ornat, neque vult ita sapiens inter stultos videri, ii qui audiant aut illum ineptum aut Graeculum putent t, etiamsi valde probent ingenium, oratoris sapientiam mirentur, se esse stultos moleste ferant; [222] sed ita ragrat per animos [hominum], ita sensus hominum mensque pertractat, ut non desideret philosophorum deriptiones neque exquirat oratione, summum illud bonum animone sit an in corpore, virtute an voluptate definia-, an haec inter se iungi copularique possint; an vero, ut ibusdam visum, nihil certum sciri, nihil plane cognosci percipi possit. Quarum rerum fateor magnam multipli-

C. 2. *uti qui* P 1 ε; *uti*[ ]|*qui* O; *ut qui* Ellendt; *ut ii qui* Piderit. — *et graecu-* Pearce. — 3-4. *ingenium oratoris sapientiamque admirentur* Piderit. — 5. *per nos hominum* L 1 ε; *hominum* est une glose évidente.

Ita au sens restrictif: « il veut itre sage, mais sous condition, mais pas au point d'être traité... » Cf. 46, ; II, 4, 16. — *Sapiens*, le sage, me l'entendent les Stoïciens (cf. 18, ὁ σοφός, par opposition à ὁ ἄφρων *tus*), le non-philosophe.

Illum s'oppose à *se*. — *Ineptum aut ceculum*, deux expressions synonymes

tentiae, primum simplices quattuor : nihil bonum nisi honestum, ut Stoici; nihil bonum nisi voluptatem, ut Epicurus; nihil bonum nisi vacuitatem doloris, ut Hieronymus; nihil bonum nisi naturae primis bonis aut omnibus aut maximis frui, ut Carneades contra Stoicos disserebat. Haec igitur simplicia; illa mixta : tria genera bonorum, maxima animi, secunda corpo-

eamque esse disciplinam et multas, copiosas variasque rationes; sed aliud quiddam, longe aliud, Crasse, quaerimus. [223] Acuto homine nobis opus est et natura usuque callido, qui sagaciter pervestiget quid sui cives iique homines, quibus aliquid dicendo persuadere velit, cogitent, sentiant, opinentur, exspectent. LII. Teneat oportet venas cuiusque generis, aetatis, ordinis, et eorum, apud quos aliquid aget aut erit acturus, mentes sensusque degustet; [224] philosophorum autem libros reservet sibi ad huiusce modi Tusculani requiem atque otium, ne, si quando ei dicendum erit de iustitia et fide, mutuetur a Platone; qui, cum haec exprimenda verbis arbitraretur, novam quandam finxit in libris civitatem : usque eo illa, quae dicenda de

NC. 10. *nec si* Lagg. 23, 67.

1-2. *Disciplinam*, « théorie ». — *Rationes*, « raisonnements ». *Multas, copiosas variasque* sont trois adjectifs distincts et parallèles.

3-4. *Acuto... et natura usuque callido.* Pour Antoine, l'orateur devra surtout être un homme habile (cf. plus bas *sagaciter pervestigare*). Habileté reposant sur des dons naturels et accrue par l'expérience, grâce à quoi il gagnera ses procès : tout est là. — *Callido*, cf. 11, 18 et 23, 109.

6. *Venas.* Métaphore empruntée au corps humain. Non pas donc les veines ou filons de métal, comme le veut Piderit, mais les canaux sanguins dont les battements ou pulsations révèlent l'état de l'organisme. En d'autres termes il faut pénétrer ce qu'il y a de plus intime et secret dans les dispositions de chacun. — Expression reprise par Tacite, *Dial.* 31 : « orator... tenebit venas animorum, et prout cuiusque natura postulabit, adhibebit manum et temperabit orationem ». — *Venae* est quelquefois joint à *viscera*. Cf. *in Cat.* I, 13, 31 : « erit inclusum penitus in venis atque in visceribus rei publicae »; *Tusc.* IV, 11, 24.

8. *Aget aut erit acturus* : « plaidera ou se disposera à plaider ». — *Degustet...* « qu'il étudie les idées et les sentiments ». Exactement, « qu'il en fasse l'essai » (pour les connaître), comme un gourmet déguste les vins.

9-10. *Huiusce modi...* « qu'il réserve l'étude des philosophes pour des moments de loisir, comme ceux dont *nous* jouissons *maintenant* dans cette villa de Tusculum ». — *Ne...* Mais il fera bien alors de les lire, ne serait-ce que pour se rendre compte à quel point leurs théories ne peuvent servir dans la pratique. Exemple : Platon.

12. *Haec*, i.e. *quae sentiebat de iustitia et fide.* — *Verbis* avec une valeur emphatique. Ce ne sont que des mots, théories en l'air, sans rapport avec la vie réelle. Platon pouvait les mettre par écrit; les appliquer eût été une autre affaire. L'ironie d'Antoine a beau jeu.

13. *Finxit.* Dans les dix livres de la Πολιτεία ἢ περὶ δικαίου. Cf. *de Republ.* II, 11, 21 : « nam princeps ille, quo nemo in scribendo praestantior fuit, aream sibi sumpsit, in qua civitatem exstrueret arbitratu suo, praeclaram illam quidem fortasse, sed a vita hominum abhorrentem et moribus ». — *In libris civitatem.* Cité idéale, construction de fantaisie, *qui n'existe que sur le papier.* Cf. 53, 230 : « in illa commenticia Platonis civitate ». Platon disait lui-même de sa cité : τῇ ἐν λόγοις κειμένῃ (πόλει), ἐπεὶ γῆς γε οὐδαμοῦ οἶμαι αὐτὴν εἶναι (*Rép.* IX,

stitia putabat, a vitae consuetudine et a civitatum mori-
s abhorrebant. [225] Quod si ea probarentur in populis
que in civitatibus, quis tibi, Crasse, concessisset, claris-
no viro et amplissimo, principi civitatis, ut illa diceres in
axima contione tuorum civium, quae dixisti? « Eripite
s ex miseriis, eripite ex faucibus eorum, quorum cru-
litas nostro sanguine non potest expleri; nolite sinere
s cuiquam servire nisi vobis universis, quibus et possu-
us et debemus. » Omitto *miserias*, in quibus, ut illi

C. 4. *et principi* Bake (Stangl, Wilkins); mais l'asyndeton n'a rien qui choque
étant donné surtout qu'il y a gradation. — 7. *nostro sanguine* Mss; *nisi nostro*
guine Döderlein (Sorof, Cima, Stangl, Wilkins). L'argument de ces éditeurs est
suivant : Sans *nisi*, la phrase signifie que les chevaliers, n'étant pas rassasiés du
g des sénateurs, tourneront ensuite leur rage contre le peuple, auquel s'adresse le
ours de Crassus (*non modo nostro sanguine, sed etiam vestro explebitur eorum cru-*
itas); or, ajoute-t-on, cette menace n'eût pas produit d'effet sur les auditeurs, le
ple n'ayant rien à craindre des juges des *quaestiones perpetuae*. Mais est-il impos-
e d'interpréter *nostro sanguine*, sans sous-entendre une opposition entre le sang
sénateurs et celui des plébéiens? Voir le Commentaire.

592 a). — *Usque eo*, fréquent chez
éron; remplacé par *adeo* à partir de
-Live.
, *Iustitia*, point de départ et point
boutissement de toutes les discussions
l'ouvrage de Platon; de là le sous-

pour apaiser leur soif de vengeance. »
Non pas qu'ils doivent se tourner ensuite
contre le peuple (le peuple ici n'est pas
en question). Crassus veut seulement dire
que la rage des chevaliers, même une
fois les sénateurs écrasés, demeurera

aiunt, vir fortis esse non potest; omitto *fauces*, ex quibus te eripi vis, ne iudicio iniquo exsorbeatur sanguis tuus, quod sapienti negant accidere posse; *servire* vero non modo te, sed universum senatum, cuius tum causam agebas, ausus es dicere? [226] Potestne virtus, Crasse, servire, istis auctoribus quorum tu praecepta oratoris facultate complecteris? quae et semper et sola libera est quaeque, etiam si corpora capta sint armis aut constricta vinculis, tamen suum ius atque omnium rerum impunitam libertatem tenere debeat. Quae vero addidisti, non modo senatum servire posse populo, sed etiam *debere*, quis hoc philosophus tam mollis, tam languidus, tam enervatus, tam omnia ad voluptatem corporis doloremque referens probare posset, senatum servire populo, cui populus ipse moderandi et regendi sui potestatem quasi quasdam habenas tradidisset? LIII.

NC. 4. *causas* L ε. — 10. *debet* Lag. 20 (Schütz, de son côté, par conjecture). — 15. *potestatem* mis entre crochets par Vassis et Cima, comme étant une glose destinée à expliquer la métaphore *habenas*.

3. *Quod* i. e. *iudicio iniquo exsorberi sanguinem*. Que peut faire au sage, en effet, une condamnation injuste?

5-6. *Potestne* = *num potest*. V. Riemann, *Synt.* § 280 b, 1°, p. 532-533. — *Servire*, au sens propre, « être esclave ». Chose impossible en effet d'après cet autre paradoxe (Cic., *Parad.* V) : ὅτι μόνος ὁ σοφὸς ἐλεύθερος καὶ πᾶς ἄφρων δοῦλος. — *Istis auctoribus*. Sur cet ablatif absolu sans participe exprimé, v. Riemann, § 70, p. 141-142.

6. *Oratoris facultate*. Cf. 19, 214. — *Praecepta* = *praeceptorum cognitionem*. Opinion de Crassus exprimée maintes fois, notamment 15, 68-69.

9-10. *Impunitam* (s'oppose à *constricta vinculis*), « non réprimée, non limitée, entière » = *non imminutam, intactam, integram*. — *Debeat*. Subjonctif potentiel.

10. *Quae vero addidisti... quis hoc*. Anacoluthe oratoire, fréquente après le relatif ainsi placé.

11. *Sed etiam debere*. Si l'on envisage seulement le discours en question (*pro lege Servilia*), cela pouvait n'être qu'un moyen oratoire. Mais il semble bien que dans sa jeunesse Crassus avait un peu l'habitude de ces flatteries et courait après la popularité. Cf. *Brut.* 43, 160 : « voluit adulescens in colonia Narbonensi causae popularis aliquid attingere eamque coloniam, ut fecit, ipse deducere. »

11. *Quis philosophus tam mollis... probare posset*. Expression condensée pour *tam mollis fuit ut... posset*. De même en français; Racine, *Athalie* IV, 3 : « Et quels cœurs si plongés dans un lâche sommeil... Ne s'empresseront pas à suivre notre exemple ». — *Hoc* sert à faire attendre *senatum servire populo*.

13. *Probare posset*. Cicéron (*Parad.* V, 41), revenant sur ce passage du discours de Crassus, ne l'approuve pas davantage : « Quid valet igitur illa eloquentissimi viri, L. Crassi, copiosa magis quam sapiens oratio? »

15. *Quasi quasdam habenas*. Apposition à *potestatem*. La construction est assez dure et peu habituelle à Cicéron. Faut-il supprimer *potestatem*, ou lire *quibusdam habenis*, ou mettre *potestatem et quasi quasdam habenas*? Ce sont des conjectures; elles ne s'imposent pas. — *Tradidisset*. Subjonctif du style indirect

?7| Itaque haec cum a te divinitus ego dicta arbitrarer, Rutilius Rufus, homo doctus et philosophiae deditus, n modo parum commode, sed etiam turpiter et flagitiose cta esse dicebat. Idemque Servium Galbam, quem homim probe commeminisse se aiebat, pergraviter reprehenre solebat, quod is, L. Scribonio quaestionem in eum rente, populi misericordiam concitasset, cum M. Cato, ılbae gravis atque acer inimicus, aspere apud populum omanum et vehementer esset locutus, quam orationem in riginibus suis exposuit ipse. [228] Reprehendebat igitur

C. 3. *modo* omis par la plupart des Mss. — 9. *Romanum* entre crochets chez yser.

présente la pensée du philosophe). . *Divinitus*. Cf. 7, 26.
. *P. Rutilius Rufus*, homme d'une nèteté rigide, « doctus vir et graecis eris eruditus, Panaetii auditor, prope fectus in Stoicis » (*Brut.* 30, 114). gat en Asie du proconsul Q. Mucius evola (le grand Pontife), il voulut arer les exactions des publicains. Ceux-ci faisaient partie de l'ordre équestre, t-puissant à Rome dans les tribunaux

Galba, auteur de l'abominable massacre des Lusitaniens en 150 ; cf. 10, 40. — *Commeminisse*. Il y avait une quarantaine d'années de différence entre eux deux (Galba consul en 144, Rutilius en 105).

6. *L. Scribonio*. L. Scribonius Libo, connu seulement d'ailleurs par cette accusation, qu'il intenta de concert avec Caton et L. Cornélius Céthégus (Tite-Live, *Perioch.* 49). Il était tribun du

Galbam Rutilius, quod is C. Sulpicii Galli propinqui sui Q. pupillum filium ipse paene in umeros suos extulisset, qui patris clarissimi recordatione et memoria fletum populo moveret, et duos filios suos parvos tutelae populi commendasset ac se, tanquam in procinctu testamentum faceret sine libra atque tabulis, populum Romanum tutorem instituere dixisset illorum orbitati. Itaque, cum et invidia et odio populi tum Galba premeretur, hisce eum tragoediis liberatum ferebat; quod item apud Catonem scriptum esse video : « nisi pueris et lacrimis usus esset, poenas eum daturum fuisse. » Haec Rutilius valde vituperabat et huic humilitati dicebat vel exsilium fuisse vel mortem antepo-

NC. 8. *iisque* L; *isque* l; *hiis* ε; *hisce* Heusinger (*his eum* Kayser, Wilkins).

1. *C. Sulpicius Gallus* tribun militaire en 168, consul en 166, géomètre et astronome (*Cat. Mai.* 14, 49), célèbre pour avoir prédit une éclipse de lune avant la bataille de Pydna (168) et prévenu ainsi une panique des superstitieux Romains (Tite-Live, 44, 37,5 et suiv. ; *de Re publ.* I, 15, 23 ; Valère-Max. VIII, 11, 1 ; Pline, *H. N.* 2, 53). — Selon Mommsen (*Rhein. Mus.* XVI, p. 356, note) la vraie forme du nom est *Galus* ; mais *Galli* est ici l'orthographe des mss.

1-2. *Proquinqui sui.* Galba et Gallus appartenaient à la même *gens Sulpicia*. — *Pupillum filium.* Le fils de Gallus était passé sous la tutelle de Galba après la mort de son père.

3. *Recordatione et memoria*, cf. 2, 1 ; Tacite, *Dial.* 1 : « ita non ingenio sed memoria et recordatione opus est ». *Recordatio* ajoute souvent, comme ici, à *memoria* (la chose dont on se souvient, l'objet du souvenir) l'idée que l'on prend à cœur de considérer cette chose, qu'on se la rappelle avec une pensée affectueuse. — *Qui moveret* = *ut is moveret.*

5-6. *In procinctu*, « avant la bataille » ; testament improvisé devant l'armée, prête a marcher, par ceux qui craignaient de ne point revenir du combat. Aulu-Gelle, XV, 27, 3 ; Gaius, II, 101 : « procinctus est enim expeditus et armatus exercitus ». Cette simple déclaration verbale en présence de trois ou quatre témoins avait les mêmes effets légaux que le testament *per aes et libram*. — *Libra atque tabulis.* C'est précisément l'autre façon de tester dont il vient d'être question (*per aes et libram*), laquelle consiste en une vente fiduciaire à un ami, qui est censé acheter la famille, en présence d'un *libripens* et de cinq témoins, et chargé d'exécuter les volontés dernières. V. Bouché-Leclercq, *Inst. Rom.* V, I, 3, 3, p. 402. — Les *tabulae* sont les tablettes où étaient écrites ces volontés du testateur.

7. *Orbitati.* Le substantif au lieu de l'adjectif, pour mettre davantage en relief leur condition d'orphelins. Cf. 3, 10 : *in obscuritate rerum.*

8-9. *Hisce*, démonstratif d'une insistance particulière. — *Tragoediis*, cf. 51, 219. — *Ferebat* (Rutilius).

10-11. *Daturum fuisse*, périphrase qui sert à exprimer le conditionnel passé dans les propositions infinitives du style indirect. Cf. Riemann, *Synt.* § 241, p. 136-137.

11-12. *Vituperare*, l'opposé de *laudare*, s'applique bien à la conduite de Galba, comme plus haut (§§ 227 et 228) *reprehendere*, l'opposé de *probare*, à la personne même de l'accusé. — *Huic humilitati*, « cette bassesse de conduite ».

nendam. [229] Neque vero hoc solum dixit, sed ipse et sensit et fecit. Nam cum esset ille vir exemplum, ut scitis, innocentiae cumque illo nemo neque integrior esset in civitate neque sanctior, non modo supplex iudicibus esse noluit, sed ne ornatius quidem aut liberius causam dici suam quam simplex ratio veritatis ferebat. Paulum huic Cottae tribuit partium, disertissimo adulescenti, sororis suae filio; dixit item causam illam quadam ex parte Q. Mucius, more suo, nullo apparatu, pure et dilucide. [230] Quod si tu tunc, Crasse, dixisses, qui subsidium oratori ex illis disputationibus, quibus philosophi utuntur, ad dicendi copiam petendum esse paulo ante dicebas, et si tibi pro P. Rutilio non philosophorum more, sed tuo licuisset dicere : quamvis scelerati illi fuissent, sicuti fuerunt,

NC. 5. *uoluit* O. — *uberius* Bake. — 6. *oratio* L 1.

2. *Fecit.* Cf. § 227, la note sur Rutilius.

3-4. *Innocentia* (comme *integrior*) s'oppose particulièrement au grief de concussion qu'on articulait contre lui. — *Sanctior* désigne l'austérité du caractère. Cf. *Orat.* 10, 34 : « quid enim tam distans quam a severitate comitas? quis tamen unquam te aut sanctior est habitus aut dulcior? »

5. *Noluit.* On lit quelquefois *voluit;* mais *non* ne se sous-entend après *non modo* que si le verbe, étant commun aux deux membres de la phrase, est placé dans le second; cf. 46, 203; *Lael.* 24, 89 : « (assentatio) non modo amico, sed ne libero quidem digna est ». — Ici après *ne... quidem... dici,* il faut sous-entendre *voluit* qui se tire de *noluit.*

5. *Liberius,* « avec ces libertés oratoires », comme les digressions par exemple, qui, écartant le juge de la cause elle-même, lui font perdre de vue le vrai point du débat. Cf. *pro Arch.* 2, 3 : « ut me .. patiamini de studiis humanitatis ac litterarum paulo loqui liberius ». Cicéron a essayé plusieurs fois pour son compte de faire prendre ainsi le change aux juges d'un tribunal.

6. *Ratio veritatis* = *veritas.* Rutilius, avec son austérité intransigeante et sa vertu farouche, rappelle l'Alceste de Molière. « Et qui voulez-vous donc qui pour vous sollicite? — Qui je veux? La raison, mon bon droit, l'équité. »

6-7. *Paulum... partium.* Locution empruntée au langage du théâtre. Sur l'usage de partager une cause et de distribuer les rôles entre plusieurs avocats, voir plus haut 48, 207. — Le retentissement de ce procès fut tel que Cicéron a pu dire dans le *Brutus* 30, 115 : « quo iudicio convulsam penitus scimus esse rem publicam ».

8-9. *Q. Mucius* (*Pontifex Maximus*); cf. 37, 170, n. 5. Il avait eu Rutilius pour légat en Asie et pouvait mieux que personne, dans cette accusation *de repetundis,* porter témoignage de la bonne administration de l'accusé.

9. *Nullo apparatu* : « sans employer aucun de ces moyens de séduction, même légitimes, que fournit l'éloquence ». Cf. *Brut.* 30, 115 : « enucleate ille quidem et polite, ut solebat, nequaquam autem ea vi atque copia, quam genus illud iudicii et magnitudo causae postulabat ».

13. *Tuo* (*more*), c'est-à-dire *ingemere, inclamare, dolere, queri,* etc. (voir un peu plus loin).

14. *Scelerati.* Les chevaliers romains, qui composaient à Rome le tribunal et

pestiferi cives supplicioque digni, tamen omnem eorum importunitatem ex intimis mentibus evellisset vis orationis tuae. Nunc talis vir amissus est, dum causa ita dicitur, ut si in illa commenticia Platonis civitate res ageretur : nemo ingemuit, nemo inclamavit patronorum, nihil cuiquam doluit, nemo est questus, nemo rem publicam imploravit, nemo supplicavit; quid multa? pedem nemo in illo iudicio supplosit, credo, ne Stoicis renuntiaretur. LIV. [231] Imitatus est homo Romanus et consularis veterem illum Socratem, qui, cum omnium sapientissimus esset sanctissimeque vixisset, ita in iudicio capitis pro se ipse

NC. 1. *pestiferi cives supplicioque digni* mis entre crochets par Kayser.

dont Rutilius avait poursuivi les exactions en Asie, à la fois donc juges et parties dans cette cause. — *Scelerati* est attribut de *fuissent* comme *pestiferi cives* et *supplicio digni*. La ponctuation de certains éditeurs (Friedrich, Stangl, Wilkins), qui suppriment la virgule entre *fuerunt* et *pestiferi*, fait une construction gauche, sans nécessité.

2. *Importunitatem* avec le sens très fort, qu'il a souvent, de « cruauté ». Cf. *in Cat.* IV, 6, 12 : « importunus ac ferreus »; *pro Cluent.* 63, 177 : « crudelis atque importuna mulier » ; *pro Sull.* 27, 75 : « ista tanta importunitas inauditi sceleris ». Au propre, *importunus* (*in* priv., *portus*) signifie une côte où on ne peut pas aborder; *opportunus* au contraire, abordable. — *Ex intimis mentibus*, « du fond de leurs pensées », où naissaient leurs projets de vengeance.

3. *Amissus*, perdu pour la cité, puisqu'il refusa plus tard de quitter Smyrne et de revenir à Rome. Quintilien, XI, 1, 13 : « revocante cum P. Sulla manere in exsilio maluit ».

4. *Commenticia*; cf. 52, 224.

5-6. *Nihil cuiquam doluit.* Même emploi impersonnel que dans le *pro Mur.* 20, 42 : « cui placet obliviscitur, cui dolet meminit »; Pline, *Ep.* III,16, 6 : « Paete, non dolet ». Gémissements, exclamations, cris de douleur, appels à la pitié, c'est de quoi Cicéron, au rebours de Rutilius, ne se privait pas dans ses discours.

7-8. *Pedem supplosit.* Effet souvent employé par les orateurs et pour lequel il y avait des règles : on en usait au début ou à la fin d'une discussion animée (III, 59, 220 ; Quintilien, XI, 3, 128). D'un orateur froid Cicéron dit : « nulla corporis (perturbatio), frons non percussa, non femur; pedis, quod minimum est, nulla supplosio » (*Brut.* 80, 278). Crassus cependant était sobre de ce mouvement, et de gestes en général (*Brut.* 43, 158). — *Ne Stoicis renuntiaretur.* Ironie introduite par *credo* (cf. II, 33, 142) : « pour n'être pas dénoncé aux Stoïciens comme ayant transgressé leurs préceptes. » Le verbe a d'ordinaire, à l'actif, un complément de chose (lequel devient le sujet du verbe pris passivement) : « renuntiat Habonius illam decisionem tutoribus » (*in Verr.* II, 1, 54, 141).

9-10. *Imitatus est... Socratem.* Cf. Quintil., XI, 1, 12 : « P. Rutilius... illo paene Socratico genere defensionis est usus ». — *Homo Romanus et consularis*, deux raisons pour qu'il n'imitât pas un philosophe grec. — *Omnium sapientissimus.* Tel l'avait proclamé l'oracle de Delphes (Platon, *Apol.* 21 A ; Cic., *Lael.* 2, 7 et 4, 13 ; *Cat. Mai.* 21, 78 ; *Acad.* I, 4, 16).

11. *Ita... pro se ipse dixit.* Voir l'Ἀπολογία Σωκράτους de Platon. *Tuscul.* I, 29, 71 : « Socrates nec patronum quaesivit ad iudicium capitis nec iudicibus supplex fuit adhibuitque liberam contumaciam a magnitudine animi ductam, non a superbia. »

dixit, ut non supplex aut reus, sed magister aut dominus videretur esse iudicum. Quin etiam, cum ei scriptam orationem disertissimus orator Lysias attulisset, quam, si ei videretur, edisceret, ut ea pro se in iudicio uteretur, non invitus legit et commode scriptam esse dixit; « sed, inquit, ut, si mihi calceos Sicyonios attulisses, non uterer, quamvis essent habiles atque apti ad pedem, quia non essent viriles, » sic illam orationem disertam sibi et oratoriam videri, fortem et virilem non videri. Ergo ille quoque damnatus est; neque solum primis sententiis, quibus tan-

1. *Magister aut dominus*, « non seulement comme un maître d'école vis-à-vis de ses élèves, mais comme un maître de maison vis-à-vis de ses esclaves ». *Aut* signifie « ou plus exactement »; cf. 2, 5: *pueris aut adulescentulis nobis*.

3. *Lysias*. Des nombreux plaidoyers qu'il composa (il circulait dans l'antiquité 425 discours sous son nom, — en joignant aux plaidoyers quelques autres œuvres oratoires —; les critiques n'en reconnaissaient que 233 pour authentiques; il nous en reste 34), aucun, sauf celui contre Eratosthène, le meurtrier de son frère, ne fut prononcé par l'auteur en personne. Les autres étaient écrits pour des clients qui les lisaient ou les récitaient eux-mêmes devant le tribunal. Lysias est avant tout un logographe. Voir Croiset, *Litt. grecque* IV, p. 434 et suiv.

3-4. *Quam... edisceret*. La loi athénienne ne permettait pas à l'accusé de recourir à un avocat. — Quant à ce discours écrit par Lysias en faveur de Socrate, c'est une œuvre évidemment fictive, composée quelques années après la mort du philosophe, en réponse à une déclamation accusatrice du sophiste Polycrate.

6. *Calceos Sicyonios*, ὑποδήματα Σικυώνια, chaussures renommées pour leur élégance, à l'usage des femmes principalement (Lucrèce, IV, 1126 : « Huic lenta et pulchra in pedibus Sicyonia rident »; *Ciris*, 169 : « Cognita non teneris pedibus Sicyonia servans »). On conçoit qu'elles fussent peu appropriées à l'homme *durissimis pedibus* dont il a été question 7, 28. — Stobée (*Floril.* περὶ ἀνδρείας, 56) fait tenir à Socrate une autre comparaison : celle de la rose, très belle dans une guirlande, mais dont il ne lui conviendrait pas de se couronner. D'après Diogène Laërce enfin (II, 5, 40), le philosophe aurait simplement répondu à l'orateur : καλὸς μὲν ὁ λόγος, οὐ μὴν ἁρμόττων γ' ἐμοί.

7. *Habiles*; cf. 25, 115.

8. *Sic illam orationem*. Passage brusque du style direct au style indirect; tour assez hardi et plus fréquent en grec qu'en latin. On trouvera (56, 240) un exemple un peu différent et moins heurté, le passage de l'infinitif de narration à l'infinitif du discours indirect. — *Et oratoriam* a déplu à Schütz et à Müller qui demandent qu'on lise *et ornatam*. Le texte ordinaire est cependant fort bon. Lysias a parlé en orateur, c'est-à dire avec les artifices et les prestiges de l'éloquence; Socrate veut parler en philosophe. — Quintilien (XI, 1, 11 et suiv.) rappelle aussi ce refus et rapproche également de Socrate Rutilius Rufus.

9-10. *Ille quoque*. Comme Rutilius Rufus. — *Primis sententiis*. A Athènes, avant de statuer sur la peine, le tribunal par un premier vote prononçait sur la culpabilité. Quand on en venait à l'évaluation de la peine (τίμησις), s'il s'agissait d'un procès où, la loi ne la déterminant pas par avance, il restait donc à l'apprécier (ἀγὼν τιμητός), — comme c'était le cas pour Socrate : γραφὴ ἀσεβείας, — on donnait de nouveau la parole aux deux parties. L'accusateur avait à proposer une peine (ἐπάγειν τὸ τίμημα); l'accusé pouvait de son côté proposer une

tum statuebant iudices damnarent an absolverent, sed etiam illis, quas iterum legibus ferre debebant. 232 Erat enim Athenis reo damnato, si fraus capitalis non esset, quasi poenae aestimatio; et sententia cum iudicibus daretur, interrogabatur reus quam [quasi aestimationem] commeruisse se maxime confiteretur. Quod cum interrogatus Socrates esset, respondit sese meruisse ut amplissimis honoribus et praemiis decoraretur et ut ei victus cotidianus in Prytaneo publice praeberetur, qui honos apud Graecos maximus habetur. [233] Cuius responso iudices sic exarse-

NC. 1. *ex sententia* L 1 ε; *haec sententia* Lambin (*ea* Orelli). — 5. *quasi aestimationem*, glose de *quam*. D'abord il y a une répétition bien désagréable avec *quasi poenae aestimatio* qui précède. Puis *aestimatio* n'a pas le même sens dans les deux cas; la première fois il est l'équivalent de τίμησις (l'évaluation de la peine); la seconde fois, de τίμημα (la peine elle-même); c'est donc *poenam* qu'on attendrait après *quam*, et qu'il faut en effet sous-entendre. Enfin, à supposer qu'*aestimatio* puisse être pris au sens de *poena*, la répétition de *quasi* est absurde. — 10. *haberc-*

peine moindre (ἀντιτιμᾶσθαι). Les juges rendaient un second vote et se rangeaient à l'une ou à l'autre évaluation ou à une estimation intermédiaire. — Cf. Harpocration, ἀτίμητος ἀγών; Meier et Schömann, *der attische Process*, p. 208 et suiv.

1. *Damnarent*, s.-ent. *utrum*, comme il arrive souvent; cf. Riemann, § 173 b 2°, p. 276-277.

3. *Reo damnato*, plutôt au datif qu'à l'ablatif, puisque c'était un droit *pour* le condamné de présenter la fixation de la peine. — *Si fraus capitalis non esset*. En ce cas, le châtiment du délit, mort ou bannissement perpétuel, n'était pas prévu par la loi (comme il l'était par ex. en cas de meurtre prémédité, dans un procès ou δίκη ἀτίμητος). Il y a le subjonctif *esset*, parce que Cicéron, en citant cette clause de la loi, rapporte la pensée du législateur. Cf. Horace, *Sat.* I, 9, 37 : « respondere vadato Debebat; quod ni fecisset, perdere litem ».

4. *Sententia cum iudicibus daretur* i. e. *proferendae sententiae facultas*. Expression singulière, peut-être simple traduction du grec ψῆφον διδόναι. — Quant au subjonctif, devons-nous y voir un de ces cas, rares chez Cicéron, où il remplace l'indicatif de répétition? (cf. Riemann, *Synt.* § 203, Rem. I, p. 341). Il est préférable de l'expliquer, comme *fraus capitalis non esset*, par l'influence du style indirect (pensée d'autrui rapportée).

5. *Quasi aestimationem*. Voir NC. — *Commeruisse* ne se rencontre pas ailleurs chez Cicéron.

8-9. *Ut ei victus* (au lieu de *ut sibi*), comme si la proposition représentait non la pensée de Socrate, mais celle d'Antoine ou de Cicéron. Cf. *in Verr.* II, 4, 39, 84 : « audistis nuper dicere legatos Tyndaritanos .. Mercurium, qui sacris anniversariis apud *eos* ac summa religione coleretur, ...huius vi esse sublatum ». —*In Prytaneo*. Le Prytanée, sur la pente nord de l'Acropole, édifice où se réunissaient les Prytanes, c.-à-d. les sénateurs en service actif, ceux qui, par section de 50 membres renouvelés tous les 35 ou 38 jours, exerçaient le gouvernement. Là étaient encore nourris, aux frais du trésor (*publice*), les ambassadeurs étrangers et certains citoyens qui avaient bien mérité de l'Etat. Socrate dit (*Apol.* 36 e) : « εἰ οὖν δεῖ με κατὰ τὸ δίκαιον τῆς ἀξίας τιμᾶσθαι, τούτου τιμῶμαι, τῆς ἐν Πρυτανείῳ σιτήσεως ».

runt, ut capitis hominem innocentissimum condemnarent. Qui quidem si absolutus esset, quod mehercule, etiamsi nihil ad nos pertinet, tamen propter eius ingenii magnitudinem vellem, quonam modo istos philosophos ferre possemus, qui nunc, cum ille damnatus est nullam aliam ob culpam nisi propter dicendi inscientiam, tamen a se oportere dicunt peti praecepta dicendi ? Quibuscum ego non pugno utrum sit melius aut verius : tantum dico et aliud illud esse atque hoc, et hoc sine illo summum esse posse.

LV. [234] Nam quod ius civile, Crasse, tam vehementer amplexus es, video quid egeris ; tum cum dicebas, videbam. Primum Scaevolae te dedisti, quem omnes amare meritissimo pro eius eximia suavitate debemus ; cuius artem cum indotatam esse et incomptam videres, verborum eam

tur Mss ; *habetur* correction de Ernesti qui semble justifiée. La proposition relative est une simple remarque incidente faite par l'écrivain lui-même et qui ne tient pas au reste de la phrase. *Haberetur* indiquerait qu'elle fait partie du discours de Socrate : ce qui ne peut être évidemment. — 14. *indotatam esse atque* (*et* Nonius,

1. *Vellem.* Sur la différence avec *velim*, cf. Riemann, § 161, Rem. II et § 163, Rem. I, p. 253 et 255. — *Quonam.* Interrogation rendue plus pressante par *nam.* « Comment *donc* pourrions-nous supporter....? » Les prétentions des philosophes seraient devenues intolérables.

5. *Nunc cum damnatus est.* L'indicatif montre que *cum* est pris ici non au sens concessif, mais avec sa valeur simplement temporelle : « c'est au moment où l'exemple de Socrate leur est défavorable qu'ils viennent prétendre... ». Cf. II, 46, 192 ; *pro Caec.* 15, 42.

6. *Propter dicendi inscientiam* (cf. 22, 99). Ce que dit Antoine n'est pas exact sous cette forme. Ce n'est pas précisément pour avoir manqué d'éloquence (il en avait à sa manière, et Crassus le reconnaîtra III, 16, 60), c'est pour n'avoir pas voulu faire usage de celle qu'il possédait, que Socrate fut condamné.

8-9. *Utrum*, la philosophie ou l'éloquence. — *Illud*, leur art (la philosophie) ; *hoc*, le nôtre (l'éloquence).

§§ 234-246. Contrairement encore à l'opinion de Crassus, UNE ÉTUDE SPÉCIALE DU DROIT CIVIL n'est pas nécessaire à l'orateur. Réponse au reproche d'impudence adressé par Crassus à la plupart des avocats (§§ 237-246).

10-11. *Nam quod.* Littéralement « pour ce qui est de ce fait que... » ; cf. 16, 71. — *Amplexus es.* La hardiesse de la métaphore répond à l'enthousiasme avec lequel Crassus a fait l'éloge du droit (§§ 166 et suiv.). Cf. *pro Mur.* 10, 23 : « mihi videris istam scientiam iuris tanquam filiolam osculari tuam ».

11. *Tum cum dicebas, videbam* : « je le voyais, *au moment même* où tu parlais » (de là l'indicatif). Antoine, en plaisantant, veut montrer qu'il n'est pas dupe. Crassus avait de bonnes raisons, et de toutes personnelles, pour s'exprimer comme il l'a fait sur le droit civil : raisons qu'Antoine énumère dans ce qui suit. — Il est inutile de lire *non videbam* (Lambin) ou de supprimer le passage (Schütz, Henrichsen, Bake).

13. *Suavitate.* Cf. 9, 35 : *comiter, ut solebat.*

14. *Indotatam... et incomptam.* Voir NC. Cf. *Orat.* 23, 78 : « nam ut mulie-

dote locupletasti et ornasti. Deinde quod in ea tu plus operae laborisque consumpseras, cum eius studii tibi et hortator et magister esset domi, veritus es, nisi istam artem oratione exaggerasses, ne operam perdidisses. [235] Sed ego ne cum ista quidem arte pugno. Sit sane tanta quantam tu illam esse vis — etenim sine controversia et magna est et late patet et ad multos pertinet et summo in honore semper fuit et clarissimi cives ei studio et[iam] hodie praesunt —; sed vide, Crasse, ne, dum novo et alieno ornatu velis ornare iuris civilis scientiam, suo quoque eam concesso et tradito spolies atque denudes. [236] Nam si ita diceres, qui iuris consultus esset, esse eum oratorem, itemque qui esset orator, iuris eundem esse consultum, praeclaras duas artes constitueres atque inter se pares et eiusdem socias dignitatis. Nunc vero iuris consultum sine

p. 450 Merc.) *incomitatam et incomptam* Mss. *Incomitatam* doit être rejeté (ce n'est qu'une répétition altérée de *incomptam* ou *incomtam*) ; d'autant plus que l'opposition des deux parties de la phrase ne veut que quatre termes : à *incomptam* répond *ornasti* comme à *indotatam* répond *dote locupletasti*. — 8-9. *et hodie praesunt* L1ε; on a cru parfois à une lacune ainsi comblée *et semper* (*et olim*) *praefuerunt et hodie praesunt;* mais ce serait répéter ce qui précède *summo in honore semper fuit*. Faut-il garder le *et* du ms. de Lodi ou adopter le *etiam* d'autres Mss ? Je penche pour la première solution avec L. Havet (*Rev. de Phil.* 1893, p. 39); *et* sera pris au sens de *etiam*. — 11-12. Madvig (*Adv. crit.* III, p. 88) lit : *si ita diceres, qui iuris consultus esset,* posse *eum*.

res esse dicuntur nonnullae inornatae, quas id ipsum deceat, sic haec subtilis oratio etiam incompta delectat ;... tum removebitur omnis insignis ornatus quasi margaritarum... ».

3. *Hortator et magister... domi,* son beau-père Scævola.

4. *Exaggerasses*. Non pas « exagérer » (ce que Cicéron rend par *augere, in maius extollere*), mais « glorifier, porter aux nues, faire sonner les avantages de ». S'emploie avec un complément (ici avec *oratione*). Cf. *pro Planc.* 29, 71 : « at enim nimis ego magnum beneficium Plancii facio et, ut ais, id verbis exaggero. »

5. *Ne cum ista quidem arte pugno*. Cf. § 233 : *quibuscum ego non pugno*. — *Sit sane*, formule de concession. Cf. *Brut.* 19, 76 : « sit Ennius sane, ut est certe, perfectior ».

7. *Late patet*. Expression fréquente chez Cicéron (= *in multis rebus vim habet*) : « a des applications étendues ». Cf. *de Off.* I, 2, 4 : « latissime patere videntur ea, quae de officiis tradita ab illis et praecepta sunt » ; 7, 20 et 21 ; 8, 26, etc.

9. *Vide ne*. Cf. 13, 55. Façon courtoise et adoucie d'exprimer une opinion dont on est sûr.

9-10. *Ornatu... ornare*. Rapprochement voulu. Schütz a tort de remplacer *ornatu* par *vestitu*.

11. *Spolies*. Il lui enlèvera sa beauté propre en faisant croire qu'elle ne peut se suffire à elle-même et qu'elle a besoin pour se soutenir d'un secours étranger.

15. *Nunc vero* (ou *nunc* seul), pour op-

hac eloquentia, de qua quaerimus, fateris esse posse fuisseque plurimos; oratorem negas, nisi illam scientiam assumpserit, esse posse. Ita est tibi iuris consultus ipse per se nihil nisi leguleius quidam cautus et acutus, praeco actionum, cantor formularum, auceps syllabarum; sed quia saepe utitur orator subsidio iuris in causis, idcirco istam iuris scientiam eloquentiae tanquam ancillulam pedisequamque adiunxisti.

LVI. [237] Quod vero impudentiam admiratus es eorum patronorum, qui aut, cum parva nescirent, magna profiterentur aut ea, quae maxima essent in iure civili, tractare auderent in causis, cum ea nescirent nunquamque didicissent, utriusque rei facilis est et prompta defensio. Nam neque illud est mirandum, qui quibus verbis coëmptio fiat

NC. 3. *ita et* Mss; *ita est* Ernesti.

poser la réalité à une hypothèse précédente jugée fausse (en grec νῦν δέ).

4. *Leguleius*. Expression citée par Quintilien (XII, 3, 11) comme étant l'équivalent de *formularius* : « alii se ad album (i. e. praetorum edicta) ac rubricas (i. e. iuris consultorum libros) transtulerunt et formularii vel, ut Cicero ait, leguleii quidem esse maluerunt ». Le *leguleius* est donc quelque praticien familier avec les lois particulières, mais qui n'a aucun principe général de jurisprudence, aucune vue d'ensemble du droit civil.

4-5. *Praeco actionum*. Il crie à chacun quel est le genre d'action à intenter dans chaque cas particulier (cf. 41, 186). — *Cantor formularum*. Il débite d'un trait et sur un ton de mélopée les formules nécessaires pour conduire une action (*carmina, solennia verba*) ; cf. *pro Mur.* 12, 26. — *Auceps syllabarum* (qui est à l'affût de), « éplucheur de syllabes » : parce que dans l'interprétation des lois ou des contrats il ergote sur chaque détail, chaque mot, chaque lettre. Cf. *pro Caec.* 23, 65 : « aucupia verborum et litterarum tendiculas » (l'adversaire épiloguait sur la différence de *reiectus* et de *deiectus ex loco*) ; *de Orat* II, 63, 256 : Quintil., VII, 9 (*de amphibolia*) ; Plat., *Gorg.* p. 489 b : « εἰπέ μοι, ὦ Σώκρατες, οὐκ αἰσχύνει, τηλικοῦτος ὤν, ὀνόματα θηρεύων, καὶ ἐάν τις ῥήματι ἁμάρτῃ ἕρμαιον τοῦτο ποιούμενος; »

7. *Ancillulam*. Diminutif méprisant comme *contiunculas* (14, 46), *naviculam* (38, 174). — *Pedisequam* (écrit souvent dans les mss *pedissequam*, mais orthographe sans autorité), le terme plus particulier après le terme plus général.

9. *Quod*. Cf. 16, 71 ; 55, 234. — *Impudentiam admiratus es*. Cf. 38, 172 et suiv.

12. *Nunquamque*. Forme rare pour *neque unquam*. Cf. *pro Sest.* 2, 3 : « a Q. Hortensio... causa est P. Sestii perorata *nihilque* ab eo praetermissum est ».

14. *Neque illud est mirandum*. Il s'agit de ces petites questions élémentaires (la formule de la *coëmptio*, un acte de partage), que Crassus accuse les avocats de ne pas même connaître. C'est le premier grief : *parva nescire*. — La *coëmptio*, une des trois formes de mariage reconnues par les Romains (Bouché-Leclercq. *Instit. Rom.* V, I, 3, § 4, p. 377 et suiv.) ; forme de mariage civil, qui s'oppose à la forme plus ancienne, religieuse et patricienne, de la *confarreatio*, et à l'*usus*, forme plus récente et plébéienne. Gaius

nesciat, eundem eius mulieris, quae coëmptionem fecerit, causam posse defendere; nec, si parvi navigii et magni eadem est in gubernando scientia, idcirco, qui quibus verbis herctum cieri oporteat nesciat, idem herciscundae familiae causam agere non possit. [238] Nam quod maximas centumvirales causas in iure positas protulisti, quae tandem earum causa fuit, quae ab homine eloquenti iuris imperito non ornatissime potuerit dici? quibus quidem in causis omnibus — sicut in ipsa M' Curii, quae abs te nuper est dicta, et in C. Hostilii Mancini controversia atque in eo puero, qui ex altera natus erat uxore non remisso nuntio superiori — fuit inter peritissimos homines summa de iure dissensio. [239] Quaero igitur quid adiuverit oratorem in his causis iuris scientia, cum hic iuris consultus supe-

NC. 4. *crctu||||iri* O[1] (*hercitu||||iri* O[2]); *crctumciri* 1; *heretum cieri* ε; *herctum cieri* correction de Victorius, *Variar. Lect.* XXXV, 1. — 7. *causa* entre crochets chez Kayser, Wilkins. — 10. *ut in* P; *et ut in* O 1 ε.

I, 113: « coëmptione vero in manum (viri) conveniunt (feminae) per mancipationem, id est per quandam imaginariam venditionem; nam adhibitis non minus quam quinque testibus, civibus Romanis puberibus, item libripende, emit is mulierem cuius in manum convenit ». — Sur la formule de la *coëmptio*, cf. Boèce (*in Cic. Top.* 3, 14): « sese in coëmendo invicem interrogabant, vir ita: an sibi mulier materfamilias esse vellet? illa respondebat velle. Item mulier interrogabat: an vir sibi paterfamilias esse vellet? ille respondebat velle. Itaque mulier viri conveniebat in manum, et vocabantur hae nuptiae per coëmptionem, et erat mulier materfamilias viro, loco filiae. »

1. *Coëmptionem facere* est la locution exacte.

2. *Si parvi navigii...* Allusion à la comparaison de Crassus, 38, 174. Antoine déclare qu'elle n'est pas soutenable, qu'il n'y a point équivalence entre les deux parties ni identité de conclusion. Au lieu de la tournure employée, qui est peu habituelle, on attendrait *si parvi... eadem est gubernatio* ou *si gubernandi parvi... eadem est scientia*. — *Nec si... idcirco*; cf. 50, 216.

4. *Herctum* (supin) *cieri* (s.-ent. *arbitrum*): « appeler l'arbitre (juge spécial préposé à ce soin) pour partager un héritage ». Une affaire de partage s'appelait *actio familiae herciscundae* (*Dig.* X, t. 2), *familia* ayant conservé dans cette formule son vieux sens de *res familiaris*. Cf. Loi des XII Tables (Bruns, *Fontes iur. rom. ant.* V, 4): « si intestato moritur, cui suus heres nec escit, adgnatus proximus familiam habeto ».

5-6. *Nam quod.* Cf. § 237. — *Maximas... causas* se rapporte au second grief du § 237: *maxima tractare, cum ea nescirent.* — *Centumvirales causas*, cf. 38, 173; *maximas*, cf. § 175.

9. *M'Curii.* Cf. 39, 180.

10. *Hostilii Mancini.* Cf. 40, 181. — *Controversia*, « procès ». Cf. *pro Caec.* 2, 6: « omnia iudicia aut distrahendarum controversiarum aut puniendorum maleficiorum causa reperta sunt ».

10-11. *In eo puero* (cf. 40, 183) n'est pas pour *in causa eius pueri*. Le sens de *in* est ici « relativement à », « à propos de ». Cf. 32, 144.

rior fuerit discessurus, qui esset non suo artificio, sed alieno, hoc est non iuris scientia, sed eloquentia sustentatus. Equidem hoc saepe audivi: cum aedilitatem P. Crassus peteret eumque maior natu et iam consularis Ser. Galba assectaretur, quod Crassi filiam C. filio suo despondisset, accessisse ad Crassum consulendi causa quendam rusticanum; qui cum Crassum seduxisset atque ad eum rettulisset responsumque ab eo verum magis quam ad suam rem accommodatum abstulisset, ut eum tristem Galba vidit, nomine appellavit quaesivitque qua de re ad Crassum rettu-

NC. 2. *hoc est... eloquentia* mis entre crochets par Kayser d'après Bake, sans raison suffisante. — 5. *quod crassi filiam c. filio suo despondisset* Mss (*despopondisset* L) ; *cuius C. filio suam filiam despondisset* (*Crassus*) Kayser ; *quod C. filio filiam suam despondisset* Piderit. Kayser et Piderit ont supposé, en effet, d'après un grand nombre de passages de Cicéron (*pro Cluent.* 64, 179 ; *ad Attic.* I, 3, 3, etc.) et une explication de Varron (*de Ling. Lat.* 6, 71), que *despondere* ne pouvait se dire que du père de la fiancée. Varron : « qui spoponderat filiam despondisse dicebant, quod de sponte eius, id est de voluntate exierat. » Mais Wilkins fait remarquer avec raison que Varron a commis une erreur, entraîné par la fausse étymologie qu'il attribue à *despondere*. Donat, à propos de Térence (*Andr.* 102 et *Adelph.* 736), donne une interprétation contraire, juste dans ces deux passages, sinon toujours : « despondere (dici) patrem adulescentis qui petit » ; et Cicéron enfin (*ad Fam.* VIII, 7, 2) applique *despondere* au fiancé lui-même : « Cornificius adulescens Orestillae filiam sibi despondit. » Le verbe se prête en réalité à tous ces emplois.

1. ***Fuerit discessurus.*** « Celui-là *devait* sortir vainqueur de la lutte qui... » — ***Non suo artificio,*** « non par son art propre, ses connaissances spéciales ». Cf. 14, 62.

2. ***Sustentatus,*** car ***sustentus*** n'est pas employé. Cf. *pro Mur.* 2, 3, où après ***sustinenda*** Cicéron met ***sustentata***.

3. ***P. Crassus*** (***Mucianus Dives***). Cf. 37, 170.

4-5. ***Ser. Galba.*** Cf. 53, 227 et suiv. — Ser. Galba fut consul en 144 av. J.-C., P. Crassus en 131. Celui-ci avait dû être édile aux environs de 140-137, la *lex Villia* exigeant deux ans au moins d'intervalle d'une magistrature à une autre. — ***Assectaretur.*** Ainsi faisait Scævola l'Augure pour le Crassus de nos dialogues (24, 112). Un personnage important appuyait de son influence les démarches d'un candidat, en l'accompagnant au forum. Q. Cicéron, *de Petit.* 8, 33 ; 9, 34 : « huius autem rei tres partes sunt : una salutatorum, altera deductorum, tertia assectatorum ».

5. ***Crassi filiam C. filio suo despondisset*** (voir NC.). Cf. *Brut.* 26, 98 : « (P. Crassus) cum summo illo oratore Ser. Galba, cuius Gaio filio filiam suam collocaverat, affinitate sese devinxerat ». — Sur C. Galba, cf. *Brut.* 33, 127 : « Laudabant hunc patres nostri, favebant etiam propter patris memoriam, sed cecidit in cursu. Nam rogatione Mamilia, Iugurthinae coniurationis invidia, cum pro sese ipse dixisset, oppressus est. Exstat eius peroratio, qui epilogus dicitur : qui tanto in honore pueris nobis erat, ut eum etiam edisceremus ». — ***Despondisset*** au subjonctif, comme faisant partie de l'ensemble du discours indirect rapporté par Antoine.

7. ***Seduxisset,*** au sens premier du mot : *seorsum duxisset.* — ***Rettulisset,*** employé absolument. Cf. *in Cat.* I, 8, 20 (« Refer, inquis, ad senatum... Non referam »), et bien d'autres passages.

10. *Nomine appellavit* ». Manière tou-

lisset. Ex quo ut audivit commotumque ut vidit hominem, « suspenso », inquit, « animo et occupato Crassum tibi respondisse video ; » [240] deinde ipsum Crassum manu prehendit et « heus tu », inquit, « quid tibi in mentem venit ita respondere ? » Tum ille fidenter, homo peritissimus, confirmare ita se rem habere ut respondisset, nec dubium esse posse. Galba autem alludens varie et copiose multas similitudines adferre multaque pro aequitate contra ius dicere ; atque illum, cum disserendo par esse non posset — quamquam fuit Crassus in numero disertorum, sed par Galbae nullo modo —, ad auctores confugisse et id, quod ipse diceret, et in P. Mucii fratris sui libris et in Sex. Aelii commentariis scriptum protulisse ac tamen concessisse Galbae disputationem sibi probabilem et prope veram videri. LVII. [241] Ac tamen quae causae sunt eius modi, ut de

NC. 15. *at tamen* Mss [*ac tamen* P, à préférer suivant cette remarque de Madvig (*de Fin.* II, 27, 85) que *at tamen* ne s'emploie qu'après *si, si non, et si*] ; *et enim* Sorof, qui ne reconnait pas ici une opposition avec ce qui précède : voir le Commentaire.

jours flatteuse d'aborder quelqu'un, mais surtout de consulaire à campagnard. (Cf. déjà *Iliade*, X, 68 : πατρόθεν ἐκ γενεῆς ὀνομάζων ἄνδρα ἕκαστον ; Thucydide, VII, 69, 2). Le nom avait été soufflé à Galba par le *servus nomenclator* dont Crassus, comme tout candidat, était accompagné. Cf. Horace, *Ep.* I, 6, 50 et suiv. ; *pro Mur.* 36, 77 : « quid, quod habes nomenclatorem ? in eo quidem fallis et decipis. Nam si nomine appellari abs te cives tuos honestum est, turpe est eos notiores esse servo tuo quam tibi ». — A partir de *ut cum... vidit*, passage du style indirect au style direct.

2. *Suspenso et occupato*, « distrait (de ton affaire) et préoccupé (d'autres pensées) », la première chose étant la conséquence de la seconde.

5. *Peritissimus* est l'explication de *fidenter*. Crassus a beaucoup d'assurance, parce qu'il a beaucoup de savoir.

7-8. *Alludens*. « Alludit qui aliquem variis rationibus et quasi per ludum aggreditur, ut aut de sententia deducat aut adducat in suam » (Ellendt). Cf. προσπαίζειν, i. e. παίζοντα πειρᾶσθαι, *ludendo tentare*. — *Similitudines*, « des cas analogues » ; cf. II, 41, 177 : *simile*.

8. *Pro aequitate contra ius*. Cf. 38, 173.

9-11. *Illum... confugisse*. Retour au style indirect dépendant de *audivi* (§ 239) mais retour préparé et atténué par l'infinitif de narration qui précède. Le cas est différent 54, 231. — *In numero disertorum*. Cf. *Brut.* 26, 98 : « P. Crassum valde probatum oratorem isdem fere temporibus accepimus, qui et ingenio valuit et studio et habuit quasdam etiam domesticas disciplinas ». — Il semble, d'après notre passage où les deux mots sont rapprochés, que Cicéron fasse dériver *disertus* de *disserere*. — *Auctores*, « autorités » en telle ou telle matière.

12. *P. Mucii*, cf. 36, 166 ; 18, 212 ; *Sex. Aelii*, cf. 45, 198 ; 48, 212.

15. *Ac tamen* (cf. NC.). Voici la liaison des idées : Il y a des cas où le point de droit est douteux ; c'est alors l'élo-

[illegible] dubium esse non possit, omnino in iudicium [illegible] non solent. Num quis eo testamento, quod paterfa[illegible] ante fecit quam ei filius natus esset, hereditatem [illegible]? Nemo: quia constat agnascendo rumpi testamentum. [illegible] in hoc genere iuris iudicia nulla sunt. Licet igitur [illegible] oratori omnem hanc partem iuris non controversi [illegible], quae pars sine dubio multo maxima est. [242] In [illegible] autem iure quod ambigitur inter peritissimos, non est [illegible] oratori eius partis, quamcumque defendet, aucto[illegible] aliquem invenire; a quo cum amentatas hastas ac-

[illegible] *in controversiis* Mss; mis entre crochets par Kayser (paraît en effet inutile [illegible]); *sine controversiis* Klotz suivi par Sorof, Cima, Friedrich (cf. *loqua-* [illegible], 23, 105); *non controversi* Wilkins reprenant une conjecture de [illegible] déjà *incontroversi*): *non* (écrit *n̄*) a pu être confondu par les copistes [illegible]

[illegible] devant les juges décide de la [illegible] § 239 début). Il y en a d'autres [illegible] de droit ne laisse aucun [illegible] peut faire encore illu- [illegible] *disputationem probabilem* [illegible] Aussi bien (*ac tamen*), le plus [illegible] de pareils cas ne viennent pas [illegible] devant les tribunaux; car leur [illegible]

quis post factum testamentum adoptaverit sibi filium,.., omni modo testamentum eius rumpitur quasi agnatione sui heredis »; *Dig.* XXVIII, 3, 3.

6. *Non controversi.* (Voir NC.) Cf. *pro Mur.* 13, 28 : « controversum ius nosse »; *de Off.* III, 23, 91 : « haec sunt quasi controversa iura Stoicorum »; Tite-Live, [illegible]

ceperit, ipse eas oratoris lacertis viribusque torquebit. Nisi vero — bona venia huius optimi viri dixerim — Scaevolae tu libellis aut praeceptis soceri tui causam M' Curii defendisti, non [ne] arripuisti patrocinium aequitatis et defensionem testamentorum ac voluntatis mortuorum. [243] Ac mea quidem sententia — frequens enim te audivi atque adfui —, multo maiorem partem sententiarum sale tuo et lepore et politissimis facetiis pellexisti, cum et illud nimium acumen illuderes et admirarere ingenium Scaevolae, qui excogitasset nasci prius opor-

NC. 3. *Scaevolae* entre parenthèses chez Ellendt et Kayser. Voir le Commentaire. — 4. *nonne* Mss; *non* Bake, correction séduisante : asyndeton élégant. Cf. plus bas § 245, même mouvement de la pensée et même construction. — 5. *defensionem testamentorum voluntatis* Piderit; *defensionem sententiae testamentorum* Muther (*Neue Jahr.* 1884, p. 613-614).

2. *Nisi vero*, formule ironique, toujours suivie de l'indicatif. — *Bona venia*, formule de politesse (usitée avec ou sans *cum*), pour protester d'avance de son respect envers ceux dont on ne partage pas l'avis.

3. *Scaevolae.* Ce n'est pas la même personne que celle qui est désignée par les mots *huius optimi viri* et *soceri tui.* Celle-ci est Scævola l'Augure, l'interlocuteur du dialogue. Mais l'autre est le Scævola mentionné 36, 166; 48, 212; 50, 217; 56, 240, le père de Scævola le Grand Pontife et le cousin germain de Scævola l'Augure (voir le tableau de la gens Mucia, *Introd.*, p. LXXIX, n. 10). — Ellendt et Kayser suppriment *Scaevolae* comme étant une glose de *huius optimi viri* et rapportent *libellis* à *soceri tui.* Mais il n'est pas dit que Scævola l'Augure, grand jurisconsulte, ait écrit sur le droit; la chose est sûre, au contraire, pour le père du Grand Pontife : *decem libellos* (*de iure civili*) *reliquit, fundavit ius civile* (*Dig.* I, 2, 39).

4. *M' Curii.* Cf. 39, 180. — *Non* [*ne*]. Voir NC.

4-5. *Aequitatis.* Cf. 56, 240. Réponse à Crassus qui avait dit § 180 : *num destitit uterque... in ea causa... in medio iure civili versari ?* Cet exemple confirme donc la thèse d'Antoine, à savoir que dans un procès tout se ramène, en fin de compte, à être éloquent et qu'on peut être un véritable orateur sans être un jurisconsulte. — *Defensionem testamentorum* expliqué par *voluntatis mortuorum* (la défense des testaments au point de vue de l'esprit, non de la lettre), mais expliqué très clairement ainsi; et il est inutile de supposer *sententiae* devant *testamentorum* ou de supprimer *ac* et *mortuorum* (Voir NC.) Les deux corrections s'autorisent du *Brut.* 53, 198 : « (Crassus) aequum bonum, testamentorum sententias voluntatesque tutatus est ». Mais pourquoi vouloir que Cicéron se soit exprimé les deux fois de façon absolument semblable?

6. *Frequens.* Cf. *pro Rosc. Amer.* 6, 16 : « erat ille Romae frequens »; *Brut.* 89, 304 : « cui frequens aderam ». L'adjectif est plus employé que l'adverbe *frequenter.*

7. *Audivi atque adfui* (ὕστερον πρότερον) = παρὼν ἤκουσα. Cf. 3, 10; 35, 161, etc.

7-8. *Sententiarum* sc. *iudicum.* — *Sale*, cf. 34, 159; *lepore et facetiis*, cf. 5, 17. *Sal* se rapportera plutôt à ce qu'il y a de *piquant* dans la plaisanterie; *facetiae*, à ce qu'il y a de *brillant.*

9-10. *Admirarere ingenium.* Ironique : « tu te récrias d'admiration sur cette belle découverte de Scævola ». — *Scaevolae.* Cette fois il s'agit de Scævola le Grand Pontife.

ere quam emori; cumque multa colligeres et ex legibus t ex senatus consultis et ex vita ac sermone communi on modo acute, sed etiam ridicule et facete, ubi si erba, non rem sequeremur, confici nihil posset. Itaque ilaritatis plenum iudicium ac laetitiae fuit. In quo quid bi iuris civilis exercitatio profuerit, non intellego; diendi vis egregia summa festivitate et venustate coniuncta rofuit. [244] Ipse ille Mucius, paterni iuris defensor et quasi atrimonii propugnator sui, quid in illa causa, cum ontra te diceret, attulit quod de iure civili depromptum ideretur? quam legem recitavit? quid patefecit dicendo uod fuisset imperitis occultius? Nempe eius omnis oratio ersata est in eo, ut scriptum plurimum valere oportere efenderet. At in hoc genere pueri apud magistros exer-

NC. 5. *laetitiae*, « la joie », ne semble pas à L. Havet (*Rev. de Phil.*, 1893, p. 47) mot propre, ici où il s'agit de bonne humeur; il propose de corriger l'expression r *cuiusdam* ou *ut ita dicam*.

1. *Multa.* « Beaucoup d'exemples tirés s lois, des habitudes de la vie, du lange ordinaire, où tu montrais qu'il ne llait pas prendre les choses à la lettre,

deux substantifs forment hendiadys (= *venusta festivitate*, « un gracieux enjouement »).

8. *Ille* n'a pas le sens emphatique; il

centur omnes, cum in eius modi causis alias scriptum, alias aequitatem defendere docentur. [245] Et, credo, in illa militis causa, si tu aut heredem aut militem defendisses, ad Hostilianas te actiones, non ad tuam vim et ad oratoriam facultatem contulisses! Tu vero, vel si testamentum defenderes, sic ageres, ut omne omnium testamentorum ius in eo iudicio positum videretur, vel si causam ageres militis, patrem eius, ut soles, dicendo a mortuis excitasses : statuisses ante oculos; complexus esset filium flensque eum centumviris commendasset; lapides mehercule omnes flere ac lamentari coëgisses, ut totum illud

NC. 4-5. *et oratoriam* vulg. — 11. *coegisset* L1; *coegissent* ε; *coegisses* Lag. 35, suivi par la plupart des éditeurs depuis Bake (voir le Commentaire). *Coegisset* a subi sans doute l'attraction de *commendasset*.

G. Boissier, *les Ecoles de déclamation à Rome* (dans le *Tacite*), p. 203 et suiv.; Daremberg et Saglio, art. *Educatio*. Ces exercices étaient des thèses, la θέσις et l'ὑπόθεσις (cf. p. 118, n. 7). On remarquera que si les maîtres, sous la République, dressaient déjà leurs élèves à plaider indifféremment le pour et le contre, les sujets proposés avaient un caractère de généralité et de ressemblance avec la vie réelle qu'ils ont perdu sous l'Empire. A partir d'Auguste ils sont devenus bizarres, invraisemblables, d'une exagération ridicule, propres uniquement à fausser l'esprit.

2-3. *Credo*, ironique. Cf. 58, 250. — *In illa militis causa*. Cf. 38, 175.

4. *Ad Hostilianas actiones*. Recueil de formules juridiques, relatives sans doute aux testaments et dues à un certain Hostilius, lequel d'ailleurs n'est pas autrement connu. Cf. Orelli, *Onomast.* p. 292 b. Sur *actiones*, cf. 41, 186. — *Non ad tuam vim*, « et non pas plutôt aux ressources de ton éloquence ». Asyndeton fréquent en ce genre de tournures, et élégant. Cf. 9, 37; 14, 62; 57, 242.

5. *Vero*, s'oppose à ce qui précède et détache le pronom : « mais non! je suis sûr que toi... ». Cf. 1, 4. — *Testamentum*, le testament dans sa forme stricte, tel qu'il avait été institué.

6-7. *Omne omnium testamentorum ius*. Il ne s'en serait donc pas tenu à la discussion du point de droit particulier; mais il aurait élevé la question jusqu'à une généralité philosophique où les connaissances spéciales du jurisconsulte n'ont plus rien à voir.

8-9. *A mortuis excitasses*. Procédé dont parle Cicéron à plusieurs reprises. *Brut.* 93, 322; *Top.* 10, 45 : « in hoc genere oratoribus et philosophis concessum est, ut muta etiam loquantur, ut mortui ab inferis excitentur »; *Orat.* 25, 85 : « (ille tenuis orator — l'orateur du genre simple —) non faciet rem publicam loquentem nec ab inferis mortuos excitabit »; cf. *pro Sest.* 62, 130; *pro Mil.* 29, 79 : Quintil., IX, 2, 31. C'est la *prosopopée* ou *personarum ficta inductio*, dont Crassus dit (III, 53, 205) qu'elle est *vel gravissimum lumen augendi*. On sait la façon dont Cicéron a usé de cette figure (cf. notamment *in Cat.* I, 7, 18; 11, 27, où il fait parler la patrie), et quand il dit de Crassus *ut soles*, il lui prête sans doute ses propres habitudes oratoires : ici encore il se peint dans son personnage (cf. 33, 149; 34, 155). — Les deux formes différentes pour exprimer le conditionnel passé (*ageres*, *excitasses*) correspondent à l'imparfait et à l'aoriste de l'indicatif (passé défini) dans une phrase qui serait affirmative au lieu d'être conditionnelle (= non *excitasti* quia non *agebas*).

10. *Centumviris*. Cf. 38, 173.

11. *Coëgisses*. Phrase hyperbolique.

UTI LINGUA NUNCUPASSIT non in XII tabulis, quas tu omnibus bibliothecis anteponis, sed in magistri carmine scriptum videretur.

LVIII. [246] Nam quod inertiam accusas adulescentium, qui istam artem primum facillimam non ediscant : quae quam sit facilis, illi viderint qui eius artis arrogantia, quasi

NC. 1. *nuncupasset* Mss; *nuncupassit* Manuce. — 5. *quae* entre parenthèses chez Ellendt, Kayser, Sorof, Wilkins, pour supprimer l'anacoluthe.

Cette fois le comble de la puissance oratoire est atteint. — Voir NC. Le *coëgisset* de la plupart des mss est une leçon moins heureuse. Il faut voir ici une action immédiate de l'orateur lui-même et non du personnage évoqué par figure. *Coëgisses* est en relation avec *excitasses*, *statuisses*; et *complexus esset* (de même que *commendasset*) n'est autre chose que le développement du tableau annoncé par *statuisses*, une sorte de parenthèse complétive.

1. *Uti lingua nuncupassit* (= *nuncupaverit*). Antoine ne cite que la moitié de la formule, qui était, sous sa forme complète (Bruns, *Font. iur. rom. ant.* VI, 1) : *uti lingua nuncupassit, ita ius esto* = *quod quis ore pronuntiaverit, ratum esto.* Gaius (II, 104) explique *nuncupare* par *palam nominare*. La formule s'appliquait aux testaments, le testament étant à l'origine une déclaration verbale (*testari*); elle servait à empêcher toute interprétation du texte qui ne fût pas littérale.

1-2. *Omnibus bibliothecis.* Cf. 44, 195.— *In magistri carmine.* Ce texte des XII Tables aurait fini, grâce à l'éloquence de Crassus, par sembler ne pas avoir plus d'importance que telle ou telle formule (*carmen*) dictée par le maître dans les écoles. Mais de quelle école s'agit-il? De l'école primaire où, dit Cicéron (*de Leg.* II, 23, 59), *discebamus pueri XII* (*tabulas*) *ut carmen necessarium*? Ou bien des écoles de rhéteurs? Plutôt de celles-ci, à notre avis; on y débutait par apprendre une sorte de catéchisme, où les règles élémentaires étaient réduites en formules frappantes, à la façon des formules juridiques, peut-être avec un certain rythme pour être mieux retenues (Sén., *Ep.* 33, 6 : *facilius enim singula insidunt circumscripta et carminis modo inclusa*).

§§ 246-254. Réponse au reproche de paresse adressé par Crassus aux avocats. Réponse sur d'autres points (246-248). Une connaissance générale du droit suffit; pour les cas particuliers on recourra aux hommes compétents (248-254).

4. *Nam quod.* Cf. 16, 71. — *Inertiam.* Cf. 41, 185 et suiv.

5. *Istam*, sans intention précisément méprisante (malgré *facillimam*); exprime surtout l'idée de la seconde personne (cf. 11, 45) : « ils ne se donnent même pas la peine d'apprendre un art comme celui dont *tu* parles, aussi facile ». — Voici la structure de la phrase : à *primum facillimam* (= *primum quod sit facillima*) correspond *deinde quod sit plena delectationis*, de même que à *quae quam sit facilis... futuram*, réfutation de l'opinion de Crassus (*facillimam*), correspond *in quo tibi remittunt... ediscere*, réfutation de *plena delectationis*. Enfin il y a anacoluthe : ou bien avant *quae quam sit facilis* il faudrait une proposition principale (*inertiam* — et non *quod inertiam* — *accusas adulescentium qui...*), ou bien, après *quod inertiam accusas*, il faudrait simplement *quam sit facilis illi viderint.* Mais nous avons déjà rencontré bien des exemples d'anacoluthe dans le discours familier, et il n'est pas nécessaire de la supprimer ici (voir NC.). — *Ediscant.* Deux raisons pour que le verbe soit au subjonctif : 1° Antoine rapporte l'opinion de Crassus; 2° il y a dans le membre de phrase cette idée : « jeunes gens assez paresseux pour ne pas apprendre » (*inertiam adulescentium qui* = *adulescentes tam inertes ut ii*).

6. *Illi viderint*, « je le laisse à voir à nos jurisconsultes », « à eux d'en décider ». Formule par laquelle on renvoie à

difficillima sit, ita subnixi ambulant; deinde etiam tu ipse videris, qui eam artem facilem esse dicis, quam concedis adhuc artem omnino non esse, sed aliquando, si quis aliam artem didicerit, ut hanc artem efficere possit, tum esse illam artem futuram. Deinde, quod sit plena delectationis : in quo tibi remittunt omnes istam voluptatem et ea se carere patiuntur; nec quisquam est eorum qui, si iam sit ediscendum sibi aliquid, non Teucrum Pacuvii malit quam Manilianas venalium vendendorum

NC. 6. *in quo* g²; *in qua* autres Mss.

un autre temps ou on remet à d'autres personnes le soin de trancher une question. Cf. II, 58, 235 : *viderit Democritus*. Dans ce genre de tournures, le futur antérieur ne se distingue guère, pour le sens, du futur simple. — *Eius artis arrogantia*. Génitif de cause : fierté provenant de leur connaissance de cet art.

1. *Quasi... ita*, « exactement comme si ». Cf. *pro Mur*. 36, 77 : « quid quod, cum admoneris, tamen, quasi tute noris, ita salutas? »; *de Orat*. II, 37, 151 (*tanquam... sic*). — *Arrogantia... subnixi* « infatués de leur art ». Cf. Tite-Live, XXVI, 13, 15 : « non videbo Ap. Claudium et Q. Fulvium victoria insolenti subnixos ». — *Ambulant*, avec l'idée de « s'étaler en public, faire l'important en tous lieux ». Cf. Horace, *Epod*. 4, 5 : « licet superbus ambules pecunia ».

2-3. *Facilem esse dicis*. Cf. 41, 185 et suiv. — *Quam concedis*... Toute cette fin de phrase corrige ironiquement et annule en fait la proposition précédente *facilem esse dicis*. Ajoutez qu'Antoine ne répète si souvent le mot *artem* que pour se moquer un peu de Crassus et « de cet art qui n'est pas un art, mais qui pourra devenir un art, s'il se trouve quelqu'un qui en fasse un art au moyen d'un autre art ».

5. *Esse futuram*, s.-ent. *dicis*, qui se tire de *concedis*. Cf. III, 10, 38, *audeamus* à tirer de *conamur* (Sorof).

5-6. *Deinde quod sit plena*... Antoine répond point par point à toutes les assertions de Crassus. Pour celle-ci, cf. 43, 193 et suiv. — La tournure, par rapport à *primum facillimam*, manque de symétrie; elle est amenée par l'idée générale que l'auteur a dans l'esprit *artem istam ediscendam censes quod*...

6. *In quo* = *in qua re*. Le *in qua* des mss est ambigu, pouvant se rapporter à *delectationis* aussi bien ou mieux qu'à *ars*. La confusion avec *in quo* s'explique aisément; mais *in quo* est donné dans d'autres passages : cf. 51, 219; 59, 253.

8. *Si iam sit*..., « s'il lui faut *une fois* »; cf. 50, 218; 58, 250; II, 6, 25.

8-9. *Teucrum Pacuvii*. Pacuvius de Brindes (219-130 av. J.-C.), neveu d'Ennius et ami de Lælius, imitateur d'Eschyle et de Sophocle. C'est du Τεῦκρος de Sophocle qu'il avait tiré son *Teucer*, une de ses pièces les plus goûtées. Cf. II, 46, 193. — Voir Ribbeck, *Röm. Trag.*, p. 223 et suiv.

9. *Manilianas... leges*. Sur Manilius cf. 43, 192; 48, 212. Pomponius (*Dig*. I, 2, 39) parle de trois ouvrages composés par lui sur le droit civil. Ici il est question d'un traité sur *les contrats de vente*, celui-là sans doute que Varron mentionne sous le nom d'*Actiones* (*de R. R.* II, 5, 11), à propos de quelques formules sur la vente des animaux. — *Leges*, les formules usitées dans ces contrats. — *Venalium*, neutre ou peut-être masculin (= esclaves). Cf. II, 66, 265; Plaute, *Aulul*. 452 ; Varron, *de R. R.* I, 2, 21 ; Horace, *Sat*. I, 1, 47 ; Quintilien, VIII, 2, 8.

leges ediscere. [247] Tum autem quod amore patriae censes nos nostrorum maiorum inventa nosse debere : non vides veteres leges aut ipsas sua vetustate consenuisse aut novis legibus esse sublatas? Quod vero viros bonos iure civili fieri putas, quia legibus et praemia proposita sint virtutibus et supplicia vitiis : equidem putabam virtutem hominibus, si modo tradi ratione possit, instituendo et persuadendo, non minis et vi ac metu tradi. Nam ipsum quidem illud etiam sine cognitione iuris, quam sit bellum cavere malum, scire possumus. [248] De me autem ipso, cui uni tu concedis, ut sine ulla iuris scientia tamen causis satis facere possim, tibi hoc, Crasse, respondeo, neque me unquam ius civile didicisse neque tamen in iis causis, quas in iure possem defendere, unquam istam scientiam

NC. 3. *ipsa sua* L1 ε.

1. *Tum autem quod... censes*. Cf. 44, 196-198. Proposition sous forme absolue : « pour ce qui est de ton opinion... » (cf. § 216). — *Amore patriae*. Même emploi de l'ablatif de cause avec verbe transitif, 10, 40.

2. *Inventa*. Sens étendu : « toutes les productions de l'esprit ». S'oppose à *acta*, *actae res*, « les faits de l'histoire politique ». Cf. *Brut*. 56, 205 : « fuit is... antiquitatis nostrae et in inventis rebus et in actis scriptorumque veterum litterate peritus ». — *Non*, un peu différent de *nonne*, marque l'impatience ou l'étonnement : « tu ne vois donc pas... ? »

3. *Consenuisse*. Cf. II, 2, 7 : « laudem eorum iam prope senescentem ».

4-5. *Quod vero putas*. Cf. 43, 194. Sur la construction voir plus haut *quod... censes*. — *Proposita sint*. Le subjonctif représente la pensée de Crassus rapportée par Antoine : « parce que, dis-tu... ».

7. *Si modo*, avec le sens restrictif de « si toutefois ». Cf. 47, 204; 60, 256; II, 38, 157; 43, 182. Le subjonctif est amené par le style indirect; il est au présent, parce que la pensée d'alors vaut encore pour le moment actuel : « je pensais et *je pense toujours*... ». — *Ratione*, « par des moyens théoriques, des procédés rationnels ». Cf. *Orat*. 55, 183 : « neque enim ipse versus ratione est cognitus, sed natura atque sensu ». Rapprocher *in arte tradi*, 22, 99 et 34, 157. — *Instituendo et persuadendo*, vrais substantifs verbaux en face de *minis*, *vi*, *metu*.

8. *Minis et vi ac metu*. Locution à deux membres dont le premier est luimême subdivisé en deux (de là la différence des conjonctions copulatives; v. Riemann, *Synt*. § 271 a et b, p. 502-503). *Minis* et *vi* sont étroitement unis et ont pour conséquence *metu*. — Cf. mêmes idées chez Xénophon, *Memor*. I, 2, 10.

8-9. *Ipsum illud* séparé de *quam sit bellum*, pour être mieux mis en relief. — *Bellum* employé souvent avec une nuance ironique (l'ironie porte, ici, sur la vérité par trop banale du précepte). Surtout fréquent dans les *Lettres* de Cicéron.

11-12. *Causis satis facere*, « être à la hauteur des causes ».

14. *In iure* « devant le tribunal ». Cf. 10, 41 et 42, où est indiquée la différence avec *in iudicio*. Devant le tribunal du préteur, on discutait un point de droit; malgré cela, Antoine n'a jamais eu lieu

desiderasse. Aliud est enim esse artificem cuiusdam generis atque artis, aliud in communi vita et vulgari hominum consuetudine non hebetem nec rudem. [249] Cui nostrum [nunc] licet fundos nostros obire aut res rusticas vel fructus causa vel delectationis invisere? Tamen nemo tam sine oculis, tam sine mente vivit, ut quid sit sementis ac messis, quid arborum putatio ac vitium, quo tempore anni aut quo modo ea fiant omnino nesciat. Num igitur, si qui fundus inspiciendus aut si mandandum aliquid procuratori de agri cultura aut imperandum vilico est, Magonis Carthaginiensis sunt libri perdiscendi? an hac com-

NC. 3. *non hebetem* L; *nec hebetem* I ε; *non esse hebetem* Friedrich (*ñēē* = *non esse*). — 4. *non licet* Mss, ce qui est contraire au sens du passage; *nunc* Schütz; *non* supprimé par Bake, Sorof, Harnecker, Wilkins, mis entre crochets par Friedrich, Stangl. *Non* vient sans doute d'une mauvaise lecture de *nostrum* (*nostrū ñ*). — 9. *si cui fundus* Mss; *si qui fundus* Bake. — 10. *uilico sit* Mss; *vilico est* Madvig. Cf. plus bas (§ 250) *si... controversia est, si... cognoscenda sunt*. Quant à la proposition *si iam* sit *causa... delata*, il faut remarquer que le verbe principal, et par suite toute la phrase, est au subjonctif-conditionnel.

de regretter de n'être pas un juriste. Même dans les causes de droit pur, l'intelligence naturelle, un jugement sain, des connaissances ordinaires suffisent.

1. *Artificem*, « celui qui fait de la pratique d'un art sa spécialité ». Cf. 12, 51; 24, 111. — *Generis*, « la profession où l'on est compétent, la spécialité »: cf. 22, 101.

3. *Hebetem* indique le manque d'intelligence et de savoir; *rudem*, le manque d'expérience. Cf. *de Divin.* II, 50, 103: « Epicurum... hebetem et rudem dicere solent Stoici ». Il suffira donc de n'être ni *hebes* ni *rudis*, c'est-à-dire d'avoir de chaque science une connaissance générale. — Suit un exemple emprunté à l'agriculture, l'occupation nationale et préférée des Romains.

4. [*Nunc*] *licet* (voir NC.). Ils ne peuvent aller visiter leurs domaines, à cause de leurs occupations journalières d'avocats et d'hommes politiques (cf. 17, 78; 59, 252). *Nunc*, si on l'admet, oppose la vie actuelle à celle d'autrefois, où les affaires du forum étaient moins absorbantes. — L'expression *obire fundos* rappelle *iudicia privata obire* (38, 173); *fructus* et *delectatio* sont les deux avantages qui déjà, selon Crassus, découlaient sûrement de l'étude du droit (cf. 41, 185; 43, 193; 44, 195 et 197). — Sur la visite d'une ferme faite *fructus causa*, voir Caton, *de Agri cult.* c. 2.

6. *Vivit*. Synonyme de *esse*, auquel il ajoute cependant une idée de continuité et de permanence. Cf. Horace, *A. P.* 37: « pravo vivere naso ».

9. *Fundus*, « quelqu'une des terres qui constituent le domaine ». *Si qui fundus* est mieux en rapport avec *si mandandum aliquid* que *si cui fundus*. Voir NC.

9-10. *Procuratori*, l'intendant, substitut et représentant du maître, celui qui a la haute main sur l'administration du domaine. C'est un homme libre: de là l'expression *mandare*. — *Vilico*, le fermier, subordonné au *procurator*; chef du personnel esclave, mais esclave lui-même: de là *imperare*.

10-11. *Magonis*. Ce Magon (550-500) avait écrit un traité d'agriculture en 28 livres qui, lors de la prise de Carthage, fut préservé des flammes et traduit ensuite en latin par ordre du sénat (Pline, *H. N.*

muni intellegentia contenti esse possumus? Cur ergo non idem in iure civili, praesertim cum in causis et in negotiis et in foro conteramur, satis instructi esse possumus ad hoc dumtaxat, ne in nostra patria peregrini atque advenae esse videamur. [250] Ac si iam sit causa aliqua ad nos delata obscurior, difficile, credo, sit cum hoc Scaevola communicare; quanquam ipsi omnia, quorum negotium est, consulta ad nos et exquisita deferunt. An vero, si de re ipsa, si de finibus, cum in rem praesentem non veni-

NC. 9. *in rem praesentem non uenimus* Mss; *in rem praesentem venimus* Ernesti. Les éditeurs qui adoptent cette correction expliquent que *non* (sous la forme *n̄*) vient de l'*m* final de *praesentem* (cf. § 249) et que l'expression *in rem praesentem venire* signifie au figuré, par suite des cérémonies symboliques du jugement, « venir devant le tribunal » (cf. 10, 41, p. 41, n. 1, la citation d'Aulu-Gelle). Mais il faudrait qu'à l'époque d'Antoine elle eût toujours eu ce sens. Or, chez Cicéron encore (*pro Caec.* 7, 20) et chez Tite-Live (40, 17), *in rem praesentem venire* est pris dans son sens littéral et premier. Il y aurait donc ambiguïté à supprimer ici le *non*. Avec la négation, c'est ce sens originel qui est nettement marqué, très satisfaisant dans le passage.

18, 22). Cf. Varron, *de R. R.* I, 1, 10; Columelle, I, 1, 13. Les Romains en faisaient grand cas, et, selon Servius, Virgile y puisa plus d'une fois pour ses *Géorgiques*. — *An* employé après une autre question, pour exprimer, sous forme interrogative, ce que l'on considère comme la réponse la plus probable à cette question (signification voisine de *nonne*).

3. *Instructi*, versés dans le droit civil, grâce à cette pratique, à laquelle nous sommes rompus (*conterimur*).

4. *Dumtaxat*, « seulement » (au propre « jusqu'à ce qu'il touche, et pas au delà »); cf. II, 14, 60; 20, 87; 27, 119; III, 37, 148; 47, 182. Dans les inscriptions de l'époque républicaine la locution est toujours écrite en deux mots.

4-5. *Peregrini atque advenae.* L'étranger est dit *advena*, considéré en général; *peregrinus*, considéré dans ses rapports avec la cité romaine. V. Bouché-Leclercq, *Inst. rom.*, p. 343 et 426.

6. *Credo.* Cf. 57, 245. — *Si iam sit...*, *sit.* Subjonctif potentiel : « si l'on venait à nous apporter..., serait-il donc...? » *Iam*, cf. § 246.

7. *Communicare.* Cf. 15, 66.

7-8. *Ipsi... quorum negotium...* « d'elles-mêmes, les parties intéressées... ». Sur l'ordre des mots, cf. 58, 247 : *ipsum quidem illud... quam sit bellum.* — *Consulta et exquisita*, « les consultations et les recherches des jurisconsultes ».

8-9. *Si de re ipsa*, « s'il s'agit d'une question de fait », par opposition aux questions de droit indiquées plus bas (*si leges...*). — *An vero.* Second membre de l'interrogation double (*difficile credo sit*, qui correspond en réalité à *sitne difficile*, en est le premier). Ce second membre est lui-même subdivisé en deux parties (*si de re, si leges*), plus fortement opposées par la simple juxtaposition que par une conjonction adversative; Antoine veut indiquer que, l'une des hypothèses étant vraie, il serait étonnant que l'autre ne le fût pas aussi.

9. *Cum in rem praesentem non venimus.* A lier étroitement avec *de finibus* : « lorsqu'il faut fixer des limites *sans s'être transporté sur les lieux mêmes* », et par suite lorsque la question de délimitation est singulièrement plus difficile. Cf. *pro Caec.* 7, 20 : « placuit Caecinae de amicorum sententia constituere, quo die

mus, si de tabulis et perscriptionibus controversia est, contortas res et saepe difficiles necessario perdiscimus; si leges nobis aut si hominum peritorum responsa cognoscenda sunt, veremur ne ea, si ab adulescentia iuri civili minus studuerimus, non queamus cognoscere?

LIX. Nihilne igitur prodest oratori iuris civilis scientia? Non possum negare prodesse ullam scientiam, ei praesertim, cuius eloquentia copia rerum debeat esse ornata; sed multa et magna et difficilia sunt ea quae sunt oratori necessaria, ut eius industriam in plura studia distrahere nolim. [251] Quis neget opus esse oratori in hoc oratorio motu statuque Roscii gestum et venustatem? Tamen nemo suaserit studiosis dicendi adulescentibus in gestu discendo histrionum more elaborare. Quid est oratori tam necessarium quam vox? Tamen me auctore nemo dicendi studiosus Graecorum more tragoedorum voci serviet, qui et annos complures sedentes declamitant et cotidie, ante quam pronuntient, vocem cubantes sensim

NC. 14. *discendo* entre crochets chez Bake, Kayser, Piderit.— 16. *graecorum more et tragoedorum* la plupart des Mss (*et tragoedorum* entre crochets chez Ellendt); *graecorum more tragoedorum* Lagg. 16, 73, 86 et Lambin.

in rem praesentem veniretur et de fundo Caecina moribus deduceretur »; Tite-Live, 40, 17, 1: « eodem anno inter populum Carthaginiensem et regem Masinissam in re praesenti disceptatores Romani de agro fuerunt ». — Voir NC.

1. *Tabulis*, livres de compte. — *Perscriptionibus*, billets, traites, lettres de change.

7. *Negare prodesse ullam* = *dicere non prodesse ullam* (et non pas *dicere prodesse nullam*): « je ne puis dire qu'aucune lui soit inutile ».

8. *Copia rerum*, par opposition à la *copia verborum*, l'une et l'autre réunies constituant la *copia dicendi*.

12. *Gestum*, le geste; *venustatem*, l'élégance extérieure en général: *gestum* correspondant à *motu* et *venustatem* à *statu*.—*Roscii*. Cf. 27, 124; 28, 129 et 130.

13-14. *Suaserit... elaborare*. Construction rare en prose. Cf. encore cependant *de Fin*. II, 29, 95; *ad Herenn*. III, 5, 8: « rationem sequi qui suadebit » (éd. Kayser). — *Elaborare*. Cf. 5, 18 et 19.

16. *Graecorum more tragoedorum*; cf. 28, 128. *Graecorum* est placé en tête d'une façon emphatique, parce que c'étaient les Grecs qui avaient créé le genre d'exercices en question et qui le pratiquaient encore le plus généralement. Ils travaillaient leur voix (un peu comme nos chanteurs d'opéras), pour obtenir les effets les plus pathétiques dans l'aigu ou dans le grave.

16-17. *Voci serviet*: « être aux petits soins pour sa voix ». Cf. III, 60, 224: « de quo illud iam nihil ad hoc praecipiendi genus, quem ad modum voci serviatur; equidem tamen magno opere censeo serviendum ».

18. *Ante quam pronuntient*. « avant de declamer en public ». Cf. 15, 66. — Sur le mode, v. Riemann, *Synt*. § 213, p. 364-365.

excitant eandemque, cum egerunt, sedentes ab acutissimo sono usque ad gravissimum sonum recipiunt et quasi quodam modo colligunt. Hoc nos si facere velimus, ante condemnentur ii quorum causas receperimus, quam totiens, quotiens praescribitur, Paeanem aut Nomionem citarimus. [252] Quodsi in gestu, qui multum oratorem adiuvat, et in voce, quae una maxime eloquentiam vel commendat vel sustinet, elaborare nobis non licet, ac tantum in utroque assequi possumus, quantum in hac acie

NC. 5. *munionem citarimus* Mss, ce qui ne donne aucun sens. Ritschl (*Rhein. Mus.* nouv. série, XXVI, p. 494) lit *hymnum recitarimus*, supposant que Cicéron a écrit *humnum* et que *em* de *munionem* représente le *re* de *recitarimus*. Mais on s'explique peu qu'un mot aussi connu que *humnum* ait été altéré par les copistes. Puis il ne s'agit pas de chanter une pièce entière (hymne, péan, thrène, dithyrambe), mais de parcourir tout le registre de la voix en l'élevant et l'abaissant sur un même mot (voir le Commentaire). Enfin, d'après Horace (*Sat.* I, 3, 7), c'est *citare*, non *recitare*, qui semble avoir été l'expression usitée en pareil cas. Nous revenons donc à la correction de Talæus *nomionem*. Quant à *nomum*, conjecture de Lambin reprise par Orelli et Bake, nous l'excluons pour la même raison que *hymnum* : Antoine ne veut parler ici que d'exercices de chant.

1. *Cum egerunt* s'opposerait, selon Piderit, à *antequam pronuntient* et signifierait « après avoir récité leur rôle ». Il est plus naturel de sous-entendre *vocem*, le complément des autres verbes, et de voir, dans la seconde partie de la phrase comme dans la première, des exercices qui précèdent tous également la représentation publique. « Ils poussent et élèvent graduellement la voix (*excitant*) ; après l'avoir lancée (*cum egerunt*), ils l'abaissent et la font redescendre (*recipiunt*) du ton le plus aigu au ton le plus grave, comme pour la recueillir et la faire rentrer en eux-mêmes (*quasi colligunt*). » En d'autres termes ils cherchent à l'assouplir par des vocalises, en parcourant toute l'étendue du registre. Cf. Sénèque, *Controv.* I, *prooem.* 16 : « nihil vocis causa facere : non illam per gradus paulatim ab imo ad summum perducere, non rursus a summa contentione paribus intervallis descendere ». — Antoine ne cite que les exercices particulièrement difficiles, que le chanteur fait assis ou couché (*sedentes, cubantes*) ; ce sont des tours de force, dont il se moque en passant.

3. *Hoc nos si facere velimus.* Quintilien exprime la même idée. XI, 3, 22 : « ut communiter et phonascis et oratoribus necessaria exercitatio..., ita curae non idem genus est. Nam neque certa tempora ad spatiandum dari possunt tot civilibus officiis occupato, nec praeparare ab imis sonis vocem ad summos..., cum pluribus iudiciis saepe dicendum sit. »

5. *Praescribitur*, à savoir *a magistris.* — *Paeanem aut Nomionem*, deux épithètes d'Apollon : Ἀπόλλων Παιάν ou Παιών et Ἀπόλλων Νόμιος. Il s'agit de roulades que l'on faisait sur un même mot toujours répété (*io paean, io nomie* par exemple). Cf. Horace, *Sat.* I, 3, 6 : « si collibuisset, ab ovo Usque ad mala citaret *io Bacche*, modo summa Voce, modo hac resonat quae chordis quattuor ima ». (voir NC.).

6. *Citarimus.* D'après Horace (voir note précédente), *io paean citare*, comme *io bacche citare*, semble avoir été la locution employée pour désigner ce genre d'exercice.

7-8. *Una maxime*, pléonasme ; cf. 22, 99. — *Elaborare*, cf. 5, 18 et 19.

8-9. *Tantum... quantum*, cf. 4, 14. — *In hac acie*, cf. 34, 157.

cotidiani muneris spatii nobis datur : quanto minus est ad iuris civilis perdiscendi occupationem descendendum? quod et summatim percipi sine doctrina potest et hanc habet ab illis rebus dissimilitudinem, quod vox et gestus subito sumi et aliunde arripi non potest, iuris utilitas ad quamque causam quamvis repente vel a peritis vel de libris depromi potest. 253, Itaque illi disertissimi homines ministros habent in causis iuris peritos, cum ipsi sint *im*peritissimi, ei qui, ut abs te paulo ante dictum est, *pragmatici* vocantur. In quo nostri omnino melius multo, quod clarissimorum hominum auctoritate leges et iura tecta esse voluerunt. Sed tamen non fugisset hoc Grae-

NC. 5. *aliunde* Friedrich. — 9. *peritissimi* Mss. leçon contraire au sens; *imperitissimi* Lambin. *in* initial ayant pu facilement tomber apres *sint*. — *et qui* Mss; *eos qui* Manuce; *ei qui* Sorof². — 8-10. *cum ipsi sint... et qui*, et *pragmat. vocantur*, mis entre crochets par Kayser.

1. *Spatii* au sens de *temporis*. Cf. 60, 256; II, 86, 353. — Sur l'idée, cf. 17, 78; 21, 91.

2. *Occupationem* indique une étude absorbante, qui s'empare de vous tout entier (*quod occupat*). Le mot renforce l'idée de *perdiscere*.

3. *Summatim*, cf. II, 36, 153; 61, 218; — *doctrina*, cf. 17, 204 : « on peut en prendre une connaissance générale, sans passer par un enseignement en forme ».

4. *Ab illis rebus* i. e. *voce et gestu*.

5. *Arripi* indique la soudaineté de l'acte. Cf. 57, 212.

6. *Quamvis* (cf. 61, 260) a sa valeur exacte et première de locution adverbiale : « autant que tu le voudras ». Donc : « quelque soudainement que tu aies besoin de ces secours de la jurisprudence » (*iuris utilitas* = *quod in iure utile est*).

7. *Depromi* ne va bien qu'avec *libri*; il est appliqué à *periti* par zeugma. — *De libris*. Cf. 43, 192. — *Illi disertissimi* i. e. *Graeci*, par opposition à *nostri* de la phrase suivante.

9. *Imperitissimi* s.-ent. *iuris* (voir NC.). Jugement d'ailleurs inexact; les orateurs attiques de la bonne époque savaient parfaitement le droit. — *Ei qui* i. e. *ministri iuris periti*, au lieu de *eos qui*, lequel est plus habituel. Il y a ici un cas d'attraction du démonstratif avec le relatif suivant, comme dans cette phrase II, 12, 52 : « proponebat tabulam domi... : ii qui etiam nunc annales maximi nominantur ». La correction *ei*, qui est de Sorof, est plus voisine de la leçon des mss (*et*) que *eos* (voir NC.). Ajoutez que dans les paroles antérieures de Crassus (§ 198), auxquelles Antoine répond ici, la même tournure, naturelle alors (*ii qui... vocantur*), était deja employée.

10. *Pragmatici*. Cf. 45, 198. — *In quo*, cf. 58, 246. — *Melius multo*, s.-ent. *fecerunt*. Cf. *de Nat. deor.* I, 38, 101 : « quanto melius haec vulgus imperitorum, qui non membra solum hominis deo tribuant, sed usum etiam membrorum ». A remarquer : 1° que c'est *facere* ou *dicere* dont l'omission est ainsi fréquente; 2° que, en ce cas, on trouve toujours exprimé un adverbe d'estime ou de blâme.

11. *Clarissimorum hominum*. Cf. 45, 198-201. Les décisions des jurisconsultes protégent en effet les lois contre les erreurs d'interprétation où peuvent tomber de misérables praticiens (*infimi homines mercedula adducti*, § 198). — *Leges et iura*. Cf. 11, 48.

12. *Sed tamen*, « mais après tout, quoi-

eos homines, si ita necesse esse arbitrati essent, oratorem ipsum erudire *in* iure civili, non ei pragmaticum adiutorem dare. LX. [254] Nam quod dicis senectutem a solitudine vindicari iuris civilis scientia, fortasse etiam pecuniae magnitudine. Sed nos non quid nobis utile, verum quid oratori necessarium sit quaerimus. Quanquam, quoniam multa ad oratoris similitudinem ab uno artifice sumimus, solet idem Roscius dicere se, quo plus sibi aetatis accederet, eo tardiores tibicinis modos et cantus remissiores esse facturum. Quod si ille, astrictus certa quadam numerorum moderatione et pedum, tamen aliquid ad requiem

NC. 2. *in* omis dans les Mss, ajouté par Manuce. — *pragmaticon* l[1]. — 8-9. *accederet* Mss; *acceleret* Madvig (*Adv. Crit.* III, p. 89), conjecture ingénieuse.

que leur système vaille moins que le nôtre ». — (*Non fugisset*) *hoc* i. e. *oratorem ipsum erudire* : « ils n'auraient pas manqué de... ».

§§ 251-260. Contrairement à l'opinion de Crassus, LA SCIENCE DU DROIT n'est d'aucun avantage pour la vieillesse (§§ 254-256). D'une façon générale, il suffit d'effleurer toutes les connaissances (§§ 256-260).

3. *Nam quod.* Cf. 16, 71. — *Dicis.* Cf. 45, 199.

4-5. *Pecuniae magnitudine*, s.-ent. *vindicatur*. Antoine est ironique. L'argent, selon lui, fait plus que tout le reste.

6. *Quanquam* sert à revenir sur l'affirmation précédente pour la rectifier; il a une valeur adverbiale : « du reste ». — « Même en se plaçant au point de vue de l'utilité du droit pour la vieillesse, il n'est pas vrai que l'orateur sur ses vieux jours sera obligé, ses forces l'abandonnant, de se faire jurisconsulte. On peut encore plaider dans un âge avancé ; on n'a qu'à modifier sa manière, comme le comédien âgé, et à prendre une déclamation grave et calme (*aliquid remissius et lenius*). »

7. *Ad oratoris similitudinem*; cf. 28, 130. — Sur *Roscius*, voir ch. 27 et 28.

8. *Solet dicere* = *saepe dixit* ou *saepe dicebat* : de là l'imparfait *accederet*. Cf. *Acad.* II, 18, 56 (où *usu venire* = *saepe accidisse*). Voir NC.

9. *Tardiores tibicinis modos*. Il s'agit du joueur de flûte qui accompagnait l'acteur dans la déclamation rythmée des *cantica* (cf. Tite-Live, VII, 2). Était *canticum*, dans une pièce dramatique, toute partie qui n'était point composée en sénaires iambiques. Les parties écrites en sénaires s'appelaient *diverbia* : elles étaient récitées sans accompagnement de musique. Sur cette distinction des *diverbia* et des *cantica* voir Ritschl, *Canticum und Diverbium bei Plautus*, dans *Rhein. Mus.* XXVI, p. 599 et suiv.; Daremberg et Saglio, *Dict. des Ant.*, art. *Canticum*. — Cicéron parlant de lui-même emploie la même comparaison qu'Antoine parlant de Crassus. Cf. *de Leg.* I, 4, 11, où il se fait dire par Atticus : « atqui vereor ne istam caussam nemo noscat tibique semper dicendum sit, et eo [magis] quod te ipse mutasti et aliud dicendi instituisti genus : ut, quemadmodum Roscius, familiaris tuus, in senectute numeros in cantu remiserat (leçon controversée) ipsasque tardiores fecerat tibias, sic tu a contentionibus, quibus summis uti solebas (surtout dans sa jeunesse, cf. *Brut.* 91, 313-317), cotidie relaxes aliquid, ut iam oratio tua non multum a philosophorum lenitate absit ».

10-11. *Numerorum moderatione et pedum*, « aux lois du rythme et de la mesure ». — *Astrictus*, cf. 16, 70.

11. *Ad requiem senectutis.* Roscius est

senectutis excogitat, quanto facilius nos non laxare modos, sed totos mutare possumus. [255] Neque enim hoc te, Crasse, fallit, quam multa sint et quam varia genera dicendi, id quod haud sciam an tu primus ostenderis, qui iam diu multo dicis remissius et lenius quam solebas; neque minus haec tamen tua gravissimi sermonis lenitas quam illa summa vis et contentio probatur; multique oratores fuerunt, ut illum Scipionem audimus et Laelium, qui omnia sermone conficerent paulo intentiore, numquam, ut Ser. Galba, lateribus aut clamore contenderent. Quod si iam hoc facere non poteris aut noles, vereris ne tua domus talis et viri et civis, si a litigiosis hominibus non colatur, a ceteris deseratur? Equidem tantum absum ab ista sententia, ut non modo non arbitrer subsidium senectutis in eorum, qui consultum veniant, multitudine esse ponendum, sed tanquam portum aliquem exspectem istam,

NC. 4. *et quod haud sciam* Mss; *quod haud sciam* Lambin; *id quod haud sciam* Schütz d'après Heusinger. — 7. *probabatur* O1ε.

mort en 62 avant J.-C. Il pouvait donc parler de son âge avancé à l'époque de Cicéron, mais non à celle de Crassus (en 91). L'auteur a commis un anachronisme.

4. *Dicendi* s'applique ici uniquement au débit. — *Haud sciam*. Cf. II, 17, 72; 52, 209; *Lael.* 14, 51. *Haud sciam an* présente l'affirmation sous une forme encore plus atténuée que *haud scio an*.

5. *Multo remissius... quam solebas*. Cicéron, qui se mit à user de la même déclamation adoucie (voir p. 208, n. 9), … faisait donc que reprendre la méthode … Crassus, si toutefois ce n'est pas sa propre méthode qu'il prête par avance à Crassus : il est coutumier de la chose (cf. 30, 135; 33, 149-150; 34, 154-155; 57, 246).

6-7. *Haec, illa* pris avec leur valeur exacte : « la déclamation d'aujourd'hui, celle d'autrefois ». — *Sermonis*. Cf. *ad Herenn.* III, 13, 23 : « sermo est oratio remissa et finitima cotidianae locutioni ». La manière calme et posée du *sermo* s'oppose volontiers à la *contentio*, la manière véhémente et pathétique du discours tendu. Cf. *de Orat.* III, 45, 177 : « non enim sunt alia sermonis, alia contentionis verba, neque ex alio genere ad usum cotidianum, alio ad scaenam pompamque sumuntur »; *Orat.* 19, 64 pour caractériser la manière des philosophes : « nihil iratum habet, nihil invidum, nihil atrox, nihil miserabile; ...itaque sermo potius quam oratio dicitur ».

8. *Ut illum... audimus*, s.-ent. *fuisse*. — *Audimus*. Le présent indique que l'action exprimée par le verbe dure encore dans ses effets. Même emploi avec *video*, *cognosco* ou, en grec, avec ἀκούω, μανθάνω, γιγνώσκω.

9. *Sermone... paulo intentiore*. C'était la conversation ordinaire, un peu plus animée et vibrante, mais un peu seulement.

10. *Ser. Galba*. Cf. 53, 227. — *Lateribus*. Cf. 25, 114.

12. *Tua domus talis viri*. Génitif ajouté comme apposition au génitif du pronom personnel contenu dans le possessif (= *domus tui talis viri*).

16. *Tanquam portum*. Cf. *de Off.* III, 1, 2 : « interdum tanquam in portum se

quam tu times, solitudinem. Subsidium enim bellissimum existimo esse senectuti otium.

[256] Reliqua vero etiamsi adiuvant, historiam dico et prudentiam iuris publici et antiquitat*em* et exemplorum copiam, si quando opus erit, a viro optimo et istis rebus instructissimo, familiari meo Congo mutuabor. Neque repugnabo quo minus, id quod modo hortatus es, omnia legant, omnia audiant, in omni recto studio atque huma-

NC. 4. *antiquitatis iter et* Mss, expression singulière, quoi qu'en disent Kayser et Stangl, qui l'expliquent comme étant une citation d'un écrivain plus ancien. Ellendt propose de lire *antiquitatis notitiam;* Madvig (*Adv. Crit.* III, p. 90) *et antiquitatis iterum et exemplorum copiam.* Friedrich supprime *iter et*, comme provenant d'une confusion avec *erit* qui suit (d'où *antiquitatis exemplorum copiam*); mais les passages qu'il rapproche de celui-ci ne donnent pas deux génitifs dépendant l'un de l'autre. La correction de Koch généralement adoptée : *antiquitatis memoriam* est une locution plusieurs fois employée par Cicéron (cf. 46, 201; *Brut.* 59, 214; *pro Caec.* 28, 80). Piderit explique ainsi l'altération de *memoriam* en *iter* : un grammairien aura corrigé *memoriam* en *materiam*, selon le procédé fréquent $\underset{\cdot\cdot\cdot\cdot}{\overset{ater}{memoriam}}$; plus tard, un copiste, croyant le mot *memoriam* à supprimer tout entier, aura introduit dans le texte *ater* sous la forme *iter*. C'est, en effet, ce qui a eu lieu dans le passage mentionné du *pro Caecina*. Mais supposer que ce hasard se soit reproduit une seconde fois identiquement le même, c'est là une hypothèse contraire à la notion même de hasard. Nous faisons une conjecture plus simple : *antiquitatem;* nous admettons que les syllabes *ti*, *ta*, *te*, *it* ont pu aisément se confondre, se répéter, se multiplier même aux yeux d'un copiste, lecteur pressé, ennuyé et distrait; et de là *antiquitatis iter*, qui offrait en outre une apparence de sens. Notre correction est à rapprocher de 5, 18 : *tenenda... est omnis antiquitas exemplorumque vis.* — 6. *longo* L I; *conge* ε; *Longino* les anciennes éditions; *Congo* Roth (*Rhein. Mus.* VIII, p. 615). — 7. *et quod* Mss.

in solitudinem recipiebat (Africanus) ».

3. *Reliqua.* Cf. 46, 201.

4. *Antiquitatem*, « la connaissance du passé »; cf. 5, 18; 16, 201; Pline, *Ep.* I, 22, 2 : « quam peritus ille et privati iuris et publici! quantum rerum, quantum exemplorum, quantum antiquitatis tenet! » — Voir NC.

6. *Congo.* (Voir NC.). Iunius Congus, savant connaisseur des choses du passé. Cf. *pro Planc.* 24, 58 : « nescisse id populum Romanum neque fuisse qui id nobis narraret, praesertim mortuo Congo »; et *Schol. Bob. pro Planc.* (Orelli, p. 261) : « ideo mentionem Congi (*Ms.* Conci) videtur interposuisse, qui per illud tempus decesserat, homo curiosus et diligens eruendae vetustatis ». Pline (*H. N. praef.*, § 7) fait cette citation de Lucilius : « Manium Persium haec legere nolo, Iunium Congum volo ». Il est vrai que Cicéron citant le même passage (*de Orat.* II, 6, 25) écrit « Persium non curo legere. Laelium Decumum volo ».

7. *Modo.* Cf. 34, 158-160.

8. *Legant, audiant* a pour sujet Cotta, Sulpicius et les jeunes gens passionnés comme eux pour l'éloquence. — *In omni recto studio.* Toutes les belles études, celles qui conviennent à l'homme bien né (*liber et ingenus*). C'est ce qui compose l'*humanitas*, c.-à-d. la haute culture, par laquelle la nature humaine s'élève de plus en plus au-dessus de la bête (cf. 8, 32) et tend à réaliser la perfection de son objet.

nitate versentur. Sed mehercule non ita multum spatii mihi habere videntur, si modo ea facere et persequi volent quae a te, Crasse, praecepta sunt; qui mihi prope iam nimis duras leges imponere visus es huic aetati, sed tamen ad id quod cupiunt adipiscendum prope necessarias. [257] Nam et subitae ad propositas causas exercitationes et accuratae ac meditatae commentationes ac stilus ille tuus, quem tu vere dixisti perfectorem dicendi esse ac magistrum, multi sudoris est; et illa orationis suae cum scriptis alienis comparatio et de alieno scripto subita vel laudandi vel vituperandi vel comprobandi vel refellendi causa disputatio non mediocris contentionis est vel ad memoriam vel ad imitandum. LXI. 258 Illud vero fuit horribile, quod mehercule vereor ne maiorem vim ad deterrendum habuerit quam ad cohortandum : voluisti enim in suo genere unum quemque nostrum quasi quendam esse Roscium, dixistique non tam ea, quae recta essent, probari, quam quae prava, fastidiis adhaerescere; quod ego non

NC. 5. *prope non necessarias* Matthias (*Neue Jahrb.* 1887, p. 179). — 17-18. *probari quam quae prava* omis par L I. — *quae prava sunt*, quelques mss inférieurs.

1. *Non ita multum.* Comme on dit familièrement « pas tellement de temps ». Cf. Horace, *Sat.* II, 6, 1 : *modus agri non ita magnus.*

2-3. *Si modo.* Cf. 58, 217. — *Praecepta.* Cf. 33, 149 et suiv.; 34, 154 et suiv.

4-5. *Huic aetati*, « à l'âge de ces ·· ·nes gens qui sont devant moi ». — *·rope necessarias*, s.-ent. « selon toi, · tassus ».

6-7. *Subitae... exercitationes*, « les improvisations »; cf. 33, 150. — *Meditatae.* Au participe passé, beaucoup de verbes déponents, même dans la prose classique, s'emploient aussi bien avec le sens *passif* qu'avec le sens actif (v. Riemann, *Synt.* § 133 b, *Rem.* III et la note, p. 204). — *Stilus ille tuus.* Cf. 33, 150.

9. *Multi sudoris.* Lorsqu'il s'agit d'indiquer ce qu'une personne ou une chose réclame, le génitif de qualité ne pourrait être remplacé par l'ablatif de qualité. Cf. de même *non mediocris contentionis.*

9-10. *Illa comparatio.* Cf. 34, 154. — *De alieno scripto... disputatio.* Cf. 34, 158.

12-13. *Vel ad... vel ad*, « par rapport à, pour ce qui est de ». Cf. II, 19, 200 : « nihil mihi ad existimationem turpius, nihil ad dolorem acerbius »; Tite-Live, XXII, 59, 7 : « asperrimos illos ad condiciones pacis ». — *Illud* à lier avec *voluisti enim.* Cicéron aurait pu dire *illud fuit horribile... quod voluisti;* mais il a rejeté la tournure, à cause de la parenthèse *quod vereor.*

15. *Voluisti.* Cf. 28, 130.

16-17. *Quendam Roscium*, « une espèce de Roscius ». Cf. 18, 83 : *quosdam operarios.*

18. *Fastidiis adhaerescere.* Construction singulière que Forcellini expliquait

tam fastidiose in nobis quam in histrionibus spectari puto. [259] Itaque nos raucos saepe attentissime audiri video; tenet enim res ipsa atque causa; at Aesopum, si paulum irraucuerit, explodi. A quibus enim nihil praeter voluptatem aurium quaeritur, in iis offenditur, simul atque imminuitur aliquid de voluptate; in eloquentia autem multa sunt quae teneant : quae si omnia summa non sunt et pleraque tamen magna sunt, necesse est ea ipsa, quae sunt, mirabilia videri.

[260] Ergo, ut ad primum illud revertar, sit orator nobis

NC. 4. *inraucuerit* P; *irraucuerit* O; *irracuerit* l ε; *irrauserit* d'après Priscien, X, 9, 49 (p. 508 K). — 6. *in eloquentia* L l[1] ε; *in eloquente* Lagg. 6, 17, 24, et de là *in eloquenti* Piderit (Adler-Harnecker), Sorof, Friedrich, Stangl, Wilkins ; mais il s'agit de l'art de l'orateur en général, et non de l'orateur seulement éloquent.

ainsi (v. *adhaerescere*, p. 58 a) : « non tam recta haerere animo probanti quam *prava fastidienti* ». En effet *adhaerescere* se construit régulièrement avec le datif. Mais il vaut mieux voir ici dans *fastidiis* un ablatif de cause et prendre *adhaerescere* absolument (comme II, 53, 214) ou sous-entendre avec lui le datif *memoriae* : « les défauts s'attachent au souvenir par le dégoût qu'à chaque fois (d'où le pluriel *fastidia*) ils inspirent ». Cf. 28, 129 : « nihil est enim tam insigne nec tam ad diuturnitatem memoriae stabile, quam id, in quo aliquid offenderis ». La locution, malgré tout, n'a pas satisfait certains éditeurs, qui proposent *animis adhaerescere* ou *fastidiosis adhaerescere* (correction plus séduisante).

1. *Quod... spectari puto.* Entendez ce qui est surtout objet de spectacle (*quod spectatur*), les qualités extérieures, la voix, l'attitude, le geste, l'action en général, ce par quoi l'orateur ressemble au comédien. Sur ce point, dit Antoine, on juge avec une critique moins sévère et une délicatesse moins dédaigneuse (*non tam fastidiose* ; cf. 26, 118) les orateurs que les comédiens. — Lorsqu'il trouvait (27, 124-126) qu'on jugeait plus favorablement les comédiens que les orateurs, c'est qu'il se plaçait, en parlant de ceux-ci, à un point de vue différent. Il envisageait alors le fond comme la forme du discours ; maintenant il n'envisage plus que la voix, l'articulation de celui qui le prononce. Il n'y a donc pas contradiction.

3-4. *Aesopum.* Clodius Æsopus, célèbre acteur, ami de Cicéron qui fait souvent son éloge ; il excellait dans la tragédie, comme Roscius dans la comédie. Doué d'une voix puissante et sonore (*pro Sest.* 58, 123 : « vox eius illa praeclara »). d'une diction chaleureuse et passionnée (*pro Sest.* 57, 121 ; *de Divin.* I, 37, 80), il devait ces qualités à la nature plus qu'au travail et à l'art. Voir sur lui Ribbeck, *Röm. Trag.* p. 671-674 ; Orelli, *Onomast.* p. 22. — *Irraucuerit* vient d'un présent *irrauceo* ou *irraucesco*, non *irraucio*. La forme *irrauserit*, adoptée dans la plupart des éditions, est une forme de fantaisie.

4. *A quibus*, à cause de l'opposition avec *in eloquentia*, doit être pris pour un neutre pluriel plutôt que pour un masculin : « dans les arts où l'on ne recherche... ».

5. *Offenditur.* Cf. 25, 116 ; III, 25, 100 : « atque eo citius in oratoris aut in poëtae cincinnis ac fuco offenditur, quod sensus in nimia voluptate natura, non mente satiantur... ».

§§ 260-262. Conclusion. Antoine revient à son idée première : l'orateur doit être non un philosophe, mais un praticien rompu aux affaires.

10. *Ad primum illud*, « au point de

is qui, ut Crassus descripsit, accommodate ad persuadendum possit dicere. Is autem concludatur in ea quae sunt in usu civitatum vulgari ac forensi, remotisque ceteris studiis, quamvis ea sint ampla atque praeclara, in hoc uno opere, ut ita dicam, noctes et dies urgeatur; imiteturque illum, cui sine dubio summa vis dicendi conceditur, Atheniensem Demosthenem, in quo tantum studium fuisse tantusque labor dicitur, ut primum impedimenta naturae diligentia industriaque superaret; cumque ita balbus esset, ut eius ipsius artis, cui studeret, primam litteram non posset dicere, perfecit meditando ut nemo planius esse locutus putaretur; [261] deinde cum spiritus eius esset angustior, tantum continenda anima in dicendo est assecutus, ut una continuatione verborum, id quod eius scripta declarant,

départ de notre discussion », qui était la définition du véritable orateur. — *Sit*, façon de dire assez familière à Cicéron (III, 21, 80; 26, 103). De même chez Aristote ἔστω (*Rhet.* I, 5, 3).

1. *Descripsit*. Cf. 31, 138.

2. *Concludatur*. « Qu'il soit renfermé (par nous qui cherchons à définir l'éloquence), renfermons-le dans ce qui concerne la pratique et les besoins du barreau ». — *In ea*. L'accusatif, à cause de l'idée de mouvement, qui précède l'état de repos marqué par le verbe. On rejette l'orateur dans un cercle pour l'y enfermer.

4. *Quamvis... ampla atque praeclara*. « Admettons qu'elles soient grandes (*sint ampla*), autant qu'on le voudra (*quamvis*). » Sens exact de *quamvis*, qui est en réalité une expression adverbiale.

5. *Urgeatur*, « faisons qu'il s'y appesantisse », « qu'il s'y applique sans relâche ».

8. *Primum*. Quelques-uns (Sorof, Harnecker) estiment que le mot est mal placé et devrait venir après *cumque* pour s'opposer au *deinde* suivant. Dans le ms. archétype, disent-ils, *primum* se trouvait sans doute au commencement ou à la fin d'une ligne : il aura été remonté par mégarde à la ligne précédente; sans compter que le voisinage de *primam* *litteram*, un peu plus bas, a dû faciliter la confusion. Mais *primum* peut s'expliquer à la place où il est : « *tout d'abord*, avant d'étudier les préceptes mêmes de l'art, Démosthène eut à triompher des obstacles de sa propre nature ».

9. *Balbus*. A prendre ici, non comme parfois au sens de ψελλός (indiquant une mauvaise articulation), mais au sens de τραυλός, le bègue (il ne pouvait pas prononcer la lettre *r*).

10. *Primam litteram* : le ρ. initiale de ῥητορική. Cf. *de Divin.* II, 46, 96 : « Demosthenem scribit Phalereus, cum ρ dicere nequiret, exercitatione fecisse ut planissime diceret ; » Plutarque, *Démosth.* 6 et suiv.; Valère Max., VIII, 7, *ext.* 1. Alcibiade, de même, disait κόλαξ pour κόραξ (cf. Plut., *Alcib.* 1, 6 et suiv.: Aristoph., *Guêpes* 44-45). — Sur tous ces efforts, en partie légendaires, pour vaincre une nature rebelle, voir Plutarque, *Dém.* 7 et 11.

11. *Dicere*, « prononcer »; car *pronuntiare* n'a pas ce sens chez Cicéron : cf. 15, 66. — *Planius*, « plus distinctement ».

12. *Spiritus... angustior*, « la respiration trop courte ».

13. *Continenda anima*, « en ménageant son souffle ».

14. *Una continuatione verborum*, « dans une seule période ». Cf. *ad Herenn.* IV,

ıae ei contentiones vocis et remissiones continerentur; i etiam, ut memoriae proditum est, coniectis in os callis summa voce versus multos uno spiritu pronuntiare nsuescebat, neque is consistens in loco, sed inambulans ue ascensu ingrediens arduo. [262] Hisce ego cohortanibus, Crasse, ad studium et ad laborem incitandos iuves vehementer assentior; cetera quae collegisti ex variis diversis studiis et artibus, tametsi ipse es omnia consetus, tamen ab oratoris proprio officio atque munere uncta esse arbitror.

LXII. Haec cum Antonius dixisset, sane dubitare visus Sulpicius et Cotta, utrius oratio propius ad veritatem

C. 2. *quin etiam* Friedrich (*Neue Jahrb. f. class. Phil.* 1874, p. 861), mais sans ssité. — 4. *neque is* Mss; *neque id* Manuce.

18 : « fugere oportet longam verım continuationem, quae et auditoris s et oratoris spiritum laedit »; *Orat.* 85; 61, 204 : « in... circuitu illo ionis, quem Graeci περίοδον, nos ambitum, tum circuitum, tum comıensionem, aut continuationem aut

miers traduisirent *arsis* par *vocis elevatio* et *thesis* par *vocis depositio.* — *Binae.* Généralement il n'y a dans une période qu'une *contentio* (jusqu'au mot sur lequel porte l'accent oratoire le plus fort) et qu'une *remissio* (du sommet de la période à la conclusion, la voix s'abais-

videretur accedere. |263| Tum Crassus : Operarium nobis quendam, Antoni, oratorem facis, atque haud scio an aliter sentias et utare tua illa mirifica ad refellendum consuetudine, qua tibi nemo unquam praestitit; cuius quidem ipsius facultatis exercitatio oratorum propria est, sed iam in philosophorum consuetudine versatur maximeque eorum, qui de omni re proposita in utramque partem solent copiosissime dicere. |264| Verum ego non solum arbitrabar, his praesertim audientibus, a me informari oportere qualis esse posset is, qui habitaret in subselliis neque quicquam amplius adferret quam quod causarum necessitas postularet, sed maius quiddam videbam, cum censebam oratorem, praesertim in nostra re publica, nullius ornamenti expertem esse oportere. Tu autem, quoniam exiguis quibusdam finibus totum oratoris munus circumdedisti, hoc facilius nobis expones ea, quae abs te de officiis praece-

pensée d'une manière séduisante et spécieuse, — et il a parlé le dernier. Les auditeurs, surtout les jeunes, sont hésitants et risqueraient d'être égarés, s'ils restaient sous cette impression. Il faut que Crassus vienne remettre les choses au point et par une réplique finale, ferme et précise, fasse triompher sa conception qui a pour elle la noblesse, la raison et la vérité, sur l'autre étroitement utilitaire.

1-2. *Operarium* (cf. 18, 83), « un manœuvre ». Voilà d'un mot la conception d'Antoine appréciée à sa valeur. *Remigem aut baiulum* « rameur ou portefaix », dira encore Crassus II, 10, 10. — *Quendam*; cf. 61, 258.

2-3. *Aliter sentias.* Crassus a deviné juste. Antoine avouera lui-même (II, 10, 40) que « pour enlever à Crassus ses disciples » il s'est amusé à prendre le contre-pied de l'opinion émise, plutôt qu'il n'a exprimé ses véritables sentiments. — *Ad*, cf. 4, 15; 28, 129; 60, 257.

5. *Oratorum propria.* Du moment que l'orateur consent à plaider sur une même question le pour ou le contre (et l'on sait si les avocats de l'antiquité, Antoine en particulier, se privaient de cette liberté accordée à leur profession), il doit pouvoir sur n'importe quel point réfuter l'adversaire, et se réfuter lui-même au besoin. Aussi Antoine n'avait-il publié aucun de ses discours, afin d'avoir plus de facilité pour se contredire (*pro Cluent.* 50, 140).

6. *Maximeque eorum..*, c'est-à-dire ceux de la Nouvelle Académie, Carnéade et ses disciples. Cf. 18, 84 : « adversari semper omnibus in disputando ».

9. *His praesertim audientibus.* Il s'agit surtout de Sulpicius et de Cotta, jeunes débutants auxquels il faut proposer un idéal élevé.

10. *Habitaret.* Cf. 38, 173, *haerere*; mais surtout II, 38, 160; 72, 292; *pro Mur.* 9, 21 : « qui in foro habitarint »; *Brut.* 89, 305 : « habitabant in rostris ». — *Subselliis*, cf. 8, 32. — Expressions méprisantes pour désigner cette éloquence inférieure, faite de chicane et de criaillerie.

12. *Videbam* a beaucoup de force ici : « j'avais devant les yeux ». — *Cum censebam*, « *au moment où* j'exposais cette opinion » : d'où l'indicatif. Cf. Riemann, *Synt.* §218, p. 376.

16. *De officiis praeceptisque oratoris.* Zeugma, *oratoris* ne convenant bien qu'à *officiis* : « les devoirs de l'orateur et les

ptisque oratoris quaesita sunt; sed opinor secundum hunc diem : satis enim multa a nobis hodie dicta sunt. [265] Nunc et Scaevola, quoniam in Tusculanum ire constituit, paulum requiescet, dum se calor frangat; et nos ipsi, quoniam id temporis est, valetudini demus operam. Placuit sic omnibus. Tum Scaevola : Sane, inquit, vellem non constituissem in Tusculanum me hodie venturum esse L. Aelio;

NC. 7. *in Tusculanum* mis entre crochets par Wilkins comme étant une répétition inutile. Juste-Lipse au contraire (*Epistolic. quaest.* V, 17) et après lui Kayser, rejetant *me* et *venturum esse*, gardent *in Tusculanum*. — *laelio* Mss (conservé encore par Harnecker et Friedrich); *L. Aelio* correction d'Orelli.

règles de l'éloquence ». Cf. cependant *Acad.* I, 2, 5 : « nos autem praeceptis dialecticorum et oratorum... », c'est-à-dire les préceptes qui concernent les dialecticiens et les orateurs.

1. *Quaesita sunt*, « les idées que tu as acquises », par la pratique surtout, puisque l'éducation de l'expérience est la seule qu'Antoine prétende avoir reçue.

1-2. *Secundum hunc diem*, « après ce jour-ci », « demain ». Cf. *in Verr.* I, 11, 34 : « tua ratio est ut secundum binos ludos mihi respondere incipias ».

3. *In Tusculanum ire.* Cicéron avait deux raisons pour faire que Scævola quittât la compagnie après le premier entretien : 1° *ne hominem id aetatis in tam longo sermone diutius retineret.* Cf. *ad Attic.* IV, 16, 3 : « hoc mihi cavendum putavi in Scaevola, qui et aetate et valetudine erat ea, qua eum esse meministi, et iis honoribus ut vix satis decorum videretur eum plures dies esse in Crassi Tusculano. Et erat primi libri sermo non alienus a Scaevolae studiis. Reliqui libri τεχνολογίαν habent, ut scis. » — 2° Il fallait introduire dans le dialogue Cæsar Strabo; or c'est précisément Scævola qui, retournant chez lui, le rencontrera et l'avertira de la discussion qui a lieu *in Crassi Tusculano*.

4. *Dum se calor frangat.* L'entretien a commencé le matin, à l'heure de la promenade (vers la deuxième du jour sans doute; cf. II, 3, 12) et s'est poursuivi jusqu'au moment où la chaleur devenait trop forte.

6-7. *Vellem non constituissem.* V. Riemann, *Synt.* § 191, 2° a, p. 319-320. — *Constituissem.* En dehors de sa construction ordinaire, qui est l'infinitif seul, ce verbe se construit aussi, dans un sens un peu différent, avec un infinitif accompagné d'un accusatif sujet; en particulier quand il est suivi d'un datif ou de *cum* et l'abl., il signifie « convenir avec, s'engager envers, promettre à ». Cf. *de Off.* I, 10, 32; *ad Attic.* I, 7.

7. *L. Aelio.* Voir NC. Le *Laelio* des mss ne peut être accepté; car s'il ne s'agit pas de Lælius le Sage, beau-père de Scævola, on ne voit pas de quel autre Lælius il pourrait être question. Or Lælius le Sage, consul en 140, devait être mort à l'époque de nos dialogues (autrement il aurait eu une centaine d'années). Supposer de la part de Cicéron un anachronisme, comme fait Harnecker, est un moyen trop commode; et d'ailleurs l'anachronisme, pour un personnage si connu, se comprend malaisément. Au contraire, L. Ælius Stilo, « eruditissimus et graecis litteris et latinis antiquitatisque nostrae... scriptorumque veterum litterate peritus (*Brut.* § 205) », a déjà été mentionné 43, 193. C'est un personnage en conformité de caractère avec Scævola. Enfin la confusion des deux noms s'explique aisément. — Il semble qu'il faille corriger de même par *L. Aelius* un certain nombre d'autres passages où les mss donnent *Laelius*, notamment Pline, *H. N.* 14, 93 : *Scaevolam quoque et L. Aelium* (non *Laelium*) *et Ateium Capitonem in eadem sententia fuisse video.*

libenter audirem Antonium. Et, cum exsurgeret, simul arridens: Neque enim, inquit, tam mihi molestus fuit, quod ius nostrum civile pervellit, quam iucundus, quod se id nescire confessus est.

1-2. *Simul arridens* rappelle le *comiter ut solebat* du § 35. Scævola nous est présenté jusqu'à la fin comme le vieillard aimable et souriant qu'il avait la réputation d'être (cf. §§. 234; *Brut.* 58, 212; *Philipp.* VIII, 10, 31).

3-4. *Iucundus quod se id nescire confessus est.* Scævola a le sourire, mais un sourire parfois malicieux. Il profite de l'aveu imprudemment échappé à Antoine (§ 248) et lui lance, en partant, un trait ironique. C'est sa manière à lui, enjouée et spirituelle, de se venger du mal que son adversaire a dit du droit civil. — Pour la façon de terminer l'entretien, rapprocher de ce dernier chapitre la fin du *de Natura deorum* de Cicéron et celle du *Dialogus de oratoribus* de Tacite.

TABLE DES MATIÈRES

52788. — Imprimerie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

ÉDITIONS SAVANTES

PRINCIPAUX CLASSIQUES GRECS, LATINS ET ÉTRANGERS

TEXTES PUBLIÉS D'APRÈS LES TRAVAUX LES PLUS RÉCENTS DE LA PHILOLOGIE

AVEC DES COMMENTAIRES CRITIQUES ET EXPLICATIFS

DES INTRODUCTIONS ET DES NOTICES

FORMAT GRAND IN-8, BROCHÉ

...RON : DISCOURS POUR LE POETE ...CHIAS, avec une nouvelle collation ... *Gemblacensis*, publié par M. Émile ...mas, professeur à la Faculté des ...res de Lille. 1 vol. 2 fr. 50

... SUPPLICES, avec un fac-similé du ...rien, par M. Émile Thomas. 1 vo... 4 fr.

... SIGNIS, par M. Émile Thomas. ...ol. 4 fr.

...RRINES, contenant *Divinatio in Q. ...ilium et actionis secundæ Libri IV ...V De Signis et De Suppliciis*, par ... Émile Thomas, 1 vol. 8 fr.

...IVINATIO IN Q. CÆCILIUM, par ... Émile Thomas, 1 vol. 2 fr. 50

...ICTUS, par M. J. Martha, maître ...conférences à l'École normale supé... ...ol. 6 fr.

...NELIUS NEPOS, par M. Monginot, ...f. au lycée Condorcet; 2e édition. ...ol. 4 fr.

...ACE : L'ART POÉTIQUE, par M. Maurice Albert, professeur au lycée Condorcet. 1 vol. 2 fr. 50

...ÈCE : DE LA NATURE, livre V, ...MM. E. Benoist ...

ARISTOPHANE : LA PAIX, par M. Mazon, agrégé des lettres, 1 vol. 4 fr.

DÉMOSTHÈNE : LES HARANGUES, par M. H. Weil, de l'Institut, 2e édit. 1 vol. 8 fr.

Ce volume, outre *les Philippiques et les Olynthiennes*, comprend les harangues : *sur les classes, pour la liberté des Rhodiens, pour les Mégalopolitains, sur la paix, sur l'Halonèse, sur la Chersonèse, sur la lettre de Philippe, sur les réformes et sur le traité avec Alexandre.*

— LES PLAIDOYERS POLITIQUES, 1re série, par M. H. Weil. 1 vol. 8 fr.

Ce volume comprend les plaidoyers : *contre la loi de Leptine, contre Midias, sur les prévarications de l'ambassade et sur la couronne.*

— LES PLAIDOYERS POLITIQUES, 2e série, par M. H. Weil. 1 vol. 8 fr.

Ce volume comprend les plaidoyers : *contre Androtion, contre Timocrate, contre Aristocrate et contre Aristogiton.*

EURIPIDE : SEPT TRAGÉDIES, par M. H. Weil; 2e édit. 1 fort volume. 12 fr.



